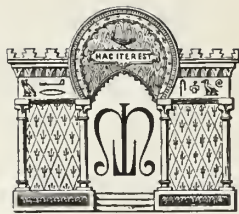




Digitized by the Internet Archive
in 2014

MÉMOIRES
PUBLIÉS PAR LES MEMBRES
DE LA
MISSION ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE AU CAIRE



CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE LA

MISSION ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE

AU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE M. U. BOURIANT

TOME XIX

MAX VAN BERGHEM

MATÉRIAUX POUR UN
CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM

PREMIÈRE PARTIE

ÉGYPTE

Fascicule premier

LE CAIRE

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, DE L'ÉCOLE DU LOUVRE, ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28

1894

SUR LE PROJET
D'UN
CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM
ET D'UN
MANUEL D'ARCHÉOLOGIE ARABE

Si l'épigraphie arabe a laissé des vestiges dans tous les pays conquis par l'islamisme, c'est que la conquête musulmane s'est faite d'abord par la race arabe. Celle-ci a pénétré partout, apportant avec elle les rudiments d'une littérature et d'une organisation politique et sociale. Le Coran et surtout la tradition devinrent assez rapidement, par droit de conquête, la base de toute société musulmane. Au contact des peuples vaincus et de leur civilisation déjà vieille et compliquée, sous l'effort d'une organisation jeune et vivace qui brisait un à un les cadres de la tribu, la langue arabe poussa de tous côtés de vigoureux rameaux, et les premiers siècles de l'hégire virent éclore une vaste littérature qui eut pour patrie non pas l'Arabie seulement, mais le monde musulman tout entier. Par suite de ce prodigieux mouvement littéraire, la connaissance de l'arabe devint une nécessité pour tout musulman cultivé, et l'étude patiente et minutieuse de la langue produisit la grammaire la plus compliquée et le dictionnaire le plus touffu qui soient sortis du cerveau des philologues. Tout le monde y travailla, les musulmans de race étrangère aussi bien et plus encore que les fils des conquérants. L'arabe cessant d'être un dialecte de tribus, devint une langue universelle, et son rôle historique, commencé à la mort de Mahomet et prolongé jusqu'à nos jours, le place au premier rang parmi les modes d'expression de l'humanité. Voilà pourquoi

Rôle historique
de l'arabe.

l'on retrouve des inscriptions arabes de l'Océan Indien jusqu'à l'Atlantique et du fond de l'Égypte jusque dans l'Asie Centrale ; la Chine elle-même en a donné.

Répartition
des inscriptions.

Toutefois dans cette immense aire de dispersion, il y a des zones de densité très différentes, et la raison en est bien simple. Les pays où l'arabe a pénétré comme langue populaire, l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie, les côtes d'Afrique, sont les plus riches en monuments épigraphiques. Là où l'invasion arabe n'a pu qu'altérer les langues nationales sans les faire disparaître, en Perse, en Asie-Mineure, aux Indes, dans l'Asie Centrale, l'épigraphie arabe est en concurrence avec des épigraphies qui, pour être musulmanes, n'en sont pas moins étrangères à l'arabe. Dans les pays, enfin, où l'Islam a dès longtemps disparu, en Espagne, en Sicile, les inscriptions arabes sont encore plus clairsemées. De ce qui précède découle cette division générale :

1° Pays musulmans où l'arabe est encore parlé de nos jours ; maximum de densité.

2° Pays musulmans où l'arabe n'a pénétré que comme langue littéraire ; densité moyenne.

3° Pays soumis temporairement à l'Islam ; minimum de densité.

Il va sans dire que ces divisions n'ont rien d'absolu ; l'aire de l'épigraphie arabe est si vaste, elle est encore si mal explorée, qu'il faut se contenter d'évaluations approximatives. D'ailleurs cette inégale dispersion dans l'espace a pour corollaire une inégale répartition dans le temps : il y a de grands écarts de densité dans une même région suivant l'époque que l'on considère. Ces écarts tiennent à deux causes principales. D'abord la densité épigraphique est en rapport direct avec la culture matérielle, et notamment avec le nombre des monuments ; cette remarque se vérifie aussi bien dans le temps que dans l'espace. En second lieu, à degré égal de civilisation, les époques modernes sont beaucoup plus riches que les anciennes, car chaque siècle vit sur les produits des siècles précédents, et toute période de construction intensive implique une ère de destruction contemporaine. Songez à toutes les églises romanes qui ont disparu en France depuis le XII^e siècle. Ce phénomène ne se

vérifie que trop dans l'architecture arabe, car on y bâtit mal, on n'y répare jamais et l'on y emploie le plus possible des matériaux déjà mis en œuvre.

Ajoutez que la destruction a été plus rapide dans les villes que dans les campagnes. Au Caire, à Damas, la couche des monuments des premiers siècles musulmans a presque entièrement disparu ; celle des monuments fatimites n'a laissé que peu de vestiges, cachés en partie sous des couches plus récentes. Il s'ensuit que c'est dans les campagnes, et surtout en Syrie, qu'on a le plus de chances de trouver des textes anciens, et par là même intéressants. Témoin les inscriptions proto-arabes de Zebed et de Harrân, la borne milliaire du calife Abd-al-Malik, trouvée en dehors de Jérusalem, et l'inscription du calife Mahdi, recueillie dans les ruines désertes d'Ascalon. Le fameux texte d'Abd-al-Malik, à la Sakhrâ de Jérusalem, a été lui-même altéré par une main plus récente. Il s'ensuit également qu'il vaut mieux commencer les recherches dans les grands centres ; cette observation n'est pas sans importance pour le choix de la méthode à suivre dans les relevés.

Quel intérêt y a-t-il à recueillir les inscriptions arabes ? Laissons répondre successivement l'écriture, la langue et l'histoire.

Leur valeur *paléographique*, pour être réelle, ne tient pas la première place. L'alphabet arabe, dans ses formes les plus anciennes, est un dérivé des alphabets araméens, non pas de l'estranghelo, comme on l'a cru longtemps, mais plutôt du nabatéen. A l'époque récente où l'arabe se forme, l'alphabet sémitique, usé par des siècles de frottement, a déjà parcouru ses grandes étapes et poussé ses principaux rameaux : le phénicien et ses dérivés, souche des alphabets européens, le vieil hébreu, l'araméen enfin, d'où sont sortis, par une série de transformations successives ou parallèles, l'araméen des briques assyriennes, celui des monnaies de Perse et de Cilicie, celui des papyrus, l'hébreu carré, le palmyrénien et le nabatéen avec les alphabets syriaques et arabes. Quelle que soit la solution qu'on donne un jour au problème encore obscur de l'origine des variétés arabes, cette solution ne modifiera en aucune façon les résultats acquis par les travaux que codifie le *Corpus Inscriptionum semiticarum*. Le seul point d'intérêt général que

Influence des
grands centres.

Valeur
des inscriptions.

Paléographie.

présente l'épigraphie arabe, c'est le point de jonction entre l'arabe et la variété araméenne dont il dérive. Ce problème, serré de près aujourd'hui, trouvera sa solution dans l'aire du royaume nabatéen ; il la devra surtout à l'épigraphie.

Pour la paléographie arabe proprement dite, la recherche des inscriptions est beaucoup plus essentielle. Elle éclairera surtout le problème des rapports du *coufique* et du *naskhi* ; c'est ainsi qu'on appelle, assez improprement d'ailleurs, les deux grandes variétés de l'alphabet arabe. Ainsi, l'on peut suivre pas à pas sur les inscriptions du VI^e siècle de l'hégire, l'invasion du *naskhi* ou caractère arrondi en Syrie, puis en Égypte ; or cette invasion se rattache à un mouvement d'une haute portée historique : la réaction orthodoxe provoquée par les Kurdes et les Mongols contre l'hérésie fatimite. Parti de l'Orient et attiré par les Croisades en Syrie d'abord, puis en Égypte, ce mouvement souleva toute une révolution religieuse, politique, militaire et artistique. Il se révèle dans les monuments par l'apparition des collèges religieux (*madrasa*), de nouvelles formes et de nouvelles méthodes d'architecture, d'une nouvelle décoration. Ici comme ailleurs, l'archéologie fournira des documents que l'on chercherait en vain dans les chroniques de l'époque. Mais l'épigraphie ne résoudra qu'une petite partie du problème. Elle aura besoin de s'appuyer sur la numismatique et sur la paléographie des manuscrits. La première fournira à l'étude des caractères une suite ininterrompue de séries monétaires ; la seconde s'est enrichie d'une manière inattendue par la découverte des papyrus qui jettent un jour tout nouveau sur les origines de l'écriture arabe. En puisant à ces trois sources, le paléographe aura soin de ne pas les confondre, car elles suivent chacune une évolution distincte.

Philologie.

La valeur *philologique* des inscriptions arabes est certainement la plus restreinte. À part les textes primitifs, elles remontent pour la plupart à une époque où la littérature arabe a laissé de nombreux vestiges, où la langue est dès longtemps fixée par les travaux de grammaire et de lexicographie. Sous ce rapport, l'épigraphie arabe reste fort en arrière des vieilles épigraphies sémitiques, qui sont souvent les seuls vestiges d'une langue tout entière. Dans

certains cas spéciaux, elle fournira cependant de précieuses indications. Ainsi, l'inscription d'Abd-al-Malik, à la Sakhrâ de Jérusalem, offrira des variantes anciennes au texte du Coran. Pour l'orthographe du coufique, pour l'histoire des points diacritiques et des points-voyelles, on y puisera beaucoup, car les inscriptions sont des documents plus sûrs que les manuscrits, qui portent souvent des retouches plus récentes. L'étude des dialectes vulgaires découvrira dans certains textes de basse époque, des formes grammaticales et syntaxiques, placées à mi-chemin entre l'arabe classique et le moderne, et qui éclaireront l'évolution des dialectes en fixant des jalons chronologiques; on en trouvera maint exemple. Le style lui-même n'y est pas sans intérêt. Noble et pompeux sur les bandeaux des façades, il devient précis et positif dans les décrets de l'administration, mystique sur la porte des couvents, familier sur la maison privée, simple et touchant sur la pierre des tombeaux. Pour le lexique enfin, les textes lapidaires donneront parfois l'interprétation vivante du sens de certains termes techniques que les dictionnaires ignorent ou expliquent incomplètement¹.

Mais le principal intérêt des inscriptions arabes réside dans leur valeur *historique*. Ici encore, la vérité demande quelques restrictions. Aucune littérature, avant les temps modernes, n'a laissé à l'histoire des sources aussi nombreuses que la littérature arabe; il en résulte que l'épigraphie n'y joue pas le rôle qu'elle a pris le plus souvent ailleurs. Cette restriction est purement relative; si elle ne diminue en rien la valeur intrinsèque des inscriptions, elle explique du moins pourquoi elles ont été si négligées jusqu'à ce jour. On peut leur adresser un reproche plus grave, c'est qu'au point de vue documentaire, elles restent fort en arrière des inscriptions grecques et latines. On n'y trouve point cette infinie variété de sujets empruntés à la vie publique et privée, ces projections de lumière sur les institutions religieuses, politiques, administratives, judiciaires, militaires et commerciales, sur les mœurs, les idées, la civili-

Histoire.

1. En voici un exemple pris dans la construction militaire. J'ai relevé le terme de *bâchûrah* (barbacane) sur l'inscription d'un saillant du château de Baniâs en Syrie. L'examen de ce saillant, parfaitement conservé, donne une idée exacte de ce que les musulmans des Croisades appelaient une *bâchûrah*.

sation morale et matérielle de l'antiquité. Elles gravitent presque toutes autour des deux grandes conceptions de l'esprit musulman : la puissance divine et le pouvoir politique absolu. D'un côté, le Coran, les invocations, les formules pieuses, les confessions de foi, les allusions mystiques, les prières pour les morts ; de l'autre, les noms du souverain, ses titres, ses hauts faits, sa continue louange.

Cette lacune même est un enseignement pour l'histoire. Dans les institutions musulmanes, le souverain a droit à une place toute spéciale. Le calife, délégué d'Allah par droit divin, et les souverains temporels, délégués du calife par droit ou par force, dirigent à eux seuls la machine politique, administrative et militaire ; ils font jouer les rouages de l'autorité religieuse et judiciaire ; ils régissent les mœurs, les idées, jusqu'à la vie privée. Le génie communiste de l'Islam est peu favorable aux associations privées ou publiques au sein de l'État ; on n'y trouve point au même degré que chez nous les classes sociales, les corps constitués, la commune, la corporation, le syndicat, tous ces petits centres de résistance qui s'interposent entre le maître et les sujets, et neutralisent les effets d'un pouvoir trop absolu, en maintenant dans les masses le besoin de l'indépendance et le sentiment de la liberté. Le manque d'initiative individuelle, qui fait que le musulman attend tout d'Allah ou du gouvernement délégué par Allah, se reflète dans l'épigraphie. Les édifices religieux, civils ou militaires, les grandes entreprises, sont l'œuvre du souverain au même titre que la politique, l'administration et la collecte des impôts.

Toutefois, ce caractère général n'est pas le propre de l'épigraphie ; on le retrouve d'un bout à l'autre de la littérature historique, où l'on chercherait en vain l'histoire d'une commune ou d'un parlement. Il offre d'ailleurs bien des exceptions. Les grands fonctionnaires, les particuliers eux-mêmes imitent souvent le souverain en construisant une mosquée, une école ou une hôtellerie, en constituant des fondations pour une institution charitable, surtout en gravant leur nom sur leur tombeau.

Toute restriction faite, l'épigraphie arabe garde une valeur historique de

premier ordre. Elle fournit une quantité de noms propres et de dates précises, autant de jalons qui confirment les auteurs ou suppléent à leur silence. Les noms étrangers à l'arabe, si nombreux dès avant les Croisades, n'y sont pas mutilés comme dans les manuscrits. Elles éclairent fréquemment un problème obscur ; très souvent elles en suscitent, qui sans elles auraient passé inaperçus. Elles sont une source inépuisable pour l'étude des titres officiels portés par les souverains, les grands dignitaires, les fonctionnaires de tout ordre ; or cette étude n'est pas une ingrate compilation, mais un commentaire vivant des institutions religieuses, sociales et politiques de l'Islam. Elles fournissent à l'histoire judiciaire un grand nombre d'actes authentiques de fondations légales (*waqf*) ; à l'histoire administrative, une série importante d'arrêtés souverains relatifs à l'abolition de certains impôts, taxes et redevances ; à la géographie, une foule de noms propres consignés dans les actes gravés sur les murs d'une mosquée, d'un collège, d'un couvent ou d'un tombeau. Enfin, en dehors de leur valeur immédiate, les inscriptions arabes ont une valeur pour l'archéologie. Gravées le plus souvent sur des monuments, elles servent à dater avec précision une foule d'édifices encore debout, et sont des témoins péremptoires pour l'étude comparée des formes architecturales. En résumé, et malgré ses lacunes, l'épigraphie arabe, comme tous les documents archéologiques, fournit des matériaux de première main, à l'abri des erreurs de copistes et des mutilations de rédacteurs successifs.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour recueillir ces documents ? Peu de chose en regard de leur importance. Le moindre fragment grec ou latin, le plus petit ex-voto de Carthage sont sauvés avec un soin jaloux. En Orient, les efforts se concentrent sur les antiquités égyptiennes, gréco-latines et chrétiennes, et l'on regarde à peine les monuments arabes. Seraient-ils moins intéressants que beaucoup d'autres ? N'est-ce pas plutôt qu'on ignore la langue arabe et l'histoire du moyen âge en Orient ? Et cependant ils sont condamnés à une prompt destruction. L'architecture arabe, presque toute de surface, a trop sacrifié aux formes extérieures la solidité des massifs et

la liaison des parements. Les voûtes sont faibles et promptes à gauchir ; les matériaux sont souvent de qualité inférieure. Le calcaire égyptien s'effrite rapidement, et j'ai vu tomber en poussière des inscriptions qui n'ont pas plus de quatre siècles. Le marbre, plus durable en lui-même, est recherché pour les fours à chaux, partageant ainsi le sort des marbres antiques. Dans un demi-siècle peut-être, les inscriptions arabes auront disparu avec les frêles monuments qui les portent. En présence de ces faits, un devoir s'impose aux études orientales : recueillir sans retard le plus de documents possible, pour préparer un *Corpus* des inscriptions arabes.

Avantage
d'un *Corpus*.

Il n'est pas difficile d'appuyer cette conclusion par d'importantes considérations pratiques. Les travaux parus jusqu'ici, et il y en a d'excellents, sont des essais isolés, parfois de simples annexes à des ouvrages d'histoire ou de topographie ; perdus au milieu de publications diverses, il n'est pas toujours aisé de les y retrouver. D'ailleurs une inscription n'acquiert toute sa valeur que lorsqu'on peut la comparer avec beaucoup d'autres. Mais ni le relevé ni la publication des textes n'ont été entrepris d'une façon méthodique. Le plus grand nombre n'a pas été recueilli ; parmi les autres, beaucoup sont restés dans les cartons des explorateurs. Le temps est venu de réunir tous ces travaux épars et de systématiser les recherches à venir. La tâche est trop vaste pour un seul travailleur. Si bien préparé, si libre qu'il soit d'y consacrer son temps, il laissera toujours échapper quelque chose. Quel que soit d'ailleurs son renom scientifique, il ne parviendrait pas à donner à son œuvre cette haute sanction qui n'appartient qu'à une compagnie de savants ou à un gouvernement éclairé. Il semble donc qu'il y aurait lieu d'imiter le *Corpus* des inscriptions sémitiques et de créer une Commission de savants chargés de diriger la préparation d'un *Corpus* des inscriptions arabes. Elle aurait à s'occuper surtout des points suivants :

Relevé des textes.

Préparer le terrain en éveillant l'intérêt du public éclairé ;

Intéresser plus spécialement à son œuvre les voyageurs et les résidents européens en Orient, et notamment les agents diplomatiques et consulaires, en leur recommandant de recueillir les inscriptions par copie, estampe ou

photographie. Il faudrait à cet effet plaider la cause du *Corpus* dans les principales revues orientales et adresser une note circulaire aux résidents européens en Orient. La collaboration des indigènes, dont il faut user avec circonspection, peut être précieuse dans certains cas. Il ne faut pas toujours compter sur eux pour copier correctement, mais ils pourront ouvrir certaines portes et signaler des textes encore inconnus ;

Activer les recherches en provoquant des missions spéciales. Dans ce but, on rechercherait l'appui et le concours effectif d'une compagnie savante ou d'un gouvernement¹ ;

Réunir les matériaux recueillis et en préparer la publication, suivant une méthode qui serait arrêtée ultérieurement. Il faudra se placer surtout au point de vue historique, élaguer les passages du Coran et les productions littéraires sans intérêt pour l'histoire. On pourra supprimer nombre d'inscriptions doubles, en relevant seulement les variantes. Il suffira de traduire les textes les plus importants et les plus difficiles. Chaque inscription sera suivie d'un court commentaire qui aura pour but d'en relever les points saillants et de la placer dans son cadre historique. On renverra aux travaux parus et aux nombreux passages de la littérature qui pourront mettre en valeur le texte épigraphique ; ce travail exigera des soins particuliers. Dans le choix des fac-simile, la Commission aura en vue un double but : reproduire une série de types bien conservés, pour illustrer l'évolution des caractères et des signes auxiliaires ; donner un fac-simile des inscriptions importantes et dont le texte est altéré, pour fournir une base à la critique. Telle est en général la méthode qui a été adoptée pour la publication de ces *Matériaux* ; il va sans dire qu'une Commission travaillant à loisir pour un *Corpus* définitif pourra donner à son œuvre un degré de perfection que je ne pouvais songer à atteindre.

Publication
des textes.

Le *Corpus* comprendra-t-il tous les pays et toutes les époques ? Sera-t-il universel ou particulier ? Au point où en est l'épigraphie arabe, il serait prématuré de vouloir trancher la question. L'exécution d'un *Corpus* universel ne

Limites du *Corpus*.

1. MM. BARBIER DE MEYNARD et MASPERO ont entretenu récemment l'Académie des Inscriptions d'un projet de *Corpus*.

peut être entrevue que dans un avenir éloigné. D'ailleurs, des travaux importants ont été entrepris déjà dans plusieurs régions excentriques de l'aire des inscriptions, soumises aujourd'hui au contrôle européen. La plupart des textes de l'Espagne ont été publiés dans une série de travaux particuliers¹; ceux de la Sicile ont trouvé un excellent commentateur². L'Algérie et la Tunisie ont donné une ample moisson qu'on pourrait augmenter encore, surtout par une exploration du Maroc, cette terre presque inconnue de l'épigraphie arabe³. Enfin, les Anglais sont aux Indes et les Russes dans l'Asie Centrale⁴.

Zone centrale.

Si l'on se rapporte à la division de l'aire épigraphique donnée plus haut, on verra que le maximum de densité appartient aux pays où l'arabe est encore parlé de nos jours, et qui, groupés autour du califat, ont formé de tout temps le noyau de l'histoire musulmane. Ces pays sont l'Égypte, la Palestine, la Syrie, le nord de l'Arabie, la Mésopotamie, bref, toute la région comprise entre la Méditerranée, le golfe Persique et les montagnes de la Perse, de l'Arménie et de la Cilicie; c'est là surtout que devra se porter l'effort des recherches. Voici d'autres motifs qui militent en faveur de ce choix :

Ces contrées sont facilement explorables, surtout dans les centres comme le Caire, Jérusalem, Damas, Alep. La Mésopotamie est moins accessible, mais son exploration ne présente pas de difficultés insurmontables. Combien de voyageurs ont passé à Édesse, à Mardin, à Diyâr-Bakr, à Mossoul et plus au nord encore, qui auraient pu enrichir l'épigraphie arabe, depuis plus d'un siècle que Niebuhr en a signalé l'importance dans ces régions !

Par suite de leur état politique, ces pays, sauf l'Égypte, sont privés de toute

1. Travaux de MM. DERENBOURG (GIRAULT DE PRANGEY), JONES, DE GAYANGOS, DE LOS RIOS, CODERA, SAAVEDRA, etc.

2. AMARI, *Epigrafi*, résumant les travaux antérieurs, avec de bonnes planches; LAGUMINA, etc.

3. Travaux de l'abbé BARGÈS, BROSSÉLARD, CHERBONNEAU, DEVOLUX; de MM. HOUDAS et BASSET, MERCIER, PAPIER, REBOUL, LUCIANI, BLONDEL, etc.

4. CUNNINGHAM, *Archæological Survey*, etc.; FREHN, DORN, KHANIKOFF, BROSET, BÉRÉZINE, VELIAMINOW, etc.; quelques travaux inédits sur les inscriptions de Merw et de Samarcande. Je dois une partie de ces détails à l'obligeance de MM. RIEU et ROSEN.

surveillance sur les monuments historiques, de sorte que ceux-ci disparaissent rapidement.

La variété de leurs climats en facilite l'exploration successive. Telle mission, par exemple, commencée en hiver en Égypte, pourra se continuer au printemps en Palestine et se prolonger jusqu'en plein été dans les régions montagneuses du Liban ou du nord de la Syrie, si riche en monuments.

Leur rapprochement géographique a déterminé leur dépendance historique. Bon gré mal gré, dès les premiers califes jusqu'à nos jours, ces pays ont toujours été étroitement liés. Sous les Omayyades et les premiers Abbassides, ils étaient gouvernés par les lieutenants du calife, et formaient le centre de l'Empire. Quand naissent les premières dynasties indépendantes, le calife a encore assez de prestige pour maintenir tant bien que mal leur communauté politique. Au X^e siècle commence cette longue suite d'invasions mongoles qui modifieront profondément le génie de l'Islam, en faisant passer la prépondérance des Persans aux Mongols, comme elle avait passé jadis des Arabes aux Persans; au milieu des secousses qui marquent cette crise politique, ces pays restent liés ensemble, tour à tour soleil et satellites. Les Seldjoucides fondent leur puissant Empire en Perse et en Mésopotamie, sur les ruines du califat de Bagdad. Bientôt après débarquent les premiers Croisés; désormais, les Mongols deviendront les champions de l'Islam, et le centre de gravité du monde musulman se déplace graduellement vers l'ouest, avec les Atâbeks à Mossoul et à Alep, avec les Ayoubites à Damas, à Jérusalem, au Caire enfin. Les sultans Mamlouks ne feront que suivre les traditions ayoubites dans leur lutte avec les Croisés et les Tartares, plus tard contre Tamerlan et les armées ottomanes. Au XVI^e siècle enfin, Constantinople absorbe tous ces débris du califat pour en faire de simples provinces administratives.

Ainsi, jusqu'au delà de la conquête ottomane, ces pays ont toujours été solidaires; par conséquent, leur épigraphie forme un tout inséparable. Tel sultan, ayoubite ou mamlouk, a fait graver des textes, la même année peut-être, au Caire, à Damas, dans un château des frontières à l'autre bout de son royaume. Prenez au même instant le Maroc, l'Algérie ou la Perse: ces pays

gravitent autour d'un autre centre. J'en conclus qu'un *Corpus* restreint devra nécessairement s'étendre encore jusqu'aux limites tracées plus haut. Il ne faudra pas négliger d'explorer le nord de la Syrie, encore si mal connu, les pays frontières, les marches de Cilicie, les forteresses de l'Arménie et toute la Mésopotamie. C'est là que les premiers siècles de l'Islam ont guetté les armées de Byzance, leur vieille ennemie. C'est là qu'ont passé tous les grands conquérants qui ont échangé les plateaux de l'Asie Centrale contre les riches provinces du midi. C'est là que les Croisés se sont heurtés contre ces vaillants Mongols musulmans, qui levèrent le drapeau de la guerre sainte. On y trouvera non seulement des inscriptions arabes, mais aussi nombre de forteresses en ruines, dont l'examen éclairera l'origine de la construction militaire musulmane. Même pour ces régions excentriques, les guides ne manqueront pas. La littérature arabe est fort riche en documents sur la topographie et l'histoire locale de chaque ville, de chaque région. Le Caire, Jérusalem, Damas, Alep, Bagdad, les pays frontières ont inspiré toute une pléiade de géographes et d'historiens, qui seront de précieux auxiliaires pour les explorateurs.

Les inscriptions de ces pays éclaireront plusieurs grands problèmes de l'histoire musulmane : les tendances religieuses et politiques des sectes alides, la décadence et le démembrement du califat, et la formation progressive des dynasties indépendantes qui s'élèvent sur les ruines de l'Empire de Bagdad. Les siècles des Croisades, si intéressants pour l'histoire occidentale, y sont richement représentés ; les inscriptions de cette époque ont une portée européenne. La brillante période des Mamlouks et l'agonie finale de la civilisation musulmane y trouveront de vivants commentaires. Après tout, nous devons un tribut de respect à ces sultans turbulents du Caire qui ont brisé le flot des invasions tartares en exposant souvent leur vie, et qui nous ont conservé la plupart des vestiges de la civilisation arabe, monuments ou manuscrits.

Enfin, le principal intérêt paléographique des inscriptions se concentre au milieu de cette vaste région, là où l'alphabet arabe se relie aux alphabets araméens. Dans cet ordre d'idées, la Commission aurait pour tâche d'étendre ses recherches du côté de l'Arabie.

Il va sans dire que ce projet n'exclut pas l'exploration des pays excentriques. Tout ce qu'on pourra recueillir en dehors de ces limites trouvera sa place dans le *Corpus* définitif. Ainsi, la Perse et l'Asie-Mineure, malgré l'excentricité de leur orbite historique, se rattachent par divers points au système central de l'évolution musulmane, surtout à l'époque des Seldjoucides. Les rares documents que ces pays ont fournis jusqu'à présent font espérer de plus riches moissons le jour où l'on pourrait en entreprendre l'exploration méthodique; il serait temps d'y songer, car les monuments de ces régions sont exposés à une destruction très rapide. Les possessions françaises en Afrique relèvent de l'histoire du Magreb, séparé du noyau central par un large désert; les inscriptions de ces contrées seront classées définitivement avec celles du Maroc, de l'Espagne et de la Sicile.

Faut-il fixer aux recherches une limite dans le temps? Il va sans dire qu'on commencera par le commencement et qu'on recueillera toutes les inscriptions proto-arabes, puisqu'elles offrent un intérêt paléographique spécial. Mais à quel moment s'arrêtera-t-on? La période ottomane est peut-être la plus riche de toutes en inscriptions arabes. Leur valeur est inférieure à celle des couches antérieures; on y trouve beaucoup de productions en vers d'un maigre intérêt. Cependant les textes historiques de cette époque ne sont pas à négliger. On trouvera, par exemple, une importante suite d'inscriptions du sultan Soliman, le grand bâtisseur du XVI^e siècle, et beaucoup de textes relatant des restaurations récentes dans des édifices anciens et célèbres.

Dans la zone ainsi circonscrite, le travail est déjà commencé. Le Caire a livré environ deux cents inscriptions, sans compter les textes poétiques¹. Sur près de quatre-vingts inscriptions de la Palestine publiées jusqu'à ce jour, on en compte plusieurs de premier ordre². La Syrie centrale, si riche, grâce à Damas, n'a fourni relativement qu'un faible contingent à la publicité; d'ailleurs

Travaux accomplis dans la zone centrale.

1. Travaux de MARCEL, LANCI, HAMMER, ROGERS BEY, WRIGHT; de MM. MEHREN, YAQOUB ARTIN PACHA, KAY, RAVASSE, CORBETT, CASANOVA, etc.

2. Travaux de MM. SCHEFER (DE VOGÜÉ, *Temple de Jérusalem*), SAUVAIRE (DE LUYNES, *Voyage à la Mer Morte, et passim*), CLERMONT-GANNEAU (*passim*), GILDEMEISTER, SCHUMACHER, CONDER, etc. (dans plusieurs revues orientales).

un grand nombre de textes de ces deux régions dorment encore dans les cartons des explorateurs¹. Le nord de la Syrie a donné une précieuse collection de cent vingt-huit inscriptions d'Alep, avec une curieuse série de décrets administratifs². Enfin nous possédons plusieurs textes de la Mésopotamie et de Bagdad³. En résumé, environ cinq cents inscriptions, qu'on peut classer chronologiquement de la manière suivante :

PRÉISLAMQUES. — Inscriptions de Harrân et de Zebcd ; une partie des graffiti du désert.

DYNASTIES MUSULMANES. — Deux omayyades (Abd-al-malik, Jérusalem⁴) ; une demi-douzaine d'abbassides (Ma'mûn, Mahdi, Mustanşir ; Ascalon, Jérusalem, Bagdad) ; une douzaine de textes des Toulounides (Caire), des Atâbeks (Alep, Damas, Mésopotamie), des Merwanides (Diyâr-Bakr), etc. ; quinze à vingt fatimides (Caire) ; quarante à cinquante ayoubites (Syrie, Caire) ; un grand nombre d'inscriptions des Mamlouks (sultans et grands fonctionnaires, Caire et Syrie) et des sultans et gouverneurs ottomans (Caire et Syrie).

INSCRIPTIONS PRIVÉES. — Textes relatifs à la construction de mosquées, de collèges, de tombeaux, etc. ; pierres tombales des premiers siècles de l'hégire, présentant surtout une valeur paléographique.

Tel était à peu près le bilan de l'épigraphie arabe dans la zone centrale, quand je songeai à entreprendre des recherches spéciales à ce sujet. Malgré la valeur des travaux parus, le chiffre restait maigre en regard des résultats que l'on était en droit d'escompter. D'ailleurs, les textes publiés n'étaient pas toujours sans faute ; la transcription ou la traduction laissait parfois à désirer ; ils demandaient à être revus soigneusement. En outre, il importait de prendre

Nouvelles
recherches.

1. Travaux de KREMER (*Topographie von Damascus*) ; de MM. SCHEFER (REY, *Monuments militaires des Croisés*), REY, REINAUD, KARABACEK, CLERMONT-GANNEAU (inscriptions de Bosra, de Salamiya, etc.) ; WETZSTEIN, WADDINGTON, DE VOGÜÉ, HALÉVY, NÖLDEKE, SACHAU, SCHROEDER, KREMER, EWALD, PRÆTORIUS, etc., sur la proto-arabe de Harrân ; copies de plusieurs explorateurs, tels que BURKHARDT.

2. Travaux de MM. SACHAU (Zebcd), BISCHOF (Alep), BURTON et DRAKE, BARGÈS et LANGLOIS (Cilicie).

3. Travaux de NIEBUHR, DE SACY, SACHAU, etc. (Mésopotamie, Perse, Arabie) ; HUART, KARABACEK (Asie-Mineure).

4. Le texte du calife Walid à la grande mosquée de Damas, daté de l'an 87 de l'hégire et signalé par Mas'ûdi en l'an 332 (t. V, p. 362), a disparu.

le plus de fac-simile possible, par estampage et photographie; en un mot, il fallait procéder à un relevé méthodique à la hauteur des exigences de la science actuelle.

Je résume ici la méthode que j'ai suivie et les résultats de mes premières recherches. Guidé par ce fait, que la destruction est plus rapide dans les grands centres, j'entrepris d'abord le relevé des inscriptions du Caire, en divisant la ville en un certain nombre de secteurs, explorés successivement. La plupart des inscriptions étant apparentes, elles s'imposaient d'elles-mêmes à l'observation; à l'aide de Maqrizi, j'en découvris un certain nombre sur des ruines cachées dans des constructions plus récentes. Le relevé des inscriptions arabes présente des difficultés spéciales. Les lettres y sont parfois si enchevêtrées, qu'on ne peut les copier comme une inscription grecque ou latine; il s'agit donc de les lire sur place et de les transcrire en cursif sur un carnet. La meilleure méthode à suivre est de *transcrire* ainsi tout ce qu'on est certain d'avoir lu correctement, et de laisser en blanc les passages douteux, que l'on *dessine* le plus fidèlement possible, pour les revoir plus tard à loisir. A mesure que ces passages s'éclaircissent, on les reporte dans les textes transcrits, mais sans toucher au dessin primitif, qui doit toujours servir de témoin pour quelque nouvelle discussion. Il est bon alors, si l'on a le temps, de retourner sur place pour vérifier sur l'original l'exactitude de l'interprétation. Afin d'obtenir des copies fidèles, je m'étais exercé à dessiner d'après la bosse. J'estampai ou photographiai les inscriptions à lecture difficile et les textes importants au point de vue historique ou paléographique. Au cours de deux campagnes, je contrôlai presque tous les textes du Caire publiés jusqu'à ce jour, et j'en relevai plus de trois cents nouveaux; dans un court séjour en Syrie, je recueillis près de trois cents inscriptions à Ramleh, Jérusalem, Damas et Baalbek, avec un grand nombre de photographies et d'estampages. Ces résultats seront publiés au fur et à mesure, avec ceux de plusieurs savants, qui ont bien voulu mettre à ma disposition les matériaux encore inédits qu'ils ont recueillis en Orient. J'espère continuer cette œuvre en achevant l'exploration de l'Égypte, de la Palestine et de la Syrie centrale, et en poussant aussi loin que possible celle du

nord de la Syrie. Les autres pays viendront d'eux-mêmes se grouper autour de ce noyau, et le *Corpus* aura dès lors une base solide pour les travaux définitifs de la Commission.

Outillage.

Voici encore quelques détails sur la partie matérielle de l'exploration. Une bonne jumelle à champ étendu est indispensable pour un grand nombre de lectures. On aura souvent besoin d'une échelle, d'un ciseau pour gratter les badigeons, et d'une brosse un peu dure pour enlever la poussière ou le vernis. Je n'insisterai pas sur le procédé si simple de l'estampage; mais dans un grand nombre de cas, le haut-relief et la dimension des caractères rendent cette opération impossible. Il faut avoir recours à la photographie.

Sans vouloir aborder ici le problème de la photographie géométrique¹, je donnerai quelques indications pratiques sur la photographie archéologique appliquée aux monuments arabes; elles sont le résultat d'une expérience personnelle, et je crois qu'on ne les trouvera pas toutes dans les manuels récents à l'usage des archéologues en Orient.

Photographie.

Dans le choix de l'appareil, on évitera les mille inventions journalières qui permettent à tout commençant de faire de la photographie par à peu près; on se gardera surtout des procédés instantanés et des appareils de poche. Dans ces pays de grand soleil, les procédés les moins rapides offrent le plus de garanties. Un appareil instantané à main peut être fort utile dans une expédition, mais en général ce genre d'instruments n'est pas recommandable pour l'archéologie; le meilleur photographe ne saurait s'y fier entièrement. On se munira d'une bonne chambre ordinaire à long tirage, d'un pied solide pour résister au vent et d'un verre dépoli de rechange. On emportera plusieurs objectifs à foyers différents, ou encore une trousse à combinaisons, la variété des foyers étant une des premières conditions de la photographie archéologique. Les objectifs doivent couvrir nettement une surface supérieure à celle du verre dépoli, car on sera souvent obligé de les décentrer pour viser des sujets élevés; à cet effet, on donnera à la planchette de l'objectif le plus grand jeu possible, surtout dans le sens vertical. Dans bien des cas, cette précaution ne suffira pas,

1. D^r LE BON, *Les Levers photographiques et la Photographie en voyage*, chap. 1^{er}.

et l'opérateur sera obligé d'incliner la chambre en arrière pour pouvoir viser assez haut. Dans les ruelles étroites de l'Orient, on manque de recul, et l'objet à reproduire se présente souvent sous un angle très ouvert. Mais le renversement de la chambre détruit le parallélisme des lignes verticales, qui semblent dès lors converger vers un point idéal ; un cylindre devient un cône, un prisme se change en pyramide, un rectangle prend l'air d'un trapèze. Pour corriger cette aberration linéaire, il existe des chambres à bascule dont le but est de ramener toujours le verre dépoli dans la verticale. On obtient le même résultat par un mécanisme plus simple, une petite bascule mobile qui s'adapte rapidement au besoin sous le verre dépoli ; le contrôle se fait au moyen de deux petits niveaux rivés sur le cadre de la chambre. Ainsi la perspective est rétablie, mais le plan du verre ne coïncide plus avec le plan focal, puisque l'objectif a été renversé ; dès lors, l'image mise au point perd sa netteté sur toute la surface, mais surtout dans les bords. On corrige pratiquement ce défaut en employant le plus petit diaphragme, qui éteint tous les rayons excentriques. Toutes ces opérations demandent assez de temps et ne donnent qu'un résultat approximatif. Aussi, toutes les fois qu'on le pourra, on évitera le renversement de la chambre en reculant le point de station pour diminuer l'angle visuel. C'est dans la recherche du meilleur point de station que la variété des foyers rendra de grands services, car un choix varié de foyers permettra toujours de placer au mieux l'image à reproduire dans le cadre du verre dépoli. Les grands angulaires à court foyer sont fort utiles toutes les fois que l'on manque de recul ; mais on leur préférera, quand on pourra, les objectifs à foyer moyen, dont le rayon de courbure se rapproche plus de celui de l'œil. Les grands angulaires appliqués à la reproduction de vastes façades comportant des lignes fuyantes, donnent des effets de perspective qui choquent les habitudes de l'œil et faussent l'appréciation des contours.

Le format demi-plaque ou 13×18 est celui qui réunit les meilleures conditions pour de bons relevés en voyage. On prendra des plaques plutôt lentes que rapides ; les pellicules, légères et incassables, rendent de grands services en voyage, mais elles sont plus délicates et ne se conservent pas longtemps.

On trouvera, dans les principales villes de l'Orient, en tous cas au Caire et à Beyrouth, des plaques à acheter et des photographes disposés à prêter leur laboratoire; il sera cependant plus prudent d'emporter avec soi une provision de négatifs et de quoi développer : une lanterne en papier rouge, des cuvettes, des sels en boîte, etc. Il vaut mieux pouvoir compter sur des produits éprouvés par l'expérience que d'être livré aux hasards du commerce en des pays qui n'offrent que peu de ressources.

Relevé
des monuments.

Ces détails sur la photographie archéologique m'amènent à traiter un sujet d'une importance capitale, et qui sans rentrer dans le plan d'un *Corpus*, touche indirectement au relevé des inscriptions, et intéresse au plus haut degré l'archéologie arabe et l'histoire du moyen âge : j'ai nommé le *relevé des monuments arabes*.

A part les stèles funéraires et quelques textes isolés, les inscriptions arabes sont presque toujours gravées sur des monuments, et un grand nombre d'entre elles relatent la construction de l'édifice qui les porte. Parmi ces dernières, il en est beaucoup qui ne mentionnent que le nom et les titres du constructeur et la date de la construction, avec un passage du Coran et quelques formules pieuses. A part les titres et certaines formules, qui ont un intérêt historique général, ces textes n'ont qu'une valeur indirecte, en ce sens qu'ils classent l'édifice et forment de solides jalons pour l'étude comparée des monuments arabes. Il en résulte que prises à part et noyées dans un grand *Corpus*, ces inscriptions perdront une bonne partie de leur valeur, dès qu'on n'aura plus sous les yeux le monument qu'elles accompagnent. Ceci montre à quel point l'épigraphie et l'archéologie générale sont intimement liées dans le monde musulman.

L'étude des monuments arabes est si peu à la mode que j'ose à peine plaider ici en sa faveur. Si les formes et la décoration, qui font l'admiration des gens de goût, ont été vulgarisées par de belles reproductions, la science des matériaux, de la construction, des plans, de la destination, et l'évolution des méthodes et du style n'ont produit que des essais isolés et moins connus. On ne s'est pas encore servi des monuments pour l'histoire; on ne les a point

interrogés comme on interroge une charte ou une vieille chronique; si l'on tarde encore, ils ne seront plus là pour répondre.

L'explorateur qui recueillera les inscriptions arabes rendra d'éminents services à l'histoire du moyen âge en relevant aussi les monuments qui les portent. Quelques photographies suffiront pour les sauver d'un oubli complet. S'il en a le temps, il en prendra les principales dimensions et il en dessinera le plan. Un rouleau d'arpenteur et une boussole de poche suffisent pour un relevé rapide. Il importe de prendre un grand nombre de cotes, en mesurant *directement* toutes les dimensions que l'on peut atteindre. Il faut éviter les mesures d'angle, qui sont sujettes à des erreurs quand on est pressé ou qu'on ne dispose pas d'instruments de précision. Les matériaux ainsi recueillis éclaireront le problème si obscur de la métrologie musulmane¹, et permettront enfin de poser les bases d'une archéologie arabe. A défaut de mesures exactes, des croquis de plans, de détails d'appareil, etc., constitueront des documents d'une réelle importance.

Je n'ai pas eu le temps de pousser mes recherches bien loin de ce côté; toutefois j'ai réuni, sur les monuments du Caire, et notamment sur la destination des plans et l'évolution des méthodes, quelques observations qui fournissent à l'histoire des documents que l'on chercherait en vain dans les livres. Ces notes demandent à être étendues et complétées par des relevés exacts; elles fourniront les matériaux d'un *Manuel d'archéologie arabe*.

Manuel d'archéologie arabe.

Un mot pour terminer sur les inscriptions mobilières. Les arts industriels de l'Orient ont couvert jadis le monde de leurs produits; il en reste encore beaucoup, disséminés dans les musées et dans les collections. Un grand nombre de ces objets portent des inscriptions arabes: astrolabes et sphères célestes, armes, ustensiles en métal, en pierre fine ou en cristal de roche, plats, coupes, aiguières et chandeliers, lampes de mosquée en verre émaillé, panneaux de menuiserie, meubles et cassettes de bois et d'ivoire, briques

Inscriptions mobilières.

1. Ils auront pour commentaire le précieux recueil de *Matériaux* où M. SAUVAIRE a réuni tous les passages importants des auteurs arabes sur la métrologie (*Journal Asiatique*, 1870-1887). Parmi les nombreux travaux inspirés récemment par la métrologie orientale, il faut noter ici ceux de M. MAUSS sur l'Église de Saint-Jérémie à Abu Gôch (*Revue Archéologique*, 1892), et sur la coudée *char'iyeh*.

émaillées, broderies et tapis. Bon nombre de ces textes sont purement décoratifs et n'ont qu'une valeur artistique, car ils contiennent soit des passages du Coran, soit de monotones formules de louange et de bénédiction à l'adresse du personnage à qui l'objet était destiné. D'autres cependant méritent d'être relevés; ils donnent des noms de souverains, d'artisans et de centres industriels, des dates, des termes techniques. Ce sont autant de documents pour l'histoire des arts scientifiques et décoratifs, non seulement en Orient, mais encore en Occident, puisque dans ce domaine, nous avons tant emprunté au moyen âge musulman. Un grand nombre de ces produits sont de provenance ou de date inconnue, ce qui en rend l'attribution difficile; cependant la nature de l'objet y supplée parfois. Ainsi les lampes émaillées paraissent toutes originaires de l'Égypte à l'époque des Mamlouks, jusqu'au moment où l'art de l'émaillerie sur verre fut introduit à Venise.

Il est difficile de dire aujourd'hui dans quelles limites le *Corpus* devra accueillir ces inscriptions; cependant on ne saurait les négliger dans un recueil général. Les nombreux travaux parus déjà dans ce domaine faciliteront les recherches à venir.

En esquissant ainsi le projet d'un *Corpus* et celui d'un *Manuel d'archéologie*, je n'ai point voulu épuiser la question, ni fixer des limites trop précises à un travail dont l'avenir seul pourra déterminer l'importance et l'étendue. J'ai l'intention d'y consacrer une partie de mon temps, et j'espère trouver des collaborateurs dans une œuvre que je ne saurais mener tout seul à bonne fin.

MATÉRIAUX
POUR UN
CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM

PREMIÈRE PARTIE
INSCRIPTIONS DE L'ÉGYPTE

INTRODUCTION

SUR LA MÉTHODE

ADOPTÉE DANS CE RECUEIL

PLAN DE L'OUVRAGE. — On a vu plus haut comment de l'étude des inscriptions et des monuments arabes est né le projet d'un *Corpus* et celui d'un *Manuel d'archéologie*. Je songeais d'abord à réunir les matériaux de ces deux ouvrages, et à joindre aux inscriptions de chaque édifice les détails archéologiques fournis par les auteurs et par l'observation directe. Plusieurs raisons m'ont décidé à diviser ce travail en deux parties distinctes, l'une réservée à l'épigraphie, l'autre consacrée à l'archéologie des monuments. Cette méthode joindra à d'autres avantages celui de séparer nettement les deux buts que je me suis proposés : le philologue et l'historien auront ici les premiers rudiments du *Corpus*; l'archéologue et l'artiste trouveront dans un autre recueil les éléments du *Manuel*. Si je commence par les inscriptions, c'est que l'étude des monuments exige des relevés plus étendus, une rédaction plus réfléchie, un choix de planches plus compliqué. Ce travail sera fait plus tard et comportera, outre la description des principaux monuments par ordre chronologique, un essai d'archéologie systématique et comparée.

En abordant tout seul le recueil des inscriptions arabes, je ne pouvais prétendre à lui donner une forme impersonnelle et définitive; il fallait d'ailleurs,

avant d'adopter une méthode invariable, montrer le parti qu'on peut tirer de ces textes pour l'histoire et l'archéologie, et donner, au moins pour commencer, plus de notes que n'en comportent d'habitude les grands recueils épigraphiques. De là le titre de *Matériaux pour un Corpus Inscriptionum arabicarum*. Ce volume sera probablement consacré tout entier aux inscriptions de l'Égypte, et le suivant sera réservé aux textes de la Syrie.

COPIE DES TEXTES. — Sauf de rares exceptions, tous les textes publiés ici reposent sur des copies personnelles, et j'en prends l'entière responsabilité. Plus de la moitié sont encore inédits; les autres ont déjà paru dans divers mémoires. J'ai contrôlé soigneusement la plupart des textes publiés, et l'on trouvera souvent dans mes copies des variantes importantes. Chaque inscription est précédée de la mention *inédite* ou du nom du savant qui l'a publiée; je tiens à reconnaître ainsi les services éminents que je dois aux premiers pionniers de l'épigraphie arabe¹. On trouvera, dans les travaux de M. MEHREN, un certain nombre de textes que je n'ai pas contrôlés, soit que, vu leur moindre intérêt, je n'aie pu leur consacrer le temps limité dont je disposais, soit qu'ils aient disparu ou que je n'aie pu les retrouver. Parmi ces derniers, j'en ai reproduit un petit nombre qui m'ont paru mériter une place dans un recueil général; j'indique alors que je les ai empruntés à un travail antérieur en leur faisant subir les légères retouches qui m'ont semblé nécessaires.

Je me suis attaché surtout aux textes anciens, et j'ai relevé tout ce que j'ai trouvé jusqu'aux derniers sultans Mamlouks. La période ottomane a laissé au Caire d'innombrables inscriptions d'une valeur historique fort inégale. Beaucoup sont des productions poétiques médiocres; je n'en ai pris qu'un très petit nombre. J'ai choisi de préférence les textes courts et précis, les dédicaces des principales mosquées, une partie des nombreuses inscriptions de fontaines (*sabil*), et les textes indiquant des restaurations modernes dans d'anciens édifices. Il ne faut pas oublier qu'une inscription sans intérêt par elle-même prend une valeur archéologique, lorsqu'elle accompagne un monument de quelque importance, parce qu'elle sert à dater son style et ses formes.

1. La plupart des textes publiés sont dus à M. MEHREN, *Câhirâh og Kerâfat*, 1870 (éd. danoise); *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg*, t. XIV-XVI (éd. française). En outre, l'auteur a mis gracieusement à ma disposition un manuscrit qui offre des variantes à l'une et à l'autre édition, et auquel j'ai fait quelques emprunts; voir à ce sujet la liste des abréviations donnée plus bas. Les autres mémoires seront cités au fur et à mesure.

Tel n'est pas le cas des *inscriptions funéraires*, trouvées pour la plupart isolément dans les cimetières du Caire. L'innombrable série des pierres tombales ne présente en général qu'un faible intérêt historique; les plus curieuses sont celles des premiers siècles de l'hégire, qu'on trouve par centaines dans les cimetières du Vieux-Caire et d'Assouan; leurs caractères offrent une réelle valeur paléographique. Comme elles sont disséminées dans un grand nombre de musées et de collections, et qu'on en déterre chaque jour de nouvelles, elles devront prendre place dans un recueil spécial qui réunira et complétera les premiers travaux consacrés à leur étude¹. En fait d'inscriptions funéraires, on ne trouvera ici que celles qu'abritent les monuments qui seront décrits dans le recueil archéologique; leurs titulaires sont presque tous connus de l'histoire.

CLASSEMENT DES TEXTES. — Les inscriptions du Caire ont été classées par ordre chronologique; toutefois cette règle générale souffre des exceptions dont il faut donner ici les motifs. La plupart des inscriptions sont encore à leur place dans les monuments; aussi, pour faciliter les recherches autant que pour adopter une classification concordante avec celle du futur recueil d'archéologie, j'ai dû subordonner l'ordre chronologique des inscriptions à l'ordre chronologique des monuments. Ainsi, lorsqu'un édifice offre des textes de plusieurs époques, cas fréquent dans les grandes mosquées et dans les sanctuaires renommés, on les trouvera tous classés sous la même rubrique, à la date de la fondation de l'édifice; j'ai suivi la même règle pour les monuments qui n'offrent plus d'inscription de l'époque de leur fondation, quand ils ont conservé une partie de leur construction primitive. Enfin les édifices qui ont perdu tout vestige de leur premier établissement sont classés avec leurs inscriptions à la date indiquée par les parties les plus anciennes de leur état actuel. Ainsi, quand la description des monuments aura paru avec un classement identique, l'étude comparée des deux sources sera grandement facilitée.

Les monuments dont la construction a duré plusieurs années seront classés autant que possible à celle de leur achèvement. On trouve souvent, en effet, dans les édifices importants, plusieurs textes datés à quelques années de distance, comme autant de jalons des phases successives de leur construc-

1. Voir à ce sujet les ouvrages de LANCI (vieillis, mais encore utiles, surtout par leurs planches); WRIGHT, dans *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, 1887-1888, avec planche; divers Mémoires dans le *Bulletin de l'Institut Égyptien*, et le récent travail de M. CASANOVA dans ces *Mémoires*, t. VI, fasc. 2, avec planches.

tion. Plusieurs grands mausolées des sultans Mamlouks n'ont été achevés qu'après la mort du fondateur, et les pierres tombales qu'ils renferment, mentionnant la date de cette mort, sont parfois en avance de quelques années sur la date de l'achèvement. Comme il est peu probable que ces pierres aient été placées avant la fin des travaux, elles seront classées avec tous les textes de l'édifice à la dernière date indiquée pour la construction¹. Enfin les édifices non datés seront classés avec leurs inscriptions après les monuments datés du souverain auquel ils appartiennent; tel est le cas, par exemple, de plusieurs bâtiments du sultan Qâit-bây.

Chaque édifice est indiqué sommairement par son nom, sa date et sa situation topographique. A cet effet, j'avais songé à dresser un plan du Caire indiquant la position des édifices mentionnés dans ce volume; mais ce travail a déjà été fait. Le plan dressé par la Commission de l'expédition française en 1798 est encore aujourd'hui le meilleur plan archéologique du Caire. Il est divisé d'abord en neuf grandes sections (*chiffres romains*), correspondant aux principaux quartiers de la ville, puis en carreaux réguliers dont les abscisses et les ordonnées sont déterminées par une double série de numéros (*lettres majuscules* et *chiffres arabes*). Enfin, chaque édifice est classé dans sa section par un numéro spécial en chiffres arabes. Une *Explication*, imprimée dans un des volumes de la *Description*, reproduit la liste complète de ces numéros avec le nom des rues et des édifices. Je ne pouvais mieux faire que d'utiliser ce beau travail, et j'ai donné pour chaque monument le numéro du plan français². Les inscriptions isolées seront classées à l'année de leur date; celles du Musée arabe seront réunies dans un chapitre à la suite des autres. Pour plus de clarté, j'ai multiplié les renvois, les titres, les indications chronologiques, etc.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES. — Pour faciliter les recherches sur place, j'indique pour chaque inscription sa position dans le monument qu'elle accompagne, ses dimensions exactes ou approximatives, le type et la gran-

1. Tel est le cas du mausolée du sultan Barqûq, où les dates de construction oscillent entre 808 et 813. et les dates funéraires entre 801 et 887; tous ces textes seront classés à l'année 813. Ce qui précède explique pourquoi les dates épigraphiques sont parfois en désaccord de quelques années avec les dates de Maqrîzi.

2. Voir plus bas la liste des abréviations. Les noms qui accompagnent les numéros dans l'*Explication* ne sont pas toujours corrects; je relève en passant ceux qui exigent un commentaire ou une rectification. J'ajoute le numéro du plan moderne du Caire dressé par M. GRAND BEY.

deur des caractères et la matière dans laquelle ils sont gravés, l'état de conservation, le nombre des lignes, la présence ou l'absence des signes auxiliaires.

POSITION. — Il faut observer tout d'abord que les principales rues du Caire, et par conséquent les façades des édifices, sont orientées à peu près du nord au sud et de l'est à l'ouest; je parlerai donc toujours des façades ou côtés *nord, sud, est, ouest*. Ces indications sont loin d'être mathématiquement exactes, mais elles sont très pratiques et suffisent pour se retrouver dans l'examen d'un monument¹. Les termes techniques employés pour définir la position des inscriptions, tels que *bandeau, piédroit, mihrâb, liwân*, n'exigent pour la plupart aucune définition, ou seront expliqués dans le texte; j'y reviendrai d'ailleurs dans une note spéciale.

DIMENSIONS. — Je n'ai pas songé tout d'abord à les relever, et du reste il eût été impossible de le faire partout. La plupart des textes sont hors de portée de la main; beaucoup sont gravés sur de longs bandeaux qui courent sur les façades en suivant leurs angles saillants et rentrants, sur les coupoles, sur les minarets. Quand l'inscription est gravée sur une plaque, je donne les

1. Sans vouloir aborder ici le problème important de l'orientation des édifices religieux, je dois justifier brièvement l'emploi de mes termes. On sait que la niche (*qiblah*) des mosquées est orientée du côté de la Mecque, et que par conséquent cette orientation varie suivant la position géographique de chaque lieu rapportée à la Mecque. Les premiers pays envahis par les Arabes en dehors de l'Arabie étaient situés au nord de la Mecque, et je suppose que c'est là, et notamment en Syrie, que le mot *qibli* a pris le sens de *sud*; en tout cas, ce sens n'est pas propre au langage de l'Égypte, comme on l'a cru quelque temps. Ainsi *qibli* désigne à la fois la façade portant la qiblah, et le sud. En Syrie, ces deux sens coïncident, mais il n'en est plus de même en Égypte. Pour le Caire, la Mecque est à l'est-sud-est, et les mosquées de cette ville sont presque toutes orientées dans cette direction, de sorte que la qiblah est dans une façade tournée plus à l'est qu'au sud. Maqrîzi appelle *qibli* la façade qui porte la qiblah (est-sud-est), mais ce mot implique pour lui l'idée de *sud*, en sorte qu'il nomme *ouest (garbi), nord (bahri)* et *est (charqi)* les côtés sud-sud-ouest, ouest-nord-ouest et nord-nord-est. Comme ce volume n'emprunte presque rien à Maqrîzi, qu'il repose sur l'observation directe, et traite non seulement d'édifices à qiblah, mais de toute sorte de monuments, j'ai dû m'écarter du système de Maqrîzi, que cet auteur d'ailleurs ne semble pas suivre rigoureusement, et adopter les désignations qui se rapprochent le plus de la réalité. Ainsi quand je parle d'une façade *est*, c'est celle qui porte la qiblah et qui regarde l'est-sud-est (*qibli* de Maqrîzi). Conséquemment j'appelle *sud, ouest* et *nord (garbi, bahri)* et *charqi* de Maqrîzi) les façades sud-sud-ouest, ouest-nord-ouest et nord-nord-est; un coup d'œil jeté sur le plan du Caire justifiera cette préférence. Pour un petit nombre d'édifices orientés exactement *entre* les quatre points cardinaux, comme la mosquée d'Ahmad ibn Tûlûn, j'emploie les termes *nord-est, sud-est*, etc. Sur l'orientation des mosquées et sur les termes employés par Maqrîzi, voir CORBETT BEY, *The mosque of Amr*, etc. (*J. R. As. Soc.*, t. XXII, p. 759, n. 1); RAVAISSE, *Essai*, I, p. 423, n. 1; *Notes*, I, p. 90, n. 3.

dimensions exactes ou approximatives de celle-ci¹; quand il s'agit d'un bandeau, j'indique la dimension des caractères.

DIMENSIONS DES CARACTÈRES. — Pour les mêmes raisons, je n'ai pu mesurer exactement les lettres, et j'ai adopté une classification assez grossière, mais suffisante en pratique. J'appelle *petits caractères* ceux dont la hauteur varie de un à dix centimètres; *caractères moyens* ceux qui sont compris entre dix et vingt centimètres; enfin *grands caractères* ceux qui dépassent cette dernière dimension; ces mesures s'appliquent naturellement aux lettres à hampe².

STYLE DES CARACTÈRES. — L'évolution des caractères fera plus tard le sujet d'un essai de paléographie, quand j'aurai réuni un plus grand nombre de fac-simile; je dois me borner ici à définir quelques termes.

J'appelle *coufique simple* celui des premiers siècles de l'hégire jusque vers le milieu du quatrième; *coufique fleuri*, celui qu'on a appelé improprement *carmatique*, et qui correspond en Égypte à la période fatimite (du milieu du IV^e au milieu du VI^e siècle); *coufique décoratif*, celui des inscriptions coraniques qui relèvent de la décoration pure, depuis l'introduction du caractère arrondi (vers 570 H.) jusqu'à une époque très avancée; il présente de nombreuses variétés. Enfin je subdivise le caractère arrondi en *naskhi ayoubite*, *mamlouk* et *ottoman*, trois variétés bien distinctes; il suffira d'examiner les planches pour comprendre ces divers termes. Sauf indication contraire, toutes les inscriptions sont gravées en relief³.

ÉTAT DE CONSERVATION. — Les inscriptions sur plâtre, sur panneaux de bois, sur mosaïques et sur enduits se détériorent assez vite. Les textes lapidaires sont mieux conservés, mais le calcaire fourni par les carrières du Caire est en général de mauvaise qualité et s'effrite facilement; les inscriptions sur marbre sont plus durables. Une cause de destruction qui s'ajoute à la fragilité des matériaux et à l'incurie populaire, c'est la déplorable habitude de badi-

1. En centimètres, et en commençant par la longueur. Ainsi « dimensions 80 × 125 » signifie que la plaque a 0 m. 80 de longueur et 1 m. 25 de hauteur.

2. Tels que ا, ط, ك, ج, etc. J'appelle *très grands caractères* ceux qui dépassent 50 centimètres; sur les monuments des derniers Mamlouks, ils atteignent parfois 1 mètre de hauteur. N'ayant pas songé tout de suite à appliquer cette échelle, je l'ai fait souvent de souvenir et toujours à vue d'œil, en sorte qu'elle n'a qu'une valeur approximative; par l'effet de la perspective et de l'harmonie des lignes d'architecture, ces évaluations sont restées peut-être en dessous de la réalité.

3. Font exception à cette règle les inscriptions polychromes sur enduits, mosaïques, briques émaillées, etc., ainsi qu'un petit nombre de textes gravés en creux.

geonner d'enduits grossiers toutes les surfaces des monuments, pierre, stuc, bois et peintures. Heureusement que les barbouilleurs ont pris soin de peindre les caractères en rouge, de sorte qu'on peut le plus souvent les reconnaître à travers leur déguisement ; mais ils ont perdu toute leur finesse. Je place entre crochets les fragments qui ont disparu sans retour et ceux qui sont masqués par des constructions de seconde main ou par un badigeon trop épais¹ ; les lettres sautées par le graveur sont restituées entre parenthèses, et un point d'interrogation accompagne les mots dont je ne puis garantir la lecture.

DIVISION DU TEXTE. — Pour faciliter le contrôle des textes, je les divise en indiquant le nombre de lignes pour les inscriptions sur plaque, et pour les grands bandeaux, les principaux accidents de leur parcours (angles saillants ou rentrants, portails, mihrâbs, etc.)². Les bandeaux sur les piédroits des portes et des baies de portails sont toujours divisés en deux parties symétriques, placées de chaque côté ; je les distingue par les termes *droite* et *gauche*.

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES. — Il était impossible de copier fidèlement les points diacritiques, les points-voyelles et les autres signes auxiliaires. Une pareille entreprise exigerait des années de travail et n'aurait d'ailleurs aucune valeur, puisque les points et les voyelles sont souvent placés arbitrairement, et que dans les inscriptions entrelacées, on ne sait pas toujours à quelle lettre ils appartiennent. J'ai dû me contenter d'indications très générales, et je renvoie à ce sujet à l'essai de paléographie. D'ailleurs, en consultant les planches, on pourra se faire une idée très nette du rôle des points et des signes dans les divers types de caractères.

TRADUCTION ET CRITIQUE DU TEXTE. — Traduire toutes les inscriptions, c'eût été allonger inutilement ce volume. Je n'ai traduit que les plus importantes, ou celles dont le texte présentait quelque difficulté ; encore les ai-je souvent abrégées en sautant les parties faciles ou les titres impossibles à rendre en français. Je n'ai pas épargné les points d'interrogation, convaincu qu'il vaut mieux confesser son ignorance que de la masquer sous de séduisantes hypothèses. Pendant mes recherches, je dépouillais autant que possible mes

1. Les mots placés dans ces crochets sont ceux que je crois pouvoir restituer avec certitude. J'ai consacré bien des heures de travail à faire sauter les épaisses couches de plâtre durci qui cachaient mainte inscription. Le Comité de conservation a pris l'heureuse initiative de faire disparaître le plus possible ces grossiers revêtements.

2. Je n'ai pas songé tout de suite à le faire, et l'on trouvera quelques exceptions à cette règle.

carnets au fur et à mesure, afin de pouvoir élucider sur place les points obscurs et les problèmes soulevés par le rapprochement des textes; je suis loin de les avoir tous résolus.

DÉDUCTIONS HISTORIQUES, PHILOLOGIQUES, ARCHÉOLOGIQUES. — Pour tirer des inscriptions toutes les déductions historiques qu'elles comportent, il eût fallu dépouiller méthodiquement les nombreux ouvrages traitant de l'histoire du Caire, parcourir toutes les bibliothèques et grossir démesurément ce volume, qui doit rester avant tout un recueil de matériaux. Je me suis borné à identifier quelques noms propres à l'aide d'ouvrages déjà connus, à noter quelques détails de philologie ou de paléographie, à discuter des dates, des titres et des surnoms¹.

Les inscriptions arabes fournissent un grand nombre de surnoms, de titres de fonction et de titres purement honorifiques. Les titres de fonction ont une valeur immédiate; les surnoms et les titres honorifiques n'ont par eux-mêmes qu'un faible intérêt, mais si l'on en réunit un grand nombre et qu'on les compare dans leur ordre chronologique, on verra qu'ils jettent une vive lumière sur l'évolution des pouvoirs politique et religieux de l'Islam, et qu'ils éclairent un des grands problèmes de son histoire : le démembrement progressif et la lente décadence du califat. Ainsi, pour en tirer tout le parti qu'ils comportent, il ne suffit pas de les considérer isolément; ils exigent une étude comparée qui fera le sujet d'un travail spécial². On trouvera dans un index à la fin de ce volume tous les titres et surnoms contenus dans les inscriptions du Caire, et je ne relèverai en passant que les plus importants ou les plus curieux. Quant aux faits que les inscriptions fournissent à l'archéologie sur l'évolution des styles et des méthodes de construction, et sur l'adaptation des divers plans aux divers types d'édifices créés par les institutions musulmanes, ces faits trouveront leur place naturelle dans l'ouvrage consacré à l'archéologie du Caire.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Au Caire, plus que partout ailleurs, les inscriptions jouent un rôle décoratif dans l'ensemble de l'édifice. Nulle part

1. Ce travail n'étant guère favorable aux idées générales, je me réserve de donner ailleurs des passages d'auteurs de nature à commenter les inscriptions, et d'en tirer des déductions historiques.

2. Voir à ce sujet un article dans *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 84 et suiv. — Plusieurs ouvrages importants composés par des employés de la chancellerie du Caire à l'époque des Mamlouks traitent des titres officiels en grand détail; avec les inscriptions, les monnaies et les diplômes, ils fourniront des matériaux considérables pour un travail sur ce sujet.

dans les pays musulmans, sur les côtes de la Méditerranée du moins, les arts décoratifs au service de l'architecture n'ont couvert les gros œuvres d'une pareille profusion d'ornements, et le métier du *ḥadždjâr* et du *naqqâch* y est devenu un art véritable. Presque toutes les inscriptions du Caire offrent dans leurs caractères les contours les plus harmonieux unis à une rare perfection de travail. A ce point de vue purement extérieur, elles sont très supérieures aux inscriptions de Syrie, bien que ces dernières soient plus intéressantes pour l'histoire ; c'est l'art raffiné de la capitale à côté des imitations provinciales.

Voilà pourquoi l'on trouve au Caire un très grand nombre de textes coraniques. Dans les monuments des derniers Mamlouks, les façades, les coupoles, les minarets, les murs extérieurs de la cour et du sanctuaire sont couverts d'inscriptions qui se déroulent en longs bandeaux sur les parements¹. Avec un peu d'habitude, on voit aussitôt s'il s'agit d'un texte historique ou d'un verset du Coran. On apprend que beaucoup de bandeaux commençant par un verset ou un fragment de chapitre se terminent, parfois à l'autre extrémité de l'édifice, par une date et par un nom propre, et qu'il ne faut pas juger de tout sur les premiers mots.

Les inscriptions purement coraniques et les fragments du Coran qui précèdent un texte historique sont indiqués par le numéro du chapitre et du verset ; les rares fragments intercalés dans le texte historique seront seuls reproduits *in extenso*. Les inscriptions purement coraniques seront décrites brièvement et réunies à la suite des autres textes. Ces indications éviteront des démarches inutiles et mettront sur la voie des recherches à compléter. En effet, il reste encore dans les monuments des derniers Mamlouks, et notamment sur les coupoles et les minarets, bon nombre d'inscriptions que je n'ai pas eu le temps de contrôler, et où l'on trouvera peut-être autre chose que du Coran ; je les signale parfois en faisant suivre le mot *coranique* d'un point d'interrogation².

1. La forme et l'aspect décoratif de ces bandeaux leur ont fait donner le nom de *tirâz* (*broderie, bande brodée*), expression fort heureuse qu'il est difficile de rendre en français ; pour ne pas grossir le nombre des mots étrangers, j'ai conservé partout le mot de *bandeau* qui convient mieux ici que celui de *frise*.

2. Les versets choisis pour les inscriptions font souvent allusion à la destination de l'édifice (mosquée, tombeau, niche de prière, bassin aux ablutions, etc.), quelquefois à la personnalité du constructeur ou à un événement rappelé dans le texte historique ; on pourra s'en convaincre en recherchant dans le Coran les passages indiqués. A titre d'exception, on trouvera le texte intégral d'un verset au début d'une inscription historique, quand ce verset renferme une allusion d'un intérêt spécial. — Une partie des citations sont empruntées aux relevés de M. MÈHREN ; je ne les ai pas toutes contrôlées.

PLANCHES. — Les planches qui accompagnent ce volume sont divisées en deux séries; la première comprend des estampages, la deuxième, des clichés directs de l'original. Ces planches ont un double but : reproduire les inscriptions d'un intérêt particulier pour l'histoire et fournir une base pour la critique de quelques textes détériorés; présenter la série des principaux types d'écriture sur des exemplaires bien conservés. C'est ce double but qui m'a guidé dans le choix des sujets; il explique pourquoi certains fac-simile sont très supérieurs à d'autres. Pour les longs bandeaux à grands caractères, qui ne pouvaient être reproduits intégralement, j'ai choisi un fragment intéressant ou bien éclairé. Les estampages reproduisent des inscriptions placées trop haut ou trop mal éclairées pour être photographiées directement; quand l'inscription ne pouvait être estampée, cas fréquent au Caire où la saillie des caractères est souvent très forte, j'ai choisi la photographie. Un petit nombre d'inscriptions importantes sont reproduites des deux façons et se retrouvent dans les deux séries.

CLASSEMENT ET RENVOIS. — Dans chaque série, les sujets sont classés par ordre chronologique, et leur numéro d'ordre est accompagné de la date en années de l'hégire. Lorsque cette date ne correspond pas à celle de la construction de l'édifice, j'ai ajouté cette dernière entre parenthèses. Ainsi le premier chiffre, en indiquant la date de l'inscription, permettra de faire une étude comparée des caractères en parcourant les planches; le second chiffre, en renvoyant à la date de l'édifice (ou au Musée arabe), fera retrouver aisément dans le corps du volume la copie et le commentaire de l'original. Les textes non datés portent le nom du souverain auquel ils appartiennent; on les retrouvera soit au chapitre du Musée, soit à la fin de la série des monuments de ce souverain¹.

Ces planches serviront en outre à contrôler mes lectures. Pour les inscrip-

1. La proportion des textes reproduits est plus forte pour les premières époques, parce que les textes anciens sont plus rares et plus intéressants. Tous les estampages et la plupart des clichés font partie de ma collection; M. BERTHAUD en a tiré fort bon parti. Plusieurs clichés que je n'ai pu développer moi-même, sont mal venus et donnent sur les planches des résultats imparfaits; je m'efforcerai d'éviter à l'avenir ces déconvenues. D'ailleurs, la reproduction photographique des inscriptions cairottes est souvent compromise par les grossiers badigeons dont j'ai parlé plus haut. Le vernis rouge sombre employé par les barbouilleurs pour repasser les caractères est entièrement dépourvu de rayons actiniques, et produit un maigre effet sur la couche sensible; d'autre part, le plâtre empêche l'estampage de ces textes. On verra plus tard combien, sous ce rapport, les inscriptions de Syrie sont supérieures à celles du Caire.

tions qui n'y sont pas reproduites, on n'aura d'autre moyen de contrôle que de les vérifier sur place, puisqu'on ne les trouvera ici qu'en caractères typographiques. Dans l'épigraphie gréco-latine, il existe un moyen terme entre le fac-simile de l'original et la simple impression typographique, c'est la reproduction du *dessin* rapporté par l'explorateur. Ce procédé ne pouvait être employé ici; en effet, comme on l'a vu plus haut, les inscriptions arabes ne sauraient être dessinées intégralement, à moins d'y consacrer un temps infini. Pour laisser le moins de fautes possible, j'ai contrôlé la plupart de mes lectures après les avoir revues à loisir. Cependant je ne puis garantir d'avoir évité toute erreur, surtout dans les textes que je n'ai pas eu le temps de revoir sur place. Enfin j'ai dessiné bon nombre de passages douteux; ces dessins seront reproduits dans le texte.

ABRÉVIATIONS. — Voici la liste des abréviations adoptées pour les citations :

- MEHREN, I et II. A.-F. MEHREN, *Câhirah og Kerâfat*, etc. 1^{re} et 2^e parties, Copenhague, 1870. L'édition danoise est la plus complète; quand je cite l'édition française ou le manuscrit que l'auteur m'a prêté, je l'indique spécialement.
- Description* *Description de l'Égypte*, édition PANCKOUCKE.
- Plan français. Plan du Caire dressé par la Commission d'Égypte en 1798 et gravé dans la *Description*, état moderne, atlas, vol. I^{er}, pl. 26; pour l'explication du plan, voir état mod., t. XVIII, 2^e partie, pp. 134-288.
- RAVAISSE, *Essai*, I et II. RAVAISSÉ, *Essai sur l'histoire et la topographie du Caire*, etc. 1^{re} et 2^e parties; dans les t. I et III des *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire*.
- Comité* *Comité de conservation des monuments de l'art arabe*, fascicules I-VIII (1884-1891).

- Notes*, I et II..... VAN BERCHEM, *Notes d'archéologie arabe*,
1^{er} et 2^e articles; *Journal Asiatique*,
1891-1892; je cite les pages du tirage
à part.
- WEIL, I-V..... WEIL, *Geschichte der Chalifen*, 5 tomes
avec deux index alphabétiques (*Re-*
gister) aux t. III et V.
- Maqrîzi, I et II..... Maqrîzi, *Khiṭaṭ (Histoire et topographie*
du Caire), 2 tomes, éd. Boulaq.
- Sultans Mamlouks*, I (a, b) et II (a, b). *Histoire des Sultans Mamlouks de l'É-*
gypte, traduite de Maqrîzi par QUATRE-
MÈRE; 2 tomes en 4 parties.
- Ibn Khallikân, I-IV..... Désigne la traduction DE SLANE, en 4
tomes; le texte arabe est cité sur l'édi-
tion du Caire, 1299 H.
- J. As*..... *Journal Asiatique*.
- J. R. As. Soc*..... *Journal of the Royal Asiatic Society*.
- Z. D. M. G*..... *Zeitschrift der deutschen morgenländi-*
schen Gesellschaft.
- Z. D. P. V*..... *Zeitschrift des deutschen Palæstina-Ve-*
reins.
- C*..... Coran (chiffres romains pour les cha-
pitres, chiffres arabes pour les versets;
cité d'après l'édition FLEISCHER).
- ... بسمه بسم الله الرحمن الرحيم
- تع تعالی (*Allâh ta'âlâ*).

Ces trois dernières abréviations sont les seules qui figurent dans le texte des inscriptions. L'épigraphie arabe ne connaît pas de signes abrégatifs; elle écrit les mots les plus fréquents en toutes lettres. J'avais songé d'abord, pour simplifier les textes, à donner toutes les dates en chiffres; mais comme elles sont écrites en lettres ou en chiffres suivant l'époque de l'inscription, ce procédé uniforme eût supprimé un trait caractéristique de l'épigraphie

et quelques curieuses variantes d'orthographe; j'ai rendu partout la date suivant l'original¹.

TRANSCRIPTION. — La transcription des mots arabes est une des questions les plus épineuses à résoudre. Dans un ouvrage spécial s'adressant à un public très restreint, il n'est pas impossible, quoiqu'on l'ait dit, d'arriver à un système méthodique, si l'on se guide sur la nature des recherches entreprises et sur le but que l'on se propose d'atteindre. Le philologue qui travaille sur des documents *écrits* adoptera une transcription *graphique*, donnant un signe particulier à chaque *signe* de l'alphabet arabe; le linguiste qui étudie les dialectes *parlés* choisira une transcription *phonétique*, donnant un signe particulier à chaque *phonème* du dialecte qu'il considère². Cet ouvrage ne s'adresse proprement ni au philologue, ni au linguiste; il appartient plutôt à l'histoire. Dans ce domaine, aucun essai n'a été tenté pour régulariser la transcription; du moins les tentatives ont avorté, et il règne une complète anarchie. Le problème est presque insoluble; un système méthodique et uniforme ne saurait être appliqué à tous les mots arabes que la langue française a adoptés, et il est fort difficile de tracer une limite.

Après avoir cherché longtemps, j'ai dû renoncer à appliquer à cet ouvrage un système entièrement basé sur une des deux méthodes graphique ou phonétique. En adoptant un système purement phonétique, il eût fallu le surcharger de signes de nuances absolument inutiles en pareille matière, et changer de système avec chaque province; d'autre part, un système strictement graphique eût par trop défiguré la prononciation des noms propres et des mots introduits dans le texte français. Je me suis arrêté à un procédé mixte qui ne vaut pas mieux qu'un autre, mais qui permettra du moins de reconstituer la forme arabe de chaque mot transcrit. En voici les traits principaux :

ب = b, ت = t, ث = th, ج = dj, ح = h, خ = kh, د = d, ذ = dh, ر = r, ز = z,
س = s, ش = ch, ص = ṣ, ض = ḍ, ط = ṭ, ظ = ẓ, ع = ' , غ = g, ف = f, ق = q,
ك = k, ل = l, م = m, ن = n, ه et ة final = h, ة = t dans un mot à l'état cons-

1. Les dates en chiffres ne sont employées d'une manière constante que depuis la fin du X^e siècle de l'hégire; avant cette époque, elles sont fort rares. Les inscriptions en vers de la période ottomane sont souvent datées par la somme des valeurs numériques de toutes les lettres du dernier hémistiche; il va de soi qu'un pareil jeu d'esprit exige plus d'ingéniosité que de talent poétique.

2. Voir *J. As.*, 8^e série, t. XIV, p. 86.

truit (*muḏāf*), و consonne = w, ي consonne = y, َ = a (ou e), ِ = i, ُ = u (ou o), ِ et َ = â, ِ = î, ُ = û, ِ = ai, ُ = au.

Un esprit doux ' représentera le *hamzah* au milieu ou à la fin d'un mot ; il m'a paru inutile de l'indiquer au début ; un trait d'union suivra l'article, les prépositions et les conjonctions liées dans le texte arabe¹. Il va sans dire que les flexions des cas ne seront pas notées, du moins dans les mots isolés. Pour simplifier, j'ai supprimé aussi le circonflexe de l'*i* long final des *nisbah* (relatifs, noms ethniques, etc.) ; d'ailleurs cet *i* s'est raccourci partout dans la prononciation². J'aurais voulu supprimer les groupes de deux lettres pour représenter un seul signe arabe, mais il eût fallu adopter des signes inusités ; pour éviter toute confusion, j'ai souligné les groupes dont chaque composante représente isolément un signe différent (th, dh, kh) ; pour les groupes dj et ch, il ne peut y avoir de malentendu, puisque j et c ne sont pas employés isolément. Pour le غ, j'ai choisi g, qui n'avait pas d'emploi et qui me semble préférable à gh ; ce dernier signe présente l'inconvénient de tous les groupes de lettres, et n'a pour une oreille française aucun rapport avec le phonème غ ; entre deux signes imparfaits, mieux valait choisir le plus simple³.

Ce système s'applique aux noms propres comme aux noms communs, à l'exception de ceux que l'usage a adoptés couramment en français ; c'est pourquoi l'on trouvera, par exemple, le prophète *Mahomet* à côté d'un sultan *Muhammad*, *'Ali* et le calife *Ali*, etc. Dans les noms propres, l'article sera le plus souvent supprimé, car il est inutile pour reconstituer la forme arabe. Les noms de dynastie ou les adjectifs forgés sur un nom arabe avec une

1. Dans un travail purement linguistique, il vaudrait mieux réserver le trait d'union pour marquer les *contractions par élision*. On marque souvent ces dernières par un esprit doux ; mais l'esprit doux étant affecté déjà au hamzah, phénomène phonétique opposé, c'est un contresens d'écrire, par exemple, *abu' lfidâ'*. Dans cet ouvrage, il m'a paru inutile de marquer la contraction, qui est un phénomène purement phonétique, et j'ai écrit *abu l-fidâ'*, au lieu de *abu-lfidâ'*, qui serait phonétiquement plus correct.

2. J'ai supprimé aussi le circonflexe d'une longue finale qui se relie au mot suivant par un *waṣlah*, car alors la longue se raccourcit le plus souvent ; c'est pourquoi j'écris, par exemple, *Abū Manṣūr*, mais *Abu l-Manṣūr*.

3. J'ai employé jusqu'ici le g comme équivalent du ج, non point parce que le g dur représente la prononciation égyptienne du ج, car c'est une utopie de vouloir appliquer un système phonétique à un ouvrage historique, mais simplement parce que ce signe était plus simple que dj. Si je change aujourd'hui, c'est que dj est généralement choisi pour ج et que ce choix permet de remplacer gh par g pour marquer غ.

terminaison gréco-latine seront rendus librement, puisque sous cette nouvelle forme, ils sont devenus presque français; de là *Tûlûn* et *Toulounide*, *Djarkas* et *Circassien*, etc.

Il ne me reste qu'à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche. M. MASPERO a bien voulu m'ouvrir les portes de la *Mission*; c'est grâce à lui que ce travail, dont j'entrevois l'exécution dans un avenir éloigné, a pu commencer à voir le jour plus tôt que je n'osais l'espérer. On me permettra d'évoquer ici le souvenir de Madame VAN BERCHEM, enlevée subitement à notre retour d'Orient, au moment où elle entrevoyait la réalisation d'un projet longuement caressé. Je lui dois nombre d'estampages et de photographies, et son infatigable entrain s'accommodait de maint petit travail, tâche ingrate qu'elle remplissait avec un dévouement tout féminin. Je dois beaucoup à mon ami et collaborateur 'ALÎ EFFENDI BAHDJAT. Il a consacré bien des journées à relever et à déchiffrer avec moi les inscriptions du Caire. Sa bonne volonté constante, son érudition et sa pratique de l'archéologie, jointes à une supériorité bien naturelle dans le sentiment de sa langue natale, m'ont été d'un grand secours pendant mes recherches. Je ne puis nommer ici tous les savants qui ont bien voulu répondre à mes questions, car je reçois encore chaque jour des preuves de leur intérêt, et je risquerais d'être incomplet; je m'acquitterai le plus possible au cours de l'ouvrage; en attendant, ils peuvent être assurés de toute ma gratitude.

Ce travail paraîtra peut-être bien aride, mais à mesure qu'il avancera, des lignes générales s'en dégageront, surtout lorsque les inscriptions du Caire seront complétées par celles de la Syrie et par la description des monuments. On excusera son imperfection, si l'on songe qu'il est le fruit de quelques mois de recherches, dont une large part a été consacrée aux relevés techniques. C'est un recueil de matériaux sans forme définitive, laissant toute latitude aux corrections et aux additions. Sous cette forme, je pouvais le publier sans attendre plus longtemps, et je remercie d'avance tous ceux qui voudront m'aider à l'améliorer.

PREMIÈRE SECTION

LE CAIRE

OMAYYADES

NILOMÈTRE DE L'ÎLE DE RAUDAH

FONDÉ EN 97 H.

A la pointe méridionale de l'île de Raudah, vis-à-vis du Vieux-Caire.

Parmi les nombreux auteurs qui ont écrit sur le Miqyâs de Raudah, MARCEL est le seul à ma connaissance qui en ait publié les inscriptions¹. Ce travail ancien est encore fort utile, mais le commentaire épigraphique est si prolix qu'il m'a paru bon d'en donner un résumé très succinct. N'ayant pas eu l'occasion d'étudier en détail le Miqyâs, je reproduis les conclusions de MARCEL sur la date probable des inscriptions, sans émettre aucune opinion à cet égard. Le seul élément nouveau qu'on trouvera ici, c'est le fac-similé de quelques fragments des textes les plus anciens; ces documents, comparés aux belles planches de la *Description*, pourront servir à l'archéologue qui voudrait étudier à nouveau l'histoire des inscriptions du Miqyâs². Celles-ci sont en grande partie coraniques, et l'absence d'une date certaine en diminue la valeur paléographique; elles n'en ont pas moins un grand intérêt, car une partie d'entre elles offrent sans doute les plus anciens vestiges de l'épigraphie arabe au Caire.

1. MARCEL, *Mémoire sur le Miqyâs de l'île de Roudah*, dans la *Description*, état moderne, t. XV, pp. 387-382. Ces inscriptions sont reproduites en lithographie dans les *Inscriptions et Alphabets*, t. XVIII, 3^e part., pl. 1-6, et beaucoup mieux dans les belles gravures de l'atlas, vol. II, pl. **a** et **b** de la série *Inscriptions, monnaies et médailles*.

2. Voir pl. XIV et XV. En les comparant aux planches de l'atlas, on verra avec quel soin ces dernières ont été dessinées et gravées. Les travaux de MARCEL sont remarquables pour l'époque où ils ont été faits, et l'auteur mérite d'être appelé le fondateur de l'épigraphie arabe. Toutefois, le meilleur dessin ne saurait remplacer un fac-similé, même médiocre.

MARCEL divise l'histoire du Miqyâs en six époques :

1^{re} époque : Construction du Nilomètre sous le calife Sulaimân, en 96-97 H. (714-716). — 2^e époque : Restauration sous le calife Ma'mûn, en 199 H. (814-815). — 3^e époque : Deux réparations sous le calife Mutawakkil, la première vers 233 H. (847-848), la seconde vers 247 H. (861-862). — 4^e époque : Restauration et constructions adjacentes sous le calife Mustançir, en 485 H. (1092). — 5^e époque : Réparations sous le sultan Muṣṭafâ III, en 1180 H. (1766-1767). — 6^e époque : Travaux de l'expédition française, en 1214 H. (1799-1800), terminés en 1215 H.

INSCRIPTIONS DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE. 97 H. — Voir *Description, op. et loc. cit.*, pp. 392 et 480-489; pl. a, n^{os} I-VI.

1

Sur le fût de la colonne graduée qui s'élève au centre du puits carré du Miqyâs, à la hauteur des coudées 15 à 17. Beau coufique simple, caractères moyens à fort relief, à arêtes vives et nettes. Le chiffre est répété quatre fois pour chacune des trois coudées.

سبع عشرة ذراعاً ست عشرة ذراعاً خمس عشرة ذراعاً

INSCRIPTIONS DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE. 199 H. — Plusieurs textes coraniques en très beau coufique simple, caractères moyens, semblables aux précédents, d'une exécution remarquable. Voir *Description, op. et loc. cit.*, pp. 395 et 490-501; pl. a, n^{os} VIII, et VII jusqu'à la lettre h.

1^o Au-dessus de l'aqueduc qui conduit l'eau du Nil au puits du Miqyâs, et qui débouche à l'intérieur de l'arcade ouvrant dans la face est du puits : C. XVIII, 37 (fragment مَا شَاءَ اللَّهُ لَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ).

2^o Au-dessus des quatre arcades qui s'ouvrent sur les quatre faces du puits, sur quatre tablettes de marbre. Face est : C. L, 9. Face nord : C. XXII, 5 (fragment وَتَرَى الْأَرْضَ بِهَيْبِجَ). Face ouest : C. XXII, 62. Face sud : C. XLII, 27; voir pl. XIV, n^o 2¹.

1. La pl. XIV, n^o 2. reproduit l'arcade et l'inscription de la face est : بِسْمِ اللَّهِ وَزَلْنَا مِنَ السَّمَاءِ مَاءً مُبَارَكًا فَأَنْبَتْنَا بِهِ جَنَّاتٍ وَحَبَّ الْحَصِيدِ.

3° Sur le bandeau de marbre au sommet des quatre faces du puits, au-dessus des précédentes. Faces est et nord : C. XIV, 37, jusqu'au mot لَظْلُومٌ ; voir pl. XV, n^{os} 1 et 2¹.

INSCRIPTIONS DE LA TROISIÈME ÉPOQUE. 233 H. — Plusieurs textes coraniques en beau coufique simple, caractères moyens semblables aux précédents, mais moins soignés et trahissant une main différente². Voir *Description, op. et loc. cit.*, pp. 403 et 501-506; pl. a, n^o VII, depuis la lettre i jusqu'à la fin, et n^o IX.

1° Suite du bandeau précédent. Face ouest : Dernier mot du verset précédent (كَتَّارُ), puis C. XVI, 10-11, jusqu'au mot لَآيَةٌ ; voir pl. XV, n^o 3³. Face sud : Fin du verset précédent, puis C. XXV, 50 (depuis وَأَنْزَلْنَا jusqu'à la fin) et 51. Le tout se termine par la formule de bénédiction en faveur de Mahomet.

2° Au-dessus de l'entrée extérieure de l'aqueduc qui conduit l'eau du Nil au puits, C. XVIII, 37 (même fragment que plus haut).

INSCRIPTIONS DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE. 485 H. — Ces inscriptions appartenaient toutes les trois à la mosquée bâtie par le calife Mustançir à côté du Miqyâs. On les trouvera plus loin à l'année 485 H.

INSCRIPTIONS DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE. 247-1180 H. — Voir *Description, op. et loc. cit.*, pp. 426 et 527-533.

2

1° Sur la poutre transversale placée au-dessus du chapiteau de la colonne graduée. Copie faite en 1180 H. d'une inscription gravée lors des réparations

1. Le n^o 1 reproduit les mots . . . الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ اللهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ . . . sur la face est. Le n^o 2, les mots . . . فِي الْبَحْرِ بِأَمْرِهِ وَسَخَّرَ لَكُمْ الْأَنْهَارَ وَسَخَّرَ لَكُمْ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ دَائِبَيْنِ وَسَخَّرَ . . . لَكُمْ اللَّيْلَ . . . sur la face nord.

2. C'est pour cette raison que MARCEL attribue ces inscriptions à l'époque de Mutawakkil, tandis que le style remarquable des inscriptions précédentes trahirait l'époque artistique du calife Ma'mûn. Si cette hypothèse est juste, les bandeaux des faces ouest et sud ont été refaits sur des originaux de Ma'mûn, puisque le bandeau ouest termine le verset commencé sur le bandeau nord.

3. Cette figure reproduit les mots . . . وَالزَّيْتُونَ وَالنَّخِيلَ وَالْأَعْنَابَ وَمِنْ كُلِّ الشَّجَرَاتِ إِنَّ فِي ذَلِكَ . . . du verset 11.

du Miqyâs sous le calife Mutawakkil en 247 H.; naskhi ottoman (*soulous* de MARCEL).

بِسْمِهِ — C. II, 256 — وصلى الله على محمد النبي وعلى آله وسلم . في جمادى
الآخر سنة سبع وأربعين ومائتين .

2° Au-dessus de la porte de l'édifice qui couronnait le Miqyâs, inscription moderne sans intérêt, signalée par Norden en 1737, et remplacée lors de l'expédition française par l'inscription n° 4, qui a disparu à son tour.

INSCRIPTIONS FRANCO-ARABES DE LA SIXIÈME ÉPOQUE. 1215 H. — Voir *Description, op. et loc. cit.*, pp. 432-434, 533-538.

3

1° Sur le nouveau dé de la colonne graduée, l'indication de la dix-huitième coudée et la date, en petits caractères modernes.

ذراع ٨١ XVIII COUD.
سنة الهجرة ١٢١٥ AN IX R. P. FR.

4

2° Au-dessus de la porte de l'édifice qui couronnait le Miqyâs, plaque de marbre aujourd'hui disparue. Cinq lignes en naskhi ottoman, caractères en creux; la partie française comportait neuf lignes. Quoique moderne, ce texte curieux pour la langue et pour l'histoire mérite de trouver place ici; je le reproduis sans y rien changer, sauf quelques fautes d'impression.

بِسْمِهِ والصلوة والسلام على رسوله الكريم . محمد أفندى المريشى قاضى مصر
حالاً . إنه بتاريخ سنة تسعة للمشيخة^١ الفرنساوية وسنة ألف ومئتين وخمسة عشر

1. Et non مشنخة, texte de MARCEL.

للحجرة ثلاثين شهر من بعد افتتاح مصر من بوابته أمير الجيوش رَسَمَ منو سر العسكر العامّ المقياس فالنيل وقت الشحائم¹ كان قياسه على ثلاثة أذرع وعشرة أصبع في اليوم العاشر من بعد الاستواء² من السنة الثامنة وابتدأ بالزيادة بمصر في اليوم السادس عشر من بعد هذا الاستواء بعينه وعلى³ ذراعين وثلاثة أصابع على بدن العامود مائة وسبعة أيام من هذا الاستواء وبدأ بالنقصان في اليوم الرابع عشر بعد المائة من هذا الاستواء أيضاً فالرى عمّ الأراضي فهذا الفيض⁴ الخارج عن المعتاد بأربعة عشر ذراع وسبعة عشر أصبع الأمل به لسنة خير وافر جداً اعلم أنّ بدن العامود طوله ستة عشر ذراع والذراع أربعة وخمسين شتّمتر وهذا ينقسم إلى أربعة وعشرين أصبع.

Bismillâh, etc... Muḥammad Effendi al-ʿArīchi étant alors qâḍi du Caire⁵. — (1) L'an IX de la République⁶ Française, et 1215 de l'Hégire, (2) trente mois après l'Égypte conquise par Bonaparte, (3) Menou, général en chef, a réparé⁷ le Meqyâs. (4) Le Nil répondait, dans ses basses eaux¹, à 3 coudées 10 doigts de la colonne, le 10^e jour après le solstice² de l'an VIII. (5) Il a commencé à croître au Kaire le 16^e jour après ce même solstice. (6) Il s'était élevé de 2 coudées 3 doigts au-dessus du fût de la colonne, le 107^e jour après ce même solstice. (7) Il a commencé à décroître le 114^e jour après ce solstice. Toutes les terres ont été inondées. (8) Cette crue extraordinaire, de 14 coudées 17 doigts, fait espérer une année très abondante. (9) Le fût de la colonne est de 16 coudées. La coudée est de 54 centimètres; elle se divise en 24 doigts.

1. Suivant Dozy, *sub voc.* أيام الشحائم, شحيح = les jours d'automne, où il y a peu d'eau. L'inscription du Miqyâs a sans doute échappé à cet auteur.

2. Le mot استواء signifie équinoxe, synonyme : اعتدال, et le texte français porte ici solstice. Comme le Nil commence à croître aux environs du solstice d'été, je suppose que le texte français a été mal traduit et qu'il faudrait lire ici انقلاب.

3. Pour علا ou تعلّى.

4. Le texte de MARCEL porte ici الغيض (*sic*); il faut lire sans doute الفَيْض, car الغيض signifierait justement le contraire.

5. Ces premiers mots n'étaient pas reproduits dans le texte original français.

6. Sur le sens de république, voir Dozy, *Dictionnaire*.

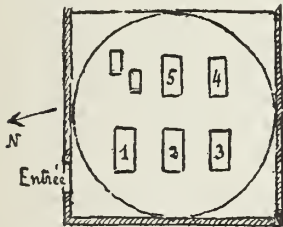
7. Si, comme je le suppose, le texte arabe a été traduit sur le français, il faut lire ici رَمَم au lieu de رسم; sinon, رسم signifie sans doute que Menou a fait enregistrer le niveau du Nil. Je dois cette observation et quelques autres à l'obligeance de MM. RIEU et H. DERENBOURG.

TOULOUNIDES

MAUSOLÉE DE SIDI CHEBÎH. VI^e SIÈCLE H. (?)

Dans le cimetière de la Qarâfah, au sud du Caire; à peu près sur une perpendiculaire menée du mausolée de l'imâm Laïth au chemin qui va du mausolée de l'imâm Châfi'i à celui de Sidi 'Uqbah¹. En dehors du plan français.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DE TROIS DESCENDANTS D'ALI. 261-263 H. — Ce mausolée abrite cinq grands tombeaux et deux petits, probablement des tombes d'enfants, rangés côte à côte sous la coupole (voir la figure ci-contre). Les cinq grands tombeaux



de long sur un mètre de large et un mètre de haut; leur surface est blanchie au lait de chaux. Les n^{os} 2 et 3 ont chacun deux plaques de marbre encastrées dans leurs petits côtés (est et ouest); le n^o 4 n'en a qu'une sur le côté ouest.

Les n^{os} 1 et 5 n'en ont pas, ni les deux petits tombeaux. Les trois plaques qui regardent l'ouest sont plus grandes que les deux plaques tournées vers l'est. Ces cinq plaques portent trois longues inscriptions et deux plus courtes, en un caractère partout identique: beau coufique simple des premiers siècles de l'hégire, à petits caractères d'environ 6 centimètres de haut, courts, épais, trapus et serrés. C'est la variété coufique de l'inscription dédicatoire de la mosquée d'Aḥmad et de quelques tombeaux contemporains².

5

TOMBEAU N^o 2, CÔTÉ EST. — Plaque de marbre, dimensions 85 × 45³; caractère décrit, huit lignes. Inédite; voir pl. I, n^o 1.

1. Ces mausolées seront décrits ailleurs. Voir MEHREN, I, pp. 80 et 86.
2. Voir la description de ce caractère dans *Notes*, II, p. 9; cf. les planches I et XIII.
3. Pour les inscriptions estampées, les dimensions ont été prises après coup sur l'estampage, elles sont donc un peu plus faibles que les dimensions réelles. En effet, le papier ne couvrait pas toujours les bords

(I-5) بسماله C. II, 256 (6) توفي عبد الله بن القاسم يوم الاثنين لاثني عشرة ليلة بقيت (7) من شهر رمضان سنة إحدى وستين ومائتين اللهم اغفر (8) له واعفُ عنه وألحقه بسلفه الماضين (sic) وأبائه الطاهرين.

6

MÊME TOMBEAU, CÔTÉ OUEST. — Plaque de marbre, dimensions 81 × 67; même caractère, treize lignes. Inédite; voir pl. I, n° 2, et pl. XIII, n° 1.

(I) بسماله الحمد لله على ما (2) يأخذ ويُعطى وعلى ما يُبلى ويبتلى وعلى (ما) يُميت ويُحيي (3) حمداً يكون رضاه الحمد لك واجب¹ اليك حمداً يفضل (4) حمداً من مضا (sic) ويفوق حمداً من بقي² حمداً يملؤ³ ما خلقتَ ويبلغ (5) ما أردتَ لا يحتجب عنك ولا يقصر دونك ويبلغ أقصا (sic) (6-10) رضاك — C. XXXIII, 33; XI, 76 (fragment); V, 60-61 — هذا ما يشهد به وعليه عبد (II) الله بن القاسم بن محمد بن جعفر بن محمد بن علي بن الحسين بن علي بن أبي ط (I2) اب يشهد ألا إله إلا الله وحده لا شريك له وأن محمداً عبد (I3) ه ورشوله صلى الله عليه وسلم تسليماً.

Il ressort de ces deux textes que ce tombeau est celui de 'Abdallâh, fils de Qâsim, fils de Muḥammad, fils de Dja'far, fils de Muḥammad, fils de 'Alî, fils de Ḥusain, fils d'Alî, fils d'Abû Ṭâlib, mort le lundi 18 ramadân 261 (26 juin 875)⁴.

Inscription n° 5. — L. 8 : On remarquera l'expression أبائه الطاهرين, ses ancêtres purs, appliquée aux ascendants du défunt; elle a une couleur franchement chiïte. C'est ainsi que les califes fatimites et d'autres souverains à

de la plaque; de plus, il se resserre un peu en séchant. Cette remarque s'applique à tous les sujets des planches I à XII.

1. Peut-être وأحبّ — 2. Le texte porte يعى .

3. Le texte porte حمد بملوا au lieu de حمدا بملوا; la même erreur se répète dans l'inscription n° 8. — يملأ est pour يملؤ .

4. C'est peut-être à ce mausolée qu'Ibn Baṭūṭah fait allusion en disant qu'on voit à la Qarâfah le tombeau de 'Abd ar-raḥmân (sic) ibn al-Qâsim; t. I, p. 76.

prétentions alides désignent souvent leurs ancêtres, comme pour prouver qu'ils descendent de la *pure famille* de Mahomet¹.

Inscription n° 6. — La curieuse invocation qui remplit les cinq premières lignes n'est pas fréquente sur les pierres tombales; en revanche, la confession de foi de la dernière ligne se retrouve sur la plupart des textes funéraires². L'orthographe des mots *القسم*, *مضا*, *أقصا* est fréquente dans les manuscrits; *الماضيين*, pour *الماضين*, est sans doute un archaïsme; en outre, le graveur a fait deux fautes déjà signalées, et sauté quelques lettres.

7

TOMBEAU N° 3, CÔTÉ EST. — Plaque de marbre; mêmes dimensions et mêmes caractères que l'inscription n° 5; huit lignes. Inédite.

بِسْمِهِ — *C. II, 256; CXII, 1-4* — توفى يحيى بن القسم رحمة الله عليه يوم الأربعاء ليومين بقيا من رجب سنة ثلث وستين ومائتين اللهم اغفر له واعف عنه وألحقه بسلفه الماضيين وأبائه الطاهرين وصلى الله على محمد النبي وعلى أهل بيته الكبير الأخير.

8

MÊME TOMBEAU, CÔTÉ OUEST. — Plaque de marbre; mêmes dimensions et

1. La formule *صلوات الله على آبائه الطاهرين* « qu'Allâh bénisse ses ancêtres les purs! », se trouve dans la plupart des inscriptions fatimites. Voir aussi la monnaie de Nizâr publiée récemment par M. CASANOVA (*Revue numismatique*, 1893, 3^e trim., pp. 343 et suiv.); Ibn Hammâd dans *J. As.*, 5^e série, t. V, p. 543. Les Chiïtes employaient volontiers l'invocation *صلّى الله على محمد وآله الطاهرين* « qu'Allâh bénisse Mahomet et sa pure famille! ». Cette formule se trouve dans beaucoup de textes funéraires égyptiens, et notamment dans ceux de l'époque fatimite; voir WRIGHT, *Cufic Tombstones*, *loc. cit.*, *passim*; Abu l-fidâ' dans *Historiens orientaux des Croisades*, t. 1, p. 37, dernière ligne du texte, etc. La famille de Mahomet, c'est Ali, Fatime et leurs descendants; or cette famille étant appelée *la pure*, c'était se proclamer descendant d'Ali que d'appeler la bénédiction divine sur ses ancêtres *les purs*. Cette allusion est confirmée par une curieuse formule où le calife fatimite s'intitule directement *آل محمد*, *la famille de Mahomet*; voir CASANOVA, *Catalogue des pièces de verre*, etc., dans ces *Mémoires*, t. VI, 3^e fasc., p. 347. Je reviendrai plus en détail sur ce point dans un mémoire spécial sur la terminologie des inscriptions fatimites; j'y renvoie dès à présent pour la discussion de toutes les formules à teinte chiïte fournies par l'épigraphie.

2. Voir les travaux déjà cités de LANCI, WRIGHT, etc.

mêmes caractères que l'inscription n° 6; treize lignes. Inédite. Mêmes invocations et, sauf erreur, mêmes versets du Coran. Après C. V, 61, on lit :

..... هذا ما يشهد به وعليه يحيى بن القسم بن محمد بن جعفر بن محمد بن علي بن الحسين
بن علي بن أبي طالب يشهد ألا إله الخ.....

Il résulte de ces deux textes que ce tombeau est celui de Yahyâ, fils de Qâsim, le frère de 'Abdallâh, mort le mercredi 28 radjab 263 (16 avril 877). C'est ce personnage qui fut surnommé *chabih* (شبيه), parce que, suivant la légende, il ressemblait au Prophète; de là le nom populaire de Sidi Chebih, qui désigne aujourd'hui le mausolée.

9

TOMBEAU N° 4, CÔTÉ OUEST. — Plaque de marbre; mêmes dimensions que les n°s 6 et 8, mêmes caractères. L'invocation initiale est plus courte, et la confession de foi de la fin est plus longue que dans les précédentes; je ne relève que le nom du défunt. Inédite.

..... هذا ما يشهد به وعليه مسيرة ولد عبد الله بن القسم بن محمد بن جعفر بن محمد بن
علي بن الحسين بن علي بن أبي طالب صلوات الله عليه وسلم ويشهد ألا إله إلا الله الخ.....

C'est le tombeau de Maisarah¹, le fils de 'Abdallâh. Comme il n'y a pas d'inscription sur le côté est, la date de sa mort reste inconnue. — La valeur de ces textes réside dans leurs beaux caractères, et dans l'intérêt spécial qui s'attache à des descendants sans doute authentiques du gendre du Prophète.

Les quatre arêtes horizontales des grands tombeaux sont entourées d'un cadre de bois d'environ 15 centimètres de haut, finement sculpté d'inscriptions coraniques en beau coufique fleuri (dit *carmatique*), et de rinceaux d'un style remarquable². Le coufique fleuri apparaît et disparaît au Caire avec les Fatimites, et le mausolée présente tous les caractères de la construction

1. L'original offre quatre dents semblables entre le *mim* et le *râ*; je ne vois guère d'autre nom propre pouvant convenir ici.

2. Voir pl. XIII, n° 1; la finesse des caractères est altérée par un badigeon vert. J'ai noté le verset du trône (C. II, 256), qui se répète, sauf erreur, sur tous les tombeaux; le cinquième n'a pas de cadre.

fatimite. Ainsi, les tombeaux étant du III^e siècle, je suppose que le mausolée qui les abrite a été reconstruit plus tard, peut-être vers le VI^e siècle; c'est alors que les tombeaux auront été ornés de leurs cadres sculptés. La date du mausolée étant incertaine, je l'ai classé à la date des inscriptions.

MOSQUÉE D'AHMAD IBN ṬULŪN. 265 H.

Dans un vieux quartier au sud du Caire. Plan français, II, V-9, n^o 146; plan de GRAND BEY, n^o 220.

10

INSCRIPTION DU FONDATEUR. 265 H. — Je résume ici les explications détaillées que j'ai données en publiant ce texte. L'atlas de la *Description* contient deux planches gravées sur les dessins de MARCEL¹. Chacune de ces planches reproduit une grande stèle de marbre composée de deux moitiés cassées dans le sens de la longueur, et réunies après coup sur le dessin. En *g*, ces fragments sont les deux moitiés d'une même inscription; en *f*, les deux fragments accolés représentent chacun la moitié d'une deuxième et d'une troisième inscription identiques à la première, sauf de légères variantes. Or, au cours des travaux exécutés récemment dans la mosquée, on a trouvé dans les décombres plusieurs fragments d'une inscription dédicatoire qu'on a rapprochés et fixés contre un des piliers du sanctuaire, en avant du mihrâb². En les comparant aux dessins de MARCEL, on voit que la réunion de ces fragments n'est autre chose que la moitié de droite de la planche *g*.

Le texte suivant est donc basé sur la planche *g* comparée à la moitié retrouvée. Le trait vertical au milieu des lignes correspond à la cassure du marbre et marque la limite du fragment original. Ce dernier a pour dimensions 98 × 162³; il comprend vingt-cinq demi-lignes en beau coufique simple,

1. *Description*, état moderne, atlas, vol. II, pl. **f** et **g** de la série *Inscriptions, monnaies et médailles*.

2. *Comité*, fasc. VII, pp. 102 et 111; quatre autres fragments ont été déposés au Musée arabe (*loc. cit.*, p. 116). Il semble ressortir des rapports du Comité que l'inscription remise en place est complète; on va voir que c'est une erreur.

3. Ce fragment a été publié et reproduit par CORBETT BEY, *The life and works of Aḥmad ibn Ṭulūn* (*J. R. As. Soc.*, 1891, pp. 527 et suiv.), pl. VI. J'ai publié depuis l'inscription complète (*Notes*, II, pp. 6

variété trapue, du même type que les inscriptions du mausolée de Sidi Chebih. Petits caractères; la surface des lettres est peinte en noir; voir pl. XIII, n° 2¹.

C. II, 256; XLVIII, 29; III, 106 (fragment); IX, 18 بسمه (I-14)

(14) أمر الأمير أبو العباس أحمد بن طولون مولى أمير المؤمنين (15) منين أدام الله له العز

والكرامة والنعمة [التامة (?) في الآخرة والأو] (16) لى ببناء هذا المسجد المبارك الميمو [ن]

من خالص ما أفاء الله عليه وطيبه (17) لجماعة المسلمين ابتغاء رضوان الله والدا [ر] الآخرة

وإيثاراً (1) لما فيه تسنية الدين (18) وألفة المؤمنين ورغبة في عمارة بيوت [الله وأداء فرضه

وتلاوة كتبه] (19) به ومداومة ذكره إذ يقول الله تقدس [و] تعالى في بيوت أذن الله

أن ترفع و (20) يذكر فيها اسمه يسبح له فيها بالغدو والآصال رجال لا تلهيهم تجارة ولا

بيع عن (21) ذكر الله وإقام الصلاة وإيتاء الزكاة يخافون يوماً تتقلب فيه القلوب

والأبصار (22) ليجزينهم الله أحسن ما عملوا ويزيدهم من [فأضله والله يرزق من يشاء

يغير حساب . (23) في شهر رمضان من سنة خمس وستين وما (24) . | سبحان ربك رب

العزة عما يصفون و (24) سلم على المرسلين وأحمد لله رب العالمين . اللهم صل

على محمد وعلى آل محمد وارحم محمدًا (25) وآل محمد وبارك على محمد وعلى آل محمد

كأفضل [ما صليت وترحمت وباركت على إبراهيم (26) | وعلى آل إبراهيم وأنعم إنك

حميد مجيد.

... A ordonné l'émir Abu l-'Abbás Aḥmad ibn Ṭūlūn, client de l'émir des croyants, etc..., la construction de cette mosquée bénie et heureuse pour la communauté des musulmans; il y a consacré les revenus de source pure et légitime qu'Allāh lui a accordés. Il espère obtenir ainsi le bon plaisir d'Allāh et la vie éternelle, lui qui s'attache à ce qui peut contribuer à la gloire de la religion et à l'union des musulmans, et qui désire ardemment que des temples

et suiv.), avec la description des caractères et la critique du texte. MARCEL en avait déjà donné la traduction, mais sans transcription et sans commentaire (*Égypte*, p. 74, et pl. XX).

1. Cette figure ne reproduit que le fragment original; pour le texte complet, on consultera les planches de la *Description*.

soient élevés à Allâh, que sa loi soit observée, que son livre soit médité et que son nom soit éternellement béni; car Allâh dit dans son livre : « Dans les temples, » etc. (C. XXIV, 36-38). — Au mois de ramaḍân de l'année 265 (mai 879). — C. XXXVII, 180-182, et invocations.

L. 14 : Sur le titre *maulâ amîr al-mu'minin*, voir les explications données plus loin à propos de l'inscription de Saladin, n° 49.

L. 15 : Le mot incomplet vers la fin de la ligne doit se lire sans doute التامة (*entière, complète*). La gravure de MARCEL présente ici quelques traits indistincts dont le dessin ne s'accorde pas exactement avec cette lecture, mais je n'en trouve pas de meilleure.

L. 16 : On remarquera le mot *masdjid*, qui désigne encore à cette époque toute espèce de mosquée; c'est plus tard seulement que les grandes mosquées prendront en Égypte le nom de *djami*¹. — Je lis طَيْبِهِ au lieu de ma première lecture طَيْبِهِ. Le sens reste le même, mais le suffixe se rapporte alors non au constructeur, mais au pronom ما, c'est-à-dire au *fai*², dont les revenus furent consacrés aux dépenses de la construction; on sait le rôle joué par cette institution dans les premiers siècles de l'Islam.

L. 17 : L'alif final de وإيشاراً, sauté sur la planche g, se trouve sur la planche f (moitié gauche).

L. 18 : La restitution du mot بيوت est confirmée par le premier mot du verset qui commence à la ligne suivante.

L. 23 : La date de l'inscription est confirmée par Maqrîzi; suivant lui, la construction fut commencée en 263 et achevée en ramaḍân 265¹. Ibn Duqmâq donne pour la date plusieurs traditions contradictoires : 259, 263, 264, 266 et même 269². En face de ces divergences, il faut tenir compte d'erreurs toujours possibles d'information ou de copie, et du fait que les travaux d'aménagement pouvaient se prolonger plusieurs années après l'achèvement de la construction. Le rôle des inscriptions est de fixer d'une façon positive les dates principales; on voit qu'ici Maqrîzi a choisi la tradition la plus correcte³.

L. 25 : La restitution du mot كَأَفْضَل est donnée par la planche f (moitié gauche, ligne 30). La vingt-sixième ligne n'existe que sur la moitié gauche de

1. Maqrîzi, II, p. 265, l. 27; p. 266, ll. 19 et 28 (cette dernière page porte par erreur le chiffre 267).

2. Ibn Duqmâq, éd. Boulaq, I, pp. 122-123. Qalqachandî (trad. WÜSTENFELD, p. 63) donne 259 H.

3. Voir aussi WÜSTENFELD, *Die Statthalter von Ägypten*, III, p. 14.

la planche *g*; elle manque par conséquent sur le fragment original. Cette ligne est complétée par la planche *f* (moitié gauche), et il n'y a pas de lacune dans le texte¹.

11

INSCRIPTION DE BADR AL-DJAMÂLI AU NOM DU CALIFE MUSTANŞIR. 470 H. — Sur le côté nord-est de l'enceinte extérieure, à environ trente mètres de l'angle est, se trouve une grande porte carrée, sans architecture; elle donnait accès dans le grand péribole qui entoure la mosquée de trois côtés². La porte est aujourd'hui murée; on la voit de l'intérieur du péribole, mais en dehors elle est masquée par des maisons qui s'appuient au mur de l'enceinte. Au-dessus du linteau de la porte et sous les créneaux du mur, à l'extérieur, une plaque de marbre longue et étroite est encadrée dans les briques³; dimensions 260 × 45. Quatre longues lignes en beau coufique fleuri; caractères moyens, déliés et minces, gravés en creux; peu de rinceaux. Inédite; voir pl. II, n° 1, et XVII, n° 1⁴.

بِسْمِ اللَّهِ C. IX, 18 (2) نَصْرٌ مِنْ أَللّهِ وَفَتْحٌ قَرِيبٌ لِعَبْدِ اللَّهِ وَوَلِيِّهِ مَعَدِّ أَبِي
تَمِيمِ الْإِمَامِ الْمُسْتَنْصِرِ بِاللَّهِ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ صَلَوَاتِ اللَّهِ عَلَيْهِ وَعَلَى آبَائِهِ الطَّاهِرِينَ وَأَبْنَائِهِ
الْأَكْرَمِينَ (3) أَمْرٌ بِتَجْدِيدِ هَذَا الْبَابِ وَمَا يَلِيهِ عِنْدَ عَدْوَانِ النَّارِ عَلَى مَا أَبْدَعَهُ الْمَارِقُونَ فِيهِ
السَّيِّدِ الْأَجَلِّ أَمِيرِ الْجِيُوشِ سَيْفِ الْإِسْلَامِ نَاصِرِ الْإِمَامِ أَبِي النَّجْمِ بَدْرِ الْمُسْتَنْصِرِيِّ (4) أَدَامَ
اللَّهُ قُدْرَتَهُ وَأَعْلَى كَلِمَتِهِ ابْتِغَاءً ثَوَابِ اللَّهِ وَطَلَبَ مَرْضَاتِهِ وَذَلِكَ فِي صَفْرِ سَنَةِ سَبْعِينَ
وَأَرْبَعِمِائَةِ الْحَمْدُ لِلَّهِ وَصَلَوَاتُهُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ النَّبِيِّ وَآلِهِ الطَّاهِرِينَ وَسَلَامٌ تَسْلِيمًا.

1. Pour quelques détails sans importance, voir *Notes*, II, p. 12, où j'ai laissé échapper deux erreurs dans le texte de l'inscription : L. 24, lire *إِنَّكَ* au lieu de *إِنَّكَ*; l. 26, lire *إِنَّكَ* au lieu de *إِنَّكَ*.

2. Ce péribole porte le nom de *ziyâdah* (annexe); CORBETT, *loc. cit.*, p. 534.

3. Pour la voir, il faut entrer dans la cour d'une des maisons de la ruelle appelée '*Atfat bi'r al-waḡāwi*' (plan français, II, U-8, n° 152), et monter sur une petite terrasse.

4. La planche XVII donne la photographie du texte entier. La planche II reproduit l'estampage de la partie de droite, à une plus grande échelle; cet estampage mesure 137 × 45. Je n'ai pas pu estamper le texte entier, parce que son extrémité gauche dépasse la terrasse et plonge dans le vide.

... Secours d'Allah et victoire prochaine¹ pour le serviteur et l'ami d'Allah Ma'add Abû Tamîm, l'imâm Al-Mustanşir billâh, l'émir des croyants; que les bénédictions d'Allah reposent sur lui, sur ses ancêtres purs et sur ses nobles descendants. A fait restaurer cette porte et ce qui l'entoure, après que le feu eut détruit les traces que les hérétiques y avaient laissées, le très noble seigneur, l'émir des armées, le glaive de l'Islam, le défenseur de l'imâm, Abu n-Nadjm Badr al-Mustanşiri, qu'Allah donne la durée à sa puissance et l'élévation à sa parole. Il a entrepris cette œuvre dans le but d'obtenir la récompense d'Allah et pour avoir son bon plaisir. Au mois de şafar 470 (août-septembre 1077), etc.

L. 3 : Le terme وما يليه désigne sans doute la partie de l'enceinte où se trouve la porte. La curieuse phrase qui suit, sans être entièrement claire, fait sans doute allusion à l'un des événements les plus saillants du long règne de Mustanşir : la révolte de la garde turque, le pillage et la ruine du Caire. En 454 H., la garde turque attaque la garde des Nègres du calife; excité par plusieurs victoires, le chef des Turcs, Nâşir ad-daulah, s'en prend au calife lui-même et préside au pillage des trésors du palais et de la bibliothèque. La guerre civile, aggravée bientôt par la peste et la famine, dévore le Caire et Fustât jusqu'au moment où le calife, réduit à la dernière extrémité, rappelle le gouverneur de Syrie Badr al-Djamâli pour rétablir l'ordre en Égypte. Celui-ci débarque en 466; on sait l'histoire de ses succès et de sa rapide fortune².

Maqrîzi donne à ce sujet un passage fort intéressant. Après la famine qui désola l'Égypte sous le règne de Mustanşir, dit l'auteur arabe, les quartiers d'Al-Qaţâ'î et d'Al-'Askar, qui entouraient la mosquée d'Aḥmad, furent dévastés et dépeuplés, et les environs de la mosquée tombèrent en ruines³. Ces événements se passaient vers 460; il est donc bien naturel qu'en restaurant une partie de la mosquée en 470, Badr y ait fait allusion dans l'inscription qui devait consacrer le souvenir de ses travaux. C'est le plus ancien des textes qui signalent la longue série des constructions entreprises par le vizir du calife⁴.

1. C. LXI, 13.

2. Sur ces événements, voir MARCEL, *Égypte*, pp. 109 et suiv.; QUATREMÈRE, *Mémoires sur l'Égypte*, t. II, pp. 354-427; WÜSTENFELD, *Geschichte der Fatimiden-Chalifen*, pp. 254-267, et les sources citées par ces auteurs.

3. Maqrîzi, II, p. 268, l. 5 (cette page porte par erreur le chiffre 269), à propos des restaurations du sultan Lâdjîn. Dans le passage correspondant d'Ibn Duqmâq, ce détail est omis.

4. Débarqué en Égypte en 467, Badr pacifia d'abord la Basse-Égypte, puis le Sa'îd (Haute-Égypte). En 469, il eut encore à lutter contre l'invasion du chef mongol Atsiz; il est donc peu probable que l'on retrouve au Caire une inscription de lui antérieure à celle-ci.

Maqrizi ne signale pas les travaux de Badr ; il prétend que la mosquée, dès lors abandonnée, tombait en ruines à l'époque où le sultan Lâdjîn entreprit de la restaurer en 696 H. On doit en conclure que les travaux de Badr se réduisirent à peu de chose. D'ailleurs il n'entrait pas dans les vues des califes fatimites de rendre tout son éclat à une mosquée qui rappelait les traditions sunnites ; le nouveau Caire, fondé par eux au nord de l'ancien, absorbait dès lors tous leurs soins. L'inscription de Badr conserve tout son intérêt, celui d'une allusion directe aux événements qui désolèrent le règne de Mustanşir.

Le choix des termes de ce passage a son importance : le verbe *abda'a* et le substantif *bid'ah* jouent un grand rôle dans l'histoire religieuse et politique de l'Islam. Ils désignent toute innovation, toute réforme dans les dogmes ou dans le rituel, et par conséquent toute révolution politique, puisque ces deux domaines sont intimement liés dans l'histoire musulmane¹. Le terme de *mâriq* s'applique aux apostats et aux hérétiques. Il est curieux de trouver ici ces deux mots au service du schisme fatimite et retournés contre les ennemis de la dynastie².

L. 2 et 4 : Les formules de bénédiction adressées à l'imâm et à la famille du Prophète seront étudiées dans le mémoire annoncé sur la terminologie des inscriptions fatimites. Ce texte a ceci d'intéressant qu'il réunit les deux expressions dont j'ai parlé plus haut : les ancêtres *purs* du calife (l. 2) et la famille *pure* de Mahomet (l. 4). Ce rapprochement sans doute intentionnel a pour but d'appuyer sur l'origine alide des Fatimites ; voir l'inscription n° 39.

12

INSCRIPTION DU VIZIR AL-AFDAL AU NOM DU CALIFE MUSTANŞIR. 487 H. — Dans le sanctuaire de la mosquée, sur un mihrâb ménagé dans l'un des deux piliers qui portent l'arc central de la deuxième ligne de piliers à partir de la cour³.

1. Sur ce mot, voir GOLDZIEH, dans *Z. D. M. G.*, t. XXVIII, pp. 304 et suiv. ; *Revue de l'histoire des religions*, t. II, p. 339 ; *Muhammedanische Studien*, t. II, pp. 22-27.

2. Au cours de la guerre civile, Nâşir ad-daulah fit faire à plusieurs reprises la *khutbah* au nom du calife abbasside ; QUATREMÈRE, *op. cit.*, t. II, pp. 400, 411, 416. En qualité de Mongols, les Turcs de la garde étaient sans doute sunnites ; d'ailleurs cette supposition n'est pas nécessaire. Le terme de *mâriq* s'appliquait fort bien à ces barbares qui s'étaient attaqués si brutalement au prestige du calife, et qui avaient pillé les tombeaux de ses ancêtres.

3. La première ligne de piliers a disparu, de sorte que ce mihrâb donne actuellement sur la cour.

Le mihrâb est orné d'un beau décor en stuc encadré sur trois côtés d'un large bandeau qui renferme l'inscription. Celle-ci a beaucoup souffert; elle est couverte d'un badigeon de plâtre, le stuc des lettres s'est effrité par endroits, et la fin a disparu. Beau coufique fleuri, orné de rinceaux, grands caractères. Publiée dans *Notes*, I, p. 81; voir pl. XX, n° 1.

(Côté droit) بسمه أمر بإنشاء هذا المحراب خليفة فتي مولانا وسيّدنا الإمام
(Haut) المستنصر بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى أبائه الطاهرين (Côté gauche) وأبنائه
المنتظرين السيّد الأجلّ الأفضّل سيف الإمام جلال الإسلام شرف الأنام ناصر الدين خليل
أمير المؤمنين

. . . A ordonné la construction de ce mihrâb, le successeur du serviteur de notre seigneur et maître l'imâm Al-Mustanşir billâh, l'émir des croyants, — que les bénédictions d'Allah reposent sur ses ancêtres purs et sur sa postérité attendue, — le très noble seigneur Al-Afḍal, le glaive de l'imâm, la noblesse de l'Islam, etc...

Côté droit : Le titre *فتي مولانا*, *serviteur de notre maître*... *Mustanşir*, est donné à Badr dans deux inscriptions que l'on trouvera plus loin¹. Son successeur (*خليفة*) ne peut être que son fils Châhinchâh, qui hérita de ses fonctions et de ses titres; l'inscription le désigne d'ailleurs par son surnom Al-Afḍal². Cette attribution est confirmée par un passage de Maqrîzi, où cet auteur énumère les titres de Châhinchâh : ils sont identiques à ceux de notre inscription³. Celle-ci n'est pas datée, mais comme Mustanşir y est nommé avec les formules souveraines particulières aux califes fatimites, on doit admettre qu'il était encore en vie⁴. Or Châhinchâh succéda à son père dans la première moitié de l'année 487, à ce qu'il semble, et Mustanşir mourut probablement

1. A la mosquée de Djujûchi (n° 32) et à la porte de Bâb an-Naşr (n° 33).

2. Dans l'inscription de la mosquée de Djujûchi et dans celle du mausolée de Sayyidah Nafisah (482 H.), le nom du constructeur, Badr al-Djamâli, est également passé sous silence.

3. Maqrîzi, II, p. 442, l. 22 : *السيّد الأجلّ الأفضّل سيف الإمام جلال الإسلام شرف الأنام* : ناصر الدين خليل أمير المؤمنين — Sur les titres des vizirs fatimites, voir *Notes*, I, p. 108, n. 1, et le mémoire annoncé sur la terminologie des inscriptions fatimites.

4. Voir à ce sujet *Notes*, I, p. 73, n. 1.

le 18 *dhu l-ḥidjdjah* de la même année; c'est donc vers le milieu ou la fin de 487 (1094) qu'il faut placer l'érection du miḥrāb¹.

Haut : La formule *abā'ihī al-muntaẓarīn, sa postérité attendue*, renferme une curieuse allusion aux croyances alides; j'y reviendrai dans le mémoire consacré à la terminologie des inscriptions fatimites².

Côté gauche : Le texte porte en réalité *سراف الامام*; la forme *شراف* étant inconnue aux dictionnaires, je lis *شرف* sur l'autorité de Maqrizi et par analogie avec les titres fréquents où entre le mot *charaf*. La restitution du titre *khalīl amīr al-mu'minīn* est donnée par le passage de Maqrizi cité plus haut³. C'est le seul miḥrāb à inscription historique que j'ai trouvé au Caire.

12 bis

Sur le pilier qui porte l'autre retombée du même arc, il y avait un miḥrāb pareil au précédent, dont l'inscription effacée commençait par ces mots, les seuls lisibles :

هذا المحراب.....

1. Les auteurs arabes donnent pour la mort de Badr et de Mustanṣir des dates contradictoires. Ils s'accordent à faire mourir le calife en *dhu l-ḥidjdjah* et ne diffèrent que sur le jour; quant au vizir, les uns placent sa mort dans le même mois, quelques jours avant celle du calife, les autres le font mourir plus tôt, en *rabī' I* ou *II*, ou en *djumādā I*. Je ne puis discuter ici ce point de détail: quand on voudra le faire, notre inscription prendra place dans les pièces du procès. Puisqu'elle mentionne Mustanṣir encore comme calife et Chāhinchāh déjà comme vizir, il faut la placer, ainsi que je l'ai dit, entre la mort de Badr et celle du calife. Dès lors il est difficile d'admettre avec QUATREMÈRE (*op. cit.*, p. 449) et quelques auteurs arabes, que le vizir ne mourut que quelques jours avant son maître; il faut reporter sa mort avec Maqrizi (I, p. 382, l. 25) et WÜSTENFELD (*op. cit.*, p. 270) dans la première moitié de l'année 487. — Dans mes *Notes*, I, p. 82, j'ai écrit 485 au lieu de 487.

2. En attendant, voici quelques passages pour illustrer cette expression : l'un des douze imāms ismaïliens s'appelait Muḥammad al-muntaẓar; Ibn Kḥallikān, I, p. 390 (lire ainsi au lieu de *muntaẓir*); sa biographie est donnée dans le même ouvrage, II, p. 581. Lorsque Aḥmad, fils de Chāhinchāh et vizir du calife Hāfiẓ, fit enfermer celui-ci, il adopta les doctrines des douze imāms (c'est-à-dire les doctrines ismaïliennes), et fit faire des prières publiques pour Al-Qā'im, l'imām *attendu*; Ibn Kḥallikān, II, p. 180 (lire *muntaẓar* au lieu de *muntaẓir*); cf. WÜSTENFELD, *op. cit.*, p. 300. Voir aussi KREMER, *Geschichte der herrschenden Ideen des Islam*, p. 463, n. 17. — Il est curieux de trouver dans une inscription fatimite une formule qui appartient plutôt à la secte des Ismaïliens.

3. Sur les titres de cette forme, voir l'inscription n° 49.

13

INSCRIPTION DU CALIFE HÂFIZ ET DU QÂDÎ SIRÂDJ AD-DÏN NADJM. 526 H. (?)
— Grand panneau de bois provenant de la mosquée d'Aḥmad et gravé dans la *Description*. La gravure est très soignée, mais le panneau a disparu, et l'inscription était déjà fort compromise à l'époque où elle a été relevée; aussi je n'ai pu la déchiffrer entièrement¹. Cinq lignes en coufique fleuri, mais sobre de rinceaux; la fin de la dernière ligne est double. Lecture inédite.

(1) بسمه مما أمر بإنشائه عبد الله ووليه مولانا وسيدنا عبد المجيد أبي (sic) (2) الميمون
الإمام الحافظ لدين الله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى آبائه الطاهرين وأبنائه الأكرمين
(3) على يد (??) عبده (?) ومملوكه القاضي المؤيد (?) الأمير سراج الدين على (?) المحل
[1 mot] المؤمنين [1 mot] الإمام وعمدة (?) الأحكام (4) أطال (أدام?) [الله جلاله وخآد (?)
[أمره و(?)] كماله [4 ou 5 mots . . .] الخلافة العاوية الحافظية درا(?) (5) لمار والمائل (?)
ولى (?) أمير المؤمنين أبو الثريا نجم بن جعفر [1 mot] الله [12 à 15 mots] في سؤال (?)
سنة ست (?) وعشرين (?) [وخمسة].

. . . A ordonné cette construction... , notre maître et seigneur 'Abd al-Madjud, Abu l-Maimûn l'imâm Al-Hâfîz li-dîni llâh, l'émir des fidèles, etc... par les soins (?) de son serviteur et sujet le qâdî... l'émir Sirâdj ad-dîn... (titres et formules) Abu th-Thurayyâ Nadjm ibn Dja'far... en chawwâl (?) 526 (?) (août-septembre 1132).

Les deux premières lignes contiennent les formules fatimites ordinaires. Les trois premiers mots de la ligne 3 sont douteux : على يد est une simple hypothèse; عبده est plus distinct. Les mots suivants sont nettement écrits jusqu'au surnom Sirâdj ad-dîn; après viennent quatre mots qui forment deux titres rimant avec ce surnom², enfin deux titres incomplets rimant ensemble³. La ligne 4

1. *Description*, état moderne, atlas, vol. II, pl. e des *Inscriptions*, n° 6. Il serait intéressant de rechercher si ce panneau a été rapporté en France par MARCEL.

2. Le premier de ces titres se termine par un mot tel que المجاهدين, الموحدين; cf. le titre عزّ المجاهدين dans l'inscription de Qusṭah (535 H.).

3. Pour le premier, cf. *nâsir al-imâm*, etc.; dans le second, le mot *al-ahkâm* fait sans doute allusion à la fonction de qâdî exercée par le titulaire.

contient des formules de bénédiction peu distinctes à l'adresse du constructeur, puis quelques nouvelles épithètes, jusqu'au titre de *wali amir al-mu'minin* à la ligne 5; on remarquera l'expression *al-hilāfah al-'alawiyyah al-ḥāfiẓiyyah*.

La 5^e ligne donne ensuite le nom du constructeur, puis quelque nouvelle formule; elle se termine, à ce qu'il semble, par la date de chawwāl 526. Celle-ci est fort indistincte, et je me suis laissé guider dans sa lecture par l'histoire, qui a conservé le nom du fonctionnaire chargé par le calife de la construction à laquelle ce texte fait allusion. Sirād̄j ad-dīn Abu th-Thurayyā Nadjm ibn Dja'far fut grand juge (qāḍi l-quḍāt) au Caire, de djumādā II 526 à chawwāl ou dhu l-qa'dah 528, époque où il fut mis à mort par Ḥasan, le fils du calife Ḥāfiẓ¹. Il occupait donc ce poste à la date indiquée, que je donne d'ailleurs sous toutes réserves.

INSCRIPTIONS AU NOM DU SULTAN LĀDJĪN. 696 H.

14

Dans le sanctuaire; sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes en naskhi mamlouk, petits caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 49, et par 'Alī PACHA MUBĀRAK (*Khīṭaṭ*, IV, p. 48).

(I) أمر بعمل هذا المنبر المبارك مولانا السلطان الملك المنصور حسام (2) الدنيا والدين لاجين المنصوري في العاشر من صفر سنة ست وتسعين وستمائة.

15

A droite de la chaire, sur une planchette au-dessus d'une vieille porte percée dans le mur de fond du sanctuaire. Deux lignes; mêmes caractères, un peu plus grands. Publiée par M. MEHREN, II, p. 49.

أمر بتجديد هذا الجامع مولانا السلطان الملك المنصور حسام الدنيا والدين لاجين.

1. WÜSTENFELD, *Geschichte der Fatimiden-Chalifen*, pp. 305 et 310. A ce dernier passage, cf. le fragment suivant : نجم بن جعفر سراج الدين أبو الثريا الإسماعيلي مذهباً ولأه الحافظ العبيدي قاضي القضاة : وداعى الدعاء بعد أبي الفخر صالح بن عبد الله بن رجاء في يوم الخميس لثلاث عشرة بقية من جمادى الآخرة سنة ٥٢٦ فلم يزل على ذلك حتى قبض عليه حسين الحافظ (حسن بن الحافظ ليرة) لما تغلب على الأمر الخ. ابن Ḥadjar 'Asqalāni, *Kitāb raf' al-iṣr 'an quḍāt miṣr*, Bibl. du Caire, catal., t. V, p. 60. Ce passage m'a été communiqué par mon ami 'Alī Effendī Bahdjat.

16

Au centre de la grande cour, sur une planchette encadrée dans l'angle est de la base carrée du *miḍā'* ou bassin aux ablutions, à environ six mètres du sol. Deux lignes, mêmes caractères; le bois est vermoulu et l'inscription est à moitié effacée. Inédite.

(1) أمر بإنشاء هذا [.....] المباركة مولانا السلطان الملك المنصور حسام الدنيا
والدين لاجين المنصوري في سنة ست (?) وتسعين وستمائة.

Il ressort de ces textes que la mosquée fut restaurée par le sultan Lâdjîn, le 10 şafar 696 (8 décembre 1296), et que la chaire et le bassin aux ablutions furent compris dans les travaux. La date donnée par le n° 14 confirme et précise le rapport de Maqrîzi¹. Le n° 16 est important, parce que l'édicule qui abrite le bassin offre un intérêt archéologique spécial et que Maqrîzi, en parlant des travaux de Lâdjîn, n'en fait pas mention². — *Husâm ad-dunyâ wad-dîn* est la forme souveraine du surnom de Lâdjîn (*Husâm ad-dîn*)³; le relatif *al-manşûri* indique que celui-ci avait appartenu au défunt sultan Qalâwûn.

17

INSCRIPTION DU CHAIKH CHARAF AD-DÎN AL-MADÎNÎ. 930 H. — Sur la porte d'une mesure adossée au minaret au sud-ouest. Planchette de bois; dimensions 80 × 50. Trois lignes en naskhi mamlouk d'un style avancé, semblable à celui des inscriptions du sultan Salim; petits caractères, quelques points diacritiques; travail peu soigné. Inédite.

(1) بسمه C. X, 63 (2) وصدق الله العظيم . أنشأ هذا (1) المكان المبارك العبد

1. Maqrîzi, II, p. 268 (cette page porte par erreur le chiffre 269), et *Sultans Mamlouks*, II b, pp. 46 et suiv., et p. 140. L'auteur donne la date de 696 sans préciser le mois, et raconte en détail à la suite de quels événements Lâdjîn entreprit de restaurer la mosquée.

2. Cet édicule est bâti sur le plan de la *qubbah*, type d'édifice réservé d'habitude aux tombeaux; j'y reviendrai dans la description de la mosquée. J'ai lu l'inscription à la lorgnette; avec une échelle, on pourrait peut-être déterminer les mots en blanc, et notamment celui qui désigne l'édifice.

3. Sur les titres en *ad-dîn* et *ad-dunyâ wad-dîn*, voir plus bas les inscriptions 49 et 80.

الفقير إلى الله تع العارف با(3) لله تع سيدنا ومولانا (1) الشيخ شرف) الدين المدني أعاد الله علينا من بركاته بتاريخ شهر رجب سنة ثلاثين وتسعمائة .

L. 2 : L'édifice en ruine désigné par le terme vague de *makân* ne présente aucun intérêt. — L. 3 : Les titres *sayyidnâ* et *maulânâ*, autrefois souverains, sont donnés à cette époque à un simple *chaikh*¹. Le nom du titulaire est sans doute Charaf ad-din al-Madini, « originaire de Médine », quoique l'ethnique correctement formé sur le nom de cette ville soit *المدنيّ* *al-madani*². — La date de radjab 930 correspond à mai 1524.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — La plus ancienne en date est la longue inscription sur bois clouée sur des planches de sycomore fixées au-dessus des arcs du sanctuaire et des portiques, sous la toiture. Il ressort de la description de Maqrizi, et surtout de la forme des caractères, que ce texte est contemporain de la fondation. Il est en beau coufique simple à caractères moyens, plus déliés que ceux de l'inscription n° 10, mais encore sans rinceaux. Ce texte a une réelle valeur paléographique, et j'en reproduis un fragment³.

Au-dessus du grand mihrâb est une petite inscription en stuc portant les mots *لا إله إلا الله محمد رسول الله*; elle est en coufique simple, de même style que l'inscription sur bois. Ce détail s'ajoute à d'autres caractères archéologiques pour prouver que le mihrâb remonte à l'époque de la fondation, à part quelques retouches du sultan Lâdjîn.

Les belles claires-voies en stuc qui garnissent les fenêtres de la mosquée sont encadrées à l'intérieur par des bandeaux d'inscriptions décoratives. Elles

1. Cf. plus bas l'inscription du *chaikh* Akmal ad-dîn au couvent de *Chaikhû*, à l'année 756 H.

2. On pourrait à la rigueur lire *المدائني*, « de Madâ'in », en restituant un alif; mais il ne peut être question de cette ville au X^e siècle de l'hégire.

3. Pl. XIV, n° 1; cf. *Notes*, I, planche, n° 11. Les mots qu'on y lit sont tirés de C. II, 29 : *وَعَلَّمَ آدَمَ الْأَسْمَاءَ كُلَّهَا ثُمَّ عَرَضَهُمْ عَلَى الْمَلَائِكَةِ فَقَالَ أَنْبِئُونِي بِأَسْمَاءِ هَذِهِ الَّتِي كَرَّمْتُ عَلَيْكُمْ فَلَمَّنْ أَعْرَضَ عَنْهَا فَلَمَّا جَنَّاتُ عَدْنِ يَدْخُلُونَ مِنْهَا مِنْ شِجَرَةٍ مُتَعَدِّدَةٍ فَتَقَرَّبَ مِنْهَا حَتَّى يُدْخِلَ اللَّهُ فِيهِ الْجَنَّاتِ وَالْمَلَائِكَةُ صَائِمَةٌ نَظِرَةٌ فَمَنْ أَغْرَبَ عَلَيْكُمْ فَسُجِّنْ لَهُمْ وَأَعْلَفْ لَهُمُ الْوُحُوشَ رَجَدَتِ الْمَلَائِكَةُ الْفَاسِقِينَ*. On remarquera l'orthographe défectueuse des mots *الملائكة* et *أنبئوني*; il serait intéressant à cet égard de relever la frise entière avant qu'elle ait complètement disparu. Les fragments reproduits dans la *Description* sont d'une gravure fort soignée (état moderne, atlas, vol. II, pl. c, d, e). Sur les légendes qui se rattachent à cette inscription, voir CORBETT, *op. et loc. cit.*, p. 541. — En commentant l'inscription du fondateur, n° 10, j'ai oublié de dire que la phrase « *il y a consacré... accordés* » (l. 16), fait sans doute allusion à la légende du trésor; détail important pour la critique de cette légende. Cf. Maqrizi, II, pp. 265, l. 28; 266, ll. 23, et 33 et suiv.; CORBETT, *op. et loc. cit.*, p. 533.

sont probablement toutes coraniques, mais leurs caractères peuvent servir à les dater approximativement. Elles sont en coufique fleuri d'un style encore sobre, comme les inscriptions des anciens arcs de la mosquée Al-Azhar, et semblent remonter au IV^e ou au V^e siècle de l'hégire. Leur valeur est purement archéologique : elles pourraient servir à fixer la date des claires-voies elles-mêmes, dont l'origine a été souvent discutée.

Signalons enfin l'inscription en petits caractères d'un mihrâb en stuc au fond du sanctuaire, à gauche du grand mihrâb, et qui porte vulgairement le nom de mihrâb de Sayyidah Nafisah. Dans le cul-de-four et sur l'archivolte de la niche, un premier bandeau en coufique décoratif (C. XV, 98-99); sur le cadre extérieur, un second bandeau en naskhi ancien (C. II, 145). Le style de ces deux caractères est environ du VII^e siècle de l'hégire.

TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UNE BOUTIQUE. 268 H.

18

Planchette de bois provenant des environs du tombeau de l'imâm Châfi'i au Vieux-Caire; dimensions 66 × 16. Elle fait partie de la collection de M. NUBAR BEY INNÈS, qui a bien voulu m'autoriser à la publier. Quatre lignes sculptées dans le bois, en coufique simple, d'un joli style; petits caractères, épais et trapus, fort bien conservés. Inédite; voir planches I, n° 3, et XIII, n° 3.

(1) بِسْمِ اللَّهِ بَرَكَةٌ مِنْ اللَّهِ وَيُنِيسَا (2) دة . هَذَا الْحَانُوتِ بِجَمِيعِ حَقُوقِهِ وَحُدُودِهِ سُنَّهِ
 وَ(3) عَلُوهُ لِإِسْمَاعِيلِ بْنِ رَمْضَانَ بْنِ مُحَمَّدِ الْكِنَانِيِّ مَلَكِهِ مِنْ (4) مَنْ رَزَقَ اللَّهُ وَعَطَانَهُ فِي
 رَجَبِ سَنَةِ ثَمَانٍ وَسِتِّينَ وَمِائَتَيْنِ.

. . . Bénédiction d'Allâh, bonheur et prospérité! Cette boutique, avec tous ses droits et dépendances, son rez-de-chaussée et son étage, appartient à Isma'il ibn Ramađân ibn Muḥammad al-Kinâni. Il l'a acquise en toute propriété, par la faveur et la générosité d'Allâh, en rajab de l'an 268 (janvier-février 882).

L. 1 : On trouve souvent, sur des objets mobiliers, des formules de bénédiction analogues à celle-ci. — L. 2 : L'expression *bi-djami'i huquqihi wa-*

hudūdihi, qu'on retrouvera dans l'inscription suivante, est assez fréquente dans les actes arabes¹; elle correspond à peu près aux *appartenances et dépendances* de nos actes de mutation. — L. 3 : Le mot *علو*, qui désigne la partie supérieure d'un édifice, peut se ponctuer de diverses façons (voir LANE et DOZY); j'ai choisi *عُلُو*, qui correspond à *سُنُل*, *partie inférieure* (d'un édifice). Ce sens spécial du mot *suffl* ressort du contexte; on le trouve aussi dans l'inscription suivante².

L'intérêt de cette pièce rare est rehaussé par la présence d'une date ancienne et certaine.

TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON. III^e SIÈCLE H.

19

Planchette de bois de provenance analogue à la précédente; dimensions 54 × 16. Elle fait partie de la collection du docteur FOUQUET, qui a bien voulu m'autoriser à la publier. Quatre lignes taillées dans le bois, en coufique simple, d'un style assez grossier; très petits caractères, minces et serrés. La 4^e ligne est cassée vers la fin; il manque trois ou quatre mots. Inédite; voir planches I, n^o 4, et XIII, n^o 4.

(I) بِسْمِ اللَّهِ بَرَكَةٌ مِنْ اللَّهِ . لِمَعَاذِ وَيُكِنَّا أَبَا طَالِبِ بْنِ (2) عَتِيقِ بْنِ عَبْدِ الْمَلِكِ الْحَدَّاءِ .
 مِنْ هَذِهِ الدَّارِ ذَاتِ الْحَانُوتِ اثْنَا عَشَرَ سَهْمًا (3) مِنْ أَرْبَعَةِ وَعِشْرِينَ سَهْمًا (1) مُشَاعًا غَيْرَ

1, Voir, par exemple, le traité conclu entre le sultan Qalāwūn et la princesse de Tyr, *Sultans Mamlouks*, II a, p. 173, ll. 24 et 30, et p. 216.

2. L'adjectif *سَفْلِي* (je suppose qu'il faut vocaliser ainsi) s'applique à une petite mosquée, à une école, etc., située au rez-de-chaussée d'un édifice, tandis que l'adjectif *mu'allaq* indique que la mosquée ou l'école est située au premier étage. Ces deux mots se trouvent fréquemment dans les topographies; voir, par exemple, Ibn Chaddād, *Kitāb barq ach-chām* (Description des édifices de Damas), mss. de Leyde, *Cod. ar.* 1466. Sur ce sens de *mu'allaq*, voir RAVAISSE, *Essai*, II, p. 51, n. 4. DE SACY l'avait déjà indiqué dans 'Abd al-Laṭīf, *Relation de l'Égypte*, pp. 460, 462, 482, 536, l. 4, et 537, l. 7; mais je erois qu'il n'est pas nécessaire de supposer des arcades au rez-de-chaussée. Voir aussi la description de la madrasah de Qāyt-bāy au Ḥaram de Jérusalem, dans Mudjir ad-dīn, éd. Boulaq, pp. 659-660, trad. SAUVAIRE, p. 287. Cet édifice comportait une salle de réunion au rez-de-chaussée, et la madrasah proprement dite au premier étage. La première est appelée *al-madjma' as-sufli* (السُّفْلِيّ); la seconde, *al-madrasah al-'utwiyyah* (الْعُلْوِيَّة). Ces deux adjectifs nous ramènent aux mots *'utw* et *suffl* expliqués plus haut.

مقسومٍ بجميع حقوقها وحدودها (4) سفلها وأؤها وكل حق هو لها داخل فيها وخارج منها

Bénédition d'Allah! A Mu'adh, surnommé Abū Ṭālib, ibn 'Atiq ibn 'Abd al-malik, le savetier, appartient de cette maison à boutique douze parts, sur vingt-quatre parts indivises, avec tous ses droits et dépendances, son rez-de-chaussée et son étage, et tous ses droits d'entrée et de sortie. . .

Cette inscription n'est pas datée, mais l'analogie qu'elle offre avec la précédente et le style des caractères permettent de l'attribuer à peu près à la même époque; la traduction exige quelques éclaircissements.

L. 1 : On pourrait lire : « Bénédiction d'Allah à Mu'adh, etc., » en faisant dépendre لمأذ de بركة, et en recommençant une nouvelle phrase aux mots من هذه الدار; mais le sens de la phrase principale serait moins clair. D'ailleurs on trouve souvent sur des objets mobiliers des formules d'invocation sans attribut. Il suffit de se reporter à l'inscription précédente, qui commence ainsi : « Bénédiction d'Allah, bonheur et prospérité! Cette boutique. . . (appartient) à Isma'il, etc. » Ici, la construction est exactement la même, avec cette petite différence que l'attribut est placé devant le sujet pour donner plus de clarté à la phrase.

L. 2 : Le mot que je lis الحذاء est écrit assez distinctement الحداء, et semble bien a priori cacher une épithète du propriétaire. J'avais songé d'abord à lire الحداد, le forgeron, mais il eût fallu restituer le > final. Dans un autre ordre d'idées, on pouvait penser à la racine جراً, et lire à la rigueur زراً (à Mu'adh... appartient une partie de cette maison..., à savoir douze parts, etc.); mais cette hypothèse, peu satisfaisante en elle-même, ferait violence à la paléographie, car le dāl est bien distinct. La lecture الحذاء, qui m'a été suggérée par M. RIEU, est la seule correcte au point de vue paléographique; elle donne un sens très satisfaisant.

L. 3-4 : Les sept suffixes féminins de la dernière phrase se rapportent évidemment au mot dār; il semble donc que le texte de l'inscription attribue au titulaire, outre sa part indivise, tous les droits de servitude sur l'immeuble entier. Sur les mots ḥuqūq, ḥudūd, sufl, 'ulw, voir l'inscription n° 18. La formule kullu ḥaqqin ḥuwa lahā dākhilun fihā wa-khāridjun minhā, correspond à peu près aux entrées et sorties de nos actes, ou au latin ingressus et

egressus dans les actes du moyen âge¹. — Le fragment qui manque à la quatrième ligne pouvait à la rigueur contenir une date. — Ce texte est fort intéressant pour la juridiction de la propriété bâtie.

On voit encore au milieu de la planchette un trou destiné sans doute au passage d'un clou ou d'un crampon de fer. Ces pièces de bois étaient donc non de véritables titres de propriété, mais des enseignes suspendues contre la façade de l'immeuble, pour en indiquer le propriétaire. Peut-être cette précaution était-elle exigée par l'administration de la taxe immobilière, ou bien était-ce le souvenir d'un règlement militaire, dans une ville qui n'était à l'origine qu'un camp retranché? Il serait curieux d'en rechercher le but précis².

La planche I, n° 5, reproduit une petite pièce de bois de la collection du docteur FOUQUET, avec un fragment d'inscription funéraire en coufique simple, petits caractères : . . . هذا قبر جعفر بن محمد توفى . Le style des caractères remonte au III^e siècle de l'hégire environ.

1. En admettant du moins l'interprétation qui donne à ces deux termes le sens d'entrée et de sortie. Voir LAMPRECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, p. 333; *Études sur l'état économique de la France*, p. 161, n. 3. Voir par contre DU CANGE, s. v. *ingressus, egressus, exitus, regressus*.

2. Cette coutume, qui n'était point étrangère à l'antiquité, s'est conservée partiellement, jusqu'à nos jours, et notamment pour les immeubles de certaines compagnies d'assurances. A Athènes et à Rome, les fonds hypothéqués portaient une enseigne qui indiquait la créance et le nom du créancier; GUNZERT, *Les Livres fonciers*, etc., p. 10. Il ne peut guère s'agir ici d'un immeuble hypothéqué, puisque l'inscription ne donne que le nom et les droits du propriétaire. Quel qu'ait été le but de cet usage au Vieux-Caire, il explique peut-être pourquoi les descriptions de Fustât donnent le nom d'un si grand nombre de maisons privées; voir Ibn Duqmâq, I, pp. 5 et suiv.; Qalqachandî, trad. WÜSTENFELD, pp. 54 et suiv. On remarquera que toutes ces maisons sont appelées *dâr*, comme dans notre inscription.

FATIMITES

MOSQUÉE AL-AZHAR. 360 H.

Au centre du Caire. Plan français, VII, K-4, n° 57; plan de GRAND BEY, n° 97.

20

INSCRIPTION DU FONDATEUR ET DU GÉNÉRAL DJAUHAR. 360 H. — Dans la description qu'il consacre à cet édifice, Maqrizi s'exprime ainsi : « On inscrivit les mots suivants sur le pourtour de la coupole qui est dans la première travée du sanctuaire, à droite du mihrâb et de la chaire¹ :

بِسْمِهِ مِمَّا أَمَرَ بِنَائِهِ عَبْدُ اللَّهِ وَوَلِيُّهُ أَبُو تَمِيمٍ مَعَدَّ الْإِمَامَ الْمَعْرُوفَ لَدِينِ اللَّهِ أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ
صَلَوَاتِ اللَّهِ عَلَيْهِ وَعَلَى آبَائِهِ (الطَّاهِرِينَ) وَأَبْنَائِهِ الْأَكْرَمِينَ عَلَى يَدِ عَبْدِهِ جَوْهَرَ الْكَاتِبِ
الصَّقَلِيِّ وَذَلِكَ فِي سَنَةِ سِتِّينَ وَثَلَاثِمِائَةَ . «

Cette inscription a disparu; les détails que Maqrizi donne sur sa position ne répondent plus à l'état actuel du sanctuaire, qui a subi d'importantes modifications. — Sur ce texte et sur l'expression *mimmâ amara*, etc., voir *Notes*, I, p. 19. — La formule *'abd allâh wa-waliyyuhû* est souvent appliquée aux califes fatimites; c'était encore une manière de se proclamer descendant d'Ali, que les Chiïtes appellent *waliyyu-llâhi*. — Les expressions telles que *'alâ yad, fi naẓr, fi mubâcharah, bi-tawalli*, etc., jouent un rôle important dans la construction musulmane; il en sera question plus tard. — Djauhar, le

¹. وكتب بدائر القبة التي في الرواق الأول وهي على يمينه المحراب والمنبر. Maqrizi, II, p. 273, l. 24. Cf. Nâsirî *Khusrau*, éd. SCHEFER, p. 135; QUATREMÈRE, *Vie du khalife Moezz*, p. 74; 'ALÎ PACHA, IV, p. 10. Le mot *riwâq* signifie *galerie, portique*, et désigne ici, d'après le contexte, une des travées du sanctuaire, c'est-à-dire l'espace compris entre deux lignes de colonnes. Aujourd'hui, ce terme s'applique aux logements des étudiants de la mosquée, parce qu'ils sont aménagés sous les portiques autour de la cour.

célèbre général (*qā'id*) et secrétaire (*kātib*) du calife Mu'izz, est appelé tantôt le Grec الرومي, tantôt l'Esclavon, tantôt enfin, comme ici, le Sicilien¹. — Suivant Maqrizi, la construction, commencée le samedi 24 djumâdâ I 359, fut achevée le 7 ramadân 361 (4 avril 970 — 22 juin 972)².

INSCRIPTION DU CALIFE ÂMIR. 519 H. — Cette inscription est gravée sur un panneau de bois déposé au Musée arabe avec le mihrâb qu'elle accompagnait; elle a été publiée par M. RAVAISSE³. On en trouvera le texte dans le chapitre consacré au Musée (salle IV, n° 34); voir pl. XXII, n° 1.

INSCRIPTIONS DU SULTAN QÂYT-BÂÏ. 873-900 H.

21

Bandeau des piédroits du Bâb al-Muzayyinîn ou Porte des Barbiers, grand portail entre le vestibule de l'entrée ouest et la grande cour de la mosquée⁴. Beau naskhi mamlouk, caractères moyens, points incomplets. Publiée par M. MEHREN, II, p. 59.

بِسْمِهِ أمر بإنشاء هذه البوابة الشريفة المقام الشريف مولانا (A droite)

1. Ces deux derniers termes s'expliquent par la confusion des mots الصقلبي et الصقلبي; WÜSTENFELD, *Geschichte der Fatimiden-Chalifen*, p. 100; FOURNEL, *Les Berbers*, t. II, p. 310, n. 3. Outre les sources de FOURNEL, voir Ibn al-Athîr, éd. Boulaq, VIII, p. 211, Abu l-fidâ', éd. C^{pl}, II, p. 115, Ibn Khallikân, I, p. 340, Maqrizi, I, p. 377, l. 35 (الرومي); QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 75, Ibn Duqmâq, II, p. 35 (الصقلبي); Suyûti, éd. de 1209 H., II, p. 183 (الصقلبي), etc.

2. Maqrizi, II, p. 273, l. 22. Le texte porte en réalité le 9 ramadân, mais les autres auteurs donnent le 7: Qalqachandî, p. 77; Suyûti, II, p. 183; Ishâqî, p. 114; Ibn Khallikân, I, p. 345. D'ailleurs QUATREMÈRE, *op. et loc. cit.*, donne le 7 d'après Maqrizi lui-même, sur un manuscrit parisien du *Khita'at*. Enfin Maqrizi dit un peu plus loin, l. 26, que la mosquée fut inaugurée le vendredi 7 ramadân. Je suppose donc que le texte de Boulaq porte par erreur تسع au lieu de سبع. Dans son savant commentaire de Nâsirî Khusrâu, p. 135, n. 1, M. SCHEFER donne, d'après Maqrizi, le 21 et le 23 ramadân au lieu du 9 et du 7; ces dates ont été reproduites par M. RAVAISSE, *Essai*, II, p. 87. Cette interprétation repose sans doute sur la leçon بقين au lieu de خلون du texte de Maqrizi. — D'après les *Tables* de WÜSTENFELD, le 24 djumâdâ I 359 tombe sur un lundi et non sur un samedi, et le 7 ramadân 361 sur un samedi, et non sur un vendredi.

3. Sur trois mihrâbs, etc., dans *Mémoires de l'Institut Égyptien*, t. II.

4. Voir une gravure de ce beau portail dans FRANZ PACHA, *Die Baukunst des Islam*, fig. 86.

(A gauche) السلطان الملك الأشرف أبو النصر قايتباي عزّ نصره بتاريخ شهر رجب الفرد
سنة ثلاث وسبعين وثمان مائة.

Le mot *barwābah* est un peu effacé, mais certain; il désigne non la porte seulement, mais le portail entier, qui offre le plus souvent au Caire un beau motif d'architecture; cf. Dozy, *Supplément*. — La date de radjab 873 correspond à janvier-février 1469.

22

Au-dessus d'un portail ouvert dans le côté nord d'une petite cour située au nord de la grande cour, deux cartouches du sultan portant chacun la même inscription. Trois lignes en beau naskhi mamlouk, caractères moyens.

(1) أبو النصر قايتباي (2) عزّ لمولانا السلطان الملك الأشرف (3) عزّ نصره.

Les cartouches à inscription apparaissent vers le milieu du IX^e siècle de l'hégire; à partir de cette époque, on en trouve sur la plupart des édifices, notamment sur ceux des sultans Qāyt-bāy et Gūri. Ils présentent tous la même disposition: un carré dont le côté varie entre trente centimètres et un mètre environ, inscrit un cercle divisé en trois segments par deux lignes horizontales. En haut, la *kunya*¹ et le nom du sultan; au milieu, la formule 'izzun li-maulānā as-sultān al-malik al-achraf (ou *an-nāṣir*, ou *aḡ-ḡāhir*, etc.); en bas, la formule invariable 'azza naṣruhu².

Les cartouches à inscription ne doivent pas être confondus avec les cartouches *armoriés*, divisés aussi en trois parties, et qui contiennent les armoiries du sultan ou d'un émir³. Les premiers sont réservés au seul souverain, et les cartouches à inscription gravés sur des monuments élevés par les émirs contiennent invariablement le nom du sultan régnant. A défaut de date pré-

1. Surnom composé avec le mot *abū*, père.

2. On trouve quelquefois le titre *al-mālik* entre *as-sultān* et *al-malik*; je signale cette variante là où je l'ai relevée. On trouvera dans ce volume, sur une des dernières planches de la série du Caire, un cartouche de Gūri qui peut servir de modèle pour tous les cartouches à inscription; voir aussi les planches de la madrasah de l'émir Azbak, à l'année 900 H.

3. Sur les armoiries musulmanes (*rānkī*), voir ROGERS BEY et YAQOUB ARTIN PACHA, dans *Bulletin de l'Institut Égyptien*, années 1880, pp. 83 et suiv., et 1888, pp. 67 et suiv.

cise, le cartouche peut donc servir à dater approximativement un édifice. Dans les monuments de la dernière période des Mamlouks, je signalerai souvent la présence de ces cartouches sans répéter le texte de l'inscription; celle qu'on vient de lire servira de type pour toutes les autres.

23

Sur l'un des mihrâbs du sanctuaire. Publiée par M. MEHREN, II, p. 59, cette inscription a disparu depuis¹.

بِسْمِهِ C. XXII, 76 — أمر بتجديد هذا المحراب السعيد سيّدنا ومولانا الإمام الأعظم
والملك المكرّم السلطان الملك الأشرف أبو النصر قايتباي.....

Le titre *al-imâm al-âzam*, qu'on trouve souvent sur les inscriptions des derniers Mamlouks, offre un intérêt tout spécial pour l'histoire. A la suite de la réaction sunnite provoquée dès le V^e siècle de l'hégire par les puissants souverains mongols, ceux-ci devinrent, pendant les Croisades, les véritables champions de l'Islam. Dès lors, le prestige religieux de l'imâm passa peu à peu sur la tête de ces souverains, qui avaient arraché dès longtemps au calife son pouvoir temporel. Depuis la chute de Bagdad, le califat abbasside végétait au Caire à l'ombre du trône des Mamlouks, et la théorie juridique, se pliant comme toujours au fait accompli, proclamait la légitimité de l'*imamat par usurpation*; c'était joindre la tiare du pontife à la couronne des sultans égyptiens. Aussi n'est-il pas sans intérêt de trouver le titre d'imâm, qui avait toujours incarné l'autorité religieuse du calife, conféré officiellement au sultan du Caire².

24

Planchette de bois suspendue contre un mur, sous le portique sud de la

1. M. MEHREN ne signale pas la position exacte de cette inscription, et je n'ai pu la retrouver. Elle était probablement sur un des mihrâbs pratiqués dans le mur du fond, car ils ont tous été remaniés au cours des réparations récentes faites dans cette partie de l'édifice.

2. Voir *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 100. Le plus ancien exemple de ce titre que j'ai trouvé au Caire est sur une inscription du sultan Djaqmaq à la citadelle, datée probablement de 851 H.; voir plus bas à l'année 579. Ibn Djamâ'ah, l'écrivain qui donne la théorie de l'imamat par usurpation, mourut en 773 H.; il avait passé une partie de sa vie au Caire, où il eut mainte occasion d'observer la profonde décadence du califat. Voir, par exemple, *Sultans Mamlouks*, II a, p. 138.

grande cour, dans le corridor où débouche une des entrées de la façade sud de la mosquée. Deux lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens. Inédite.

أمر بإنشاء هذه المتصورة سيدنا ومولانا الملك الأشرف أبو النصر قايتباي على يد الخوaja مصطفى بن الخوaja محمود بن رستم غفر الله لهم بتاريخ شهر شعبان عام تسعمائة.

Suivant ce texte, le sultan Qâyt-bây avait chargé le sieur Muṣṭafâ, fils de Maḥmûd, fils de Rustem, de construire une grille (*maqṣûrah*) dans la mosquée¹. Le titre de *khawâdjâ*, et surtout les noms propres, semblent indiquer qu'il était Persan, au moins d'origine². Il importerait de relever tous les indices sur la nationalité des artistes musulmans; ce serait un travail utile pour la recherche des origines de l'art arabe³. — La date de cha'bân 900 correspond à mai 1495.

25

Sur le minaret de Qâyt-bây, qui s'élève au milieu du côté ouest de la cour centrale, grand bandeau courant sous les stalactites de la première galerie, au-dessus des niches de l'octogone. Beau naskhi mamlouk, grands caractères; les numéros indiquent les huit faces de l'octogone (1 = ouest, 2 = nord-ouest, et ainsi de suite). Inédite.

(1) بسمه (2) أمر بإنشاء هذه الماذنة المباركة (3) سيدنا ومولانا ومالك رقتنا
 (4) لسلطان المالك الملك (5) الأشرف أبو النصر قايتباي عز نصره (6) سلطان الإسلام
 والمسلمين (7) قاتل الكفرة والمشركين (8) السلطان (sic) الملك الأشرف قايتباي.

1. J'ignore à quelle *maqṣûrah* ce texte fait allusion. Quand je le relevai en 1889, la planchette avait été enlevée de sa position primitive; lors de mon dernier séjour au Caire, elle avait elle-même disparu.

2. On retrouvera au Musée arabe (salle 4, n° 24) un texte analogue, provenant des mêmes restaurations. Les noms du sieur Muṣṭafâ et de ses ascendants y sont suivis de l'ethnique الرصاصي, qui semble indiquer qu'ils étaient originaires de Brousse (برصى) dans Ibn Baṭûṭah, t. II, p. 317). 'Alî PACHA, qui cite d'après Ibn Iyâs les travaux de Muṣṭafâ, lui donne l'ethnique *ar-rûmî*; *Khiṭaṭ*, IV, p. 12.

3. On sait de quelles obscurités ces origines sont encore entourées. En présence de traditions souvent vagues et contradictoires, et vu l'absence de monuments certains des premiers siècles de l'hégire, il faut essayer de combler cette lacune par une méthode d'observation indirecte. La méthode par les noms propres d'architectes et d'artisans, bonne en elle-même, offre plusieurs points faibles qu'il serait trop long d'exposer ici. Une autre méthode plus sûre serait de rechercher l'origine des termes techniques employés en arabe pour l'architecture et la construction. Cette question sera traitée en temps et lieu.

Cette inscription, qui n'est pas datée, n'a d'autre valeur que d'attribuer ce beau minaret à Qāyt-bāy. Le titre *mālik riqqinā* (le maître de notre servitude) alterne à cette époque avec celui de *mālik riqābinā* (le maître de nos nuques). Les autres inscriptions du minaret sont coraniques; voir plus bas, p. 50.

INSCRIPTIONS DU SULTAN GÛRI (sans date précise). — Le minaret élevé par ce sultan à l'angle sud-ouest de la cour, a trois bandeaux d'inscriptions en beau *naskhī* mamlouk, grands caractères. Le premier, sur la base carrée du minaret, est très effacé; les fragments encore visibles renferment des invocations à Mahomet. Au-dessus, sur les quatre faces, quatre grands cartouches du sultan, avec la formule ordinaire.

26

Le second bandeau est à la base de l'octogone, sous les niches à colonnettes. Beau *naskhī* mamlouk; grands caractères, très effacés. Les numéros indiquent les faces de l'octogone (1 = sud-est, etc.). Inédite.

- (1) بسمه أمر (2) بإنشاء هذا المنار المبارك سيّدنا ومولانا (3) محي (?)
 (4) العدل [في] العالمين أبو الفقراء والمساكين (?) (5) ذخر الأرامل والمنقطعين و(?)
 أمير (?) (6) المؤمنين حامى حوزة الدين (7) السلطان الملك الأشرف قانصوه (8) الغورى
 . [effacé]

27

Le troisième bandeau est au sommet de l'octogone, sous la première galerie. Il commence comme le précédent sur la face sud-est; mêmes caractères. Inédite.

- (1) بسمه (2) اللهم وأيد الإسلام وا [(3), (4), (5), badigeonné ou effacé. . .]
 (6) [2 ou 3 mots . . .] فضل من حكم في (7) عصره بالحكم السلطان الملك الأشرف
 (8) أبو النصر قانصوه الغورى عز نصره .

Ce texte est encore plus compromis que le n° 26; beaucoup de mots sont effacés, d'autres illisibles à cause de l'élévation du bandeau¹. — Les titres donnés au sultan n'offrent rien de saillant à relever; on les retrouvera souvent plus loin. — Ces deux textes ne sont pas datés; Gûri a régné de 906 à 922 H.

INSCRIPTIONS MODERNES. — La mosquée renferme plusieurs inscriptions de l'époque ottomane; je n'ai pas eu le temps de les relever. Elles offrent d'ailleurs peu d'intérêt, car les constructions qu'elles accompagnent sont de laides créations du style turco-égyptien. Tel est le premier portail de l'entrée principale à l'ouest; il est couvert de médaillons et d'inscriptions en vers datées de l'an 1167 de l'hégire (1753-1754). M. MEHREN en a publié une partie (II, p. 60); je ne les ai pas contrôlées.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Elles sont nombreuses et remontent à diverses époques. Les archivoltes des vieux arcs du sanctuaire et les piliers de la première travée sur la cour portent encore de nombreux textes coraniques, ménagés en relief sur le plâtre des revêtements. Ils sont tracés à l'aide du caractère dit *carmatique*, c'est-à-dire du coufique fleuri à rinceaux, propre à l'époque fatimite (IV^e-VI^e siècles H.). Les uns sont d'un style très sobre et datent peut-être de la fondation de la mosquée; les autres, un peu plus ornés, appartiendraient aux restaurations diverses entreprises par les Fatimites². Des inscriptions semblables couvrent la surface intérieure du petit dôme à l'entrée du sanctuaire (C. II, 256, etc.). A droite de ce dôme, sur un pilier de la première travée, les mots لا إله إلا الله en beau coufique simple; à côté, une petite plaque badigeonnée, n'offrant qu'un texte illisible. Toutes ces vieilles inscriptions sont couvertes d'un épais badigeon qui altère la finesse des traits et rend la lecture assez malaisée; j'y ai cherché vainement un texte historique.

Dans le petit dôme qui recouvre le premier mihrâb au centre du sanctuaire, et sur le pourtour extérieur de ce dôme, au-dessus de la terrasse de la mosquée, il y a des inscriptions coraniques en stuc, à moitié effacées, en beau naskhî mamlouk. — Sur le minaret de Qâyt-bây, bandeau coranique

1. Pour lire ces inscriptions tout autour du minaret, il faut monter sur plusieurs terrasses contiguës à celle de la mosquée; en outre, l'éclairage n'est jamais bon en même temps sur toutes les faces. On pourrait à la rigueur déchiffrer quelques mots de plus.

2. Maqrîzi parle de travaux exécutés sous les califes 'Azîz, Hâkîm, Mustanşîr et Hâtîz.

à la base de l'octogone, au-dessous de l'inscription n° 25, en coufique décoratif. Au-dessus de la porte du minaret ouvrant sur la terrasse de la mosquée, C. XV, 46. — Inscription en coufique décoratif sur la Porte des Barbiers.

ÉDIFICES ANNEXES. — A l'angle nord-est de la mosquée s'élève une jolie petite madrasah appelée *Zāwiyat al-'umyān* (Chapelle des Aveugles); elle n'offre pas d'inscriptions historiques. Au sommet des quatre murs de la cour, bandeau en 'naskhī mamlouk, grands caractères (C. XXIV, 36 et suiv.). Sur le pourtour extérieur de la coupole du tombeau annexé à la madrasah, bandeau à caractères semblables (C. II, 256).

Les deux madrasahs de l'émir Ṭaibars (709 H.) et de l'émir Aqbugā (740 H.), comprises aujourd'hui dans l'enceinte de la mosquée, étaient sans doute indépendantes à l'origine; on trouvera leurs inscriptions à l'année de leur fondation.

MOSQUÉE DU CALIFE ḤĀKIM. 393 H.

Au nord du Caire. Plan français, VII, E-5, n° 361; plan de GRAND BEY, n° 15. Cette mosquée fut fondée par le calife 'Aziz en 380 H., et terminée par Ḥākīm en 393 H., mais on y travaillait encore dans les premières années du V^e siècle.

INSCRIPTIONS DU CALIFE ḤĀKIM. 393 H.

28

Grande plaque au-dessus de l'entrée principale, sur la face ouest de la mosquée. Six lignes en coufique fleuri, mais très sobre. Publiée par HAMMER en 1838, cette inscription a disparu dès lors et je ne l'ai jamais vue¹.

- (1) بَسْمَلَهُ وَزَيْدٌ أَنْ نَمَنَّ (2) عَلَى الَّذِينَ اسْتَضَعْنَا فِي الْأَرْضِ وَنَجَعَلَهُمْ أَيْمَةً
 (3) وَنَجَعَلَهُمُ الْوَارِثِينَ² مِمَّا أَمَرَ بِعَمَلِهِ عَبْدُ اللَّهِ وَ(4) وَلِيَّهُ أَبُو عَلِيٍّ الْمَنْصُورُ الْإِمَامُ الْحَاكِمُ
 بِأَمْرِ (5) اللَّهِ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ صَلَوَاتِ اللَّهِ عَلَيْهِ وَعَلَى (6) أَبْنَائِهِ الطَّاهِرِينَ فِي شَهْرِ رَجَبِ سَنَةِ
 ثَلَاثٍ وَتِسْعِينَ وَثَلَاثِينَ.

1. *J. As.*, 3^e série. t. V, p. 388, avec une gravure; cf. *Notes*, I, p. 27. — 2. C. XXVIII. 4.

L. 1 : Le verset du Coran, qui renferme une allusion au rôle d'imâm joué par le calife, a sans doute été choisi à dessein. — L. 3 : Sur les formules *mimmâ amara bi-'amalihi*, 'abd allâh wa-waliyyuhu, cf. l'inscription n° 20.

L. 6 : Le mot *أبْنَاءَهُ*, que HAMMER a lu *الله*, est écrit distinctement sur la gravure qui accompagne son mémoire. Si cette gravure est exacte, l'habituelle formule fatimite *ṣalawât allâh 'alaihi wa-'alâ abâ'ihî aṭ-ṭâhirîn wa-abnâ'ihî al-akramîn* est remplacée par *ṣalawât allâh 'alaihi wa-'alâ abnâ'ihî aṭ-ṭâhirîn*; les ancêtres du calife sont passés sous silence. Cette omission est-elle fortuite ou intentionnelle? Il serait intéressant de le rechercher.

La date de radjab 393 correspond à mai 1003. Selon Maqrizi, la mosquée fut fondée en ramadân 380 par le calife 'Aziz, et ouverte au culte en 381, avant d'être achevée. Le calife Hâkim en reprit la construction en 393. En 401, on travaillait encore au gros œuvre; enfin en 403, le calife la fit meubler et décorer¹. L'inscription donne donc l'année de la reprise des travaux. Suivant le même auteur, une inscription placée sur la porte de la mosquée rappelait que la construction avait été ordonnée par Hâkim en 393; il s'agit sans doute du texte n° 28². Suivant une autre inscription gravée sur la chaire, celle-ci avait été commandée par le calife en 403 pour sa mosquée; la chaire a disparu³.

Les deux minarets primitifs, entièrement masqués aujourd'hui par les constructions bâtarde du sultan Baibars II, portent plusieurs bandeaux de superbes inscriptions sculptées dans la pierre des parements. Elles sont cachées en grande partie par la rampe hélicoïdale qui monte aux minarets de brique, et l'on ne peut en lire que quelques mots.

1. Le calife l'inaugura la même année et lui constitua des *waqfs* en 404; voir Maqrizi, II, p. 277, II, 19 et suiv. (citant Masihi); 'Alî PACHA, IV, p. 79, en bas (citant Maqrizi). Suivant Qalqachandi, p. 78, la mosquée fut fondée en ramadân 379, et achevée en 396; les dates de Maqrizi sont plus exactes.

2. Maqrizi, II, p. 277, I, 36 : *وعلى باب الجامع الحاكمى مكتوب أنه أمر بعمارة الحاصم أبو علي المنصور في سنة ثلاث وتسعين وثلاثمائة*. Ce texte, il est vrai, ne correspond pas exactement à celui de l'inscription, mais l'auteur n'a pas voulu en donner une copie textuelle, puisqu'il dit vaguement : « Il est écrit que. . . » Quand Maqrizi cite le texte intégral d'une inscription, il l'introduit par les mots *ما نزه*, « dont voici la teneur »; cf. II, p. 273, I, 24; p. 442, I, 10.

3. Maqrizi, II, p. 277, I, 37; cf. I, 31.

29

MINARET SUD. — Grand bandeau à mi-hauteur; le seul fragment apparent est sur les faces sud et ouest. Beau coufique fleuri, grands caractères à fort relief. Publiée dans *Notes*, I, p. 31.

.....رحمة الله وبركاته علد (علي?).....مما أمر بعمله عبد [الله].....

Au-dessous, un second bandeau plus étroit, à caractères moyens de même style; le *bismillāh* seul est visible.

30

MINARET NORD. — A la base du minaret, un bandeau presque entièrement caché sous les décombres et dans l'obscurité; le seul fragment apparent est sur la face est; caractères moyens de même style. Publiée dans *Notes*, I, p. 32¹.

...دمد حله دوواحر حسي محر(??).....

Le style des caractères et la formule *مما أمر بعمله*, fréquente dans l'épigraphie fatimite, ne laissent aucun doute sur l'origine de ces textes. Ces fragments sont les seuls vestiges épigraphiques du calife Ḥākīm, ce prince étrange et tristement célèbre. A leur importance historique, à leur intérêt paléographique, ils unissent une valeur archéologique spéciale, puisqu'ils permettent d'attribuer au fondateur de la mosquée les magnifiques minarets emprisonnés dans les lourdes bâtisses du sultan Baibars. Ces précieuses inscriptions devraient être entièrement relevées, mais ce vœu n'est pas facile à réaliser, car en déblayant les faces des vieux minarets, on provoquerait sans doute la chute des minarets superposés.

31

INSCRIPTION DE L'ÉMIR BAIBARS AL-DJĀCHANKĪR. 703 H. — Au-dessus de l'arc en briques qui couronne le portail de l'entrée sur la façade ouest de la mos-

1. Ce fragment, copié à la hâte, n'a aucune valeur; je ne le donne que pour mémoire.

quée, grande plaque en calcaire noirci; dimensions environ 320 × 100. Deux lignes en naskhi mamlouk ancien; grands caractères, peu de points. Inédite.

(1) بِسْمِ اللَّهِ C. IX, 18. (2) وَكَانَ الْقِرَاعُ فِي شَهْرِ ذِي الْحِجَّةِ سَنَةَ ثَلَاثٍ وَسَبْعِمِائَةٍ.

Cette inscription, qu'on n'avait pas encore signalée, confirme par sa date (juillet 1303) le récit de Maqrizi, suivant lequel la mosquée fut restaurée en 703 H., à la suite du fameux tremblement de terre, par l'émir Baibars al-Djāchankir, qui fut depuis le sultan Baibars II. Comme le style de ses caractères est identique à celui des inscriptions coraniques qui entourent la base des minarets de briques, elle confirme la supposition que j'ai faite en attribuant à Baibars la construction de ces minarets et des lourds cubes de maçonnerie qui leur servent de base¹. Les déductions archéologiques des inscriptions de la mosquée de Ḥākīm trouveront place dans la description des monuments du Caire.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Au sommet des tympans des arcs du sanctuaire, sous la corniche des plafonds défoncés, long bandeau en coufique fleuri à riches rinceaux, grands caractères; voir pl. XVI, n° 2. Ce texte est entièrement coranique, du moins dans les parties que j'ai pu contrôler². Il permet de juger qu'à l'époque fatimite, le caractère purement décoratif variait déjà du caractère employé pour les textes historiques. Si l'on compare les frises

1. Voir *Notes*, I, p. 28, où j'ai décrit les minarets anciens et les modernes. J'attribuais ces derniers à Baibars en me fondant sur leur style et leur construction, et sur le récit de Maqrizi: suivant cet auteur, le sommet des deux minarets s'éroula lors du fameux tremblement de terre de 702 H., et toutes les parties détruites furent rebâties par Baibars (II, p. 278, l. 19); cf. Ishāqi, *Kitāb al-ḥibār al-awwal*, éd. de 1304 H., p. 134. Dans son curieux essai sur l'architecture arabe, LANE avait déjà relevé ce détail, s'appuyant sans doute sur Maqrizi (*Manners and Customs*, 5^e éd., t. II, p. 346); l'inscription de la porte en donne une preuve archéologique matérielle. En outre, il ne s'agit pas seulement du *sommet* des minarets, mais de toutes les parties aujourd'hui apparentes, depuis le sol jusqu'en haut. Ce fait résulte encore d'un passage de *Sultans Mamlouks*, II b, p. 219: L'émir Baibars... réparant la mosquée de Ḥākīm, on trouva dans un des *filiers* du minaret, etc... Le mot que QUATREMÈRE traduit *filier* est *rūkn* (*Sulūk*, Paris, anc. fonds 072, f° 294 r°). Ce mot désigne probablement les *angles* ou les *arêtes* des minarets à base carrée; voir à ce sujet *Notes*, I, p. 24. Ce détail indiquerait bien que les restaurations s'étendirent jusqu'à la base des minarets.

2. Il est dans un état déplorable et aura bientôt disparu avec les derniers vestiges de la mosquée. Sur les arcs qui avoisinent la qiblah, le bandeau est mieux conservé, grâce à la toiture de l'entrepôt qu'on a ménagé dans cette partie du sanctuaire. Le fragment reproduit sur la planche XVI est tiré de C. IV, 7-8; ce sont les mots : . . . عَلَيْهِمْ وَكَفَى بِاللَّهِ حَسِيبًا لِلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ . . .

décoratives en stuc des mosquées d'Al-Azhar (360 H.), de Ḥâkim (393 H.), de Djuyûchi (478 H.), de Şâlih (555 H.), etc., avec les textes historiques contemporains, on verra que les premières ont des rinceaux beaucoup plus riches et que leurs caractères sont traités avec plus de fantaisie. Les unes ne répondent que de l'art; les autres appartiennent à l'histoire.

Au sommet des quatre faces des cubes qui portent les minarets de Baibars, courent de grands bandeaux d'inscriptions coraniques en stuc; elles ont beaucoup souffert. Naskhi mamlouk ancien, grands caractères.

MOSQUÉE DE DJUYÛCHI. 478 H. (?)

Au sommet du mont Muqattam, derrière la citadelle. Plan français UV-1, sans numéro; dessinée sans numéro sur le plan de GRAND BEY.

32

INSCRIPTION DE BADR AL-DJAMÂLI AU NOM DU CALIFE MUSTANŞIR. 478 H. (?) — Longue plaque de marbre au-dessus de la porte d'entrée, sur la face nord-ouest; dimensions environ 200 × 40. Cinq lignes en coufique fleuri à rinceaux, petits caractères serrés et trapus; plusieurs lettres en surcharge. Publiée par l'auteur¹; voir pl. XVII, n° 2.

(1-2) بسمه — C. LXXII, 18; IX, 109 — مِمَّا أَمَرَ بِعِمَارَةِ هَذَا الْمَشْهَدِ الْمُبَارَكِ فَتَى
 مولانا وسيدنا الإمام (3) المستنصر بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى آبائه الأئمة
 الطاهرين وأبنائه الأكرمين وسلم إلى يوم الدين (4) السيد الأجل أمير الجيوش سيف
 الإسلام ناصر الإمام كافل قضاة المسلمين وهادى دعاة المؤمنين عضد الله به الدين وأمتع
 بطول (5) بقائه أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلا (sic) كلمته وكيد عدوه وحسدته ابتغاء
 مرضاة الله فى المحرم سنة ثمان وسبعين وأربع مائة.

1. Une mosquée du temps des Fatimites au Caire, dans *Mémoires de l'Institut Égyptien*, t. II. On y corrigera l'erreur suivante dans le texte de l'inscription: L. 2 (à la page 2 du tirage à part), lire comme ici بعمارة, au lieu de بعماه.

En publiant ce texte, j'ai exposé les réflexions qu'il suggère à l'histoire et à la paléographie, et je n'y reviendrai pas.

L. 1-4 : Sur la formule *بِأَمْرِ بِهِ*, voir *Notes*, I, p. 19, n. 2; les formules de bénédiction et les titres donnés au vizir du calife seront discutés dans le mémoire annoncé à la page 25, note 1. C'est du titre *amir al-djuyûch* que dérive le nom de l'édifice; voir à ce sujet *Notes*, I, p. 78. — Le dernier mot de la 4^e ligne, *بطول*, est écrit de côté, faute de place; le *lâm* est renversé sur le mot précédent.

L. 4-5 : Ici comme dans l'inscription n° 12, le nom du constructeur est passé sous silence, et la date peut se lire 478 ou 498. Dans le premier cas, il s'agirait de Badr al-Djamâli, dans le second, de son fils Al-Afḍal Châhinchâh. Je m'étais arrêté d'abord à la date de 498, guidé par des raisons épigraphiques (la forme du mot exprimant les dizaines), et j'avais attribué l'inscription à Châhinchâh. Mais les faits historiques parlent trop haut en faveur de Badr, et l'on doit adopter la date de muḥarram 478 (mai 1085)¹.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Elles sont toutes réunies sur le revêtement de stuc qui décorait le sanctuaire, et leur style remonte à l'époque de la fondation. Beau coufique fleuri, variété décorative semblable à celle de la mosquée de Hâkim; caractères moyens. Deux bandeaux sur le mihrâb (C. XXIV, 11, 36, 37; X, 24); un autre sous le tambour de la coupole (C. XLVIII, 1-5); un quatrième au sommet de la coupole (C. XXXV, 39), avec les noms de Mahomet et d'Ali répétés chacun trois fois². Sur les murs du sanctuaire et sur une des colonnes de la cour, plusieurs graffiti d'époque plus récente.

1. Pour la discussion de ce point, voir *Notes*, I, p. 72. Aux raisons que j'ai données, il faut ajouter le détail suivant : le vizir constructeur est appelé ici *serviteur de notre maître* (*fatâ maulânâ*), etc., comme dans l'inscription n° 33, où ce titre précède le nom de Badr écrit en toutes lettres, tandis que dans l'inscription n° 12, son fils Al-Afḍal est appelé *successeur du serviteur de notre maître* (*khalîfat fatâ*, etc.). Je dois ajouter pourtant que suivant Ishâqî, p. 120, l. 2 d'en bas, la mosquée est l'œuvre de Châhinchâh. La question n'est donc pas entièrement tranchée; voir à ce sujet une note à l'inscription n° 39 ter. 'ALĪ PACHA MUBÂRAK, VI, p. 24, ne dit rien sur le fondateur de l'édifice.

2. Ces inscriptions sont décrites en détail dans le mémoire cité, p. 14.

BÂB AN-NAŞR (PORTE DU SECOURS). 480 H.

Au nord du Caire. dans l'enceinte fatimite. Plan français, VII, E-5, n° 368.

33

INSCRIPTION DE BADR AL-DJAMÂLI AU NOM DU CALIFE MUSTANŞIR. 480 H. — Long bandeau sculpté sous la corniche qui court à mi-hauteur de la façade extérieure de l'ouvrage, dont il épouse les angles saillants et rentrants. Il commence sur le saillant ouest, passe au-dessus de la porte et finit sur le saillant est; il forme ainsi une longue ligne brisée, divisée en cinq parties inégales par quatre angles droits; je numérote les cinq parties de 1 à 5¹. Beau coufique fleuri d'un style superbe et d'une exécution très soignée; grands caractères. Publiée par M. KAY²; voir pl. XIX, n°s 1 et 2³.

(1-2) بسمه C. II, 256 — بعزّ الله العزيز الجبار يحاط (3) الإسلام وتُشَدُّ المعامل والأسوار أنشأ هذا باب العزّ والسور المحيط بالمعزّية القاهرة المحروسة حماها (أ) الله فتي مولانا وسيدنا الإمام المستنصر بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى أبائه الأئمة الطاهرين وأبنائه الأكرميين السيد الأجلّ (4) أمير الجيوش سيف الإسلام ناصر [الإمام] كافل قضاة المسلمين وهادى دعاة المؤمنين أبو النجم بدر المستنصرى (5) عضد الله به الدين وأمتع بطول بقاءه أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى كلمته الذى حصن الله بحسن تدبيره الدولة والأنام وشمل صلاحه الخاصّ والعامّ ابتغاء ثواب الله ورضوانه وطلب فضله وإحسانه وصيانة كرسى الخلافة وازدلاقاً إلى الله بجياطة الطافه وبُدىّ بعمله فى محرّم سنة ثمانين وأربعمائة .

1. Voir le plan et l'élévation de la porte dans *Description*, état mod., atlas, vol. 1, pl. 46; PRISSE D'AVENNES, *L'Art arabe*, p. 76; FRANZ PACHA, *Die Baukunst des Islam*, p. 126.

2. KAY, *Inscriptions at Cairo*, dans *J. R. A. S.*, t. XVIII, p. 83. Je l'ai collationnée sur l'original aussi bien que possible avec une lorgnette, car je n'ai pas trouvé d'échelle assez longue pour y atteindre. On trouvera quelques variantes dans ma lecture.

3. Ces reproductions partielles sont peu satisfaisantes; l'élévation du texte, sa disposition sur plusieurs faces et l'orientation de la porte au nord en rendent la photographie très difficile.

... C'est par la puissance d'Allah le puissant et le fort que l'Islam est gardé; c'est par elle que s'élèvent les forteresses et les murailles. — Cette porte puissante et la muraille qui protège la ville du calife Mu'izz, la ville du Caire la bien gardée — qu'Allah la protège! — ont été bâties par le serviteur de notre maître et seigneur, l'imâm Al-Mustansîr billâh, l'émir des croyants, — que les bénédictions d'Allah reposent sur lui, sur ses ancêtres les purs et sur ses descendants les nobles, — le très noble seigneur, l'émir des armées, le glaive de l'Islam, le défenseur de l'imâm, le garant des magistrats musulmans et le directeur des missionnaires des vrais croyants, Abu n-nadjm Badr al-Mustansîri, qu'Allah fasse de lui le soutien de la religion, qu'il prolonge ses jours pour le bien de l'émir des fidèles, qu'il donne la durée à sa puissance et l'élévation à sa parole; car c'est par la probité de son gouvernement qu'Allah a raffermi l'empire et ses sujets, et sa justice s'étend aux petits comme aux grands. Il espère obtenir par cette œuvre la récompense et le bon plaisir d'Allah; il lui demande de lui témoigner sa grâce et sa bonté et de protéger le trône du califat, et le prie de l'entourer de ses faveurs. — Ce travail a été commencé en muḥarram 480 (avril-mai 1087).

L. 3 : Au lieu de *وُتُنشَأُ الْمَاعِظَ وَالْأَسْوَارَ*, M. KAY a lu *رُفِنَشَأُ الْمَاعِظَ الْأَسْوَارَ* (*raised for the defence of the walls...*). Cette lecture soulève plusieurs objections grammaticales : ce participe jeté au milieu de la phrase, le sens abstrait donné au pluriel *ma'âzil*, etc. En outre, le *wâu* entre *المعازل* et *الأسوار* est très distinct, et la première lettre de ce fragment, dont M. KAY a fait un *mim*, est à moitié cassée et peut aussi bien être un *wâu*. Enfin le parallélisme de ces trois mots avec les deux précédents *يحاط الإسلام* s'impose avec évidence. La seule difficulté de la leçon que j'ai adoptée, c'est qu'il manque un *alif* soit au mot *نشأ*, soit à l'article qui suit. J'ai supposé le premier cas, parce qu'il peut être l'indice d'une particularité d'orthographe. On sait que dans le coufique, les alifs de prolongation sont souvent omis; peut-être le graveur a-t-il assimilé ici l'alif hemzé à un alif de prolongation. — Je lis *حماها الله*, quoiqu'il manque un alif, en supposant que l'alif initial du mot *الله* a été sauté. On pourrait à la rigueur lire *حماه الله* en rapportant le pronom suffixe masculin au mot *سور* ou au mot *باب*; cette lecture serait paléographiquement correcte, mais il semble plus naturel de lire le suffixe au féminin et de le rapporter à *القاهرة*; en effet, on trouve souvent à la suite d'un nom de ville l'épithète *المحمية*, *la bien gardée*, synonyme de *المحروسة*¹. — On a vu le titre *fatâ maulânâ* dans les inscriptions n^{os} 12 et 32; je n'insiste plus sur les titres du vizir ni sur les formules de bénédiction.

1. Je n'ai pu distinguer à distance si le *hâ* est initial ou médian.

L. 4 : Le mot الإمام est effacé. M. KAY a lu الإيمان; mais dans toutes les inscriptions de Badr où ce passage est conservé, on lit *nāṣir al-imām*; cette lecture est d'autant plus certaine ici que ce titre doit rimer avec *saif al-islām*¹.

L. 5 : Lire حِصْن au lieu de حَصْر (texte de KAY). — الأنام est préférable à الأيām, car ce mot est fréquent dans les titres fatimites. — Le verbe qui introduit la date est écrit بَدِيَ; il doit se lire بُدِيَ, et non أذِن (texte de KAY); d'ailleurs ce dernier mot aurait quelque chose d'insolite.

On remarquera les nombreux jeux de mots : entre المعزّية et عزيز, عزّ, حِصْن, حِمْي, حرس, حياطة et المحيط, يُحاط, صن, etc. Ces rapprochements de forme et d'idée sont fréquents dans l'épigraphie arabe. — La phrase : « C'est par la probité de son gouvernement qu'Allāh a raffermi l'empire et ses sujets, » fait sans doute allusion aux événements qui ont précédé et suivi le retour de Badr au Caire, et qui ont été exposés brièvement à propos de l'inscription n° 11, p. 31.

34

Au-dessous de la précédente, sur le linteau et sous le plein cintre de la porte, dans un cadre rectangulaire. Quatre lignes sculptées dans la pierre, la dernière ligne hors cadre; mêmes caractères, mais plus sobres de rinceaux. Inédite; voir pl. XIX, n° 2.

(1) بسمه لا إله إلا (2) الله وحده لا شريك له محمد (3) رسول الله على ولي
الله (4) صلى الله عليهما وعلى الأئمة من ذريتهما أجمعين .

Ce texte contient la formule classique de la confession chiïte. Maqrizi en a relevé quelques mots².

1. Voir les inscriptions 11, 32 et 39. Dans tous ces textes, la série des titres de Badr est exactement la même, ce qui ôte tout doute sur la restitution *al-imām*. Voir aussi le n° 38 (p. 64, n. 3), où Maqrizi donne *al-anām* au lieu de *al-imām*, faute répétée à plusieurs reprises, et déjà relevée dans *Notes*, I, p. 108, n. 1.

2. Maqrizi, I, p. 381, l. 25.

35

ARRÊTÉ DE L'ÉMIR SÛDÛN. IX^e siècle (?). — Dans le passage de la porte, sur le mur du saillant de droite, à environ trois mètres du sol. Trois lignes en naskhi mamlouk, sculptées dans les pierres du parement; grands caractères à faible relief. Publiée par 'ALÎ PACHA MUBÂRAK¹.

(1) بحسب ما رسم به نائب السلطنة المعظمة المقرّ العالی (2) السیفی سودون من عِرافة الجبال بأن يُؤخذ على كلِّ جَمَلٍ خمسةٌ (3) وملعون من يأخذ أكثر من ذلك أو يحدث مظلمة في أيام الدولة .

Conformément à l'arrêté pris par le vice-roi du royaume respecté, son Altesse Saif ad-din Sûdûn, au sujet de la taxe prélevée sur les chameaux (qui entrent par la porte de Bâb an-Naşr) : Il sera perçu sur chaque chameau une taxe de cinq (dirhams). Maudit soit quiconque percevra davantage ou quiconque sera l'auteur d'une exaction sous le présent règne!

Au-dessous de la dernière ligne, le mot عَادِلَةٌ (*sic*) a été gravé à la pointe dans la pierre. C'est probablement la facétie d'un passant qui a cru devoir protester ironiquement contre l'injustice du gouvernement (الدولة).

L. 1 : Sur le titre *nâ'ib as-saltanah*, voir *Sultans Mamlouks*, I b, pp. 93-95. — Le titre *al-maqarr* sera expliqué plus loin.

L. 2 : Le sens de *taxe* que je donne au mot عِرافة n'est pas dans les dictionnaires. D'après LANE, ce mot désigne la charge du fonctionnaire appelé 'arif, et qui était un inspecteur, un intendant, un prévôt des marchands, etc.; d'après Dozy, le mot *tarifah* signifie « droits prélevés sur l'entrée et la sortie des marchandises », sens analogue à celui que je propose pour 'irâfah². Si

1. *Al-khiṭaṭ al-djadidah*, etc. (Boulaq, 1306 H.), IV, p. 81. Ce grand ouvrage en 20 parties, que je citerai dorénavant « 'ALÎ PACHA », contient une masse énorme de matériaux pour l'histoire et la topographie du Caire, mais il manque de méthode, et il faudrait un temps considérable pour en rectifier les nombreuses inexactitudes; aussi je ne m'en suis servi qu'avec circonspection. La copie qu'il donne de l'inscription de Sûdûn renferme plusieurs fautes; en outre, il la place près du Bâb al-Futûḥ. L'auteur, qui vivait au Caire, aurait pu facilement éviter de semblables erreurs. Voir le jugement porté sur cet ouvrage par M. RAVASSE, *Essai*, II, p. 108.

2. Le terme de *mu'arrif*, « percepteur », est encore usité dans certains pays de l'Orient. C'est ainsi qu'on appelle en Égypte l'employé chargé de prélever la taxe sur les bateaux-transports du Nil; ce fonc-

cette explication ne paraît pas satisfaisante, on pourrait lire *غرامة*, *contribution, taxe, tribut*¹. — Le mot *خمسة*, *cinç*, n'est suivi d'aucun complément, mais il s'agit sans doute de cinq dirhams².

L'inscription n'est pas datée, mais le style des caractères appartient au IX^e siècle de l'hégire; c'est du *naskhi* mamlouk de la dernière époque. Or, un grand nombre d'émirs ont porté le nom de Sûdûn, et ils ont presque tous vécu au IX^e siècle. En outre, la mode de graver des arrêtés administratifs dans la pierre apparaît justement vers le début du IX^e siècle de l'hégire, de sorte que l'attribution de ce texte est assez difficile. Il s'agit peut-être ici de l'émir Sûdûn al-Fakhri, qui fut à deux reprises vice-roi (*nâ'ib as-sallânah*) sous le sultan Barqûq³.

tionnaire touche tant pour cent sur les perceptions. La coutume d'intéresser les employés du fisc au prorata du produit des taxes, et la néfaste habitude d'adjuger en soumission la ferme des impôts, expliquent les nombreuses exactions commises par ces fonctionnaires, et le mauvais renom des péagers. Aussi presque tous les décrets administratifs gravés sur la pierre se rapportent au même sujet : réduction des taxes de toute espèce, et notamment des droits d'octroi et de marché, défense aux percepteurs de dépasser le taux légal, etc. On en trouvera de nombreux exemples dans les inscriptions de Syrie, et les chroniques de l'époque en sont pleines.

1. Cette lecture, qui m'a été proposée par M. SAUVAIRE, est excellente en elle-même, mais elle suppose un *mim* au lieu d'un *fâ*. Or le *fâ* est très distinct; mes souvenirs sont confirmés sur ce point par une lettre de mon collaborateur 'ALÎ EFFENDI BAHDJAT. La lecture *عراقه* se trouve aussi dans la copie publiée par 'ALÎ PACHA MUBÂRAK.

2. Cette supposition est confirmée directement par un passage de Maqrizi. Le sultan *Khalil*, fils de Qalâwûn, abolit une taxe perçue à Damas, à la porte appelée Bâb al-Djâbiyah; elle était de *cinq dirhams par charge de blé*; *Sultans Mamlouks*, II a, p. 154; *وأبطل من دمشق مكساً كان يُخَذُّ فِي بَابِ الْجَابِيَّةِ*; *Sulûk*, Paris, anc. fonds, 672, f° 241r°. Il s'agit dans les deux cas d'un droit d'octroi perçu sur les bêtes de somme qui apportaient à la ville les denrées destinées à être vendues sur le marché; c'est sans doute pour cette raison que le décret est gravé *en dehors* de la porte. Il résulte des traités passés entre les souverains de la Petite-Arménie et les républiques italiennes, qu'au XIII^e siècle, en Cilicie, la taxe d'une charge de chameau variait de 20 à 25 dirhams, suivant la nature des produits; voir DULAURIER, *Étude sur l'organisation... de la Petite-Arménie* (extrait du *J. As.*, 1861), p. 115.

3. Il fut nommé à cette fonction au commencement des deux règnes de Barqûq, c'est-à-dire en ramadân 784 et en safar 792; WEIL, IV, p. 543; V, p. 3. Le titre *nâ'ib as-sallânah* s'appliquait aussi aux simples *nâ'ibs*, c'est-à-dire aux gouverneurs des villes et des provinces, mais dans une inscription du Caire, il ne peut guère désigner que le vice-roi lui-même; or je ne trouve pas d'autre vice-roi de ce nom.

BÂB AL-FUTÛḤ (PORTE DES CONQUÊTES). 480 H.

Au nord du Caire, dans l'enceinte fatimite. Plan français, V, E-6, n° 102.

36

INSCRIPTION DE BADR AL-DJAMÂLI AU NOM DU CALIFE MUSTANŞIR. 480 H. — Long bandeau de marbre sur la face extérieure de la courtine à l'est de la porte, à mi-hauteur. Elle commence à l'angle de la porte et de la courtine, et se prolonge jusque sur une des faces du gros saillant carré qui porte un des minarets de la mosquée de Ḥākīm. Le commencement seul est visible, jusqu'aux mots *وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَوَاتِ* du verset C. II, 256. Tout le reste est caché par les maisons qui s'appuient contre la muraille, à l'exception des deux mots *الأكرمين السيد*, vers le milieu de l'inscription. Le premier termine la formule de bénédiction réservée au calife dans la plupart des inscriptions fatimites; le second introduit les titres du vizir. En publiant ce texte avec un croquis du terrain, j'ai donné des détails circonstanciés sur sa position et sur les curieuses indications de Maqrizi; je n'y reviendrai pas¹. Beau coufique fleuri à rinceaux, grands caractères à fort relief. La surface des lettres est arrondie, et non à arêtes vives comme dans l'inscription du Bâb an-Naşr; les rinceaux sont aussi d'un style différent. Voir planches XVII, n° 3, et XVIII, nos 1 et 2².

بِسْمِهِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ عَلِيٌّ وَلِيُّ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِمَا
وَعَلَى الْأَنْمَةِ مِنْ ذُرِّيَّتَيْهَا أَجْمَعِينَ — C. II, 256 أَنْشَأَ هَذَا الْبَابَ الْح. فَتَى
مَوْلَانَا وَسَيِّدِنَا الْإِمَامِ الْمُسْتَنْصِرِ بِاللَّهِ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ صَلَوَاتِ اللَّهِ عَلَيْهِ وَعَلَى آبَائِهِ الطَّاهِرِينَ وَأَبْنَائِهِ
الْأَكْرَمِينَ السَّيِّدِ [الْأَجَلِّ] أَمِيرِ الْجِيُوشِ سَيْفِ الْإِسْلَامِ نَاصِرِ الْإِمَامِ الْح. أَبُو النُّجْمِ بَدْر
الْمُسْتَنْصِرِيُّ الْح. فِي سَنَةِ ثَمَانِينَ وَأَرْبَعِمِائَةٍ (?) .

Les parties entre crochets sont restituées en abrégé d'après les autres inscriptions de Badr. La date n'est pas visible, mais elle peut être fixée avec

1. Voir *Notes*, I, pp. 49 et suiv.

2. La planche XVII, n° 3 reproduit les mots . . . : *مِنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِذَا بَادُنِهِ* . . . : la planche XVIII, n° 1 donne un grossissement partiel de ce fragment, et le n° 2 reproduit les mots *الأكرمين السيد*.

une grande probabilité. Maqrîzi dit que l'enceinte de Badr et les portes de Bâb an-Naṣr et Bâb al-Futūḥ furent construites en 480. Cette assertion, confirmée directement par l'inscription de la première porte, doit l'être aussi par celle de la deuxième¹.

BÂB ZUWAILAH (PORTE DE ZUWAILAH). 484 H.

Sur le côté sud de l'enceinte fatimite, au milieu de la ville actuelle. Plan français, VIII, M-6, n° 249².

37

Nous savions déjà par Maqrîzi que cette porte était ornée d'une inscription gravée sur la face extérieure, au-dessus du passage, et contenant le nom de l'*amir al-djuyūch* (Badr al-Djamâli), celui du calife, et la date de la construction; quelques lignes plus haut, l'auteur arabe fixe pour cette date l'année 484³. On voit encore sur la face extérieure de l'ouvrage, entre le linteau de la porte et le plein cintre qui la surmonte, un cadre rectangulaire qui renfermait évidemment une inscription, mais la pierre a disparu. Au cours des restaurations exécutées récemment à la porte, l'architecte du Comité, M. HERZ, a découvert une autre inscription gravée sur un long bandeau bien au-dessus de la première, et recouverte d'un épais badigeon de plâtre. Il est à souhaiter que les travaux soient continués et que ce texte soit entièrement mis à jour; on y trouvera sans doute la confirmation du récit de Maqrîzi⁴.

1. Maqrîzi, I, p. 379, l. 29; p. 381, l. 6. Le texte relatif à cette inscription est au milieu de la description de la mosquée de Ḥâkim (II, p. 278, ll. 2 et suiv.). J'ai montré qu'il contient deux erreurs de date, et qu'il faut lire 480 au lieu de 430; voir *Notes*, I, pp. 51-52. Cette correction est confirmée par Qalqachandi, qui donne en effet 480 H. (trad. WÜSTENFELD, p. 78, l. 17; cette date vise la porte, et non la mosquée de Ḥâkim, et il faut lire *dass es* au lieu de *dass sie...*).

2. Cette porte s'appelle aujourd'hui vulgairement Bâb al-Mutawalli; sur la légende qui se rattache à ce nom, voir YAQOUB ARTIN PACHA, dans *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1883, p. 148.

3. Maqrîzi, I, p. 381, ll. 6 et 15; l'inscription est appelée *الأسطر*, mot à mot *les lignes*. L'acte de waqf gravé sur le mur du sanctuaire de la madrasah de Bars-bây débute par ces mots : *أمر بكتابة هذا السطر المبارك*, *A ordonné d'écrire cette inscription bénie...*; voir plus bas à l'année 827 H. — Ishâqî, p. 120, donne la date de 485 H. Abu l-mahâsin, éd. JUYNBOLL, t. II, p. 413, dit que la porte fut bâtie par Al-Mfdal, fils de Badr, en 408 H., deux assertions erronées; la première est répétée par Qalqachandi, p. 70.

4. La position relative de ces deux inscriptions correspond exactement à celle des n° 33 et 34 sur le Bâb an-Naṣr. Lorsque je signalai celle qui a disparu (*Notes*, I, p. 49), on n'avait pas encore découvert la seconde. C'est sans doute à celle-ci, et non à celle-là, que Maqrîzi fait allusion dans le passage cité dans la note précédente.

MAUSOLÉE DE SAYYIDAH NAFĪSAH

FONDÉ AU III^e SIÈCLE DE L'HEGIRE.

Au sud du Caire, à l'entrée du cimetière de la Qaráfah. Plan français, II, Z-7, n° 81; plan de GRAND BEY, n° 170.

38

INSCRIPTION DE BADR AL-DJAMĀLI AU NOM DU CALIFE MUSTANŞIR. 482 H. — Comme tous les sanctuaires vénérés de l'Égypte, le mausolée de Sayyidah Nafisah, appelée vulgairement Sitti Nefisa, a subi de nombreuses restaurations dans le cours des siècles. Fondé au III^e siècle sur la tombe de la sainte, il fut soumis à une transformation importante sous le çalife Mustanşir; il a été si souvent restauré depuis qu'il ne reste pas de traces certaines de l'édifice fatimite. Toutes les inscriptions que j'y ai relevées sont de l'époque turque; on les trouvera plus loin à la date de 1168 H.¹. Mais l'édifice fatimite existait encore, en partie du moins, à l'époque de Maqrizi. Cet auteur a vu, sur une plaque de marbre au-dessus de la porte du tombeau de la sainte, une inscription dont il reproduit le texte intégral. Cette inscription a disparu avec l'édifice fatimite, et je n'en ai retrouvé aucune trace²; voici le texte de Maqrizi³:

1. Pour me conformer rigoureusement à la règle indiquée dans l'introduction, p. 5, j'aurais dû réunir toutes les inscriptions du mausolée à la date indiquée par les plus anciens vestiges de la construction dans son état actuel. Mais je n'ai pu faire qu'un rapide examen de cet édifice, et mes notes ne me permettent pas d'en reconstituer aujourd'hui l'archéologie exacte; c'est pour cette raison que j'ai séparé l'inscription fatimite, qui n'est plus qu'un souvenir historique, des textes de l'époque ottomane, dont les plus anciens sont datés de 1168 H. L'édifice renferme en outre une inscription badigeonnée et illisible qui m'a paru remonter à la période des Mamlouks. Dans la description des monuments du Caire, on trouvera, avec le machhad de Nafisah, la chapelle des califes abbassides, contiguë au mausolée de la sainte, et sur laquelle j'ai donné ailleurs quelques détails archéologiques; voir *Notes*, II, p. 20. Cette chapelle renferme les tombeaux de plusieurs califes du Caire et d'autres membres de la famille abbasside; ROGERS BEY en a publié les épitaphes. Il ne m'a pas encore été possible de les contrôler, car la chapelle n'est pas ouverte au public, et je renvoie au travail de ROGERS (*Comité*, fasc. II, pp. 21 et suiv.; *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1883, pp. 106 et suiv.).

2. M. KAY a vu dans le vestibule du mausolée des fragments d'une plaque de marbre, coupés et rapportés au hasard dans le mur. Ces fragments portaient les restes d'une inscription coufique semblable à celle du Bâb an-Naşr, et que l'auteur identifie avec l'inscription publiée par Maqrizi; voir *Inscriptions at Cairo*, dans *J. R. As. Soc.*, t. XVIII, p. 84. Ces fragments ont échappé à mes recherches, et je pense qu'ils ont disparu aujourd'hui. M. RAVASSE a constaté de son côté la disparition du texte conservé par Maqrizi; voir *Sur trois mihrâbs en bois sculpté*, p. 45 (extrait des *Mémoires de l'Institut égyptien*, t. II).

3. Maqrizi, II, p. 442, ll. 19 et suiv.; cf. 'ALĪ PAČHA, V, pp. 133 (dern. l.) et 134.

بسمه نَصْرٌ مِنْ اللَّهِ وَفَاحٌ قَرِيبٌ¹ لعبد الله ووليّه معدّ أبي تميم الإمام المستنصر بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى أبائه الطاهرين وأبنائه الأكرمين² أمر بعمارة هذا الباب السيد الأجلّ أمير الجيوش سيف الإسلام ناصر الإمام³ كافل قضاة المسلمين وهادى دعاة المؤمنين عضد الله به الدين وأمتع بطول بقائه (أمير)⁴ المؤمنين وأدام قدرته وأعلى كرامته وشدّ عضده بولده الأجلّ الأفضل سيف الإمام جلال الإسلام شرف الأنام ناصر الدين خليل أمير المؤمنين زاد الله في علانه وأمتع المؤمنين بطول بقائه⁵ في شهر ربيع الآخر سنة اثنتين وثمانين وأربعمائة .

Cette inscription n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir historique, et il faut savoir gré à Maqrîzi d'en avoir conservé le texte. Elle donne à Badr et à son fils Châhinchâh leurs titres officiels; en comparant ces derniers avec ceux de l'inscription du mihrâb de la mosquée d'Aḥmad (n° 12)⁶, on verra qu'ils sont identiques. Il est curieux de voir Châhinchâh figurer avec ses titres officiels dans une inscription au nom de son père et de l'année 482, c'est-à-dire cinq ans avant la mort de ce dernier. Ce texte offre la même particularité que celui des inscriptions n° 32 et n° 12 : les noms propres de Badr et de Châhinchâh sont passés sous silence. — Le mois de rabi' II 482 correspond à juin-juillet 1089.

MOSQUÉE DU NILOMÈTRE DE L'ÎLE DE RAUDAH. 485 H.

INSCRIPTIONS DE BADR AL-DJAMÂLI AU NOM DU CALIFE MUSTANŠIR. 485 H. — Cette mosquée faisait partie d'un ensemble de constructions élevées par Badr

1. C. LXI, 13. — 2. Le texte de Boulaq porte المكرميين .

3. Le texte porte ناصر الأنام . J'ai déjà signalé cette erreur; voir plus haut, p. 58, n. 1, et Notes, I, p. 108, n. 1.

4. Le texte a sauté le mot أمير . Ces trois corrections sont appuyées par toutes les inscriptions fatimites.

5. Variante à la formule « وأمتع بطول بقائه أمير المؤمنين » des autres inscriptions fatimites.

6. Voir plus haut, p. 33, où le fragment cité à la note 3 est emprunté au texte n° 38.

al-Djamâli, sous le calife Mustanşir, autour du Nilomètre situé à la pointe méridionale de l'île de Raudāh, vis-à-vis du Vieux-Caire¹. Tous ces édifices ont disparu pour faire place à un grand palais moderne, bâtisse informe qui touche à l'ouest au Nilomètre actuel. De la mosquée, il ne reste qu'une description détaillée de MARCEL, avec un plan fort curieux². Elle renfermait trois plaques de marbre avec trois inscriptions présentant à peu près le même texte; la première était dans le péristyle du Miqyās, la seconde sur la porte de la mosquée, la troisième sur le mur extérieur faisant face à Djizeh; elles ont disparu avec cet édifice, et je les ai vainement cherchées. MARCEL les a transcrites, traduites et longuement commentées; il en a pris d'excellents fac-similés sur lesquels je base ma lecture³. Voici le texte de la première inscription, avec les variantes peu importantes des deux autres.

39

N° I. — Plaque de marbre; dimensions 32 × 68. Treize lignes en beau coufique fleuri; caractères analogues à ceux des n°s 33 et 34, mais plus petits.

(1) بِسْمِ اللَّهِ وما توفيقى إلا بالله (2-4) C. IX, 18 — نَصْرٌ مِنْ اللَّهِ وَفَتْحٌ قَرِيبٌ (5) لِعَبْدِ اللَّهِ وَوَلِيِّهِ مَعَدِّ أَبِي تَيْمِ الْإِمَامِ الْمُسْتَنْصِرِ بِاللَّهِ (6) أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ صَلَوَاتِ اللَّهِ عَلَيْهِ وَعَلَى آبَائِهِ الطَّاهِرِينَ (7) وَأَبْنَائِهِ الْأَكْرَمِينَ مِمَّا أَمَرَ بِإِنشَاءِ هَذَا الْجَامِعِ الْمُبَارَكِ (8) قِبْلَةَ السَّيِّدِ الْأَجَلِّ أَمِيرِ الْجِيُوشِ سَيْفِ الْإِسْلَامِ نَاصِرِ (9) الْإِمَامِ كَافِلِ قَضَاةِ الْمُسْلِمِينَ وَهَادِي دَعَاةِ الْمُؤْمِنِينَ أَبُو (10) النُّجُومِ بَدْرِ الْمُسْتَنْصِرِ عَضُدِ اللَّهِ بِهِ الدِّينُ وَأَمْتَعِ (11) بِطَوْلِ بَقَائِهِ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ وَأَدَامِ قُدْرَتِهِ وَأَعْلَى (12) كَلِمَتِهِ فِي رَجَبِ سَنَةِ خَمْسٍ وَثَمَانِينَ وَأَرْبَعِ مِائَةٍ (13) وَالْحَمْدُ لِلَّهِ (sic) رَبِّ الْعَالَمِينَ وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ وَآلِهِ الطَّاهِرِينَ .

1. Voir plus haut, pp. 18 et suiv., le résumé de l'histoire du Miqyās.

2. *Description*, état mod., t. XV, pp. 450 et suiv.; le plan est dans l'atlas, état mod., vol. I, pl. 23.

3. *Description*, état mod., t. XV; elles sont décrites pp. 452, 459 et 461, et publiées pp. 507-527; les fac-similés sont dans l'atlas, état mod., vol. II, pl. b des *Inscriptions*, n°s I, II et III. La traduction de MARCEL est assez correcte, mais son commentaire est trop prolixe. — Dans une description très détaillée, mais un peu confuse, du Miqyās, 'ALĪ PACHA donne en plusieurs passages des fragments de ces textes, ainsi que les inscriptions reproduites au début de ce volume; voir *Khiṭaṭ*, XVIII, pp. 5-25.

39 bis

N° II. — Plaque de marbre, dimensions 67 × 90. Treize lignes, mêmes caractères.

Variantes : L. 1 à la fin : وما توفيقى إلا بالله عليه توكلتُ. — L. 6 : امسر pour أمير.
— L. 7 au milieu : أمر au lieu de مَّا أمر — L. 10 : أبو النجم au lieu de أبو النجم
à la fin de la ligne 9. — L. 12 : أربع au lieu de ربع. — L. 13 : الله pour لله.
— L. 13 à la fin : وصلى الله على محمد خاتم النبيين.

39 ter

N° III. — Plaque de marbre, dimensions 57 × 70. Treize lignes, mêmes caractères.

Variantes : L. 1 à la fin, comme dans n° II. — L. 12 : أربع au lieu de ربع.
— L. 13 : لله, forme correcte. — L. 13 à la fin : وصلى الله على محمد خاتم النبيين
وعلى أهل بيته الطاهرين.

Il ressort des chiffres de MARCEL que les dimensions de ces trois plaques étaient fort différentes. Comme elles avaient chacune treize lignes couvrant toute la surface, on doit en conclure que la grandeur des caractères variait de l'une à l'autre. Ces textes n'offrent rien de spécial à signaler; on remarquera, comme dans le n° 11 (p. 32), le rapprochement des formules *abâ'ihî at-ṭâhirîn* et *âlihi at-ṭâhirîn*. — La date de radjab 485 correspond à août-septembre 1092; elle comble une lacune dans les auteurs arabes ¹.

1. Maqrizi, II, p. 290 (chapitre inachevé); Ibn Duqmâq, I, p. 115, laisse la date en blanc et attribue la construction à Al-Afdal. J'ai déjà signalé à propos de la mosquée de Djuyûchi et du Bâb al-Futûh, cette tendance des auteurs à attribuer les constructions de Badr à son fils. Elle affaiblit la valeur de l'argument tiré d'Ishâqi dans la discussion de la date de la mosquée de Djuyûchi; voir plus haut, p. 55, n. 1.

MOSQUÉE AL-AQMAR. 519 H.

Dans la grande artère orientale¹, au nord du Sûq an-Naḥḥâsin. Plan français, VII, G-6, n° 316; plan de GRAND BEY, n° 33.

INSCRIPTIONS DU VIZIR MA'MÛN AL-BAṬĀ'ĪHĪ AU NOM DU CALIFE ÂMIR. 519 H. — Sur la façade ouest de la mosquée, cachée aujourd'hui par une rangée de boutiques et de pauvres maisons, courent deux longs bandeaux de marbre, l'un au sommet de la façade, l'autre à mi-hauteur, au niveau des niches pratiquées dans les parements. Ces inscriptions sont en fort mauvais état; plusieurs pierres en sont tombées, d'autres ont été cassées ou replacées en sens inverse; elles sont recouvertes d'une épaisse couche de plâtre durci, qui cachait entièrement les caractères et que j'ai dû briser au ciseau. La façade est coupée en plusieurs points par des murs de refend qui séparent les mesures appuyées contre elle. Les parties entre crochets, reconstituées approximativement et en abrégé, sont cachées derrière ces murs ou sous le plâtre. En publiant ces deux textes, j'ai décrit en détail leur état actuel et discuté les points douteux².

40

BANDEAU SUPÉRIEUR. — Il court sur toute la longueur de la façade ouest, au sommet, tourne l'angle nord-ouest et finit vers le milieu de la façade nord. Beau coufique fleuri, sobre de rinceaux; grands caractères à très fort relief; hauteur des lettres environ 25 centimètres. Le début est caché sur une longueur indéterminée; voir pl. XX, n° 2³.

بِسْمِهِ مِمَّا أَمَرَ بِعَمَلِهِ الْح. فَتَى مَوْلَانَا وَسَيِّدِنَا الْإِمَامِ الْأَمْرِ بِأَحْكَامِ اللَّهِ بْنِ الْإِمَامِ
الْمُسْتَعْلَى [بِاللَّهِ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ صَلَوَاتِ اللَّهِ عَلَيْهَا وَعَلَى آبَائِهَا الطَّاهِرِينَ وَأَبْنَائِهَا الْأَكْرَمِينَ تَقَرُّبًا
إِلَى اللَّهِ الْمَلِكِ الْجَوَادِ] د (?) . . . [environ 60 centimètres] أَنْصَرُ (?) جِيُوشِ الْإِمَامِ الْأَمْرِ

1. J'appelle ainsi la longue rue qui traverse le Caire du Bâb al-F'utûḥ au nord au mausolée de Sayyidah Nafisah au sud; elle se divise en une série de tronçons qui portent des noms différents.

2. Voir *Notes*, I, pp. 95 et suiv.; II, p. 25.

3. Cette figure reproduit les mots [المؤمنين], [على كافة المشركين], et [المسلمين], sculptés sur trois pierres du bandeau qui ont été replacées bout à bout dans le plus grand désordre. Sur le classement de ces pierres, voir *Notes*, I et II, passages cités.

بأحد [كأ]م الله أمير المؤمنين لإقامة البرهان] على كافة المشركين [..... السيد الأجل أمير
الجيش سيف الإسلام نا]صر الإمام] كافل قضاة المسلمين وهادى دعاة المؤمنين أبو عبد الله
محمد الأمرى عضد الله به الدين [وأمتع بطول بقائه أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى كلمته
في سنة تسع عشرة وخمسمائة .

[A ordonné la construction, etc..., le serviteur... de l'imâm Al-Âmir..., fils de l'imâm Al-Musta'li] billâh, l'émir des croyants, etc., dans le but de rechercher la faveur d'Allâh, le roi, le généreux (?) [.....], celui qui a souvent conduit à la victoire (?) les armées de l'imâm Al-Âmir, etc., pour établir aux yeux des infidèles la preuve évidente (de la puissance d'Allâh ?) [le très noble seigneur, etc.]..., le protecteur de l'imâm, le garant des magistrats musulmans et le directeur des missionnaires de la vraie foi, Abû 'Abdallâh Muḥammad al-Âmiri, etc... en l'an 519 (1125).

La présence du nom du défunt calife Musta'li dans la partie invisible de l'inscription, est prouvée par les pronoms suffixes au duel هما, et par le premier mot visible بالله, qui ne peut être que la fin de son surnom *al-musta'li billâh*. — Le mot tronqué un peu plus loin est écrit distinctement الحوا; je suppose الجواد (*bon, généreux*). Le mot qui suit est écrit بالناصر; il semble qu'il y ait une lettre devant l'alif. En tout cas, on ne peut pas lire أمير, et je me range provisoirement à la deuxième des lectures proposées par M. RIEU¹. Les autres restitutions ne présentent aucune difficulté sérieuse.

41

BANDEAU INFÉRIEUR. — Ce bandeau, moins large que le premier, court à mi-hauteur de la façade ouest; il est encore plus caché dans les constructions bâtarde, ce qui lui a valu d'être mieux conservé, si l'on en juge par les fragments apparents. Coufique fleuri, plus riche en rinceaux que celui de l'inscription précédente; caractères plus petits, plus serrés, moins bien dessinés, à relief plus faible. Voir pl. XXI, n° 1².

1. Voir *Notes*, II, p. 25.

2. Les mots reproduits sont : [أ]مير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى) كلمته تسعة

[بسمه أمر الخ فتى مولانا وسيدنا الإمام الأمر بأحكام الله بأن الإمام المستعلى بالله أمير المؤمنين صلوات الله عليه (sic) وعلی أبائه الطاهرين الخ السيد الأجل الخ (environ 1 m. 50) المأمون (? أمير الجيوش [سيف الإسلام ناصر الإمام كافل قضاة المسلمين وهادى دعاة المؤمنين أبو عبد الله محمد الأمري عضد الله به الدين وأمتع بطول بقائه (environ 4 mètres) أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى) كلمته (فى سنة) تسعة (sic) عشرة وخمسة].

La seule difficulté que soulève la partie apparente de ce texte, c'est le groupe *امو* (ligne 3 du texte). J'ai dit les raisons qui empêchent d'y voir le surnom *المأمون* du vizir constructeur de la mosquée. Cependant cette restitution devient plausible, si l'on admet que ce mot fait ici partie d'un groupe tel que *العبد المأمون*, c'est-à-dire qu'il dépend d'un titre honorifique, et ne représente pas le surnom proprement dit du vizir *Al-Ma'mûn*¹.

Quoi qu'il en soit de ces points de détail, et malgré toutes les lacunes de ces deux textes, ils confirment pleinement le récit de Maqrîzi, à savoir que la mosquée fut bâtie par le vizir Abû 'Abdallâh Muḥammad al-Ma'mûn al-Baṭâ'ihî en l'an 519 (1125)².

INSCRIPTIONS DE L'ÉMIR YALBUGÂ AS-SÂLIMI. 799 H.

42

Grande plaque au-dessus du mihrâb dans le sanctuaire. Naskhi mamlouk, caractères moyens, défigurés par un affreux badigeon qui rend la lecture fort malaisée, parce que les lettres ont été repeintes un peu au hasard par-dessus; pour obtenir une lecture entière et certaine, il suffirait de faire disparaître ce vernis. J'ai oublié de compter les lignes. Publiée dans *Notes*, I, p. 94.

بسمه — C. II, 261 — أمر بعمل المنبر والمنارة وغيره بعد تدريسه فى أيام مولانا السلطان

1. Voir *Notes*, II, p. 25.

2. Maqrîzi, II, p. 290, l. 6; le texte porte ici *المأمون بن البطائحي*; cf. Qalqachandi, p. 78, et Ibn Khâlîkân, III, p. 455. Les autres sources citées dans *Notes*, I, p. 100, n. 1, ne donnent pas le mot *ibn*.

الملك الظاهر أبي سعيد برقوق حرس الله نعمته العبد الفقير إلى الله تع أبو المعالي (بن) عبد الله
 يلغا السالمى الحنفى الصوفى [mot ١ (الظاهرى ?)] لطف الله به فى الدارين وجعله [2 ou 3 mots]
 فى شهر رمضان المعظم سنة تسع وتسعين وسبعائة وكان بنى هذا الجامع على أيام الخليفة
 الأمر بأحكام الله بن المستعلى بالله فى سنة تسع عشرة وخمسمائة من الهجرة النبوية .

... A ordonné de refaire la chaire, le minaret et les autres parties détruites de l'édifice, sous le règne du sultan... Barqûq..., Abu l-ma'ali ibn 'Abdallâh Yalbugâ as-Sâlimi, le hanafite, le soufi,... en ramadân 799 (juin 1397). Cette mosquée avait été bâtie sous le calife Âmir... en 519.

43

Sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes gravées sur bois; naskhi mamlouk, petits caractères badigeonnés. Publiée dans *Notes*, I, p. 94.

(1) أمر بعمل هذا المنبر فى أيام مولانا السلطان الملك الظاهر برقوق [mot ١] العبد الفقير
 [إلى الله تع أبو المعالي بن] (2) عبد الله يلغا السالمى الحنفى الصوفى الظاهرى لطف الله به
 فى الدارين [mot 1 ou 2] فى شهر رمضان المعظم سنة تسع وتسعين وسبعائة .

Ces deux inscriptions confirment le récit de Maqrîzi, à savoir que la mosquée fut restaurée en 799 H. par l'émir Yalbugâ ibn 'Abdallâh 'as-Sâlimi, vizir, muchîr et ustâd-dâr sous le sultan Barqûq. Maqrîzi ajoute explicitement que les noms des deux fondateurs, le calife Âmir et son vizir, sont gravés sur la plaque encastrée au-dessus du mihrâb lors de la restauration de la mosquée sous le sultan Barqûq; ce détail est confirmé en partie par le texte de l'inscription n° 42². Un nouvel examen de ces deux inscriptions

1. C'est sur l'autorité de Maqrîzi que j'ai restitué dans les deux inscriptions le mot *ibn* ('Abdallâh), qui n'était pas dans mes copies.

2. Maqrîzi, II, p. 290, ll. 10-12. Le texte de Boulaq porte *Baibars* au lieu de *Barqûq*; cette erreur s'explique aisément. Les deux sultans portaient le même surnom *al-malik az-ẓâhir*, mais dans la bouche du peuple, ce surnom s'applique par excellence à Baibars, le sultan légendaire; la substitution du nom de Baibars à celui de Barqûq derrière leur titre commun n'a donc rien d'étonnant. Cette erreur a été reproduite par 'ALÎ PACHA, IV, p. 60, l. 7. Qalqaçhandî, p. 78, dit avec raison que les travaux de Yalbugâ eurent lieu sous le sultan Barqûq, mais il donne la date de 801 H. au lieu de 799 H. — Maqrîzi donne la date de radjab 799 au lieu de ramadân; cet écart de deux mois est sans importance.

permettrait sans doute de déterminer les mots qui manquent dans ma copie; je n'ai pas eu le temps de le faire.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Au centre de la façade ouest, une belle rosace de pierre, masquée derrière les masures qui s'appuient à la façade. Elle est rehaussée d'ornements délicats d'un style remarquable, et d'une inscription sculptée à jour comme une dentelle, en beau coufique décoratif. Au centre, quelques lettres indistinctes; tout autour, une légende coranique (*Bismillah*, et C. XXXIII, 33, depuis le mot *إِنَّمَا*); voir pl. XXI, n° 2¹.

MAUSOLÉE DE SAYYIDAH RUQAYYAH. VERS 530 H.

A l'extrémité sud de la grande artère orientale, vis-à-vis du mausolée de Chadjarat ad-durr. Plan français, II, X-7, n° 90; plan de GRAND BEY : *Tékia el Saïda Rehia*.

INSCRIPTION DE LA FONDATRICE, LA PRINCESSE 'ALAM. Vers 530 H. (?) — Sur un mihrâb de bois provenant de ce mausolée et déposé au Musée arabe. Publiée par M. RAVASSE; voir le chapitre du Musée, salle 4, n° 32 (ou 33)².

44

INSCRIPTION MODERNE. 1170 H. — Sur la porte d'entrée, dans la rue, plaque de marbre peinte. Une ligne en naskhi ottoman, dernier style; petits caractères, points et voyelles. Publiée par MM. MEHREN, II, p. 45, et RAVASSE, *Sur trois mihrâbs*, etc., p. 31.

بقعة شرفت بآل النبي وببنت الرضى على رقية سنة ١١٧٠ .

1. Cette rosace est un des plus curieux vestiges de la décoration fatimite au Caire; elle mérite avec la façade entière les soins du Comité de conservation, car elle est couverte d'un épais badigeon et exposée à disparaître par la négligence des locataires de l'immeuble où elle est cachée; la fumée de l'âtre a déjà fortement endommagé l'inscription n° 41. On verra dans le bas de la figure un fragment de rinceaux que j'ai dégagé du badigeon. Les lettres au centre semblent former les mots محمد وحمد (?).

2. Sur la discussion de la date du mausolée et du mihrâb, voir RAVASSE, *Sur trois mihrâbs*, etc., p. 29; j'y reviendrai ailleurs. — Sur le couvent de derviches installé dans l'enceinte du mausolée, voir RAVASSE, *op. cit.*; 'ALÎ PACHA, II, p. 61, et VI, p. 56.

Sur la maqşûrah qui entoure le tombeau de la sainte, on lit le nom de Sayyidah Ruqayyah, et ceux de Dja'fari et de 'Âtikah sur les draps brodés des sarcophages de deux petits tombeaux voisins de celui de Sayyidah Ruqayyah (MEHREN et RAVAISSE, *op. cit.*).

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Beau coufique fleuri de l'époque de la fondation, et du type des inscriptions décoratives fatimites; caractères moyens, sculptés dans la pierre et badigeonnés. — Sur le mihrâb du tombeau de la sainte : C. XXXIII, 33 (fragment), et VII, 52. Sur le mihrâb du bas côté de droite : C. XXV, 11; sur celui du bas côté de gauche : C. XI, 116. — Bandeau à mi-hauteur sur les quatre murs de base de la coupole du petit mausolée de 'Âtikah; mêmes caractères, mais plus grands : C. II, 256 (RAVAISSE, *op. cit.*, p. 32).

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ABU L-MANŞÛR QUŞAH

OU DE SIDI SÂRIAH. 535 H.

Dans l'enceinte supérieure de la citadelle. Plan français, CITADELLE, S-II, n° 31; plan de GRAND BEY, n° 142. — Cette mosquée a disparu, ne laissant d'autre trace que l'inscription suivante.

45

INSCRIPTION DU FONDATEUR. 535 H. — La mosquée qui porte encore aujourd'hui le nom de Sidi Sâriah a été transformée au X^e siècle de l'hégire par Sulaimân Pacha. A l'ouest de la cour centrale est un petit mausolée à coupole au centre duquel s'élève un grand tombeau, celui de Sidi Sâriah. Sous le sarcophage s'ouvre une crypte étroite où l'on descend par un petit escalier. L'inscription est sur une plaque de marbre badigeonnée, encastrée au-dessus de l'entrée de la crypte; dimensions 72 × 54. Neuf lignes en coufique fleuri, sobre de rinceaux; petits caractères, minces et déliés, gravés en creux. Inédite; voir pl. II, n° 2.

(1-5) بسمه C. XXIV, 36-38 — أنشأ هذا المسجد المبارك الأمير (6) المرتضى المنصور مجد الخلافة عمدة الإمامة فخر الدين عزّ (7) المجاهدين ذى (sic) الفضيلتين خالصة أمير

المؤمنين أبي (sic) المنصور قسطه (8) كان الله له ولياً وحافظاً وأتابه في الآخرة جنات ورضواناً
ابتغاء (9) مرضاة الله سبحانه وذلك في رجب من شهر سنة خمس وثلثين وخمس مائة.

... A bâti cette mosquée bénie l'émir... Abu l-Manşûr Qusṭah'... en radjab 535 (février-mars 1141).

Les titres du constructeur (l. 6-7) ne manquent pas d'intérêt; on remarquera surtout la formule *kāna allāh lahu waliyyan wa-ḥāfiẓan* (l. 8), dont le dernier mot renferme peut-être une allusion au calife régnant Ḥāfiẓ.

Dans le chapitre de la citadelle, Maqrizi mentionne en passant la mosquée de l'émir Qusṭah, mais sauf erreur, il ne donne pas de détails sur ce personnage, et j'ignore par quel hasard l'inscription dédicatoire de sa mosquée, aujourd'hui détruite, se trouve dans le tombeau de Sidi Sâriah. D'après la règle que j'ai adoptée, j'aurais dû donner ici les textes de la mosquée de Sulaimân. Toutefois comme on ne retrouve, dans cet édifice bâti d'un seul jet, aucune trace positive de la mosquée fatimite², et que l'inscription de Qusṭah n'occupe sans doute plus sa place primitive, puisqu'elle est sur l'entrée d'un tombeau, je l'ai séparée de la mosquée de Sulaimân, qu'on trouvera à la date de 935 H.³

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ṬALĀ'I' IBN RUZZĪQ (AŞ-ŞĀLIḤ). 555 H.

A côté du Bâb Zuwailah. Plan français, VIII, N-6, n° 243; plan de GRAND BEY, n° 116.

INSCRIPTION DU FONDATEUR. 555 H. — Sur les façades ouest et nord de la mosquée, cachées par des boutiques modernes qui s'appuient contre elles,

1. Je ne sais pas au juste comment il faut vocaliser la première syllabe de ce nom; je suppose que c'est le même que celui du traducteur arabe de Héron d'Alexandrie. Qusṭā ibn Lûqâ. quoique l'orthographe soit un peu différente.

2. La base des murs extérieurs de la mosquée de Sulaimân offre les traces d'une construction plus ancienne; ce sont peut-être les derniers vestiges de la mosquée fatimite.

3. Suivant la tradition, ce tombeau est celui de Sidi Sâriah, un compagnon du Prophète. Sur ce personnage, voir 'ALĪ PACHA, V, p. 14; sur le Bâb Sâriah, voir plus bas, p. 80, n. 2. Suivant M. MEHREN (manuscrit), on lit sur le drap brodé du sarcophage ce petit texte moderne que je n'ai pas relevé, et qui consacre une vieille tradition: هذا مقام الصحابي الأجلّ سيدى سارية الجبل. De là le nom de Sidi Sâriah donné encore aujourd'hui à la mosquée de Sulaimân, et qu'on retrouve dans l'explication du plan français sous la forme الشارية.

courent deux longs bandeaux en calcaire, comme le reste du parement; l'un à mi-hauteur des niches à fond plat, l'autre un peu plus bas. Ils ont tous deux une largeur d'environ 15 centimètres, et sont bordés par une belle moulure en saillie. Sur une grande partie de leur longueur, ils sont noyés dans les mesures qui masquent les façades, et badigeonnés au lait de chaux. Beau coufique fleuri d'un style original; caractères moyens.

BANDEAU SUPÉRIEUR. — Il ne contient que des versets du Coran, du moins dans les parties visibles, sur les faces ouest et nord; voir pl. XXIII, n^{os} 1 et 2¹.

46

BANDEAU INFÉRIEUR. — Caché sur toute la façade ouest, il n'est visible que sur une partie de la façade nord, près de l'angle nord-ouest de la mosquée; ce fragment renferme la fin du texte historique. Publiée dans *Notes*, I, p. 107; voir pl. XXIII, n^o 1².

[بسمه... (toute la façade ouest et le début de la façade nord) ... عضد] الله به الدين وأمتع بطول بقائه أمير المؤمنين وأدام قدرته وأعلى كلمته ونصر ألوته وسره (ببرقه ??) وعلى بدله (يديه ??) م... ١. روحا (?) الأرض وم... (?). في شهر سنة خمس وخمسين وخمس مائة.

Il est inutile de chercher à restituer le début, où figurent sans doute les noms de Ṭalā'i' et du calife 'Aḍid, suivis des titres et des invocations propres au style fatimite. Les mots douteux sont très mutilés sur l'original. La date de 555 (1160) est fort distincte; elle comble une lacune de Maqrizi³.

1. Sur la face ouest, plusieurs versets coupés par les murs de refend des mesures, entre autres, C. IX, 129; XII, 64 (fragment); plus loin, à cheval sur les deux façades, C. III, 188-194. La figure n^o 2 reproduit les mots ... إني لا أضيع عمل عامل منكم من ذكرٍ أو أنثى بعضكم [من بعض] du verset 193 sur la façade nord.

2. Cette figure montre la disposition des deux bandeaux et reproduit une des niches à fond plat et à archivolt persane qui ornent la façade nord; elle offre de très curieux échantillons de la décoration fatimite. Sur le bandeau supérieur, le passage cité à la note 1, jusqu'au mot وَأُدُوا du verset 194; sur le bandeau inférieur, presque tout le fragment apparent du texte historique.

3. Suivant lui (II, p. 293, l. 28), la mosquée ne fut consacrée au service du vendredi qu'après 650 H. (Qalqachandi, p. 79, dit 652); voir à ce sujet *Notes*, I, pp. 104 et 108. 'ALĪ PACHA, V, p. 38, l. 13, parle d'une inscription datée de 650 H. sur le mur de la mosquée. Je suppose que cet auteur entend parler du n^o 46, et qu'il lui attribue par erreur la date de la consécration au service. Qalqachandi, p. 79, semble fixer la construction avant 549 H.

L'intérêt paléographique de ce texte ressort du fait que c'est la dernière inscription historique écrite au Caire en caractères coufiques. Douze ans après, la dynastie fatimite a vécu, et avec elle ce beau coufique fleuri qui semble être né dans son berceau. Lorsque douze ans plus tard, les ingénieurs de Saladin construiront la citadelle suivant des méthodes syriennes, c'est en *naskhi ayoubite* que les artisans du sultan graveront son nom sur la porte, s'inspirant, eux aussi, des traditions de la Syrie, où le *naskhi* avait détrôné naguère le coufique dans les inscriptions historiques¹.

47

INSCRIPTION DE L'ÉMIR BAKTIMUR AL-DJÛKANDÂR. 699 H. — Sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes gravées sur bois en *naskhi mamlouk*; petits caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 21, et dans *Notes*, I, p. 109.

أمر بعمارة هذا المنبر المبارك من ماله ابتغاءً لوجه الله الكريم المقرّ العالی الأمیری الکبیری
السيفی سيف الدين مقدّم الجيوش بکتمر الجوکندار المنصوری السيفی أمير جندار الناصری
وذلك بتاريخ شهر جمادى الآخر سنة تسع وتسعين وستائة رحم الله من كان السبب.

... A ordonné la construction de cette chaire bénie, sur sa propre fortune et pour plaire à Allâh le généreux, son Altesse le grand émir Saif ad-dîn, commandant des armées, djûkandâr d'al-Malik al-Manşûr Saif ad-dîn (Qalâwûn), amir djandâr d'al-Malik an-Nâşir (Muḥammad), en djumâdâ II 699 (février-mars 1300). Qu'Allâh aie pitié de l'auteur de ce travail!

Le titre *al-maqarr al-'ali* et les relatifs qui en dépendent seront expliqués plus loin. Ce titre est souvent suivi d'une série de relatifs dont le *dernier* est formé sur la première partie du surnom en ... *ad-din* porté par le titulaire; ainsi *as-saifi* = Saif ad-dîn².

Sans vouloir anticiper sur un travail que malgré son aridité, j'espère entreprendre un jour à l'aide de documents plus nombreux, je dois donner ici

1. Je reviendrai sur ce point dans le précis de paléographie; cf. p. 85, et *Notes*, I, pp. 112 et suiv.

2. En effet, les relatifs *al-amiri al-kabiri* et *as-saifi* désignent ici le titre *amir kabir* et le surnom *saif ad-din* portés par Baktimur lui-même. Il faut donc corriger dans ce sens l'observation de mes *Notes*, I, p. 109, et effacer la note 1 de la page 110. Les relatifs du passage de QUATREMÈRE auxquels j'ai fait allusion, comme tous ceux qui suivent les titres *maqarr*, *maqâm*, etc., se rapportent au titulaire lui-même, et non au sultan son maître.

quelques détails sur l'emploi des relatifs qui fourmillent dans l'épigraphie arabe des Mamlouks. Les relatifs faisant partie des titres d'un sultan, d'un émir ou d'un grand fonctionnaire se divisent en deux grandes catégories.

1° Les *relatifs d'appartenance*, qui *suivent* toujours le nom propre du titulaire. Ils dépendent de ce nom, et sont formés sur celui de l'ancien propriétaire (*ṣāhib*) ou du maître ancien ou actuel (*ustādh*) du titulaire. Ainsi l'émir Chaikhû, qui avait appartenu à un marchand du nom de 'Umar, est appelé encore longtemps après, Chaikhû *al-'umari*¹; le sultan Qalâwûn, qui avait été mamlouk de Malik Ṣāliḥ Ayyûb, est appelé officiellement jusqu'à sa mort Qalâwûn *aṣ-ṣāliḥi*. Les Ṣāliḥis, les Zâhiris, etc., sont les mamlouks d'un sultan Malik Ṣāliḥ, Malik Zâhir, etc. — Si le maître du titulaire est le sultan *régnant*, le relatif est précédé d'ordinaire du mot *al-malaki*. Par exemple : Qûṣûn *al-malaki an-nâsiri*, ou Qûṣûn *as-sâqi* (l'échanson) *al-malaki an-nâsiri*², etc. — Ces relatifs d'appartenance peuvent dépendre aussi d'un nom commun. Par exemple : *bait al-mâl al-maulawî as-sultânî al-malaki az-zâhiri*, c'est-à-dire « le trésor de notre maître le sultan al-Malik az-Zâhir³ ».

2° Les *relatifs de titre*, qui *précèdent* le nom du titulaire, parce qu'ils ne dépendent pas de ce nom, mais d'un titre tel que *maqâm* (Majesté), *maqarr* (Altesse), *djanâb*, etc., porté par le titulaire. Ces relatifs sont presque toujours formés sur un titre honorifique du titulaire. — Exemple pour les sultans : *al-maqâm ach-charîf al-malaki an-nâsiri*, c'est-à-dire « Sa noble Majesté al-Malik an-Nâsir⁴ ». — Exemple pour les émirs : *al-maqarr al-achraf al-amiri al-kabiri*, c'est-à-dire « Sa noble Altesse le grand émir ».

Avec le titre *maqarr*, ces relatifs composent parfois des séries interminables, ainsi qu'on le verra dans les inscriptions du IX^e siècle de l'hégire. Quelle que soit la longueur de la série, le dernier terme est *toujours* un relatif formé sur le surnom en *ad-din* du titulaire, et il *précède immédiatement* son nom propre. Cette règle est si positive, que ce relatif est souvent séparé des autres par des titres de nature différente. Par exemple : *al-maqarr al-achraf al-'âlî al-maulawî al-amiri al-kabiri*, etc. (suivent d'autres relatifs)... *'umdat al-mulûk ikhtiyâr as-salâṭîn al-'alâ'i* Ṭaibugâ, c'est-à-dire « Son Altesse

1. Voir plus bas la grande inscription de Chaikhû, à l'année 756 H.

2. Voir les inscriptions de cet émir à l'année 730 H.

3. Maqrîzi, I, p. 497, cité par M. CASANOVA dans ces *Mémoires*, t. VI, p. 441, n. 2.

4. Il s'agit du sultan Ḥasan; voir l'inscription de la princesse Tatar, à l'année 761 H.

noble, élevée, notre maître (ou le serviteur de notre maître le sultan¹), etc... 'Alâ' ad-din Ṭaibugâ² ».

Parmi les nombreux exemples qui servent à établir ces règles, j'en citerai encore un qui réunit les deux classes de relatifs : *al-maḡarr al-'âli al-maulawî al-amîri al-badri* Baktâch *al-fakhri aṣ-ṣâliḥi*, c'est-à-dire « Sa haute Altesse notre maître (ou le serviteur de notre maître le sultan¹), l'émir Badr ad-din Baktâch, ancien esclave (?) d'un nommé Fakh̄r ad-dîn, mamlouk du (défunt) sultan al-Malik aṣ-Ṣâliḥ³ ».

A *muḡaddam al-djuyûch*, comparez les titres analogues : *amîr al-djuyûch*, *naḡib nuḡabâ al-djuyûch*, *atâbak* (plus tard *bâch*) *al-'asâkir*, etc.; il est difficile de fixer la valeur relative de titres analogues, parce qu'ils remontent souvent à des époques différentes.

Plusieurs émirs ont porté le nom de Baktimur; j'ai donné déjà quelques détails sur celui-ci⁴. Des titres qui suivent son nom, il ressort que Baktimur était *djûkandâr* de Qalâwûn et *amîr djandâr* de Muḡammad⁵. Lequel de

1. On trouve souvent *al-maḡarr... al-maulawî... aṣ-sayyidi*. Ces deux relatifs dépendent de *maḡarr*: ils se rapportent donc à l'émir appelé *al-maḡarr*. En outre, ils sont évidemment formés sur les titres *maulânâ* et *sayyidnâ*, mais j'ignore si ces titres se rapportent à l'émir lui-même ou au sultan. Ce problème dépend du suivant: A quelle époque les titres souverains *maulânâ* et *sayyidnâ* furent-ils conférés à de simples fonctionnaires? Ces questions seront élucidées plus tard.

2. Voir une inscription de cet émir à l'année 770 H.

3. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 257.

4. Voir *Notes*, II, p. 26; cf. WEIL, V, *Register*, s. v. Buktumur Djukendar; *Sultans Mamlouks*, II b, *passim*. Je transcris بكتمر par *Baktimur*, ce nom étant sans doute composé des deux mots turcs بك و تيمور; dans Ibn Baḡûṭah, t. I, p. 85, et t. II, pp. 249-250, il est écrit بكتمور. En général, il est difficile de fixer la transcription des noms mongols; l'étude du turc oriental est encore peu avancée, d'ailleurs ces noms ont subi des altérations en passant en Égypte, soit dans leur orthographe, soit dans leur prononciation.

5. Sur ces deux titres, voir Maqrîzi, II, p. 222; *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 14 et 121. — Voici quelques détails sur les fonctions remplies par l'émir Baktimur. Suivant WEIL, il fit partie du conseil de régence qui gouverna entre le règne de Lâdjîn et le second règne de Muḡammad, en 698 H.; toutefois son nom ne figure pas dans la liste des régents donnée par Maqrîzi, *Sultans Mamlouks*, II b, pp. 114 et 123. Pendant le deuxième règne de Muḡammad, il fut nommé majordome, puis gouverneur de Safad, enfin nâ'ib as-salṭanah, lors du troisième avènement de Muḡammad en 709. Peu de temps après, il fut arrêté à la suite d'une conspiration; WEIL, IV, pp. 221-306. Ces détails sont confirmés en partie par Ibn Ḥadjar (Brit. Mus. Or. 3043, f° 91 v°). Suivant cet auteur, Baktimur fut *djûkandâr*, puis *amîr djandâr* du sultan Qalâwûn, tandis que d'après le *Sulûk*, il fut nommé *amîr djandâr* par Muḡammad à son retour de Karak en djumâdâ I 698 (*Sultans Mamlouks*, II b, p. 127). Cette dernière version paraît plus probable, puisque l'inscription l'appelle « *amîr djandâr* de Nâsir » en 699. Dans le *Sulûk*, il est appelé tantôt *djûkandâr*, tantôt *amîr djandâr*; il y porte ce dernier titre en 707. Je n'ai pas eu le temps de faire les recherches nécessaires pour éclaircir entièrement ces détails d'ailleurs sans importance.

ces deux sultans régnait alors? Quand un relatif d'appartenance se rapporte au sultan *régnant*, il est ordinairement précédé lui-même du mot *al-malaki*, comme on l'a vu tout à l'heure; mais ici, ce déterminatif manque aux deux titres, et la date seule peut décider la question. Celle-là n'est pas très distincte et peut être lue à première vue 679 ou 699, mais la date de 699 s'impose, parce qu'en 679, Muḥammad n'était pas encore né, tandis qu'en 699, il venait de monter pour la deuxième fois sur le trône¹.

Maqrîzi ne signale pas de travaux en cette année. Suivant lui, la mosquée fut restaurée par Baktimur en 702 seulement, après le grand tremblement de terre; ce détail n'a pas grande importance².

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Les archivoltes des arcs du sanctuaire sont décorées de belles inscriptions en stuc. Malgré le badigeon qui les recouvre, il est clair qu'elles appartiennent à cette variété du coufique fleuri signalée sur les arcs de plusieurs mosquées fatimites, et qu'on peut appeler *variété décorative*. En effet, les inscriptions de ce genre n'offrant guère que des textes coraniques modelés en plâtre, avec des rinceaux plus riches que les textes historiques contemporains sculptés dans la pierre, leur seul but est de concourir à l'ornementation générale. Cette variété décorative a subsisté quelque temps après les Fatimites, et c'est d'elle que découlent toutes les variétés du coufique décoratif qui se succèdent jusqu'au XII^e siècle de l'hégire³. Les inscriptions du sanctuaire de la mosquée de Ṭalâ'i' remontent évidemment à l'époque de la fondation, car tous les caractères archéologiques du sanctuaire trahissent l'époque fatimite. Le mur de fond du sanctuaire et les deux façadés

1. Ce fait péremptoire m'avait échappé; d'ailleurs Baktimur n'apparaît dans l'histoire que vers 698; cf. *Notes*, II, p. 26. Qalâwûn étant mort en 699, les relatifs *al-manşûri as-saifi* se rapportent ici à un sultan décédé. Ce cas est très fréquent; ainsi Qalâwûn lui-même est toujours appelé *aş-şâlihi*, et cela longtemps après la mort de son maître Malik Şâliḥ Ayyûb. En effet, il prit officiellement ce titre à son avènement en 678, et le fit écrire sur tous ses diplômes; cf. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 2. Si la date de 699 est juste, il eût été plus correct de dire ici: « al-djûkandâr al-manşûri as-saifi amir djandâr *al-malaki* an-nâşiri. » Je me demande à ce propos si la dernière phrase de l'inscription: « Qu'Allah ait pitié de l'auteur de ce travail! » ne se rapporte pas à Qalâwûn lui-même, puisque la formule *rahimahu* s'adresse surtout à des morts. Qalâwûn aurait chargé Baktimur d'une restauration que celui-ci n'aurait exécutée que plus tard. Cette supposition, que rien ne confirme directement, expliquerait la formule assez rare *man kâna as-sabab*.

2. Maqrîzi, II, p. 293, l. 30. Le même auteur dit ailleurs qu'elle fut relevée alors par les soins de l'émir Sandjar; *Sultans Mamlouks*, II b, p. 216.

3. Voir pp. 49, 53-54 et 86; cf. *Notes*, I, pp. 119-122.

extérieures présentent aussi des fragments d'inscriptions sculptées dans la pierre et probablement coraniques ¹.

FRAGMENT D'INSCRIPTION COUFIQUE. V^e SIÈCLE (?)

Dans le quartier de Şalibah ², à l'entrée de la ruelle qui conduit de la rue de ce nom à la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭulūn, et que le plan français appelle 'Aṭfat Bir al-waṭāwiṭ (Ruelle du puits des hirondelles); II, U-8, n° 152.

48

Grande plaque de grès rose encadrée dans le mur d'une maison en ruines, à un mètre du sol. Cinq lignes en beau coufique fleuri; caractères moyens, d'un style remarquable. La plaque est cassée à gauche au milieu de l'inscription, peut-être aussi en bas, et la moitié inférieure du fragment conservé est entièrement fruste; on ne peut lire que le commencement des deux premières lignes et quelques lettres de la troisième. Inédite; voir pl. XVIII, n° 3.

- بسمه لِلّٰهِ الْأَمْرُ مِنْ قَبْلُ وَمِنْ [بَعْدُ الْح] ³ (1)
- عبده جعفر بن الفضل بن جعفر بن العمار(?) ⁴ فهاو (2)
- ال... اساه..... المسلمین (3)

Ce fragment n'a d'autre valeur que la superbe exécution des caractères; il paraît dater du V^e siècle, peut-être de la fin du IV^e ⁵. La plaque a été rapportée dans le mur après avoir subi de nombreuses avaries, et j'en ignore la provenance.

1. Je n'ai pu le vérifier directement à cause de l'épais badigeon qui les recouvre.

2. « Şalibah » signifie *carrefour*. Au milieu de ce quartier se croisent deux rues importantes; de là sans doute le nom de « Şalibat djāmi' Ibn Ṭulūn » donné à tout le quartier (Maqrīzi, II, p. 399, l. 1). C'est donc par erreur que le plan français écrit ce nom Saly Bey, comme s'il s'agissait d'un personnage.

3. C. XXX, 3. — 4. العتاب (?), العتاف (?), العباد (??).

5. Faute d'en pouvoir préciser la date, je le classe à la fin de la série fatimite, à laquelle il appartient par le style des caractères.

AYOUBITES

CITADELLE DU CAIRE (AL-QAL'AH). 572-579 H.¹

Au sud-est de la ville, sur les premiers contreforts du mont Muqattam. Plan français, section CITADELLE.

49

INSCRIPTION DU FONDATEUR LE SULTAN SALADIN. 579 H. — Sur le Bâb al-Mudarradj, vieille porte percée dans la face ouest de l'enceinte, et réservée aujourd'hui au service de la place². Grande plaque de marbre au-dessus de l'ogive de la porte; dimensions 125 × 69. Neuf lignes en naskhi ayoubite; petits caractères espacés, d'un trait lâche et peu soigné, se détachant sur un badigeon couleur turquoise, sans points ni voyelles. Publiée par M. MEHREN, I, p. 18³; voir planches II, n° 5, et XXIV, nos 1 et 2.

1. La première de ces dates est donnée par Maqrîzi, II, p. 233, l. 32. Ailleurs (I, p. 379, l. 35), le même auteur donne la date de 566, mais il ressort des événements historiques que les travaux ont commencé réellement en 572. Voir *Notes*, I, p. 41, n. 1, et CASANOVA dans *J. As.*, 8^e série, t. XVII, pp. 325 et 329; voir aussi la monographie de la citadelle que M. CASANOVA prépare pour ces *Mémoires*. La seconde date est celle de l'inscription de Saladin; elle indique probablement la fin des travaux de ce sultan, qui les laissa inachevés. Dès lors, on y travailla à plusieurs reprises. — Je donne ici dans leur ordre chronologique les textes que j'ai relevés sur les portes et les murailles, et je classe à part les mosquées comprises dans l'enceinte. On trouvera, je crois, tous ces textes dans le mémoire de M. CASANOVA, mais nos copies sont indépendantes.

2. Cette porte paraît être celle que Maqrîzi, II, p. 205, appelle Bâb ad-Darfil ou Bâb al-Mudarradj, et qui se nommait auparavant Bâb Sâriah, parce qu'elle est à proximité du mausolée de Sidi Sâriah, cité plus haut. Le nom de *mudarradj* lui vient sans doute de l'escalier taillé dans le roc par lequel on y accède. Toutefois dans un autre passage, Maqrîzi semble la placer du côté de la montagne; cf. *Sultans Mamlouks*. I b, p. 119, n° 146. Voir à ce sujet la description de la citadelle par M. CASANOVA.

3. La copie de M. MEHREN, laisse à désirer sur plusieurs points. Comme je l'ai dit dans l'introduction de ce volume, mes copies sont indépendantes de celles de M. MEHREN, et les rectifient parfois, malgré les erreurs qui m'ont échappé à mon tour. Je m'empresse d'ajouter que cette restriction ne diminue en rien la valeur des services rendus par le vaillant orientaliste danois, qui travaillait dans des conditions bien moins favorables que celles qui m'étaient offertes. Son grand mérite est d'avoir le premier ouvert à l'épigraphie arabe la voie des recherches méthodiques.

(1-3) بسمله C. XLVIII, 1-3 — أمر بإنشاء هذه القلعة الباهرة المجاورة لمحروسة
 (4) القاهرة) بالعرمة (?) التي جمعت نفعا وتحسينا وسعة على من التجبى (sic) إلى ظل (5) ملكه
 وتحسينا مولانا الملك الناصر صلاح الدنيا والدين أبو (6) المظفر يوسف بن أيوب محيي دولة
 أمير المؤمنين في نظر أخيه وولي (7) عهده الملك العادل سيف الدين أبي بكر محمد خليل
 أمير المؤمنين (8) على يد أمير مملكته ومعين دولته قراقوش بن عبد الله الملكي (9) الناصري
 في سنة تسع وسبعين وخمس مائة .

... A ordonné la construction de cette citadelle splendide, voisine de la ville bien gardée du Caire, sur la terrasse qui réunit l'utilité à la beauté et l'espace à la forte position pour ceux qui se réfugient sous l'ombre du trône royal, notre maître Al-Malik an-Nāşir Şalāh ad-dunyā wad-dīn Abu l-Muzaffar Yūsuf ibn Ayyūb, le vivificateur de l'empire du calife; sous la direction de son frère et héritier présomptif Al-Malik al-Ādil Saif ad-dīn Abū Bakr Muḥammad, l'ami de l'émir des croyants, et par les soins de l'émir de son royaume et du soutien de son empire Qarāqūch ibn ʿAbdallāh, le serviteur d'Al-Malik an-Nāşir. En l'an 579 (1183-1184).

L. 3-4 : Le texte porte المحروسة القاهرة. On pourrait traduire à la rigueur « voisine de la ville bien gardée sous les auspices de Qāhir » (la planète Mars)¹. Mais le mot الباهرة appelle une rime; il faut donc lire القاهرة, en supposant que le graveur a sauté la dernière lettre. L'expression المحروسة القاهرة équivaut alors à للقاهرة المحروسة. Cette figure, que la grammaire appelle *idāfat aṣ-ṣifah lil-mauṣūf*, ne doit pas paraître trop recherchée. En général, le style épigraphique est fort simple; il faut se garder d'y chercher des mots ou des tournures trop bizarres. Mais ici, le style trahit la main d'un lettré, et l'on ne peut s'empêcher, en lisant cette inscription, de songer au kâtib ʿImād ad-dīn ou au qāḍī Al-Fāḍil, les deux célèbres secrétaires de Saladin.

L. 4 : Le second mot de cette ligne ne peut guère être lu que بالعرمة, quoique le sens ne soit pas très satisfaisant². — Le texte porte clairement محسنا; quant

1. On sait que le Caire des Fatimites fut fondé sous les auspices de cette planète, d'où le jeu de mots entre *al-qāhir* et *al-qāhira* (la victorieuse, le Caire).

2. ʿAramah, ʿarmah, ʿurmah. *tas de sable; ʿurmat turāb, levée de terre, terrasse* (Dozy). La principale objection à cette lecture, c'est qu'on attendrait ʿala l-ʿurmah au lieu de bi. J'avais songé à *qurmah*,

au mot qui rime avec celui-ci, il semble écrit *محصا*, mais on peut le lire aussi *محصا*, en supposant que la première des petites dents qui suivent le *šād* n'appartient pas à cette lettre; en effet, le *šād* en vieux naskhi est souvent dépourvu de sa dent finale. Si cependant, au lieu de *تحصيناً*, on choisit *تحصناً*, il faut lire plus haut *تَحْسِنًا*, et admettre une faute du graveur; le sens est le même dans les deux cas¹. — *التحأ التجي* est pour *التحأ*.

L. 5-7 : Les titres de cette inscription sont fort intéressants. D'abord Saladin y porte ses titres et surnoms officiels, entre autres celui de *šalāh ad-dunyā wad-dīn*. J'ai dit ailleurs que les surnoms en ...*ad-dīn*, réservés d'abord aux grands suzerains du calife, tombèrent au VI^e siècle dans le domaine public, et furent pris non seulement par les fonctionnaires, mais encore par les juristes et les théologiens. Dès lors, pour se distinguer du commun, les souverains se font délivrer un titre en *ad-dunyā wad-dīn*². Ces titres semblent réservés aux sultans régnants; du moins je n'ai trouvé jusqu'à présent qu'une seule exception à cette règle³. Or ici, l'héritier présomptif de Saladin, son frère Abū Bakr, porte déjà son surnom *al-malik al-'ādil*, mais il est encore appelé *saif ad-dīn* tout court, comme un simple émir. Ce fait semblerait prouver que l'héritier lui-même n'avait pas le droit de porter le titre en *ad-dunyā wad-dīn*. Au contraire, les titres composés avec *al-malik* furent donnés à l'origine aux vizirs des califes fatimites, et c'est en qualité de vizir du calife 'Āḍid que Saladin s'appelait Al-Malik an-Nāṣir⁴. Aussi voit-on souvent ces titres conférés à de hauts fonctionnaires, du moins jusqu'à l'époque

bâche, billot, pris au figuré, parce que la première lettre après l'article semblait être un *د*; mais en regardant de près, on verra que c'est un *'aīn* dont la boucle est cassée à gauche. On pourrait lire à la rigueur *بالعزيمة*, « en vertu de la résolution ou de l'arrêté pris par le sultan ». Ce mot expliquerait la préposition *bi*, mais la suite de la phrase n'aurait pas de sens.

1. Maqrīzi donne le texte d'une curieuse inscription de Baibars à la forteresse de Safad en Syrie, qui présente un passage analogue : ... *أمر بتجديد هذه القاعة وتحسينها وتكميل عمارتها وتحسينها الخ*; *Sulūk*, Paris, anc. fonds 672, f^o 171 v^o, ll. 18 et suiv.; cf. *Sultans Mamlouks*, I b, p. 48. Il est vrai que dans ce passage, ces deux mots ont nécessairement un sens *actif*, tandis que dans l'inscription de Saladin, le contexte appelle un sens *neutre*; c'est un argument sérieux en faveur de *تَحْسِنًا* et *تَحْصِنًا*.

2. Voir *Z. D. P. V.*, t. XVI, pp. 93, 94 et 104; *Diwān al-inchāʿ*, Paris, anc. fonds 1573, f^o 158 v^o. Ces titres étaient conférés par le calife; voir *Historiens orientaux des Croisades*, t. II b, p. 193.

3. Encore n'est-elle pas tout à fait certaine; voir plus bas l'inscription n^o 80, à l'année 677 H.

4. Sur l'origine des titres en *malik*, voir Maqrīzi, I, p. 440, ll. 16 et suiv.; *Diwān al-inchāʿ*, f^o 158 v^o; cf. *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 89. Par leur fréquent emploi, les titres en *malik*, *ad-dīn*, etc., deviennent de simples surnoms, et je les classe parmi ces derniers.

de Saladin. Dès lors, ils sont portés non seulement par tous les sultans du Caire, mais encore par les héritiers présomptifs, et même par des enfants royaux qui n'ont jamais régné¹.

Le titre *muḥyi daulat amir al-mu'minin* se retrouve sur les monnaies de Saladin, ainsi que dans les chroniques². Celui de *khalil amir al-mu'minin*, donné à son frère Abū Bakr, confirme et précise un curieux passage d'Abu l-fidā³. En donnant ailleurs quelques titres anciens de cette forme, j'ai montré qu'ils indiquaient tous un partage du pouvoir entre le calife et le sultan⁴, et qu'ils étaient conférés officiellement par le premier au

1. Pour les *vizirs* fatimites, voir Maqrīzī, I, p. 440. Les *sultans de fortune* prenaient ce titre en montant sur le trône. Ainsi Aibak Malik Mu'izz (*Sultans Mamlouks*, I a, p. 3); Baïbars Malik Qāhir, puis Malik Zāhir (*ibid.*, pp. 116-117); Qalāwūn Malik Maṣṣūr (*ibid.*, II a, p. 2), etc. Les *émirs* qui usurpaient la souveraineté se faisaient proclamer avec un titre en *malik*: Sandjar Malik Mudjāhid (*ibid.*, I a, p. 121); Sunqur Malik Kāmil (*ibid.*, II a, p. 11); Baidarā Malik Auḥad (*ibid.*, p. 154), etc. Pour les *héritiers présomptifs*, voir par exemple l'investiture de Malik Sa'id, fils de Baïbars, et de Malik Šāliḥ, fils de Qalāwūn (*ibid.*, I a, p. 172; II a, p. 26; Maqrīzī, II, p. 87. l. 3; p. 92, l. 30). Cf. *Z. D. P.* V., t. XVI, pp. 85 et 89, où l'on verra dans une inscription le surnom Malik Mu'azzam donné à l'Ayoubite 'Īsā du vivant de son père Malik 'Ādil. Les héritiers présomptifs semblent avoir porté parfois ce titre avant leur investiture officielle, même dès leur naissance; voir par exemple *Sultans Mamlouks*, II b, p. 231, et plus bas, le chapitre sur Chadjarat ad-durr. Les autres fils du sang n'avaient peut-être que le rang d'émir. Enfin les *souverains détrônés* gardaient leur titre en *malik*; tels les nombreux princes ayoubites dépouillés par les sultans Mamlouks, et qui vivaient retirés dans un fief ou à la cour du Caire, comme des rois en exil. C'est sans doute dans ce sens qu'il faut interpréter un passage de *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 244-245, où il est question des rois (*mulūk*) et des fils de rois dans une cérémonie de cour; ils ont le pas sur les émirs et sur les fils d'émirs.

2. Cf. POOLE, *Catalogue of oriental Coins in the British Museum*, t. IV, pp. 71-72; SORET, *Éléments de la numismatique musulmane*, p. 168, etc.

3. Dans *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 84. En 604, Malik 'Ādil reçut à Damas un envoyé qui lui remit, de la part du calife abbasside Nāšir, un diplôme dans lequel le sultan était nommé souverain de tous les pays qu'il avait conquis. Dans ce diplôme, on lui donnait les titres (خو طب) *chāhinchāh*, *malik al-mulūk* et *khalil amir al-mu'minin*. Riant (*Revue des Questions historiques*, t. XXIII, p. 98) a vu dans ce passage la preuve que le sultan n'avait reçu ces titres qu'en l'an 604, et il s'en est servi pour discuter la date des traités conclus entre Venise et Malik 'Ādil, traités où l'on voit figurer le titre *khalil amir al-mu'minin*. Mais Abu l-fidā ne dit pas que ce fut à ce moment que ce titre fut conféré au sultan, et l'argument du comte Riant tombe en face de l'inscription de Saladin, puisqu'elle donne ce titre à Malik 'Ādil en 579 H. Voir à ce sujet le mémoire de M. CASANOVA sur la citadelle; c'est à lui que je dois ce détail intéressant. Le titre *khalil amir al-mu'minin* se trouve aussi dans une curieuse inscription de Malik 'Ādil sur le mont Thabor, datée de 607 H.; elle figurera dans les textes de la Palestine. Voir ΙΩΑΝΝΙΔΟΣ, Το Θελωζ, etc. (Jérusalem, 1867), p. 16.

4. *Z. D. P.* V., t. XVI, p. 103, n. 4. Ne pouvant énumérer ici tous ces titres, je rappelle seulement celui d'Aḥmad ibn Ṭūlūn dans l'inscription n° 10. M. CASANOVA m'assure qu'on en trouve aussi des exemples au III^e siècle sur les monnaies; cf. SORET, *Éléments*, *passim*.

second¹. Cette circonstance donne à ces titres une valeur spéciale pour l'histoire de la décadence du califat².

L. 8 : L'émir nommé en dernier lieu est le célèbre Qarâqûch, figure énigmatique et légendaire autour de laquelle l'imagination populaire a tissé toute une trame de récits fantaisistes ou grotesques, et que M. CASANOVA a replacée dans son vrai cadre historique³. Il semble qu'il portait officiellement les titres *amir al-mamlakah* et *mu'in ad-daulah*. — Suivant la règle énoncée plus haut (p. 76), le relatif *al-malaki an-nâsiri* se rapporte au sultan régnant, c'est-à-dire ici à Saladin. L'expression *ibn 'Abdallâh* ne prouve pas nécessairement que le père de Qarâqûch ait porté le nom de 'Abdallâh. Les mam-louks vendus comme esclaves sur les marchés de l'Orient ignoraient le plus souvent leur origine; pour se conformer à la coutume arabe ainsi qu'à la nécessité de produire le nom paternel dans les actes juridiques, ils attribuaient presque toujours au père inconnu ce nom musulman par excellence.

L. 6-8 : J'ai déjà signalé les formules *fi naẓr* et *'alâ yad*. Ce texte les réunit et prouve qu'elles n'ont pas, ici du moins, un sens identique. La première, réservée à l'héritier du royaume, désigne sans doute une sorte de présidence d'honneur⁴. La seconde, qui s'applique au fonctionnaire, indique qu'il était chargé de l'exécution, de la partie administrative et financière⁵. Quant à l'architecte proprement dit, il figure assez rarement dans les inscriptions; c'est une des raisons pour lesquelles la méthode par les noms d'architectes ne

1. Voir dans Ḥamdallâh Mustaufî (*J. As.*, 4^e série, tt. XI et XII, *passim*) plusieurs titres de cette forme conférés aux sultans seldjouides par les califes de Bagdad. Cf. le passage cité d'Abu l-fidâ' et le diplôme d'investiture conféré au sultan Baïbars par le premier calife abbasside du Caire, *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 150 et suiv. Je suppose que c'est à ce moment que Baïbars reçut du calife le titre *qasim amir al-mu'minin*, quoique le texte du *Sulûk* n'en fasse pas mention. Je reviendrai sur ce point à propos d'une inscription de Baïbars; voir plus bas à l'année 662 H.

2. REINAUD a pressenti cette importance dans ses *Monuments... du duc de Blacas*, t. II, p. 406, à propos du titre *naẓir amir al-mu'minin*.

3. *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1891, pp. 234 et suiv.; *Mémoires de la Mission du Caire*, t. VI, pp. 447 et suiv., et les sources citées par l'auteur. — Sur les constructions de Qarâqûch, qui a donné son nom à une rue du Caire (ḥârat Bahâ' ad-dîn), voir Abû Châmah, *Kitâb ar-rauḍatâin*, I, p. 208; Ibn Kḥallikân, II, p. 520; 'Abd al-Laṭîf, éd. SACY, pp. 171 et 208; Maqrîzî, I, p. 379; II, pp. 93, 197, 203 et suiv.; Abu l-maḥâsin, éd. JUYNBOLL, t. II a, pp. 414 et 418; Qalqahandî, pp. 70 et 85, etc.

4. Peut-être cette formule cache-t-elle le titre *naẓir al-ḡal'ah* ou *naẓir al-'imârah*? Cf. plus bas, à l'année 684 H., le décret daté de 791 H.

5. Sur la formule *'alâ yad* sur les estampilles de verre, voir CASANOVA dans ces *Mémoires*, t. VI, p. 349.

peut être employée avec succès dans la recherche des origines de l'art arabe¹.

A son intérêt historique, ce texte joint une grande valeur paléographique : c'est la première inscription cairote en caractère naskhi. J'ai exposé ailleurs comment ce caractère envahit lentement d'orient en occident, depuis le IV^e siècle de l'hégire, les monnaies et les inscriptions; comment il apparaît en Syrie vers le milieu du VI^e siècle, et bientôt après en Égypte². En 555 H., le dernier texte historique des Fatimites est encore en beau coufique fleuri³; vingt-quatre ans après, l'inscription de Saladin révèle un naskhi ayoubite entièrement formé. Il est encore peu décoratif, et semble emprunté à une technique autre que celle de la sculpture lapidaire; en outre, et c'est là l'essentiel, il n'offre aucune parenté avec le coufique fatimite. N'est-on pas en droit de conclure que ce caractère fut importé par Saladin de Syrie en Égypte, avec tant d'autres réformes dans le domaine de la construction, des arts et des institutions religieuses, politiques et militaires⁴? Les tailleurs de pierre qui ont sculpté cette inscription faisaient sans doute partie de l'escouade d'ouvriers syriens qui ont bâti la citadelle suivant des méthodes syriennes, empruntées en partie à la construction militaire des Francs. Ainsi, ce n'est pas en Égypte qu'il faut chercher la marche lente et progressive du caractère arrondi dans l'épigraphie; c'est en Syrie qu'on assiste à cette lutte du coufique et du naskhi, et l'on en verra maint exemple dans les inscriptions syriennes. Ici au contraire, l'importation soudaine du nouveau caractère trahit la main puissante d'un souverain manieur d'hommes et d'idées. En rapprochant l'inscription de la citadelle des grandes réformes opérées en Égypte par Saladin, ce détail de paléographie, insignifiant en apparence, prend une valeur historique.

49 bis

Au-dessous de l'inscription n° 49, dans un cartouche circulaire d'environ 25 centimètres de diamètre. Deux lignes en beau coufique fleuri; caractères moyens, à fort relief. Inédite; voir planches II, n° 4, et XXIV, nos 1 et 2.

1. Voir plus haut, p. 47, n. 3. D'ailleurs quand l'architecte est nommé, on ne saurait toujours conclure du nom à la nationalité réelle, ni de la nationalité aux traditions techniques.

2. *Notes*, I, p. 116.

3. Voir plus haut, n° 46, et pl. XXIII.

4. Voir plus haut, p. IV; *Notes*, I, pp. 21 (madrasah), 65 (construction militaire), 120 (écriture décorative), etc.

(1) لله (2) الملك .

Ce petit texte n'a qu'un intérêt paléographique. De même que l'inscription n° 49 marque le point de départ du caractère arrondi en Égypte, celle-ci inaugure la série des variétés du coufique décoratif. On a vu plus haut que pendant la période fatimite, les inscriptions décoratives et purement coraniques ont déjà un aspect différent de celui des textes historiques; mais cette différence est peu sensible, et le coufique décoratif des mosquées fatimites est encore proche parent du coufique fleuri contemporain¹. Cependant, à partir du moment où le caractère arrondi envahit l'épigraphie, le coufique décoratif prend des allures plus capricieuses et donne naissance à une série de variétés élégantes ou maniérées, les unes fleuries et à rinceaux, les autres grêles et allongées, les autres carrées et à dessins géométriques. L'insaisissable fantaisie de ces productions ne relève plus dès lors que de l'art décoratif; elle ne tarit qu'avec la décadence complète de cet art. Le petit texte n° 49 bis offre encore un coufique décoratif très sobre, semblable en tout point au coufique fleuri fatimite. Mais comparez à ces deux mots le bandeau coranique du sanctuaire de la mosquée Al-Aqṣâ à Jérusalem, que Saladin fit exécuter vers l'an 583 de l'hégire (1187), c'est-à-dire peu de temps après l'inscription de la citadelle du Caire, et vous saisirez bien nettement l'origine du coufique décoratif pur². Ainsi, l'apparition du naskhî dans les textes historiques coïncide avec l'éclosion du vrai coufique décoratif dans les inscriptions non historiques (Coran, invocations, etc.). On peut en induire que le premier fait ne fut pas sans influence sur le second, et que la scission qui séparait à l'origine ces deux écritures fut accentuée dès lors par la différence de leur technique.

INSCRIPTIONS DU SULTAN MUḤAMMAD AN-NĀṢIR. 713 H. — La porte que surmonte l'inscription de Saladin donne accès dans un passage voûté et brisé en angle droit, suivant les traditions de la construction militaire arabe³. Ce

1. Voir p. 78; c'est ce que j'ai appelé la *variété décorative* du coufique fleuri. Sur ces termes, voir p. 8.

2. Voir DE VOGÜÉ, *Le Temple de Jérusalem*, p. 101 et pl. XXXIII. On remarquera que le texte *historique* contemporain de ce bandeau au-dessus du mihrâb de la mosquée, est aussi en *caractère arrondi*, ainsi que les autres inscriptions historiques de Saladin à Jérusalem.

3. Cette disposition d'un passage coudé sous les portes d'une enceinte est décrite par Maqrîzî sous le nom de *bâchûrah* (barbacane), I, p. 80, l. 35. et par Abu l-mahâsin, éd. JUYNBOLL, t. II a, p. 414. Elle

passage est évidemment contemporain de la porte elle-même, mais il a été retouché. Les surfaces intérieures sont recouvertes d'une couche de plâtre sur laquelle on a peint à la détrempe des ornements, des inscriptions et des cartouches au nom du sultan Muḥammad. Ce décor est d'un joli style, mais en fort mauvais état. Des inscriptions, je n'ai relevé que les deux suivantes, mieux conservées que les autres; elles sont peintes sur deux bandeaux sous la petite coupole qui voûte le passage. Beau naskhi mamlouk, grands caractères. Inédites.

50

اللهم أدم النصر والتمكّن والفتح المنيف لمولانا السلطان الملك الناصر ناصر الدنيا والدين محمد بن
قلاون أعزّ الله نصره ناصح (?) الأنصار ومبِيد الكفار حامِي حوزة الدين.....

Le nom du sultan Qalâwûn est écrit tantôt avec deux *wâu*, tantôt avec un seul; je reproduirai l'orthographe originale partout où j'ai songé à la noter. La variante défectueuse, fréquente dans les manuscrits, paraît plus rare dans les inscriptions. — Le titre *nâṣiḥ al-anṣâr* n'est pas tout à fait certain; s'il est exact, il faut le traduire sans doute *fidèle compagnon des victoires*, en prenant *anṣâr* pour le pluriel de *naṣr* et non de *nâṣir*, suivant la remarque de M. CLERMONT-GANNEAU¹.

51

[عزّ] لمولانا السلطان العالم العادل المجاهد المرابط السلطان الملك الناصر ناصر الدنيا والدين محمد
بن السلطان الملك المنصور أعزّ الله أنصاره وضاعف اقتداره .

avait pour but de renforcer la défense. A proprement parler, *bâchûrah* désigne l'ouvrage saillant sur la courtine dans lequel le passage était ménagé, tandis que ce dernier portait le nom persan de *dargâh*. Sur ces termes techniques, voir KREMER, *Topographie von Damascus*, I, p. 10, et *Notes*, I, p. 42, n. 2.

1. *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 263, n. 2. L'auteur y rapproche avec raison les deux formules *a'azza allâh anṣârahu* et *'azza naṣruhu*. Voici, je crois, pourquoi ce pluriel inusité du mot *naṣr* a prévalu dans ces formules de bénédiction : la forme *aḥ'âl* offre à l'oreille une certaine emphase en accord avec le style pompeux de ces textes officiels. De fait, la plupart des formules analogues de l'épigraphie ont, à la même place, un pluriel en *aḥ'âl* ou une forme grammaticale avec un *â* long; en voici quelques exemples relevés sur les inscriptions du Caire : *a'azza allâh aḥkâmahu* ou *sulṭânahu*, *adâma allâh ayyâmahu*, *a'lâ a. manârahu*, *'ammara a. anṣârahu*, *ḏâ'afa a. iqtidârahu*, *ḥarasa a. an'âmahu*, *khatama a. biṣ-ṣâliḥât a'mâlahu*, *nachara a. fi l-ḥiḥâfiqâini al-wiyatahu wa-a'lâmahu*, etc.

Sur *mudjâhid* et *murâbit*, voir *Z. D. P. V.*, t. XVI, pp. 101-102; tous ces titres reviendront si fréquemment qu'il est inutile d'y insister ici.

Les quatre pendentifs de la petite coupole sont ornés de quatre cartouches au nom du sultan. Je n'ai pas trouvé de date sur ces fragments d'inscription; la date de 713 H. est donnée par le numéro suivant.

52

Sur la façade ouest de la citadelle, au point marqué *Citadelle*, T-4, n° 84, sur le plan français, la muraille de l'enceinte supérieure forme un saillant très prononcé. Dans l'angle rentrant qu'il inscrit au nord avec la courtine, une plaque est encastrée à mi-hauteur dans le mur¹. Trois lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens. Inédite.

(1) بسمه أمر بإنشاء هذا البرج المبارك السعيد مولانا وسيدنا (2) السلطان المالك
الملك الناصر الغازي في سبيل الله الحاج إلى بيت الله الزائر قبر رسول (3) الله حصن
الدنيا والدين محمد بن مولانا السلطان الشهيد الملك المنصور وبدؤه في جمادى الأولى
والفراغ في شوال سنة ثلاث عشرة (?) وسبعمئة .

... A ordonné la construction de ce burdj béni... le sultan... Al-Malik an-Nâsir... *Hişn ad-dunyâ wad-dîn Muḥammad*, fils de feu le sultan Al-Malik al-Manşûr (Qalâwûn). Commencé en djumâdâ I et fini en chawwâl 713 (août-septembre 1313 et janvier-février 1314).

L. 3 : Le titre *hişn ad-dunyâ wad-dîn* donné ici à Muḥammad peut paraître insolite, puisque ce sultan porte habituellement celui de *nâsir ad-dunyâ wad-dîn*. Toutefois, il ressort d'un passage du *Diwân al-inchâ* qu'un même personnage pouvait porter officiellement plusieurs titres de cette forme, et ce fait est confirmé par mainte inscription². Il n'y a donc aucun obstacle

1. Sa position exacte est au fond du petit angle rentrant marqué à côté du chiffre 8 du n° 84 sur le plan français. A cet endroit, la muraille s'élève à une grande hauteur en franchissant d'un seul bond la différence de niveau entre les deux enceintes de la citadelle; aussi ne peut-on lire l'inscription qu'à l'aide d'une bonne jumelle, soit depuis la rue qui longe le pied de la muraille, soit depuis la terrasse supérieure du saillant, en se penchant sur le vide par une meurtrière.

2. *Diwân al-inchâ*, f°s 158 v° et 159 r°. Voir plus bas, à l'année 761, l'inscription de la princesse Tatar, et à l'année 770, l'inscription de la princesse Zahrâ, datée de 761 H.; on y trouvera des variantes analogues aux surnoms en *ad-dîn*.

à lire ici *hišn* au lieu de *nâšir*, d'autant que ce mot, qui signifie *forteresse*, semble avoir été choisi à dessein, comme pour souligner le caractère militaire du burdj qui porte l'inscription.

La fin de la 3^e ligne est fort indistincte à la distance où l'observateur est placé. Je ne puis garantir que le premier chiffre de la date, celui des unités; quant au chiffre des centaines, il s'impose de lui-même, car on ne peut songer à l'année 693, où le sultan venait de monter sur le trône à l'âge de 9 ans. Il faut lire sans doute 713, car c'est à cette époque que Muḥammad entreprit ses travaux à la citadelle. Comme il avait fait le pèlerinage en 711 H., cette date explique à merveille les titres *al-ḥādjdj ilā baît allâh*, *az-zâ'ir qabr rasûl allâh*.

Les inscriptions n^{os} 50 et 51 sont probablement de la même époque. Les titres de ces trois textes appartiennent tous au cycle sunnite.

53

INSCRIPTION DU SULTAN BARQÛQ. 791 H. — Sur la face ouest de la citadelle, dans la muraille de l'enceinte inférieure qui borde la grande place de Rumailah, à environ 50 mètres au sud du Bâb al-'Azab. Plaque de calcaire encadrée d'une moulure et encastrée dans le mur, à environ 8 mètres du sol, sous le parapet. Trois lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens et épais; quelques points diacritiques. Inédite.

(1) بسمه..... أمر بإنشاء هذا الصور) المبارك مولانا السلطان (2) الملك الظاهر أبو
 سماعيلد براقوق [عز نصره] وذلك على يد المقر الأشرف (3) السيفي جركس الخليلي أمير
 أخور الملكى الظاهري بتأريخ شهر ربيع الآخر سنة إحدى) وتسعين وسبعمائة .

... A ordonné la construction de ce mur (?) béni, notre maître le sultan Al-Malik az-Zâhir Abû Sa'îd Barqûq, etc., sous la direction de sa très noble Altesse Saif ad-dîn Djarkas al-Khalîli, grand écuyer du sultan. En rabî' II 791 (avril 1389).


L. 1 : Le mot qui désigne la construction semble écrit *صو* ou *صف*, avec une lacune derrière ces deux lettres. Il faut lire probablement *الصور* pour *السور*, puisqu'on retrouve ce mot dans l'inscription voisine n^o 57².

1. Je dois ces détails à l'obligeance de M. CASANOVA.

2. La permutation du *šâd* et du *sin*, ancienne dans les mots étrangers (p. ex. *صراط* et *سراط*), se trouve à cette époque jusque dans les mots arabes, grâce à la prépondérance des races étrangères.

L. 2 : Le nom propre du sultan et la formule de bénédiction sont écrits sur deux lignes dans un petit cartouche circulaire, et à moitié effacés. Sur l'original, ces mots offrent l'aspect suivant :



L. 3 : Sur l'original, le nom de l'émir est écrit . Je n'hésite pas à lire *جرکس الخليلي*, parce que le nom de cet émir se retrouve avec son titre de fonction dans une inscription de la madrasah de Barqûq au Caire¹. Djarkas ou Djahârkas est le fondateur du célèbre *Khân al-Khalili*, décrit par tous les voyageurs². — Sur le titre et la fonction de l'*amir akhûr*, voir QUATREMÈRE dans *Sultans Mamlouks*, I a, p. 119³. — Le relatif *al-malaki az-ẓāhiri* confirme la règle énoncée à la page 76.

La date offre ceci de curieux qu'elle coïncide avec celle de la mort de Djahârkas; en effet, l'émir fut tué dans une rencontre à Damas, le lundi 11 rabi' II 791. Si cette date est exacte, l'émir quitta le Caire avant la pose de l'inscription, c'est-à-dire avant l'achèvement des travaux, ou peut-être immédiatement après⁴. Djahârkas était *amir akhûr* depuis l'année 782⁵.

1. Voir plus bas à l'année 788 H.

2. أنشأه الأمير جهاركس الخليلي أمير أخور الملك الظاهر برقوق . . . عَذَا الْخَان . . . Maqrizi, II, p. 94. l. 10.

On remarquera que cet auteur écrit son nom *جهاركس*, soit ici, soit à la page 169 (l'édition de Boulaq porte par erreur 269), où il est question d'un fort curieux travail entrepris par l'émir sur le Nil. L'inscription porte assez clairement *جرکس*; telle est aussi, sauf erreur, l'orthographe de ce nom dans le texte de la madrasah de Barqûq: voir plus bas à l'année 788 H.

3. Au point de vue étymologique, ce titre correspond à celui de *connétable (comes stabuli)*; cf. DULAURIER, *Le royaume de la Petite Arménie*, etc., J. As., 1861, p. 64 du tirage à part. — Suivant Maqrizi cité par QUATREMÈRE, *loc. cit.*, le rang de l'*amir akhûr* fut augmenté à l'époque de Muḥammad an-Nāṣir, et de fait, les exemples de ce titre fournis par l'épigraphie sont postérieurs au règne de ce sultan.

4. Il ressort en effet du récit de Maqrizi que le départ de l'émir, provoqué par une révolte en Syrie, dut être inopiné: II, p. 94, ll. 14-20. D'après WEIL, IV, p. 550, le combat où périt Djahârkas eut lieu le 21, et non le 11, mais l'émir avait quitté le Caire avec l'armée égyptienne dès le 14 rabi' I, c'est-à-dire avant la pose de l'inscription. Abu l-maḥâsin le fait mourir le 11, comme Maqrizi: وتوفى قتيلاً الأمير سيف الدين جاركس (sic) بن عبد الله الخليلي اليبغاوي الأمير أخور الكبير وعظيم دولة الملك الظاهر برقوق وتوفى قتيلاً في محاربة الناصري خارج دمشق في يوم الاثنين حادي عشر شهر ربيع الأول . . . وله بالقاهرة خان يعرف بجان الخليلي. *Nudjûm*, Paris, anc. fonds 666. f° 35 r°.

5. WEIL, IV, p. 538.

54

INSCRIPTION DU SULTAN DJAQAQ. 851 H. (?) — Grande plaque de marbre, encastrée dans le mur de la courtine au-dessus des escaliers du Bâb al-Mudarradj, à côté et au sud de l'inscription de Saladin; dimensions, environ un mètre carré. Sept lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens. L'inscription a été badigeonnée, puis nettoyée, et les caractères ont souffert, surtout vers la fin. Signalée par M. MEHREN, I, p. 19, mais inédite. Voir pl. XXXIII, n° 1.

(1) بسمه وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم (2) أمر بتجديد سلم هذا المدرج بباب القلعة الشريفة سيدنا ومالك رقابنا (3) الإمام الأعظم سلطان الإسلام والمسلمين قاتل الكفرة والمشركين محي (4) العدل في العالمين ملك البرين والبحرين خادم الحرمين الشريفين سلطان العرب (5) والعجم صاحب السيف والقلم والبند والعلم فضل من حكم في عصره بالحكم صاحب (6) الديار المصرية والقلاع الشامية والثغور لسكندرية السلطان الملك (7) الظاهر أبو سعيد جقمق عز نصره بتاريخ [2 ou 3 mots. . .] من (?) ذى القعدة الحرام سنة إحدى وخمسين (?) وثمان مائة.

... A ordonné de réparer les degrés de cet escalier devant la porte de la noble citadelle, notre seigneur, etc. (titres)..., le sultan Al-Malik az-Zâhir Abû Sa'îd Djaqmaq... en *dhu l-qa'dah* [85]1 (janvier-février 1448).

L. 2 : Je lis هذا المدرج سلم, en prenant *sullam* dans son sens collectif (*une série de degrés*). *Mudarradj* et *madradj* signifient tous deux *escalier*, mais le nom de la porte paraît bien être Bâb al-Mudarradj¹. — Sur le titre *mâlik riqâbinâ*, voir plus haut, p. 48.

1. Du moins le texte de Boulaq porte un *tachdid* la première fois qu'il donne ce nom : Maqrizi, II, p. 204, l. 35. — M. CASANOVA m'apprend qu'il a trouvé plusieurs fois dans cet auteur l'expression هذا سلم المدرج, et qu'il lit ce passage هذا سلم المدرج. Si je maintiens ma lecture, c'est en vertu d'une règle paléographique suivant laquelle deux mots étant superposés, celui d'en bas doit se lire avant celui d'en haut; or ici le mot سلم est gravé exactement au-dessous du mot هذا. Toutefois cette règle n'est pas absolue. Les deux lectures sont grammaticalement correctes, et le sens est à peu près le même.

L. 3 : Sur la valeur historique du titre *al-imâm al-âzam*, voir plus haut, p. 46. C'est ici l'exemple le plus ancien que j'aie constaté d'un titre qu'on retrouvera souvent dans les inscriptions des derniers sultans Mamlouks.

L. 5-6 : Sur le titre *ṣāhib ad-diyār al-maṣriyyah*, etc., voir plus bas, à l'année 770 H., la grande inscription de la madrasah du sultan Cha'bân. Les autres titres appartiennent au cycle sunnite; voir à ce sujet le commentaire de l'inscription n° 66.

L. 7 : La fin de la date est très indistincte. Le premier chiffre إحدى est dans l'angle de la plaque, et le sculpteur n'a peut-être pas eu la place de finir. Le sultan Djaqmaq ayant régné de 842 à 857 H., je suppose qu'il faut restituer 851 H.

55

INSCRIPTION DU SULTAN QÂYT-BÂÏ (date effacée). — Grande plaque de marbre à côté de la précédente, à droite; mêmes dimensions. Six lignes; mêmes caractères, un peu plus grands; même état de conservation. Signalée par M. MEHREN, I, p. 19, mais inédite; voir pl. XXXIII, n° 2.

(1) بِسْمِ اللَّهِ وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ (2) أَمْرٌ بِتَجْدِيدِ
 هَذَا (sic) الْقَلْعَةِ الشَّرِيفَةِ السَّلْطَانِ مِنْ فَضْلِ اللَّهِ تَعَّ وَجَزِيلِ عَطَائِهِ الْعَمِيمِ (3) سَيِّدِنَا وَمَوْلَانَا
 وَمَالِكِ رَقْنَا سَلْطَانَ الْإِسْلَامِ وَالْمُسْلِمِينَ قَاتِلِ الْكُفْرَةِ وَالْمَشْرِكِينَ مَحْيِي الْعَدْلِ (4) فِي الْعَالَمِينَ
 أَبُو الْفُقَرَاءِ وَالْمَسَاكِينِ مَلِكِ الْبَرِّيْنِ وَالْبَحْرَيْنِ خَادِمِ الْحَرَمَيْنِ الشَّرِيفَيْنِ مَوْلَانَا (5) السَّلْطَانَ
 الْمَلِكِ الْأَشْرَفِ أَبُو النَّصْرِ قَائِمِ بَيْتِ بَايْ خَدَّ اللَّهُ مَلِكُهُ بِمُحَمَّدٍ (وَأَلِّهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ
 (6) [من manque environ 10 mots] الْهَجْرَةَ النَّبَوِيَّةَ .

L. 3 : Sur le titre *mālik riqqinā*, voir plus haut, p. 48; les autres titres appartiennent au cycle sunnite. — L. 6 : La dernière ligne manque presque tout entière; elle est recouverte d'une couche de plâtre, mais le marbre a disparu par-dessous, du moins vers la fin de la ligne, qui contenait la date.

56

INSCRIPTION DU SULTAN ṬUMÂN-BĀY. 906 H. — Grande plaque de marbre encastrée dans le mur à quelques centimètres au-dessus des deux précédentes; dimensions, environ 150 × 80. Le grain du marbre est plus fin, et l'inscription est mieux conservée que les deux autres. Cinq lignes en beau naskhi mamlouk, caractères moyens; points diacritiques et quelques voyelles. Publiée par M. MEHREN, I, p. 19; voir pl. XXXIII, n° 3.

(1) بسمه..... وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم. أمر بتجديد هذه
 القاعة (2) المباركة سيدنا ومولانا ومالك رقتنا السلطان المالك الملك العادل صاحب الديار
 (3) المصريّة والبلاد الشاميّة والقلاع السواحليّة والأقطار الحجازيّة سلطان الأرض
 (4) الحاصكم طولها والعرض القائم بالسنة والفرض المجاهد المؤيد المنصور صاحب السيف
 والقلم (5) والبند والعلم السلطان الملك العادل أبو النصر طومان باي عزّ نصره بتاريخ شهر
 رمضان سنة ستّ وتسعمائة.

L. 2-3 : Sur le titre *ṣāhib ad-diyār*, etc., voir plus bas, à l'année 770 H. L'expression *al-qilā' as-sawāḥilīyyah*, « les places fortes du Ṣāḥil », désigne sans doute les villes de la côte de Syrie, qui jouent un rôle important dans l'histoire des Croisades¹.

L. 4 : Le titre *al-qā'im bis-sunnah wal-fard*, qu'on trouve fréquemment au IX^e siècle de l'hégire, est un des plus typiques de cette longue série de titres sunnites qui commencent à Saladin et finissent en Égypte avec Ṭumân-bây. Il caractérise l'époque de décadence où l'esprit militaire des Croisades a fait place aux soucis théologiques, où l'Égypte affaiblie va devenir comme l'empire byzantin la proie d'un nouveau conquérant. Il n'est pas sans intérêt de voir quels étaient, à chaque époque, les titres à la mode, ceux qu'on affichait en public; il y a là, pour l'histoire des mœurs et des idées, des indices qu'il ne faut pas négliger².

1. سواحل est le relatif de سواحل, plur. de ساحل: ce sens spécial n'est pas dans les dictionnaires.

2. Voir Z. D. P. V., t. XVI, pp. 162-103, et plus bas, à l'année 647 H., l'inscription n° 66.

L. 5 : La date de ramadân 906 correspond à mars-avril 1501. Détail curieux : le tombeau du sultan Tūmān-bāy fut achevé précisément le même mois, comme si le même architecte avait dirigé les deux constructions; voir plus bas à l'année 906 H.

57

INSCRIPTION DU KHÉDIVE ISMA'ÏL PACHA. 1285 H. — Plaque de marbre encastree dans le mur de l'enceinte inférieure, à côté et à gauche de l'inscription de Barqûq n° 53; mêmes dimensions. La plaque, en marbre blanc moderne, est encadrée dans une vieille moulure pareille à celle de l'inscription de Barqûq, et qui renfermait sans doute un texte plus ancien. Trois lignes en naskhi moderne; caractères élégants et déliés, points et signes. Inédite.

(1) إِيَّاهُ مِنْ سُلَيْمَانَ وَإِيَّاهُ بَسْمَلَهُ (2) أَمْرٌ بِإِنشَاءِ وَتَجْدِيدِ هَذَا السُّورِ الْمُبَارَكِ
خَدْيَوِي مِصْرَ حَالًا إِسْمَاعِيلَ ابْنَ الْحَاجِّ (3) إِبْرَاهِيمَ ابْنَ الْحَاجِّ مُحَمَّدَ عَلِيٍّ فِي تَأْرِيخِ شَهْرِ رَجَبِ
سَنَةِ خَمْسَةِ وَثَمَانِينَ وَمِائَتَيْنِ وَأَلْفٍ .

L. 2 : خَدْيَوِي est une forme vulgaire employée couramment au Caire. Le mot حَالًا, dans les inscriptions de l'époque turque, désigne une fonction actuelle; il est opposé à سَابِقًا ou كَانَ, qui désignent tous les deux une fonction passée. — L. 3 : La date correspond à octobre-novembre 1868.

INSCRIPTIONS MODERNES. — Un grand nombre d'inscriptions de l'époque ottomane décorent les portes et les murailles de la citadelle, ainsi que les nombreux édifices élevés dans ses vastes enceintes. La plupart sont rédigées en vers et ne présentent peut-être pas grand intérêt, mais elles mériteraient cependant d'être relevées. A en juger par le style des caractères et par celui des constructions qui les portent, elles datent sans doute des grands travaux militaires du khédivé Méhémet Ali. A côté de la porte appelée Bāb al-Djabal et percée au sommet du grand angle rentrant que l'enceinte de la citadelle inscrit du côté du Muqattam, une petite plaque de marbre, encastree dans un angle de la courtine et tournée vers le sud, présente une inscription de quatre lignes en langue turque. Ce texte est au nom d'un certain Yagan Pacha (يَاغَن پاشا); il est daté de l'an 1200 de l'hégire (1785-1786).

1. C. XXVII, 30.

MAUSOLÉE DE L'ÉMIR ABÛ MANŞÛR ISMA'ÏL. 613 H.

Sur le côté ouest du chemin qui traverse le cimetière de la Qarâfah, entre le mausolée de l'imâm Châfi'i et celui de Sidi 'Uqbah, un peu au nord du mausolée de Sidi Chebih¹. En dehors des plans.

58

INSCRIPTION DU FONDATEUR. 613 H. — Au milieu du *liwân qibli*², tombeau portant une plaque de marbre. Onze lignes en *naskhi-ayoubite*; petits caractères. Inédite.

(1-3) بسمه C. XXV, 11 — (4) أمر بإنشاء هذه التربة (5) المباركة لنفسه الشريف السيد الأمير الحسيب (6) النسيب فخر الدين أمير الحاجّ والحرمين (7) ذو الفخرين نسيب أمير المؤمنين أبو منصور (8) إسماعيل بن الشريف الأجلّ حصن الدين (9) ثعلب بن يعقوب بن مسلم بن أبي جميل (10) الجعفرى الزينبى وكان الفراغ منها (11) فى رجب سنة ثلث عشرة وستائة رحمه الله .

A en juger par ses titres, l'émir Abû Manşûr Isma'ïl az-Zainabi paraît avoir joué un certain rôle. On le trouverait peut-être dans les obituaires de *Dhahabi* ou d'Abu l-maḥâsin, mais comme la date de sa mort n'est pas indiquée, je n'ai pas eu le temps d'en chercher la trace, et je n'ai trouvé dans *Maqrizi* aucun détail sur son mausolée. La date de la construction, *radjab* 613, correspond à octobre-novembre 1216.

Un des angles du *liwân* abrite un tombeau portant une plaque de marbre, avec une inscription datée de l'an 1232 de l'hégire (1816-1817).

1. Sur ce mausolée, voir pp. 23 et suiv.

2. Le persan *iwân*, *salle, portique* (cf. *Tâdj Eiwân*), a passé dans l'arabe et désigne en architecture les quatre salles à berceau qui entourent la cour centrale dans le plan des *madrâsahs*. *Al-iwân al-qibli* est la salle qui abrite la *qiblah*, et qui est orientée pour le Caire à l'est-sud-est; c'est celle que j'appelle *liwân qibli*. En effet, ce mot a formé avec l'article arabe un nouveau mot *liwân*, pl. *lawâwin*; ce néologisme a pénétré dans la construction civile comme le mot *dargâh*, et désigne aujourd'hui certaines parties de la maison privée et du bain; voir *LANE, Manners and Customs*, I, p. 16; II, p. 38.

59

PIERRE TOMBALE DE MUḤAMMAD AL-QURACHI. 304 H. — Petite plaque de marbre au-dessus de la porte extérieure du mausolée, sous un auvent. Treize lignes en coufique simple; petits caractères, épais et trapus, semblables à ceux des inscriptions du mausolée de Sidi Chebih. Inédite.

بِسْمِ اللَّهِ C. III, 16 — هذا قبر محمد بن محمد بن هرهر بن عبد الله بن عبيد الله بن يحيى بن سلمة القرشي توفي في المحرم سنة أربع وثلثائة.

Cette inscription funéraire d'un Coraichite, datée de muḥarram 304 (juillet 916), appartient à la longue série des pierres tombales coufiques du grand cimetière. Je ne la donne ici que parce qu'elle fait partie du mausolée de l'émir Isma'îl. Par quel hasard a-t-elle été placée là? Le mausolée appartient au VII^e siècle; son style suffirait à le dater approximativement. La porte actuelle, qui n'a aucune valeur archéologique, est certainement moderne. Je suppose que l'épithaphe de Muḥammad aura été maçonnée dans le mur longtemps après la construction du mausolée, et qu'elle n'a avec lui d'autre rapport que celui d'un rapprochement fortuit.

TOMBEAU DU CHAIKH MUḤAMMAD AL-FÂRISI. 622 H.

Dans le cimetière de la Qarâfah, au sud du mausolée de Sidi Chebih, et sur le côté ouest du chemin qui traverse le cimetière depuis le Bâb al-Qarâfah jusqu'au mausolée de Sidi 'Uqbah. En dehors de plans.

60

Il ne reste de ce tombeau qu'une belle colonne de marbre (*châhid*) d'environ deux mètres de haut, plantée en terre sur un tertre. Cette colonne est cachée aujourd'hui dans une sorte de réduit couvert qu'on a construit récemment pour l'abriter. Dix-neuf ou vingt lignes courtes et semi-circulaires, en beau naskhî ayoubite très bien conservé; petits caractères, points et voyelles. Inédite.

(I) بسمله C. X, 63 (2-3) (4) هذا قبر الصدر الإمام الحبر (5) المهام شيخ مشايخ الإسلام (6) سيّد فضلاء الأنام إمام الموحّدين سنّد (سيّد?) المحيين قدوة المحقّقين (8) والعارفين قُطِبَ الوقت سرّ الله (9) في أرضه فخر الحقّ والدين حجّة الإسلام (10) والمسلمين قامع المبتدعين شيخ (II) الورى حجّة الحقّ على الخلق الغريب (12) أبي عبد الله محمّد بن إبراهيم بن (13) أحمد بن طاهر بن محمّد بن طاهر بن (14) أبي القوارس الحمرى الفارسى سقاه الله صوب غفرانه وكساه ثوب رضوانه توفّي يوم الخميس السادس عشر من ذى الحجّة من سنة اثنين وعشرين وستّائة رحم الله عليه .

L. 4-11 : Le chaikh *Muḥammad al-Fārisi*, mort le jeudi 16 *dhu l-ḥijjah* 622 (19 décembre 1225), appartenait à la confrérie des soufis, ainsi qu'il ressort des titres religieux et mystiques de son épitaphe; ce détail est confirmé par *Abu l-maḥāsīn*¹. — L. 6 : *سنّد* semble préférable à *سيّد*, d'ailleurs ce dernier mot se trouve déjà un peu plus haut. — L. 10 : *Qāmi' al-mubtadi'in*; sur *bid'ah*, voir plus haut, p. 32.

L. 14 : L'ethnique الحمرى cache sans doute le nom d'une ville persane, puisqu'il est déterminé par le second ethnique *al-fārisi*; on ne peut donc lire الجيزى (de Djizeh), ni الحيرى (de Ḥīrah)². Il faut choisir entre Djanzah, ville du nord-ouest de la Perse, et *Khabr*, bourg voisin de Chīrāz; ces deux localités ont donné naissance à des juristes et à des théologiens connus³.

Sur le dos de la colonne, dix lignes courtes et semi-circulaires, mêmes caractères : C. IX, 21-22, et invocations à Mahomet. Au-dessus, beaux rinceaux d'un style pur, sculptés en relief dans le marbre et entourant une ligne en beau coufique décoratif, variété grêle, à caractères moyens : C. LI, 17.

1. وفي سنة ٦٢٢ توفّي فخر الدين محمّد بن إبراهيم بن أحمد الفارسى الحمرى الصوفى بصرى فى ذى الحجّة وله أربع. — *Nudjūm*, Paris, anc. fonds 661, f° 123 v°.

2. D'ailleurs l'ethnique de cette ville est الحارى; *Yāqūt*, t. II, p. 375.

3. Cf. *Yāqūt*, t. II, pp. 132 et 399; *BARBIER DE MEYNARD, Dictionnaire de la Perse*, pp. 171 et 196. — Autant qu'il m'en souvient, le texte offre tous les points diacritiques, mais je n'ai pas eu le temps de contrôler une première copie prise à la hâte: il serait facile de vérifier les mots encore douteux.

Quoique ce chāhid soit une pierre tombale isolée, son style remarquable lui vaut une place dans ce recueil ¹. D'ailleurs le chaikh Fārīsi n'est point un inconnu, puisque Abu l-maḥāsīn a consigné la date de sa mort.

MADRASAH DU SULTAN MALIK KĀMIL MUḤAMMAD. 622 H.

Cet édifice, appelé vulgairement Kāmiliyyah, est à l'ouest du Sūq an-Naḥḥāsīn dans la grande artère orientale, à côté de la madrasah de Barqūq. Plan français, V, H-6, n° 280 (dans l'explication du plan, ce numéro a été placé dans la VII^e section); plan de GRAND BEY, n° 45. La construction primitive a presque entièrement disparu, et l'on trouvera la description de ses ruines dans le recueil consacré à l'archéologie du Caire. La façade actuelle est moderne; elle remonte au XII^e siècle de l'hégire, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante. La date de la fondation est donnée par les auteurs ².

61

INSCRIPTION DE L'ÉMIR ḤASAN. 1166 H. — Plaque au-dessus de la porte d'entrée. Trois lignes en prose rimée; naskhi de l'époque ottomane, caractères moyens. La plaque a été badigeonnée, et les caractères, grossièrement peints en bleu, ne sont pas très distincts. Inédite.

(1) أحيى هذه المدرسة الكاملية دار الحديث بعد الاندراس (2) وأعادها مكرمة البناء
والأساس الأمير حسن (3) كتحدا مستخفظان الشراوى صانه الله من المساوى كان له
وقاية فى الدارين وسبباً فى الجمع بين الحسنيين سنة ١١٦٦ .

... L'émir Ḥasan ach-Cha'rāwi, katkhudā et gouverneur, — qu'Allāh le préserve du mal! — a restauré la madrasah Kāmiliyyah, après qu'elle eut été détruite. Il lui a rendu sa destination primitive, celle d'une école pour l'enseignement de la tradition, et il l'a reconstruite sur de solides fondations, etc... En 1166 (1752-1753).

L. 1 : Le verbe *ahyā* signifie *restaurer*, non seulement un édifice, mais aussi l'institution qu'il abrite. Tel est le cas des verbes *'amara* et *'ammara*; ils s'emploient souvent en épigraphie pour des réparations insignifiantes en

1. J'en possède une photographie, mais elle est prise de côté et ne montre qu'une petite partie du texte; je n'ai pas eu le devoir la reproduire.

2. Maqrīzi, II, p. 375, l. 14; Qalqahandi, p. 80. Suyūṭī, II, p. 188, donne 621 H.

apparence, mais ce n'est pas une raison pour accuser de plagiat les restaurateurs. En effet, les travaux matériels exigés par le renouvellement de l'institution étaient souvent de peu d'importance. L'essentiel, c'était la création des chaires, la nomination des professeurs, l'aménagement d'une école ou d'un couvent pour l'admission gratuite de pauvres orphelins ou de soufis, la constitution de waqfs pour l'entretien de toutes ces fondations. Grâce à la facilité de l'existence sous le ciel de l'Orient, il suffisait de peu pour mettre tout le monde à l'aise, surtout aux basses époques où l'art n'avait plus d'exigences. C'est à ces institutions plus encore qu'à l'édifice souvent modeste qui les abrite, que le restaurateur fait allusion, quand il emploie les termes *'amara*, *'ammara*, *ancha'a*, etc. En critiquant ces termes, il ne faut pas oublier que pour le musulman, l'édifice est fragile et voué à une ruine certaine; ce qui dure, c'est l'idée qu'il incarne¹.

Le terme *dâr al-ḥadīth* peut être envisagé comme une apposition du nom qui le précède : *La Kāmiliyyah, qui était une école de tradition*; mais on peut aussi le faire dépendre directement du verbe *aḥyā*, comme second régime. Le sens alors est différent : l'émir Ḥasan ne s'est pas contenté de réparer l'édifice, il a rajeuni l'institution qu'il abritait; c'est ainsi que j'ai traduit plus haut. Cette phrase montre que l'école de tradition existait encore, en souvenir du moins, au XII^e siècle de l'hégire².

L'école de tradition est une création sunnite, ainsi que la madrasah. Elle fait partie des réformes provoquées en Syrie et en Égypte par les souverains kurdes et mongols, sous l'empire du grand mouvement religieux suscité dans l'Islam par les Croisades. La madrasah et l'école de tradition remplacent alors les vieilles écoles de science (*dâr al-'ilm*), sortes d'académies qui florissaient sous les Abbassides et les Fatimites, et où l'on enseignait, à côté du droit et des sciences religieuses, l'astronomie, les mathématiques, la médecine,

1. *'Amara* et *'ammara* signifient *cultiver, faire fleurir* ou *refleurir*, et s'appliquent à des objets très divers; *ancha'a*, *fonder*, se dit presque toujours en épigraphie d'une création de toutes pièces, édifice et institutions. D'ailleurs n'employons-nous pas la même figure en parlant d'une *fondation* charitable, des *assises*, de l'*édifice* social, etc.?

2. Maqrîzi (II, p. 375, l. 15) affirme que la Kāmiliyyah fut la deuxième école de tradition créée par l'Islam. La première fut bâtie par Nûr ad-dîn à Damas; Maqrîzi, *loc. cit.*; 'Ilmawi, mss. RAVAISSE, f° 6 r°. Je reviendrai sur cet édifice à propos des inscriptions de Damas. Abu l-maḥâsin dit encore, en parlant de la Kāmiliyyah : *دار الحديث يعني المدرسة الكامائية*; éd. JUYNBOLL, t. II, p. 412. Ishâqî, écrivant au XI^e siècle de l'hégire, ne parle que d'une *madrasah*; Ishâqî, p. 123, copié par Charqâwî, *ibid.*, p. 114 en marge.

la philosophie, bref toutes les sciences héritées de la Grèce et de la Perse, et que les Arabes appelaient *sciences des anciens* ('*ulûm al-awâ'il*). L'esprit éclectique et libéral qui présidait à ces institutions disparut avec elles dans le grand mouvement sunnite provoqué par les Mongols et par les Croisades. Je reviendrai sur ces questions d'un haut intérêt historique dans un ouvrage consacré à l'étude de la madrasah.

L. 3 : Sur les titres *kathudâ* (*kikhyà*) et *mustahfizân*, voir *Notes*, I, pp. 102-103. — Le relatif *ach-cha'râwi* n'est pas parfaitement distinct, mais on ne peut guère lire autrement¹. — Le mot *الحسينين*, dans le pieux souhait qui termine l'inscription, fait allusion à un verset du Coran (IX, 52).

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Parmi les vestiges de la construction ayoubite (ils sont curieux à plusieurs égards), se trouve un fragment d'inscription coranique et décorative en stuc sur le montant d'une fenêtre en ruine dans la cour intérieure de la madrasah. Joli coufique décoratif à rinceaux, petits caractères; voir pl. XXX, n° 1. Ce fragment est un des rares vestiges du coufique décoratif ayoubite au Caire; à ce titre, il mérite la sollicitude du Comité de conservation².

MINARET A COTÉ DE LA MOSQUÉE AL-HASANAIN. 634 H.

Ce minaret s'élève à l'est de la mosquée consacrée aux deux fils d'Ali (Al-Hasanain; plan français, VII, 1-5, n° 212), au-dessus d'un passage voûté que traverse une ruelle. Ce passage, qui s'appelle aujourd'hui Bâb al-Akhḍar, portait auparavant le nom de Bâb al-Hasanain. Plan français, VII, 1-5, n° 82³.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR ABU L-QÂSIM AS-SUKKARI. 633-634 H. — Au-dessus de l'arc brisé qui couronne le passage du côté sud, deux petites plaques sont encastrées dans le revêtement de plâtre qui cache la base du minaret, à six ou sept mètres du sol, et l'une au-dessus de l'autre.

1. Il y avait un djâmi' ach-Cha'râwi dans la Qarâfah; voir *Description*, état mod., t. XVIII, 2^e partie, p. 483. On pourrait lire à la rigueur *chaqrâwi*, ethnique de الشقراء.

2. C. XXXVI, 11, avec le dernier mot du v. 10 et le premier du v. 12.

3. Sur le Bâb al-Akhḍar, voir RAVAISSE, *Essai*, II, pp. 80-83.

62

La plaque supérieure, en calcaire grossier, est en mauvais état et cassée en haut; la partie conservée a pour dimensions 35 × 50. Huit lignes en *naskhi* cursif et grossier, sans prétention calligraphique; petits caractères, quelques points, pas de voyelles. Inédite; voir pl. III, n° 1.

..... (1) الشيخ الصالح المرحوم (2) أبو القاسم^١ ابن يحيى (3) المعروف بالزُرُور
ابتغاء (4) وجه الله ورجاً ثوابه (5) وكان تمامها على يدي (6) ولده محمد سنة ثلاثة
وثلاثين (7) وستة مائة عفا الله (8) عنه .

63

La plaque inférieure est en marbre; elle est aussi large, mais moins haute que la première (environ 35 × 35). Huit ou dix lignes en *naskhi* cursif; caractères plus petits que les précédents, plus soignés et mieux conservés. Inédite.

بسمه..... الذي أوصى بإنشاء هذه المأذنة المباركة على باب مشهد السيد الحسين تقريباً
إلى الله ورفعاً لمنار الإسلام الحاجّ إلى بيت الله أبو القاسم بن يحيى بن ناصر السكرى المعروف
بالزُرُور تقبّل (?) الله منه وكان المباشر بعمارها ولده لصلبه الأصغر الذي أنفق عليها من
ماله بُغيةَ عمارتها خارجاً عما أوصى به والده المذكور وكان فراغها في شهر شوال سنة أربع
وثلاثين وستمائة .

Ce minaret béni a été construit au-dessus de la porte du sanctuaire du sayyid Al-Hu-sain..., etc., par suite d'une disposition testamentaire du pèlerin Abu l-Qâsim ibn Yahyâ ibn Nâsir as-Sukkari, surnommé l'Étourneau..., etc. Le travail a été dirigé par son propre fils, le cadet; dans son zèle, celui-ci y a dépensé sur sa fortune personnelle au delà de la somme léguée à cet effet par son père. Le minaret fut terminé en chawwâl 634 (juin 1237).

Le principal intérêt de ce texte réside dans le fait d'un legs consacré par un simple particulier pour la construction d'un minaret. Le surnom du légat-

1. Ce mot est écrit القاسم.

taire (l. 3 du texte), répété dans les deux inscriptions, ne peut guère se lire autrement que زُرْزُور; il est assez original.

La date des deux inscriptions n'est pas la même. Comme elles parlent toutes deux de l'achèvement des travaux, il semble que la première vise autre chose que le minaret, peut-être la mosquée dont il faisait partie, et dont Maqrîzi semble avoir conservé le souvenir¹. Cette supposition est d'autant plus plausible que l'inscription n° 62 n'est probablement pas à sa place primitive. Elle était sans doute fixée sur quelque autre partie de la construction, d'où elle sera tombée en se brisant, puis on l'aura placée après coup au-dessus du n° 63. Il est vrai que, dans les passages auxquels je viens de faire allusion, Maqrîzi parle d'un *masdjid*, tandis que le mot *tamâmuhâ* (l. 5) montre que la construction visée par le n° 62 était désignée par un substantif féminin; toutefois on pourrait restituer au début du n° 62 un autre mot que *masdjid*, par exemple *zâwiyah* ou *madrakah*. Je reviendrai sur ce point dans la description des monuments du Caire, en tirant parti de ces deux textes pour discuter l'origine de ce curieux minaret².

MADRASAH ET TOMBEAU DU SULTAN MALIK ŞÂLIḤ AYYÛB.

641 ET 648 H.

Cet édifice en ruine, fort intéressant pour l'archéologie, est dans la grande artère orientale, à l'est du Sûq an-Naḥḥâsîn ou Bazar des marchands de cuivre, et au nord du *Khân al-Khalîl*. Il se composait d'une double madrasah, divisée en deux parties semblables par une ruelle partant du Bazar (Sekket el-Sâlehyeh du plan français, VII, I-6, n° 231). A l'entrée de la ruelle, un portail surmonté d'un minaret. La madrasah est appelée vulgairement Şâliḥiyyah ou Djâmi' aṣ-Şâliḥ. A son angle nord-ouest s'élève le tombeau du sultan, connu sous le nom de Qubbat aṣ-Şâliḥ; au sud du tombeau, un sabil faisant saillie sur la rue. Plan français, VII, I-6, n° 247 (Gâma' el-Sâleh), II-6, n° 273 (Madfoun Sâleh), n° 272 (Sibyl el-soultân Sâleh); plan de GRAND BEY, n° 38.

1. Maqrîzi, II, p. 413 (et non 143, faute d'impression dans *Essai*, II, p. 82. n. 2); cf. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 237 (*Sulûk*, Paris, anc. fonds 672, f° 156 v°).

2. Dans la longue description que 'ALÎ PACHA consacre à la mosquée de Ḥusain, j'ai cherché vainement quelque indication sur l'origine de ce minaret, qui représente, avec le tombeau de Ḥusain, les seuls vestiges anciens de l'édifice. Voici tout ce qu'en dit l'auteur des nouveaux *Khîṭaṭ* (IV, p. 90, l. 9): « L'un des deux minarets, qui se dresse à côté du tombeau, est de construction ancienne et n'a qu'une faible élévation. » D'après cet auteur, le tombeau renferme des inscriptions en *thuluth* et en coufique; il ne m'a pas été possible d'y pénétrer.

INSCRIPTIONS DE LA MADRASAH. 641 H.

64

Sur la façade ouest, à mi-hauteur, long bandeau sculpté dans les pierres du parement. Il commence sur la madrasah sud, traverse la ruelle sous le minaret, et finit sur la madrasah nord. Le début et la fin de l'inscription sont cachés derrière les boutiques construites entre la façade et le bazar, et la lecture est malaisée. Naskhi ayoubite peu décoratif; caractères moyens, badigeonnés. Inédite¹.

بسمه [. . . environ 2 mètres dans une maison] الله تع وطباً لجزيل ثوابه مولانا
السلطان الأعظم الملك الصالح نجم الدين سلطان الإسلام والمسلمين أبو الفتح أيوب بن
السلطان الملك الكامل محمد بن السلطان الملك العادل أبي بكر بن أيوب خليل أمير المؤمنين
أعز الله سلطانه ونصر أولياه وأعوانه .

Le surnom du sultan est écrit *nadjm ad-din*, et non *nadjm ad-dunyâ wad-din* suivant la règle formulée à la page 82. Si ma copie est juste, c'est une exception très rare en épigraphie; on la retrouvera dans deux autres textes de cet édifice (n^{os} 65 bis et 67), copiés par M. MEHREN, et que je n'ai pas pu contrôler. — Sur le titre *khalil amir al-mu'minin*, voir plus haut, p. 83.

65

Sur la base du minaret, face ouest, au-dessus du bandeau précédent, grande plaque barlongue, plus haute que large, encadrée d'une moulure et très badigeonnée. Sept lignes en naskhi ayoubite d'un style assez négligé; caractères moyens, points indistincts. Inédite.

بسمه أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة مولانا السلطان الملك الصالح نجم الدنيا والدين
أبو الفتح أيوب خليل أمير المؤمنين أعز الله نصره في سنة إحد(ى) وأربعين وستمائة .

1. Le manuscrit de M. MEHREN donne un fragment de cette inscription.

65 bis

L'entrée de la ruelle sous le minaret était fermée jadis par une porte de fer ornée d'une plaque de marbre qui portait l'inscription الصالحية; la porte et la plaque ont disparu aujourd'hui. M. MEHREN, auquel j'ai emprunté ce détail, donne une inscription qui paraît être la même que le n° 65, d'après la position que ce savant lui attribue. Toutefois, comme elle présente des variantes à la copie qu'on vient de lire, je reproduis ici le texte de M. MEHREN, II, p. 8.

بِسْمِهِ أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة مولانا السلطان الأعظم الملك الصالح نجم الدين
بن محمد بن أبي بكر بن أيوب في سنة إحدى وأربعين وستمائة .

La date de 641 H. (1243-1244) donnée par cette double inscription indique sans doute, comme d'habitude, l'année de l'achèvement de l'édifice. En effet, suivant Maqrîzi, le déblayement du terrain eut lieu en 639, les fondations de la madrasah furent jetées en 640, et c'est en 641 que le sultan installa les professeurs¹.

INSCRIPTIONS DU TOMBEAU. 647 H.

66

Au-dessus de la porte d'entrée du tombeau sur la rue, grande plaque de marbre; dimensions environ 180 × 80. Quatre longues lignes en beau naskhi

1. Maqrîzi, II, p. 374, l. 9; Suyûti, II, p. 189. Le chapitre de Maqrîzi offre un grand intérêt, doublé par l'importance archéologique de la madrasah de Malik Şâliḥ. J'en tirerai parti dans la description de cet édifice, et je me contente ici d'y relever le détail suivant. L'auteur parle à plusieurs reprises de deux madrasahs (مدرستان). Cette expression s'explique par le plan de la construction; elle se composait, comme je l'ai dit plus haut, d'un double édifice dont les deux parties, séparées par une ruelle, présentaient le même plan, celui des madrasahs : plan central à cour ouverte et à quatre branches (*liwân*), dont le prototype est au « Qaṣr » de 'Ammân en Syrie; cf. *Notes*, I, p. 22. Dans un autre ouvrage, Maqrîzi dit au pluriel : *al-madâris aṣ-ṣâliḥiyyah*; *Sulûk*, Paris, anc. fonds 672, f° 115 v°, cité plus bas, p. 102, n. 5; cf. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 11. Voir aussi Ishâqi, p. 128, l. 29 : ودُفِنَ بَقِيَّةَ بَنِيَّتِ لَهُ بِجَوَارِ المدرستين. Charqâwi, qui copie presque textuellement cet auteur, porte ici *al-madâris al-arba'ah*, par allusion à l'institution qui comprenait quatre chaires pour les quatre rites réguliers (en marge d'Ishâqi, p. 115). En parlant de l'institution, Maqrîzi dit encore quatre leçons (*durûs*) dans un même édifice; Suyûti, II, p. 189, et après lui, Charqâwi, disent quatre madrasahs, en corrompant le sens primitif de *madrasah*. C'est ainsi que s'explique la contradiction apparente entre les deux madrasahs de Maqrîzi et les quatre madrasahs des auteurs subséquents.

ayoubite; caractères moyens, points et voyelles. La plaque est badigeonnée, mais l'inscription est encore très lisible. Je l'ai publiée récemment¹; voir pl. XXV, n° 1.

(1) بِسْمِ اللَّهِ... وَالَّذِينَ جَاهَدُوا فِينَا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنَا وَإِنَّ اللَّهَ لَمَعَ الْمُحْسِنِينَ. هذه التربة المباركة بما ضريح مولانا السلطان الملك الصالح (2) السيد العالم العادل المجاهد المرابط المثنغر نجم الدنيا والدين سلطان الإسلام والمسلمين سيد ملوك المجاهدين وارث الملك عن أبائه الأكرمين أبي الفتح (3) أيوب بن السلطان الملك الكامل ناصر الدين أبي المعالي محمد بن أبي بكر بن أيوب توفي إلى رحمة الله تعالى وهو بمنزلة المنصورة تجاه الفرنج المخدولين مصافحاً للصفاح بنجره مواجهاً للكفاح (4) بوجهه وصدره آملاً ثواب الله برباطته واجتهاده عاملاً بقوله تعالى وَجَاهِدُوا فِي اللَّهِ حَقَّ جِهَادِهِ. أوفده الله الجنة العالية وأورده أنهارها الجارية وذلك في ليلة النصف من شعبان سنة سبع وأربعين وستمائة.

... « Ceux qui combattront pour nous, nous les guiderons dans nos voies, etc. » (C. XXIX, 69)... Ce mausolée béni renferme le tombeau de notre maître le sultan Al-Malik aš-Šāliḥ, etc. ... Nadjm ad-dunyā wad-din. le sultan de l'Islam et des musulmans, le maître des rois des champions de la foi, l'héritier du royaume de ses nobles pères, Abu l-faḥ Ayyūb, fils du sultan Al-Malik al-Kāmil Nāṣir ad-din Abu l-ma'ālī Muḥammad, fils d'Abū Bakr, fils d'Ayyūb. Il est mort dans la grâce divine en combattant dans la place de Maṣūrah contre les Francs maudits², présentant sa gorge aux glaives, offrant sa face et sa poitrine au combat³, espérant obtenir la récompense d'Allāh par sa belle conduite devant l'ennemi et par son courage, agissant selon la parole d'Allāh : « Combattez dignement pour la cause d'Allāh. » (C. XXII, 77, fragment). — Qu'Allāh le fasse entrer au paradis et qu'il le conduise vers ses eaux courantes ! — Il est mort dans la nuit du 15 cha'bān 647 (23 novembre 1249).

L. 2 : On remarquera que le surnom du sultan est écrit *nadjm ad-dunyā wad-din*, tandis qu'à la ligne suivante, son père est appelé simplement *nāṣir ad-din*; c'est un exemple de plus de la règle que j'ai déjà signalée, et

1. Z. D. P. V., t. XVI, p. 101, n. 1. On la trouve dans le manuscrit de M. MEHREN.

2. *Makhdhūl*, abandonné par Allāh, c'est-à-dire vaincu ou maudit. C'est l'expression classique des écrivains musulmans pour désigner les Francs, et plus tard les Tartares.

3. Le pluriel *sifāḥ* de *safḥ*, plat du sabre, rime avec le nom d'action de *kāfaḥa*, combattre corps à corps.

qu'on retrouvera souvent. Il est vrai qu'au moment où ce texte a été rédigé, Ayyûb était mort; mais son successeur Aibak ne monta sur le trône que le 30 rabi' II 648¹, et le texte peut avoir été rédigé pendant la régence de Chadjarat ad-durr.

L. 3 : Le texte porte bien *بمنزلة المنصورة*, avec deux points sur le ة final du premier mot, en sorte qu'on ne peut pas lire *بمنزله*; d'ailleurs *manzilah* signifie souvent *station*, ou même *position militaire*².

L. 4 : La date de l'inscription, qui confirme Maqrizi (II, p. 374, l. 28), est celle de la mort du sultan, et non celle de l'achèvement du tombeau. Celui-ci fut bâti par Chadjarat ad-durr, l'épouse du sultan, au moment de la mort de son mari³, et elle y fit transporter le corps quand l'édifice fut achevé⁴. Or le transfert du corps n'eut lieu que le 26 radjab 648, c'est-à-dire environ un an après le décès⁵. Cette date doit indiquer approximativement l'achèvement des travaux de construction.

Le style un peu recherché de cette inscription, pleine d'allusions et de jeux de mots, trahit la plume d'un lettré; il jette une vive lumière sur les idées religieuses et politiques de l'époque, sur ce curieux état d'âme que les invasions mongoles et les Croisades avaient fait naître au sein de l'Islam, et qu'on pourrait appeler la renaissance de la sunnah. J'ai indiqué ailleurs par suite de quelles circonstances la réforme dogmatique provoquée par Ach'ari contre les hérésies chiïtes avait envahi le domaine politique; comment les sultans mongols, ennemis naturels des sectes alides, et poussés par leur diplomatie à s'appuyer sur le califat de Bagdad, étaient devenus les plus fidèles soutiens de l'ancienne orthodoxie musulmane, et s'inspiraient en tout des préceptes du Coran, des souvenirs des premiers califes et des vieux codes de la sunnah, rédigés aux premiers siècles de l'hégire; comment les Croisades avaient précipité ce mouvement de la Mésopotamie sur la Syrie, et comment Saladin l'avait entraîné en Égypte; comment enfin le rôle prépondérant joué par les

1. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 3.

2. Voir *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 19, 20, 163; I b, p. 154. Dans ce dernier passage, QUATREMÈRE traduit *campement*.

3. *Maqrizi*, II, p. 374, l. 27.

4. *Maqrizi*, *ibid.*, l. 35.

5. اتفق أهل الدولة على نقل الملك الصالح من قلعته من جزيرة الروضة الى تربته التي بنت (بُنيت) بجوار
مدارسه الصالحية من بين القصرين; *Sulûk*, anc. fonds 672, f° 115 v°; cf. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 11.

souverains kurdes et mongols dans la lutte de l'Islam contre les Croisés, les Assassins et les Tartares, avait fait passer peu à peu sur leur tête le prestige religieux du calife, dépouillé déjà de son pouvoir temporel¹.

Parmi les traits qui distinguent cette renaissance sunnite, il y en a deux surtout qui se reflètent dans l'épigraphie du VI^e au X^e siècle de l'hégire. C'est d'abord le caractère militaire des souverains de l'époque, soldats ou esclaves devenus sultans par leur épée, et gardant jusque sur le trône le tempérament vigoureux, les passions effrénées, les fortes qualités des races jeunes de l'Asie Centrale. Sous l'influence de la sunnah, l'amour de la guerre, inné chez la plupart, se transforme en un dogme et devient le devoir de la guerre sainte, du *djihâd* prêché par Mahomet et pratiqué par les premiers califes dans les temps héroïques de l'Islam. Aussi bien, mille traits communs rapprochaient les nomades de l'Asie Centrale des nomades de l'Arabie. Une existence analogue avait déterminé un tempérament semblable, et le souvenir des conquêtes d'Omar hante l'esprit des conquérants du moyen âge. Par là s'expliquent les titres honorifiques qui font allusion au *djihâd*.

Un autre trait saillant du sunnisme que trahit l'épigraphie, c'est l'observation des devoirs prêchés par l'Islam, la prière, la lecture du Coran, le jeûne, le pèlerinage et la visite des saints tombeaux, l'aumône, la protection des sciences musulmanes, les fondations pieuses et charitables, mosquées, couvents de soufis, madrasahs, hôpitaux, écoles et orphelinats, caravansérails et fontaines publiques.

Ces préoccupations, bien qu'enfermées dans l'étroitesse des dogmes, trahissent les plus nobles tendances du génie musulman; elles se reflètent dans une catégorie de titres rares encore à l'époque ayoubite, mais de plus en plus fréquents, à mesure que le tempérament de ces rudes enfants du nord s'adoucit au contact du climat égyptien, qui transforme le sunnisme militant en un sunnisme contemplatif². Cependant à l'époque ayoubite, la croisade est au premier plan, et l'esprit militaire étouffe encore l'esprit théologique; le mysticisme enfin, qui s'est glissé en Égypte à la suite de Saladin, y fleurira surtout sous les Mamlouks³.

Ce qui précède explique pourquoi la plupart des titres de cette inscription

1. Z. D. P. V., t. XVI, p. 94-98; cf. plus haut, p. 46.

2. Comparer, sous ce rapport, les inscriptions ayoubites à celles des Mamlouks; cf. plus haut, p. 93.

3. Sur l'origine du soufisme en Égypte, voir plus bas, à l'année 709 H.

ont un aspect guerrier : *al-mudjâhid*, *al-murâbiṭ*, *al-muthâgir*, *sayyid mulûk al-mudjâhidîn*, etc. J'ai montré que ces titres font souvent allusion à quelque passage du Coran, ou à un souvenir des grandes conquêtes de l'Islam¹. Ici, l'allusion est clairement indiquée par deux versets du Coran sur le djihâd². Notez aussi la formule *âmilan tharwâba llâh bi-murâbaṭatihi wa-djtihâdihi*, et le jeu de mots entre *mudjâhid*, *djihâd* et *idjtihâd*, entre *murâbiṭ* et *murâbaṭâh*³.

Le seul titre qui n'appartient pas au cycle sunnite, c'est *warith al-mulk 'an abâ'ihî al-akramîn*. Cette formule rappelle le *ṣalawât allâh 'alâ abâ'ihî aṭ-ṭâhirîn wa-abnâ'ihî al-akramîn* des inscriptions fatimites; c'est un vestige d'une époque antérieure⁴. Par une coïncidence qui n'est peut-être pas fortuite, ce titre fait allusion au grand principe des sectes alides, la monarchie héréditaire.

A côté de son intérêt pour l'histoire organique de l'Islam, ce texte a une importance d'un ordre plus général, à cause des événements auxquels il se rattache. Le règne agité du sultan Ayyûb est rempli par les guerres civiles et par la lutte contre les Francs. L'année qui précéda sa mort, le sultan avait quitté le Caire pour diriger lui-même les opérations militaires en Syrie; il souffrait déjà de la maladie qui devait bientôt l'emporter. A peine arrivé à Damas, Ayyûb fut rappelé en Égypte par un grave événement : la septième croisade avait éclaté en Europe, et saint Louis, débarqué sur la côte égyptienne, venait d'enlever Damiette. On connaît l'histoire de cette lutte, immortalisée par le récit de Joinville. Le sultan accouru en toute hâte s'établit à Manṣûrah pour arrêter les Français; mais son mal avait empiré, et il mourut au mois de cha'bân 647 (novembre 1249). Il est inutile de rappeler le drame

1. Z. D. P. V., t. XVI, pp. 101 et suiv.

2. Le mot *سبيلنا* du premier verset fait songer aussi à l'expression classique du sunnisme *fî sabîli llâh*, qui désigne les œuvres pies et méritoires.

3. Il y a aussi jeu d'idées entre les divers sens de *murâbaṭah* et de *idjtihâd*; voir ces mots dans LANE. Voici un autre exemple de ces pieux calembours chers aux rédacteurs d'inscriptions de cette époque. Dans l'inscription de Baibars à la forteresse de Safad, signalée plus haut, p. 82, n. 1, le rédacteur, faisant allusion à la prise de la place par le sultan, s'exprime ainsi : *واجتهد وجاهد حتى بدل الكفر بالإيمان*; plus loin, on trouve encore le mot *المجاهدين*. *Sulûk*, anc. fonds 672, f° 171 v°; cf. *Sultans Mamlouks*, I b, p. 48.

4. C'est ainsi qu'on retrouve la formule fatimite *'abd allâh wa-waliyyuhu* dans une inscription de Saladin à la mosquée Al-Aqṣâ; voir DE VOGÜÉ, *Temple de Jérusalem*, p. 101.

qui suivit sa mort, et qui devait se dénouer par l'avènement de la dynastie des Mamlouks Bahrites.

67

A l'intérieur du mausolée, à mi-hauteur, sur le mur sud de la base carrée de la coupole, grand bandeau de bois sculpté. Beau *naskhi* ayoubite, grands caractères. L'inscription a été badigeonnée, et je n'ai pu contrôler la copie de M. MEHREN, que je reproduis textuellement¹.

هذه القبة تربة الفقير إلى رحمة الله تع وغفرانه السلطان الملك الصالح نجم الدين أيوب ابن
السلطان الملك الكامل ناصر الدين محمد ابن أبي بكر بن أيوب توفى في (إلى ?) رحمة الله تع
مجاهداً بالمنصورة في نصف شعبان سنة سبع وأربعين وستمائة .

Sur les trois autres murs de base de la coupole, ce bandeau est coranique.

68

Les chapiteaux des deux colonnettes du mihrâb portent une courte inscription gravée dans la pierre en *naskhi* cursif, petits caractères; elle est badigeonnée et je n'ai pu la lire tout entière. Ce texte inédit paraît être une invocation sans grand intérêt; il commence ainsi :

محي الميت إبراهيم.....

69

Le sarcophage est entouré d'une *maqṣûrah* ou grille de bois. En soulevant les draperies brodées qui le recouvrent, on aperçoit de superbes panneaux de menuiserie sculptés d'ornements délicats et d'inscriptions. Le jour où je me rendis au tombeau pour les lire, le *chaikh* n'avait pas la clef de la grille, et je n'ai pas eu le temps d'y retourner; le texte et les versets suivants sont empruntés au manuscrit de M. MEHREN.

Sur le côté ouest² du sarcophage (variantes peu importantes au n° 67).

1. MEHREN, II, p. 7; l'auteur place ce texte sur le mur *ouest*. C'est en effet le côté *garbi* de Maqrizi, celui qui regarde le sud-sud-ouest, et que j'appelle côté *sud*; voir l'introduction, p. 7, n. 1.

2. Ces directions, données par M. MEHREN, sont probablement celles de Maqrizi; voir la note précédente.

بسمه هذا قبر الفقير إلى رحمة الله تعّ السلطان الملك الصالح نجم الدين أيوب بن عمّد
بن أبي بكر بن أيوب قدّس الله روحه ونور ضريحه توفّي رضي الله عنه في المنصورة نصف شهر
شعبان سنة سبع وأربعين وستّانة للهجرة النبويّة .

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Sur le côté sud du sarcophage, C. XXXIX, 73-75; sur le côté est, C. IX, 21, et XXXV, 30-31; sur le côté nord, C. XLI, 30-32.

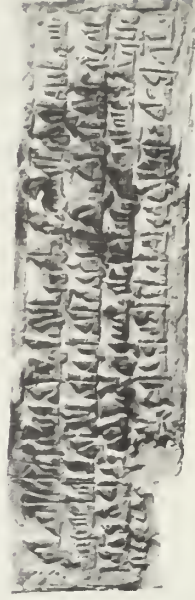
Les beaux panneaux de menuiserie qui servent de volets à la fenêtre du mausolée sont couverts d'élégants dessins sculptés dans le bois, avec de courtes inscriptions en naskhi ayoubite et en beau coufique décoratif (invocations ou fragments coraniques).



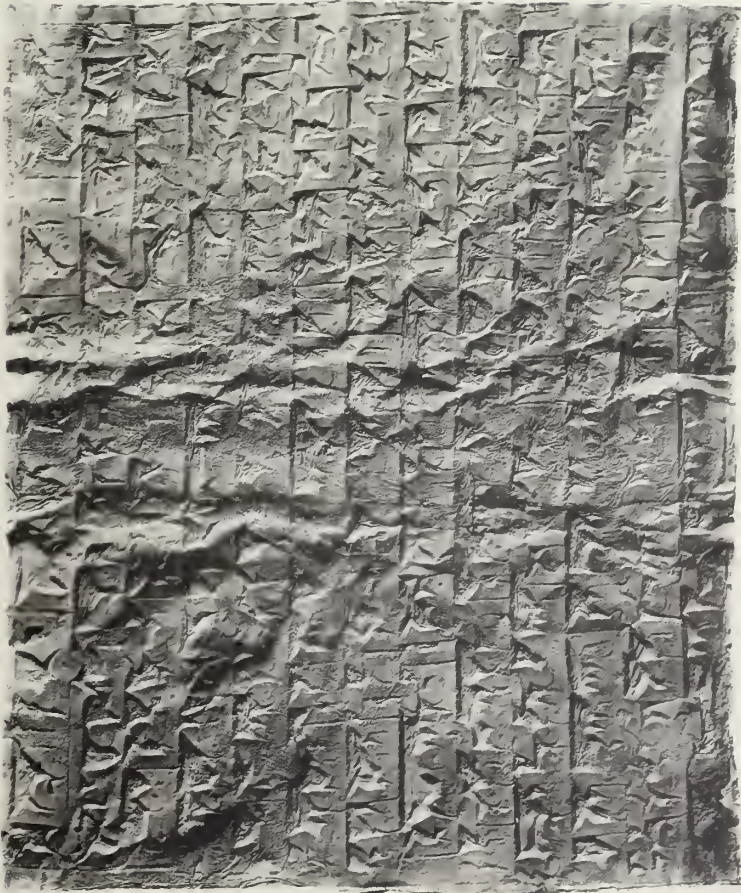
N° 1 (5). — 261



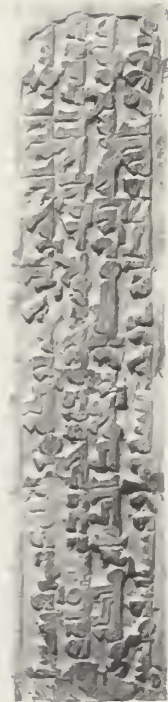
N° 5 (p. 42). — III^e S.



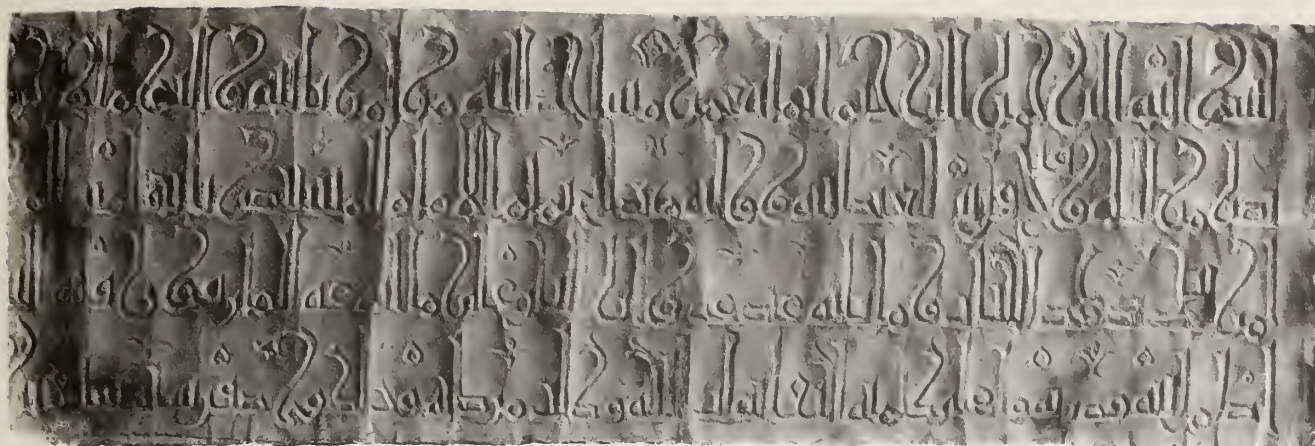
N° 4 (19). — III^e S.



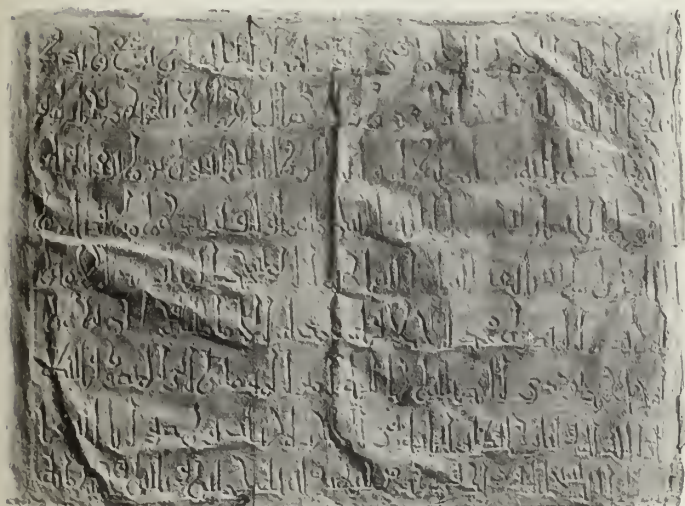
N° 2 (6). — 261



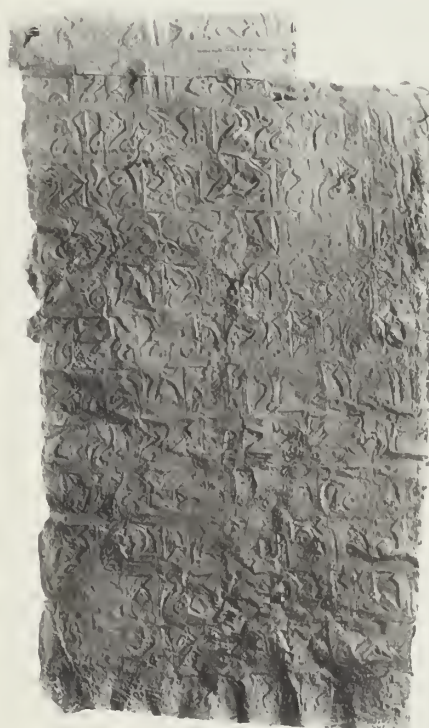
N° 3 (18). — 268



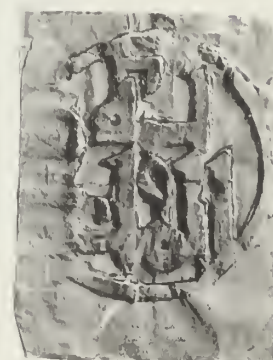
N° 1 (11). — 470



N° 2 (45). — 535



N° 3 (MUSÉE, SALLE 1, n° 41)
ENTRE 524 ET 544



N° 4 (49 bis). — 579



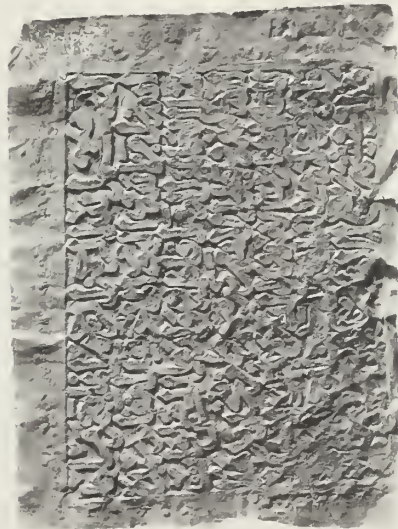
N° 5 (49). — 579



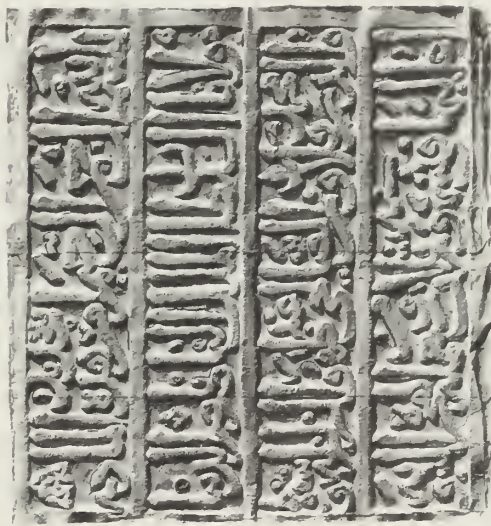
N° 4 (101). — 698



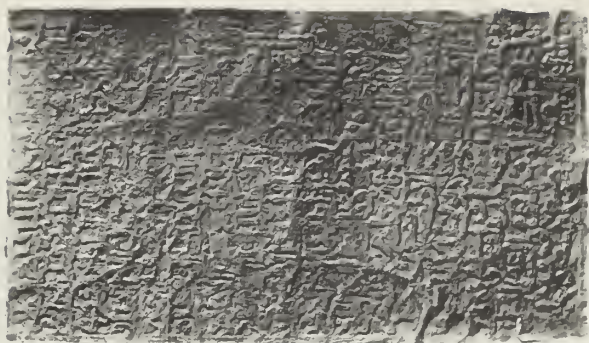
N° 1 (62). — 633



N° 2 (72). — 652



N° 5 (89). — 703



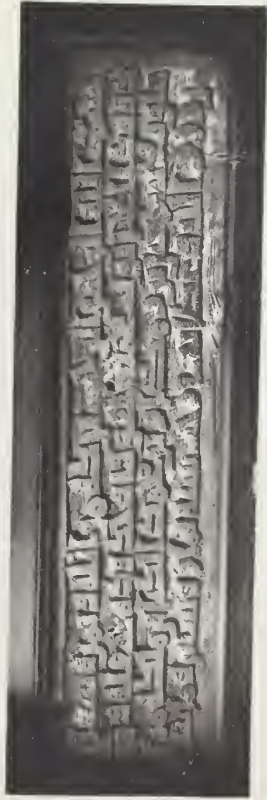
N° 3 (96). — 697



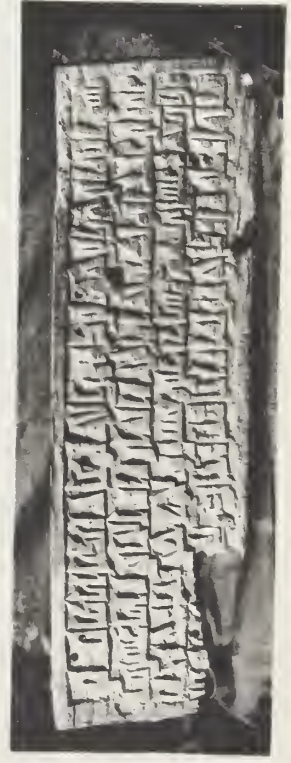
N° 1 (6). — 261



N° 2 (10). — 265



N° 3 (18). — 268



N° 4 (19). — III^e S.



N° 1 (p. 38). — 265



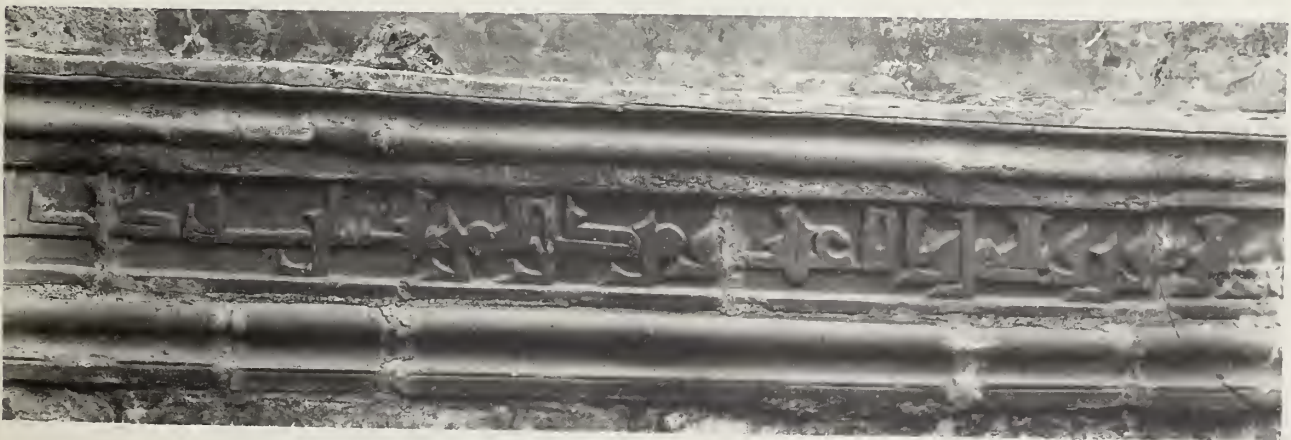
N° 2 (p. 19). — 199 (?)



N° 1 (p. 20). — 199(?)



N° 2 (p. 20). — 199(?)



N° 3 (p. 20). — 233(?)



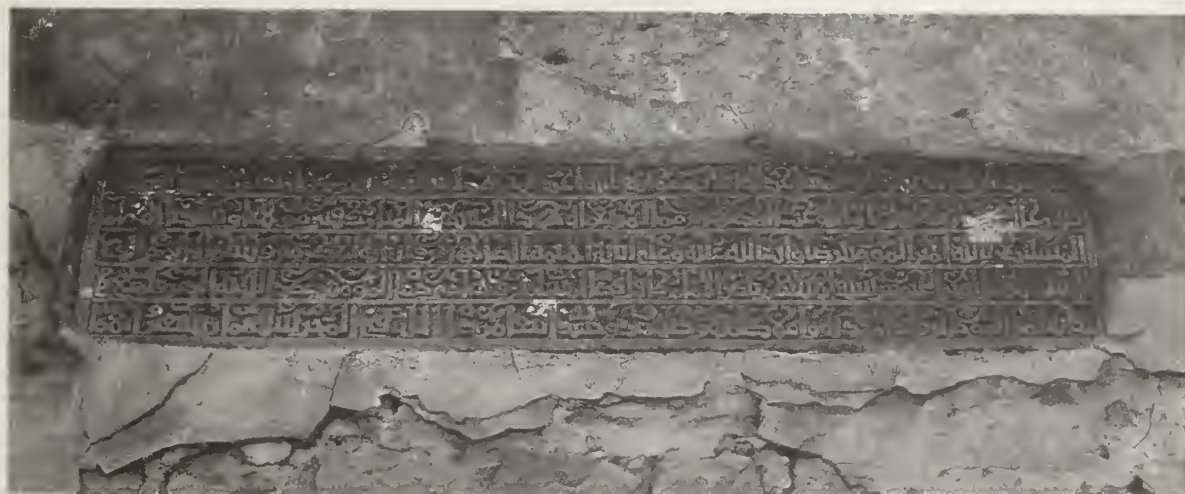
N° 1 (MUSÉE, CORRIDOR, n° 1). — VERS 400



N° 2 (p. 53). — VERS 400



N° 1 (11). — 470



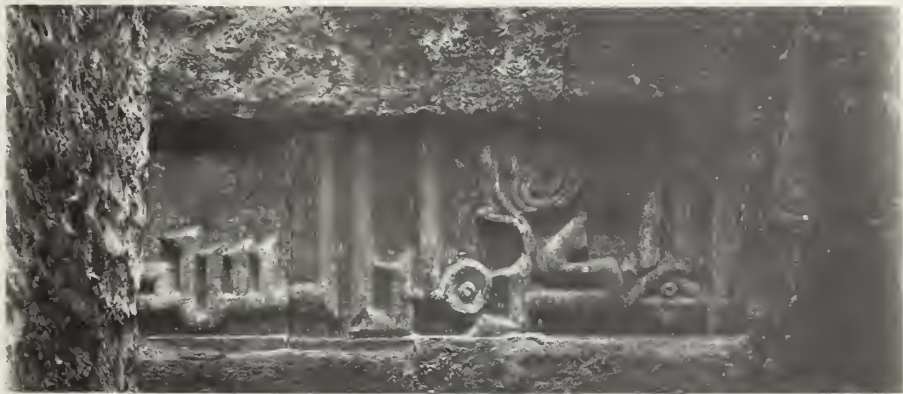
N° 2 (32). — 478



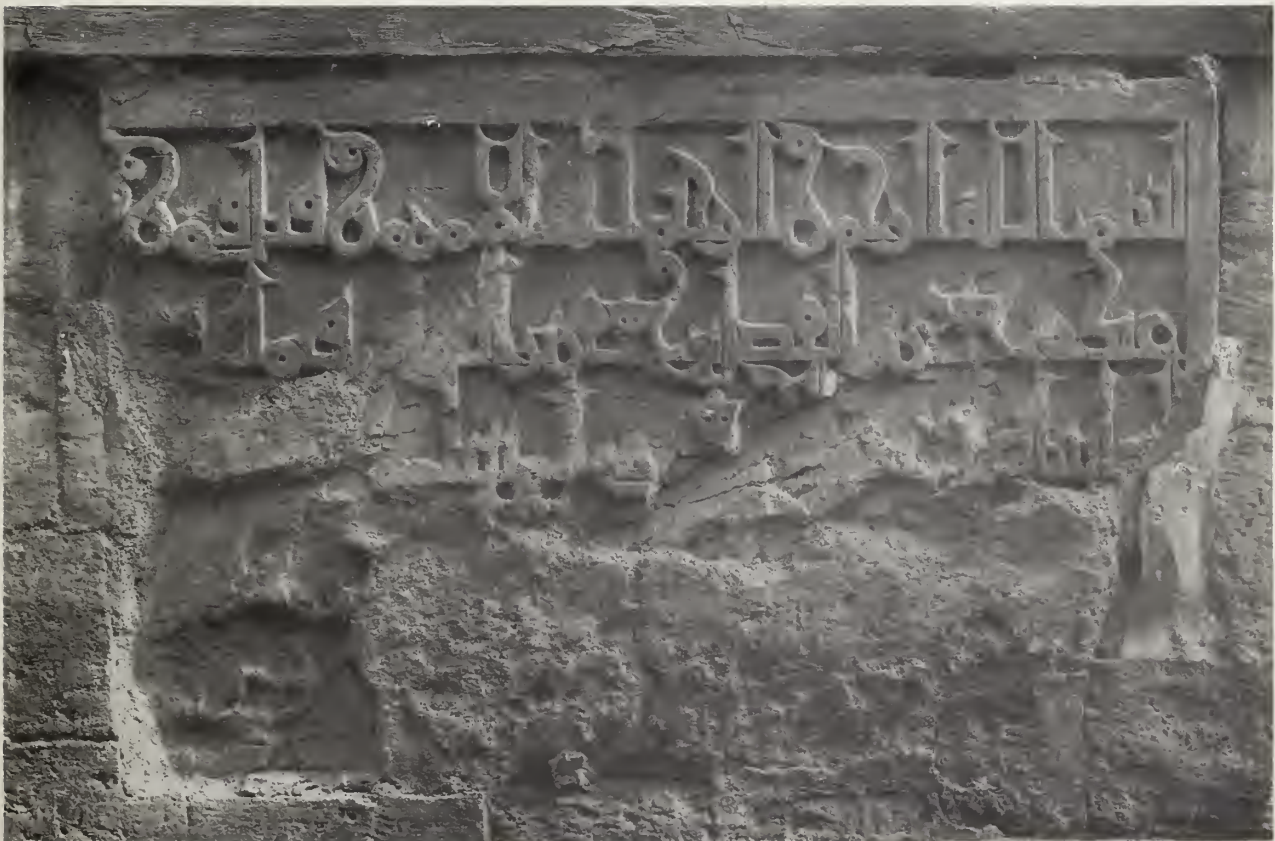
N° 3 (36). — 480



N° 1 (36). — 480



N° 2 (36). — 480



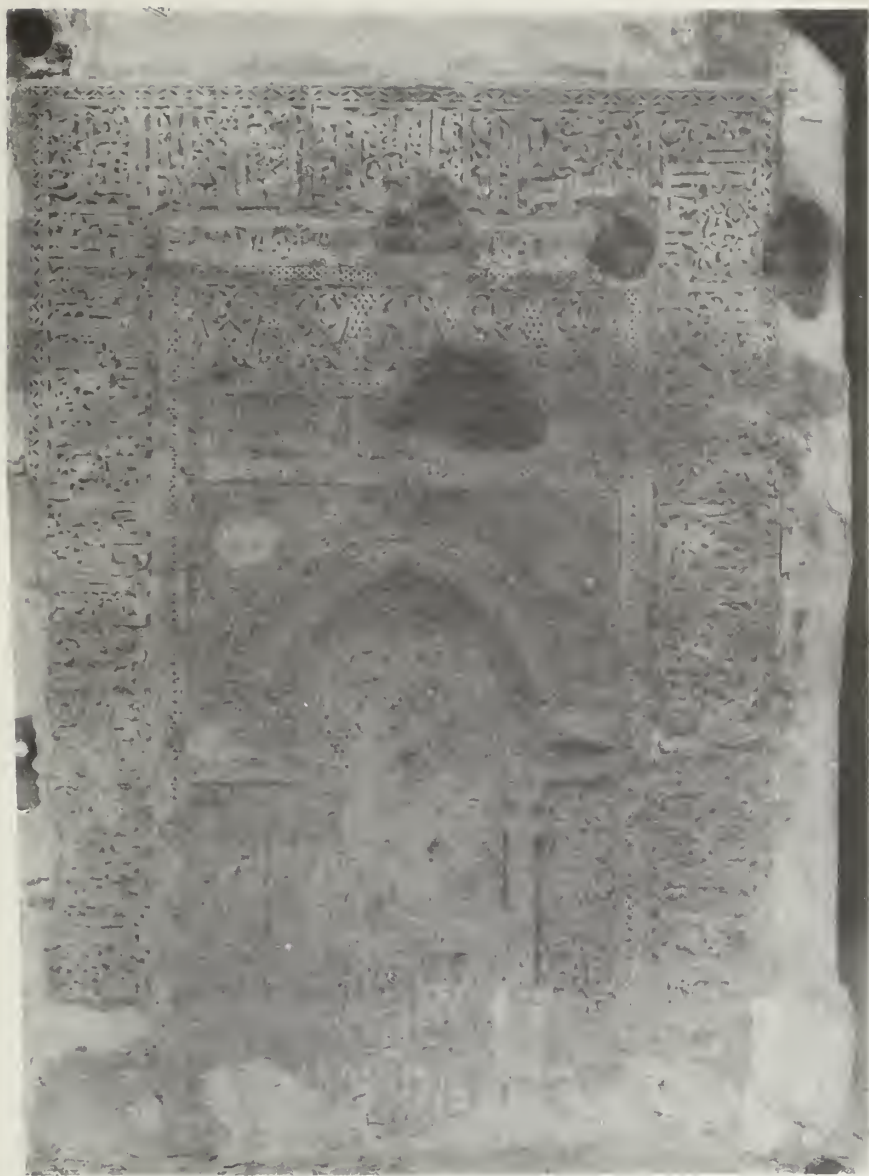
N° 3 (48). — V^e S. (?)



N° 1 (33). — 480



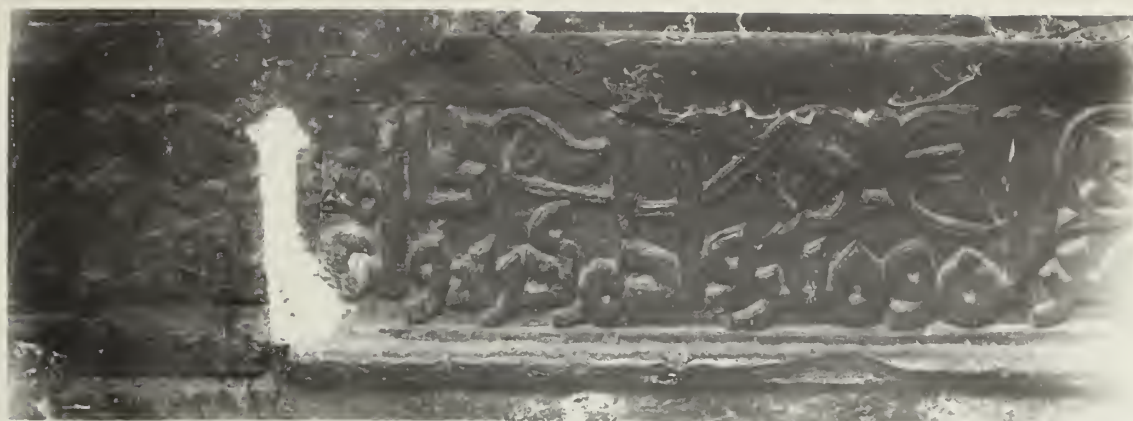
N° 2 (33). — 480



N° 1 (12). — 487



N° 2 (40). — 519

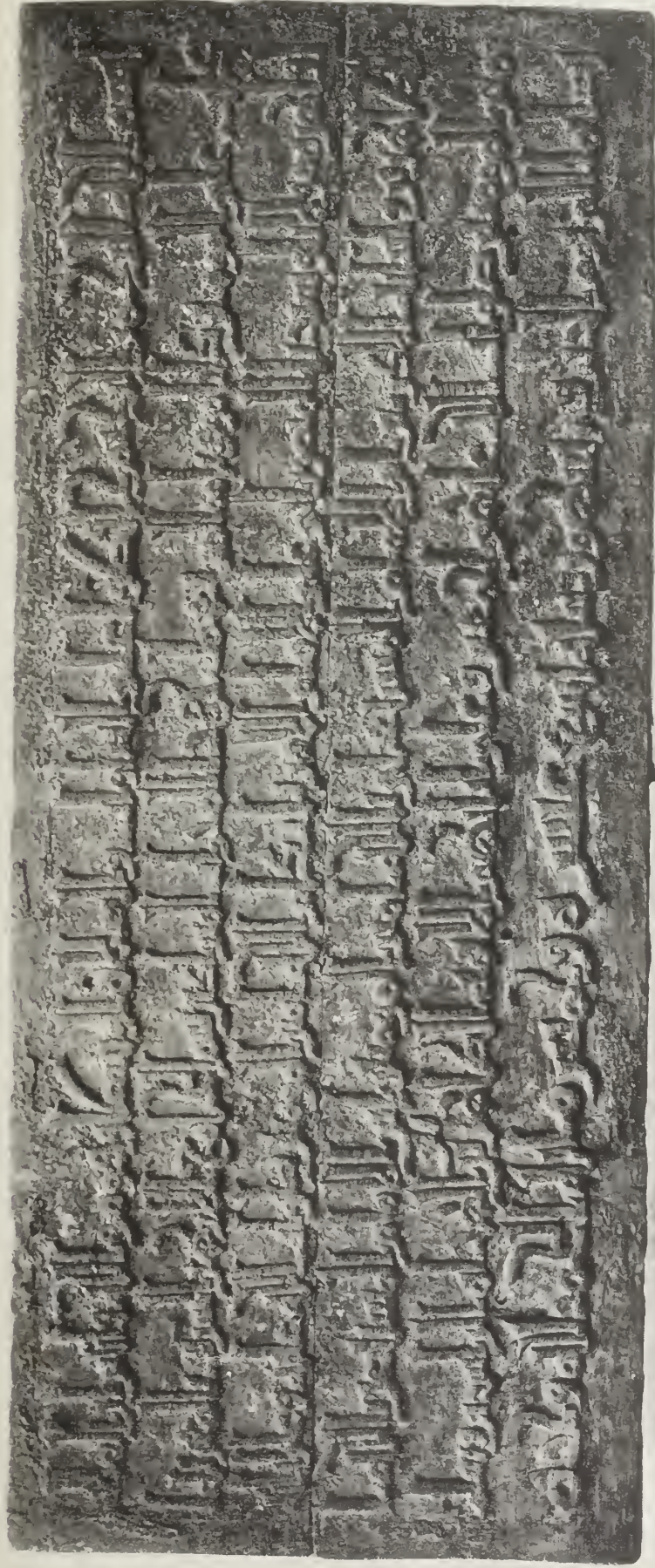


N° 1 (41). — 519



N° 2 (p. 71). — 519

N° 1 (MUSÉE, SALLE IV, n° 34; voir p. 44). — 519



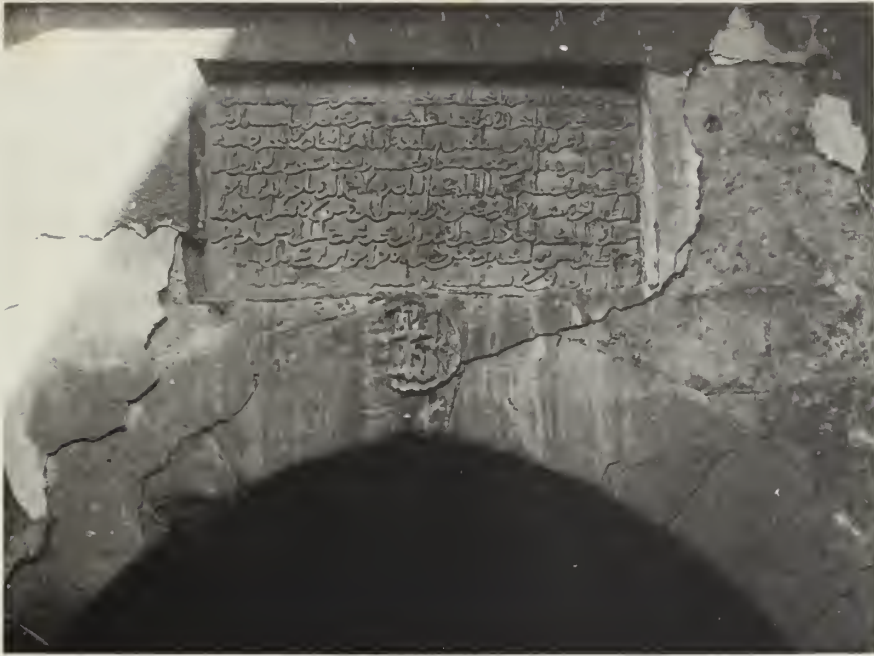
N° 2 (MUSÉE, SALLE I). — V^e ou VI^e S.



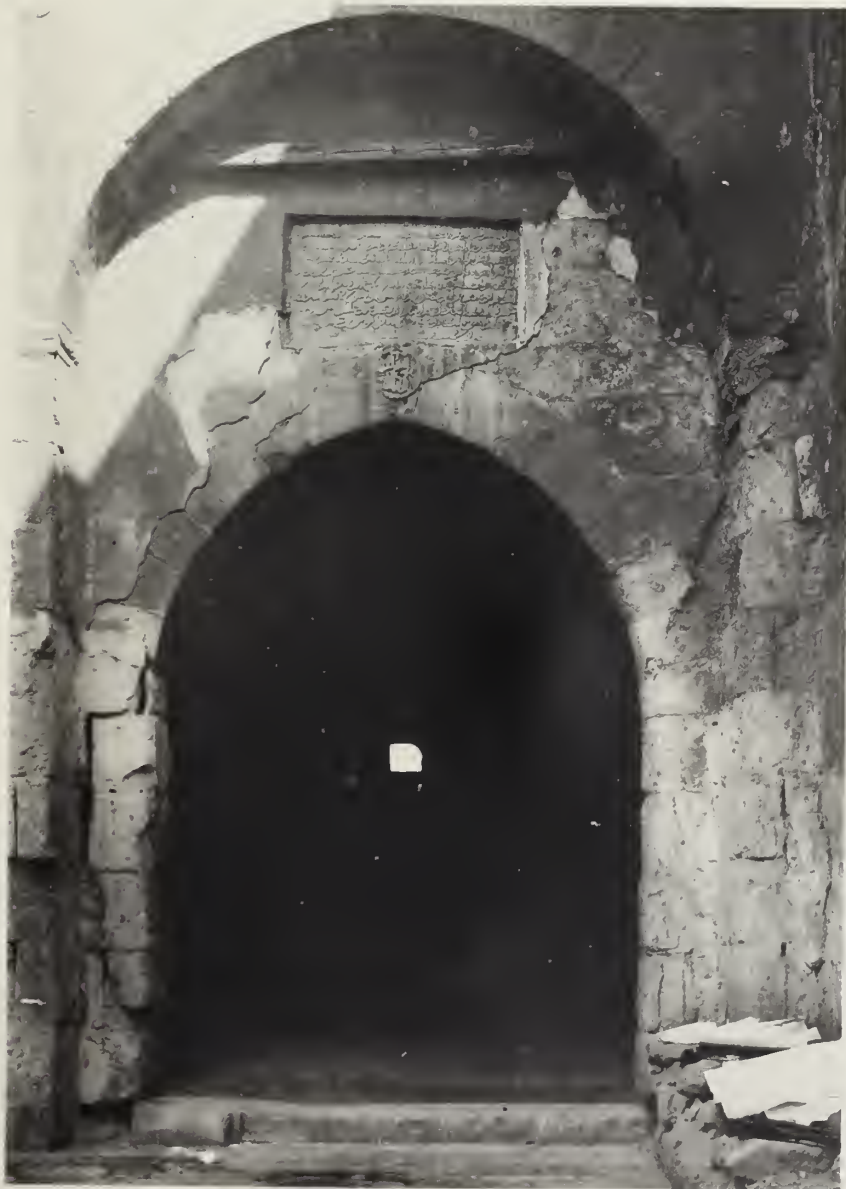
N° 1 (46). — 555



N° 2 (p. 74). — 555



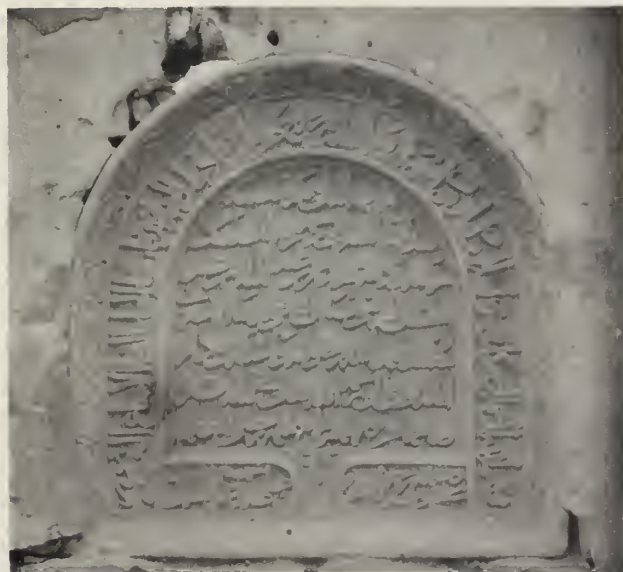
N° 1 (49). — 579



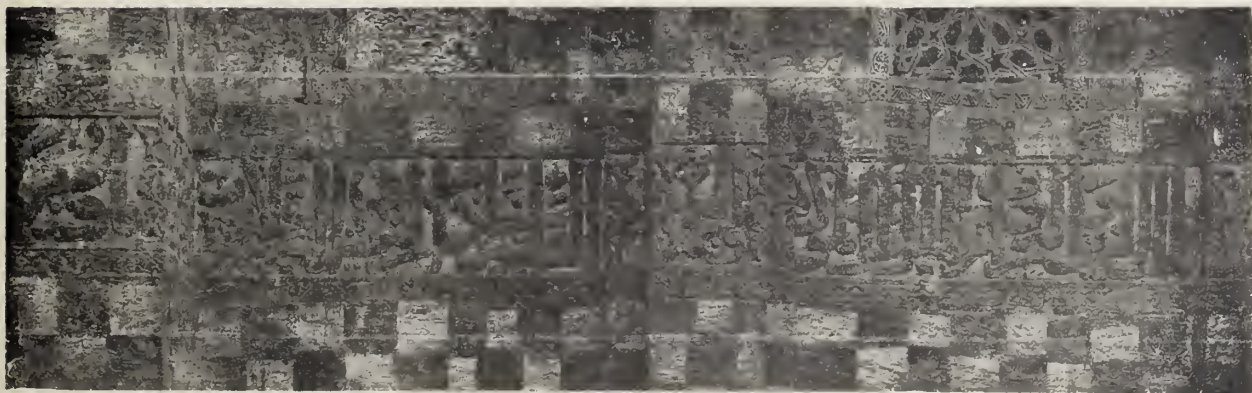
N° 2 (49). — 579



N° 1 (66). — 647



N° 2 (73). — 657



N° 3 (82). — 684

MAMLOUKS BAHRITES

MAUSOLÉE DE LA SULTANE CHADJARAT AD-DURR VERS 648 H.

A l'extrémité sud de la grande artère orientale, côté est; vis-à-vis du tombeau de Sayyidah Ruqayyah (voir plus haut, p. 71). Plan français, II, X-7, n° 93 (Gâma' el-Nouar); plan de GRAND BEY, n° 169 (Sidi Mohamed et Sitte Fatma).

70

INSCRIPTION FUNÉRAIRE AU NOM DE LA SULTANE. 648 H. (?) — A l'intérieur du mausolée, grand bandeau sur la corniche. Cette inscription m'a échappé dans la visite rapide que j'ai faite à ce monument; peut-être a-t-elle disparu. J'en emprunte le texte au manuscrit de M. MEHREN¹.

..... تربة الستر الرفيع والحجاب المنيع عصمة الدنيا والدين والدة الملك المنصور خليل بن مولانا
السلطان الملك الصالح نجم الدين أبي الفتح أيوب بن مولانا السلطان الملك الكامل ناصر الدين
أبي المعالي محمد بن أبي بكر بن أيوب خليل أمير المؤمنين قدس الله روحه ونور ضريحه التي
خطبت الأقلام بتناقبها على منابر الطروس وشهدت لها المفاخر بالمجد الثاقب² في أعلى العز³ (?)
بين الورى وأضحت شمس المملكة لها طالعة وأراء الأمراء لأمرها مطيعة وسامعة أعز الله

1. Avec quelques réserves et quelques corrections qui m'ont paru nécessaires : عصمة au lieu de عرضة ,
أصداها au lieu de أضحت , اقتدارها au lieu de أصدرها , وأضحت au lieu de أضحت ; voir aussi les notes suivantes. M. MEHREN l'a
publiée en substance dans *J. As.*, 7^e série, t. XVI, p. 565.

2. Probablement الثابت. Les mots suivants semblent douteux.

أنصارها وضاعف اقتدارها وأعلى منارها | un mot | وجعل النيرين (?) في العلاء الأعلى خدامها
ولم تزل مؤيدة منصوره على مرّ الليالي والأيام بمحمد وآله وصحبه الطيبين الطاهرين الكبراء¹.

Suivant M. MEHREN, cette inscription est gravée en caractères modernes, mais c'est sans doute la copie d'un texte ancien, à en juger par son style. Elle n'est pas datée, mais on peut déterminer à peu près l'époque où elle a été rédigée. Le nom propre de la sultane est passé sous silence². En revanche, son surnom 'Aşamat ad-dîn se retrouve ici sous la forme souveraine 'aşamat ad-dunyâ wad-dîn, tandis que son mari le sultan Ayyûb est appelé *nadjm ad-dîn* tout court. En outre, Ayyûb est encore appelé *khalil amîr al-mu'minin*, comme dans les inscriptions de sa madrasah et de son tombeau, mais ce titre est suivi par des formules qui ne s'emploient que pour des morts. Ces détails prouvent que le texte a été rédigé après la mort du sultan, c'est-à-dire après le mois de cha'bân 617 H., et pendant la royauté de Chadjarat ad-durr.

Mais on peut serrer de plus près la date de l'inscription. En effet, la sultane y est appelée « mère d'al-Malik al-Manşûr Khalil ». Il s'agit d'un fils du sultan Ayyûb, mort en bas âge; on voit qu'il portait comme enfant un titre en *malik*³. Or il résulte des auteurs arabes que le surnom « mère de Khalil » lui fut conféré officiellement à son *arènement au trône, après le meurtre de son fils* Malik Mu'azzam Tûrân-châh, le dernier sultan ayoubite⁴. Ainsi,

1. Peut-être الكرام.

2. Fâ'imah Chadjarat ad-durr. Ce nom est brodé sur le drap moderne qui couvre le tombeau (voir p. 114); il se retrouve dans le nom populaire du mausolée tel que le donne le plan de GRAND BEY (voir p. 111). Sans parler du style de la rédaction tout entière, le fait que la sultane porte ses titres officiels prouve en faveur de l'ancienneté du texte; s'il était moderne, elle y serait désignée par son nom populaire, comme dans l'épithaphe brodée sur le drap de son tombeau.

3. Sur ces titres conférés à des enfants royaux, voir plus haut, p. 83, n. 1.

4. Ce titre de la sultane, *wâlidat* ou *umm Khalil*, est discuté dans POOLE, *Catalogue of oriental coins in the British Museum*, t. IV, p. XIX. Les deux passages de Maqrîzi cités par l'auteur sont reproduits en partie par Abu l-mahâsin, Paris, anc. fonds 061, f^o 155 v^o: « وكانت تعلم على المناشير وغيرها والدة خليل: وخطب لها على المناير وكان الخطباء يقولون على المنبر بعد الدعاء للخليفة واحفظ اللهم الجهة: والصاحبة ملكة المسلمين عصمة الدنيا والدين أم خليل المستعصمية صاحبة السلطان الملك الصالح وخطب لشجر الدر على المناير وضربت السكة باسمها وكان نقش السكة المستعصمية الصاحبة ملكة المسلمين والدة الملك

le texte a été rédigé entre la mort de Tûrân-châh (29 muḥarram 648)¹ et l'avènement du premier Mamlouk Aibak, l'amant et plus tard le mari de la sultane (29 rabî' II 648)². Cette supposition est confirmée par le fait que la princesse porte seule les titres souverains, et que ni le nom de Tûrân-châh, ni celui d'Aibak ne figurent à côté du sien.

Il suit de là que le tombeau a été construit vers 648 H., c'est-à-dire avant la mort de la fondatrice. Ce fait est confirmé par Maqrîzi. En racontant l'affreux récit de sa mort, il ajoute que la princesse fut enterrée dans le tombeau *qui lui était destiné*, près du mausolée de Sayyidah Nafisah, et ce détail topographique concorde avec l'état des lieux³. D'ailleurs, ce curieux édifice trahit bien les méthodes du VII^e siècle de l'hégire⁴.

71

INSCRIPTION MODERNE AU NOM D'UN CALIFE ABBASSIDE. 1242 H. — Au-dessus de la porte d'entrée, deux vers en naskhi ottoman de la dernière époque. Publiée par M. MEHREN, II, p. 46, et par 'ALÎ PACHA, V, p. 32; je ne l'ai pas contrôlée.

المصور خليل وكانت شجر الدرّ قد ولدت من الملك الصالح ولدًا ومات صغيرًا كان اسمه خليل فسُميت
المصور خليل وكانت صورة علامتها على الماشير والتواقيع والدة خليل; *Historiens orientaux des Croisades*,
t. I, p. 129; il ressort du contexte que cet événement eut lieu après la mort de Tûrân-châh.

1. Suivant Maqrîzi, II, p. 236, l. 20 et Abu l-fidâ', *loc. cit.*; le 27 suivant Ibn Khallikân, III, p. 248 (le texte du Caire de 1299 H. donne aussi le 27).

2. Maqrîzi, II, p. 237, l. 23; *Sultans Mamlouks*, I a, p. 3; Abu l-fidâ', *loc. cit.*, p. 130. — Maqrîzi, II, p. 237, l. 11, place l'avènement de Chadjarat ad-durr au 10 safar, ce qui restreint encore de plusieurs jours les limites fixées; d'après Abu l-fidâ', *loc. cit.*, p. 129, la princesse serait montée sur le trône immédiatement après la mort de son fils.

3. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 72. Je n'ai pas contrôlé le texte du *Sulûk*, mais Abu l-maḥâsin confirme le récit de Maqrîzi et dit positivement que la princesse avait fait construire son tombeau avant sa mort :

... إلى يوم السبت حادى عشر شهر ربيع الآخر وُجِدَتْ مَقْتُولَةً مَسْلُوبَةً خَارِجَ الْقَاعَةِ فَحُمِلَتْ إِلَى تَرْبَةِ كَانَتْ

... فدفنت بها. *Nudjûm*, Paris, anc. fonds 661, f° 157 r°. La princesse mourut le 28 rabî' I 655 (*Sultans Mamlouks*, *loc. cit.*) et ne fut enterrée, suivant Abu l-maḥâsin, que le 11 rabî' II; en effet, son corps exhalaît déjà une odeur fétide. Ishâqî, p. 129, confirme qu'elle fut enterrée plusieurs jours après sa mort, dans le tombeau *qu'elle s'était fait bâtir*, بعد أيام دفنت. في التربة التي كانت قد أعدت لنفسها.

4. Ce texte prend donc place entre les deux dynasties. Je le rattache à celle des Mamlouks Bahrites, parce qu'on fait commencer cette dynastie à l'avènement de Chadjarat ad-durr.

هذا ضريح بالحليقة¹ قد زها وتخرّفت أوصافه للناس
 حسنت عمارته وقالت أرخوا يهنيكم فخراً بنى العباس سنة ١٢٤٢.

La somme des valeurs numériques des lettres du dernier hémistiche est égale à 1242.

Il ressort de ce texte que le mausolée abritait aussi la dépouille d'un calife abbasside du Caire, mais il n'est pas nommé. Suivant M. MEHREN, la tradition locale l'appelle Muḥammad ibn Hârûn ar-Rachîd, et le nom de Muḥammad se retrouve sur le plan de GRAND BEY². Parmi les califes du Caire, deux ont porté ce nom : le 7^e, mort en 808 H., et le dernier, emmené à Constantinople par le sultan Salîm, et mort en Égypte en 945 H.³. Comme leurs noms ne figurent pas dans la liste des épitaphes du mausolée des Abbassides publiées par ROGERS BEY, il s'agit sans doute d'un de ces deux pontifes⁴. En effet, le mausolée abrite deux sarcophages. Sur le drap brodé de l'un d'eux, M. MEHREN a relevé les mots : *هذا مقام الست فاطمة شجرة الدر*⁵.

CHAPELLE DE FATIME

DATE DE FONDATION INCONNUE; RESTAURÉE EN 652 H.

Dans une ruelle au nord-est de la mosquée de Ḥasanain, à côté de la petite mosquée appelée Umm al-Gulâm (plan français, VII, I-4, n° 88; plan de GRAND BEY, n° 25). Plan français, VII, I-4, n° 86. L'explication du plan porte « El-Mechhady »; c'est peut-être une corruption du nom primitif (Machhad as-Sayyidah Fâtimah?), ou un souvenir de l'ancien machhad de Ḥusain, remplacé par la mosquée moderne de Ḥasanain.

1. 'Alî PACHA : بالحليقة.

2. Voir plus haut, p. 111. 'Alî PACHA, V, p. 32, l. 18, l'appelle « le calife abbasside Muḥammad Bey. »

3. ROGERS BEY, *Notice sur le lieu de sépulture des califes abbassides* (recueils cités à la p. 63, n. 1).

4. Suivant Ibn Duqmâq, I, p. 125, le 7^e calife Muḥammad Mutawakkil habitait l'hôtel qui avait servi de demeure à Chadjarat ad-durr; on pourrait en induire que c'est lui qui fut enterré à côté de la princesse. Mais pour M. MEHREN (*J. As., loc. cit.*, p. 564), il s'agit du 17^e et dernier calife Muḥammad Mutawakkil; cette assertion, que l'auteur n'appuie sur aucune autorité, paraît confirmée par le titre de *bey* que 'Alî PACHA donne à ce calife.

5. Manuscrit de l'auteur; cf. *J. As., loc. cit.*, p. 564.

72

INSCRIPTION AU NOM DE L'ÉMIR BILBAK AL-'ALÂ'1. 652 H. — Petite plaque de marbre au-dessus d'une porte basse et sans apparence, donnant sur la ruelle, au sud du portail de la mosquée d'Umm al-Gulâm; dimensions 59 × 44. Sept lignes en naskhi mamlouk cursif et peu soigné; petits caractères, quelques points et voyelles. La plaque était badigeonnée, et j'ai dû la laver pour en prendre un estampage; les dernières lignes sont un peu frustes. Publiée partiellement par M. RAVAISSE, *Essai*, II, p. 72, n. 2; voir pl. III, n° 2¹.

(1-2) بِسْمِهِ (الآخر) — C. IX, 18 هذا مقام سيّدة (3) نساء العالمين الزهرا
فاطمة وولدها الحسن صلوات (4) الله عليهم (sic) وعلى الأئمة من ذريّتهم وأمر بتجديد
هذا (5) المقام المبارك الأمير بدر الدين بيلبك العلّامى (6) وأوقف عليه هذا []
احتساباً (?) لوجه الله تعالى (7) وذلك في شهر ربيع الأول سنة اثنين (sic) وخمسين وستمائة.

Voici le monument élevé à la mémoire de la dame... Fâtimah et de son fils Ḥasan, etc... Il a été restauré par l'émir Badr ad-din Bilbak al-'Alâ'i, qui a constitué en waqf en sa faveur ce... (?), etc... En rabi^e I 652 (avril-mai 1254).

L. 4 : Ce texte relate la restauration du *maqâm* de Fatime; il avait donc été fondé à une époque antérieure que je ne puis déterminer². La petite porte que surmonte l'inscription était fermée; je n'ai pu la franchir, et j'ignore si l'édifice a laissé d'autre trace que l'inscription qu'on vient de lire. Maqrîzi ne semble avoir connu ni le *maqâm* de Fatime, ni la mosquée d'Umm al-Gulâm, et je ne puis dire s'il existe entre ces deux édifices un autre rapport que celui d'un voisinage immédiat.

1. 'Alî PACHA, II, p. 80, donne de ce texte une copie incomplète et fautive; il serait trop long d'en relever toutes les erreurs.

2. *Maqâm* signifie lieu de station ou de séjour. S'il faut prendre ce mot à la lettre, il doit exister une légende en vertu de laquelle Fatime a séjourné en Égypte et a visité ce lieu, et cette légende se rattache peut-être à l'histoire du machhad de Ḥusain, qui s'élevait tout près de là. Le machhad de Ḥusain, devenu aujourd'hui la grande mosquée de Ḥasanain, est encore le principal lieu de réunion des Chiïtes du Caire. Mais il se peut que *maqâm* ait ici le sens plus général de monument commémoratif. — Fatime fut enterrée à al-Baqi^e, le cimetière de Médine, ainsi que son fils Ḥasan; Mas'ûdî, t. V, p. 2; Nawawî, éd. WÜSTENFELD, p. 205; Ibn Baṭûṭah, t. I, pp. 287-288.

L. 5 : L'émir Badr ad-dîn Bilbak al-'Alâ'i ne semble pas avoir joué un rôle important dans l'histoire. Il résulte d'un passage de Maqrîzi qu'il se trouvait à Ḥomş en şafar 662 H., c'est-à-dire dix ans après la date de l'inscription¹. Il a existé plusieurs émirs du nom de Badr ad-dîn Bilbak. Le plus connu est Bilbak le trésorier (al-khâzindâr), qui joua un rôle important sous le sultan Baibars. Il fut nommé vice-roi (nâ'ib as-salṭānah) à l'avènement de Barakat-khân, et mourut assassiné en 676 H.². Pour des motifs trop longs à discuter ici, je ne crois pas pouvoir l'identifier avec l'auteur de l'inscription du maqâm de Fatime³.

L. 6 : Le mot qui désigne le waqf constitué par l'émir Bilbak est douteux. Après l'article, on voit un *alif* qui paraît précédé d'un *hâ*. On peut lire الحام, الحان, الحانوت, الحان, ou un mot analogue. Le fragment qui suit est mutilé ; le premier mot semble écrit احساس, mais la leçon adoptée est la seule qui donne un sens satisfaisant.

TOMBEAU D'UN CORAICHITE. 657 H.

Dans un enclos à ciel ouvert attenant au sud au mausolée de Sidi 'Uqbah⁴, monument

1. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 231. Sur l'inscription, ce nom paraît ponctué بيليك ou نبليک, mais dans le passage du *Sulûk* auquel je fais allusion, il est écrit distinctement بدر الدين بيليك العلالى (Paris, anc. fonds 672, f° 199 r°). Il faut donc lire Bilbak, la deuxième syllabe étant sans doute formée du mot turc *beg*, si fréquent dans les noms mongols. M. RAVASSE a lu « Bilibek le noble » (العالى), mais ce dernier mot est bien écrit العلالى, comme dans le texte du *Sulûk*. C'est donc un relatif d'appartenance, indiquant que l'émir avait été l'esclave ou le serviteur d'un personnage appelé 'Alâ' ad-dîn : voir plus haut, pp. 76-77. D'ailleurs dans l'onomastique de cette époque, l'épithète *al-'âlî* n'est jamais placée après un *nom propre*, mais seulement après un *titre* tel que *maqarr*, etc.

2. *Sultans Mamlouks*, I a et b, *passim*; WEIL, IV, *passim*, et les chroniques de l'époque. Les auteurs européens transcrivent *Bilik*, ce qui suppose بيليك. J'ai contrôlé plusieurs passages du *Sulûk* où il est question de cet émir ; la ponctuation varie, mais la variante la plus fréquente est بيليك. Je crois donc qu'il faut lire son nom Bilbak, comme celui du restaurateur du maqâm de Fatime, et supprimer jusqu'à nouvel avis la leçon « Bilik », soit dans *Sultans Mamlouks*, soit dans WEIL, soit dans *Hist. Or. des Crois.*, t. I, où d'ailleurs deux personnages de ce nom sont confondus dans l'index.

3. S'il s'agissait ici de ce personnage important, il serait désigné par quelqu'un de ses titres. D'ailleurs, vers l'époque où Bilbak al-'Alâ'i était en Syrie, Bilbak le trésorier se trouvait en Égypte; *Sultans Mamlouks*, I a, p. 235.

4. 'Uqbah ibn 'Āmir al-Djihani, l'un des compagnons du Prophète; voir Maqrîzi, II, p. 443, et plus bas, à l'année 1066 H.

isolé dans le désert au sud du cimetière de la Qarâfah, entre le Vieux-Caire et le Muqattam. En dehors des plans.

73

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE 'ABD AR-RAḤMÂN AL-QURACHÎ. 657 H. — Stèle de marbre arrondie au sommet et encadrée d'une bordure à rinceaux. Huit lignes en beau naskhi ayoubite ; petits caractères, quelques points et voyelles. Inédite ; voir pl. XXV, n° 2.

(1) الحمد لله الباقي بعد فناء خلقه (2) هذا قبر الفقير إلى رحمة ربه المستقل من (3) جريمته
 وذنبه عبد الرحمن بن عبد الملك بن عبد (4) المحسن القرشي نسباً الشافعي مذهباً الأشعري
 (5) معتقداً تغمده الله برضوانه وأسكنه في دار (6) أمانه توفى إلى رحمة الله تع في ليلة يسفر
 (7) صباحها عن يوم الخميس رابع شهر رمضان المعظم (8) سنة سبع وخمسين وستائة رحمه الله
 وعفا عنه وعن جميع المسلمين.

Autour de cette épitaphe, C. III, 182 ; mêmes caractères. Sur le cadre inférieur de la stèle, en très petits caractères à faible relief :

الله وحده إن أنام فراشي تراب الله لا إله إلا هو.

Ce personnage, mort dans la nuit du jeudi 4 ramadân 657 (25 août 1259)¹, mais qu'Abu l-maḥâsin ne mentionne pas dans l'obituaire de cette année, paraît être oublié de l'histoire. La seule valeur de ce texte est dans l'élégance et la parfaite conservation des caractères.

1. D'après les tables de WÜSTENFELD, cette date tombe sur un lundi, et d'après le calendrier d'Ibn Fatûḥ, sur un dimanche. Cet écart d'un jour provient de la double manière de compter l'origine de l'hégire ; voir à ce sujet SAUVAIRE, *Sur une mère d'astrolabe arabe*, etc. (*J. As.*, 1893), pp. 24 et 47 du tirage à part. Mais j'ignore comment concilier cette double donnée avec le *jeudi* de l'inscription.

BAIN DE L'ÉMIR BAISARI (ḤAMMÂM AS-SULTÂN). 659 H.

Dans la grande artère orientale, côté ouest; au nord de la Kâmilīyyah (voir plus haut, p. 98). Plan français, V, II-6, n° 308 (dans l'explication du plan, ce numéro a été placé dans la VII^e section). Ce bain, qui s'appelle aujourd'hui Ḥammâm as-Sultân, porte encore sur le plan français le nom de Ḥammâm el-Beysary. Il faisait partie d'un vaste hôtel acquis et rebâti en 659 H. par l'émir Baisari. Voir Maqrīzi, I, p. 375; II, pp. 69-70, et *passim*¹; *Sultans Mamlouks*, II b, p. 137, n. 7; RAVAISSE, *Essai*, I, pp. 459-467²; ALI PACHA, II, p. 13, l. 15; III, p. 28, l. 15; VI, p. 66, ll. 22 et suiv.

73 bis

Sur le montant droit de la porte du bain sur la rue, plusieurs lignes en *naskhi* mamlouk. Les caractères sont couverts d'un épais badigeon, et je n'ai pas eu le temps de les dégager. Placée à côté de la porte, cette inscription a sans doute été gravée après coup; elle contient peut-être quelque décret dont il serait intéressant de relever le texte. Inédite.

MADRASAH DU SULTAN MALIK ZÂHIR BAIBARS (ZÂHIRIYYAH). 662 H.

Dans la grande artère orientale, tronçon du Sûq an-Naḥḥâsin ou Bazar des marchands de cuivre, côté est; à côté et au nord du tombeau de Malik Ṣâlih (voir plus haut, p. 102). Plan français, VII, II-6, n° 274; plan de GRAND BEY, n° 37. Cet édifice a presque entièrement disparu en 1874, lors du percement de la rue droite qui mène du Bazar à la place du Bait al-Qâḍi ou vieux tribunal.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR. 660 et 661 (?) H.

74

Bandeau sur la façade ouest, à mi-hauteur. Beau *naskhi* mamlouk, grands caractères. Cette inscription a disparu avec la madrasah; on en peut lire encore à grand'peine les premiers mots sur un pan de mur délabré à l'angle

1. P. 69, l. 5, lire *الأمير بدر الدين بيسرى*, au lieu de *الأمير ركن الدين بيبرس*; cette correction est appuyée par le passage cité de *Sultans Mamlouks*.

2. P. 465, l. 9, lire 659 (1261), au lieu de 639 (1241).

du Bazar et de la nouvelle rue. M. MEHREN, II, p. 6, n'en a publié qu'un fragment; le texte suivant à partir de la 2^e ligne est emprunté à son manuscrit¹.

بِسْمِهِ أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة السعيدة مولانا السلطان الأعظم الملك الظاهر
السيد الأجل العالم العامل المجاهد المرابط المؤيد المنصور ركن الدنيا والدين سلطان الإسلام
والمسلمين سيد الملوك والسلاطين مالك رقاب الأمم سيد ملوك العرب والعجم أبو الفتح
بيبرس قسيم أمير المؤمنين أعز الله أحكامه وأدام أيامه ونشر في الخافقين بالنصر والتأييد
ألويته وأعلامه بمحمد وآله وصحبه وذلك في شهر سنة ستين وستائة.

Les titres de cette inscription appartiennent presque tous au cycle sunnite. Le seul qui mérite d'être relevé, c'est *qasim amir al-mu'minin*. Ce titre, que Baibars porte dans les actes officiels, dans les inscriptions et sur les monnaies, lui a été conféré par le premier calife abbasside du Caire, Mustanşir billâh². Cette assertion d'un auteur arabe est confirmée par la date de l'inscription. L'investiture du sultan par le calife eut lieu en cha'bân 659, et puisque le sultan porte ce titre dès 660, on ne peut lui attribuer une autre origine³.

La date 660 est précisée par Maqrizi. La première pierre fut posée le 2 rabi' II 660, et l'édifice fut inauguré le 5 şafar 662 (8 décembre 1263). Ainsi l'inscription donnait l'année de la fondation⁴.

1. Avec une seule correction : مَرَكَزَ au lieu de رُكْن (l. 2 du texte).

2. Le *Dirwân al-inchâ'*, mss. cité, f° 163 v°, dit à propos de ce titre : أول من لقب بذلك من السلاطين : الظاهر بيبرس البندقدارى حين وفد عليه بمصر الإمام المستنصر بالله أحمد في رجب عام تسع وخمسين وستائة . . . فبايع السلطان وقتئذ ولقبه بقسيم أمير المؤمنين . . . La date *radjab*, qui se rapporte à l'arrivée du calife au Caire, est conforme à *Sultans Mamlouks*, I a, p. 147; ce curieux passage m'a été signalé par M. CASANOVA.

3. Sur la cérémonie d'investiture du sultan, voir *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 149 et suiv. Le diplôme d'investiture, donné *in extenso* par Maqrizi, et reproduit par Abu l-mahâsin (anc. fonds 061, f° 188 v°) et par Nuwairi (Paris, suppl. 730, premiers feuillets), donne au sultan les titres *al-maqâm ach-charif* (Abu l-mahâsin *al-'âlî*) *al-maulawî as-sultânî al-malaki az-zâhiri ar-rukni*, mais *qasim amir al-mu'minin* n'y figure pas. Sur les titres de cette forme, voir plus haut, p. 83, et *Z. D. P.* VI, t. XVI, p. 103.

4. Maqrizi, II, pp. 378-379; *Sultans Mamlouks*, I a, p. 228; cf. RAVAISSE, *Essai*, I, p. 452. Comme d'habitude, les auteurs plus récents sont plus brefs et moins exacts : Suyûti, II, p. 180, donne 661 et 662; Charqâwi (dans *lshâqi*, p. 122), 662 seulement.

75

Sur une belle porte en bronze à entrelacs finement ciselés. Deux bandes découpées à jour dans le métal, l'une en haut, l'autre en bas de la porte; chaque bande reproduit la même ligne en beau naskhi mamlouk rehaussé de rinceaux; caractères moyens, quelques points diacritiques. Inédite.

الملك الظاهر ركن الدنيا والدين أبي الفتح بيبرس أدام الله أيامه وأعزّ أحكامه سنة ٦٦١.

Par une exception peut-être unique à cette époque, la date est en chiffres. C'est seulement après la conquête ottomane, depuis la fin du X^e siècle de l'hégire, que les dates sont écrites en chiffres¹.

Cette porte orne aujourd'hui la façade est du Consulat général de France, l'ancien hôtel Saint-Maurice. Or cet hôtel a été construit quelque temps après la démolition de la madrasah de Baibars, dont la date coïncide avec celle de la porte. Je crois donc que celle-ci provient de la madrasah de Baibars².

1. Voir plus haut, pp. 14-15. M. CASANOVA m'apprend que les monnaies portent des dates en chiffres dès le VIII^e siècle de l'hégire.

2. La porte est datée d'une année plus tard que le n° 74. La coïncidence est donc parfaite, puisque l'aménagement intérieur suivait la construction du gros œuvre.

Ces lignes étaient écrites, lorsqu'un soupçon sur l'authenticité de la date en chiffres me fit examiner avec soin la photographie de cette porte due à M. Fachinelli. Je constatai que le style des lettres change sur les deux bandes à partir du mot وأعزّ. Jusque-là, les caractères sont évidemment de l'époque de Baibars; mais les trois derniers mots, plus la date, ont été gravés et rajoutés après coup, sans doute à une époque récente. Cette bizarre coïncidence ne peut être fortuite. D'ailleurs, la plupart des inscriptions souveraines gravées sur les recouvrements de bronze des portes commencent par les mots عزّ لمولانا السلطان, et il est rare d'y trouver une date. Enfin le mot أبي au génitif, répété sur les deux bandes, ne peut décidément pas être une faute du graveur. En rapprochant tous ces faits, j'arrive à la conviction que cette porte a été retouchée par quelque antiquaire avant de trouver place dans l'hôtel Saint-Maurice. Dans le but d'en augmenter la valeur par une date certaine, il ajoute sur les deux bandes les mots وأعزّ أحكامه سنة ٦٦١; mais pour trouver la place nécessaire, le voilà forcé de supprimer les premiers mots, et de repousser vers la droite ses deux bandes tronquées. L'inscription originale devait donc être conçue ainsi : عزّ لمولانا السلطان [الملك الظاهر الخ . . . أيامه] (voir des textes pareils aux madrasahs de Ḥasan, 764 H., et de Barqûq, 788 H.). Dès lors l'apparente faute أبي pour أبو s'explique d'elle-même. Les mots وأعزّ أحكامه ont peut-être été suggérés par le texte du n° 74. — Si cette hypothèse est juste, l'intention évidente d'ajouter une date concordant avec celle de la madrasah de Baibars confirme l'origine que j'ai attribuée à la porte.

MOSQUÉE DU SULTAN MALIK ZÂHIR BAIBARS. 667 H.

Au nord du Caire, en dehors des murs; au milieu du nouveau quartier 'Abbâsiyyah. Plan français, V, A-6-7, n° 378; plan de GRAND BEY, n° 1.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR. 665 et 666 H.

76

Au fond de la baie du portail de la façade nord, grande plaque au-dessus de la porte. Huit lignes¹ en naskhi mamlouk, caractères moyens. Inédite.

بِسْمِهِ اللَّهُمَّ [invocations] أمر بعمارة هذا الجامع المبارك مولانا وسيدنا السلطان
الملك الظاهر ركن الدنيا والدين سلطان الإسلام والمسلمين أبو الفتح بيبرس الصالحى قسيم
أمير المؤمنين خلد الله ملكه وذلك بتاريخ الرابع عشر من ربيع الآخر سنة خمس وستين وستائة.

Sur les titres et la date 665, voir la fin du chapitre.

77

Au fond de la baie du portail de la façade sud, grande plaque au-dessus de la porte; mêmes caractères. Inédite.

بِسْمِهِ مما أمر بإنشاء هذا الجامع المبارك تقريباً إلى الله العظيم وإظهاراً لقوة الدين القويم
مولانا وسيدنا السلطان الملك الظاهر ركن الدنيا والدين سلطان الإسلام والمسلمين أبو الفتح
بيبرس الصالحى قسيم أمير المؤمنين خلد الله ملكه [.] .

La fin de la dernière ligne avec la date paraît avoir été martelée.

78

Dans la baie du portail de la façade ouest, plaque au-dessus de la porte

1. Ces textes ont été relevés parmi les premiers, et j'ai oublié de noter partout le nombre et les divisions des lignes; voir l'introduction, p. 9, n. 2.

avec une inscription semblable. Ce portail a été muré, et l'obscurité m'a empêché de lire autre chose que la date 665. Inédite.

79

A l'intérieur, au-dessus du mihrâb, grande plaque en calcaire. Quatre lignes en beau naskhi mamlouk, grands caractères. Inédite.

بِسْمِ اللَّهِ أمر بإنشاء هذه القبّة المباركة مولانا السلطان الملك الظاهر ركن الدنيا والدين
سلطان الإسلام والمسلمين أبو الفتح بيبرس الصالحى قسيم أمير المؤمنين فى سنة ست وستين
وستائة.

L. 1 du texte : Le mot *qubbah* (coupole) s'applique au petit dôme qui s'élevait dans le sanctuaire devant le mihrâb, et qui forme un des traits distinctifs du plan des grandes mosquées. Il est intéressant de voir que ce motif d'architecture est désigné sous le terme générique de *qubbah*, au même titre que les coupoles de tombeaux. Je reviendrai sur ce point dans la description des monuments du Caire.

L. 2 du texte : Le relatif d'appartenance *aş-şâlihi*, qui figure dans ces trois inscriptions, se rapporte au sultan Malik Şâlih Ayyûb. Il n'est pas aussi fréquent dans les inscriptions de Baibars que dans celles de Qalâwûn ; ce sultan, qui avait sur la conscience le meurtre de Tûrân-châh, ne tenait peut-être pas beaucoup à rappeler ce qu'il devait aux Ayoubites¹. — Sur le titre *qasim amir al-mu'minin*, voir les n^{os} 74, 82 et 95.

Suivant Maqrîzi, ce fut en rabi' II 665 que le sultan décréta la construction de sa mosquée. Ce texte est précisé par le n^o 76, qui fixe le 14 rabi' II ; c'est sans doute la date officielle du décret². L'année suivante, le 20 dju-

1. Cependant on le trouve plus d'une fois ; ainsi Baibars est appelé *an-nadjmi aş-şâlihi* dans une curieuse inscription de la citadelle de Damas, qui consacre le souvenir du passage des Tartares ; on la trouvera dans le chapitre des inscriptions de Damas ; cf. SAUVAIRE dans *J. As.*, 9^e série, t. III, p. 483 (n^o 789). Sur le relatif *şâlihi* dans les inscriptions de Qalâwûn, voir les n^{os} 82 et suiv.

2. Maqrîzi, II, p. 299, l. 3 d'en bas. Dès le 30 rabi' I, le sultan fit procéder à la recherche d'un terrain ; le 8 rabi' II, il se rendit à l'emplacement qu'il avait choisi lui-même. Il fit dessiner les plans en sa présence et donna les ordres les plus minutieux sur la construction du grand portail et de la coupole du mihrâb mentionnée dans le n^o 79, sur l'emploi des matériaux, sur les waqfs, etc. ; la construction commença le 15 djumâdâ II ; Maqrîzi, II, p. 300 ; *Sultans Mamlouks*, I b, pp. 38-39.

mâdâ II 666, le sultan s'empara de Jaffa et décida d'utiliser les boiseries et les marbres enlevés aux édifices de cette place pour décorer la maqṣūrah et le mihrâb de sa nouvelle mosquée; ces matériaux furent transportés en Égypte par voie de mer¹. Or le n° 79 place justement en 666 la construction de la coupole qui surmontait le mihrâb. Le 1^{er} muḥarram 667, Baibars inspecta les travaux². Enfin la mosquée fut achevée et inaugurée par le sultan en chawwâl 667 (juin 1269)³. On peut suivre ainsi pas à pas, à l'aide des textes et des inscriptions, la genèse de cet important édifice.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR MUḤAMMAD IBN BARAKAT-KHÂN. 677 H.

Dans la rue Khurunfich⁴, au nord du Caire et à l'ouest de la grande artère orientale. Ce petit édifice, sans numéro sur le plan français, était situé vis-à-vis de V, G-6, n° 65, et correspondait à peu près au n° 47 du plan de GRAND BEY, si mes souvenirs sont exacts. Il était en ruines en 1889, et la mosquée avait fait place à une école. La façade était percée d'une porte moderne, sur laquelle on avait placé une petite plaque portant l'inscription n° 80, et provenant sans doute de l'ancien portail; au-dessous était une autre plaque avec une inscription moderne. En 1893, en retournant à cette mosquée pour en fixer la position, je découvris qu'elle avait entièrement disparu pour faire place à un café; je suppose que l'inscription a été détruite.

80

INSCRIPTION DU FONDATEUR. 677 H. — Petite plaque de marbre cassée à droite. Cinq lignes en naskhi cursif et peu soigné; la cassure avait supprimé le début de toutes les lignes. Inédite.

1. Maqrîzi, II, p. 300, ll. 15 et suiv.; *Sultans Mamlouks*, I b, p. 51. La prise de Jaffa est relatée dans une inscription qu'on trouvera dans le chapitre de Ramlch.

2. *Sultans Mamlouks*, I b, p. 59.

3. Maqrîzi, II, p. 300; dans *Sultans Mamlouks*, I b, p. 80, on lit le 2 chawwâl 668 (25 mai 1270). La coïncidence du mois montre qu'un de ces deux ouvrages se trompe sur l'année; j'ai choisi 667 pour les raisons suivantes: Cette date est donnée deux fois par Maqrîzi (II, p. 300, ll. 24 et 27); le sultan admira fort qu'un tel édifice ait été achevé *en un temps si court* (*ibid.*, l. 25); enfin Charqâwi (Ishâqi, p. 122) dit qu'il fut commencé en 665 (ce qui est exact) et achevé en 667; voir d'ailleurs plus loin (au n° 87) une erreur analogue du *Sulûk*. Ce petit problème n'est pas tout à fait élucidé.

4. Sur cette rue, voir Maqrîzi, II, p. 27 et *passim*; Qalqachandî, p. 72; RAVAISSE, *Essai*, I, p. 423, etc.

(1-2) [بسمه] C. IX, 18 (3) أمر بإنشاء هذا المسجد المبارك (4) [المقرّ
الأشرف?] العالی المولوی الأمیری بدر الدنيا والدين محمد بن برکتخان (5) [الظا] اهري
السعيدی فی شهر سنة سبع وسبعين وستائة.

L. 4 : Le fondateur ne peut être que l'émir Badr ad-dīn Muḥammad ibn Barakat-khān, beau-frère du sultan Baibars, oncle maternel et vizir du sultan Malik Sa'īd Barakat-khān, le fils de Baibars. En 676 H., il fut emprisonné par son neveu à peine monté sur le trône, pour lui avoir donné un bon conseil¹. Ainsi s'expliquent les deux relatifs d'appartenance de la ligne 5 : *az-zāhiri*, si la restitution est exacte, se rapporte au sultan décédé Baibars; *as-sa'īdi*, au sultan régnant Barakat-khān². — *Badr ad-dunyā wad-din* est plus insolite; on sait déjà que les surnoms de cette forme étaient réservés aux souverains³. Si ma copie est exacte, c'est le seul exemple que j'aie trouvé jusqu'ici d'un pareil surnom conféré à un simple émire; peut-être que Muḥammad le portait en sa qualité de proche parent du sultan⁴.

L. 5 : L'année 677 correspond à 1278-1279. Je n'ai pas trouvé de trace de cette mosquée dans Maqrīzi.

1. *Sultans Mamlouks*, I b, p. 161; WEIL, IV, p. 106. L'émire fut relâché dix jours après et réintégré dans ses fonctions: il peut donc fort bien avoir bâti l'année suivante. Il mourut en 678, comme le témoigne l'inscription de son tombeau, qu'on trouvera dans le chapitre de Jérusalem.

2. Il avait servi sous Baibars; *Sultans Mamlouks*, I b, p. 14. D'après la règle énoncée plus haut, p. 76, on s'attendrait à trouver ici *al-malaki as-sa'īdi*, mais on a vu que cette règle n'est pas absolue.

3. Voir plus haut, p. 82, et *passim*. Cette règle n'est pas absolue; voir le n° 95.

4. On verra dans le n° 95 un surnom de cette forme donné à un *héritier présomptif*, fils du sultan; mais je ne pense pas que l'émire Muḥammad ait jamais été désigné comme héritier. En tout cas, ce surnom montre qu'il s'agit bien ici de l'oncle maternel de Malik Sa'īd; en effet, plusieurs émires ont porté les noms de Badr ad-dīn Muḥammad, et l'on pourrait hésiter entre eux. Il faut remarquer à ce propos que l'identification d'un personnage est souvent entravée par le fait que les noms propres à cette époque sont presque toujours liés au même surnom en *ad-din*. Ce cas s'est déjà présenté à propos de Saif ad-dīn Baktimur, et on le retrouvera souvent. Ainsi tous les Muḥammad s'appellent Badr ad-dīn, tous les Baktimur Saif ad-dīn, tous les Aibak 'Izz ad-dīn, tous les Lādjin Huṣām ad-dīn, tous les Sandjar 'Alam ad-dīn, etc. Cette règle n'est pas absolue, mais la coïncidence est trop curieuse pour qu'elle ne cache pas un rapport quelconque entre le nom propre et le surnom. Pour Muḥammad et Badr, ce rapport repose peut-être sur un jeu de mots entre *badr*, *pleine lune*, et la bataille de Badr, où s'illustra le Prophète; voir un jeu de mots analogue, à propos de Badr al-Djamāli, dans Ibn Kḥallikān, I, p. 613. Y a-t-il un rapport voulu, dans Saif ad-dīn Baktimur, entre le sens de *timur* (fer) et celui de *saif* (épée)?

MADRASAH DE L'ÉMIR BAIDAR AL-AIDUMRI (BAIDARIYYAH).

VERS 680 H.

Vis-à-vis de la mosquée d'Umm al-Gulâm, déjà nommée à propos de l'inscription n° 72. Plan français, VII, I-4, n° 92 (Zaouyet Aydoumour). Nom populaire : Zâwiyat Aidumur Bah-lawân, ou Zâwiyat al-Labbân; cf. RAVAISSE, *Essai*, II, p. 71.

81

Bandeau des piédroits du portail, sur la façade ouest; fragment. Beau naskhi mamlouk; caractères moyens en marbre blanc, incrustés sur fond noir. Inédite.

[la fin manque] بسمه أمر بإنشاء (A droite)

Lorsque je relevai ce fragment en 1889, ce charmant édifice était dans un état de ruine avancé; on y a fait dès lors d'importants travaux de restauration¹. Mon ami 'Alî Effendi Bahdjat, que j'ai prié de contrôler ce texte, m'écrit en 1893 que toute trace d'inscription a disparu. — Maqrîzi ne donne pas la date de la construction. Comme l'émir mourut en 687 H., je l'ai fixée approximativement à 680 H., quoique le style de l'architecture paraisse appartenir plutôt au VIII^e siècle².

Inscription coranique (?) sur le pourtour extérieur d'une petite coupole à côté du minaret.

MADRASAH ET TOMBEAU DU SULTAN MALIK MANŞÛR
QALÂWÛN (MURISTÂN). 684 H.

Dans le Sûq an-Nahhâsin, côté ouest; vis-à-vis des madrasahs de Malik Şâliḥ (p. 102) et de Baibars (p. 118). Plan français, V, II-6, n° 275 (dans l'explication, ce numéro a été placé

1. Voir *Comité*, fasc. IV, p. 3; V, pp. 23 et 45, et *passim*.

2. Sur cette madrasah, voir Maqrîzi, II, p. 391. Sur la biographie du fondateur, *ibid.*, p. 48, article رجة الأيدمرى.

dans la VII^e section); plan de GRAND BEY, n° 43. Voir *Comité*, fasc. VII, p. 47. Ces deux édifices contigus formaient avec le grand hôpital qui s'élevait derrière un ensemble de constructions désigné vulgairement sous le nom de Muristân.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR. 683-684 H. — La façade est de la madrasah et du tombeau, qui donne sur la rue, en est séparée aujourd'hui par une rangée de boutiques appuyées contre elle. Elle est divisée en deux parties : la première, au sud, forme la face est de la madrasah ; la deuxième, au nord et en retrait sur l'autre, forme la face est du tombeau. Entre les deux s'élève le grand portail commun à la madrasah, au tombeau et à l'hôpital. Les inscriptions de la façade et du portail, n°s 82-84, sont donc communes à ces trois édifices ; comme l'hôpital est en ruines et ne renferme pas d'inscription spéciale, il n'en sera pas question ici.

82

MADRASAH ET TOMBEAU. — Grand bandeau à mi-hauteur de la façade est, sur le Sûq ; il commence sur celle du tombeau, traverse le portail, disparaît derrière une maison et finit sur la façade de la madrasah. Beau *naskhi* mamlouk, très grands caractères badigeonnés. M. MEHREN en a publié la première moitié (II, p. 4) ; voir pl. XXV, n° 3¹.

بِسْمِهِ أَمْرٌ بِإِنشَاءِ هَذِهِ الْقَبَّةِ الشَّرِيفَةِ وَالْمَدْرَسَةِ الْعَظْمَى وَالْبِيَارِسْتَانَ الْمُبَارَكِ تَقَرُّبًا إِلَى اللَّهِ
سَيِّدَانِهِ وَتَعَمُّقًا لِمَوْلَانَا السُّلْطَانَ الْأَعْظَمِ الْمَلِكِ الْمَنْصُورِ الْعَادِلِ الْمُوَيْدِ الْمَظْفَرِ الْمَجَاهِدِ
الْمَنْصُورِ سَيْفِ الدُّنْيَا وَالِدِينَ سُلْطَانَ الْإِسْلَامِ وَالْمَسْلَمِينَ سَيِّدَ الْمُلُوكِ وَالسُّلْطَانِينَ سُلْطَانَ الْأَرْضِ
ذَاتِ الطُّوْلِ وَالْعَرْضِ مَلِكِ الْبَسِيطَةِ سُلْطَانَ الْعِرَاقِينَ وَالْمَصْرِيِّينَ مَلِكِ الْبَرِّيِّينَ وَالْبَحْرِيِّينَ وَارِثِ
الْمُلْكِ مَلِكِ الْمُلُوكِ الْعَرَبِ وَالْعَجَمِ صَاحِبِ الْقَبْلَتَيْنِ خَادِمِ الْحَرَمَيْنِ الشَّرِيفَيْنِ قَلَاوُونَ الصَّالِحِي
قَسِيمِ أَمِيرِ الْمُؤْمِنِينَ أَدَامَ اللَّهُ نَصْرَهُ وَأَعَزَّ أَنْصَارَهُ وَأَعْلَى مَنَارَهُ وَضَاعَفَ (PORTAIL) اِقْتِدَارَهُ وَعَمَّرَ

1. Cette figure reproduit les mots *malik al-barrain* jusqu'à *qasim amir al-mu'minin*. Plusieurs mots de ce fragment, gravés sur les faces latérales des petits saillants de la façade, se présentent en raccourci, et ne sont pas visibles sur la figure. L'inscription, peinte en rouge sombre et couverte de plâtre, reflète peu de rayons chimiques, et la photographie a été faite dans de très mauvaises conditions.

[environ 8 mètres derrière une maison المصرية] المصريّة صاحب الديار
 الآملين كنز العفاة والمنقطعين مُنصف المظلومين من الظالمين قاتل الكفرة والمشركين قاهر
 الحوارج والمتمردين سيف الدنيا والدين قلاوون الصالحى قسيم أمير المؤمنين أدام الله أيامه
 وكان ابتداء ذلك فى بعض شهور سنة ثلاث وثمانين واتهاؤه فى بعض شهور سنة أربع وثمانين
 وستائة الهجرة النبوية.

Les titres de cette longue inscription ne sont pas sans intérêt pour l'histoire politique et sociale des Mamlouks; il suffit ici d'en relever quelques-uns.

L. 4 du texte : Le titre *sultân al-'irâqain wal-miṣrain* fait allusion aux deux 'Irâqs, l'arabe et le persan, et aux deux Égyptes, la haute et la basse¹. Celui de *malik al-barrain wal-baḥrain* vise d'une part l'Afrique et l'Asie, d'autre part la Méditerranée et la mer Rouge.

L. 5 du texte : Le titre *ṣāḥib al-qiblatain* fait allusion aux qiblahs de la Mecque et de Jérusalem; celui de *khādīm al-ḥaramain ach-charifain*, aux ḥarams de la Mecque et de Médine². — Sur l'orthographe du nom de Qalāwûn, voir p. 87. Sur le relatif *aṣ-ṣāliḥi*, voir p. 122³.

L. 6 du texte : Le titre *qasim amir al-mu'minin* fut sans doute conféré par le calife du Caire au sultan, à son avènement au trône⁴.

L. 7 du texte : Les mots qui précèdent le fragment entre crochets forment le début d'un titre souverain dont on retrouvera plus loin quelques variantes⁵.

1. Comparer l'hébreu *miṣrain*, et le vieux titre égyptien « roi de la Haute et de la Basse-Égypte. »

2. Ce titre purement honorifique ne doit pas être confondu avec celui de *nāzir al-ḥaramain ach-charifain*, titre de fonction relevant de l'administration de la Syrie et porté par l'inspecteur des ḥarams de Jérusalem et d'Hébron. On le trouve très souvent dans les auteurs et sur les inscriptions de la Palestine; cf. Nāṣiri *Khusrau*, éd. SCHEFER, p. 72, n. 1.

3. J'ai déjà dit (p. 78, n. 1) que Qalāwûn prit officiellement ce surnom et le fit inscrire sur tous ses actes; *Sultans Mamlouks*, II a. p. 2; cf. *ibid.*, pp. 167 et suiv., *passim*.

4. C'est du moins ce que j'ai montré pour le sultan Baibars, p. 119. Voir les monnaies de Baibars et de Qalāwûn; cf. SORET, *Éléments de la numismatique musulmane (Revue de la numismatique belge)*, p. 166 du tirage à part. Voir aussi les traités de Qalāwûn, dans *Sultans Mamlouks*, II a, pp. 167 et suiv., *passim.*, etc. Sur la valeur historique de ce titre, voir *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 103, n. 4; cf. plus haut, p. 83, et plus loin, le tombeau de *Khalil* (687 H.) et la madrasah de Cha'bân (770 H.).

5. Voir les inscriptions du tombeau de *Khalil* (687 H.), de la madrasah de Cha'bân (770 H.), du couvent de Bars-bây (835 H.), etc. La restitution المصرية, indiquée par la rime العصرية, est confirmée par

L. 8 du texte : Sur *munqati'*, voir Dozy, *Supplément* ; sur *munşif*, voir le n° 95.

83

MADRASAH ET TOMBEAU. — Bandeau des piédroits de la porte d'entrée sous le grand portail. Cette inscription est divisée en quatre parties, deux vers le sommet des montants (*a*) et deux vers leur base (*b*) ; quelques mots cassés. Beau naskhi mamlouk, grands caractères. Inédite.

(*a*) بسمه أمر بإنشاء هذه القبّة الشريفة والمدرسة المعظّمة والبيمارستان المبارك سيّدنا
ومولانا (*b*) السلطان الأعظم الملك المنصور [العالم العادل [سيف] الدنيا والدين قلاوون
الصالحى .

84

MADRASAH ET TOMBEAU. — Sur le linteau de la même porte, beau bandeau encadré d'une moulure. Deux lignes ; caractères moyens de même style. Publiée par M. MEHREN, II, p. 3.

(1) أمر بإنشاء هذه القبّة الشريفة المعظّمة والمدرسة المباركة والبيمارستان المبارك مولانا
السلطان الأعظم الملك المنصور (2) سيف الدنيا والدين قلاوون الصالحى وكان ابتداء عمارة
ذلك فى ربيع الآخر سنة ثلاث وثمانين وستّائة والفرّاق منه فى جمادى الآخر سنة أربع
وثمانين وستّائة .

85

MADRASAH. — Dans le liwân qibli de la madrasah, au-dessus du mihrâb, grande plaque badigeonnée. Quatre lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens. Inédite.

ces inscriptions et par un traité de Qalâwûn dans *Sultans Mamlouks*, II a, p. 167 ; cf. le traité avec les Gênois, dans *Notices et Extraits*, t. XI, p. 42.

1. Dans les inscriptions, *djumâdâ* est souvent masculin ; il m'a paru inutile de signaler ces cas par un *sic*. L'original sera rendu le plus fidèlement possible.

أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة السعيدة مولانا وسيّدنا السلطان الأعظم الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاون الصالحى قسيم أمير المؤمنين أدام الله أيامه وحرس أنعامه ونشر في الخافقين ألوته وأعلامه وكان ابتداء عمارتها في صفر سنة أربع وثمانين وستائة والفراغ منها في جمادى الأولى من السنة المذكورة للهجرة المحمديّة.

86

TOMBEAU. — Dans le corridor (*dahliz*) auquel le grand portail donne accès, panneau de bois suspendu contre la façade sud du mausolée, à environ 4 mètres du sol. Quatre lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens. Inédite.

بسمه أمر بإنشاء هذه القبّة الشريفة المعظمة مولانا وسيّدنا السلطان الأعظم الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاوون الصالحى قسيم أمير المؤمنين أدام الله أيامه وحرس أنعامه ونشر في الخافقين ألوته وأعلامه وكان ابتداء عمارتها في شوال سنة ثلاث وثمانين وستائة والفراغ منها في صفر سنة أربع وثمانين وستائة للهجرة المحمديّة النبويّة.

87

SARCOPHAGE. — A l'intérieur du tombeau, sous la coupole, se dresse une maqsûrah ou grille de bois rectangulaire en travail de moucharabieh ; elle porte une inscription au nom du sultan Muḥammad (voir plus bas, n° 91). Au centre de la maqsûrah repose un grand sarcophage de bois recouvert d'étoffes brodées. En les soulevant, on voit encore une partie de la décoration primitive, panneaux de menuiserie finement sculptés de rinceaux, d'inscriptions coraniques en coufique décoratif et d'un texte historique en naskhi mamlouk ancien, à petits caractères élégants, rehaussés de rinceaux. Ce travail exquis, qu'on retrouve sur plusieurs sarcophages de l'époque, est en fort mauvais état. L'inscription historique est masquée par des planches

1. Sur le genre de *djumâdâ*, voir p. 128, n. 1.

clouées sur les panneaux et par un degré de marbre ajouté plus tard au pied du tombeau; on ne peut en lire que le fragment suivant. Inédite.

بِسْمِ اللَّهِ (Côté sud) C. II, 256 (Côté nord) الدنيا والدين قلاون الصالحى
سلطان الإسلام والمسلمين قدس الله روحه ونور ضريحه انتقل إلى رحمة الله تع
.....

La date de la construction de ces trois édifices exige un court commentaire. Suivant Maqrizi, c'est le 28 rabi' I 682 que le sultan acheta l'immeuble qui devait leur faire place. Les travaux, dirigés par l'émir 'Alam ad-din Sandjar, homme énergique et dur, furent poussés avec une grande activité¹; ils furent achevés dès l'année 683². Cependant le même auteur dit ailleurs que la construction de l'hôpital commença le 1^{er} rabi' II 683³, et qu'elle dura un peu moins d'une année⁴, ce qui porterait l'achèvement des travaux au mois de rabi' I 684. Or, toutes les inscriptions font commencer les travaux en 683, et en fixent la fin dans les premiers mois de 684. Bien plus, les dates des mois trahissent clairement les phases successives de l'entreprise⁵. D'après ces dates, la construction de l'hôpital dure cinq mois, celle du tombeau, quatre mois, celle de la madrasah, trois mois seulement. Cette rapidité extraordinaire n'eut-elle d'autre motif que le caractère énergique de l'émir préposé à la con-

1. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 64; Maqrizi, II, p. 406, l. 14; Suyûti, II, p. 190.

2. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 74. — 3. Maqrizi, II, p. 406, l. 18. — 4. *Ibid.*, l. 16.

5. Les dates du n° 84, communes aux trois édifices (rabi' II 683-djumâdâ II 684), coïncident à peu près avec celles du *Khiṭaṭ* (rabi' II 683-rabi' I 684). La date initiale est confirmée par Ibn 'Abd az-Zâhir, historien digne de foi, puisqu'il écrivait dans la chancellerie du sultan. Suivant lui, l'hôpital fut commencé en rabi' II 683 et terminé avec ses dépendances en ramaḍân 683; *Vie de Qalâwân*, Paris, suppl. 810, f° 110 r°-111 r°. Sur le caractère officiel de cet ouvrage, voir CASANOVA, dans ces *Mémoires*, t. VI, p. 502; c'est à ce savant que je dois cet important détail. Ainsi la date 684 des n°s 82 et 84 et du *Khiṭaṭ* ne vise que la madrasah et le tombeau; cette conclusion est confirmée par les n°s 85 et 86. Pourquoi le *Sulûk* donne-t-il 683 pour l'achèvement *des trois édifices*? Maqrizi affirme, et les inscriptions lui donnent à peu près raison, que les travaux durèrent environ une année. Il faut la compter à partir de rabi' II 683, date effective du début des travaux. Mais dans le *Sulûk*, Maqrizi l'aurait comptée à partir de rabi' I 682, date de l'achat du terrain; ou bien il a étendu aux trois édifices la date d'achèvement de l'hôpital seul. En résumé: en rabi' I 682, achat du terrain, démolitions, etc.; en rabi' II 683, on commence l'hôpital; en ramaḍân, on l'achève; en chawwâl, on commence le tombeau; en ṣafar 684, on l'achève et on commence la madrasah; en djumâdâ I, on achève celle-ci; en djumâdâ II, fin générale des travaux. Il ressort de ce tableau que les trois édifices furent bâtis successivement et sans interruption. Qalqachandi, p. 83, donne 683 sans commentaire. La date 788, dans *Comité*, fasc. V, p. 2, est une faute d'impression.

struction¹? — La date d'achèvement donnée par le n° 84, djumâdâ II 684, correspond à août 1285².

INSCRIPTIONS DU SULTAN MUHAMMAD AN-NÂSIR. 703 H. — Les quatre textes au nom de ce sultan se trouvent sur le minaret de la madrasah et sur la maq̣sûrah du tombeau.

88

MINARET. — Grande plaque badigeonnée sur la face nord du minaret, à environ dix mètres au-dessus du sol. Quatre lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens. L'inscription est bien conservée, mais très indistincte³; elle semble identique au n° 89. Inédite.

(1-2) بسمه — C. XXIV, 36 — أمر (?) بتجديد (?) هذه المأذنة مولانا السلطان الملك (3) الناصر ناصر الدنيا والدين محمد بن قلاوون الصالحى عند (?) ظهور (?) الزلزلة (4) وسقوط (?) أعاليها في شهور سنة ثلاث وسبعمائة من الهجرة النبوية.

89

MINARET. — Petite plaque de marbre au-dessus de la porte percée dans la face sud du minaret et ouvrant sur la terrasse du tombeau; dimensions 59 × 56. Quatre lignes en beau naskhi mamlouk; petits caractères, très bien conservés; points incomplets, pas de voyelles. Inédite; voir pl. III, n° 5⁴.

1. Maqrizi insiste à plusieurs reprises sur la rapidité des travaux. Cette observation s'applique en général à tous les monuments du Caire; elle explique en partie leur faible résistance.

2. Suivant Maqrizi, II, p. 407, l. 4, l'acte de waqf du Muristân était daté du mardi 23 safar 680; 'ALĪ PACHA, V, p. 100, l. 14, citant Maqrizi, donne le 13 au lieu du 23, date qui paraît s'accorder mieux avec la fête de mardi. Mais le chiffre 680 semble erroné, puisque l'hôpital ne fut bâti qu'en 683. En effet, voir le curieux acte de waqf de 1175 H., appuyé sur trois originaux datés du 13 dhu l-ḥijjdjah 684, du 12 safar 685 et du 24 radjab 686; 'ALĪ PACHA, V, pp. 100-101.

3. A cause de sa grande élévation et du badigeon qui la recouvre. C'est depuis la terrasse de la madrasah du sultan Muḥammad qu'on la distingue le mieux. Les mots suivis d'un point d'interrogation sont ceux que je n'ai pu lire directement et que je restitue sur le n° 89.

4. Voir sur la planche XXVI, n° 1, la position de la plaque au-dessus de la porte. L'inscription était badigeonnée, et j'ai dû la laver entièrement pour l'estamper. Elle est à la même hauteur que la précédente, mais on y accède facilement par la terrasse du tombeau.

(1) بسمه أمر بتجديد هذه المأذنة (2) مولانا السلطان الملك الناصر ناصر الدنيا
 (3) والدين محمد بن قلاون الصالحى عند ظهور الزلزلة وسقوط (4) أعاليها فى شهر سنة
 ثلاث وسبعمئة من الهجرة النبوية.

90

MINARET. — Plus haut, au sommet de l'étage carré et sous la première galerie, bandeau sculpté dans la pierre sur les quatre faces. Beau naskhi mamlouk à fort relief; grands caractères, points nombreux, quelques voyelles. Inédite; voir pl. XXVI, n° 1¹.

(Face nord) بسمه اللهم جدد الرحمة والرضوان على روح الملك المنصور رحمه الله
 (Face est) أمر بتجديد هاذه المأذنة فى أيام ولده مولانا السلطان الملك الناصر أبى الفتح محمد
 (Face sud) وذلك عند ظهور الآيات المنزلة وسقوط أعاليها عند حدوث الزلزلة فى شهر
 (Face ouest) سنة ثلاث وسبعائة من الهجرة النبوية على صاحبها الصلوة والسلام.

... Allâh! renouvelle ta grâce et ta miséricorde en faveur de l'âme d'Al-Malik al-Manşûr, etc...
 Ce minaret a été réparé sous le règne de son fils, notre maître le sultan Al-Malik an-Nâşir Abu l-fatḥ Muḥammad, après l'apparition des signes venus du ciel et la chute de sa partie supérieure sous l'effort du tremblement de terre. En l'an 703 (1303-1304), etc.

Comme les deux précédents, ce texte a un double intérêt : il atteste que le minaret a été réparé vingt ans après la fondation de la madrasah, et il consacre le souvenir du fameux tremblement de terre qui fit tant de ravages dans les monuments du Caire². Comme il eut lieu le 23 du dernier mois de l'année 702 H., les travaux commencèrent sans doute immédiatement après³;

1. Cette figure reproduit la face sud du minaret; au-dessous du bandeau de l'inscription, on voit la petite porte que surmonte la plaque n° 89.

2. Sur le tremblement de terre de l'an 702 H., voir plus haut, pp. 53 et 78; cf. Maqrîzi, II, pp. 252, l. 28; 276, l. 3; 278, ll. 10 et suiv.; 293, l. 29, etc. Description détaillée de l'événement dans *Sultans Mamlouks*, II b, pp. 214 et suiv., et dans Suyûtî, *Kachf aş-şalâlah 'an-waşf az-zalzalah*, mss. SCHEFER, f° 14. Cf. Yâfi'i, *Mirât adj-djinân* (mss. SCHEFER), an 702; Dhahabi, *Al-'ibar fi khabar man'abar* (mss. SCHEFER), an 702, etc.

3. Maqrîzi, II, p. 278, l. 10.

ils furent confiés à l'émir Saif ad-din Kahardâch, l'artificier, et payés sur les revenus du waqf du Muristân¹. — On remarquera le jeu de mots entre *djaddid* et *tajdid*, l'absence de *nâsir ad-dunyâ wa'd-din* et *abu l-fath* au lieu de l'*abu l-ma'âlî* du n° 100.

91

TOMBEAU. — Sur les quatre côtés de la maq̣sûrah qui entoure le sarcophage de Qalâwûn, fragments d'un bandeau sculpté sur des panneaux de bois. Naskhi mamlouk, grands caractères. Inédite.

(Côté est) بسمه أمر بإنشاء هذه المقصورة مولانا السلطان المالك الملك الناصر ناصر

الدنيا والدين سلطان الإسلام [والمسلمين] (Côté sud) ونشر

في الخافقين (و) البرين ألوته وأعلامه وجعل النصر والتأييد خلفه وأمامه بمحمد وآله وصحبه

وسلم تسليمًا كثيرًا.

Le côté ouest n'a pas d'inscription. Sur le côté nord, fragments détachés répétant les mêmes mots que le côté sud.

Il résulte de ce texte que la grille du tombeau a été mise en place sous le sultan Muḥammad, peut-être en 703 H., l'année de la réparation du minaret.

92

DÉCRET DE L'ÉMIR QÂNTIMUR AU NOM DU SULTAN ḤÂDJDJĪ. 791 H. — Sur les piédroits de la porte d'entrée sous le grand portail, deux plaques de marbre encastrées à deux mètres du sol, à droite et à gauche de la porte, entre les quatre parties du n° 83. Le même texte, sauf de légères variantes, a été gravé sur les deux plaques; il a beaucoup souffert, et la lecture est très difficile, mais les deux côtés se complètent à peu près l'un par l'autre, hormis trois courts passages où ils font défaut à la fois. Je mets d'abord les deux textes en regard, puis je les combinerai pour la traduction; dans chaque

1. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 216; Maqrizi. II, p. 64, ll. 8-9. QUATREMÈRE écrit « Keherdâs »; je transcris d'après la leçon du *Khîṭāṭ*, كهرداش, qui me paraît plus correcte (turc *tâch, dâch*; cf. HOUTSMA, *Ein türkisch-arabisches Glossar*, pp. 31 et 34).

texte, les fragments entre crochets sont restitués sur l'autre côté. Dimensions de chaque plaque, environ 70 × 70. Sept lignes en naskhi mamlouk cursif; petits caractères, points nombreux, rares voyelles. Inédite; voir pl. VI¹.

B

TEXTE DE GAUCHE

(1) الحمد لله رب العالمين وصلى الله على
 محمد وآله لما كان بتاريخ يوم (2) الاثني
 سابع عشرة ذى الحجة سنة أحد (sic) وتسعين
 وسبعمائة في نظر المقرّ السيفي [قان قنار
 (3) برز المرسوم الشريف السلطاني الملكي
 المنصوري خلد الله ملكه أن ينعم (?) على
 (4) مستحقّي ريع وقف (?) [البيمارستان (?)
 المنصوري ما يخصّ بيت المال السلطاني (?)
 (5) من إرث من يتوفّى من أرباب وظائفه
 [ومباشريه (?) وسكّان (?) أوقافه نعمة (?)
 (6) مستمرة على الدوام والاستمرار لا يُغيّر
 حكمها ولا يندرس رسمها ولعنة] (7) الله
 على من يسعى في [تبديله] أو إبطاله فمن
 بدّله بعدما سمعه [فإنّا إثمه على الذين
 يبدّلونه].

A

TEXTE DE DROITE

(1) الحمد لله رب العالمين وصلى الله على
 محمد وآله (2) لما كان بتاريخ يوم الاثني
 سابع عشرة ذى الحجة سنة أحد (sic) وتسعين
 (3) وسبعمائة في نظر المقرّ السيفي [قان قنار
 عزّ نصره برز المرسوم الشريف السلطاني
 (4) الملكي المنصوري الصالحى (?) [خلد] الله
 [ملكه] أن ينعم [?] على [مستحقّي ريع وقف (?)
 البيمارستان (?) (5) المنصوري ما يخصّ بيت
 المال [السلطاني (?) من إرث من يتوفّى من
 أرباب وظائفه ومباشريه (?) وسكّان (?)
 أوقافه (6) [. نعمة (?) مستمرة على
 الدوام والاستمرار لا] يتغيّر حكمها ولا يندرس
 رسمها (7) [ولعنة الله على من يسعى في تبديله
 أو إبطاله فمن بدّله بعدما] سمعه [فإنّا إثمه
 على الذين يبدّلونه].

1. Cette planche reproduit les deux textes A et B. En B, les feuilles de l'estampage sont placées telles qu'elles étaient sur la pierre; le petit fragment isolé montre tout ce qui reste de cette partie de

Le lundi 17 *dhu l-ḥidjdjah* 791 (7 décembre 1389), sous l'intendance de son Altesse Saif ad-dīn Qāntimur (?)... a été promulgué le haut décret du sultan Al-Malik al-Manṣūr... accordant à titre gracieux (?) aux ayants droit aux revenus de la fondation faite en faveur de l'hôpital (?) du sultan Qalāwūn, la part qui reviendra au Trésor royal (?) dans la succession du personnel et des administrateurs(?) dudit hôpital, ainsi que celle des habitants des divers immeubles de la fondation. Cette concession est faite à perpétuité; elle ne pourra être ni modifiée ni abrogée dans sa forme et teneur. Qu'Allāh maudisse celui qui tenterait de la changer ou de l'abolir, « car celui qui toucherait à ses dispositions après en avoir pris connaissance commet un crime qui retombera sur ceux qui l'imiteront. » (C. II, 177).

L. 1¹ : Les mots *lammā kāna bi-ta'rikh* précèdent souvent la date dans les décrets; on en trouvera maint exemple dans les inscriptions de la Syrie.

L. 2 : Le chiffre *سابع عشرة* est écrit *سابع عشرة* sur le texte A. — Sur la formule *fi nazār*, voir plus haut, p. 84; elle indique sans doute que l'émir Qāntimur était le surintendant (*nāzīr*) de l'hôpital². Le nom de ce fonctionnaire est à peu près effacé en A, mais en B, il est écrit assez distinctement *قان قمر*, avec les points. Quoique ce nom me soit inconnu, il ne soulève pas d'objection, puisqu'il signifierait en turc *sang de fer*³. — La formule *'azza naṣruhu* est sautée en B.

L. 3 : La formule *baraza al-marsūm ach-charif* est employée couramment pour l'arrêté de décrets administratifs; au lieu de *baraza*, on trouve aussi *warada*⁴. — Les relatifs *as-sulṭāni al-malaki al-manṣūri* se rapportent

l'original. En A, le raccord des feuilles présentait certaines difficultés. Les deux fragments inférieurs, dont la première ligne aurait dû tomber sur la dernière du grand fragment supérieur, ont été photographiés séparément; la ligne 4 est donc reproduite à double. De là vient que le texte A semble avoir une ligne de plus que le texte B; en réalité les deux côtés ont le même nombre de lignes, seulement la coupure des lignes n'est pas la même. L'estampage de la grande feuille A est fort défectueux. Les caractères sont couverts d'un vernis noir, dur et poli, qui tient à la pierre et empêche l'adhérence du papier. Le milieu des lignes 4 à 7 a été brisé et remplacé par un morceau de marbre anépigraphe.

1. Les numéros des lignes se rapportent au texte B.

2. Le sultan s'était réservé la surintendance (*nazār*) de l'hôpital sa vie durant. La charge devait ensuite passer à ses descendants, puis à leur défaut, au *ḥākim* châfiite; Maqrizi, II, p. 407. l. 3. Ce dernier était un officier judiciaire, fonction compatible sans doute avec le titre d'émir. En effet, la charge de *nāzīr* fut dévolue de bonne heure à un émir; *ibid.*, l. 15.

3. Le mot *تيمور, ديمور*, est d'ordinaire écrit en arabe sous la forme abrégée : *أيدمر, بكتمر*, etc.; cf. plus haut, p. 77, n. 4. On rencontre à cette époque, notamment dans le *Sulūk*, un grand nombre de noms d'émirs terminés en *timur*.

4. Formules analogues : *rasama fulān, rasama bi-ichārat fulān, rasama al-amr* (ou *rusima bil-amr*) *ach-charif*, etc. Voir BISCHOF, *Histoire d'Alep* (en arabe), pp. 130 et suiv.; AMARI, *Diplomi arabi del*

au sultan Malik Mansûr Hâdjji, qui régnait pour la seconde fois en dhu l-hidjdjah 791. Sur le texte A, à la suite de ces trois relatifs, il y en a un quatrième qui a été sauté en B; il est fort indistinct et paraît être *ẓâhiri* ou *ṣâlihi*. Or le sultan Hâdjji portait pendant son premier règne le surnom Malik Ṣâliḥ; ce détail permet de lire *aṣ-ṣâlihi* et explique la présence insolite d'un double relatif de cette forme à la suite de *malaki*; toutefois cette leçon n'est pas certaine. — Au lieu de *يَعْم*, j'avais lu d'abord *يَعْم*; ce mot créait avec le verbe *خَصَّ* une opposition fréquente dans la littérature arabe. La leçon *يَعْم* donne un sens excellent et permet de restituer plus loin le mot *نِعْمَة*, dans une lacune où il faut absolument un substantif féminin¹.

L. 4 : Faut-il lire *رَبِيع*, *رَبِيع* ou *رَبِيع*? J'ai choisi *rai*^c pour les raisons suivantes : Sur le texte B, on voit deux points entre le *râ* et la lettre qui suit. D'ailleurs le mot *rai*^c, qui signifie proprement *plus-value foncière*, désigne souvent, en Égypte du moins, le revenu de biens-fonds waqfs². Bien plus, cette leçon est appuyée sur un texte authentique. Le curieux document signalé plus haut (p. 131, n. 2) énumère les nombreux immeubles qui composaient le waqf du

R. *Archivio fiorentino*, *passim*, etc. Je reviendrai sur ces formules à propos des décrets administratifs de la Syrie, beaucoup plus nombreux que ceux de l'Égypte.

1. Je dois cette leçon à la sagacité de M. HOUDAS, dont la compétence en matière de droit musulman m'a été fort utile pour saisir le sens général de ce texte. — En revoyant l'estampage au dernier moment, je crois qu'il vaut mieux lire *يَعْم*; sur l'emploi de ce verbe avec *على*, voir Dozy, *Supplément*. Le sens général reste le même, seulement il faut remplacer plus bas *نِعْمَة* par un autre nom féminin; le texte A fait défaut ici.

2. On trouvera plus loin, parmi les textes de Qâyt-bây, dans le chapitre de la *Wakâlah du Bâb an-Naṣr*, une curieuse inscription qui donne l'emploi des revenus du waqf de cette fondation. Le texte porte clairement *rai*^c, comme on pourra le voir sur la planche X, quatrième bande. — *Rat*^c, *pacage*, etc., donnerait un sens trop spécial. Quant à *rab*^c, *logement*, le sens concret de ce terme cadre mal avec l'idée générale du mot qui suit; comme le waqf de l'hôpital comprenait plusieurs *rubû*^c ('ALÎ PACHA, V, p. 100, l. 2 d'en bas), il ne peut guère être question du *rab*^c de ce waqf. On pourrait lire à la rigueur *mustahiqqî rab'in wuqîfa*, « les bénéficiaires d'un logement qui a été constitué en faveur de l'hôpital ». Mais alors quels sont ces bénéficiaires, et de quoi bénéficient-ils? Sont-ce les propriétaires d'un fonds dont les revenus seuls ont été constitués, ou les usufruitiers d'un immeuble dont le fonds est waqf? — Dernière supposition : *rab*^c serait ici le terrain sur lequel s'élève l'hôpital fait waqf. Mais outre que ce sens est peu fréquent, en Égypte du moins, nous savons que le terrain avait été acheté par Qalâwûn; Maqrîzi, II, p. 407, l. 22; *Sultans Mamlouks*, II a, p. 64. Malgré le caractère vexatoire que cette mutation semble avoir revêtu (Maqrîzi, II, pp. 406, l. 13; 407, II. 20 et suiv.; 408, l. 10), le terrain avait été dûment payé, et sans doute constitué waqf en même temps que les immeubles du Muristân ('ALÎ PACHA, V, p. 100, l. 4 d'en bas); il ne peut donc être question d'*ayants droit* à ce terrain. — De toute manière, il est difficile de lire autre chose que *rai*^c.

Muristân¹, et stipule que le *rai*², c'est-à-dire les revenus, de ce waqf sera dépensé pour les vastes services de l'hôpital, de la madrasah et du tombeau³. Enfin si nous lisons *rai*⁴, le sens de *mustahiqqi* devient parfaitement clair : il s'agit des ayants droit aux rentes du waqf, sur lesquels nous avons des données positives. Ce sont avant tout les nombreux malades soignés dans l'hôpital et à domicile, puis les élèves de la madrasah et de l'école primaire attachée à la fondation, d'autres enfin sans doute⁵.

Après le mot *waqf*, dont la lecture est douteuse, il y a une lacune dans les deux textes. Je restitue *al-bimâristân*, parce qu'il faut un nom masculin pour expliquer les suffixes de la 5^e ligne, et parce que le texte A offre à la suite le relatif *al-manşûri*, qui ne peut guère se rapporter qu'à la fondation de Malik Manşûr Qalâwûn; on pourrait supposer un autre mot analogue, pourvu qu'il fût masculin. — Après *bait al-mâl*, je restitue *as-sultâni*; l'alif seul est visible sur le texte A. Ici encore, on pourrait supposer un autre relatif analogue, mais ce détail a peu d'importance; il s'agit évidemment du Trésor, qui avait des droits sur certains biens en déshérence.

L. 5 : Il serait plus correct de lire *ta'wa'ffâ* au parfait, puisque *man* a un sens conditionnel; mais le texte B porte assez clairement *سوفى*⁴. — Les termes *arbâb al-wazâ'if* et *mubâchir* désignent certaines classes de fonctionnaires publics. Quelle que soit ici leur valeur exacte, ils visent évidemment l'administration de l'hôpital⁵. Ce dernier mot manque en B et n'est pas fort distinct en A; j'aurais hésité à l'adopter, si je n'avais trouvé dans Maqrîzi un passage

1. 'ALÎ PACHA, V, p. 100, ll. 4 d'en bas et suiv.; Maqrîzi, II, p. 406, l. 28; l'auteur ajoute que le revenu annuel du waqf s'élevait à près d'un million de dirhams. Cf. Khalil Zâhiri, éd. RAVAISSE, p. 29.

2. 'ALÎ PACHA, V, p. 101, ll. 4 et suiv., avec de curieux détails sur les ressources de l'hôpital; voir aussi Maqrîzi, II, p. 406, dernières lignes. Le mot *rai*² figure-t-il dans le texte original de l'acte?

3. 'ALÎ PACHA, *loc. cit.*; Maqrîzi, *loc. cit.* Sur les waqfs constitués par le sultan Khalil en 690-691, et sur leur emploi, voir Maqrîzi, II, p. 381; Ibn 'Abd az-Zâhir, Munich, cod. ar. 405, f^{os} 158-182.

4. Cet exemple et bien d'autres fournis par l'épigraphie montrent à quel point les règles étroites de la grammaire classique étaient oubliées au moyen âge. En général, la langue des décrets est plus vulgaire que celle des textes dédicatoires.

5. Dans les traités administratifs de l'époque des Mamlouks, *arbâb al-wazâ'if* désigne certains fonctionnaires, divisés en un grand nombre de classes (*wazâ'if* = charge, fonction); Khalil Zâhiri, éd. RAVAISSE, chap. VI, et *passim*; *Dîwân al-inchâ'*, *passim*, etc. *Mubâchir* signifie *exécuteur, agent, commis*; dans les mêmes traités, ce mot désigne d'une part des fonctionnaires supérieurs distincts des *arbâb al-wazâ'if*, d'autre part divers officiers subalternes, notamment les employés qui travaillaient dans les bureaux de l'État sous les ordres d'un directeur (*nâzir*); Khalil Zâhiri, pp. 98, 109-110, 131-135. Cf. *Sul-*

qui le commente fort à propos¹. — Enfin les *sukkân auqâfihî* ne peuvent être que les locataires des immeubles du waqf. Cette supposition est confirmée par un passage de l'acte déjà cité, où il est dit qu'au surintendant du Muristân incombe le soin de louer les immeubles ('*aqârât*) et les terrains (*arâdî*) du waqf². Dans cette hypothèse, les trois pronoms suffixes se rapportent au mot *bimâristân* restitué à la ligne 4³. — Le mot suivant *ni'mah*, qui manque en A et en B, suppose la leçon *يُعم* à la ligne 3⁴. Si l'on choisit *يعم*, il faut restituer ici quelque autre nom féminin régissant l'adjectif *mustamirrah*.

L. 6-7 : La fin du texte n'offre aucune difficulté. La formule de malédiction est fréquente dans les décrets; enfin le verset qui termine le tout sert souvent de conclusion aux dispositions relatives à un waqf.

J'ai dû m'étendre longuement sur ce texte intéressant, mais difficile. Quoiqu'il en soit des points de détail qui restent encore indécis, il semble acquis que ce décret avait pour but d'accorder aux bénéficiaires du waqf, c'est-à-dire aux malades de l'hôpital et peut-être aux élèves de l'école et de la madrasah, ou en dernière analyse à la fondation considérée comme personne morale, la part devant échoir au Trésor sur la succession de personnes attachées à l'établissement, sans doute en cas de déshérence⁵.

tans Mamlouks, I a, p. 27; II b, pp. 233 et 243; AMARI, *Diplomi*, pp. 189 et 439; DOZY, *Supplément*; je reviendrai sur ces termes. — Sur le personnel de l'hôpital (intendant, administrateurs, inspecteurs, médecins, infirmiers, infirmières, etc.), de la madrasah, de l'école (imâm, professeurs, etc.) et du tombeau (imâm, mouezzins, professeurs, répétiteurs, domestiques, etc.), voir 'ALÎ PACHA, *loc. cit.*; MAQRIZI, *loc. cit.*, et p. 380; KHALIL ZÂHIRI, p. 115, etc.

ورتب فيه عدّة ما بين أمين ومباشر وجعل مباشرين للإدارة ومباشرين لاستخراج مال الوقف
و مباشرين في المطبخ ومباشرين في عمارة الأوقاف التي تتعلق به; MAQRIZI, II, p. 407, ll. 7 et suiv.

2. 'ALÎ PACHA, V, p. 101, ll. 2 et suiv.

3. On pourrait rapporter ces suffixes non à l'hôpital lui-même, mais au waqf constitué en sa faveur; il s'agirait alors des administrateurs du waqf. Cette hypothèse serait appuyée par le passage cité dans la note 1, qui mentionne formellement des mubâchirs préposés à la perception des rentes du waqf, et d'autres chargés de l'entretien de ses immeubles. Mais alors comment traduire *sukkân auqâfihî*? Ce dernier suffixe ne peut guère se rapporter qu'à l'hôpital. — Le mot *sukkân* n'est pas tout à fait certain; on attendrait plutôt quelque terme désignant des employés aux waqfs, mais je ne trouve pas d'autre leçon.

4. Il faut lire alors [*ni'matan?*] *mustamirratan*, ou bien [*wa-tabqâ hâdhîhi l-ni'matu?*] *mustamirratan*.

5. M. HOUDAS m'écrivit à ce sujet : « Pour expliquer cette disposition qui paraît un peu singulière, puisqu'elle ne vise que la succession de personnes attachées à un titre quelconque à l'établissement, il semble qu'elle a dû être prise à la suite de quelque cataclysme, épidémie ou tremblement de terre... En tout cas, il s'agit de droits éventuels que l'État pourra avoir...; cela résulte, à mon sens, de la forme du verbe *يُخصّ*, qui, sans cela, eût été mis au passé, ainsi qu'il est d'usage dans les contrats musulmans. »

93

INSCRIPTION MODERNE DU TOMBEAU. 1231 H. — A cette époque, deux grandes colonnes de marbre (*châhid*) ont été dressées à la tête et aux pieds du sarcophage du sultan (voir plus haut, n° 87). La première, placée au nord, porte une inscription en vers. Cinq lignes semi-circulaires en *naskhi* ottoman; petits caractères, points et voyelles. Publiée par M. MEHREN, II, p. 5.

مقامٌ به نورٌ من الله مكنونٌ وناظره بالأمر والنهي مأذون
تجلى عليه الله بالقرب أرخوا بقرب التجلي في نعيم قلاوون
واحد وثلاثين ومائتين وألف.

Le calcul des lettres du dernier hémistiche donne bien la date 1231.

93 bis

INSCRIPTION MODERNE BRODÉE SUR LE DRAP DU SARCOPHAGE. — En bas : C. II, 256. Sur un côté, la confession de foi; sur l'autre : هذا مقام السلطان (manuscrit de M. MEHREN).

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Les murs intérieurs du mausolée sont couverts de superbes mosaïques offrant des dessins géométriques et des inscriptions décoratives en *coufique carré*; elles n'ont qu'une valeur artistique. La planche XXX, n° 2, en reproduit un spécimen¹.

1. Ce panneau offre le nom de Mahomet répété dans tous les sens et composé de fragments de marbre de couleur ingénieusement assemblés. Sur la variété du coufique décoratif appelée *coufique carré* ou *quadrangulaire*, voir MARCEL, *Égypte*, pl. XXI; PRISSE D'AVENNES, *L'art arabe*, fig. 52, 54, 56, 58, 60, 69, et pl. XXXI et XXXII; LANCI, *Trattato delle simboliche rappresentanze*, etc., pl. XX-XXII; ROGERS BEY, *Mémoire sur certaines inscriptions en coufique carré*, dans *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1881, pp. 100 et suiv.; W. INNÈS, *Les inscriptions arabes en caractères carrés*, dans le même *Bulletin*, année 1890, pp. 61 et suiv. Un fragment du panneau que je donne à la planche XXX a été reproduit dans le mémoire de ROGERS BEY, sous le n° 8. Comme la décoration intérieure du mausolée de Qalâwûn est évidemment contemporaine de la fondation, cet art avait atteint, dès le VII^e siècle de l'hégire, un haut degré de perfection. Je ne connais pas d'exemple plus ancien au Caire de ce type d'écriture décorative.

Sur la colonne dressée au sud du tombeau et faisant pendant à celle qui porte l'inscription n° 93; mêmes caractères : C. XLIV, 51-59. — Sur le baldaquin du tombeau, en caractères dorés : C. III, 25-26.

CADRAN SOLAIRE. — Sur la terrasse du tombeau, contre le mur extérieur du tambour de la coupole, du côté sud, un cadran solaire gravé en creux dans le plâtre. L'inscription, que je n'ai pas copiée entièrement, est en coufique grêle *astronomique*¹, à petits caractères. Elle commence ainsi :... عمل محمد.

MADRASAH ET TOMBEAU DE LA PRINCESSE UMM AŞ-ŞĀLIH (KHĀTŪNIYYAH). 683 H.²

A l'extrémité sud de la grande artère orientale, côté est; un peu au nord du mausolée de Sayyidah Nafisah (p. 63). Sans numéro sur les plans. Cet édifice touche au sud au tombeau du sultan Khalil, décrit plus loin. La madrasah a disparu, sauf un beau minaret de pierre; les ruines du tombeau sont occupées par un couvent de derviches turcs. Voir *Comité*, fasc. I^{er}, p. 7, *sub tit.* « Mabkharah Kadrieh. »

94

Grand bandeau à l'extérieur, au sommet des quatre murs qui forment la base carrée de la coupole du tombeau. Beau naskhi mamlouk; grands caractères sculptés dans un calcaire friable, très effacés. La face ouest est cachée derrière un mur; la face nord est illisible. Inédite.

العالم العادل المجاهد المرابط المشاعر المؤيد المنصور سلطان الإسلام [plusieurs mots] (Face est)

والمسلمين سيد الملوك (Face sud) والسلاطين محيي [العدل في العالمين?] مولانا السلطان

• [la fin est effacée] العامل العادل [2 ou 3 mots]

1. Sur ce caractère, voir *Notes*, II, p. 20.

2. Quoique plus ancien, cet édifice a été classé après le Muristân, parce qu'il est difficile de le séparer du tombeau du sultan Khalil dans la discussion concernant leur origine.

Ce fragment ne contient que des titres et ne donne ni date ni nom propre. On va voir que cet édifice a été bâti en 682-683 (1283-1284) par le sultan Qalâwûn, pour servir de tombeau à l'une de ses femmes, la mère du prince Malik Şâlih 'Alî. Les titres se rapportent donc à ce sultan.

MADRASAH ET TOMBEAU DU SULTAN MALIK ACHRAF KHALÏL (ACHRAFIYYAH). 687 H.

Au sud de l'édifice précédent. Plan français, II, Y-7, n° 85 (Gâma' el-Echrof); dessiné sans numéro sur le plan de GRAND BEY; voir *Comité*, *passim*. La madrasah a disparu; le tombeau est mieux conservé que le précédent.

95

Grand bandeau à l'extérieur, au sommet des quatre murs qui forment la base carrée de la coupole du tombeau. Beau naskhi mamlouk; grands caractères bien conservés; beaucoup de points diacritiques, les uns justifiés, les autres apparemment décoratifs; plusieurs voyelles, surtout des fathas; quelques autres signes. La longueur totale du bandeau est d'environ 40 mètres, la hauteur des caractères d'environ 50 centimètres. Inédite.

بسمه أمر بإنشاء هذه القبّة الشريفة مولانا وسيّدنا السلطان الملك
الأشرف العالم العادل المجاهد المرابط المشاعر المؤيد المظفر المنصور [صلاح الدنيا والدين
[effacé sur près d'un mètre] قاتل الكفرة والمشركين قاهر الخوارج (Face nord) والتمردين
مُبيد الطغاة والمارقين محي العدل في العالمين مُنصف المظلومين من الظالمين كنز الفقراء
والمساكين كهف الضعفاء والمنقطعين ناصر (?) الحقّ بالبراهين محي ملة سيّد المرسلين حامى
حوزة الدين أبو الفتح خليل (Face est) ابن مولانا وسيّدنا السلطان الأعظم الملك المنصور

1. Pour lire la face est, il faut monter sur le toit d'une maison qui la masque.

العالم العادل المجاهد المرابط المشاعر المؤيد المظفر المنصور سلطان العرب والحجم مالك رقاب الأمم سلطان الشام واليمن ملك البحرين خادم الحرمين الشريفين صاحب القبلتين ملك الديار المصرية والجهات الحجازية والبلاد الشامية والأعمال الفراتية والديار (Face sud) البكرية أوحده الملوك المصرية بهلوان جهان ق [quelques mots] سيف الدنيا والدين سلطان الإسلام والمسلمين قاتل الكفرة والمشركين قاهر الخوارج والتمردين قلاون الصالحى وأسيم أمير المؤمنين أدام الله أيامه وحرس أنعامه وذلك فى شهر سنة سبع وثمانين وستائة.

Ainsi ce tombeau a été construit en 687 (1288) par le sultan Khalil, fils de Qalâwûn, le conquérant de Saint-Jean-d'Acre. Il est vrai qu'il ne monta sur le trône qu'en 689 et qu'il porte ici plusieurs titres souverains, ainsi que le surnom *ṣalâḥ ad-dunyâ wad-dîn*. Comme la date 687 est parfaitement distincte et que d'autre part Qalâwûn est désigné par une longue suite de titres souverains qu'il n'est pas d'usage de donner aux sultans décédés, il faut en conclure que le texte a été rédigé à une époque où Khalil était déjà associé à la royauté de son père. Or il fut nommé héritier présomptif (*walî al-ʿahd*) le 11 chaʿbân de cette même année 687¹. Dès longtemps, paraît-il les héritiers présomptifs portaient couramment certains titres souverains du vivant de leur père². Ce texte prouve que les héritiers d'Égypte, du moins à cette époque, avaient droit à un grand nombre de ces titres³.

1. Malik Ṣâliḥ ʿAlî, fils et héritier présomptif de Qalâwûn, mourut le 4 chaʿbân 687; le 11 du même mois, le sultan désigna Khalil pour le remplacer. Suivant la coutume, le nouvel héritier traversa le Caire à cheval accompagné des attributs de la souveraineté, et le prône fut fait en son nom comme héritier du trône. Il eut le rang qu'avait occupé son frère, et un diplôme lui fut délivré; *Sultans Mamlouks*, II a, pp. 99-101. L'inscription aurait donc été rédigée entre le mois de chaʿbân et la fin de l'année 687 (septembre 1288-janvier 1289).

2. Voir CLERMONT-GANNEAU, *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 218.

3. Plusieurs documents contemporains confirment cette assertion. Dans deux inscriptions inédites de Qalâwûn à Baalbek, datées de 682 H., Malik Ṣâliḥ ʿAlî, alors héritier, est appelé *maulânâ* et *as-sultân*. Ce dernier titre lui est donné dans les traités de Qalâwûn avec le roi d'Arménie et avec les Francs de Syrie, datés de 681, 682 et 684; *Sultans Mamlouks*, II a, pp. 167, 168, 169, 172, 177 et 179. Cf. REINAUD, *Extraits des Historiens arabes des Croisades*, pp. 543 et suiv.; LANGLOIS, *Le Trésor des chartes d'Arménie*, pp. 217 et suiv. Dans le traité de Qalâwûn avec les Génois, daté de 689, publié par DE SACY et AMARI et commenté par MM. KARABACEK et CLERMONT-GANNEAU (*W. Z. K. M.*, t. I, pp. 33 et suiv.);

La plupart des titres de cette longue inscription appartiennent au cycle sunnite. Parmi ceux qu'elle attribue à Khalil, on notera *munşif al-maẓlûmîn min aẓ-ẓâlimîn*, « celui qui protège les opprimés contre les oppresseurs. » Ce titre fait allusion à une institution fort répandue dans les pays musulmans, le *naẓar fil-maẓâlim*, sorte de cour d'appel présidée par le souverain¹.

Recueil d'archéologie orientale, pp. 219 et suiv.), Khalil, alors héritier à la place de son frère défunt, porte le titre *as-sultân*: *Notices et Extraits*, t. XI, p. 43; *Atti della Società Ligure di storia patria*, t. V, p. 606 et suiv. Le titre en *malik* n'était pas exclusivement souverain; voir p. 82. Quant au surnom en *ad-dunyâ wad-dîn*, j'ai dit plus haut, p. 82, qu'il semblait réservé au seul souverain, parce que dans l'inscription de Saladin n° 49, l'héritier de ce prince ne le porte pas. Mais dans le n° 95, Khalil porte le surnom en *ad-dunyâ wad-dîn*, et ce détail est confirmé par les inscriptions et les traités cités plus haut, où 'Alî et Khalil portent tous les deux ce surnom en qualité d'héritiers. Cf. le traité de Qalâwûn avec Alphonse d'Aragon, en 680; AMARI, *Biblioteca arabico-sicula*, p. 342; DE SACY, dans *Magasin encyclopédique*, t. II, p. 145; REINAUD, *Extraits*, p. 564. Enfin on lit dans le *Dirwan al-inchâ'*, mss. cité, f° 167 r°, que lorsque Khalil fut nommé héritier, il reçut entre autres titres le surnom *şalâh ad-dunyâ wad-dîn*. Mais il y a plus : Les traités de 681, 682 et 684 font mention de Khalil, alors qu'il n'était pas encore héritier. En combinant tous les passages où il est question de ce prince, on obtient la liste de titres suivante : *al-maulâ as-sultân al-malik al-achraf şalâh ad-dunyâ wad-dîn Khalil nâsir amîr al-mu'minîn*.

En résumé, à l'époque de Qalâwûn, plusieurs titres souverains, ainsi que le surnom en *ad-dunyâ wad-dîn*, sont portés non seulement par l'héritier, mais encore par des fils de sultan non héritiers, peut-être même par d'autres princes de sang royal (voir plus haut, p. 124). D'ailleurs cette coutume remonte à une époque antérieure; elle existait à la cour des Seldjocides de Bagdad. Les surnoms en *ad-dunyâ wad-dîn* y étaient conférés d'abord par le calife au sultan seul, et le premier qui en reçut un pareil fut Malik Châh. Mais à la longue, cette distinction fut étendue aux femmes et aux fils des souverains; Nizâm al-mulk, *Siyâset Nâme*, trad. SCHEFER, p. 202.

Cet usage s'établit peut-être en Égypte entre les règnes de Saladin et de Qalâwûn. Toutefois, même à l'époque de ce dernier, il n'était pas absolu, en épigraphie du moins. Dans les deux inscriptions de Baalbek signalées plus haut, 'Alî, alors héritier, est appelé 'alâ' *ad-dîn* et non 'alâ' *ad-dunyâ wad-dîn* comme dans les traités cités. Le principal obstacle à la solution de ce petit problème est la rareté des documents authentiques. Les auteurs arabes emploient d'ordinaire, par abréviation, la forme en *ad-dîn* et les traités eux-mêmes, dont nous n'avons que des copies, ne sauraient toujours faire foi; voir le traité du sultan Khalil avec Jacques II d'Aragon, publié par AMARI dans *Atti dell' Accademia dei Lincei*, 3^e série, t. XI, p. 436, où les titres du sultan sont visiblement abrégés.

Un peu plus tard, dans une inscription de 730 H. à Damas, l'émir Tankiz est appelé *şaif ad-dunyâ wad-dîn*; mais ce surnom ne figure pas dans d'autres textes contemporains au nom de cet émir. Je reviendrai plus tard sur ce point; les sources relatives aux titres sont trop nombreuses pour être discutées toutes ici. D'ailleurs un grand nombre de ces titres, souverains à l'origine, s'avilissaient par un usage abusif et descendaient un à un les degrés de la hiérarchie sociale, suivant une évolution fréquente dans l'histoire; voir à ce sujet *Siyâset Nâme*, trad. SCHEFER, pp. 192 et 201. La question de savoir si un titre est souverain dépend donc avant tout de l'époque à laquelle on l'envisage.

1. Voir Ibn Baţûtah, t. III, p. 288, sur une séance du sultan de Dehli pour rendre justice aux opprimés. Le texte porte *قعوده لإنصاف المظلومين*, ce qui prouve qu'il faut lire ici *munşif*, de *anşafa*, protéger,

Il figure aussi dans les traités de diplomatie rédigés sous les Mamlouks¹.

Parmi les titres de Qalâwûn, signalons celui de *malik ad-diyâr al-maṣ-riyyah*, etc., « maître des pays de l'Égypte, des contrées du Ḥidjâz, des villes de la Syrie, des provinces de l'Euphrate et du Diyâr Bekr. » On en trouve des variantes dans plusieurs inscriptions des Mamlouks². Ces titres sont curieux moins pour leur valeur réelle que parce qu'ils illustrent les rapports du calife et du sultan. En effet, comme beaucoup d'autres, ils étaient conférés officiellement aux souverains temporels par le califat de Bagdad, plus tard par celui du Caire³. S'ils ne consacrent pas toujours une autorité de fait, ils font toucher du doigt l'abdication politique du califat entre les mains de ses puissants vassaux. Tel est le cas du titre *qasim amir al-mu'minin*, qui suit le nom de Qalâwûn; on l'a déjà vu plusieurs fois. Conféré par le calife⁴, il fait allusion au partage du pouvoir entre le sultan et son faible suzerain. La restitution de ce titre est assurée ici par la première et la dernière lettre, et par les sources officielles qui le confèrent au sultan Qalâwûn⁵.

et non *munaṣṣif*, de *naṣṣafa*, séparer. L'auteur ajoute que ces séances avaient pour objet le *nazar fil-maṣâlîm*. Cette institution, appelée aussi *kachf al-maṣâlîm*, était un rouage important de l'administration des Mamlouks; Maqrîzi, II, p. 374, l. 18; Ibn Baṭūṭah, t. I, p. 89; Ḥasan ibn 'Abdallâh, *Kitâb âthâr al-awwâl*, éd. Boulaq, p. 75; Khalîl Zâhiri, p. 59; 'Umari, *Masâlik al-abṣâr*, mss. SCHEFER, chapitre du Caire, etc. Elle existait déjà sous les Abbassides et les Fatimites; Mâwardî, éd. ENGER, pp. 128 et suiv.; KREMER, *Culturgeschichte*, t. I, pp. 419 et suiv.; *Siyâset Nâmeḥ*, trad. SCHEFER, p. 12; Ṭurṭûchi, *Sirâdj al-mulûk*, éd. Boulaq, p. 39 en bas, etc.

1. Khalîl Zâhiri, p. 67; *Dîwân al-inchâ'*, mss. cité, f° 166 v°, etc. On trouve dans ces traités la plupart des titres qui figurent dans les inscriptions.

2. Voir plus haut le n° 82, et les sources citées p. 127, n. 5. Cf. les traités de Qalâwûn avec le roi d'Arménie (LANGLOIS, *op. cit.*, p. 218), et avec Alphonse d'Aragon (AMARI, *op. cit.*, p. 349). Voir aussi KARABACEK, dans *W. Z. K. M.*, t. I, p. 37.

3. En voici deux exemples : Le calife Nâṣir envoya à Malik 'Âdil, le frère de Salâdîn, un diplôme qui le déclarait maître de tous les pays qu'il avait soumis, *تقليد بالبلاد التي تحت حكمه*; Abu l-fidâ', dans *Hist. or. des Crois.*, t. I, p. 84. — Le calife Mustanṣir délivre à Baibars un diplôme par lequel « il lui concède la souveraineté de l'Égypte, de la Syrie, du Diyâr Bekr, du Ḥidjâz, du Yemen, des rives de l'Euphrate et de tous les pays, plaines ou montagnes, que ses armes pourront conquérir; » *Sultans Mamlouks*, I a, p. 152. Ce diplôme est reproduit par Nuwairî et par Abu l-maḥâsin. Voici ce passage emprunté au *Nudjûm* : *وقد قلّدك الديار المصرية والبلاد الشامية والديار البكرية والحجازية والبيانية والفرازية وما يتجدد من الفتوحات غوراً ونجداً*; Paris, anc. fonds 661, f° 188 v°.

4. Voir plus haut les n° 74 (p. 119) et 82 (p. 127); cf. Ḥamdallâh Mustaufî, dans *J. As.*, 4^e série, tt. XI-XIII, *passim*.

5. Voir les sources citées p. 127, n. 4; on retrouvera ce titre dans plusieurs inscriptions syriennes de Qalâwûn. D'après le passage du *Dîwân al-inchâ'* cité p. 119, n. 2, Baibars est le premier sultan qui le

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — A l'intérieur, dans la niche du mihrâb, C. III, 187-191.

Le tombeau d'Umm aš-Şâlih et celui de Khalil, ces monuments jumeaux fort intéressants pour l'archéologie, n'ont pas encore été déterminés d'une manière précise. La tradition populaire attribue le premier à Sitti Faṭmah Khâtûn, et le deuxième au sultan Khalil. M. MEHREN y a vu les tombeaux du sultan Qalâwûn et de sa femme Bint Sukbây, la mère du sultan Muḥammad¹. Le Comité de conservation paraît avoir hésité entre ces deux attributions². On me permettra donc d'anticiper ici sur la description de ces édifices pour en déterminer les fondateurs et les titulaires; d'ailleurs les inscriptions qui précèdent ne sont pas étrangères à la discussion. Les textes suivants mis en regard donnent gain de cause à la tradition conservée jusqu'à ce jour.

Voici d'abord les textes relatifs au mausolée de Khalil, le plus connu de ces deux édifices :

« La madrasah Achrafiyyah et le tombeau qui l'accompagne furent bâtis par le sultan Malik Achraf Şalâh ad-dunyâ wad-dîn Abu l-faṭh Khalil, fils du sultan . . . Qalâwûn . . . , en l'an . . . (la date est en blanc). Ces deux édifices sont dans le voisinage de la chapelle funéraire de Nafisah³. »

reçut; cette assertion ne peut s'appliquer qu'à l'Égypte, car il fut conféré au sultan seldjocide Muḥammad par le calife Mustazhîr, et octroyé à plusieurs de ses successeurs; Ḥamdallâh Mustaufî, dans *J. As.*, 4^e série, t. XII, pp. 272, 349, 358, 364, etc.; Bundâri, éd. HOUTSMA, pp. 88, 172, etc.; Mirkhond, trad. VULLERS, pp. 91, 214, etc. Dans ce dernier ouvrage, p. 146, n. 3, on lit, d'après d'HERBELOT, que les califes donnèrent aux Seldjoucides le titre *amîr al-mu'minîn*, détail reproduit par M. CLERMONT-GANNEAU dans *Recueil d'Archéologie orientale*, t. I, p. 218, n. 2. Il semble peu probable que le calife se soit dépouillé de son titre le plus sacré en faveur d'un sultan, si puissant fût-il. On voit par ce qui précède qu'il s'agit ici, non du titre pontifical lui-même, mais d'un titre composé avec *amîr al-mu'minîn*, c'est-à-dire associant le sultan au pouvoir du calife.

Le *Diwân* ajoute que le titre en *qasîm* resta dès lors souverain, et ce fait paraît confirmé par les documents. Ainsi le sultan Khalil, qui est appelé *nâsir* ou *khalil amîr al-mu'minîn* avant son avènement (voir les traités de Qalâwûn cités plus haut, et *Diwân al-inchâ'*, f° 167 r°), porte le titre *qasîm amîr al-mu'minîn* dans une inscription de Yabneh en Syrie de 692 H., alors qu'il était sur le trône. Il figure sur les monnaies de ce prince et de quelques-uns de ses successeurs. Je reviendrai plus loin sur les titres de cette forme. — Sur le relatif *aš-şâlihi*, qu'on retrouve ici, voir plus haut, pp. 122 et 127; cf. KARABACEK, dans *W. Z. K. M.*, t. I, pp. 39 et suiv.

1. MEHREN, II, p. 48; cf. Maqrîzi, II, p. 382. La leçon *سكاي* du *Khiṭa'* paraît plus correcte que celle de *Sultans Mamlouks*, II a, p. 54, et II b, p. 1.

2. Comité, fasc. I, p. XV et *passim*.

3. Ibn Duqmâq, I, pp. 124-125.

« (Le corps du sultan Khalil) . . . fut transporté à son tombeau, situé près de la chapelle funéraire de Nafisah, en dehors du Vieux-Caire, et enseveli le matin du vendredi 22 şafar 693¹. » — Ailleurs Maqrizi, résumant ces détails, dit que le sultan fut enterré *dans la madrasah Achrafiyyah*².

« Khalil mourut en 693 et fut enterré dans le tombeau qu'il avait fait élever près de la chapelle funéraire de Nafisah³. »

Voici maintenant quelques passages relatifs au mausolée d'Umm aş-Şâlih :

« La madrasah du tombeau d'Umm aş-Şâlih est près de la madrasah Achrafiyyah, dans le voisinage de la chapelle funéraire de Nafisah, entre le Caire et le Vieux-Caire . . . La construction de ce monument fut décrétée par le sultan Qalâwûn, et exécutée par (*'alâ yad*) l'émir 'Alam ad-dîn Sandjar en 682; il était destiné à la sépulture de la mère de Malik Şâlih 'Alî . . ., fils du sultan. Cette princesse mourut le 16 chawwâl 683⁴. »

« Malik Şâlih . . . fut enterré dans le tombeau de sa mère, situé dans le voisinage de la chapelle funéraire de Nafisah⁵. »

« Le convoi funèbre de Malik Şâlih 'Alî se dirigea vers le tombeau de la mère de ce prince, appelé tombeau de Khâtûn, et situé près de la chapelle funéraire de Nafisah⁶. »

« Le tombeau de Khâtûn (*at-turbah al-khâtûniyyah*), fille de Qalâwûn, fut bâti par ce sultan en l'an . . . (date en blanc). Il y enterra son fils Malik Şâlih, mort de son vivant, puis sa fille Khâtûn, la veuve du sultan Muḥammad Barakat-khân, fils de Baibars. Ce tombeau est à côté de la madrasah

1. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 153. Un peu plus haut, p. 131, on lit qu'après la prise de Saint-Jean-d'Acre, en cha'bân 690, Khalil constitua en waqf plusieurs villages du territoire de cette ville en faveur de la madrasah Achrafiyyah, située près de Sayyidah Nafisah. Dans sa *Vie de Khalil*, Ibn 'Abd aş-Zâhir donne la copie de deux actes de waqf en faveur de cette madrasah. L'un, daté 17 radjab 690 (et non cha'bân), concerne les villages du territoire de Saint-Jean-d'Acre; l'autre est daté 29 muḥarram 691; Munich, cod. ar. 405, f^o 17 et suiv., 131-157 (communication de MM. HOMMEL et CASANOVA). Ces dates n'infirmement nullement celle de 687 donnée par le n^o 95 pour la construction de la madrasah.

2. Maqrizi, II, p. 239, l. 13.

3. Ishâqi, p. 133. Charqâwi (en marge d'Ishâqi, p. 127) dit *madrasah* au lieu de *turbah* et ajoute que l'édifice fut détruit par les Français en 1214 (1799-1800). Cf. 'ALÎ PACHA, VI, p. 3, citant Saḫhâwi.

4. Maqrizi, II, p. 304. Il résulte d'un passage d'Ibn 'Abd aş-Zâhir que le tombeau d'Umm aş-Şâlih était terminé en rabi' I 683 (mai-juin 1284), et qu'à ce moment, semble-t-il, la princesse était déjà morte; *Vie de Qalâwûn*, Paris, suppl. 810, f^o 109 r^o (communication de M. CASANOVA). Peut-être faut-il lire dans Maqrizi « le 16 chawwâl 682. »

5. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 99. — 6. Maqrizi, II, p. 93, l. 1.

Achrafiyyah. En dernier lieu, après l'année 760, on y enterra le sultan . . . Şâlih, fils du sultan Muḥammad, fils de Qalâwûn¹. »

De tous ces passages, il ressort clairement :

Que l'un de ces tombeaux, doublé d'une madrasah appelée Achrafiyyah, fut construit par Malik Achraf Khalil, et qu'il y fut enseveli. L'inscription qui l'accompagne (n° 95) confirme ce fait en précisant la date de la construction, laissée en blanc par les auteurs arabes (687 H.); elle semble prouver que le fils de Qalâwûn était alors héritier présomptif.

Que l'autre tombeau, avec sa madrasah, a été bâti en 682-683 par le sultan Qalâwûn, pour la mère de son fils aîné et premier héritier présomptif 'Alî, morte en 683 (?)²; qu'il reçut ensuite le corps de ce même 'Alî, mort en 687 dans les circonstances que j'ai rappelées plus haut, puis celui de sa sœur Khâtûn. C'est ce dernier nom qui est resté vivant dans la tradition populaire. En effet, la « madrasah d'Umm aṣ-Şâlih » de Maqrîzi n'est autre chose que la « turbah khâtûniyyah » d'Ibn Duqmâq, ou la « turbat Sitti Khâtûn » de la tradition.

MAUSOLÉE DU CHAIKH OMAVADE ZAIN AD-DÏN YÛSUF (SIDI 'ULAIY). 697 H.

Dans le cimetière de la Qarâfah, sur le chemin appelé Sikkat al-Qâdiriyyah, reliant le Bâb al-Qarâfah au tombeau de l'imâm Châfi'i; côté ouest. Plan français, II, Z-4, n° 9; plan de GRAND BEY, n° 172. Ce monument funéraire est appelé vulgairement Djâmi' al-Qâdiriyyah, ou Sidi 'Ulaïy; ce dernier nom sera expliqué plus loin.

1. Ibn Duqmâq, I, p. 125. Voir aussi 'ALÎ PACHA, VI, p. 5, citant Maqrîzi, avec une description courte, mais exacte de l'état actuel de l'édifice.

2. J'ignore le nom de cette princesse, que Maqrîzi appelle simplement « Umm aṣ-Şâlih ». Il est évident que ce n'était pas Bint Sukbây, mère du sultan Muḥammad. En effet, Qalâwûn, à sa mort (680 H.), ne laissa qu'une seule épouse, la mère de Muḥammad (*Sultans Mamlouks*, II a, p. 110); or on vient de voir que la mère de Şâlih était morte dès 683. Toutefois la princesse Bint Sukbây fut enterrée d'abord dans le même mausolée. Quand le sultan Muḥammad eut achevé la construction de sa madrasah (voir plus bas à l'année 698 H.), il fit transporter le corps de sa mère *du tombeau situé près de la chapelle de Nafisah* au tombeau qu'il avait bâti dans l'enceinte de sa madrasah; Maqrîzi, II, p. 382, l. 15; *Sultans Mamlouks*, II b, p. 230. C'est ce passage qui a trompé M. MEHREN sur la véritable destination du tombeau d'Umm aṣ-Şâlih, tandis que le nom de Qalâwûn, dans le n° 95, lui fait attribuer à ce sultan le tombeau de Khalil. On a vu que Qalâwûn repose dans le tombeau du Muristân.

TEXTE DE FONDATION. 697 H. — Au-dessus de la porte d'entrée du mausolée (portail B), au fond d'une petite ruelle qui relie cette entrée au chemin. Plaque de marbre encadrée dans le mur; dimensions 38 × 67. La plaque a été badigeonnée d'un enduit probablement corrosif, car la surface du marbre se délite au moindre attouchement; quelques parties sont déjà frustes. Dix-sept lignes en naskhi mamlouk cursif; caractères très petits et serrés; quelques points, pas de voyelles. Inédite; voir pl. III, n° 3.

(1) بسمه أنشأ هذه القبة المباركة على ضريح السيد الإمام (2) العالم العارف المحقق إمام الموحدين تاج العارفين زين العلماء مربّي¹ (?) العابد (بن?) (3) الشيخ زين الدين يوسف ابن السيد الإمام العالم العارف القدوة شرف (4) الإسلام غوث² الأنام (?) الشيخ [شرف الدين محمد] ابن السيد الإمام العالم (5) العارف شيخ الحقيقة [1 mot?] ناصر (?) السنّة (?) تاج الدهر (?) شمس [. . .] أبي محمد (6) شمس الدين الشيخ الحسن ابن السيد الإمام العالم العارف علم (7) الأبرار غوث العباد تاج الزهاد شيخ شيوخ الإسلام (8) أبي الحسن شرف الدين عدّي ابن السيد الإمام العالم العارف الشيخ (9) أبي البركات ابن صخر ابن مسافر ابن إسماعيل ابن موسى ابن (10) مروان ابن الحسن ابن مروان ابن الحكم الأموي القرشي (11) قدّس الله روحه ونور ضريحه وكان انتقاله إلى دار الخلود (12) وجوار الملك الودود في ثاني ساعة مستهلّ يوم (13) الاثنين ثالث عشر ربيع الأول سنة سبع وتسعين وستائة (14) ومما أنشده في حال عبوره ذنوب [3 ou 4 mots . . .] وعفوك يا مولاي [3 ou 4 mots . . .] في ذنوبي (16) أن أخاف (?) وأنت لى إله ولى يوم الشفاعة أحد³ (17) وكان فراغ القبة في شهر شوال سنة سبع وتسعين وستائة.

1. Ce mot, qui paraît écrit مدى, est fort douteux. — 2. Peut-être عون.

L. 1-3 : Ce mausolée a été construit pour la sépulture du chaikh Zain ad-din Yûsuf, de la famille des Omayyades. Les titres honorifiques donnés à Yûsuf et à ses ancêtres sont empruntés à la langue mystique des soufis.

L. 8 : L'arrière-grand-père du défunt était le chaikh Charaf ad-din 'Adi ou 'Udaiy. Ce personnage paraît avoir joué un rôle important dans la communauté des soufis, car il a été canonisé par la tradition populaire qui donne au tombeau de Yûsuf le nom de Sidi 'Ulaiy'. Les lignes suivantes établissent l'origine omayyade et coraichite du fondateur par une généalogie dont je ne puis garantir l'authenticité.

L. 13 : Yûsuf serait mort le lundi 13 rabi' I 697 (décembre 1297)²; cette date confirme un passage de Maqrizi³. — Les lignes suivantes sont consacrées aux dernières paroles du défunt. Elles sont très frustes et quelques mots sont illisibles; il ne semble pas que nous y perdions beaucoup.

L. 17 : Le tombeau fut terminé en chawwâl 697, c'est-à-dire sept mois après la mort du défunt. — On remarquera dans ce texte et dans le n° 98 l'orthographe presque constante du mot ابن.

97

INSCRIPTION FUNÉRAIRE AU NOM DU FONDATEUR. 725 H. — A l'intérieur du

1. C'est ainsi que j'ai entendu prononcer ce nom, avec un fort accent sur l'a; ainsi le nom de ce personnage était sans doute عَدِيّ et non عَدِي; on remarquera la permutation du d en l. 'ALÍ PACHA écrit عَلِيّ; II, p. 112; V, p. 68. L'auteur donne à l'édifice sa vraie date 697, mais il l'attribue avec la tradition à 'Ulaiy, sans relever cette inconséquence.

2. Cette date ne peut être exacte. Le 13 rabi' I 697 correspond au dimanche 20 décembre 1297, suivant le calendrier religieux. Mais comme le défunt mourut la 2^e heure du jour, c'est-à-dire la veille au soir, on tomberait sur le samedi 28. Le n° 98 donne pour la mort de Yûsuf le lundi 4 rabi' II au lieu du lundi 13. Mais le 4 tombe sur le vendredi 20 décembre et la veille au soir sur le jeudi 19. Ainsi ni le 4 ni le 13 ne tombent sur un lundi, qu'on adopte les calendriers religieux ou astronomique; bien plus, ces deux dates ne concordent même pas entre elles, puisque entre le 4 et le 13, on compte 9 jours et non 7. Or il est plus facile de se tromper sur un chiffre que sur un nom de jour, — le cas présent le montre assez, — et la férie du lundi figure dans les deux textes. Je crois donc que l'erreur porte sur les dates et que le défunt mourut le lundi 7 ou mieux encore le lundi 14. Sous la main du graveur, le chiffre رابع عشر serait devenu ثالث عشر dans le n° 96, et رابع شهر dans le n° 98. Je dois une partie de ces détails à l'obligeance de M. SAUVAIRE.

3. En cette année 697 mourut... le chaikh Zain ad-din Abu l-mahâsin Yûsuf, fils de Muhammad, fils de Hasan, fils du chaikh 'Udaiy; il a un magnifique tombeau dans la Qarâfah; *Sultans Mamlouks*, II b, p. 82. Je n'ai trouvé dans le *Khîṭaṭ* aucune indication sur cet édifice. Le nécrologue d'Abu l-mahâsin pour l'année 697 ne mentionne pas Yûsuf.

mausolée, dans le liwân qibli¹, à main droite, s'ouvre la porte de la chambre funéraire qui occupe l'angle sud-ouest de l'édifice. Plaque de marbre au-dessus de cette porte. Quatre lignes en naskhi mamlouk élégant et finement sculpté; caractères moyens, d'environ 10 centimètres; points et quelques voyelles. Inédite.

(1) بسمه C. LVI, 10-12 (2) هذا مقام السيد الإمام القدوة شيخ شيوخ الإسلام شيخ الطريقة ومعدن (3) الحقيقة فريد العصر شرفت بأقدامه مصر أوحدهم شيوخ المسلمين زين الدين يوسف بن الشيخ محمد بن الحسن بن (1) الشيخ عدى بن أبو البركات بن صخر بن مسافر الأموى نفع الله ببركاتهم المسلمين وذلك في ربيع الأول سنة خمس وعشرين وسبعائة.

L. 3 : Le nom de l'Égypte مصر, rimant avec 'ašr, doit être lu mašr, et non mišr suivant la tradition classique. Ainsi la prononciation moderne mašr était déjà fixée à cette époque.

L. 4 : La date rabî' I 725 (février-mars 1325) semble indiquer que le tombeau a subi quelque restauration en cette année, 28 ans après la fondation. Malheureusement le caractère vague de la formule *wa-dhālika* ne permet pas de préciser le sens de cette date.

98

INSCRIPTION AU NOM DU FONDATEUR. 736 H. — A l'entrée de la ruelle qui relie le portail du mausolée (portail B) au chemin du cimetière, s'élève un autre portail sans architecture, formant enceinte extérieure (portail A). Au-dessus de la porte, plaque en calcaire jaune encadrée dans le tympan du portail; dimensions 126 × 44. Cinq lignes en naskhi mamlouk ancien, rappelant un type fréquent en Syrie à l'époque ayoubite; petits caractères gravés

1. Sur cette expression, voir plus haut, p. 95, n. 2. Le mausolée de Yûsuf comporte une cour centrale flanquée de quatre liwâns, et renfermait peut-être une madrasah. Sauf erreur, l'orientation des monuments de la Qarāfah diffère en général de celle des édifices de la ville; les façades à qiblah sont tournées plutôt au sud qu'à l'est, c'est pourquoi je place dans l'angle sud-ouest le tombeau, qui se trouve à droite quand on regarde la qiblah.

en creux, peu de points et de voyelles. Le creux des lettres est rempli d'un plâtre qui en altère la finesse. Inédite; voir pl. IV. n° 1¹.

(1) بسمه هذه الزاوية (sic) الشيخ الإمام زين الدين يوسف ابن الشيخ الإمام شرف الدين محمد ابن الشيخ السيّد (2) الإمام شمس الدين حسن ابن الشيخ عدّي ابن أبي البركات ابن صخر ابن مسافر ابن إسماعيل ابن موسى ابن عبد الملك بن الوليد (3) ابن مروان ابن عبد الملك ابن إبراهيم بن الوليد ابن الحكم ابن عمر بن عبد العزيز ابن مروان ابن الحكم ابن سليمان ابن عبد الملك ابن معاوية ابن (4) ابن (sic) يزيد ابن معاوية ابن صخر ابن حرب ابن مرة ابن أمية بن عبد شمس ابن عبد مناف وهو أبو جدّ النبيّ صلى الله عليه وسلّم وتضاف النسبة إلى الإمام (5) عثمان رضى الله عنه توفى يوم الاثنين رابع شهر ربيع الأوّل سنة سبعة (sic) وتسعين وستّائة وكان ابتداء هذا الباب المبارك سنة ستّة (sic) وثلاثين وسبعائة.

L. 1 : Le mot *zāwiyah* remplace ici *qubbah* du n° 96. — L. 2-4 : Cette généalogie, plus complète que la précédente, remonte jusqu'à 'Abd Manāf, l'ancêtre commun du Prophète et des Omayyades. — L. 5 : La mort du défunt est fixée au lundi 4 au lieu du lundi 13 rabī' I 697; ces dates paraissent erronées l'une et l'autre². — Cette porte fut construite en 736 (1335-1336), sans doute par quelque pieux donateur anonyme.

99

Dans le corridor qui relie le portail B à la cour intérieure. Fragment en naskhī cursif; petits caractères. Inédite. Après la confession de foi :

لا إله إلا الله سيّدى عدّي وليّ الله إلى الله سيّدى عدّي به الوسيلة إلى الله وصلّى
الله على سيّدنا محمد وآله.

1. J'ai nettoyé les premiers mots (*bismillāh*, etc.), comme on le verra sur la planche. Ce travail, que je n'ai pas eu le temps de poursuivre, donne une idée de l'élégance des caractères.

2. Voir plus haut, p. 149, n. 2.

Ce fragment, relevé en 1890, a sans doute disparu, car je ne l'ai pas retrouvé. Son seul intérêt est de montrer la substitution, dans la tradition populaire, du nom de Sidi 'Udaïy à celui du vrai titulaire du tombeau. Ce texte n'est pas daté; n'ayant pas noté le style des caractères, j'ignore à quelle époque cette substitution eut lieu.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Bandeau des piédroits du portail B. Beau naskhi mamlouk; caractères moyens, sculptés dans la pierre : C. II, 256. — A l'intérieur, grand bandeau courant dans les livâns suivant leurs angles saillants et rentrants, à la hauteur de la naissance des berceaux. Beau naskhi mamlouk; grands caractères en stuc, d'un dessin fort élégant rehaussé de rinceaux. — Bandeau autour de la porte du tombeau, formant cadre au n° 97. Beau naskhi; caractères moyens en marbre noir incrusté sur fond blanc. Les murs intérieurs du tombeau sont revêtus de mosaïques à inscriptions décoratives en coufique carré. Au-dessus des quatre murs de base, la zone de raccord en briques portant la coupole du tombeau est couverte d'ornements et d'inscriptions en stuc d'une rare élégance. — Grand bandeau sur le pourtour extérieur de la coupole. Beau naskhi mamlouk; grands caractères en stuc recouvrant les briques de la construction.

MADRASAH DU SULTAN MALIK NÂŞIR MUĤAMMAD (NÂŞIRIYYAH) 695-703 H.

Dans la grande artère orientale, tronçon du Sûq an-Naĥĥâsîn, côté ouest; à côté et au nord du tombeau du sultan Qalâwûn. Plan français, V, H-6, n° 278 (dans l'explication du plan, ce numéro a été placé dans la VII^e section et le nom du sultan est écrit par erreur Nâsef); plan de GRAND BEY, n° 44. Voir *Comité*, fasc. VII, p. 45.

100

Grand bandeau sur la façade est, à mi-hauteur. Beau naskhi mamlouk; grands caractères badigeonnés. Inédite¹.

1. Cette inscription est cachée par les boutiques appuyées contre la façade de l'édifice. Pour la lire, il faut monter au premier étage d'une école située en face, de l'autre côté de la rue.

بسمه أمر بإنشاء هذه الأقبية الشريفة والمدرسة المباركة مولانا السلطان الملك الناصر ناصر الدنيا والدين أبي المعالي محمد أعز الله أنصاره وضاعف اقتداره بمحمد وآله الطاهرين وذلك في شهر سنة خمس وتسعين وستمائة وصلى الله على محمد .

L. 2 du texte : Si ma copie est exacte, le sultan porte ici la kunyah *abu l-ma'ali*, tandis que le n° 90 l'appelle *abu l-fath*. Mais nous savons que la même personne pouvait porter plusieurs surnoms en *abu*¹.

L. 3 du texte : Au lieu de 695 (1295-96), le n° 101, d'accord avec Maqrizi, donne 698 (1298-99); en outre, l'année 695 tombe entre les deux premiers règnes de Muḥammad. J'étais donc disposé à croire à une erreur de copie dans mon carnet. Cependant la description de Maqrizi permet de concilier ces deux dates. La madrasah, dit cet auteur, fut commencée par le sultan Katbugâ. Il en posa les fondations, et l'édifice s'éleva *jusqu'à la hauteur du bandeau (ṭirâz) doré de la façade extérieure*. A ce moment, il fut déposé du trône. En 698, Muḥammad parvenu pour la deuxième fois au pouvoir, décréta l'achèvement des travaux, qui furent terminés en 703².

Le ṭirâz doré qui marque la limite des travaux de Katbugâ ne peut être que le bandeau du n° 100³. Or Katbugâ régna du 11 muḥarram 694 au 27 muḥarram 696⁴. Dès lors, la date 695 s'explique à merveille. Toutefois le n° 100 porte le nom de Muḥammad et non celui de Katbugâ. Ou bien Muḥammad en a fait effacer le nom de son prédécesseur pour y mettre le sien, ou bien le bandeau n'ayant été sculpté qu'après la reprise des travaux en 698, on a voulu néanmoins consacrer par une date le souvenir de la première fondation⁵.

Quant à l'année 703, celle de l'achèvement des travaux, elle est confirmée

1. *Diwân al-inchâ*³, mss. cité, f° 157 v°.

2. Maqrizi, II, p. 382, ll. 2 et suiv.

3. Les bandeaux à inscription étaient polychromes. Sous le plâtre grossier qui les recouvre, on voit souvent encore des traces de dorure et des enduits de diverses couleurs.

4. *Sultans Mamlouks*, II b, pp. 22 et 30. A la page 30, l'auteur donne pour l'avènement de Katbugâ le 21 au lieu du 11. C'est sans doute une erreur, car à la page 22, la date du 11 est appuyée par l'ordre chronologique du récit. Maqrizi, II, p. 239, l. 16, Ibn Iyâs, éd. Boulaq, I, p. 133, l. 6, et WEIL, IV, p. 198, donnent aussi le 11. Abu l-fidâ³, éd. C¹°, IV, p. 32, donne le 9 avec WEIL, *loc. cit.*, n. 2.

5. Toutefois il serait bon de contrôler le chiffre *cinq* sur l'original.

par d'autres textes¹. Cette date correspond à celle des réparations faites par Muḥammad au Muristân après le tremblement de terre de 702². Comme il n'est guère probable que la construction d'un édifice de moyenne grandeur ait exigé huit années de travail consécutif, il se peut que la Nâsiriyah, déjà terminée, ait été atteinte, elle aussi, par le cataclysme qui frappa tant de monuments au Caire, et que la date 703 ne vise qu'une réparation de la madrasah.

101

Sur le linteau de la porte extérieure, encadrée par un portail gothique provenant de Saint-Jean-d'Acre³, et donnant accès dans le corridor qui sépare la madrasah du tombeau qui l'accompagne. Grande plaque de marbre; dimensions 230 × 35. Deux lignes en beau naskhi mamlouk; caractères moyens, badigeonnés en bleu; points et signes. Publiée par M. MEHREN, II, p. 6; voir pl. III, n° 4.

(1) بسمه أمر بإنشاء هذه القبة الشريفة والمدرسة المباركة السلطان الأجلّ الملك
الناصر ناصر (2) الدنيا والدين محمد بن السلطان الملك المنصور سيف الدين قلاون الصالحى
قدّس الله روحه ونور ضريحه وذلك فى شهر سنة ثمان وتسعين وستمئة.

Suivant la règle, le défunt sultan Qalâwûn est appelé Saif ad-dîn tout court; la forme en *ad-dunyâ wad-dîn* est réservée d'ordinaire au sultan régnant. La qubbah dont parle l'inscription s'élève à droite du corridor. Elle reçut la sépulture de Bint Sukbây, la mère de Muḥammad, puis celle de son fils Anûk, mort en 741 H. ⁴. Sur les quatre murs de base de la cou-

1. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 230, et *Sulûk*, Paris, anc. fonds 672, f° 296 v° : وفيها (سنة ٧٠٣) كملت : عمارة المدرسة الناصرية. Cf. Abu l-mahâsin, Paris, anc. fonds 663, f° 62 r°; Suyûṭî, II, p. 190; 'ALĪ PAČHA, II, p. 13; cf. VI, p. 16.

2. Voir plus haut, p. 132.

3. Voir un dessin de ce curieux portail dans PRISSE D'AVENNES, *L'Art arabe*, texte, pl. XXXIV. Son style est franchement ogival; c'est du gothique croisé. Nous savons par Maqrîzi, II, p. 382, l. 8, qu'il provient d'une église des Croisés à Saint-Jean-d'Acre.

4. Maqrîzi, II, pp. 382, ll. 15-18, et 426, l. 7; cf. plus haut, p. 147, n. 2. Muḥammad fut enterré dans le tombeau de son père; Maqrîzi, II, p. 239, l. 32; Ibn Iyâs, I, p. 174; Işhâqî, p. 134; Mudjîr ad-dîn, p. 439.

pole de ce tombeau court un grand bandeau de bois avec une inscription coranique à moitié détruite. Sur le drap brodé du sarcophage, M. MEHREN a relevé les mots *مقام السلطان الباقي* (manuscrit de l'auteur)¹.

102

Sur le minaret, en haut de l'étage à section carrée, sous les alvéoles de la première galerie, grand bandeau de stuc sur les quatre faces. Beau *naskhi* mamlouk; grands caractères. Inédite.

بِسْمِ اللَّهِ اللَّهُمَّ أَدَمَ (Face est) أَيَّامَ مَوْلَانَا السُّلْطَانَ الْمَلِكِ النَّاصِرِ نَاصِرِ الدُّنْيَا (Face nord)
وَالدِّينِ مُحَمَّدَ بْنَ السُّلْطَانَ الشَّهِيدِ الْمَلِكِ الْمَنْصُورِ سَيْفِ الدُّنْيَا (Face sud) (Face ouest effacée).

Les derniers mots apparents montrent que Qalâwûn portait ici le surnom *saiḥ ad-dunyâ wad-dîn*. En général, on donne aux sultans décédés le surnom en *ad-dîn* tout court².

103

Au-dessous de la précédente, fragment d'inscription sur la face nord; mêmes caractères. La suite sur les autres faces a disparu, ou plutôt elle semble n'avoir pas été exécutée. Inédite.

أَنْشَأَ هَذِهِ الْمَأْذَنَةَ الْمُبَارَكَةَ مَوْلَانَا (Face nord)

MADRASAH DE L'ÉMIR QARÂSUNQUR AL-MANŞÛRI

(QARÂSUNQURIYYAH). 700 H.

Dans la rue Djamâliyyah, côté est; immédiatement au sud du couvent de Baibars II (voir plus bas à l'année 709 H.). Plan français, VII, G-5, n° 293; plan de GRAND BEY, n° 31. La ma-

1. Probablement : *مقام السلطان محمد الله الباقي*; je n'ai pas contrôlé ce texte. — Dans les ruines de la cour, au fond du corridor, traces de belles inscriptions décoratives en stuc.

2. Voir plus haut les n° 66, 70, 101, et plus loin, *passim*. Cette règle souffre quelques exceptions. Voir par exemple le n° 113, plusieurs inscriptions syriennes, etc. En revanche, les titres *maulânâ*, *sultân*,

drasah a fait place à l'école moderne de la Djamáliyyah; il n'en reste plus qu'un petit mausolée à coupole attenant à la salle des leçons. Voir *Comité*, fasc. VIII, p. 43; X, *passim* ¹.

104

Dans le mausolée, autour du chapiteau de la colonnette à droite du mihrâb, petite plaque de cuivre mince, avec une courte inscription au repoussé. Une ligne circulaire en naskhi mamlouk grossier; caractères très petits, indistincts. Une partie de ce texte est cachée entre la colonnette et le mur. Inédite ².

Ce tombeau était-il destiné au fondateur? Comme il est mort à Marâgah en Perse, il ne peut y avoir été enterré. La date de la fondation, 700 H. (1300-01), est donnée par les auteurs ³.

MADRASAH ET TOMBEAUX DES ÉMIRS SALÂR ET SANDJAR AL-DJÂWLI (DJÂWLIYYAH). 703 H.

Cet édifice, appelé communément Mosquée de Djâwli ou Mosquée suspendue ⁴, est au sud du Caire, dans le quartier du Kabch. Elle donne sur la grande artère méridionale ⁵, là où celle-ci porte sur le plan français le nom de Mastabet Fara'oun. Plan français, II, V-10, n° 169 ⁶; plan de GRAND BEY, n° 221. Le Comité de conservation a consacré à la mosquée de Sandjar al-Djâwli une description détaillée ⁷.

malik, etc., désignent souvent des sultans défunts. Sur la forme en *ad-dunyâ wad-dîn*, voir p. 142, n. 3, une note complétant les détails donnés à la page 82.

1. C'est sans doute par erreur que dans les travaux du Comité, cet édifice porte le nom d'Aqsunqur.

2. Je me souviens d'avoir déchiffré quelques titres, mais j'ai oublié de les noter. La partie cachée ne pourrait être lue qu'à l'aide d'un miroir. Ce petit texte, qui m'a été signalé par M. HERZ, paraît être le dernier vestige épigraphique de la madrasah.

3. Maqrizi, II, p. 388, l. 22; cf. *ibid.*, p. 390, l. 21; cité par 'ALÎ PACHA, VI, p. 13. Lire la curieuse biographie du fondateur dans Maqrizi. *loc. cit.*, et dans Ibn Baṭūṭah, t. I, pp. 167-172.

4. *Al-djâmi' al-mu'allaḡ*; ce nom s'explique par la forme de la construction. Sur le terme *mu'allaḡ*, voir plus haut, p. 40, n. 2.

5. J'appelle ainsi la rue qui relie la place de Rumailah, sous la citadelle, à la mosquée de Sayyidah Zainab, près du Pont des Lions. Cette artère se divise en plusieurs tronçons portant des noms différents.

6. Dans l'explication, ce numéro porte un nom tout différent, mais sur le plan, le minaret et les coupes de l'édifice sont gravés à leur place, à côté du n° 169.

7. *Comité*, fasc. IX, pp. 48 et suiv., avec vue générale, plan, coupe et détails; cf. fasc. VIII, p. 52.

105

Au-dessus de la porte de la façade nord, qui s'ouvre sur le palier d'un perron élevé donnant sur la rue. Plaque de marbre dans un cadre en creux, badigeonnée. Deux lignes en naskhi mamlok ancien; caractères moyens. Inédite.

(1) بسمه C. IX, 18 (fragment) (2) عمل هذا المكان المبارك في شهر سنة ثلاث وسبعائة.

106

En montant un escalier intérieur situé derrière cette entrée, on accède à une sorte de portique voûté qui borde au sud-ouest les tombeaux des deux émirs¹. Deux portes le font communiquer avec l'intérieur des deux tombeaux. Sur le linteau de la porte sud-est, qui conduit au tombeau de l'émir Salâr, deux lignes en naskhi mamlok élégant, caractères moyens. Publiée par M. MEHREN, II, p. 41.

بسمه C. LV, 26 — هذه تربة العبد الفقير إلى الله تع سيف الدين سلار نائب السلطنة المعظمة الملكي الناصري المنصوري المستغفر من ذنبه الراجي عفو ربه رحم الله من دعا له بالرحمة ولجميع المسلمين عمل هذا المكان المبارك في شهر سنة ثلاث وسبعائة.

107

Sur le linteau de la porte nord-ouest, qui s'ouvre dans l'angle au fond du portique et conduit au tombeau de l'émir Sandjar, deux lignes en naskhi mamlok, mêmes caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 41.

بسمه C. LV, 26 — هذه تربة العبد الفقير إلى الله تع المستغفر من ذنبه الراجي

1. Ce portique est désigné sous le n° 2 sur le plan du *Comité*, fasc. IX, pl. IV.

عفو ربّه سنجر الجاولى أستاذ الدار العالية الملكى الناصرى المنصورى رحم الله من دعا له
بالرحمة فى شهور سنة [ثلاث وسبعائة].

Il résulte de ces trois inscriptions que l'édifice, désigné sous le terme générique de *makân*, et les deux tombeaux qu'il renferme ont été construits en 703 (1303-04). La date du n° 107 est effacée, mais on peut la restituer à coup sûr d'après les deux inscriptions précédentes, car l'examen de la construction montre que les deux tombeaux ont été bâtis en même temps; or les n°s 105 et 106 portent la date 703. Il faut insister sur ce point, car Maqrîzi dit à deux reprises que la Djâwliyyah fut bâtie en 723¹, et M. MEHREN, guidé sans doute par cette assertion, a lu 723 sur le n° 106².

La madrasah est en ruines et n'offre aucune trace d'inscription historique. Comme il est probable que le terme *makân* dans le n° 105 s'applique à la madrasah aussi bien qu'aux tombeaux, il faut croire jusqu'à nouvel avis que Maqrîzi s'est trompé de vingt ans, car on ne saurait admettre que la même faute de copie se répète en deux pages différentes de son livre. D'ailleurs un autre passage de Maqrîzi vient confirmer la date donnée par les inscriptions. Dans le *Kitâb as-sulûk*, cet auteur mentionne en passant les tombeaux des deux émirs Salâr et Sandjar. Or ce passage est intercalé dans le récit des événements de l'an 706, ce qui laisse entendre que l'édifice existait à cette époque³. En outre, l'émir Salâr mourut en 710; or si les deux amis ont fait bâtir simultanément leur tombeau, détail qui paraît ressortir des termes du passage en question, l'édifice doit être antérieur à la mort de Salâr. Enfin

1. Maqrîzi, II, pp. 398, l. 8 (pour la madrasah); 421, l. 23 (pour la *khânaqâh*); cf. plus bas, p. 160, n. 3.

2. MEHREN, *loc. cit.* En contrôlant les copies du savant orientaliste danois, j'avais laissé passer la date 723, mais en dépouillant mes carnets, je vis qu'elle ne concordait pas avec celle du n° 105, et je priai M. 'Alî Bey Bahdjat de revoir ces textes sur place. Ce dernier m'écrivit que les n°s 105 et 106 portent clairement 703; que la date du n° 107 est effacée, mais que l'examen de la lacune ne permet pas d'y restituer autre chose que 703. L'erreur de Maqrîzi a été relevée dans *Comité*, fasc. IX, p. 51. 'ALÎ PACHA, qui décrit en détail l'édifice, signale sans la donner la date du n° 105 et résume le n° 106 en donnant la date correcte 703; en revanche, il reproduit à deux reprises la date de Maqrîzi, sans commentaire; IV, p. 74, ll. 7 et 20; VI, p. 6, l. 1. Il faudrait examiner les manuscrits du *Khîtat*.

3. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 262. L'auteur place ces tombeaux sur le mont Yachkur, tout près des belvédères du Kabch. Le Djabal Yachkur était le plateau sur lequel s'élève le quartier de la mosquée d'Ahmad ibn Tulûn; Maqrîzi, I, p. 125; II, p. 265, l. 25; RAVAISSE, *Essai*, I, p. 419, etc. Les belvédères (*manâzir*) du Kabch, bâtis par Malik Şâlih Ayyûb, s'élevaient en effet près de la madrasah de Djâwli;

l'émir Sandjar subit une longue disgrâce de 720 à 729, pendant laquelle il fut emprisonné. Il est difficile d'admettre qu'il ait pu se livrer alors à des travaux de construction¹. Ainsi la date 703 s'accorde beaucoup mieux que celle de 723 avec les faits historiques.

N° 106 : L'émir Saif ad-din Salâr joue un rôle important pendant la période agitée qui marque le début du VIII^e siècle de l'hégire. Il avait été nommé nâ'ib as-salṭanah par le sultan Muḥammad en djumâdâ I 698; il est donc naturel que l'inscription lui donne ce titre en 703². Quant au relatif *al-manṣûri*, il indique simplement que l'émir avait appartenu au sultan Qalâwûn³.

N° 107 : Le titre *ustâd ad-dâr al-'âliyah*, forme spéciale du titre *ustâdâr*, *majordome*, jette un jour curieux sur l'origine de ce mot⁴. — Le relatif *al-*

voir Maqrîzi, *passim*; *Sultans Mamlouks*, *passim*; Abu l-fidâ', dans *Hist. or. des Crois.*, t. I, p. 127, etc. On donne encore aujourd'hui le nom de Kabch à cette partie du Caire. — Le passage cité du *Sulûk* parle de deux madrasahs. Il se peut qu'à chaque tombeau fût annexée une madrasah, mais l'état du bâtiment ne permet pas de s'en rendre un compte exact; dans le *Khîṭaṭ*, Maqrîzi ne décrit que la Djâwliyyah.

1. Maqrîzi, II, p. 398, l. 20. Ibn Iyâs, I, p. 155, l. 24, confirme cette conclusion.

2. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 126. Il fut confirmé dans cette fonction par Baibars II en 708 H.; Weil, IV, p. 281. — Sur le titre nâ'ib as-salṭanah, voir QUATREMÈRE dans *Sultans Mamlouks*, I b, pp. 93 et suiv.; *Khalil Zâhiri*, p. 112, etc.

3. Sur l'émir Salâr et son amitié avec l'émir Sandjar, voir le *Sulûk* et le *Nudjûm*. Sur la mort de Salâr, voir Ibn Iyâs, I, p. 155; WEIL, IV, p. 303, etc.

4. QUATREMÈRE a réuni de nombreux détails sur le titre et la fonction de l'ustâdâr. Il résulte de cette note copieuse, mais un peu confuse, que c'était, sous les Mamlouks, une charge importante dont les attributions ont varié, et que le chef des ustâdârs était appelé *ustâdâr al-'âliyah*; *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 25 et suiv.; cf. *Khalil Zâhiri*, p. 106. — Quelle est l'origine de ce terme? Dans nombre de titres analogues : *djûkandâr*, *silahdâr*, *dawâdâr*, etc., *dâr* est dérivé du persan *dâchten*, tenir, porter. Ici, cet élément ne peut être que l'arabe *dâr*, palais. Ce fait ressort des variantes orthographiques (1^o) et des diverses formes (2^o) du titre :

1^o A côté de *ustâdâr* (et *ustadâr*), on trouve *ustâd-dâr*, *ustâd ad-dâr*, *ustâdh ad-dâr*; donc la forme originale était *ustâd* ou *ustâdh ad-dâr* = *major domus*. La contraction s'explique assez par le voisinage de deux dentales et par l'influence des titres à élément persan.

2^o La forme *ustâdâr al-'âliyah* est grammaticalement inexplicable si *dâr* vient de *dâchten*, car il faudrait dire *al-ustâdâr al-'âli*. Elle ne peut dériver que de *ustâd ad-dâr al-'âliyah*, conclusion confirmée par le n° 107 et par d'autres inscriptions qui ont conservé cette dernière forme. On trouve aussi *ustâdiyat ad-dâr al-'azîzah* (*Sultans Mamlouks*, I a, p. 27), *ustâdh ad-dâr ach-charîfah* (Ibn 'Abd az-Zâhir, Paris, mss. cité, f° 38 r°; de M. CASANOVA), *ustâdh dârihi* (Abu l-fidâ', dans *Hist. or. des Crois.*, t. I, p. 103, cité dans *Z. D. P. V.*, t. XVI, pp. 86 et 88), etc. Enfin l'on verra plus loin *ustâdh al-âdur*, où *dâr* est au pluriel, comme dans *zimâm-dâr*, *zimâm al-âdur*; voir la madrasah d'Aqbugâ, à l'année 740. Ainsi l'origine de *ustâdâr* paraît claire, et l'étymologie du *Dirwân al-inchâ'* (f° 126 r°) est logiquement et grammaticalement inadmissible, ainsi que QUATREMÈRE l'a déjà supposé.

On lit dans Maqrîzi, II, p. 398, l. 13 : *وبقي أستاذاراً صغيراً في أيام بيبرس وسلار*, ce qui veut dire que

djāwli est formé sur le nom de l'émir qui fut le premier maître de Sandjar; *al-manṣūri* se rapporte au sultan Qalāwūn; ces détails sont confirmés par l'histoire¹.

L'émir Sandjar fut un grand bâtisseur. Maqrīzi donne la liste des monuments qu'il fit élever à Gazzah, à Hébron et dans plusieurs autres villes de la Palestine, dont il fut longtemps gouverneur². Il mourut en 745 H. et fut enterré dans sa madrasah, dans le tombeau qui touche à celui de Salār³.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Au sommet des quatre murs de chaque tombeau, sous la zone de raccord des coupoles, courent deux bandeaux à inscriptions coraniques. Dans celui de Sandjar, C. II, 284-286; dans celui de Salār, C. III, 187-191. Des bandeaux à inscriptions ornent la base extérieure des coupoles et le minaret sous la première galerie; elles sont toutes coraniques, sauf erreur; sur le minaret, j'ai relevé C. XXIV, 36. — Les ruines de la madrasah offrent les restes de plusieurs inscriptions, entre autres un grand bandeau sur les murs du sanctuaire : C. XXV, 62-70. La planche XXVI, n° 2, montre un fragment d'inscription en stuc émergeant des décombres qui obstruent l'accès du monument du côté sud; il a été reproduit pour la beauté des caractères et des rinceaux qui les entourent : C. III, 182.

Sandjar remplit la fonction de *petit ustādār* pendant la période agitée du règne de Muḥammad où les émirs Baibars et Salār dirigeaient le royaume. Cette nouvelle forme du titre de l'ustādār paraît illustrée par un passage du *Sulūk* : l'ustādār Baibars, qui fut depuis le sultan Baibars II, choisit en 698 H. l'émir Sandjar pour son substitut (*nā'ib*); *Sultans Mamlouks*, II b, p. 133. — Plus loin, p. 266, nous apprenons qu'en 706 H., Sandjar fut remplacé dans sa charge d'ustādār. Ce détail confirme encore la date 703 pour l'inscription n° 107, car la formule *ustād ad-dār al-'āliyah al-maliki an-nāṣiri* prouve que l'émir était en fonction quand l'inscription fut rédigée; voir p. 158.

1. Maqrīzi, II, p. 398, l. 10. Sur la biographe de l'émir, voir les sources citées; WEILL, etc.

2. Maqrīzi, II, p. 398, ll. 32 et suiv.; *Sultans Mamlouks*, I b, pp. 233, 242, 248, 255; Mudjir ad-dīn, trad. SAUVAIRE, *passim* (voir le *Registre*, s. v. Djāouliyah et Sandjar; à ce dernier mot, lire p. 266 au lieu de 265); Ibn Baṭūṭah, t. I, p. 114; Abu l-maḥāsīn, Paris, anc. fonds 663, f° 148 r°, etc. La plupart des monuments élevés par Sandjar à Gazzah ont disparu. Toutefois j'ai relevé à Gazzah, à Hébron, à Jérusalem et à Damas plusieurs inscriptions de cet émir; on les trouvera dans les volumes suivants.

3. Maqrīzi, II, p. 398, l. 28; Abu l-maḥāsīn, *loc. cit.* : *وَدُفِنَ بِمَدْرَسَتِهِ فَوْقَ جَبَلِ الْكَبِشِ*. Mudjir ad-dīn (éd. du Caire, p. 607, dern. l.; trad. SAUVAIRE, p. 266) dit qu'il fut enterré dans sa *khānaqāh*, ce qui revient au même; on a vu plus haut, p. 158, n. 1, que l'édifice comprenait une madrasah et un couvent. Cette association est bien dans les mœurs de l'époque; on en verra maint exemple (mosquée d'Aḥmad, 725 H.; madrasah d'Aqbugā, 740 H., etc.).

COUVENT ET TOMBEAU DU SULTAN MALIK MUẒAFFAR BAIBARS (RUKNIYYAH OU BAIBARSIYYAH). 709 H.

Dans la rue Djamâliyyah, côté est. Plan français, VII, G-5, n° 294 (Gama' Beybars); plan de GRAND BEY, n° 32. Voir *Comité*, fasc. VIII, p. 42; IX, p. 83; X, p. 121, etc. Cet édifice est appelé par les auteurs *Khânaqâh Rukniyyah* ou *Baibarsiyah*¹.

108

Grand bandeau sur la façade ouest, à mi-hauteur; il part de l'angle sud-ouest, s'enfonce dans la baie du portail où commence la partie historique de

1. *Sulûk*, Paris, anc. fonds 672, f° 311 v°; *Nudjûm*, Paris, anc. fonds 663, f° 64 v°; Ibn Baṭūṭah, t. I, p. 256; *Suyûṭi*, II, p. 100; *Ishâqî*, p. 134. — Les monuments sont souvent désignés par un relatif d'appartenance formé sur un des noms du fondateur. Très souvent sur le nom propre : *Baibarsiyah*, *Barqûqiyyah*, *Ezbekiyyah*, etc. (sous-ent. *madrasah. khânaqâh*); souvent sur le second terme du surnom en *malik* : *Kâmiliiyyah*, *Şâlihiyyah*, *Zâhiriyyah*, *Nâşiriyyah*, etc. (*madrasah*); *Maşûri* (*muristân*), etc.; plus rarement sur le premier terme du surnom en *ad-dîn* : *Şalâhiyyah* (*madrasah*), *Rukniyyah* (*khânaqâh*), etc.; quelquefois sur un nom de charge : *Dawâdariyyah* (*madrasah*), etc. Voir à ce sujet les topographies des principales villes, *Maqrîzi*, *Mudjir ad-dîn*, *Ibn Chaddâd*, *Ibn 'Asâkir*, *'Abd al-Bâsiṭ*, etc. — Comme on le voit, un même édifice peut avoir deux relatifs. Ainsi encore, la *madrasah* de *Barqûq* est appelée tantôt *Barqûqiyyah*, tantôt *Zâhiriyyah*, ce dernier nom suivi de l'épithète *al-djadidah*, pour la distinguer de l'ancienne *Zâhiriyyah*, qui est la *madrasah* de *Baibars I^{er}*.

Cette coutume populaire remonte sans doute fort haut, puisque ces relatifs figurent en grand nombre chez les auteurs, mais elle paraît aujourd'hui plus vivace que jamais. Une étude sur ces formes montrerait la persistance du mécanisme de la *nisbah* dans l'arabe moderne et les déformations curieuses qu'il fait subir aux noms étrangers. Ainsi *Djânbak* devient *djanbaki* (au Caire *gambaki*); *Khâ'irabak*, *khârbaki*; *Djarkas*, *sarkasi* ou *saraksi*, etc.

Dans la langue populaire, un relatif masculin s'emploie volontiers avec le nom recteur. On dit *al-djâmi' az-zâhiri*, *al-muristân al-maşûri*. Cette règle est loin d'être absolue; ainsi, *al-umawi* désigne couramment à Damas la grande mosquée bâtie sous les Omayyades. Un relatif féminin s'emploie presque toujours isolément à ce qu'il semble, et sans qu'il soit nécessaire de supposer un nom recteur sous-entendu; du moins le peuple paraît en avoir perdu conscience. On entendra, par exemple, le dialogue suivant (dialecte damasquin) : *Chu hâdha?* — *Hâdha djâmi'*. — *Chu-smoh?* — *Ismo-zzâhiriyyah*. — Ce phénomène est-il dû à un simple hasard, ou est-il en rapport avec une loi fréquente en vertu de laquelle une chose personnifiée s'exprime par un symbole féminin?

Ce mécanisme du relatif ne s'applique pas seulement à un édifice isolé, mais très souvent à un quartier ou à une ville entière. Dans ce cas, le relatif est toujours au féminin; c'est qu'à l'idée de personnification s'ajoute celle de communauté, qui s'exprime volontiers au féminin (voir dans la plupart des langues les mots signifiant *ville*, *citê*, *commune*, etc.). Ou bien l'édifice transmet son relatif à tout le quartier environnant; à cette classe appartiennent au Caire les quartiers *Djamâliyyah*, *Djanbakiyyah*, *Khârbakiyyah*, *Ezbekiyyah*, etc. Ou bien le relatif dérive du nom du fondateur du quartier ou de la ville, ou du nom du prince régnant à l'époque de la fondation : *'Abbâsiyyah*, *Isma'îliyyah*, *Taufiqiyyah*, etc. Est-ce parce que

l'inscription, et finit à l'angle nord-ouest. Les derniers mots sont cachés derrière une maison moderne. Beau naskhi mamlouk, grands caractères badigeonnés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 11.

بِسْمِ اللَّهِ C. XXIV, 36-38 — أمر بإنشاء هذه الخانقاه السعيدة وقفاً مؤبداً على
جماعة الصوفيّة من فيض فضل الله تعّ وجزيل إحسانه راجياً بذلك عفوه وغفرانه العبد
الفقير إلى الله تعّ [environ 1 mètre martelé] ركن الدين بيبرس المنصوري عبد الله والفقير
إليه الراجي رحمته يوم القدوم عليه ضاعف الله ثوابه وزكى أعماله ويسّر له أسباب ما نشط
إليه من المعروف آماله بتمّته وكرمه وإفضاله وصلى الله على سيّدنا محمد [la fin cachée].

... A ordonné la fondation de ce couvent béni (et l'a constitué) en waqf imprescriptible en faveur de la communauté des soufis, etc... le serviteur... Rukn ad-din Baibars al-Manşuri, etc...

L. 4 du texte : La phrase *wa-yassara lahu* . . . n'est pas très claire, quoique les caractères soient bien conservés¹. — Sur l'institution de la *khânaqâh* et sur le passage martelé (l. 3 du texte), voir la discussion qui suit le n° 109.

109

A l'intérieur, au-dessus de la porte de la maşûrah ou grille de bois qui sépare le tombeau du corridor d'accès. Planchette de bois sculpté, dans un cadre. Cinq lignes en naskhi mamlouk, la dernière sous le cadre de la planchette; petits caractères serrés. Inédite.

(1-4) بِسْمِ اللَّهِ C. XLIV, 51-58 (5) وافقَ الزراعَ من هذه القبّة والخانقاه في
شهر رمضان المعظم سنة تسع وسبعائة.

L'arabe exprime au féminin la notion de pluralité, facilement éveillée par l'idée d'une ville ou d'un quartier ? En tout cas, le peuple semble n'avoir pas conscience d'un nom recteur tel que *hârah*, *madīnah*, etc.

1. Je lis *âmālahu*, ses espérances, comme régime de *nachchaṭa*, parce que ce mot rime avec *â'mālahu*, ses œuvres; il y a jeu de mot et d'idée. On pourrait couper la phrase au mot *al-ma'rūf* (en lisant *nuch-chiṭa*), et lire *âmālahu*, qu'il l'enrichisse... ou encore, avec M. MEHREN, *imālatan*; mais il n'y aurait plus de rime, et d'ailleurs on attendrait là *wa-amālahu*, et ici *imālatan lahu*.

Ainsi l'édifice, couvent et tombeau, fut achevé en ramaḍān 709; cette date est importante, comme on va le voir.

La première inscription est curieuse à plus d'un titre. D'abord, c'est le plus ancien texte épigraphique relatif à la construction d'un couvent de soufis. L'institution de la *khânaqâh*, comme celle de la *madrasah*, est d'origine persane; son nom l'indique. Comme celle-ci, celle-là fut introduite au Caire par Saladin; c'est une des nombreuses réformes suscitées alors par la réaction sunnite contre l'hérésie des Fatimites¹. La première *khânaqâh* dont Maqrîzi ait conservé le souvenir est celle que Saladin fit établir en 569 H. sur l'emplacement d'un hôtel appelé *Dâr Sa'îd as-Su'adâ'*²; celle de Baibars est la seconde. Remarquez la prescription qui constitue l'édifice en waqf inaliénable en faveur de la communauté des soufis; en effet, le fondateur accorda l'hospitalité du couvent à quatre cents moines de cette communauté³.

Mais le passage le plus curieux est celui qui renferme le nom du fondateur, précédé d'un espace où le bandeau n'offre pas de caractères, et qui doit avoir été laissé en blanc ou martelé après coup. Maqrîzi donne l'explication de ce détail insignifiant en apparence, mais qui jette un jour curieux sur l'histoire du temps. Lorsque Baibars II eut abdiqué, dit l'auteur arabe, le sultan Muḥammad le fit arrêter et mettre à mort. Puis il ordonna de fermer le couvent, de mettre le séquestre sur tous ses waqfs, et d'*effacer le nom de Baibars sur le bandeau (firâz) de la façade au-dessus des fenêtres*. Le couvent ne fut rouvert qu'en 726 H.⁴. Ce passage explique la présence d'un blanc sur le bandeau; seulement, quoi qu'en dise Maqrîzi, le nom de Baibars se lit en toutes lettres à la suite⁵. Faut-il en conclure que Muḥammad fit effacer, non le nom de Baibars, mais ses titres souverains? Mais sur l'inscription, le nom

1. Voir Maqrîzi, II, p. 414. On trouve aussi *khânakâh*. — Un passage d'Ibn Djubair, p. 286, l. 12, montre que vers 581 H., ce mot était nouveau.

2. Voir le plan français, VII, G-5, n° 318; Maqrîzi, II, pp. 415-416, et 85, l. 11; RAVAISSE, *Essai*, II, pp. 47 et suiv.; 'ALÎ PACHA, I, p. 90, l. 8, où il faut lire 560 au lieu de 650. Cet édifice existe encore, mais il a perdu sa destination primitive et n'offre ni inscription, ni caractère architectural.

3. Maqrîzi, II, p. 417, l. 7. A côté de la *khânaqâh* s'élevait un *ribât*; ce genre de couvent, d'origine arabe et militaire, diffère essentiellement de la *khânaqâh* persane et mystique.

4. Maqrîzi, II, p. 417, ll. 11 et suiv.; cité par 'ALÎ PACHA, IV, p. 68, l. 25.

5. Voir *Comité*, fasc. VIII, p. 43, où l'erreur de Maqrîzi a été reproduite, faute d'un examen minutieux de l'inscription.

du fondateur est écrit simplement Rukn ad-din Baibars al-Manṣûri, comme celui d'un émir quelconque. Si l'espace martelé avait renfermé des titres souverains tels que *maulânâ*, *sayyidnâ*, *as-sullân*, etc., on trouverait au lieu de *rukṅ ad-din* la formule *rukṅ ad-dunyâ wad-din*, suivie sans doute d'autres épithètes honorifiques. Avant de suggérer une solution pour ce petit problème, fixons les dates de l'édifice et la position officielle de Baibars au moment où l'inscription fut rédigée.

Suivant Maqrizi, l'édifice fut commencé en 706, *avant l'avènement de Baibars au trône, et tandis qu'il n'était encore que simple émir*. Il fut terminé en 709, puis Baibars y établit les soufis, en organisa les services et constitua les waqfs affectés à son entretien¹. Dans un autre ouvrage, le même auteur s'exprime ainsi : « En 707, Baibars fit construire le couvent qui porte son nom (Rukniyyah)... ; il y attacha des waqfs considérables, *mais il mourut avant l'inauguration de l'édifice*². » Ces deux passages ne concordent ni pour la date de la fondation, ni pour les détails relatifs à l'achèvement des travaux. Le premier point est assez indifférent, mais il importe de préciser à quelle époque et dans quelles circonstances l'édifice fut terminé. La date du bandeau, si tant est qu'elle existe, est cachée par une maison ; mais la date du n° 109 comble cette lacune. Avant de la discuter, rappelons brièvement les faits historiques.

Lorsque le sultan Muḥammad, retiré au château de Karak, eut envoyé son abdication au Caire, l'émir Baibars fut proclamé sultan le 23 chawwâl 708³, avec le titre de Malik Muẓaffar ; retenons bien ce dernier point. A la nouvelle

1. Maqrizi, II, pp. 416, l. 29, et 417. II. 7 et suiv.

2. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 277. Voici le texte du *Sulūk*, Paris, anc. fonds 672, f° 311 v° : وفيها (سنة ٧٠٧) عمر الأمير بيبرس الجاشنكير الخانكاه الركينية موضع دار الوزارة بركة باب العيد من القاهرة ووقف عليها أوقافاً جليلاً فات قبل فتحها وأغلقها الملك الناصر مدة ثم أمر بفتحها ففتحت ورتب فيها عدة من الصوفية وبني بيبرس أيضاً تربة بها فاستمرت مغلوقة إلى آخر سنة خمس وعشرين ; cf. Abu l-maḥâsin, Paris, anc. fonds 663, f° 64 v°. La date 707 est reproduite par Suyûti, II, p. 190.

3. Maqrizi, II, p. 417, l. 39 ; *Sultans Mamlouks*, II b, p. 287. WEIL, IV, pp. 278-279, donne la même date d'après Nuwairi, ainsi qu'Abu l-fidâ', éd. C^{le}, IV, p. 57, Ibn Iyâs, I, p. 150, l. 2, et Suyûti, *Histoire des Califes*, éd. Caire, p. 195 ; trad. JARRETT, p. 511. Maqrizi, II, p. 239, l. 28, donne le 23 dhu l-ḥijdjah, mais il est évident qu'il y a une erreur de copie. En effet, l'auteur ajoute qu'il s'enfuit de la citadelle le 16 ramadân 700, après avoir régné 10 mois et 24 jours, ce qui reporte exactement au 23 chawwâl 708. Ibn Khaldûn, éd. Boulaq, V, p. 422, donne chawwâl sans quantième. MARCEL, *Égypte*, p. 171, donne le 25 ramadân, date sans doute fautive.

du retour de Muḥammad, Baibars abdique vers le 16 ramadân 709, et prend la fuite¹. Muḥammad rentre au Caire le 1^{er} ou le 2 chawwâl. Quelques jours plus tard, il arrête Baibars à Gazzah, et le fait étrangler bientôt après au Caire². Or le n° 109 atteste que l'édifice fut terminé *en ramadân 709*, c'est-à-dire *le mois même de l'abdication de Baibars*, comme si le sultan, présentant la fin de son éphémère royauté, avait pressé l'achèvement des travaux.

Ainsi sont conciliées les deux assertions en apparence contradictoires de Maqrizi, à savoir que l'édifice fut terminé en 709 et pourvu de son organisation, et d'autre part que Baibars mourut avant son ouverture. Il suffit d'admettre que le fondateur avait déjà réglé les dispositions relatives à l'établissement des soufis et à la constitution des waqfs, mais que le retour imprévu de Muḥammad, en l'obligeant à la fuite, l'empêcha de présider lui-même à l'inauguration. Quoi qu'il en soit de ces détails, il reste prouvé que l'édifice, commencé par Baibars émir, fut terminé par Baibars sultan.

Dès lors, pour expliquer le passage en blanc, il ne reste plus qu'à fixer l'époque où fut gravée l'inscription du grand bandeau. On vient de voir que Baibars fut proclamé le 23 chawwâl 708. Si l'inscription est antérieure à cette date, il est tout naturel que le nom du fondateur y figure comme un simple nom d'émir, sans titre souverain; le passage martelé renfermait alors quelque formule sans intérêt. Mais comme l'édifice ne fut achevé que onze mois plus tard, en ramadân 709, et que les inscriptions n'étaient gravées souvent que vers la fin des travaux; comme enfin Muḥammad n'aurait eu aucun intérêt à effacer une formule sans conséquence et que Maqrizi n'aurait pas rapporté le fait, je suppose que l'inscription fut gravée après l'avènement de Baibars, et que le passage martelé renfermait un titre que Muḥammad avait intérêt à faire disparaître. Quel était ce titre? J'ai déjà dit qu'on ne peut guère songer à *maulânâ*, *sayyidnâ*, *sullân*, etc. Ces titres exigeraient comme corollaire la formule *rukn ad-dunyâ wad-dîn*. Mais on a vu que Baibars fut proclamé sous le surnom de Malik Muẓaffar. Les surnoms en *malik* n'ont pas toujours été souverains, puisqu'ils étaient conférés à l'origine aux vizirs des califes fatimites. Mais sous les Mamlouks, ils sont restés, semble-t-il, un

1. Maqrizi, II, [pp. 239, l. 28, et 418, l. 6. et Ibn Iyâs, I, p. 153, l. 1. donnent le 16. Cf. WEIL, IV, p. 295, n. 1, où cette date est discutée. Il y a, entre les divers récits, un écart insignifiant; de toute façon, l'événement eut lieu vers le milieu du mois.

2. WEIL, IV, pp. 299-301, où ces dates sont discutées dans les notes.

attribut du sang royal; d'ailleurs c'est bien en qualité de sultan que Baïbars portait ce surnom, puisqu'il le prit à son avènement¹. On peut admettre que l'émir, porté au trône en face de son redoutable rival, n'osa pas s'arroger ouvertement les titres exclusivement souverains, ni le surnom en *ad-dunyâ wad-din*, et que se contentant de son titre de roi, il fit graver sur l'inscription : Al-Malik al-Muzaffar Rukn ad-din Baïbars al-Manşûri. Dès lors, en effaçant le premier terme, Muḥammad laissait à son rival déchu la paternité de ce bel édifice, mais il détruisait toute trace matérielle de sa courte royauté.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — A l'intérieur du tombeau, sur les quatre murs, deux grands bandeaux de bois; beau naskhi mamlouk, grands caractères. Le premier est à mi-hauteur, au-dessus des lambris en mosaïque : C. LXVII, 1-4, 13-14. Le second est au sommet des murs, sous les alvéoles de la zone de raccord de la coupole : C. XXXVI, 1-4. — Dans la niche du mihrâb, un verset gravé sur un beau bandeau de marbre, faisant allusion à la destination de la qiblah : C. II, 139. Sur les belles mosaïques des deux côtés du mihrâb, la confession de foi en marbre blanc incrusté sur fond noir.

MADRASAH DE L'ÉMIR TAIBARS (ṬAIBARSIYYAH). 709 H.

Dans l'enceinte de la mosquée Al-Azhar (plan français, VII, K-4, n° 57); voir plus haut, p. 50. L'entrée donne sur le vestibule qui précède la Porte des Barbiers (voir n° 21), vis-à-vis de l'Aqbugâwiyyah (740 H.). La façade extérieure et la porte, avec l'inscription suivante, sont modernes. L'intérieur n'offre pas de texte, mais il renferme plusieurs vestiges de la construction primitive, et notamment un des plus beaux mihrâbs qu'ait produits l'art du Caire. Le nom du fondateur et la date 709 H. sont fournis par les auteurs².

110

Sur la porte d'entrée. Deux lignes en naskhi ottoman, petits caractères. Inédite.

1. Sur les surnoms en *malik*, voir plus haut, pp. 82-83.

2. Maqrîzî, II, p. 383, l. 17; 'Alî PACHA, IV, p. 18, l. 7; VI, p. 9, l. 25. Taïbars bâtit en 707 sur les bords du Nil un djâmi' et une khânaqâh; Maqrîzî, II, pp. 303 et 426. Ces deux édifices ont disparu.

منه أهدي الرحمن للعبد بشرى أرخت جنات الخلود الجزاء. ٠١١٦٧

Le dernier chiffre de la date est indistinct, mais le chronogramme des trois derniers mots est 1167. Il résulte de ce petit texte que la porte et la façade de la madrasah ont été restaurées lors de la construction du portail extérieur de l'entrée ouest d'Al-Azhar; en effet ce portail est daté de la même année¹.

MOSQUÉE DU SULTAN MALIK NAŞIR MUHAMMAD. 718 H.

Au sommet de la citadelle, au nord de la mosquée de Méhémet Ali. Plan français, *Citadelle*, T-3, n° 54 (l'explication l'attribue par erreur au sultan Qalâwûn); plan de GRAND BEY, n° 143. Voir *Comité*, fasc. VII, p. 61; X, p. 72, etc.

111

Dans la baie du portail nord, au-dessus de la porte, petite plaque carrée en calcaire, cassée par le milieu. Il ne reste que les deux premières lignes, en naskhi mamlok, petits caractères. Inédite².

بِسْمِ اللَّهِ... أمر بإنشاء هذا الجامع المبارك السعيد سيّدنا ومولانا السلطان الأعظم... [.....].

La restitution du mot الأعظم est assurée par plusieurs textes du Muristân³.

112

Dans la baie du portail ouest, au-dessus de la porte, petite plaque en calcaire. Quatre lignes, mêmes caractères. Publiée par le major WATSON⁴.

(1) بِسْمِ اللَّهِ... أمر بإنشاء هذا الجامع (2) المبارك السعيد لوجه الله تع سيّدنا ومولانا

1. Voir plus haut, p. 49.

2. M. MEHREN, II, p. 52 n'en donne que la traduction; le texte est dans le manuscrit de l'auteur.

3. Voir les n° 82 et suiv.

4. *J. R. As. Soc.*, new series, t. XVIII, p. 479.

السلطان (3) الملك الناصر ناصر الدنيا والدين محمد بن مولانا السلطان (1) الشهيد قلاوون الصالحى فى شهر سنة ثمانية عشر (sic) وسبعائة من الهجرة النبوية.

La date 718 (1318) est confirmée par les auteurs¹.

113

A l'intérieur du sanctuaire. Grand bandeau de bois sculpté au sommet des quatre murs de base et sous la zone de raccord de la coupole, aujourd'hui détruite, qui s'élevait au-dessus du mihrâb. Beau naskhi mamlouk, un peu cursif, mais d'un superbe effet décoratif; grands caractères, points et voyelles. Suivant une méthode usitée en pareil cas au Caire, les lettres, découpées dans le bois, sont clouées sur les planches du bandeau. Des fragments se sont détachés en plusieurs places; à la fin de l'inscription, les planches servant de support aux lettres ont disparu sur une longueur d'un mètre environ. Publiée par MM. MEHREN et WATSON².

— C. IX, 18 بسمله (Côtés est et nord) C. XXII, 76 بسمله (Côté sud)
 صدق الله العظيم مما أمر بإنشائه مولانا السلطان الملك الناصر ابن³ مولانا (Côté ouest) لانا
 السلطان الشهيد المرحوم الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاوون تغمده الله برحمته وذلك
 مساتهل سنة اثنان عشرة وسبعائة.

Côté ouest : Ici comme dans le n° 102, le défunt sultan Qalâwûn est nommé

1. Maqrîzi, II, pp. 212, l. 19, et 325. l. 17; cité par 'Alî PACHA, V, p. 77; *Sulûk*, Paris, anc. fonds 672, f° 368 r°; Ibn Khaldûn, éd. Boulaq, p. 428. Ces descriptions sont curieuses à plus d'un titre. Maqrîzi (II, p. 212) ajoute qu'en 735, le sultan fit détruire la mosquée pour en bâtir une autre à la place. Cette phrase n'est pas très claire et repose sans doute sur quelque erreur, puisque le n° 112 donne la date 718.

2. WATSON, *loc. cit.*, p. 481; M. MEHREN la donne dans l'édition française, *Bull. Acad. Saint-Petersbourg*, t. XV, p. 555, en la plaçant par erreur au-dessus du portail. Dans l'édition danoise, II, p. 53, l'auteur publie une inscription qu'il a copiée sur un mur à l'intérieur, et qui est une combinaison des n° 112 et 113. Je suppose qu'il s'agit du n° 113, altéré par suite de quelque confusion.

3. L'orthographe ابن au milieu d'une ligne est très fréquente en épigraphie; l'original sera rendu le plus fidèlement possible.

Saif ad-dunyâ wad-din; voir p. 155, n. 2. — La date, que M. MEHREN lit 718, avait disparu lors du relevé du major WATSON¹.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Les deux minarets de la mosquée, dont le curieux profil a été signalé par plusieurs auteurs², sont couronnés par une sorte de citrouille à côtes saillantes, en faïence verte, reposant sur un bandeau circulaire de faïence. Celui-ci porte une courte inscription coranique(?) à moitié détruite. Beau naskhi mamlouk, mince et délié; grands caractères en blanc sur fond brun.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR HUSAIN. 719 H.

Au centre du Caire; à l'ouest du grand canal ou Khalidj, au nord-ouest de la place moderne du Bâb al-Khalq. Plan français, IV, L-9, n° 36; plan de GRAND BEY, n° 233. Voir *Comité*, fasc. II, pp. 1-2, et *passim*.

114

Table en pierre dans la baie du portail de la façade sud, au-dessus de la porte, sous le minaret. Quatre lignes en naskhi mamlouk ancien; petits caractères, couverts d'un badigeon blanc qui en altère la finesse. Inédite; voir pl. XXVIII, n° 1.

بِسْمِ اللَّهِ (1-3) — C. IX, 18 أمر بإنشاء هذا الجامع المبارك من فضل الله وجزيل عطائه³ العبد (4) الفقير إلى الله تع حسين بن حيدر بك عفا الله عنه وذلك في شهر سنة تسعة عشرة (sic) وسبعائة.

1. MEHREN, éd. française, *loc. cit.*, p. 555; je crois que l'auteur l'a devinée. En effet, pour M. CASANOVA (mémoire sous presse sur la citadelle du Caire), cette partie de la mosquée serait de 735 H.; cf. p. 168, n. 1. Il faut donc mettre un point d'interrogation aux chiffres restitués dans le n° 113.

2. Voir surtout LANE, *Manners and Customs*, 5^e éd., t. II, p. 346; WATSON, *loc. cit.*, p. 479; LANE-POOLE, *The art of the Saracens in Egypt*, p. 235; *Comité*, fasc. VII, p. 62; j'y reviendrai dans la description des monuments du Caire. Une erreur ancienne attribue cet édifice à Qalâwûn ou à Saladin.

3. L'original porte عطايه; avant l'époque ottomane, le hamzah ne figure pas en épigraphie.

L. 4 : Le nom du père du fondateur est ponctué *حندريك*, mais en épigraphie, la ponctuation est souvent fautive, surtout dans les textes retouchés au badigeon. Or le texte de Maqrîzi porte invariablement *حيدر بك*; cette leçon doit être la bonne, puisqu'il existe un nom propre *Ḥaidar*¹. — La date 719 (1319) comble une lacune dans la description de Maqrîzi².

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ÂL-MALIK (MALAKIYYAH). 719 H.

Dans la ruelle appelée aujourd'hui *Sikkat Umm al-Gulâm*, du nom d'une mosquée voisine (voir plus haut, p. 114). Plan français, VII, I-4, n° 83³; plan de GRAND BEY, n° 24. Voir *Comité*, fasc. IX et X. *sub. tit.* « Gaoukandâr ».

115

Bandeau des piédroits du portail, à droite et à gauche. *Naskhi* délié et arrondi, d'un type spécial rappelant le *naskhi* ayoubite; caractères moyens, en marbre ou en stuc blanc incrusté sur fond noir. Publiée par M. RAVAISSE, *Essai*, II, p. 79.

بسمه أنشأ هذا المسجد المبارك [العبد الفقير إلى] الله تع آله ملك الجوكندار الناصري
الراجي عفو الله تع ومغفرته بتأريخ سنة تسعة عشر⁴ وسبعائة للهجرة النبوية على صاحبها السلام.

Deux points sont à relever dans ce texte : le nom de l'édifice, *masdjid*, et la date 719 (1319). Maqrîzi attribue à l'émir Âl-Malik trois constructions différentes : un *djâmi'*, élevé au nord du Caire en 732⁵; un *masdjid*, bâti en 744 sur l'emplacement du Magasin des Étendards, édifice fatimite qu'il

1. Maqrîzi, II, pp. 47, l. 1; 147, l. 27; 307, l. 1. On y trouve *حيدر بك* avec la variante *بيك حيدرة*; 'Alî PACHA, IV, p. 98, l. 4 d'en bas, écrit *حيدر بك*. Dans les deux premiers passages cités, Maqrîzi appelle le fondateur *الدين شرف الدين* et *سيف الدين*. Ces variantes reposent sans doute sur une faute de copie.

2. Suivant lui (II, p. 307, l. 6), l'émir mourut le 7 muḥarram 729, et fut enterré dans sa mosquée.

3. Explication du plan : Zâouyet Hâloumeh (حالمه). Cf. 'Alî PACHA, II, p. 80, qui écrit *حالمه*.

4. Pour *تسع عشرة*. Cette négligence est fréquente en épigraphie; voir le n° 112, etc. Elle fait pressentir l'arabe vulgaire; voir SPIRRA, *Grammatik*, p. 159. L'original sera rendu le plus exactement possible.

5. Maqrîzi, II, p. 310, l. 25.

détruisit dans ce but¹; enfin une *madrasah*, dont l'auteur arabe ignore la date; elle fut construite près du palais de l'émir, lequel était dans le voisinage du Magasin des Étendards, sur l'ancien Qaṣr ach-Chauk fatimite². Duquel de ces monuments s'agit-il ici? Il ne peut y avoir d'hésitation qu'entre les deux derniers, situés fort près l'un de l'autre, dans la région de la rue actuelle d'Umm al-Gulâm. M. RAVASSE a montré que le Qaṣr ach-Chauk était au sud du Magasin des Étendards, sur le point occupé par notre édifice³. Ainsi ce dernier, quoiqu'il soit appelé *masdjid* dans l'inscription, correspond à la *madrasah*, et non au *masdjid* de Maqrîzi, qui était un peu plus au nord. A cet argument tiré de la topographie s'ajoute le fait péremptoire de la date : l'inscription porte 719, tandis que le *masdjid* décrit par Maqrîzi ne fut bâti qu'en 744⁴. — Sur *djùkandâr*, voir plus haut, p. 77, n. 5.

Amené en Égypte par Baibars, l'émir Âl-Malik passa au service de Qalâwûn et fut successivement *djùkandâr*, *amîr al-ḥadjdj* et *nâ'ib as-salṭanah* pour l'Égypte; il mourut en 747, âgé de plus de 90 ans⁵. En 741, il fit bâtir à Jérusalem une *madrasah* dans l'enceinte du Ḥaram. On trouvera ce charmant édifice dans le volume consacré aux inscriptions de la Palestine⁶.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR AḤMAD LE MIHMANDÂR (MIHMANDÂRIYAH). 725 H.

Dans la rue de la Citadelle, côté ouest⁷; entre le Bâb Zuwailah (p. 62) et la mosquée de

1. Maqrîzi, II, p. 310, ll. 33 et suiv.; cf. p. 188, ll. 16 et suiv.; I, p. 425, ll. 23 et suiv.

2. Maqrîzi, II, p. 392, cité par 'ALÎ PAČHA, II, p. 80; cf. p. 311, l. 3; I, p. 425, ll. 11 et 15.

3. *Essai*, II, p. 79, et pl. V.

4. En 744, Âl-Malik fut nommé *nâ'ib as-salṭanah* par le sultan Isma'îl. Le premier acte qu'il accomplit en cette qualité fut de détruire le Magasin des Étendards, sur l'emplacement duquel il bâtit l'édifice que Maqrîzi appelle *masdjid*; Maqrîzi, I, p. 425. Ce détail s'ajoute aux arguments plus importants tirés de la topographie et de la date. En effet, si notre édifice était le *masdjid* bâti en 744, l'inscription donnerait au fondateur son nouveau titre de *nâ'ib as-salṭanah*. Dernier détail à noter : le *masdjid* de l'inscription est bâti sur le plan des *madrasahs*. — Cette discordance entre le terme de l'inscription et celui de Maqrîzi n'est pas un fait isolé; voir ci-dessous la mosquée de l'émir Aḥmad (725 H.).

5. Sur la biographie de l'émir, voir Maqrîzi, I, p. 425; II, p. 310, cité par 'ALÎ PAČHA, II, p. 80; *Sultans Mamlouks*, II b, pp. 123-126; Ibn Baṭūṭah, t. I, pp. XXIX, 50-52 et 374; t. II, p. 150, etc.

6. Voir Mudjir ad-dîn, éd. Caire, p. 390; trad. SAUVAIRE, p. 149.

7. J'appelle ainsi l'artère qui relie le Bâb Zuwailah, au centre de la ville, à la citadelle. Elle se divise en plusieurs tronçons portant des noms différents.

Mâridâni (740 H.). Plan français, VIII, N-5, n° 185 (l'explication ne donne pas de nom); plan de GRAND BEY, n° 115. Cette mosquée a été réparée récemment; voir *Comité*, fasc. II, p. 15, et *passim*.

116

INSCRIPTION DU FONDATEUR. 725 H. — Grand bandeau sur la façade est, à mi-hauteur et passant dans la baie du portail. Beau naskhi mamlouk; grands caractères à fort relief, nombreux points et signes. Publiée par M. MEHREN, II, p. 24, et dans *Notes*, II, p. 12, n. 1¹.

بِسْمِ اللَّهِ C. II, 256 — أمر ببناء هذه التربة والمسجد المبارك من خالص ماله مما أفاء
الله عليه وطيبه لجماعة المسلمين ابتغاء رضوان الله والدار الآخرة والرغبة (sic) في عمارة بيوت
الله وأداء فرضه وتلاوة كتابه ومداومة ذكره العبد الفقير إلى الله تع أحمد المهندار ونقيب
نقباء الجيوش المنصورة الناصرية إذ يقول تقدس وتع في بيوت ما عمالوا وذلك
في شهر المحرم سنة خمس وعشرين وسبعائة صلى الله على محمد وآله.

L. 1 du texte : L'édifice appelé ici *masdjid* est décrit un siècle plus tard par Maqrizi sous le nom d'une madrasah et d'un couvent (*khânaqâh*). L'identité des deux constructions est certaine : l'emplacement, que l'auteur arabe décrit en détail, la date, le nom et les titres du fondateur, tout concorde avec les données du n° 116 et la position du *masdjid*³. On vient de voir un cas identique : la mosquée de l'émir Âl-Malik, appelée *masdjid* dans le n° 115, n'est autre que la madrasah décrite par Maqrizi.

Ce détail n'est pas sans intérêt pour l'histoire de *masdjid*. Ce terme désigne à l'origine la mosquée en général. Peu à peu, grâce aux progrès de la civilisation et de l'architecture, la mosquée se dédouble : les grandes mosquées destinées au culte du vendredi (*djum'ah*) prennent le nom de *djami'*; celui de *masdjid* est réservé aux sanctuaires de second ordre. Il

1. Cette inscription a été restaurée en même temps que la façade; voir *Comité*, fasc. IX, p. 35. L'édition de mes *Notes* offre deux légères erreurs que j'ai corrigées par un nouvel examen du texte.

2. C. XXIV, 36, 37 et 38 (fragment); ce passage est gravé en toutes lettres sur l'original.

3. Maqrizi, II, pp. 399 et 418; cité par 'Alî PACHA, VI, p. 44.

va sans dire que cette scission ne s'opéra pas brusquement. On peut en suivre les phases graduelles chez les auteurs, et l'épigraphie les éclaire par des documents rares, mais précis. La grande mosquée d'Aḥmad ibn Ṭūlūn, datée de 265 H., porte officiellement le nom de *masdjid*, quoiqu'on y fit dès l'origine le culte du vendredi¹. Deux siècles plus tard, la mosquée du Miqyās, bâtie sous le calife Mustanṣir en 485 H., porte officiellement le nom de *djāmi'*. Désormais en épigraphie, toute grande mosquée est un *djāmi'*².

1. Voir le n° 10, p. 29. Aujourd'hui on ne l'appelle pas autrement que *Djāmi'* Ibn Ṭūlūn.

2. Voir le n° 39, pp. 65-66. En Syrie, le terme *djāmi'* apparaît peut-être un peu plus tard qu'en Égypte. On trouve *masdjid* dans une inscription de 155 H., provenant d'une mosquée d'Ascalon, peut-être la mosquée d'Omar décrite par Ibn Baṭūṭah, t. I, p. 126, en tout cas un édifice important dû au calife Mahdi; CLERMONT-GANNEAU, *Recueil d'archéologie orientale*, pp. 214 et suiv., et 395. Dans quelques autres inscriptions anciennes où il figure, ce terme ne vise que des mosquées de second ordre; DE LUYNES, *Voyage à la Mer Morte*, t. I, p. 221; *Notes*, I, p. 84, etc. Si à Jérusalem, la mosquée Al-Aqṣā est appelée *masdjid* jusque dans les inscriptions les plus récentes, c'est parce que le Coran l'appelle *al-masdjid al-aqṣā* (XVII, 1). Tout musulman apprenant le livre sacré par cœur, ce nom est resté populaire. Les plus anciennes inscriptions de la grande mosquée de Damas ne renferment pas le nom de l'édifice.

Pour remédier à l'insuffisance de ces documents, j'ai commencé dans les auteurs une enquête sur l'évolution des termes *masdjid* et *djāmi'*. Ce long travail n'est pas achevé. Je dois en renvoyer les conclusions à une note ultérieure et n'en puis donner ici qu'un résumé provisoire.

Le Coran ne connaît que *masdjid*; ce terme y désigne d'ordinaire la mosquée de la Mecque (*al-m. al-ḥarām*); une fois, celle de Jérusalem (*al-m. al-aqṣā*, XVII, 1), une fois peut-être, celle de Médine (*m. an-nabī* ou *m. rasūl allāh*, IX, 109; voir à ce sujet les premières pages de Belādhuri). Ces trois mosquées forment une sorte de trinité consacrée par la tradition; cf. Ya'qūbi, éd. HOUTSMA, II, p. 311. Le prestige qui s'attachait à ces noms les a garantis de toute altération; on les retrouve à chaque époque. En parlant des mosquées élevées pendant les conquêtes, puis par les califes de Damas et de Bagdad, les historiens du III^e et du IV^e siècle, Ibn Hichām, Wāqidi, Ibn Qutaibah, Belādhuri, Dinawari, Ya'qūbi, Ṭabari, Mas'ūdi, Ḥamzah, etc., emploient d'ordinaire *masdjid*. Ils écrivent aussi, mais moins souvent, *al-masdjid al-djāmi'*, terme de transition où *djāmi'* est encore simple adjectif. On trouve dans le même sens *al-m. al-a'zam*, *m. al-djamā'ah* ou *lil-djum'ah*, ou quelques périphrases analogues dans lesquelles *masdjid* est toujours le terme principal. Enfin ces auteurs se servent parfois, mais rarement encore, du substantif *djāmi'*, plur. *djawāmi'*. Les premiers géographes, Ibn Khurdādhbeh, Ya'qūbi, Ibn Rusteh, etc., suivent les mêmes règles. Avec Iṣṭakhri et Ibn Ḥauqal, puis avec Muqaddasi, *djāmi'* devient très fréquent; dès lors ce terme est employé couramment par les géographes; voir Nāṣiri Khusrāu, Idrisi, Ibn Djubair, et surtout Yāqūt; je passe les plus récents. Au milieu du VII^e siècle, toutes les grandes mosquées en Syrie sont des *djāmi'*s; les *masdjids*, très nombreux alors à Damas et à Alep, sont des sanctuaires de second, peut-être de troisième ordre; voir les listes d'Ibn Chaddād dans *Barq ach-chām*, Leyde, 1466, et *Al-a'lāq al-khaṭirah*, Saint-Petersbourg, Acad. Imp., *Notices sommaires*, n° 162. Ibn Chihnah, décrivant Alep deux siècles plus tard, ne connaît presque plus de *masdjids*; voir ses listes dans *Ad-durr al-muntakhab*, Gotha, 1724. Vers la même époque au Caire, Maqrizi ne décrit plus qu'un petit nombre de *masdjids*; voir la page suivante.

En résumé, *djāmi'* ne figure que rarement dans les auteurs jusque vers le milieu du IV^e siècle; à

Mais au VIII^e siècle de l'hégire, le mot *masdjid* s'applique encore, dans l'épigraphie du Caire, aux principales mosquées de second ordre, comme celles des émirs Âl-Malik et Aḥmad le mihmandâr. Au milieu du IX^e siècle, il est tombé plus bas encore, et tandis qu'au Vieux-Caire, au dire des auteurs, les masdjids se comptaient par milliers, on n'en trouve qu'un petit nombre dans les tables de Maqrîzi. Ces derniers n'avaient sans doute qu'une faible importance, car ils ont disparu pour la plupart, et je doute que Maqrîzi eût appelé *masdjid* une mosquée comme celle d'Aḥmad le mihmandâr, laquelle, sans être très grande, est ornée d'une façade remarquable. De son temps, *djâmi*¹ et *madrakah* se partagent la succession du vieux terme classique.

De nos jours, cette évolution fait un pas de plus. Pour les petites mosquées, *masdjid* est remplacé par *zâwiyah* et tend à disparaître, ainsi que *madrakah*, *khânaqâh*, etc. Dans la lutte continuelle que se livrent les mots à sens analogue, ces termes succombent parce qu'ils représentent une civilisation disparue. Pour le peuple du Caire ou de Damas, le grand édifice religieux est un *djâmi*², quelle qu'en ait été la destination primitive; le sanctuaire modeste est une *zâwiyah*¹.

Il n'est donc pas étonnant que Maqrîzi appelle *madrakah* des sanctuaires nommés *masdjid* par les fondateurs plus d'un siècle avant. D'ailleurs la *madrakah* n'était à l'origine qu'une institution. Si elle s'est incarnée au Caire dans un type d'architecture invariable, la cour centrale flanquée de quatre liwâns, toutes les fois qu'elle était le but principal de la construction, elle peut s'être abritée comme annexe dans un édifice religieux à plan différent².

L. 2 du texte : Le mot *والرغبة* est sans doute une faute du graveur pour

cette époque, le mot devient très fréquent chez les géographes, peut-être parce qu'ils parlent une langue moins classique que les historiens. Cette conclusion, encore provisoire je le répète, concorde avec les documents épigraphiques.

1. Je parle ici de la langue purement vulgaire; encore cette règle n'est-elle pas absolue. Aujourd'hui, notamment en Égypte, *madrakah* désigne les écoles civiles secondaires et supérieures, par opposition aux *makâtib* (*maktab*) ou écoles primaires. — Même lutte entre les mots *dair*, *ribât*, *khânaqâh*, *zâwiyah*, *takiyyah*, etc., pour les institutions monastiques; entre *qaisâriyyah*, *funduq*, *khân*, *wakâlah*, pour les caravansérails. Sur ces derniers, voir plus loin, p. 180; je reviendrai ailleurs sur les premiers.

2. Dans le fait, le plan du masdjid d'Âl-Malik est celui de la *madrakah*. Le masdjid d'Aḥmad est bâti sur un plan de *madrakah* légèrement modifié; voir le plan publié dans *Comité*, fasc. 1^{er}, 2^e éd., pl. I. Je reviendrai sur ce point à propos de quelques *madrakahs* appelées vulgairement *djâmi*¹. Voir les *madrakahs* de Ḥasan (764 H.), de l'émir Al-Djâ'i (774 H.), etc.

ورغبةً. — L. 3-4 : Les titres du fondateur se retrouvent dans Maqrîzi¹; *an-nâşiriyyah* se rapporte au sultan Muḥammad. — L. 5 : La date muḥarram 725 (décembre 1324-janvier 1325) confirme et précise les passages de Maqrîzi cités plus haut. — L'émir Chihâb ad-dîn Aḥmad ibn Aqûch al-'Azîzi ne joue pas de rôle important dans l'histoire².

117

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DU FONDATEUR. — Dans l'angle nord-est de la mosquée est le petit tombeau à coupole que cite le n° 116. Il abrite un sarcophage dont la face sud porte une plaque de marbre. Trois lignes en naskhi mamlouk; petits caractères élégants. La plaque est cassée à gauche, et la fin de la première ligne manque. Publiée en partie par M. MEHREN, II, p. 24.

(1) كل نفس ذائقة الموت³ وهذا ما أعد له في حياته ثم قد (?) [2 ou 3 mots]⁴ (2) العبد الفقير إلى الله تع أحمد أمير مهمندار وأمير نقباء الجيوش المنصورة (3) الناصرية ولد الجناب الجبالي المهمندار تغمدهما الله برحمته وأسكنهما فسيح جنّته برحمته.

L. 2 : *Amîr mihmandâr* et *amîr nuqabâ' al-djuyûch*, deux variantes aux titres du fondateur. — L. 3 : Le père d'Aḥmad, Son Excellence⁵ Djamâl ad-dîn Aqûch, était aussi mihmandâr; plusieurs émirs ont porté ce nom et ce surnom. L'inscription ne donne pas la date mortuaire.

Sur les autres côtés du sarcophage, C. II, 256.

118

INSCRIPTION DE SULAIMÂN. 1135 H. — Dans le sanctuaire de la mosquée,

1. Maqrîzi dit *naqîb al-djuyûch* au lieu de *naqîb nuqabâ' al-djuyûch*; II, pp. 399 et 418. — Sur *mihmandâr*, voir Dozy, *Supplément*; sur *naqîb al-djuyûch*, Maqrîzi, II, p. 223; Khalîl Zâhiri, pp. 115-116. Cette charge figure dans *Sultans Mamlouks*, II a, p. 126.

2. A part le nom, les titres et la date, ce texte est presque identique à celui de la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭûlûn (n° 10). Cette analogie est sans doute fortuite.

3. C. III, 182, ou XXI, 36, ou XXIX, 57.

4. Peut-être [لمرقد] بعد موته, « pour s'y reposer après sa mort ».

5. Sur *djanâb*, voir une note à propos du couvent de Niẓâm ad-dîn (757 H.).

sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Trois lignes en naskhi ottoman, petits caractères. Les points diacritiques sont marqués, mais pas toujours à leur place; pas de voyelles ni d'autres signes. Les vers ont été publiés par 'ALÎ PACHA, VI, p. 44.

سليمانُ قد وافيتَ عِزًّا وسُوددا وأبقيتَ للقُرْدُغَلِ مجدًّا مؤبِّدا
 بزَاوية جِدَدتْ فيها مَشاِعِرا نَفائِسَ صارتْ للعبادة مَورِدا
 وأحدِثتَ فيها مَنبرًا قد زهتْ به ومأذنةً أضحتْ تدلُّ على الهدا
 ومع غاية الإسعاد قُلتُ مؤرِّخًا لعمري قد أسستْ بالهدى مسجدًا
 كتبه أحمد المخلص سنة ١١٣٥.

Il résulte de ce texte, rédigé par Aḥmad al-Mukhlis, que la mosquée et le minaret furent restaurés et la chaire actuelle fondée par un certain Sulaimân en 1135 (1722-23), c'est-à-dire sous le sultan ottoman Aḥmad III. Le chronogramme du dernier hémistiche est 1135¹.

INSCRIPTIONS CORANIQUES en stuc, à moitié effacées, sur le pourtour extérieur de la coupole du tombeau².

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ALMÂS. 730 H.

Dans la grande artère orientale, côté est; un peu au sud du boulevard Méhémet Ali, sur la place Ḥelmiyyah. Plan français, I, R-7, n° 85; plan de GRAND BEY, n° 130; voir *Comité*, *passim*.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Sur la façade, à mi-hauteur, grand bandeau en naskhi mamlouk; grands caractères, badigeonnés et effacés; invocations ou versets du Coran. Les piédroits de la porte n'ont pas de bandeau. A l'in-

1. 'ALÎ PACHA, qui ne donne pas la dernière ligne du n° 118, dit que la mosquée fut réparée en 1135 H. par Sulaimân Agâ; VI, p. 44, l. 23. Mon carnet portait 1139; mais 5 et 9 se confondent aisément dans un texte badigeonné.

2. Le bandeau des piédroits de la baie du portail avait disparu. Depuis ma dernière visite, il a été restauré et orné d'une inscription; voir *Comité*, fasc. I^{er}, 2^e éd., pl. III, et fasc. X, p. 17 en bas.

térieur, le sanctuaire renferme quelques textes coraniques. Inscription effacée sur le pourtour extérieur de la coupole du tombeau attenant à la mosquée. Je n'ai pas relevé de texte historique; la date de la construction est donnée par les auteurs¹.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR QÛŞÛN. 730 H.

Dans la grande artère orientale, côté ouest; dans le tronçon appelé Surûdjiyyah. Plan français, I, P-8, n° 106; plan de GRAND BEY, n° 202. Sur le plan français, le n° 106 est gravé à côté du minaret. Celui-ci a disparu avec la plus grande partie de la mosquée, lors du percement du boulevard Méhémet Ali; la façade sur le boulevard est moderne. De l'ancienne mosquée, il ne reste plus que des vestiges du sanctuaire, ainsi qu'un portail superbe et fort bien conservé du côté de la rue Surûdjiyyah. Ce portail, sur lequel est gravé le n° 119, est à l'entrée de la ruelle qui débouche sur l'h du mot *Sourougyeh* du plan français. Voir *Comité*, fasc. IV, p. 2.

119

Bandeau des piédroits du portail. Beau naskhi mamlouk; grands caractères à fort relief, bien conservés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 44; voir pl. XXVIII, n° 2².

(A droite) أمر بإنشاء هذا الجامع المبارك بكرم الله تع العبد الفقير إلى الله تع قوصون الساقى
 الملكى الناصرى (A gauche) فى أيام مولانا السلطان الملك الناصر أعز الله أنصاره وذلك فى

سنة ثلاثين وسبعائة.

120

A l'intérieur, sur les portes de la maqşûrah qui séparait le sanctuaire de la grande cour, M. MEHREN a relevé une inscription qui a disparu depuis avec la mosquée. Dans sa belle collection, M. SCHEFER possède une inscrip-

1. Maqrizi, II, p. 307, avec une biographie du fondateur; cité par 'Alî PACHA, IV, p. 60, avec une courte description de l'état actuel; cf. MEHREN, II, p. 37.

2. Cette figure reproduit les premiers mots de l'inscription. Prise avec un petit appareil à main, elle ne donne qu'une faible idée de la grandeur et de la beauté des caractères.

tion provenant de cette mosquée, qu'il a bien voulu me permettre de copier. Grand panneau de bois d'environ 130 × 50. Quatre lignes en naskhi mam-louk ancien; caractères moyens et élégants; quelques points. Cette inscription me paraît être la même que celle de M. MEHREN¹.

(I-2) بسمله C. IX, 18 — أمر بإنشاء هذا الجامع (3) العبد الفقير إلى الله تع السفى
قوصون الملكى الناصرى فى أيام مولانا السلطان (4) الملك الناصر ناصر الدنيا والدين محمد
بن قلاوون وذلك فى شهر سنة ثلاثين وسبعائة من الهجرة.

121

Dans le sanctuaire, sur la chaire. Relevée par M. MEHREN et consignée dans son manuscrit, cette inscription a disparu comme la précédente, et je ne l'ai pas retrouvée. Inédite.

مما أمر بعمله سيدنا (?) الأمير السلطاني (?) الملكى الناصرى (?) ناصر الدنيا والدين محمد أعز
الله أنصاره المقرّ العالى الأميرى السفى قوصون الناصرى فى شهر سنة سبع وعشرين
وسبعائة.

Dans la première ligne, le nom et les titres du sultan sont mêlés à ceux de l'émir. Cette disposition s'explique à la rigueur, mais la formule *al-amir as-sultāni* paraît inusitée. — Sur le titre *maqarr*, voir la madrasah d'Aqbugā (740 H.). — Si la date est juste, la chaire aurait été achevée avant la mosquée, dès 729 H.

Il résulte de ces textes que la mosquée fut bâtie par l'émir Saif ad-din Qûṣûn, échanson du sultan Muḥammad, en 730 (1329-30)². Le relatif *al-malaki an-nāṣiri* se rapporte comme d'habitude au sultan régnant; la formule *a'azza allāh anṣārahu* s'adresse au sultan.

1. Publiée dans l'édition française, *Bulletin Acad. Saint-Petersbourg*, t. XV, p. 551; sa position dans la mosquée ressort du manuscrit de M. MEHREN. Le texte en est presque identique à celui du n° 120.

2. Cette date confirme Maqrizi, II, p. 307, l. 29, cité par 'ALĪ PAḤIA, V, p. 87; cf. Suyūṭi, *Hist. des Califes*, éd. du Caire, p. 195; trad. JARRETT, p. 512.

L'émir Qûşûn a joué un rôle important pendant le troisième règne de Muḥammad et la période agitée qui suivit sa mort¹. Comme d'autres grands émirs de l'époque, il a laissé plusieurs constructions².

122

INSCRIPTION D'UN CADRAN SOLAIRE. 785 H. — Sur le piédroit gauche du portail, au-dessus du n° 119, cadran solaire gravé dans le mur. Au-dessous, dans un cadre de 53 × 45, deux lignes en coufique grêle ou *astronomique*; caractères moyens, minces et allongés, gravés en creux, sans point ni signe. Publiée dans *Notes*, II, p. 16; voir pl. V, n° 3.

(1) عمل أحمد الحريري (2) عام خمس وثمانين وسبع مائة.

Ce cadran solaire a été fait par Aḥmad al-Ḥariri en 785 (1383).

En publiant ce texte, j'ai donné quelques détails sur la variété de coufique employée jusqu'aux temps modernes sur les instruments d'astronomie (cadrans, astrolabes, etc.). C'est un des rares domaines où le coufique ait conservé, depuis le VI^e siècle de l'hégire, une autre valeur que celle d'un caractère purement décoratif³.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Bandeau au-dessus du miḥrâb; grands caractères : C. II, 139⁴. — Sur quelques fenêtres dans les ruines du sanctuaire, fragments d'inscriptions en stuc, en coufique décoratif⁵.

1. Maqrîzi, II, p. 307 en bas; WEIL, IV, *passim*; voir le registre du tome V.

2. Sur les autres constructions de Qûşûn, voir le chapitre suivant, et Maqrîzi, II, p. 308, II. 16-18, et *passim*. — Une belle lampe de mosquée en verre émaillé de la collection Gêrôme, exposée en 1893 au Palais de l'Industrie, porte les mots suivants tout autour de la panse :

تَمَّا عَمَلُ بَرَسْمِ الْمُقَرَّرِ الْعَالِي الْمَوْلَى الْمَالِكِيِّ الْخُدُومِيِّ السِّيفِيِّ قَوْصُونَ السَّاقِي الْمَلِكِيِّ النَّاصِرِيِّ .

Et en haut sur le col : الله نور السموات والأرض. — Selon toute apparence, cette lampe provient de la mosquée du Caire; toutefois son histoire m'étant inconnue, elle n'a pas été classée ici. Je réunirai plus tard quelques inscriptions mobilières provenant de divers musées et collections de l'Europe.

3. Voir *Notes*, II, pp. 14-16, et les mémoires à planches sur les astrolabes.

4. Ce texte, signalé dans le manuscrit de M. MEHREN, a disparu avec les n° 120 et 121.

5. Ces vestiges ont été observés en 1887; j'ignore s'ils existent encore.

KHÂN DE L'ÉMIR QÛŞÛN. SANS DATE.

Dans la rue Djamáliyyah, côté ouest; entre le couvent de Baibars (709 H.) et le Bâb an-Naşr (480 H.). Plan français, VII, F-5, n° 343. Ce khân est appelé aujourd'hui Wakâlat aş-Şâbûn (Okel du savon); voir l'explication du plan français, et 'ALÎ PACHA, II, p. 70, ll. 9 et suiv.

123

Bandeau des piédroits du portail sur la rue. Beau naskhi mamlouk; grands caractères, sculptés dans un calcaire friable, un peu effacés. Inédite.

[un mot] (A gauche) المقرّ الأشرف العالی (A droite) [بسمه ?] أنشأ هذا الخان المبارك

قوصون الساقى الملكى الناصرى أدام الله عزّه.

Côté droit : Suivant ce texte, l'édifice était un khân, tandis que Maqrizi le décrit sous le nom de Wakâlah de Qûşûn¹. L'identité des deux constructions est certaine : la position du khân correspond à celle de la wakâlah décrite par Maqrizi.

Ce détail n'est pas sans intérêt pour l'histoire du mot *wakâlah*. On peut en induire que ce mot n'était pas très commun à l'époque de Qûşûn, et qu'il ne l'emporta que plus tard sur les termes analogues et plus anciens de *qaisâriyyah*, *funduq*, khân, empruntés tous trois à des langues étrangères. Cette supposition semble confirmée par d'autres indices. Maqrizi, qui écrivait un siècle environ après la date présumable du khân de Qûşûn, emploie déjà le mot *wakâlah*, mais moins souvent que les autres termes². Bien plus, il ajoute en guise d'explication que la wakâlah de Qûşûn servait au même usage que les funduqs et les khâns³. Un demi-siècle plus tard, à l'époque de Qâyt-bây, *wakâlah* paraît dans les textes épigraphiques⁴. Enfin lors de

1. Maqrîzi, II, p. 93, ll. 22 et suiv., avec une curieuse description citée par 'ALÎ PACHA, *loc. cit.* — Sur *wakâlah*, voir Dozy, *Supplément*.

2. Les tables de Maqrîzi donnent 21 *qaisâriyyahs*, 5 *funduqs*, 4 khâns et seulement 2 *wakâlahs*, dont l'une est le khân de Qûşûn. Sur ces termes, cf. 'Abd al-Laṭîf, éd. DE SACY, pp. 303-304.

3. Maqrîzi, II, p. 93, l. 22.

4. Voir la *Wakâlah* du Bâb an-Naşr, classée après les monuments datés de ce sultan. L'édifice est appelé *wakâlah* dans l'inscription dédicatoire et dans un petit décret plus récent gravé sur son portail.

l'expédition de Bonaparte, ce terme avait presque entièrement remplacé ses anciens synonymes; il suffit, pour s'en assurer, de parcourir l'explication du plan français de 1798. De nos jours, il est employé couramment au Caire. — Sur le titre *al-maḡarr*, voir la madrasah d'Aqbugá (740 H.).

Côté gauche : Le premier mot était sans doute un relatif de titre, peut-être *as-saifī* = Saif ad-din. Suivant une règle déjà signalée, le relatif formé sur le surnom en *ad-din* précède immédiatement le nom propre, lequel est suivi du titre de charge, ici comme dans le n° 119¹. — La date de l'édifice ne figure ni dans l'inscription ni dans Maqrīzi. Il faut la placer entre 720, l'année où Qūṣūn vint au Caire, et 742, l'année de sa mort².

MOSQUÉE DE L'ÉMIR BACHTÂK. 736 H.

Dans la grande artère occidentale³, côté est; dans le tronçon appelé Darb al-Djamâmiz, entre la Bibliothèque Khédiviale et le palais du Ministère de l'Instruction publique. Plan français, III, R-10, n° 54; plan de GRAND BEY, n° 205. Cette mosquée a été entièrement restaurée en 1277 H. par Muṣṭafâ Pacha, frère du Khédivé Isma'îl. De la construction primitive, il reste un beau portail et un minaret, défigurés tous deux par des retouches et par un épais badigeon. La date est donnée par Maqrīzi⁴.

INSCRIPTIONS CORANIQUES OU MODERNES. — Le minaret est orné de plusieurs bandeaux; je n'y ai pas relevé de texte historique. Les inscriptions en vers sur le portail et à l'intérieur de la mosquée, au nom de Muṣṭafâ Pacha et datées de 1277 H., n'ont d'autre intérêt que de fixer la date de la reconstruction⁵. Il y a un grand nombre d'inscriptions coraniques modernes.

1. Voir plus haut, pp. 75-77, et plus loin, la madrasah d'Aqbugâ (740 H.).

2. Il fut nommé nâ'ib as-salṭānah au début de 742. Ce titre ne figurant pas dans l'inscription, celle-ci doit être antérieure à cette époque. Pour préciser davantage, il faudrait chercher en quelle année l'émir fut nommé échanson.

3. J'appelle ainsi la rue qui traverse le Caire par son grand axe, depuis les environs du Bâb ach-Cha'riyyah au nord jusqu'à la mosquée de Sayyidah Zainab au sud. Comme toutes les grandes rues du Caire, elle se divise en plusieurs tronçons portant des noms différents.

4. Suivant lui, la mosquée fut terminée en cha'bân 736; II, p. 309. Vis-à-vis, l'émir bâtit un couvent de soufis (khânaqâh) qui fut inauguré en ḏhu l-ḥijjdjah 736; *ibid.*, p. 418. — Sur l'association du couvent et de la madrasah, voir plus haut, p. 160, n. 3.

5. Signalées par M. MEHREN, II, p. 37; l'auteur en donne une partie dans son manuscrit.

PALAIS DE L'ÉMIR BACHTÂK. 738 ou 740 H.

Dans la grande artère orientale, côté est; au nord de la nouvelle rue qui mène au Bait al-Qâdi. Ce palais en ruines, sans numéro spécial, est à côté de la zâwiyah de 'Abd ar-Raḥmân Kikh_yah (plan français, VII, H-6, n° 285). L'entrée actuelle est dans l'impasse qui conduit à la madrasah de Sâbiq ad-dîn (763 H.). Dès qu'on a passé la porte, on trouve à droite dans la cour un beau portail dont la baie profonde a été murée et sert d'entrepôt à un marchand turc. Le bandeau des piédroits est presque entièrement caché dans cette construction improvisée; on ne voit plus de l'inscription que quelques mots sur la façade antérieure du portail. Je suppose que ce dernier faisait partie du palais de Bachtâk ou de ses dépendances (voir Maqrizi, II, p. 70, l. 32), mais l'édifice est si défiguré que je ne puis l'affirmer. Ce palais, bâti sur l'emplacement du Bâb al-Baḥr, une des portes du grand château fatimite, appartient d'abord à l'émir Baktâch. Il fut acheté et entièrement rebâti par l'émir Bachtâk. Voir la description détaillée de M. RAVAISSE, *Essai*, I, pp. 458-470, et les sources qu'il donne sur l'histoire de ces deux émirs. Cf. *Comité*, fasc. VI, p. 113; Maqrizi, II, p. 70, et *passim*; *Sultans Mamlouks*, II b, p. 271; 'ALÏ PACHA, II, pp. 20-21. Suivant Maqrizi (*loc. cit.*, l. 32; cf. RAVAISSE, *loc. cit.*, p. 467, etc.), le palais fut achevé en 738 (1337-38); ailleurs, le même auteur dit en 740¹.

124

Bandeau des piédroits du portail. Beau naskhi mamlouk; grands caractères sculptés dans un beau grès rose assez effrité. Très incomplète. Inédite; voir pl. XXVIII, n° 3.

[caché dans l'entrepôt] أمر بإنشاء هذا المكان بسمه (A droite)

[la fin effacée.....] [caché dans l'entrepôt.....] المولى [2 mots] الملكى الناصر (ى) (A gauche)

Côté gauche : Les relatifs dépendent sans doute du titre *al-maḡarr*; le dernier se rapporte au sultan Muḥammad, qui régnait à cette époque.

1. وفيها (سنة ٧٤٠) فرغ قصر بشتاك بخط بين القصرين من القاهرة. Deux lignes plus loin, il faut lire بكتاش الفخرى au lieu de بشتاك الفخرى; *Sulûk*, Paris, 1726, f° 485 r°; cf. *Sulûk*, Paris, 1727, f° 32 v°. Pour les manuscrits de Paris, je cite dorénavant les numéros du nouveau catalogue.

MADRASAH DE L'ÉMIR AQBUGÁ (AQBUGÁWIYYAH). 740 H.

Dans l'enceinte de la mosquée Al-Azhar (plan français, VII, K-4, n° 57); voir plus haut, p. 50. L'entrée donne sur le vestibule qui précède la Porte des Barbiers (n° 21), vis-à-vis de la ʿAībarsiyyah (p. 166). L'intérieur est presque entièrement moderne.

125

Plaque de calcaire dans la baie du portail, au-dessus de la porte. Trois lignes en naskhi mamlouk assez cursif; caractères moyens, défigurés par un vernis noir. Inédite.

(1) بسمه (الآخر) C. IX, 18 (2) أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة المقرّ
الأشرف العالی السیفی اقبغا الأوحدی أستاذ (3) الأدر العالیة الملکی الناصری وكان ابتداء
العمل المبارك فی سنة أربع وثلاثین وسبعائة.

A ordonné la construction de cette madrasah... Son Excellence Saif ad-din Aqbugá al-Auḥadi, ustádâr de Malik Nâşir Muḥammad. Commencée en 734 (?).

L. 2 : On a déjà vu le titre *al-maqarr*¹; il est temps de l'expliquer. Voici ce qu'en dit le *Dīwân al-inchâ*² :

« *Al-maqarr*, qui fait au pluriel *maqarrât*, était à l'origine un titre royal. Le qâḍi Muḥyi ad-din ibn 'Abd az-Zâhir³ l'inscrivit dans le diplôme d'investiture du sultan Malik Maṣṣûr Qalâwûn. Plus tard, quand les sultans prirent le titre *maqâm*, *maqarr* cessa d'être un titre royal et fut conféré en

1. Voir les n°s 35, 47, 53, 80, 92, 121, 123 et 124.

2. Mss. cité, f° 159 v° : المقرّ ويجمع على مقرّات وكان من ألقاب الملوک وعليه كتب القاضي محيي الدين بن عبد الظاهر عهد المنصور قلاوون ثم انحط عن رتبة الملوک بالديار المصريّة إلى من دونهم حين لقب الملوک بالمقام قال في عرف التعريف ويختص بكمبار الأمراء كثنائي مصر والشأم والأمير الكبير وأولاد السلاطين إن قدموا.

3. Sauf erreur, le manuscrit de Paris porte الظاهر. Évidemment, il s'agit ici du qâḍi Muḥyi ad-din ibn 'Abd az-Zâhir, le secrétaire d'État et l'éminent historien que Maqrizi cite à plusieurs reprises et dont M. CASANOVA a donné une excellente biographie dans ces MÉMOIRES, t. VI, pp. 493-505. Il a rédigé plusieurs diplômes d'investiture dans la 2^e moitié du VII^e siècle; voir *loc. cit.*, p. 495.

Égypte à des personnes placées au-dessous du trône. Suivant l'ouvrage appelé '*Urf at-ta'rif*', ce titre est porté par les principaux émirs, tels que les deux gouverneurs de l'Égypte et de la Syrie, l'amir kabîr et les fils de sultan qui occupent une charge publique². »

Il résulte de ce passage que le titre *maqarr* était encore souverain en 678 H., date de l'avènement de Qalâwûn, et qu'à l'époque où fut rédigé l'ouvrage cité par le *Diwân*, c'est-à-dire dans le courant du VIII^e siècle de l'hégire, il était porté par quelques grands fonctionnaires.

L'épigraphie confirme et complète cette assertion. Jusqu'à présent, il est vrai, elle ne m'a fourni aucun exemple du titre *maqarr* porté par un sultan; d'où l'on peut présumer que ce titre ne resta pas longtemps souverain. Le plus ancien exemple certain d'un émir appelé *maqarr* est celui de Baktimur dans le n° 47, daté de 699 H., c'est-à-dire vingt ans après l'avènement de Qalâwûn. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer l'évolution de *maqarr*³. Aussi bien ce mot subira jusqu'au bout le sort fatal des titres

1. Le '*Urf at-ta'rif*' est un des nombreux recueils administratifs à l'usage des chancelleries rédigés en Égypte sous les Mamlouks; il suffit de citer les suivants : Le *Ta'rif* de 'Umari, l'auteur du *Masâlik al-abşâr*, mort en 749 H. (Hadjî Khalfah, n° 3092; WÜSTENFELD, *Geschichtschreiber*, n° 411 (4); aux manuscrits cités par cet auteur, ajouter Bibl. Khédiviale, 3157 (*Adab*, 57); M. Schefer en possède un autre). Cet ouvrage vient d'être imprimé au Caire. Le *Talḥqîf at-ta'rif* (sur cet ouvrage et sur le précédent, voir AMARI, *De' titoli che usava*, etc., dans *Lincei*, série 3^a, *Classe di scienze morali*, etc., vol. XII, pp. 4-8 du tir. à part). Le volumineux *Ṣubḥi al-a'châ* de Qalqachandî, mort en 821 (Hadjî Khalfah, n° 7710; WÜSTENFELD, *Geschichtschreiber*, n° 467 (3); aux manuscrits cités par l'auteur, ajouter Bibl. Khédiviale, 7266 (*Adab*, 62); une partie de l'abrégé de cet ouvrage a été traduite par WÜSTENFELD, *Geographie und Verwaltung von Ägypten*, Göttingen, 1879). Le *Diwân al-inchâ*, souvent cité ici même sur le manuscrit de Paris. Le *Kachf al-mamâlik* de Khalil Zâhiri, écrit vers 840 (Hadjî Khalfah, n° 10765), dont un abrégé, la *Zubdah* (Hadjî Khalfah, n° 6828), vient d'être publié par M. RAVAISSE. Ces ouvrages ont une grande valeur historique; on y trouve sur la vie politique et sociale de l'époque des documents qu'on chercherait en vain dans les chroniques. Cf. CLERMONT-GANNEAU dans *Revue critique*, 1894, n° 47, pp. 339-340.

Le '*Urf at-Ta'rif*', cité fréquemment par le *Diwân al-inchâ*, était sans doute une paraphrase du *Ta'rif* de 'Umari. Suivant Hadjî Khalfah, n° 3092, c'était le *Ta'rif* lui-même avec un autre titre. Mais il résulte d'un passage du *Diwân al-inchâ* (mss. cité, f° 163 r°-v°) que le *Ta'rif*, le *Talḥqîf* et le '*Urf*' étaient trois ouvrages distincts. Ce dernier paraît être perdu. — Sur la valeur de ces ouvrages pour l'histoire des titres, voir plus haut, p. 10, n. 2, et une note ci-dessous.

2. Je lis *in quddimû* (classique *in kânû quddimû*) *s'ils ont été nommés à un emploi*; sur ce sens, voir Dozy, *Supplément*. On pourrait lire *in qadamû*, *s'ils occupent la première place* (les aînés ou les héritiers *présomptifs*), mais cette leçon paraît moins bonne.

3. Ou vers 670, si l'on restitue *maqarr* dans le n° 80, daté de 677 H. On objectera qu'en 678, le titre était encore souverain. Mais l'émir Muḥammad était de sang royal; il peut avoir bénéficié l'un des pre-

d'honneur, condamnés à descendre un à un les degrés de la hiérarchie sociale et politique. Réservé d'abord au seul souverain, puis à quelques hauts fonctionnaires, il deviendra de plus en plus fréquent dans les inscriptions d'émirs du VIII^e et du IX^e siècle; la suite de ce recueil le montrera¹.

Al-maḡarr est toujours suivi d'une des trois épithètes *al-achraf*, *al-karim* ou *al-'ali*; souvent de deux d'entre elles, parfois des trois ensemble². Puis viennent les relatifs dépendant de *maḡarr*, et formés sur un autre titre. Suivant la règle énoncée plus haut, le dernier de ces relatifs de titre est formé sur le surnom en *ad-din* du titulaire³. Après vient le nom propre, suivi des relatifs d'appartenance et des titres de fonction. Le n^o 127 fournit un bon exemple d'une ordonnance presque constante en épigraphie :

Titre honorifique.....	<i>al-maḡarr al-karim al-'ali</i>
Relatifs de titre.....	<i>al-maulawī al-amīrī al-adjallī</i>
Relatif du surnom en <i>ad-din</i>	<i>as-saifī</i>
Nom propre.....	Aqbugā
Relatif d'appartenance.....	<i>al-auḡadī</i>
Titre de fonction.....	<i>uslād ad-dār al-'āliyah</i>
Relatif d'appartenance dépendant de ce titre et désignant le sultan régnant.....	<i>al malakī an-nāṣirī</i> ⁴ .

Le relatif *as-saifī* suppose au fondateur le surnom Saif ad-din. Les au-

miers d'un titre jusqu'alors souverain; voir à ce sujet p. 124. De toute façon, c'est vers la fin du VII^e siècle que *maḡarr* devient un titre d'émir. Auparavant, les inscriptions ne donnent pas de titre honorifique aux émirs. On trouve d'ordinaire la formule *al-'abd al-faḡīr ilā llāh ta'ālā*, suivi du nom et des titres de fonction. D'ailleurs, cette formule continue d'être usitée à côté des titres honorifiques; voir les n^{os} 17, 42, 43, 106-108, 114-120 et plusieurs inscriptions dans la suite de ce recueil.

1. Sur l'évolution des titres d'honneur, voir p. 142, n. 3, à la fin.

2. Exceptionnellement, on trouve *ach-charif*, épithète réservée d'ordinaire au titre *maḡām*; voir plus bas, à l'année 761, la madrasah de la princesse Tatar.

3. Voir pp. 75-77, et *passim*.

4. Si je traite ici un sujet aussi aride, c'est qu'il est nécessaire, pour comprendre un grand nombre d'inscriptions, de connaître les titres dont elles sont pleines. L'étude des titres musulmans est une œuvre considérable qui dispose d'un nombre infini de documents. Je ne fais que l'effleurer ici, pour autant qu'elle sert à commenter les inscriptions. Les recueils d'administration, notamment le *Diwān al-inchā'*, donnent sur l'origine et l'emploi des titres des détails abondants, parfois confus ou contradictoires. Leur étude, même superficielle, dépasserait beaucoup les limites de ces notes. Je reviendrai plus loin sur les relatifs de titre, dont le nombre va grossissant jusqu'à la chute des Mamlouks.

teurs l'appellent 'Alâ' ad-din¹; mais nous savons qu'il n'est pas rare de voir une même personne porter deux surnoms de cette forme².

L. 2-3 : Le titre d'ustâdâr porté par le fondateur est écrit اساد الادر. A première vue, il semble que le graveur ait mis الادر pour الدار; mais rien n'empêche de lire *ustâd al-âdur al-âliyah*, *major domorum altorum*. En effet, il existe un titre analogue à *ustâdâr*, c'est *zimâm-dâr*, ou *zimâm ad-dâr*, ou *zimâm al-âdur ach-charifah*. Cette dernière forme, qu'on trouve souvent dans les auteurs, est confirmée par l'épigraphie³; elle correspond exactement à *ustâd al-âdur al-âliyah*. Cette interprétation, qui dispense de recourir à l'hypothèse trop commode d'une erreur de gravure⁴, confirme l'étymologie proposée plus haut pour *ustâdâr*⁵.

1. Maqrîzi, II, pp. 383, dern. l., et 384, l. 26; Abu I-mahâsin, Paris, 1783, f° 147 v°.

2. Voir plus haut, p. 88.

3. Voir les passages cités dans *Sultans Mamlouks*, I b, p. 65, n. 77; cf. Maqrîzi, II, p. 304, l. 17, et l'inscription de la madrasah Djauhariyyah à Jérusalem (844 H.).

4. En épigraphie, les chances d'erreurs sont beaucoup plus faibles que dans les manuscrits. D'abord une inscription est toujours une copie originale; puis cette copie exigeait des soins particuliers. Le texte, rédigé par un lettré ou par un secrétaire au courant des titres et qualités du fondateur, était remis à l'architecte. Celui-ci le mettait au point, c'est-à-dire qu'il fixait la dimension et la disposition des caractères d'après la longueur du bandeau ou des lignes à couvrir. Pour les inscriptions soignées, — celles du Caire le sont pour la plupart, — cette mise au point se faisait au moyen d'une esquisse complète au crayon ou au pinceau sur la pierre; on voit encore au Caire des traces nombreuses de cette phase intermédiaire. Alors seulement commençait le travail du sculpteur. Enfin l'inscription était livrée aux peintres et aux dorcurs. Une erreur de gravure ne saurait donc être admise à la légère. Dans les inscriptions moins soignées, l'esquisse des lettres est remplacée par un contour à la pointe entamant la pierre; aussi la mise au point est-elle souvent defectueuse. Ici, les fautes de gravure sont plus fréquentes, sans parler des fautes de grammaire imputables aux rédacteurs des textes; mais il faut toujours être prudent en présence d'une forme insolite.

5. Voir p. 159, n. 4. Dans une inscription sur bois de la collection de M. SCHEFER, provenant d'un pupitre et datée de 848 H., on lit *ustâd dâr al-âliyah*, forme intermédiaire encore inédite qui confirme l'origine de *ustâdâr*. On a vu que ce mot ne peut être assimilé aux titres où l'élément *dâr* dérive du persan *dâchten*, comme le veulent les auteurs arabes, qui voient dans les formes pleines *ustâd ad-dâr*, etc., des déformations populaires. Loin d'être primitif, *ustâdâr* est au contraire une contraction populaire; les diverses formes du titre, la morphologie, la logique enfin, tout semble le prouver. La même remarque s'applique aux étymologies arabes du titre *zimâm-dâr*, d'ailleurs contradictoires, citées par QUATREMÈRE dans la note qu'il consacre à ce titre: *Sultans Mamlouks*, I b, p. 65, n. 77. L'une de ces étymologies paraît plausible à première vue: *zimâm* signifiant *rénes*, le *zimâm-dâr* serait *celui qui tient les rénes*; mais ce titre n'a jamais un sens pareil, de l'aveu des auteurs arabes eux-mêmes. QUATREMÈRE et DOZY, *Supplément*, se prononcent catégoriquement contre l'origine persane. Admettons avec eux que *zimâm* a pris ici le sens de *conducteur*, *directeur* (peut-être sous l'influence de termes assonants désignant des êtres animés, tels que *imâm*, *humâm*, etc.); dès lors toutes les variantes de *zimâm-dâr* s'ex-

126

A l'intérieur, sur une pierre encastrée dans le mur sud de la salle carrée qui forme le sanctuaire. Deux lignes; mêmes caractères, gauchement peints en noir. Inédite.

بسمه أمر بإنشاء هذه القبّة المباركة المقرّ الأشرف العالی المولوی الأمیری السیفی
اقبغا الأوحدی الملکی الناصری وكان الفراغ منه (?) فی (?) المحرمّ سنة أربعین وسبعائة.

Les deux mots douteux sont défigurés par le badigeon noir qui couvre les caractères. Sur la date, voir la page suivante.

127

Sur le minaret, qui domine les terrasses d'Al-Azhar au nord du minaret de Qâyt-bây (n° 25), grand bandeau courant sous les stalactites de la première galerie, au-dessus des niches de l'octogone. Beau *naskhi* mamlouk,

pliquent aisément, y compris *zimâm al-âdur ach-charîfah*, que QUATREMÈRE traduit par *intendant des palais augustes*. Ainsi *zimâm-dâr* serait la réplique exacte de *ustâdâr*. Toutefois, en examinant avec soin les textes que j'ai sous les yeux, je crois que le *dâr* de *zimâm-dâr*, quoique d'origine arabe, n'a pas le même sens que le *dâr* de *ustâdâr*: voici pourquoi.

D'abord on remarquera que si *zimâm* pris tout seul signifie en général *conducteur, directeur*, le *zimâm ad-dâr*, de l'aveu de tous les auteurs cités par QUATREMÈRE et DOZY, est un *eunuque, un gardien des femmes*. Or, on ne voit pas bien pourquoi un intendant des palais serait un eunuque; l'*ustâdâr* n'est jamais représenté comme tel. Ensuite, sur la foi de textes qui ont échappé à QUATREMÈRE, *dâr* était un titre honorifique porté par les princesses de sang royal ayant le rang de *khâtûn* ou de *hâravend*, et ce titre faisait au pluriel *âdur*; *Dirwân al-inchâ'*, f° 160 v°; cf. f° 175 v°. Mais il y a plus: parmi les palais somptueux élevés par les Mamlouks dans la citadelle du Caire, il y avait un hôtel appelé Bâisariyyah, et des salles (*qâ'ât*) que le sultan Muḥammad avait fait bâtir pour ses concubines; Maqrîzî, II, pp. 211, l. 38, et 212, l. 17. Or, Khalîl Zâhiri, décrivant la citadelle, s'exprime ainsi (éd. RAVAISS, p. 26, en bas): *وأما القیاع المخصوصة بالأدر الشریفة فعدیدة منها السیرتیة وهی مکان خدمة الأدر بها*. Ce passage fait sans doute allusion aux édifices décrits par Maqrîzî, et doit être traduit: *Les salles réservées aux princesses augustes sont nombreuses; citons la Bâisariyyah, où demeurent les gens de leur suite*. En tout cas, il s'agit ici de princesses, et non de palais. De même à la page 108, où il est question des vêtements des *âdur ach-charîfah* et des fruits et friandises qu'on leur apporte (II, 15 et 20; voir aussi p. 107, l. 17). Ne ressort-il pas de ces observations que le *zimâm al-âdur ach-charîfah* était l'eunuque en chef, l'intendant des princesses augustes? Khalîl Zâhiri répond encore. Le titre de son chapitre VII (p. 121) commence ainsi: *Des âdur ach-charîfah et de leur zimâm*, et le chapitre lui-même débute par ces mots: *Touchant les âdur ach-charîfah, nous avons décrit les salles (qiyâ') qui leur servaient de demeure*. Cette phrase

grands caractères. Les numéros indiquent les faces de l'octogone, à partir de la face sud-ouest. Je n'ai pu lire directement la face nord-ouest (n°3), et je la restitue par hypothèse. Inédite.

(1) بسمه (2) أمر بإنشاء (3) هذه المأذنة المباركة (4) المقرّ الكريم العالی (5) المولى
الأمیری الأ (6) جلی السیفی اقبعنا (7) الأوحدي أستاذ الدار العالی (8) لية الملكي الناصری
وذلك في سنة أربعين (وسبعائة).

La place a manqué au sculpteur pour achever la date.

Il résulte de ces trois inscriptions que la madrasah a été commencée en 734 et achevée en 740 (1339-40). Fait rare dans les annales de la construction musulmane, il aurait fallu six ans pour élever un édifice de second ordre. Peut-être les travaux ont été interrompus; peut-être la première date est-elle défigurée par le vernis qui couvre les lettres du n° 125. En décrivant en détail cet édifice, Maqrizi oublie d'en fixer l'époque¹. Le fondateur, qui joue un rôle

fait allusion à celle de la page 26; le mot *bi-suknâhum*, avec le suffixe personnel, et tout le contexte montrent qu'il s'agit des princesses. Il n'est donc pas téméraire de penser qu'à la page suivante (122), la phrase reproduite par QUATREMÈRE, *loc. cit.*, doit être traduite: *Le zimâm ou intendant des princesses augustes était un eunuque appelé ainsi parce qu'il avait la haute main sur toutes leurs affaires*, et non avec QUATREMÈRE: *Le zimâm des palais augustes*, etc. Il y a d'ailleurs une analogie frappante entre la fin de cette phrase: *لأنّ تعلّق جميع الأدر الشريفّة بيده*, et celle où le *Dîwân al-inchâ'* explique les fonctions du zimâm ad-dâr (QUATREMÈRE, *loc. cit.*): *يخاطب الملك عن تعلّقات الحرم وأولاد الملوك*; *il confère avec le sultan touchant les affaires des femmes et des enfants royaux*.

En résumé, et jusqu'à preuve du contraire: *ustâdâr* et *zimâm-dâr* ont ceci de commun que leur forme abrégée résulte de la contraction de deux mots en rapport d'idâfah (contrairement aux titres à élément persan); dans l'un et l'autre, le second mot est l'arabe *dâr*. Mais dans le premier, *dâr* = *palais*, et dans le second, *dâr* = *princesse*. D'ailleurs il paraît évident que le second sens de *dâr* dérive du premier, de même que par une marche opposée le mot *ḥarîm*, *femmes*, désigne l'appartement privé ou harem.

M. SCHEFER possède une belle lampe de cuivre ornée d'une double inscription où il manque beaucoup de points. Voici comment je lis le plus complet de ces deux textes: *تّمّا عمل برسم الدار العالی ذات الستّر الرفيع ولحجاب المنيع والعصمة الخاتونی (sic?) دار رشيد السلامشی ابنت السلطان الملك الظاهر ركن الدنيا والدين بيبرس الصالحی*. On voit que *dâr* désigne ici la fille du sultan Baibars, qui avait épousé, semble-t-il, un émîr de son frère Salâmich, du nom de Rachîd; le relatif *slâmichi* est intéressant.

1. Maqrîzi, II, p. 383; cité par 'ALÎ PACHA, IV, p. 18. Ailleurs, VI, p. 3, cet auteur fixe approximativement la date 740. — L'édifice renfermait une *khânaqâh* décrite brièvement par Maqrîzi, II, p. 426, sans indication de date. Sur l'association de la madrasah et du couvent, voir p. 160, n. 3.

important sous le dernier règne de Muḥammad, fut déposé en 741. Persécuté par le sultan Abū Bakr, il s'enfuit à Damas et fut mis à mort par le sultan Isma'īl en 744¹. Étant ustādār depuis 732, il pouvait prendre ce titre en 734. Quoi qu'il en soit, la date d'achèvement est certaine, et l'édifice a été classé à l'année 740, suivant la règle adoptée².

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Grand bandeau au sommet de la façade sud, sur le vestibule de la Porte des Barbiers. Naskhi mamlouk; grands caractères, très effacés : C. II, 256. — Bandeau coranique(?) sur la partie cylindrique du minaret, au-dessus du n° 127; mêmes caractères.

128

INSCRIPTION DU SULTAN BAIBARS I^{er} A LA MOSQUÉE AL-AZHAR. 665 H. — Depuis qu'a paru le chapitre consacré à cette mosquée (pp. 43-50), M. SCHEFER a bien voulu m'ouvrir les trésors de sa collection, avec une obligeance inépuisable. Elle renferme une inscription au nom du sultan Baibars, provenant d'Al-Azhar. Ne pouvant plus la classer à sa place naturelle, je la donne à la suite de la madrasah d'Aqbugâ, qui fait partie de l'enceinte d'Al-Azhar³.

Planchette de bois; dimensions 105 × 25. Trois lignes en naskhi mamlouk ancien; petits caractères élégants, badigeonnés en bleu, un peu frustes par endroits; points nombreux. Inédite.

(1) بسمه مما أمر بعمل هذا المنبر المبارك لجامع الأزهر مولانا السلطان الملك الظاهر
 (2) المجاهد المرابط المؤيد المنصور ركن الدنيا والدين أبي (sic)⁴ الفتح بيبرس الصالحى قسيم
 أمير المؤمنين) بالديار المصريّة (3) أعزّ الله أنساره (sic) بتأريخ الثالث عشر من ربيع الأوّل
 سنة خمس وستين وستائة من الهجرة النبويّة.

1. Maqrizi, II, p. 384 et *passim*; WEIL, IV, *passim* (voir le *Registre*); Abu l-maḥāsin, Paris, 1783, et Toubi l'Amir علاء الدين اقبغا عبد الواحد الناصرى وهو صاحب المدرسة على يسار الداخل : v° 147 f°
 إلى جامع الأزهر والدار بالقرب من الجامع المذكور.

2. Voir l'introduction, p. 5, dernier paragraphe.

3. En attendant de réunir les inscriptions recueillies dans diverses collections de l'Europe, je donne ici quelques textes dont la provenance cairote est parfaitement certaine.

4. Du moins mes notes portent على أبي; cette erreur est très fréquente.

L. 2 : Les derniers mots *bid-diyâr al-maşriyyah* sont placés en réalité à la fin de la 3^e ligne, au-dessus du mot *an-nabatviyyah*. Mais comme ils ne donnent aucun sens à la fin de l'inscription, je suppose qu'ils font partie du titre *qasim amir al-mu'minin*¹. Suivant cette hypothèse, le sultan serait déclaré *associé du calife* en Égypte seulement. Cette restriction est-elle purement fortuite, ou repose-t-elle sur quelque fait historique ?

Ainsi Baibars fit construire une chaire pour la mosquée le 13 rabi¹ I^{er} 665. Cette indication confirme fort à propos un passage de Maqrizi, tiré de la biographie du sultan Baibars par le qâḍi Ibn 'Abd az-Zâhir². Suivant l'auteur arabe, le culte du vendredi à Al-Azhar, aboli par Saladin³, fut rétabli un siècle plus tard par Baibars. L'émir 'Izz ad-din Aidimur al-Ḥilli, désirant faire œuvre pie, consacra à la réparation de la mosquée une somme considérable, prise sur sa fortune et sur la cassette royale. Il restaura les piliers et les murs, répara les plafonds, refit le dallage et l'ameublement et dressa dans l'intérieur une maqşûrah neuve. L'émir Bilbak le trésorier⁴ y fit placer aussi une maqşûrah et pourvut la mosquée d'un *khaṭîb*, de divers cours sunnites et de waqfs considérables. Puis un culte solennel fut célébré en grande pompe le vendredi 18 rabi¹ I^{er} 665 (17 décembre 1266).

Or, le minbar est daté du 13 de ce mois, c'est-à-dire du dimanche précédent. Il est donc probable que cette chaire est celle d'où le *khaṭîb* nouvellement installé fit entendre le premier sermon prêché à Al-Azhar depuis Saladin.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ALṬUNBUGÂ AL-MÂRIDÂNI. 740 H.

Dans la rue de la Citadelle ; au-dessus de la mosquée d'Aḥmad (p. 171). Plan français, VIII, O-5, n° 180 ; plan de GRAND BEY, n° 120. Voir *Comité*, fasc. II, p. 19 ; X, p. 94, etc.

129

Dans la baie du portail nord, donnant sur la rue ; au-dessus de la fenêtre

1. Sur ce titre, voir plus haut, pp. 110, 127 et 144.

2. Maqrizi, II, p. 275, ll. 17 et suiv. Sur Ibn 'Abd az-Zâhir, voir plus haut, p. 183, n. 3.

3. Maqrizi, *loc. cit.*, l. 3 d'en bas ; cf. p. 245, l. 4, et *Notes*, I, p. 108.

4. Sur cet émir, voir plus haut, p. 110.

qui surmonte la porte. Deux lignes en naskhi mamlouk gravées dans les pierres du parement ; caractères moyens, à faible relief, peu distincts. Inédite.

(1) بسمله (الأخر jusqu'à C. IX, 18 — وكان (2) الفراغ من هذا الجامع المبارك في شهر رمضان المعظم سنة أربعين وسبعائة.

130

Dans la baie du portail ouest, situé au fond d'une impasse ; au-dessus de la porte. Deux lignes en naskhi mamlouk, sculptées dans les pierres du parement ; caractères moyens, très badigeonnés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 22.

(1) بسمله (ورضواناً C. XLVIII, 29 — أنشأ هذا الجامع (2) المبارك من فضل الله وكرمه العبد الفقير إلى الله تع الطنبغا الملكي الناصرى وذلك في شهر سنة تسع وثلاثين وسبع مائة للهجرة النبوية عليه السلام.

131

Au sommet des façades nord, est et sud, grand bandeau entièrement coranique, sauf les derniers mots à l'angle sud-ouest. Naskhi mamlouk ; grands caractères. Inédite.

بسمله C. XXXVI, 1-16 ; LXVII, 1 — وكان الفراغ في سنة أربعين وسبعائة.

132

A l'intérieur, sur le mur ouest de la cour, au-dessus des arcs du portique, deux plaques encastrées dans la brique des tympans, l'une à côté de l'autre. Sur chaque plaque, droite et gauche, quatre lignes courtes en naskhi mamlouk ; caractères moyens, incrustés en émail bleu turquoise dans la plaque, et fort endommagés. Inédite.

(Droite) بسمله أنشأ هذا الجامع المبارك الفقير إلى الله تع الطنبغا الساقى الناصرى.

(Gauche) بسمله وكان الفراغ منه في شهر رمضان المعظم سنة أربعين وسبعائة.

133

Dans le sanctuaire, à droite du miḥrâb, grande plaque de marbre encadrée dans le mur. Trois ou quatre lignes en naskhī mamlouk; caractères moyens, élégants, mais badigeonnés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 23¹.

بِسْمِ اللَّهِ أمر بإنشاء هذا الجامع المبارك العبد الفقير إلى الله تعالى الراجى عفو ربّه الطنبغا
الساقى الملكى الناصرى وذلك فى شهر سنة أربعين وسبعائة وصلى الله على سيدنا محمد وآله .

Il résulte de ces textes que la mosquée fut commencée en 739 et terminée en ramadân 740 (mars 1340)². — Le relatif *al-malaki an-nâsiri* se rapporte comme d'habitude au sultan régnant Muḥammad; par une exception assez rare, *al-malaki* a été sauté dans le n° 132. Le titre d'échanson (*sâqî*), donné par les n°s 132 et 133, est confirmé par Maqrîzi.

L'émir Alṭunbugâ al-Mâridâni joua un rôle politique pendant le dernier règne de Muḥammad et celui de ses quatre successeurs. Il mourut en 744 à Alep, où il exerçait les fonctions de gouverneur (*nâ'ib*)³.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — *Extérieur* : Sur les façades, les versets cités dans le n° 131. — Sur le portail nord : Bandeau sur les piédroits de la baie, à mi-hauteur. Au fond de la baie, au-dessus du n° 129 : C. II, 239. — Sur le portail ouest : Bandeau sur les piédroits de la baie : C. II, 256. Au fond de la baie, au-dessus du n° 130, belle rosace sculptée dans le parement, entourée d'un verset en exergue.

Intérieur : Bandeau sur la face interne des deux portails, sous les portiques à colonnes qui entourent la grande cour. — Dans le sanctuaire, au-dessus du n° 133, dans un petit médaillon : C. XXII, 76; voir MEHREN, II, p. 23. — Tous ces textes sont en naskhī mamlouk, à grands ou moyens caractères.

1. J'ai oublié de diviser les lignes. En 1892, la moitié de cette plaque s'était détachée et brisée sur le sol; sur ma demande, le Comité s'est chargé de la restaurer; voir *Comité*, fasc. IX, p. 38.

2. L'inauguration eut lieu le vendredi 24 ramadân 740; dès l'année 738, on avait démoli les immeubles qui couvraient le terrain choisi pour l'emplacement de la mosquée; Maqrîzi, II, p. 308, ll. 21-24; cité par 'Alî PACHA, V, p. 68.

3. Maqrîzi, II, p. 308; WEIL, IV, *passim*. Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 147 r°, termine la biographie de l'émir par ces mots : ذكر بنائه فى ترجمة أستاذة : وهو صاحب الجامع المعروف به خارج باب زوية وقد تقدم ذكر بنائه فى ترجمة أستاذة : الملك الناصر محمد . Je n'ai pas eu le temps de chercher le passage auquel ces derniers mots font allusion.

MOSQUÉE DE LA DAME ḤADAQ OU SITT MASKAH. 740 H.

Au sud-ouest du Caire; dans le quartier Ḥanafi. Plan français, III, Q-11, n° 131; plan de GRAND BEY, n° 252. Voir *Comité*, fasc. III, p. 26; VI, p. 74.

134

Plaque de marbre dans la baie du portail, au-dessus de la porte. Trois lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens¹. Publiée par M. MEHREN, II, p. 55, et par 'ALĪ PAČHA, V, p. 115².

بسمه (Coran ?) — أمرت بإنشاء هذا الجامع المبارك الفقيرة إلى الله الحاجة إلى
بيت الله الزائرة قبر رسول الله عليه الصلوة والسلام الستر الرفيع حدق المعروفة بست مسكة
الناصرية في شهر سنة أربعين وسبعائة.

135

Dans le sanctuaire, sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens. Publiée par 'ALĪ PAČHA, V, p. 115.

بسمه (الآخر) C. IX, 18 — وكان الفراغ من هذا الجامع المبارك في شهر
سنة أربعين وسبعائة.

N° 134, ll. 1-2 du texte: Les épithètes *al-ḥādjdjah ilā bait allāh, az-zá'irah qabr rasūl allāh*, prouvent que la fondatrice avait fait le pèlerinage de la

1. Le *kāf* présente ici la forme ancienne \leftrightsquigarrow ; fréquente dans le naskhi ayoubite, cette forme devient de plus en plus rare sous les Mamlouks. J'ai oublié de compter les lignes et je n'ai pas reçu ce texte depuis plusieurs années; il serait bon de le contrôler.

2. Copie fautive, ainsi que la suivante. L'auteur lit dans les deux inscriptions la date 746. tandis que Maqrizi, qu'il cite quelques lignes plus loin, donne 741.

Mecque et visité Médine; ce détail est confirmé par un auteur digne de foi¹. On a déjà vu le titre féminin *as-sitr ar-rafi*².

La dame Ḥadaq, ou Sitt Maskah, était une esclave du sultan Muḥammad; de là le relatif *an-nāṣiriyyah*. Maqrizi parle de Ḥadaq et de Maskah comme de deux femmes distinctes, toutes deux esclaves du sultan Muḥammad. Le n° 134 prouve que ces deux noms désignaient la même personne³.

N° 135 : La mosquée fut achevée en 740. Suivant Maqrizi, elle ne fut inaugurée que le vendredi 10 djumâdâ II 741 (1^{er} décembre 1340)⁴.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Grand bandeau au sommet des façades, à l'extérieur : C. XXXVI, 1-18.

1. Ibn Baṭūṭah étant à la Mecque en 728, y vit arriver en pèlerinage la princesse Ḥadaq. Le texte du voyageur arabe porte *السّتّ حدق مرّبة الملك الناصر* (t. II, p. 152), passage que les éditeurs traduisent « la dame Ḥadaq, *nourrice* du roi Nāṣir ». Suivant Maqrizi, II, p. 116, Ḥadaq était une esclave (جارية) du sultan; elle avait grandi chez lui (نشأت في داره), elle devint la gouvernante (قهرمانة) de sa maison et le sultan lui confia l'éducation (تربية) de ses enfants. Je crois donc que dans le passage d'Ibn Baṭūṭah, *murabbiyah* signifie *gouvernante*; on remarquera que ce mot est une réplique de *tarbiyah*, que Maqrizi emploie pour désigner l'éducation des enfants royaux. Cet auteur dit plus loin (II, p. 313) que Ḥadaq était la *dādah* ou nourrice du sultan; mais ce mot signifie aussi *gouvernante*.

2. Voir le n° 70, l. 1 du texte, et dans BISCHOP, *Tuḥaf al-anbā'* (Histoire et topographie d'Alep), p. 150, l'inscription de la mosquée du Paradis, l. 1 (lire *السّتر* au lieu de *السر*). Cf. le titre analogue *sitārah*, expliqué dans le *Dirwān al-inchā'*, f° 160 v° et 175 v°. Dans un chapitre consacré aux femmes de qualité, cet ouvrage (f° 175 r°) donne la liste des titres officiels de Ḥadaq; *as-sitr* n'y figure pas.

3. Maqrizi, II, p. 116, ll. 22, 27 et 31; description de deux enclos appartenant l'un à Ḥadaq, l'autre à Maskah, et courte biographie de ces deux femmes. Plus loin, le même auteur décrit la mosquée de Sitt Ḥadaq (II, p. 313), puis celle de Sitt Maskah (II, p. 326); cette dernière correspond à la nôtre. Le n° 134 identifie positivement Ḥadaq et Maskah; il est appuyé sur ce point par la tradition, puisque la mosquée s'appelle aujourd'hui Ḥadaq Sitt Maskah; *Comité, loc. cit.* Il semble donc que Maqrizi fait confusion, et cette erreur paraîtrait confirmée par les termes dans lesquels il parle des deux femmes. Il leur consacre une biographie commune, dans laquelle tous les verbes sont au duel, comme si la même personne avait été dédoublée par l'auteur. Pareillement, les deux enclos qui portent leurs noms étaient situés *tout près l'un de l'autre*. Il est plus difficile d'admettre l'identité des deux mosquées, car leurs emplacements sont différents, et la première fut terminée en 737, trois ans avant la seconde. Il faudrait chercher s'il reste quelque trace de celle-là. M. MEHREN, II, p. 55, n. 1, signale ce petit problème sans le discuter.

4. Maqrizi, II, p. 326, l. 7; cité par 'ALĪ PAČHA, V, p. 115, l. 15.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR AŞLAM. 746 H.

A l'est du Caire, dans la rue du même nom; près du mur de Saladin pris entre le Bâb Maḥrûq et le Bâb al-Wazîr. Plan français, VIII, N-4, n° 94 (l'explication porte Aşlân); plan de GRAND BEY, n° 112. Nom vulgaire: Aşlam al-Bahâ'i; voir *Comité*, fasc. V, p. 6 et *passim*.

136

Portail de la façade sud, donnant sur une petite place. Au fond de la baie, grande plaque au-dessus de la porte. Trois lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens. Publiée par 'ALİ PAŞA, IV, p. 59.

(1) بسمه وصلّى الله على سيّدنا محمّد وآله وصحبه أمر بإنشاء هذا الجامع المبارك
من فضل (2) الله تع وجزيل عطائه العبد الفقير إلى الله تع اصلم بن عبد الله السلحدار
الملكى الصالحى (3) وكان ابتداء عمارته فى شهر جمادى الأول سنة خمس وأربعين وسبعائة
وفراغه فى ربيع الأول سنة ست وأربعين وسبعائة.

L. 2 : Le titre *silāḥdār* est écrit souvent *silāḥdār*¹. Le relatif *al-malaki aṣ-ṣāliḥi* désigne le sultan Malik Şāliḥ Isma'îl, qui régna jusqu'au 4 rabi' II 746, c'est-à-dire peu de jours après l'achèvement de la mosquée.

L. 3 : Sur le genre de *djumādā*, voir p. 128, n. 1. Sur la date de cette inscription, voir la page suivante.

137

Bandeau des piédroits du portail ouest. Beau naskhi mamlouk, orné de rinceaux; grands caractères. Inédite.

(A droite) بسمه C. IX, 18 — أمر (A gauche) بإنشاء هذا الجامع المبارك العبد

1. Sur ce titre, voir la note de QUATREMÈRE dans *Sultans Mamlouks*, I a. p. 159, n. 36; Maqrizi, II, p. 222. Suivant Abu l-maḥâsin (QUATREMÈRE, *loc. cit.*), le chef des *silāḥdârs*, ou *amîr silāḥ*, tenait à son époque le premier rang après l'amîr kabîr; ce détail est confirmé par *Khalil Zâhiri*, p. 114.

الفقير إلى الله تع البهائي أصلم عز نصره وكان الفراغ في شهر رجب الفرد سنة ست وأربعين وسبعمائة.

Côté gauche : Le relatif qui précède le nom du fondateur est à moitié effacé. L'original, que M. 'ALĪ EFFENDĪ BAHDJAT a bien voulu contrôler sur ma demande, porte ابى Or le fondateur s'appelait Bahâ' ad-din¹. La leçon *al-bahâ'i* paraît donc certaine, puisque le relatif de titre qui précède immédiatement le nom propre est toujours formé sur le surnom en *ad-din*².

Il résulte de ces deux textes que la mosquée fut commencée en dju-mâdâ I^{er} 745 (septembre-octobre 1344) et terminée, suivant l'un en rabi' I^{er}, suivant l'autre en radjab 746 (novembre 1345); ces dates complètent Maqrîzi³. Si le relatif *al-malaki aṣ-ṣâlihi* ne figure pas dans le second texte, c'est qu'en radjab 746 le sultan Isma'îl était déjà mort. Ici, Aṣlam ne porte plus aucun titre. On peut en induire qu'il s'était retiré de la vie politique à la mort d'Isma'îl, et ce détail paraît confirmé par sa biographie. Il mourut d'ailleurs peu de temps après, le 10 cha'bân 747⁴.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Bandeau sur les piédroits du portail sud, masqué par des boutiques. Les battants en bois de la porte ont des revêtements de bronze portant une inscription illisible. Au-dessus du n° 136, une belle rosace surmontée d'un verset à moitié effacé. — L'intérieur n'offre aucun texte historique. L'archivolte des niches ménagées dans les quatre murs de la cour porte de jolies inscriptions de stuc en coufique décoratif, semblables à celles qui ornent les niches des mosquées fatimites. C'est un des derniers exemples de cette variété du coufique décoratif qui disparaît vers le

1. Maqrîzi, II, p. 309, l. 2.

2. Voir plus haut, pp. 76, 185, etc. J'ai dit qu'un relatif de titre dépend toujours d'un autre titre du fondateur, tel que *maqarr*, etc. Or, ici, ce dernier est remplacé par une simple épithète. Le n° 120 offre un cas identique : *al-'abd al-faqîr as-saifî* Qûṣûn. Ici et là, le relatif du surnom en *ad-din* dépend du mot *'abd* ou d'un titre sous-entendu. Ce n'est donc pas une exception, mais un cas particulier de la règle générale. On pourrait songer à lire « Aṣlam al-Bahâ'i », puisque tel est aujourd'hui le nom de la mosquée. Alors *bahâ'i* placé après le nom propre serait un relatif d'appartenance. Il faudrait vérifier sur l'original si cette inversion est possible; mais je crois qu'il faut lire « al-Bahâ'i Aṣlam », et que la tradition populaire a renversé les deux termes.

3. Cet auteur donne 746; II, p. 309, l. 2; cité par 'ALĪ PAḤA, IV, p. 59.

4. Maqrîzi, II, p. 309, l. 11; WEIL, IV, *passim*.

milieu ou la fin du VIII^e siècle, quand la pierre envahit peu à peu les parties élevées des constructions, réservées auparavant à la brique et aux revêtements de stuc. Sur les murs du sanctuaire, à mi-hauteur, grand bandeau de bois badigeonné ; les caractères ont été repeints grossièrement. Inscription sur la chaire. — D'autres textes coraniques ornent le pourtour extérieur de la coupole et le tombeau de bois qu'elle abrite, à l'angle sud-est de la mosquée. Sur le tombeau : C. II, 256.

TOMBEAU DU SULTAN MALIK ACHRAF KUDJUK. 746 H.

Dans la rue de la Citadelle, côté est. Ce petit édifice est compris dans l'enceinte de la grande mosquée d'Aqsunqur, cotée plan français, VIII, P-Q-5, n° 82 ; voir à l'année 748 H. Il est à gauche du portail principal, dans l'angle nord-ouest de la mosquée. Il n'est pas désigné sur les plans et paraît n'offrir aucun intérêt ; je n'en ai pas visité l'intérieur.

138

Petite plaque de marbre encastrée dans la façade du tombeau sur la rue, à trois ou quatre mètres du sol. Quatre lignes en naskhi mamlouk ; petits caractères cursifs, badigeonnés. Inédite.

(1) بسمه كل نفس ذائقة الموت¹ هاذه القبة (2) المباركة نُحمرت لدفن العبد
الفقير إلى الله تع مولانا (3) السلطان السعيد الشهيد الملك الأشرف علاى الدين كُجُك
(4) وكانت وفاته في شهر جمادى الأول من سنة ست وأربعين وسبعائة.

L. 3-4 : Malik Achraf 'Alâ' ad-dîn Kudjuk, fils du sultan Muḥammad, fut détrôné en 742, et étranglé en 746 sur l'ordre de son frère Cha'bân. La date de sa mort, donnée par les auteurs, est confirmée par le n° 138². Suivant la

1. C. III, 182, ou XXI, 36, ou XXIX, 57.

2. Abu l-mahâsin, Paris, 1783, f° 153 r° ; Ibn Iyâs, I, p. 184 ; WEIL, IV, pp. 434 et 465, n. 4.

règle, le défunt sultan porte le surnom 'Alâ' ad-din tout court. On notera la leçon *علاى* pour *علاى*¹. — Sur le genre de *djumâdâ*, voir p. 128, n. 1.

Il résulte des termes de l'inscription que le tombeau de Kudjuk ne fut construit qu'après sa mort ; ce détail s'explique assez par l'âge et le règne éphémère et troublé du pauvre enfant. Peut-être a-t-il été bâti en 748, en même temps que la mosquée d'Aqsunqur².

MOSQUÉE DE L'ÉMIR ARGÛN AL-ISMA'ÏLI. 748 H.

Au sud-ouest du Caire ; dans la rue Nâşiriyyah. Plan français, III, R-13, n° 192, à côté du *Birket Sitty Nasrah* (Gâma' el-Isma'îny de l'explication ; sur l'étang de ce nom, aujourd'hui desséché, voir Maqrîzi, II, p. 165, l. 5) ; plan de GRAND BEY, n° 253. Cette mosquée est en ruine ; il n'en reste que la façade et le minaret. Aux deux bouts de la façade, deux portails à baie profonde couronnée d'alvéoles. L'intérieur est défiguré ; voir *Comité*, fasc. III, p. 6, et *passim*.

139

Bandeau des piédroits du portail sud. Beau naskhi mamlouk ; caractères moyens. Inédite.

(A droite) بسمه أنشأ هذا الجامع المبارك السعيد من إنعام الله عليه (A gauche) العبد
الفقير إلى الله ارغون شاه الإسمعيلي سنة ٧٤٨.

La fin de ce texte, depuis *إلى الله*, est une restauration moderne. Les caractères, plus lourds et plus larges, imitent assez gauchement le style mamlouk ; la date est écrite en chiffres, tandis que sur l'original elle était sans doute en toutes lettres.

1. Le signe *ع* est trop grand pour figurer un hamzâh ; d'ailleurs le hamzâh n'est pas marqué dans les inscriptions avant l'époque turque. L'orthographe vulgaire *علاى* est déjà signalée par M. SAUVAIRE dans une inscription de 697 H., à Chaubak ; DE LUYNES, *Voyage à la Mer Morte*, t. I, *Inscriptions arabes*, n° 26. — Les deux *kâf* de *كچك* ont encore la forme ancienne ; voir plus haut, p. 193, n. 1. Maqrîzi écrit *كچك* et *كچك* ; II, p. 239, et table des matières, p. 11.

2. C'est peut-être ce tombeau que 'Alî PACHA signale dans sa description de la mosquée d'Aqsunqur, sous le nom de « qabr 'Alâ' ad-din » ; IV, p. 45, l. 3.

140

Bandeau des piédroits du portail nord. Mêmes caractères, à demi effacés. Publiée en partie par M. MEHREN, II, p. 57, et par 'ALI PACHA, IV, p. 54, l. 3 d'en bas.

(?) [Plusieurs mots] (À droite) الجامع المبارك العمد الفقير إلى الله تع [3 ou 4 mots] القدوم (?)
 عليه ارغون (À gauche) الإسمعيلي الالالا (?) الملكي المظفرى وكان الفراغ [من] ذلك فى شهر
 [شعبان المكرّم ?] سنة ثمان وأربعين وسبعائة.

Côté gauche : Le mot mutilé qui suit le nom du constructeur est sans doute un titre de fonction, puisqu'il est suivi du nom du sultan régnant. Mon carnet porte . . . الالالا ; je pense qu'il faut lire الالالا, *le précepteur*¹.

Le relatif *al-malaki al-muzaffari* se rapporte à Malik Muzaffar Ḥâdjji, qui régna jusqu'en ramaḍân 748. En effet, suivant Maqrîzi, la mosquée d'Argûn fut terminée en cha'bân 748 (novembre 1347), c'est-à-dire un mois avant le meurtre de Ḥâdjji². Le nom du mois, presque entièrement effacé, paraît être muḥarram ou cha'bân al-mukarram ; cette dernière leçon concorde avec Maqrîzi et avec l'inscription suivante.

141

A l'intérieur, sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Publiée par 'ALI PACHA, IV, p. 54, l. 1 d'en bas ; je ne l'ai pas contrôlée.

بسمه C. IX, 18 — وكان الفراغ فى شهر شعبان المكرّم فى سنة ثمان وأربعين
 وسبعائة.

1. *Lâllâ* ou *lâllah* (Dozy met le tachdid), *gouverneur, précepteur*. Le pluriel *lâllât* s'emploie pour le sexe masculin, comme dans d'autres titres (*bâchawât*, etc.). QUATREMÈRE et DEFRÉMERY ont transcrit ce mot sans le traduire ; *Sultans Mamlouks*, II a, p. 30, et *Nouvelles recherches sur les Ismaïliens*, etc., dans *J. As.*, 1854, p. 65 du tirage à part. Suivant *Khalil Zâhiri*, p. 111, les *lâllât* étaient les précepteurs des enfants royaux. L'émir *Chaikhû*, dont il sera question plus loin, portait ce titre ; Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 186 r°. Il existe au Caire une petite mosquée connue sous le nom de Djauhar al-lâlâ, *vulgo* Gôhar Lâleh ; voir *Comité, passim* ; 'ALI PACHA, IV, p. 76.

2. Maqrîzi, II, p. 327 ; cité par 'ALI PACHA, IV, p. 55.

Un émir Argûn al-Isma'îli figure à l'avènement du sultan Ḥasan, en cette même année 748 ; c'est sans doute le fondateur de la mosquée¹. Je n'ai trouvé dans Maqrîzi aucun détail sur ce personnage. Plusieurs émirs de ce nom ont vécu au Caire au VIII^e siècle, et il n'est pas facile de les distinguer tout d'abord. En effet, dans les chroniques, leur nom n'est suivi d'ordinaire que d'un relatif d'appartenance ; or, le même émir peut avoir porté deux surnoms de cette forme, et il faut peut-être réduire le nombre des Argûn classés dans le registre de WEIL². Mais il y a plus : Le nom d'Argûn al-Isma'îli, qui figure dans les sources de l'époque, s'est changé depuis en Argûn Châh al-Isma'îli, comme le témoignent les rapports du *Comité* et le n° 139, dont les derniers mots, on l'a vu, sont une restauration moderne. Or, le registre de WEIL renferme plusieurs Argûn Châh, dont l'un est contemporain du fondateur de la mosquée³. L'étude des chroniques résoudra sans doute ce petit problème.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR AQSUNQR

OU MOSQUÉE D'IBRAHÎM AGÂ. 748 H.

Dans la rue de la Citadelle, côté est ; entre la mosquée de Mâridâni (p. 190) et le Bâb al-Wazîr. Plan français, VIII, P-Q-5, n° 82 ; plan de GRAND BEY, n° 123. Construite en 748 H. par Aqsunqr, cette mosquée a été restaurée en 1062 H. par Ibrahim Agâ, dont elle a gardé le nom jusqu'à ce jour. Voir *Comité*, II, p. 9, et *passim*. L'entrée principale est par le portail nord-ouest, sur la rue de la Citadelle ; ce portail est anépigraphé.

1. WEIL, pp. 413 et 477 ; Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 161 v°.

2. 'ALÎ PACHA propose d'identifier notre Argûn avec Argûn al-Kâmili, dont le nom figure souvent dans les chroniques, et auquel Maqrîzi consacre une biographie détaillée (II, p. 73). Ayant été adopté par le sultan Isma'îl, il pourrait avoir porté d'abord le surnom Isma'îli. Toutefois cette identification paraît peu probable, parce que, suivant Maqrîzi, *loc. cit.*, Argûn al-Kâmili prit ce dernier surnom à l'avènement de Malik Kâmil Cha'bân en 746 ; il le portait donc en 748, date des n°s 139 et 140. Argûn al-Kâmili mourut à Jérusalem en 758 et fut enterré dans une madrasah qu'il avait fait bâtir près du Ḥaram ; on en trouvera l'inscription dans la suite de cet ouvrage. Voir Mudjir ad-dîn, pp. 388-389 ; trad. SAUVAIRE, pp. 145-146, 134 et 154.

3. J'entends le premier qui porte l'épithète de *châh* dans ce registre, c'est-à-dire le gouverneur de Damas en 748, qui figure dans Ibn Iyâs, I, p. 190 et dans Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 161 v°. C'est celui que l'index d'Ibn Baṭûṭah identifie à tort avec Argûn le dawâdâr ou Argûn an-Nâsirî du registre de WEIL ; cf. 'ALÎ PACHA, IV, p. 55, l. 10.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR. 748 H.

142

Portail nord-est, donnant sur une ruelle. Grande plaque de marbre au-dessus de la porte. Quatre lignes en *naskhi* mamlouk; petits caractères trapus, à faible relief, indistincts¹. Inédite.

بِسْمِ اللَّهِ (الآخر jusqu'à C. IX, 18 — أنشأ هذا الجامع العبد الفقير إلى الله تعالى
أقسنقر الناصري تغمدّه الله برحمته وكان ابتداء عمارته سادس عشر رمضان المعظم سنة سبع
وأربعين وسبعائة وكان الصلاة فيه يوم الجمعة ثالث ربيع الأول سنة ثمان وأربعين وسبعائة
وتوفى إلى رحمة الله تعالى تاسع عشر ربيع الآخر سنة ثمان وأربعين وسبعائة من الهجرة
النبويّة على صاحبها أفضل الصلاة والسلام والتحيّة.

. A fondé cette mosquée Aqsunqur an-Nāṣiri. La construction a commencé le 16 ramadān 747 et le culte y a été célébré le vendredi 3 rabi' I^{er} 748. Le fondateur est mort le 19 rabi' II 748 de l'hégire², etc.

L. 2 du texte : Suivant une règle déjà signalée, le relatif *an-nāṣiri* ne peut désigner le sultan régnant, puisqu'il n'est pas précédé de *al-malaki*³; en effet, c'était Malik Muẓaffar Ḥājdjī qui régnait à la date de l'inscription. Il se rapporte donc à Malik Nāṣir Muḥammad, mort en 741, ou à Malik Nāṣir Aḥmad, détrôné en 743⁴.

L. 3 du texte : L'inscription donne la date du premier sermon, fait rare en épigraphie. En outre, elle mentionne la mort du fondateur et la fixe au 19 rabi' II, six semaines après l'inauguration; ce texte officiel confirme les

1. Cette inscription est difficile à lire: il faut monter sur la traverse en bois qui relie les deux piédroits du portail. J'ai oublié de séparer les lignes.

2. Ces dates correspondent au 31 décembre 1346, au 13 juin et au 29 juillet 1347. D'après les tables de WUSTENFELD, le 3 rabi' I^{er} 748 tombe sur un mercredi et non sur un vendredi.

3. Voir pp. 76, 84, et *passim*.

4. Sans doute au premier; voir la biographie d'Aqsunqur dans Abu l-maḥāsīn, Paris, 1783, f^o 160 r^o.

auteurs¹. On voit qu'il fut gravé au plus tôt un mois et demi après l'ouverture de la mosquée ; ce détail n'est pas sans intérêt pour l'histoire des inscriptions monumentales. Les deux premières dates comblent une lacune dans le récit de Maqrizi, qui ne fixe ni l'époque de la construction, ni celle de la consécration officielle de l'édifice.

143

Portail sud-ouest, aujourd'hui fermé, sur la rue de la Citadelle. Grande plaque de marbre au-dessus de la porte. Quatre lignes ; mêmes caractères que le n° 142. Le texte en est identique, sauf deux variantes. Signalée par M. MEHREN, II, p. 28, mais inédite.

Variantes : أمر بإنشاء au lieu de أنشأ. — La formule qui suit la dernière date, à partir de من الهجرة, est supprimée.

144

TOMBEAU DU FONDATEUR. — A l'intérieur de la mosquée, sous le portique bordant le côté ouest de la cour, édicule sans architecture et d'aspect moderne, renfermant un sarcophage anépigraphé. Petite plaque sur la porte d'entrée. Deux lignes en naskhi ottoman ; petits caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 28.

(1) هذا قبر المرحوم ابي سنقر الناصري المعروف بجامع النور (2) وكان ابتداءه سادس عشر رمضان سنة ٧٤٧ والفراغ في سنة ٧٤٨.

Le style des caractères et les dates en chiffres montrent que ce texte est moderne, comme l'édicule qui le porte. Si je le classe avec les inscriptions du fondateur, c'est qu'il reproduit sans doute, avec plus ou moins d'exactitude, un texte original. En effet, les dates sont les mêmes que celles du n° 142.

1. WEIL, IV, p. 472, n. 2, donne le 22 au lieu du 19, d'après Abu l-mahâsin. Mais le manuscrit que j'ai consulté donne le 19 : ٠٠٠ سنة ٧٤٨ توفي الأمير شمس الدين ابي سنقر بن عبد الله الناصري. Nudjûm, Paris, 1783, f° 160 r°. Maqrizi donne aussi le 19 : وفي عصر يوم الأحد تاسع عشر شهر ربيع الآخر قتل الأمير اقسنقر الناصري. Sulûk, Paris, 1726, f° 569 v°. Le 19 rabi' II 748 tombe en effet sur un dimanche. Voir aussi Ibn Iyâs, I, p. 187.

L'émir Aqsunqur an-Nâşiri joue un rôle important sous le sultan Muḥammad et sous ses successeurs éphémères ; il fut assassiné par le sultan Ḥâdjji, à la suite d'intrigues politiques qu'il est inutile de rappeler ici. Sa mort eut lieu le 19 rabi' II 748, comme on vient de le voir. Il importe de ne pas le confondre avec son contemporain Aqsunqur as-Salâri¹, qui mourut en prison à Alexandrie, en 744 H. La biographie de ces deux émirs montre clairement qu'il s'agit de deux personnages différents². Si j'insiste sur ce détail, c'est que Maqrîzi, décrivant notre mosquée et l'attribuant avec raison à Aqsunqur an-Nâşiri³, fait suivre cette description de la biographie d'Aqsunqur as-Salâri, comme si ces deux noms s'appliquaient au même personnage⁴. L'auteur arabe commet ici une erreur évidente. Il est hors de doute que la mosquée fut bâtie par Nâşiri, car les inscriptions l'appellent ainsi et s'accordent avec les chroniques pour le faire mourir en rabi' II 748, tandis que Salâri mourut dès l'année 744⁵.

INSCRIPTIONS DU RESTAURATEUR IBRAHÎM AGÂ. 1062 H.

145

A l'extérieur, sur la façade ouest donnant sur la rue de la Citadelle. Plaque de marbre encadrée au-dessus d'une fenêtre, à gauche du portail sud-ouest

1. Appelé ainsi parce qu'il avait appartenu à l'émir Salâr.

2. Voir dans WEIL, IV. *passim*, les passages indiqués dans le registre du tome V, au nom de ces deux émirs. Ces passages sont confirmés par les deux biographies données par Abu l-maḥâsin (*Nudjûm*, Paris, 1783, f^{os} 147 r^o et 160 r^o) et celle que Maqrîzi consacre à Aqsunqur as-Salâri (*Khiṭaṭ*, II, p. 310). Sur la mort de ce dernier, voir aussi Ibn Iyâs, I, p. 181.

3. Maqrîzi, II, p. 300. l. 30.

4. Maqrîzi, II, p. 310, ll. 5 et suiv.

5. Voir aussi dans Abu l-maḥâsin la biographie déjà citée de Nâşiri, qui se termine par ces mots : « وإليه ينسب جامع اق سنقر بَحَطَّ التَّبَانَةَ خَارِجَ الْقَاهِرَةِ بِالْقَرَبِ مِنْ بَابِ الْوَزِيرِ », « c'est lui qui a donné son nom à la mosquée d'Aqsunqur, dans le quartier Tabbânah, en dehors de Qâhîrah, près du Bâb al-Wazîr. » Notre mosquée est bien dans le quartier Tabbânah, et le Bâb al-Wazîr est à quelque distance au sud. On sait que Qâhîrah est la ville fatimite, bornée au sud par le Bâb Zuwailah ; c'est pour cela que toute la partie du Caire actuel qui est au sud de cette porte est désignée par les auteurs comme « en dehors de Qâhîrah. » L'erreur de Maqrîzi a été reproduite par 'Alî PAČHA, qui attribue la mosquée à l'émir Aqsunqur an-Nâşiri as-Salâri ; IV, p. 44. l. 20 ; cf. MEHREN, II, p. 20, n. 2 — La mosquée d'Aqsunqur décrite par Maqrîzi, II, p. 300, immédiatement avant celle qui nous occupe, fut fondée par un troisième émir de ce nom, mort à Damas en 740 H.

et du n° 143, à environ quatre mètres du sol. Six lignes en naskhi ottoman ; petits caractères. Publiée en partie par M. MEHREN, II, p. 29.

(1-3) بسمه (إلا الله (4) C. IX, 18) عمر وجدّد هذا الجامع الشريف المبارك (5) إبراهيم أغا مستحفظان حالاً بتاريخ سنة أحد (6) وستين وألف من الهجرة النبوية.

146

Dans la cour, au-dessus de l'arc central de la première travée du sanctuaire. Plaque de marbre avec une inscription moitié arabe et moitié turque. Six lignes en naskhi ottoman ; petits caractères. Inédite. Voici la partie en arabe.

(1) عمر هذا الجامع الشريف في زمان سلطان محمد اون (?) إبراهيم أغا (2-5) [en turc] إبراهيم أغا (6) مستحفظان حالاً في تاريخ سنة ١٠٦٢.

L. 1 : Le sultan Muḥammad ibn Ibrahim régna de 1058 à 1099 H¹. Sur le titre ottoman *mustahfizân*, voir Notes, I, p. 103.

147

Dans le sanctuaire. Petite plaque de marbre à gauche du mihrâb. Quatre lignes en naskhi ottoman ; petits caractères cursifs et négligés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 28².

تَرَأَى النَّبِيَّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِي هَذَا الْمِحْرَابِ الْمُبَارَكِ (2) فِي لَيْلَةِ السَّبْتِ تَاسِعِ شَهْرِ ذِي الْقَعْدَةِ الْحَرَامِ سَنَةِ ثَمَانٍ وَسِتِّينَ (3) وَثَمَانِ مِائَةٍ وَهُوَ قَائِمٌ يَصَلِّيْ عُمْرَ هَذَا الْجَامِعِ الشَّرِيفِ إِبْرَاهِيمَ أَغَا مُسْتَحْفِظَانِ حَالًا فِي تَارِيخِ سَنَةِ ١٠٦٢.

1. Ou de 1648 à 1687. Peut-être faut-il lire à la ligne 1 محمد بن إبراهيم ; mais alors, que faire des autres lettres douteuses et du mot أغا ?

2. La copie du savant orientaliste ne donne pas un sens bien clair. Le premier mot me paraît écrit distinctement رأي, sans point sur la première lettre.

Ce texte reproduit une légende suivant laquelle le Prophète aurait été vu priant devant le mihrâb de la mosquée la nuit du samedi 9 *dhu l-qa'dah* 868. L'expression *wa-huwa qâ'im yuṣalli*, quoique rigoureusement classique, semble faire pressentir l'emploi, si fréquent dans l'arabe vulgaire, de *qâm* devant un autre verbe¹.

TOMBEAU DU RESTAURATEUR. — C'est un édicule sans intérêt, placé au nord de celui d'Aqsunqur, sous le même portique (voir le n° 144).

148

Petite plaque de marbre sur la porte d'entrée. Cinq lignes en *naskhi* ottoman ; petits caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 28.

(1) أنشأ هذا المدفن المبارك (2) من فضل الله تع في زمن (3) عبد الرحمن باشا حاكم مصر
(4) المحروسة إبراهيم أغا مستحفظان (5) حالاً بتاريخ سنة ١٠٦٢.

'Abd ar-Raḥmân Pacha fut gouverneur (*ḥâkim*) de l'Égypte sous le sultan Muḥammad, de ṣafar 1061 à chawwâl 1062 H². Le tombeau fut donc terminé avant cette dernière date.

149

Petite plaque à l'intérieur du tombeau, sur la muraille. Deux (?) lignes en *naskhi* ottoman ; petits caractères. Publiée par 'Alî ПАЧА, IV, p. 45, l. 8³.

أنشأ هذا المكان المبارك الراجي عفو ربّه ستر الله عيوبه وغفر ذنوبه هو الغفور الرحيم إبراهيم
أغا مستحفظان حالاً بتاريخ شهر شعبان المبارك سنة ١٠٦٤.

1. On pourrait traduire suivant la langue moderne : « tandis qu'il se disposait à prier. » Sur l'emploi vulgaire de *qâm*, voir SPITTA, *Grammatik*, p. 419 (*hûwa qâm jîgry...*); cf. p. 354 (emploi du participe *râḥ*). Toutefois, je pense que *qâm* a ici son sens classique, en vertu duquel il désigne l'acte so'e'anel de la prière.

2. Janvier 1651 à septembre 1652; MARCEL, *Égypte*, p. 220.

3. Copie peu exacte. D'après mes notes, cette inscription était à l'intérieur du tombeau d'Aqsunqur, mais en retournant à la mosquée, je ne l'y ai pas retrouvée. Il faut donc la placer avec 'Alî ПАЧА dans le tombeau d'Ibrahîm, qui était fermé lors de ma dernière visite.

4. Peut-être 1062, comme dans les inscriptions précédentes? Je n'ai pas contrôlé ce détail. 'Alî ПАЧА.

150

Dans l'angle nord-ouest de la cour, près de l'entrée principale, grande plaque de marbre encastrée dans le mur, à près de trois mètres du sol. Environ 12 ou 15 lignes en caractères modernes et fraîchement dorés. Si mes souvenirs sont exacts, cette inscription porte une date presque contemporaine et n'offre aucun intérêt ; je ne la retrouve pas dans mes carnets.

MADRASAH DE L'ÉMIR QUTLÛBUGÂ ADH-DHAHABI. 748 H.

Dans le « Souq el-e'zzy » du plan français, qui prolonge au nord le Sûq as-Silâh ou Bazar des armes. Plan français, I, P-6, n° 39¹ ; marquée sans numéro sur le plan de GRAND BEY. Ce petit édifice, dont je ne retrouve la trace ni dans Maqrîzi, ni dans les travaux du Comité, n'offre pas grand intérêt, à part sa façade et son joli portail. En 1892, l'intérieur était en ruine et paraissait abandonné.

151

Grand bandeau vers le sommet de la façade. Naskhi mamlouk ; grands caractères à haut relief. Inédite².

بِسْمِ اللَّهِ... أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة الجناب العالي المولوى الأميرى الكبيرى السيفى
قُطْلُوْبُغَا الذهبى الملكى المظفرى وذلك بتاريخ شهر المحرم سنة ثمان وأربعين (وسبعائة).

L. 1 du texte : Le titre *djanâb* sera expliqué plus loin³. Suivant la règle, le dernier relatif dépendant de ce titre est formé sur le surnom en *ad-din*.

L. 2 du texte : L'inscription s'arrête au chiffre des dizaines ; celui des centaines a été oublié ou sauté faute de place. Le nom du fondateur et le

loc. cit., donne 1023, date évidemment fausse. — Sur les autres inscriptions d'Ibrahîm Agâ au Caire, voir plus bas, aux années 1061, 1062 et 1070 H.

1. Je ne me souviens pas de la situation exacte de cet édifice. Peut-être est-ce n° 34, ou n° 40, au lieu de n° 39 ? Aucun de ces trois numéros, très voisins l'un de l'autre, ne porte un nom de mosquée dans l'explication du plan.

2. Cette inscription était couverte d'une épaisse couche de plâtre.

3. Voir la *khânaqâh* de Nizâm ad-din, à l'année 757 H.

relatif qui le suit permettent de combler cette lacune. En effet, Quṭlūbugā adh-Dhahabi prit part à l'arrestation du sultan Ḥasan en 752 H. ; il faut donc lire 748¹. Cette supposition est confirmée par le relatif *al-malaki al-muẓaffari* : il convient fort bien au sultan Malik Muẓaffar Ḥâdjdi, qui régna de 747 à 748. L'édifice est trop insignifiant pour trahir l'époque exacte de sa fondation ; cependant le bandeau du portail est bien dans le style du VIII^e siècle.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Bandeau des piédroits du portail, en beau naskhi mamlouk rehaussé de rinceaux sculptés dans le champ ; caractères moyens, d'une exécution remarquable : C. IX, 18. La planche XXVII, n^o 2, en reproduit les premiers mots. — Confession de foi et versets au-dessus de la porte et sur les fenêtres percées dans la façade à gauche du portail.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR MANDJAK (MANDJAKIYYAH). 750 H.

Sous la citadelle, au sud-ouest de la porte de la ville appelée Bâb al-Atâbek². Plan français, VIII, R-3, n^o 36³ ; plan de GRAND BEY, n^o 138. Voir *Comité*, *passim*⁴. Cette curieuse mosquée est entièrement en ruine.

1. WEIL, IV, p. 489. Il faudrait chercher dans les chroniques si cet émir portait le surnom Saif ad-din correspondant au relatif *as-saifi* de l'inscription.

2. C'est le « Bâb el-Oudâa' » du plan français, VIII, R-3, n^o 40.

3. Ce numéro porte dans l'explication le nom de Gâma' el-Menchekych. *Manchakiyyah* est le féminin du relatif de *manchak*, forme vulgaire de Mandjak. En Égypte, le *djim* des noms mongols représente une palatale *tch* ou *dj*, qui se transforme, non en *g* oclusif, comme tous les *djim* d'origine arabe, mais en chuintante *ch* ou *j*, ou en sifflante *s* ou *z*. On prononce aujourd'hui منچك *menchek*, چاقماق *chaqmaq* ou جاچماق *jaqmaq*, كيماس *kismâs*, سرکس *serkes*, etc. Ces faits de morphologie sont anciens, car on en trouve beaucoup d'exemples dans les auteurs du moyen âge ; ainsi Lâchin pour Lâdjîn (Ibn Khaldûn, *passim*), Tchuchuk pour Kutchuk ou Kudjuk (p. 198, n. 1), etc. Ce phénomène se retrouve en Syrie et ailleurs ; mais il est plus frappant en Égypte, où le *djim* arabe se transforme régulièrement en *g* oclusif. Ainsi le phonème transcrit par un *djim* dans les noms mongols différerait du *djim* arabe.

Le *qâf* des noms mongols donne lieu à une remarque analogue. Dans l'arabe moderne, il persiste ou s'assimile au *kâf*, au lieu de se transformer en hamzah, comme tous les *qâf* d'origine arabe. Ainsi en Égypte, on prononce *chakmak* et non *cha'ma'*, *kismâs* et non *'ismâs*, etc.

L'emploi du féminin *manchakiyyah*, dans l'explication du plan français, se rattache au phénomène exposé plus haut, p. 161, n. 1.

4. N'est-ce pas par erreur que le Comité rapproche cette mosquée du minaret décrit dans fasc. II, p. 8?

152

TEXTE DE FONDATION. 750 H. — A l'intérieur, dans le sanctuaire, sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes en *naskhi mamlouk*; petits caractères. Inédite.

(1-2) بسمه — C. XLVIII, 1 et suiv. وكان الفراغ في شهر سنة خمسين وسبعائة.

Ainsi la mosquée fut terminée en 750. Maqrizi donne 751; c'est peut-être la date de l'inauguration¹.

153

ÉPITAPHE DU FONDATEUR. 776 H. — Le mausolée forme une grande salle carrée contigüe à la mosquée. Au centre, un tombeau dont les quatre côtés portent des plaques de marbre. Beau *naskhi mamlouk*; petits caractères. Publiée par 'ALĪ PAČHA, V, p. 123, l. 6 d'en bas.

(Sur trois côtés) بسمه (Sur le quatrième) هذا قبر المقرّ الأشرف العالى المولوى السيفى منبجك كافل المملكة الشريفة الإسلاميّة توقى يوم الخميس بعد العصر تاسع (و)عشرين شهر ذى الحجة الحرام سنة ستّ وسبعين وسبعائة ودُفن بكرة يوم الجمعة سلخ شهر ذى الحجة غفر الله له ولمن ترحم عليه.

L. 1 du texte: Sur *maqarr* et ses relatifs, voir plus haut, pp. 76, 183, etc. Le titre *kāfil al-mamlakah*, qui présente un grand nombre de formes, était porté par les gouverneurs ou *nâ'ibs* des principales provinces du royaume, c'est-à-dire de celles qui étaient classées sous le nom de *mamlakah*. Ce détail, consigné dans les traités d'administration de l'époque, est confirmé par le n° 153. En effet, Mandjak, nommé gouverneur de Damas (*nâ'ib as-saltānah bi-Dimachj*) par le sultan Cha'bân en 769, devint gouverneur de l'Égypte

1. Maqrizi, II, p. 320, l. 19; cité par 'ALĪ PAČHA, V, p. 123, l. 11.

(*nâ'ib as-salṭānah bi-diyār Miṣr*) quelques mois avant sa mort, en 775¹. Or l'Égypte et Damas formaient deux mamlakahs du royaume des Mamlouks².

L. 2 du texte : Le fondateur mourut l'après-midi du jeudi 29 *dhu l-ḥidjdjah* 776 (31 mai 1375); il fut enterré le matin du vendredi 30. Ces deux dates sont confirmées exactement par les auteurs³.

A côté de ce tombeau, il y en a un autre en bois, avec une inscription effacée. Il passe pour être celui de la femme du fondateur.

INSCRIPTION CORANIQUE dans le miḥrâb du mausolée.

NOTE SUR LES TITRES *NÂ'IB*, *KÂFIL* ET LEURS COMPOSÉS⁴

Ces titres sont si nombreux et les charges qu'ils désignent ont varié si souvent sous les Mamlouks qu'il n'est pas aisé d'en donner un tableau exact et complet. Aussi bien, l'étude des institutions politiques et administratives de l'Islam au moyen âge, notamment de l'Égypte sous les Mamlouks, est encore à faire tout entière.

QUATREMÈRE a réuni sur ce point des détails abondants, mais disposés avec peu de méthode⁵. En essayant de les classer et de les compléter par quelques

1. Maqrizi, II, p. 323, ll. 32-35, à la fin d'une longue biographie de Mandjak. D'après Ṣafadi, il fut une première fois gouverneur de Damas en 759, pendant six mois environ. Voir *Histoire des souverains et des gouverneurs de Damas*; cabinet de M. SCHEFFER, ms. arabe n° 11, derniers feuillets.

2. Sur les titres *nâ'ib*, *kâfil* et leurs composés, voir la note détaillée qui suit ce chapitre.

3. Maqrizi, II, p. 323, l. 2 d'en bas, donne la date de sa mort et dit qu'il fut enterré dans le mausolée adjacent à sa mosquée. Abu l-maḥâsin est encore plus précis : *توفي الأمير الكبير سيف الدين منجك بن عبد الله اليوسفي الناصري أتابك العساكر ونائب السلطنة الشريفة بالديار المصرية بعد عصر يوم الخميس تاسع عشرين ذي الحجة ودفن صبيحة يوم الجمعة بترتبه التي أنشأها عند جامع وخانقائه خارج الحرم باب الوزير بالقرب من قلعة الجبل* *Nudjûm*, Paris, 1783, f° 212 r° (année 776). Ma copie, déjà ancienne, porte à la date de la mort *تاسع عشر من شهر*, c'est-à-dire le 19. C'est sur l'autorité des passages cités que j'ai changé le *mim* en *yâ*; d'ailleurs le défunt ne peut être mort onze jours avant ses funérailles. 'Alî PACHA donne les 19 et 20, au lieu des 29 et 30.

4. Cette note, destinée à figurer au bas d'une page, a grossi bientôt au delà de mon attente. Je me décide à l'intercaler dans le texte, parce qu'elle se rattache directement à l'épigraphie, sa partie la plus originale étant empruntée aux inscriptions. D'ailleurs, le titre donné à ce recueil m'autorise à y introduire quelques digressions. Je transcris librement les noms de lieux les plus connus.

5. *Sultans Mamlouks*, I b, pp. 93 et suiv.

documents nouveaux, je dois prévenir que les pages suivantes, qui m'ont coûté bien des journées de travail, ne font qu'ébaucher un sujet très vaste et presque neuf. J'ai divisé cette étude en deux parties. La première est un essai de classification des sources de QUATREMÈRE, enrichies de quelques faits tirés des auteurs¹. La deuxième est un inventaire des sources épigraphiques de ma collection².

I

NÂ'IB ET SES COMPOSÉS CHEZ LES AUTEURS

Nâ'ib signifie *remplaçant, délégué, substitut, lieutenant*. Ce titre a trois sens principaux.

1° SUBSTITUT. — Dans ce sens général, il s'applique à une foule de cas spéciaux : *nâ'ib* du vizir, du wâlî, de l'ustâdâr, du qâçî, du muhtasib, du pape, etc.³. Citons enfin le *nâ'ib* d'un *nâ'ib*, c'est-à-dire le substitut d'un gouverneur⁴.

2° GOUVERNEUR. — Dans le sens plus spécial de *lieutenant du sultan* ou *délégué du pouvoir royal*, *nâ'ib as-saltanah* ou *nâ'ib* tout court équivaut à *gouverneur* : soit d'une province, soit d'un district, soit d'une citadelle ou d'une forteresse⁵.

En effet, chaque forteresse était confiée à un gouverneur militaire, le plus souvent indépendant du gouverneur de la province et relevant directement du pouvoir central. Il en était de même pour les citadelles des chefs-lieux de province, comme celles du Caire, de Damas, d'Alep, de Safed et de Kerak.

1. J'ai consulté surtout les recueils d'administration cités plus haut, p. 184, n. 1, c'est-à-dire le *Ma-sâlik* (ms. de Paris), le *Ta'rîf* (éd. du Caire), le *Dîwân* (ms. de Paris), la *Zubdah* (éd. RAVAISSE) et l'extrait du *Şubḥ al-a'châ* (trad. WÜSTENFELD). Il faudrait étudier le *Şubḥ* lui-même, dont nous possédons plusieurs parties, et les recueils analogues. Dans son *Étude sur la devise des chemins de Babiloine* et dans son introduction au *Voyage* de Bertrandon de la Broquière, M. SCHEFER a donné, d'après les auteurs arabes, un aperçu fort curieux de l'administration de la Syrie au moyen âge. Voir aussi plusieurs voyageurs du XIV^e et du XV^e siècles, surtout l'*Evagatorium* de Félix Faber.

2. Sur leur provenance, voir la deuxième partie de cette note.

3. QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 93. Sur le *nâ'ib* de l'ustâdâr, voir plus haut, p. 159, n. 4, à la fin. Sur le *nâ'ib* du wâlî, voir *Ta'rîf*, p. 174. Le *nâ'ib al-hukm*, cité dans *Sultans Mamlouks*, I a, p. 97, figure souvent dans le personnel des madrasahs; voir surtout Ibn Chaddâd, *Barq ach-cha'm*, ms. cité, p. 173, n. 2.

4. Tel est le *nâ'ib al-gaibah* ou substitut du *nâ'ib* de Damas; QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 98.

5. QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 93, et toutes les sources citées.

Ce détail est confirmé par les auteurs et les inscriptions¹. Il ne faut donc pas confondre un nâ'ib de province avec un simple nâ'ib de forteresse².

3° VICE-ROI. — Le nâ'ib par excellence, ou vice-roi, portait, comme les gouverneurs, le titre *nâ'ib as-salṭānah ach-charifah*, avec des variantes qui seront discutées plus loin. Les auteurs donnent à son sujet d'abondants détails qu'il faudrait classer chronologiquement, cette charge ayant été supprimée plusieurs fois, et rétablie sous des noms un peu différents.

'Umari, mort en 749 H., explique en détail les attributs presque souverains du vice-roi; mais de son temps, cette charge n'existait plus³.

Khalil Zâhiri, écrivant un siècle plus tard, confirme le pouvoir étendu de ce fonctionnaire. De son temps, cette charge avait été supprimée de nouveau⁴.

Le *Diwân*, rédigé vers la même époque⁵, confirme les attributions du vice-roi et cite à ce propos les passages précédents de 'Umari⁶.

1. Dans les listes qu'ils donnent des gouvernements du royaume, les recueils d'administration mentionnent un gouverneur spécial pour les forteresses du Caire, de Damas, d'Alep, de Kerak et de Safed; *Zubdah*, pp. 114 et 131-134; *Diwân*, f^o 127, 145-153, 237-239, etc.; cf. QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 97. Ainsi le *Diwân*, f^o 145 v^o, s'exprime ainsi: *ثائب قلعة دمشق لم يكن للنائب عليه يد ولا تصرف*, « quant au nâ'ib de la citadelle de Damas, le gouverneur (de la province) n'a sur lui ni autorité ni pouvoir discrétionnaire. » Ce fait est confirmé d'une manière inattendue par Bertrandon de la Broquière, qui visita Damas en 1432, c'est-à-dire vers l'époque où furent rédigés le *Diwân* et la *Zubdah*. Suivant lui (éd. SCHEFER, p. 38, éd. WRIGHT, p. 294), le commandant de la citadelle en défend l'accès au gouverneur de Damas et relève directement du sultan, précaution justifiée par la fréquente insubordination des puissants gouverneurs de Damas. Voici enfin un passage de Léon l'Africain, c'est-à-dire du début du XVI^e siècle: « Naïbessan (*nâ'ib ach-cha'm*) était le quart ministre, exerçant la dignité vice soudan en Surie, là où il gouvernoit... *Toutefois les châteaux et forteresses étoient entre les mains de châtelains commis par le soudan même.* » *Description de l'Afrique*, éd. Lyon, 1556, p. 360. Cf. SCHEFER, *La devise des chemins de Babiloine*, dans *Archives de l'Orient Latin*, t. II, p. 93. Il serait facile de multiplier ces citations.

Toutefois, au XV^e siècle, les citadelles de Tripoli et de Gazzah et plusieurs districts à forteresse dépendaient du gouverneur de la province; *Diwân*, f^o 151 v^o et 152 v^o. Tous ces détails paraissent confirmés par les inscriptions; voir plus bas, pp. 218 et 222.

2. Sur le mandat confié aux gouverneurs de forteresse, voir *Ta'rif*, p. 94. Sur le curieux serment qu'on leur faisait prêter, *ibid.*, p. 148; *Diwân*, f^o 312 r^o.

3. *Masâlik*, f^o 178 r^o; cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 94. Il l'appelle *nâ'ib al-ḥaḍrah*, c'est-à-dire lieutenant du sultan en présence de celui-ci, titre opposé à *nâ'ib al-gaïbah*, qu'on verra plus loin. Dans le *Ta'rif*, p. 65, le même auteur l'appelle *nâ'ib as-salṭānah bil-ḥaḍrah* et ajoute qu'il avait le même pouvoir que le sultan, notamment le droit de signer les actes émanant de la chancellerie, tandis que les gouverneurs de province n'expédiaient que les affaires de leur gouvernement.

4. *Zubdah*, p. 112; cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 95. L'auteur l'appelle *nâ'ib as-salṭānah ach-charifah* et cite comme dernier vice-roi l'émir Alḫunbugâ al-'Uḫmâni.

5. Le nouveau catalogue de Paris en fixe la rédaction vers 840 H.

6. *Diwân*, f^o 124 r^o; cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 95. L'auteur appelle ce fonctionnaire *nâ'ib kâfil*,

Enfin Maqrizi donne sur la *niyabat as-salṭānah*, ou vice-royauté, quelques détails qui complètent les précédents¹.

Quand le sultan quittait l'Égypte, il nommait un *nā'ib al-gaibah*, chargé de gouverner en son absence. C'était donc une sorte de vice-roi, mais d'un rang inférieur, semble-t-il, à celui du *nā'ib al-ḥaḍrah*². Les gouverneurs de province, du moins celui de Damas, pouvaient nommer un *nā'ib al-gaibah* pour les remplacer en leur absence ; c'était alors un simple vice-*nā'ib*³.

A côté du vice-roi proprement dit, qui résidait dans la règle au Caire, le gouverneur de la province de Damas paraît avoir joui d'une situation spéciale qui faisait de lui une sorte de vice-roi pour la Syrie. Ce fait, relevé souvent dans les recueils d'administration, est confirmé plusieurs fois par l'histoire⁴.

et le contexte montre qu'il s'agit bien du vice-roi. Suivant lui, cette fonction fut supprimée sous le sultan Faradj. Or l'émir Alṭunbugā nommé plus haut vivait justement sous le sultan Faradj. Sur le titre *nā'ib kāfil*, voir *Ta'rif*, p. 65, et les détails donnés plus loin sur le *kāfil*, p. 215.

1. Maqrizi, II, p. 214 en bas ; cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 95. Suivant lui, la charge fut supprimée par le sultan Muḥammad en 737 ; il s'agit sans doute de la suppression dont parle 'Umari. La suite du passage de Maqrizi ne concorde pas exactement avec les auteurs cités. Tel qu'il figure dans l'édition de Boulaq, il se compose de fragments provenant de sources diverses et disposés sans ordre apparent.

2. *Diwān*, f° 230 v° ; cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 96 ; cf. *Ta'rif*, p. 65, et *Zubdah*, p. 112. Le *Diwān* et le *Ta'rif* s'expriment dans des termes presque identiques. Voici le texte du premier : قال أنه : « c'est lui qui reste à la cour quand le sultan et le vice-roi s'absentent. » Ce passage montre que le *nā'ib al-gaibah* n'était pas le vice-roi lui-même, mais un lieutenant temporaire du sultan et du vice-roi. Il commente cet autre passage du *Diwān*, f° 124 r°, cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 95, et que je traduis un peu autrement : *النائب الكافل ولا يعبر*. « le *nā'ib-kāfil* n'a droit au second de ces deux titres que s'il est *nā'ib al-ḥaḍrah*, c'est-à-dire vice-roi proprement dit, mais il ne peut le porter s'il est simple *nā'ib al-gaibah*. » Aux passages cités par QUATREMÈRE, ajouter Maqrizi, II, p. 240, l. 3.

3. QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 98 ; cf. plus haut, p. 210.

4. D'après le *Ta'rif*, p. 68, les gouverneurs des provinces de Syrie sont à peu près égaux, mais celui de Damas est placé souvent au-dessus des autres. Suivant le *Diwān* (f° 145 r°, cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 97), le gouverneur de Damas est le premier des gouverneurs du royaume, *أعظم النواب بالممالك* ; il y jouit d'une autorité presque souveraine, *قائم بها قريباً من مقام السلطان*. Khalil Zāhiri dit que Damas forme une province très considérable (p. 44) et que son gouverneur a une autorité presque souveraine (p. 131). Enfin Maqrizi, II, p. 215, l. 27, confirmant la prépotence de ce fonctionnaire, ajoute qu'il avait seul le droit, avec le vice-roi, au titre *nā'ib as-salṭānah*, mais que ce titre a été donné par abus aux principaux gouverneurs de la Syrie, inférieurs en rang à celui de Damas. Bertrand de la Broquière (éd. SCHEFER, p. 38) place ce dernier immédiatement après le sultan ; mais il oublie le vice-roi.

Damas était restée la capitale de la Syrie ; *Masālik*, f° 178 r°, cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 94.

Dans les passages précédents, le gouverneur de Damas est appelé *nā'ib ach-cha'm*. Or *cha'm* (au-

KÂFIL ET SES COMPOSÉS CHEZ LES AUTEURS

Kâfil signifie *garant, répondant*, et de là, *représentant* ou *protecteur*. Comme le précédent, ce titre a trois sens principaux.

1° REPRÉSENTANT. — Dans ce sens général, il sert à former des titres divers. Ainsi *kâfil quḍât al-muslimîn*¹, *kâfil al-ummah*², etc.

2° GOUVERNEUR. — Comme *nâ'ib*, *kâfil* prend le sens spécial de *représentant du pouvoir royal*, et forme le titre *kâfil as-salṭanah* ou *al-mamlakah*, porté par les gouverneurs. Toutefois *nâ'ib* et *kâfil* ne sont pas synonymes ; voici pourquoi.

A l'époque des Mamlouks, le royaume était partagé en un certain nombre de grandes provinces portant officiellement le nom de *mamlakah*. Suivant le *Dirwân*³, l'origine de ce nom remonte au partage que Saladin fit de son royaume entre ses enfants. En effet, chaque prince ayoubite étant souverain, portait le titre de roi ou *malik* ; leur domaine formait donc une *mamlakah*. Ce nom a subsisté sous les Mamlouks après la transformation de ces petits royaumes en simples provinces administratives⁴.

Cette hypothèse semble confirmée par la liste des mamlakahs du royaume des Mamlouks ; on retrouve dans plusieurs d'entre elles un ancien royaume ayoubite. Ces provinces étaient le Caire avec l'Égypte, Damas avec Gazzah, Alep, Hamah, Tripoli, Safed et Kerak. Tel est l'ordre dans lequel 'Umari les

jourd'hui *châm*) désigne à la fois la Syrie et Damas. Serait-ce le titre d'un vice-roi spécial pour la Syrie, placé au-dessus du gouverneur de la province de Damas ? A cette question, 'Umari répond que dans le style des chancelleries, ce titre désigne le gouverneur de la province de Damas (*Dimachq*) seulement ; voir *Ta'rif*, p. 176. Il n'y avait donc pas de vice-roi spécial pour la Syrie, et ce détail paraît confirmé par l'histoire. Ainsi l'émir Tankiz, nommé gouverneur de Damas en 712 H., devint bientôt si puissant qu'on le considérait comme un véritable vice-roi de Syrie. Il n'aurait pu s'élever à cette situation s'il y avait eu une vice-royauté spéciale. Voir aussi le passage cité de Léon l'Africain, et, plus bas, l'explication du titre *kâfil* et les sources épigraphiques.

1. Voir plus haut les nos 32, 33, 38 et 41, et les passages de Maqrîzi cités dans *Notes*, I, p. 108, n. 1, auxquels il faut ajouter I, p. 440. Cf. AMARI, *I Diplomi arabi*, pp. 453-457, citant plusieurs sources.

2. AMARI, *op. cit.*, pp. 456-457.

3. Ms. cité, f° 145 r° ; cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 99.

4. Nombre de coutumes de l'époque ayoubite ont survécu à la chute de cette dynastie ; voir, par exemple, *Zubdah*, p. 132, ll. 1-9 (avec des erreurs dans les noms propres).

nomme vers 740 H. ¹. On remarquera que l'Égypte ne forme qu'une seule mamlakah sous le nom de Qâhira², tandis que toutes les autres provinces sont en Syrie. C'est une trace évidente de l'époque ayoubite, où l'Égypte ne formait qu'un royaume, tandis que la Syrie était divisée en plusieurs principautés. D'ailleurs l'Égypte, grâce à ses conditions géographiques et ethnologiques, a toujours été plus centralisée que la Syrie, dans l'antiquité comme au moyen âge³.

Cette division resta la même, dans ses lignes générales, pendant le règne des Mamlouks⁴.

Or le titre *kâfil* n'était porté que par les nâ'ibs de mamlakah. Ce fait important, attesté par les auteurs, est confirmé par les inscriptions⁵. De

1. *Ta'rif*, pp. 68, 172 et suiv.; cf. *Masâlik*, f^o 149 r^o et 203. A l'époque de 'Umari, Gazzah ne forme pas encore une mamlakah distincte. Cette ville est le chef-lieu d'un grand district qui dépend de la mamlakah de Damas; il s'appelle *aş-şafqah as-sâhiliyyah wal-djabaliyyah*, c'est-à-dire *district de la côte et de la montagne*; *Ta'rif*, p. 177. Au IX^e siècle, comme on va voir, Gazzah forme une mamlakah distincte. Tous ces détails sont confirmés par les inscriptions.

2. *Ta'rif*, p. 176, l. 1. Le nom officiel de l'Égypte est *ad-diyâr al-miṣriyyah* ou *diyâr Miṣr*.

3. L'Égypte ne comprenait que des subdivisions de second ordre; voir *Ta'rif*, pp. 172 et suiv.; *Zubdah*, pp. 25 et suiv.; *Diwân*, f^o 82 r^o et suiv.; QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 96. Voir aussi l'état des villes et des villages de l'Égypte, dans 'Abd al-Laṭîf, trad. DE SACY, pp. 593 et suiv.

4. Un siècle après 'Umari, le *Diwân* nomme les provinces dans le même ordre, en ajoutant Gazzah; f^o 82-96, 121-153, 210-248. *Khalil Zâhiri* nomme Damas, Kerak, Alep, Tripoli, Hamah, Alexandrie, Safed, Gazzah et Malatiah; *Zubdah*, pp. 131-135, et pp. 42-52, où ces provinces sont énumérées dans un ordre différent. L'Égypte n'y porte pas le nom de mamlakah, quoique l'auteur lui consacre un chapitre spécial. En revanche, Alexandrie forme une nouvelle mamlakah; on va voir à quelle occasion. Gazzah s'est affranchie de Damas et forme une mamlakah spéciale; détail confirmé par le *Diwân*, f^o 152 v^o. Enfin Malatiah n'était pas reconnue universellement comme une province à part, sans doute à cause de sa position excentrique sur la frontière nord du royaume; cf. Abu l-fidâ', *Géographie*, t. II b, p. 14.

Il y avait une hiérarchie entre les diverses provinces, mais l'ordre de cette hiérarchie paraît avoir changé souvent. Voir les passages cités et Maqrizi, II, p. 215.

Dans les traités passés entre les Mamlouks et les États chrétiens, *mamlakah* désigne parfois de simples districts, ceux que les recueils d'administration appellent *niyâbah*, *wilâyah*, *iqlim*, etc.; j'ignore pourquoi.

5. Voici quelques passages à l'appui: الملك كأ كابر الرّواب كفلاء, « les kâfils du royaume, tels que les principaux nâ'ibs » (c'est-à-dire les nâ'ibs de mamlakah); *Ta'rif*, p. 84.

On lit dans le *Diwân*: نائب شمر إسكندرية وقد استجدّ في عام ٧٦٧ حين طرقتها الفرنج وكان قبله, « le nâ'ib d'Alexandrie fut créé en 767 H., quand les Francs cherchèrent à s'emparer de la ville. Auparavant elle était confiée à un amir ṭablkhânâh; il n'y avait pas de kâfil, parce que la ville ne formait pas une mamlakah; » f^o 126 v^o, cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 96 (*istadjadda* signifie ici, non *renouveler*, *rétablir*, mais *innover*; voir DOZY, *Supplément*). Or *Khalil*, p. 134, mentionne le kâfil de la province d'Alexandrie. Voir plus bas la grande inscription de la madrasah du sultan Cha'bân, à l'année 770 H.

là la forme habituelle du titre, *kâfil al-mamlakah*, que les auteurs abrègent souvent en *kâfil* tout court¹.

Il résulte de ce qui précède que les nâ'ibs des forteresses et des citadelles ne portaient pas ce titre. Cette déduction est confirmée par les auteurs et par les inscriptions².

3° VICE-ROI. — Le titre *kâfil* est conféré sous une forme spéciale au vice-roi. Suivant 'Umari, le titre officiel et complet de ce dignitaire était *nâ'ib as-saltānah al-mu'azzamah wa-kâfil al-mamâlik ach-charîfah al-islâmiyyah*³. La vice-royauté s'appelait *niyâbat as-saltānah al-mu'azzamah wa-kifâlat al-mamâlik ach-charîfah mişran wa-cha'man wa-sâ'ir al-bilâd* (ou *al-mamâlik al-islâmiyyah*)⁴.

Suivant le *Dîwân*, le vice-roi se distingue des gouverneurs de province par le titre *kâfil al-mamâlik ach-charîfah al-islâmiyyah al-mahrûsah*⁵. Toutefois, chez les auteurs, ce fonctionnaire est appelé souvent, par abréviation, *an-nâ'ib al-kâfil* tout court⁶.

En comparant ces diverses formules avec le simple *kâfil al-mamlakah* des gouverneurs de province, il semble tout d'abord que ce qui les distingue, c'est l'emploi du pluriel *mamâlik*; cette conclusion paraît naturelle, puisque

Dans la liste qu'il donne des mamlakahs au chap. x, *Khalil* désigne le gouverneur de chacune sous le nom de *kâfil*; puis il ajoute, p. 135: « Les autres villes et forteresses dont j'ai parlé au chapitre premier ont un simple nâ'ib. Quant à Malatiah, cette ville n'est pas reconnue par tous comme une mamlakah, c'est pourquoi j'ai classé son gouverneur parmi les nâ'ibs et non parmi les kâfils. » Et un peu plus loin: « Outre les kâfils, le seul gouverneur de Malatiah a le grade d'un chef de mille. Quant aux autres nâ'ibs, ils ont le grade d'un amir *ṭablkhânâh* ou d'un chef de dix, etc. » Ainsi *kâfil* était un grade plutôt qu'un titre de fonction comme *nâ'ib*.

Pour les sources épigraphiques, voir la deuxième partie de cette note.

1. D'après le *Dîwân*, f° 145 r° (cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 97) et 236 v°, la forme *k. as-saltānah* était réservée au gouverneur de Damas. Ce détail est appuyé par les passages suivants: *k. as-s. ach-charîfah bich-cha'm al-mahrûs*, AMARI, *op. cit.*, p. 167; *k. as-s. bich-cha'm*, QUATREMÈRE, *Histoire des Mongols*, p. cxxxv. Mais les inscriptions ne le confirment que très imparfaitement; voir pp. 223-225.

2. Il résulte d'un grand nombre de passages que les gouverneurs de forteresse avaient des grades inférieurs à celui de *kâfil*; il m'est impossible de les citer ici.

3. *Ta'rif*, p. 65. Le *Masâlik* donne une forme moins complète: *وأما النيابة العظمى فهي نيابة الحضرة: ويسمى هذا النائب كافل الممالك*, « le nâ'ib le plus élevé est le nâ'ib al-ḥaḍrah; il porte le titre de *kâfil al-mamâlik*; » f° 178 r°, cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 94.

4. *Ta'rif*, p. 66.

5. *Dîwân*, f° 230 r°. Maqrîzi, II, p. 215, l. 26, l'appelle *k. al-mamâlik*.

6. *Dîwân*, f° 124 r°, cité par QUATREMÈRE, *op. cit.*, p. 95; *Ta'rif*, p. 65; cf. plus haut, p. 211, n. 6.

le vice-roi avait l'autorité sur toutes les provinces du royaume. Mais on verra dans plusieurs inscriptions un simple gouverneur de province appelé *kāfil al-mamālik*¹. D'autre part Mandjak, mort en qualité de vice-roi, comme on va le voir, est appelé *kāfil al-mamlakah ach-charifah al-islāmiyyah* dans son épitaphe (n° 153)². C'est que *mamlakah* désigne aussi bien le royaume entier qu'une province de ce royaume³. Quelle que soit la raison de ces anomalies, je pense que le critère de la dignité vice-royale, s'il faut en chercher un dans les titres, est plutôt dans l'adjonction de l'épithète *al-islāmiyyah*.

Ce détail, s'il est exact, n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'Islam. Le pouvoir souverain étant de droit divin, tous les califes rivaux ont prétendu, en qualité de successeurs de Mahomet, être les seuls légitimes, ou si l'on veut, les seuls vraiment *musulmans*. L'histoire des califats est basée tout entière sur cette conception. Or, on sait qu'après la prise de Bagdad par Houlagou, le sultan Baibars recueillit au Caire les débris du califat abbaside. Le prestige religieux des pontifes de Bagdad, dépouillés dès longtemps de leur pouvoir temporel, avait passé peu à peu sur la tête des souverains kurdes et mongols, héritiers des traditions sunnites et défenseurs de l'Islam contre ses multiples ennemis, les Francs, les Tartares et les sectes alides, Fatimites, Carmates ou Ismaïliens⁴. Par cet adroit coup de main, Baibars couronnait la politique inaugurée par Nûr ad-dîn et les premiers Mongols.

Dès lors, le sultanat d'Égypte, sanctionné par le califat du Caire, seul réputé légitime, pouvait se dire vraiment *musulman*. De là les titres souverains qui font allusion à cette prétention, tels que *sullân al-islâm wal-muslimîn*. De là, pour désigner le royaume des Mamlouks, l'expression *al-mamlakah al-islāmiyyah*, ou si l'on prend *mamlakah* dans le sens de province : *al-mamālik al-islāmiyyah*⁵. Par conséquent, *kāfil al-mamlakah* (ou *al-mamālik*) *al-islāmiyyah* signifie proprement « vice-roi du royaume des Mamlouks, » celui-ci étant assimilé à l'Islam.

1. Voir pp. 224-225.

2. Maqrîzi, II, p. 215, l. 11, donne exactement le même titre au vice-roi.

3. Voir p. 226. Pour ce sens de *mamlakah*, voir, par exemple, Maqrîzi, II, p. 323, ll. 26 et 35.

4. Voir *Z. D. P. V.*, t. XVI, pp. 94 et suiv. Cf. pp. 46, 106, et la madrasah du sultan Ḥasan (764 H).

5. Voir, par exemple, *Ta'rif*, p. 184-197, *passim*; *Zubdah*, titre du chap. x. Cf. le n° 163, à l'année 757 H. On trouve aussi *mamlakat al-islâm* (*Ta'rif*, p. 172), *al-bilād al-islāmiyyah* (Maqrîzi, II, p. 323, l. 26), etc. De même, les expressions *al-ḥuṣûn* ou *al-qilâ' al-islāmiyyah*, *qilâ' al-islâm*, etc., dans les traités des sultans d'Égypte et dans les recueils, désignent proprement les forteresses du royaume; *Sultans Mamlouks*, t. II a, p. 168; LANGLOIS, *Trésor des chartes d'Arménie*, p. 221; *Ta'rif*, p. 193, etc.

II

Pour compléter cet aperçu, il faudrait dépouiller bien des auteurs arabes. Ce long travail ne donnerait d'ailleurs que des résultats approximatifs. En effet, les détails fournis par les auteurs sont parfois confus ou contradictoires. Ceux-ci ne disent pas toujours à quelle époque leur description s'applique, et les titres ont été souvent abrégés par eux ou altérés par les copistes.

Ces motifs m'ont engagé à dépouiller les inscriptions que j'ai recueillies en Syrie, où les titres de gouverneur abondent. Ces documents, pour la plupart inédits, échappent aux causes d'erreur des manuscrits. Ils sont officiels et à l'abri de toute altération; enfin ils sont tous datés par un chiffre exact ou du moins par un nom de sultan.

Cet inventaire, encore bien imparfait, pourra servir de base à de nouvelles recherches. Pour en tirer des déductions historiques, il faudra déterminer tous les noms qu'il renferme, et chercher dans les auteurs quel rôle ces personnages ont joué. Ce travail comparatif, qui donnera seul la valeur exacte de chaque forme de titre, ne peut être qu'ébauché dans les pages suivantes.

Je reprends la division suivie pour les sources manuscrites. Dans chaque groupe, les titres sont classés par province, en commençant par les formules les plus longues, par conséquent les plus explicites. Chaque variante est suivie du nom du titulaire, du lieu et de la date hégirienne de l'inscription¹;

Je crois que cette prétention du sultanat d'Égypte remonte à la fondation du califat du Caire. Dans l'acte d'investiture, le calife concède au sultan Baibars non seulement *les contrées soumises à l'Islam*, mais toutes les conquêtes qu'il pourra faire sur les infidèles, c'est-à-dire qu'il l'institue souverain de l'Islam tout entier; *Sultans Mamlouks*, I a, p. 148; cf. pp. 150 et suiv., 183. Le texte du *Sulūk* porte sans doute *al-bilād al-islāmiyyah* ou une expression analogue. Tout l'acte d'investiture reproduit par Maqrīzī est conçu dans le même esprit (ainsi, p. 156, *les remparts*, puis *la défense de l'Islam*). C'est la vieille conception de l'État associé à l'Église universelle.

Dimachqī (éd. MEHREN, texte arabe, p. vii) offre un exemple du prestige que la dynastie des Mamlouks exerçait alors sur le monde musulman : « Elle fut *la libératrice de l'Islam*, etc. » La littérature de l'époque est pleine de traits semblables.

1. Quelques noms douteux sont suivis d'un point d'interrogation ou reproduits tels qu'ils figurent sur l'original. Je me réserve de les identifier plus tard. Vu le grand nombre d'homonymes, j'ajoute au nom propre un relatif ou un titre de fonction. La date est parfois effacée, incertaine ou absente, mais on trouve presque toujours le nom du sultan régnant. A moins d'indication contraire, tous ces documents sont empruntés à mes copies personnelles. Le recueil des inscriptions d'Alep publié par Bischof en fournit plusieurs que je n'ai pas contrôlés. Comme il renferme des erreurs, je fais suivre du nom de

ces détails faciliteront les recherches dans les auteurs. J'ai abrégé les termes techniques les plus fréquents¹.

NÂ'IB ET SES COMPOSÉS DANS LES INSCRIPTIONS

1° SUBSTITUT. — Je ne trouve que deux exemples de ce sens en épigraphie (Abu l-ganâ'im Qurachi, nâ'ib de Malik Manşûr Muḥammad, petit neveu de Saladin; Damas, 606; Baktimur Saifi, nâ'ib de Salâr le kâfil de Damas, appelé *nâ'ibuhu bich-châ'm al-ma-h*; Khân al-Aḥmar près Baisân; 708).

2° GOUVERNEUR. — Ce groupe est classé par province, suivant l'ordre de 'Umari. Les préfets de district figurent à la suite des gouverneurs de leur province.

On trouve ici quelques gouverneurs dont la juridiction renfermait une forteresse importante, que cette juridiction fût une province (Damas, Alep, Kerak, Safed) ou un simple district (Baalbek, Chaubak, le Krak, Balâ-ṭunus, 'Ullaiqah, etc.). J'ai dit que les forteresses avaient dans la règle un commandant indépendant du gouverneur de la province. Tous ces fonctionnaires portant le titre de nâ'ib, on ne voit pas toujours s'il s'agit d'un gouverneur ou d'un simple commandant de place. Mais les recueils, notamment le *Diwân*, donnent le titre officiel (*ta'rif*) de beaucoup d'entre eux. Or, dans quelques-uns de ces titres figure le mot *qal'ah*, forteresse; il s'agit donc d'un simple commandant. Tels sont les nâ'ibs des citadelles du Caire, de Damas, d'Alep, etc. En revanche, dans maint district possédant une forteresse, le titre officiel du gouverneur ne renferme pas le mot *qal'ah*, et il n'est pas question d'un commandant spécial pour le château. On peut en conclure, jusqu'à nouvel avis, qu'ici le nâ'ib était à la fois gouverneur du district et commandant de la forteresse, comme c'était le cas pour les nâ'ibs des provinces de Tripoli et de Gazzah². Suivant ces indications, je classe ici tous

l'auteur les titres que je n'ai pas revus moi-même. Ceux de Kerak et de Chaubak, empruntés au *Voyage à la Mer Morte* du duc DE LUYNES, t. II. pp. 188 et suiv., sont suivis du nom de leur éditeur, M. SAUVAIRE. Je rappelle que le mot *kân* à la fin d'un titre désigne une fonction passée.

1. n. = nâ'ib, k. = kâfil, s. = salṭānah, m. = mamlakah, ch. = charifah, mu. = mu'azzamah, ma. = maḥrûs, ma-h = maḥrûsah, ṭ. = ṭarâbulusiyyah, ḥal. = ḥalabiyyah, ḥam. = ḥamawiyyah, q. = qal'ah.

2. Tels sont les districts à forteresse de la province de Tripoli; *Diwân*, f° 242 v°. Parmi les forteresses de district dont le commandant militaire est expressément nommé, citons Baalbek (voir p. 222) et Subaibah (n. q. *Subaibah al-ma-h*; *Diwân*, f° 230 r°).

les nâ'ibs dont le titre ne renferme pas le mot *qal'ah*. Je n'ai compté plus loin parmi les simples commandants de forteresse que ceux dont le titre détermine exactement la fonction.

PROVINCE D'ÉGYPTE. — Voir plus loin les deux chapitres relatifs au vice-roi.

PROVINCE DE DAMAS. — On a vu que le mot *cha'm* désigne non la Syrie entière, mais la seule province de Damas. Cette mamlakah, la plus importante après l'Égypte, avait pour origine le royaume ayoubite légué par Saladin à son fils Malik Afḍal, et détruit en 658 H.; *Dîwân*, f° 145 r°. Le *ta'rif* ou titre officiel de son gouverneur était *k. as-s. ach-ch. bich-cha'm al-ma.*; *ibid.*, f°s 236 v° et 247 r°. Baalbek forme un district de cette province, ainsi que Homs¹. Au VIII^e siècle de l'hégire, Jérusalem dépend de Gazzah, qui forme un grand district de la province de Damas; *Masâlik*, f° 213 v°; *Ta'rif*, p. 177. Au IX^e siècle, quand Gazzah est le chef-lieu d'une province, la *Zubdah* (p. 42) place Jérusalem dans cette province, et le *Dîwân* (f°s 147 r° et 238 r°) dans celle de Damas. J'ai suivi cette dernière opinion, parce que les inscriptions paraissent la confirmer.

- DAMAS. *N. as-s. al-mu. bich-cha'm al-ma.* (Âqqûch al-Afram, Damas, vers 711; Tankîz Nâşiri, Damas, 730).
N. as-s. ach-ch. bich-cha'm al-ma. kân (Argûn Kâмили, Jérusalem, 759).
- BAALBEK. *N. as-s. ach-ch. bi-Ba'labakk al-ma-h* (nom effacé, Baalbek, 796; deux fois, dont une sans le mot *al-ma-h*).
N. as-s. bi-Ba'labakk al-ma-h (Djantimur Nâşiri, Baalbek, 802; deux fois).
- HOMS. *N. as-s. ach-ch. bi-Ilîmîş al-m-h* (nom incertain, 844; Şârim ad-dîn Ibrahim, 896; 'Alî-bây Zâhiri, 905; Zain ad-dîn Aşlân, 919; tous à Homs).
- JÉRUSALEM. *N. as-s. ach-ch. bil-Quds ach-charîf* (Bahâdur Fakhri, Jérusalem, 784²; Bak-bây (?), Jérusalem, 915).
N. as-s. ach-ch. (nom incertain, Jérusalem, 839).

PROVINCE DE GAZZAH. — On a vu que Gazzah formait au VIII^e siècle un district important de la province de Damas, sous le nom de *aş-şafḡah* (ou *al-a'mâl as-sâhiliyyah wal-djabaliyyah*³). Au IX^e siècle, cette ville était le siège d'une mamlakah distincte⁴. Le titre officiel de son gouverneur était *n. as-s. ach-ch. bi-Gazzah al-ma-h*; *Dîwân*, f° 244 environ. Ce détail est confirmé par les titres suivants; ceux en *kâfil*, qui décèlent la mamlakah, sont d'une époque tardive.

1. *Ta'rif*, pp. 178-179; *Zubdah*, p. 47; *Dîwân*, f° 147 r°. Le district de Baalbek semble avoir eu plus d'importance, sans doute à cause de sa forteresse. La plupart des titres des gouverneurs de la province se trouveront au chapitre du kâfil.

2. Ce titre figure dans la même inscription que celui de *k. al-mamâlik bich-cha'm al-ma.*, porté par Alḡunbugâ, gouverneur de Damas (voir p. 224). Preuve que Jérusalem dépendait alors de Damas.

3. *Ta'rif*, p. 177; cf. *Masâlik*, f° 213 et suiv. Le mot *sâhil* désigne le littoral de la Syrie, le mot *djabal* la zone montagneuse parallèle qui court du nord au sud à l'est du littoral. Voir plus haut, p. 93, et KARABACEK, dans *W. Z. K. M.*, t. I, p. 39. Ces termes figurent souvent dans les recueils d'administration; ainsi le *Dîwân*, en parlant du nâ'ib de Gazzah, f° 152 v°, dit : *وله التصرف به ساحلاً وجبلاً*.

4. Voir les sources citées, p. 214, n. 4.

- GAZZAH. *N. as-s. al-mu. as-sâhiliyyah wal-djabaliyyah* (Sandjar Djâwli, Gazzah, 718¹).
N. as-s. ach-ch. bil-a'mâl as-sâhiliyyah wal-djabaliyyah bi-Gazzah al-ma-h
 (Sandjar Djâwli, Gazzah, date effacée).
N. as-s. ach-ch. bi-Gazzah al-ma-h (Iḥṣān Zāhiri, Gazzah, 791 ; Īnāl 'Alā'i,
 Gazzah, 835).
N. [le reste effacé] (Baibars 'Alā'i, Gazzah, date effacée).

PROVINCE D'ALEP. — Elle avait pour origine le royaume ayoubite d'Alep, détruit en 658 H. Ses limites au nord et à l'est semblent avoir varié suivant la fortune des Mamlouks. Le titre officiel de son gouverneur était *n. as-s. ach-ch. bi-Ḥalab al-ma-h*; *Dîwân*, f^o 239 v^o. Chaizar en dépendait à l'époque des Mamlouks². Le titre officiel de son nâ'ib était *an-n. bi-Chaizar*; *Dîwân*, f^o 240 v^o.

- ALEP. *N. as-s. ach-ch. bi-Ḥalab al-ma-h* (Chams ad-dîn le djükandâr, Alep, 703 ;
 BISCHOF, p. 158).
N. as-s. al-mu. bi-Ḥalab al-ma-h (Argûn Kâmili, Alep, 755 ; BISCHOF, p. 140).
N. as-s. (Muḥammad ibn Yûsuf, Alep, 786).
 CHAIZAR. *N. Chaizar al-ma-h* (nom incertain. Chaizar, sans date).
N. Chaizar (إساراه Zāhiri, Chaizar, sous le sultan Barsbây).

PROVINCE DE HAMAH. — Elle dérivait de la principauté ayoubite de Hamah, supprimée en 742 H. ; voir *Dîwân*, f^o 150 v^o. Le titre officiel de son gouverneur était *n. as-s. ach-ch. bi-Ḥamâh al-ma-h*; *ibid.*, f^o 242 r^o. Tous les titres de cette province figurent au chapitre du kâfil.

PROVINCE DE TRIPOLI. — Cette grande province, créée en 688 H., avait pour centre les dernières possessions des Francs enlevées par les sultans Qalâwûn et Khalil ; voir *Dîwân*, f^o 151 r^o. Elle comprenait le littoral, depuis le sud de Tripoli jusqu'au nord de Lattakieh, et le Djabal Anşâriyyah, avec ses châteaux célèbres, le Krak, Şahyûn, Balâṭunus, Margat et les forteresses des Ismaïliens (*qilâ' ad-da'wah*). Le titre officiel de son gouverneur était *n. as-s. ach-ch. bi-Ṭarâbulus al-ma-h*; *Dîwân*, f^o 242 v^o. Comme on l'a vu, je classe ici les titres dans lesquels ne figure pas le mot *qal'ah*, parce que je suppose que les titulaires étaient les gouverneurs du district et non les commandants des forteresses seules. Les districts renfermant les forteresses les plus importantes, le Krak, Şahyûn, Margat et Kahf, avaient un nâ'ib relevant immédiatement du Caire. Les autres étaient nommés par le gouverneur de la province ; *Dîwân*, f^o 151 v^o.

1. Ce titre figure dans la même inscription que celui de *k. al-mamâlik ach-ch. ach-cha'miyyah*, donné au gouverneur de Damas, sans doute l'émir Tankiz (voir p. 224). Preuve que Gazzah dépendait alors de Damas.

2. *Ta'rif*, p. 181 ; *Zubdah*, p. 50. Détail curieux : dans le premier ouvrage, on lit *Chaizar*, tandis que le second, écrit un siècle après, emploie la forme vulgaire *Saidjar*.

A l'époque où Hamah formait encore une principauté indépendante, Chaizar relevait de Homs ; Abu l-fidâ', *Géographie*, éd. REINAUD, texte, p. 262 ; trad., t. II b, p. 39 ; Yâqût, t. III, p. 353. Mais depuis l'annexion de Hamah, la mamlakah de ce nom s'étendait au nord jusqu'à Ma'arraḥ, c'est-à-dire bien au delà de Chaizar. Ainsi la mamlakah d'Alep s'avancéait très loin au sud-ouest.

Dans les deux premiers titres, le terme *futûhât*, les conquêtes, désigne les territoires conquis sur les Francs¹. Le terme *sawâhil* désigne le littoral, comme dans la province de Gazzah.

- TRIPOLI. *N. as-s. bil-futûhât was-sawâhil al-ma-h* (Aibak Maṣṣûri, Tripoli, 693).
N. al-futûhât at-t. (Ariqṭây Nâṣiri, Djabalâh, 741).
- KRAK. *N. as-s. ach-ch. bi-Iḥṣn al-Akrâd al-ma.* (Baktimur Achrafi, Krak, 717).
N. as-s. al-mu. bi-Iḥṣn al-Akrâd (le même, Krak, 717).
N. as-s. bil-Akrâd al-ma. kân (anonyme, Krak, 683).
N. Iḥṣn al-Akrâd al-ma. (Bilbak ou Bilik Sadidi, Krak, 701²).
N. as-s. al-mu. kân (Qaimâz Kâfiri, Krak, 673).
- BALÂṬUNUS. *N. as-s. ach-ch. bi-Balâṭunus al-ma-h* (Lâdjîn Maṣṣûri, Dibchô près Balâṭunus, 708)³.
- ‘ULLAIQAḤ. *N. al-‘Ullaiqah* (Abû Bakr, Djabalâh, 741).

PROVINCE DE SAFED. — Elle fut créée par Baibars en 664 H., après la prise du château de Safed, place importante qui commandait les routes de Damas en Égypte; voir *Dîwân*, f° 152 r°, et *Sultans Mamlouks*, I b, p. 30, où l'on voit Baibars nommer un nâ'ib pour la province et un autre pour la forteresse. Le titre officiel de son gouverneur était *n. as-s. ach-ch. bi-Ṣafad al-ma-h*; le commandant du château s'appelait *n. qal'at Ṣafad al-ma-h*; *ibid.*, f° 243 environ.

N. as-s. ach-ch. bi-Ṣafad al-ma-h kân (Arâqil, Damas, 750).

PROVINCE DE KERAK. — Elle dérivait du royaume ayoubite enlevé par Baibars aux descendants de Malik ‘Âdil en 671 H.; *Sultans Mamlouks*, I a, p. 205; *Dîwân*, f° 153 r° (lire ici 671 au lieu de 661). Grâce à la valeur stratégique de cette place, la mamlakah de Kerak joue un rôle important pendant le règne des Mamlouks. Chaubak formait un district de la mamlakah de Kerak⁴. La province est souvent désignée par ces deux noms réunis.

N. as-s. al-mu. bil-Karak wach-Chaubak al-maḥrûsatain (Bahâdur Badri, Mu'tah, 727; nom incertain, Mu'tah, 752, avec *ach-ch.* au lieu de *al-mu.*; SAUVAIRE, n°s 23 et 24).

N. al-Karak wach-Chaubak (Qadîd Zâhiri, Kerak, 792; SAUVAIRE, n° 19).

N. al-Karak al-ma. (Mankli Ṭarḥâni, Kerak, 782; SAUVAIRE, n° 18).

1. Sur ce terme, voir *Sultans Mamlouks*, I a, p. 205; II a, pp. 123, 168, 172, 177, 260; *Hist. or. des Crois.*, t. I, pp. 174, 176; *Târîf*, p. 195, etc. On y verra qu'il ne s'applique pas à la seule province de Tripoli.

2. Ce nom est ponctué بيليك, Bilik; il figure dans HOUTSMA, *Ein türkisch-arabisches Glossar*, p. 30. Quoique la ponctuation des noms étrangers ne soit guère plus correcte en épigraphie que dans les manuscrits, il faut sans doute rectifier ce que j'ai dit p. 116, n. 2.

3. Cette curieuse inscription m'a été signalée par M. HARTMANN, auquel je dois de précieux renseignements sur la région peu connue du Djabal Anṣâriyyah. Elle permet d'identifier les ruines de Qal'at al-Muhêlbah, situées près de Dibchô, avec le château de Balâṭunus, dont on ignorait jusqu'ici la position exacte. Je la publierai prochainement avec une bonne photographie. J'ajoute que la position de Muhêlbah par rapport à Ṣahyûn et à Lattakieh n'est indiquée avec quelque exactitude que sur la carte de HARTMANN, autant que j'en puis juger par mes propres observations.

4. *Târîf*, p. 183; *Zubdah*, p. 43.

GOUVERNEUR DE FORTERESSE. — Comme on l'a vu, ce groupe ne comprend que les titres où figure le mot *qal'ah* et qui ne peuvent s'appliquer qu'à des commandants de forteresse sans juridiction territoriale. Le titre officiel du nâ'ib de la citadelle du Caire était *n. qal'at al-djabal al-mahrûs*. Celui du nâ'ib des citadelles de Damas et d'Alep était *n. al-q. al-mansûrah bi-Dimachq* (ou *bi-Halab*) *al-m-h*¹.

- LE CAIRE. *N. al-q. ach-ch.* (Sûdûn Qaşrawi, Caire, vers 870).
 DAMAS. *N. al-q. al-ma-h bi-Dimachq* (anonyme, Damas, 840; Ibrahim, Damas, 866, ce dernier sans le mot *al-ma-h*).
 BAALBEK. *An-u. bi-q. Ba'labakk wa-madînatihî* (amir Hasan, Baalbek, 682).
N. q. Ba'labakk al-ma-h (le même, Baalbek, 682).
 ALEP. *N. al-q. al-mansûrah bi-Halab al-ma-h* (plusieurs fois dans Bischof, avec ou sans le mot *al-mansûrah*²).
N. al-q. bi-Halab (Thagribardi Zâhiri, Alep, sans date).
N. al-q. al-mansûrah al-hal. al-ma-h (أ) Achrafi, Alep, 914, 915 et 916; une fois sans le dernier mot).
N. al-q. al-hal. al-ma-h wa-wakîl al-m. ach-ch. (Timrâz Achrafi, Alep, 918)³.

3° VICE-ROI. — Voici deux titres qui désignent évidemment le vice-roi. Le premier, fort complet, s'explique de lui-même. Il est d'autant plus intéressant que chez les auteurs, le vice-roi est appelé d'ordinaire *nâ'ib as-sal-tanah*, comme un simple gouverneur, ce qui prête à l'équivoque. Salâr fut nommé nâ'ib quand le sultan Muḥammad monta pour la deuxième fois sur le trône, en 698⁴. Le texte auquel j'emprunte ce détail dit qu'il remplissait cette fonction *pour l'Égypte (ad-diyâr al-miṣriyyah)*; mais on verra tout à l'heure que le gouvernement de la mamlakah d'Égypte paraît avoir été confiée au vice-roi lui-même. Le second titre, moins explicite, désigne aussi le vice-roi, puisqu'il est donné à Salâr un an plus tard que le premier. Sur le cas de Sûdûn, voir plus haut, p. 60, n. 3.

*N. as-s. al-mu. wa-kafil*⁵ *al-mamâlik ach-ch. bid-diyâr al-miṣriyyah wach-châ'miyyah* (Salâr, Hébron, 702).

N. as-s. al-mu. (Salâr, Caire, 703; Sûdûn, Caire, IX^e siècle).

1. *Dirwân*, f^o 127 r^o, 237 r^o, 239 v^o.

2. Les copies de Bischof n'étant pas exactes, je n'entre pas dans le détail de ces cas.

3. C'est le seul cas où j'ai trouvé *wakîl*; ce mot désigne sans doute un gouverneur intérimaire. Ce titre confirme que le commandant de la citadelle n'était pas le gouverneur de la province : c'est par exception que les deux charges sont réunies sur une tête, ici et dans le premier titre relatif à Baalbek.

4. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 126.

5. La variante *kafil* pour *kâfil* est un exemple unique jusqu'ici.

KÂFIL ET SES COMPOSÉS DANS LES INSCRIPTIONS

1° REPRÉSENTANT. — Outre les titres fatimites mentionnés plus haut, je ne trouve qu'un exemple de ce sens en épigraphie (Ṭogrîl, atâbek du sultan Malik 'Azîz Muḥammad, appelé *kâfil daulatîhi*, lieutenant de son royaume; Alep, 620).

2° GOUVERNEUR. — Comme on l'a vu, ce titre n'était porté que par les nâ'ibs de mamlakah. Ce fait est confirmé par l'épigraphie, car les titres des kâfils que j'ai relevés sur les inscriptions ne visent que des provinces classées dans les mamlakahs par les recueils de la chancellerie. Une autre assertion des auteurs que les inscriptions vérifient, c'est qu'aucun gouverneur de forteresse ne porte le titre de kâfil.

On a vu, p. 215, n. 1, que suivant les auteurs, le titre *kâfil as-saltānah* semble réservé au gouverneur de Damas. Les inscriptions qui suivent ne confirment pas exactement ce détail.

J'ai dit que le titre *kâfil al-mamâlik*, que les auteurs attribuent au seul vice-roi, est donné parfois à un gouverneur de province, notamment à celui de Damas. Cette anomalie pourrait faire croire que le mot *cha'm*, malgré l'assertion du *Ta'rif*, désigne parfois la Syrie entière et non la seule province damasquine. Mais le pluriel *mamâlik* se trouve aussi dans les titres du gouverneur d'Alep et de Tripoli. Ce pluriel désigne-t-il par extension les différents districts de la province? Celles de Damas, d'Alep et de Tripoli étaient justement les plus étendues et comprenaient un grand nombre de subdivisions.

Parmi les titres donnés à l'émir Tankîz, gouverneur de Damas, figure *kâfil al-mamâlik al-islâmiyyah bîch-cha'm al-mahrûs*. C'est le seul cas où j'ai trouvé l'adjectif *islâmiyyah* appliqué à un autre fonctionnaire que le vice-roi lui-même. Ce fait s'explique par la situation exceptionnelle à laquelle Tankîz était parvenu; de l'aveu de tous les chroniqueurs, il était le véritable vice-roi de la Syrie¹. D'ailleurs l'inscription qui renferme cette épithète est datée de 735 H., époque de la plus grande puissance de Tankîz.

1. Voir WEIL, IV, p. 380; Şafadi, ms. SCHEFER, f° 201 r°; Ibn Iyâs, I, p. 171. On verra plus tard, à propos de ses inscriptions en Syrie, d'autres exemples des titres exceptionnels que le sultan lui avait conférés et auxquels Ibn Iyâs fait allusion dans ce passage.

Je crois donc jusqu'à nouvel avis que l'adjectif *islâmiyyah* dans un titre de gouverneur est le critère d'une situation exceptionnelle. On remarquera les deux relatifs formés sur le nom de Gazzah et le dernier titre du groupe, où le gouvernement de deux provinces est réuni sur la même tête.

- DAMAS. *K. al-m. ach-ch. bich-cha'm al-ma.* (Sâriqtây (?), Damas, 836).
K. al-m. ach-ch. ach-cha'miyyah (Qânây Iḥamzâwi, Damas, 863; Qadjmâs Ishâqi, Damas, 886; Qânşû (*sic*) Yaḥyâwi, Damas, 893; Qânşûh (?) Achrafi, Baalbek, 897).
K. al-m. ach-cha'miyyah al-ma-h (anonyme, Damas, 868).
K. al-m. ach-cha'miyyah (Djalbân Zâhiri, Damas, 844 et 857; un émir sous le sultan Qâytbây, Damas, 873; Barqûq Achrafi, Ramleh, 876; Qadjmâs, Caire, 886 (manuscrit MEHREN); Sidi Faradj, Caire, 888, avec adjonction du mot *kân*; nom incertain, Baalbek, 891; nom incertain, Damas, 903).
K. al-mamâlik ach-ch. al-islâmiyyah bich-cha'm al-ma. (Tankiz, Damas, 735).
K. al-mamâlik ach-ch. bich-cha'm al-ma. (Tankiz, Damas, 730, 734, 739; le même, Gazzah, 730; Mandjak, Damas, 769; Mandjak Achrafi, Bosra, date effacée).
K. al-mamâlik bich-cha'm al-ma. (Alṭunbugâ Djûbâni, Jérusalem, 784).
K. al-mamâlik bich-cha'm (Baidimur, Jérusalem, 788).
K. al-mamâlik ach-ch. ach-cha'miyyah (Tankiz, Gazzah, 718, Hébron, 732, et Jérusalem, sans date précise¹).
K. al-mamâlik ach-cha'miyyah al-m-h (Djaqmaq, Damas, 824).
K. al-mamâlik ach-cha'miyyah (Muḥammad Pacha, Damas, 1058).
K. as-s. ach-ch. bich-cha'm al-ma. (Yachbak Ḥasani (?), Damas, 797).
K. ach-cha'm (Djânbak, Ramleh, 88*).
- GAZZAH. *K. al-m. al-gazzâwiyyah* (nom incertain, Gazzah, 9**; anonyme, Gazzah, 928).
K. al-m. al-gazziyyah (Qânşûh Achrafi, Gazzah, 908).
- ALEP. *K. al-m. ach-ch. bi-Ḥalab al-ma.* (anonyme, Alep, 797; BISHOF, p. 148).
K. mamlakat Ḥalab al-ma. (anonyme, Alep, 902; BISHOF, p. 133).
K. Ḥalab al-ma. (Azdimur, Alep, 897; BISHOF, p. 146).
K. al-m. (ach-ch.) al-ḥal. (al-m-h). BISHOF en fournit une trentaine de cas en plusieurs combinaisons, suivant que les mots entre parenthèses sont employés ou supprimés. J'ai contrôlé les suivants: Qarâsunqur Achrafi, 681; Katbugâ (?) Zâhiri, sous le sultan Barqûq; Duqmâq, 809 (?); Aqbây Mu'ayyadi, 819; Khâyrabak Achrafi, 920; tous à Alep.
K. al-m. al-ḥal. (Manklibugâ Aḥmadi, Jérusalem, 782²).

1. Dans cette dernière inscription, le mot *mamâlik* est effacé; je le restitue au pluriel, par analogie avec les cas précédents. L'inscription de Hébron, 732, provient de l'intérieur du Ḥaram; elle m'a été estampée par un indigène. Ce texte intéressant confirme exactement les auteurs arabes; voir *Sultans Mamlouks*, I b, p. 246; Mudjîr ad-dîn, trad. SAUVAIRE, p. 16, etc.

2. Je restitue ici la date et la fin du nom d'Alep d'après Mudjîr ad-dîn, trad. SAUVAIRE, p. 143.

- K. al-mamâlik ach-ch. al-hal.* (Manklibugâ (?), Alep, 767).
K. al-mamâlik al-hal. (Alṭunbugâ, Alep, sans date; BИCИHOФ, p. 129).
K. al-mamâlik al-h-thâbitah (?) al-hal. (Yalbugâ, Alep, 746; BИCИHOФ, p. 129).
K. al-m. ach-ch. [bi-Halab?] (Djalbân, Chaizar, 834).
- HAMAH. *K. al-m. ach-ch. bi-Hamâh al-m-h* (Daulâtbây, Hamah, 903).
K. al-m. ach-ch. al-ham. al-m-h (Djânim Achrafi (?), Hamah, 908; Qânṣûh Charifi, Hamah, sans date précise).
K. al-m. ach-ch. al-ham. (Kumuchbugâ Maṣṣûri, Hamah, 780; Sibây (?), Zâhiri, Hamah, 891; Kânbarî Gazzâli, Hamah, sans date).
K. al-m. al-ham. al-m-h (Înâl Achrafi, Hamah, 894).
K. al-m. al-ham. (طارق, 754; درداسه الحاصكى, 830; Yachbak (?) Naḥḥâsi, 870; Yachbak(?), 896; Qânṣûh Charifi, 901; Daulâtbây, 903; بحش بك (?) 930; tous à Hamah).
- TRIPOLI. *K. al-m. ach-ch. at-t. al-ma-h* (...bây (?) Nâṣiri, Tripoli, 715; Kumuchbugâ Maṣṣûri, Djabalah, 783; Mirdâs (?) Zâhiri, Margat, 795; Argûn Châh le khazindâr, Djabalah, 798; Muḥammad, Tripoli, 870; nom indistinct, Djabalah, 883; Azdimur Achrafi, Tripoli, 883; Înâl Achrafi, Tripoli, 888, deux fois; Iyâs Muḥammadi, Tripoli, sans date).
K. al-m. ach-ch. at-t. (Barsbây Nâṣiri, Tripoli, 846; anonyme, Djabalah, date effacée).
K. al-m. at-t. (amir Mas'ûd, Djabalah, 751; Djâ nibak, Margat, 868).
K. al-m. (Qaşrawah, Tripoli, 826).
K. al-mamâlik ach-ch. at-t. (Ṭainâl, Tripoli, vers 726 ou 742).
K. as-s. ach-ch. bil-futûḥât at-t. (Qamâri Kâmili, Tripoli, 746; le même (?), château du Krak, même date (?)).
- ALEP ET TRIPOLI. *K. al-m. ach-ch. al-hal. wa-at-t.* (Damirdâch Nâṣiri, Alep, 811 et 812).

3° VICE-ROI. — Voici enfin quatre titres qui désignent évidemment le vice-roi :

- N. as-s. al-mu. wa-kafîl al-mamâlik ach-ch. bid-diyâr al-miṣriyyah wachcha'miyyah* (Salâr, Hébron, 702).
K. al-mamâlik al-islâmiyyah kâffatan (Salâr, Khân al-Aḥmar près Baisân, 708).
K. al-mamâlik ach-ch. (Salâr, Madjdal près Ascalon, 700).
K. al-m. ach-ch. al-islâmiyyah (Mandjak, Caire, 788).

Le premier de ces titres figure déjà à la page 222. Le second renferme le mot *kâffatan*, en totalité; il prouve que Salâr était kâfil du royaume entier et confirme le sens que j'ai donné à l'épithète *islâmiyyah*. Le troisième offre une forme plus simple, peut-être parce qu'en 700, Salâr n'était pas encore aussi puissant; mais on n'y trouve pas de nom de province. Or les titres des

gouverneurs de mamlakah renferment presque toujours le nom de celle-ci. On peut donc supposer à priori qu'un titre sans nom de province désigne le vice-roi, surtout lorsqu'il offre, comme ici, le pluriel *mamâlik*. De fait, l'histoire montre qu'en 700, Salâr était déjà vice-roi ; voici comment :

Suivant Maqrîzi, quand le sultan Muḥammad monta pour la deuxième fois sur le trône, en 698, Salâr fut nommé nâ'ib de l'Égypte¹. Je pense que ce titre désigne la vice-royauté même. En effet, l'Égypte était la première province et le Caire était la capitale du royaume. Or je n'ai trouvé, dans aucun auteur, la mention d'un gouverneur de la province d'Égypte à côté du vice-roi. Au contraire, dans les recueils, le vice-roi figure toujours en tête des fonctionnaires de l'Égypte, à la place qu'occupe le gouverneur dans la description des provinces. Je crois donc que le gouverneur de l'Égypte était le vice-roi lui-même, comme le gouverneur de Damas, capitale de la Syrie, était une sorte de vice-roi pour la Syrie.

Cette supposition est appuyée par le quatrième titre, celui que le n° 153 donne à Mandjak et qui a fait l'objet de cette longue digression. Suivant Maqrîzi, Mandjak fut nommé nâ'ib de l'Égypte en 775. Mais l'auteur ajoute aussitôt que le sultan lui confia *la direction générale du royaume* ; c'est dire qu'il fut nommé vice-roi². Or l'inscription funéraire de Mandjak mentionne évidemment son grade le plus élevé, le dernier qu'il ait atteint. Ce titre désigne donc la vice-royauté, et le terme *mamlakah* s'applique ici au royaume entier. Cette conclusion est confirmée par l'épithète *islâmiyyah*, dont j'ai montré plus haut le sens politique³.

En résumé, l'étude comparée des textes et des inscriptions semble appuyer les conclusions suivantes :

1. *Sultans Mamlouks*, II b, p. 126 ; le texte du *Sulik*, que je n'ai pas sous les yeux, porte sans doute *n. as-s. biḍ-diyâr al-miṣriyyah*. Cf. Maqrîzi, II, p. 417, l. 28 ; WEIL, IV, p. 223, et plus haut, p. 150.

2. Maqrîzi, II, p. 323, l. 35 ; le texte porte *n. as-s. bi-diyâr Miṣr*, et *dja'ala tadbîr al-mamlakah ilaihi* (*mamlakah* désigne ici le royaume et non la seule province d'Égypte, sens technique propre aux recueils et aux actes officiels). L'auteur ajoute qu'il fut nommé *atâbak al-ʿasâkir* ; c'était le grade militaire le plus élevé. Voir une note complémentaire au chapitre de la Nizâmiyyah, à l'année 757 H.

3. Voir p. 216. Parmi les passages qui confirment l'identité du vice-roi et du gouverneur d'Égypte, je ne citerai que le suivant, Maqrîzi, II, p. 215, l. 25 : « Les nâ'ibs autres que le nâ'ib as-salṭanah pour l'Égypte venaient après lui. Tous les nâ'ibs de mamlakah portaient le titre *malik al-umarâ'*, sauf celui de l'Égypte, qu'on appelait *k. al-mamâlik*, pour le distinguer des autres et marquer la supériorité de son rang. » Or on a vu plus haut, p. 215, que les auteurs s'accordent à donner le titre *k. al-mamâlik* au vice-roi lui-même.

Le gouverneur de l'Égypte était le vice-roi du royaume des Mamlouks.

Un titre de *nâ'ib* ou de *kâfil* dans lequel ne figure pas un nom de province désigne en général le vice-roi, surtout quand il renferme un indice tel que le pluriel *mamâlik* ou l'adjectif *islâmiyyah*, ou quand il provient d'une inscription d'Égypte, la province capitale du royaume¹.

En lisant cette note avec soin, on sera frappé de la remarquable harmonie qui règne entre les inscriptions et les auteurs, notamment les recueils. Les rares contradictions qu'on y relève seront sans doute éclaircies par une étude plus serrée. Elle ne saurait trouver place ici; le seul but de ces pages était de montrer, par une méthode comparative, ce qu'on peut tirer de l'épigraphie. A elle seule, elle ne suffit pas à expliquer les institutions musulmanes, mais elle sanctionne par des documents officiels les sources abondantes de la littérature. Cette étude ne pourra se faire que le jour où l'on aura publié intégralement les chroniques, les recueils et les inscriptions syro-égyptiennes.

Les pages qui précèdent suggèrent de curieuses réflexions sur l'histoire de l'Égypte et de la Syrie au moyen âge. Je n'en signalerai qu'une. En dressant la courbe de densité de ces titres, on verra qu'ils s'étendent à peu près sur toute la période des deux dynasties des Mamlouks, augmentant rapidement à partir de l'an 700 pour disparaître brusquement vers 930, avec deux maxima, entre 700 et 750 et entre 850 et 900, correspondant aux règnes plus tranquilles des sultans Muḥammad et Qâytbây. La période ottomane en fournit un seul; aucun ne remonte à l'époque ayoubite. Les titres des inscriptions antérieures aux Mamlouks décèlent une organisation politique différente.

Que conclure de ces indices? Que le règne des Mamlouks, malgré de sombres côtés et des signes évidents de décadence, eut encore une forte organisation. Quṭuz et Baibars fondent la dynastie sur les défaites des Tartares, des Ayoubites et des Croisés. Qalâwûn et Khalil achèvent la déroute du royaume latin. Dès lors, la machine administrative des Mamlouks est achevée. Elle fonctionnera tant bien que mal jusqu'à l'invasion ottomane, au milieu des luttes intestines et des changements de trône. Cette adminis-

1. Cette observation s'applique aussi aux auteurs. A moins d'indication contraire, les termes *nâ'ib* et *kâfil* employés tout court désignent d'ordinaire le vice-roi.

tration, qu'on peut reconstruire en détail grâce aux sources arabes, on la retrouve aussi dans les relations diplomatiques de l'Égypte avec les États d'Europe et dans les récits des voyageurs en Orient. Outre son intérêt propre, elle touche à l'histoire générale, parce que les Mamlouks entretenaient des rapports suivis avec les pays d'Occident.

CITERNE DE L'ÉMIR LÂDJÏN LE DJÂCHANKÏR. 752 H.

154

Plaque de marbre blanc ; dimensions 45 × 38. Cinq lignes en naskhi mam-louk ; petits caractères, élégants et soignés ; points diacritiques, quelques signes et voyelles. Cette plaque fait partie de la collection de M. NUBAR BEY INNÈS au Caire, qui a bien voulu m'autoriser à la publier. Inédite ; voir planche IV, n° 2.

(1) بسمه أنشأ هذا الحوض (2) المبارك العبد الفقير إلى الله حسام الدين (3) لاجين بن عبد الله الجاشنكر الملكي الناصري (4) أدام الله نعمته ابتغاء لوجه الله تع وجليل نعماته (5) بتاريخ مستهل جمادى الآخر سنة اثنين وخمسين وسبعمائة.

L. 1 : C'est l'inscription dédicatoire d'une citerne (*ḥaud*) dont j'ignore l'emplacement.

L. 2 : L'histoire a connu plusieurs émirs Ḥusâm ad-dîn Lâdjîn¹. L'épithète *ibn 'Abdallâh* ne peut servir à identifier le fondateur, puisque les mamlouks d'origine inconnue se disaient volontiers fils de 'Abdallâh, nom musulman par excellence². Il était djâchankîr de Malik Nâşir, c'est-à-dire du sultan Ḥasan, qui régnait encore en djumâdâ II 752 ; ce titre pourrait servir à le retrouver dans les chroniques³.

1. Sur un curieux rapport entre les noms mongols et les surnoms en *ad-dîn* qui les accompagnent, voir plus haut, p. 124, n. 4.

2. Voir plus haut, p. 84.

3. Sur *djâchankîr*, voir *Sultans Mamlouks*, I a, p. 2, n. 4 ; l'original porte un *i* bref. Parmi les onze Lâdjîn du registre de WEL, le seul auquel on peut songer ici est celui qui figure en 743 H., comme

L. 5 : Le 1^{er} djumâdâ II 752 correspond au 26 juillet 1351; sur le genre de *djumâdâ*, voir p. 128, n. 1.

FONTAINE DE L'ÉMIR CHAIKHÛ. 755 H.

A côté du Bâb al-Atâbak (Bâb al-Oudâa' du plan français, VIII, R-3, n° 40), au nord-ouest de la Citadelle, se trouve un *karakol* ou corps de garde. Au fond s'ouvre une grotte taillée dans le roc et couverte d'une petite coupole appareillée, à moitié détruite.

155.

Plaque en calcaire au fond de la grotte, sous la coupole. Quatre lignes en *naskhi* mamlouk; caractères moyens, bien conservés. Inédite.

(1) بسمه قال رسول الله صلى عليه وسام في كل ذات (2) كَبِدٍ حَرَاءٍ أُجْرٌ .
 وُسِّلَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ أَيُّ الْأَعْمَالِ أَفْضَلُ قَالَ سَقَى الْمَاءَ . (3) أَمْرٌ بِإِنشَاءِ هَذَا السَّبِيلِ
 الْمُبَارِكِ الْمَبْرُورِ الْعَبْدِ الْفَقِيرِ إِلَى اللَّهِ تَع (4) شَيخُوا الْمَلِكِ (sic) النَّاصِرِي وَكَانَ الْفَرَاغُ فِي
 شَهْرِ ذِي الْقَعْدَةِ سَنَةِ خَمْسٍ وَخَمْسِينَ وَسَبْعِمِائَةٍ.

Oberstallmeister, c'est-à-dire amir *âkhûr* du sultan Isma'îl; IV, p. 453, n. 1. La Bibliothèque Nationale possède une plaque de marbre carrée, d'environ 50 × 50, avec six lignes en *naskhi* mamlouk, caractères moyens. Cette inscription inédite m'a été signalée par M. CASANOVA; en voici le texte :

(1-2) بسمه — C. IX, 18 (fragment) — أَمْرٌ بِإِنشَاءِ هَذَا (3) الْمَسْجِدِ الْمُبَارِكِ الْفَقِيرِ إِلَى اللَّهِ تَع حَسَام
 (4) الدِّينِ لِأَجِينِ ابْنِ عَبْدِ اللَّهِ أَمِيرِ آخِرِ الْمَقَامِ الشَّرِّ (5) يَفِ النَّاصِرِي ابْتِغَاءَ وَجْهِ اللَّهِ تَع وَكَانَ الْفَرَاغُ مِنْ
 عِمَارَتِهِ (6) فِي يَوْمِ السَّبْتِ الثَّامِنِ وَالْعِشْرِينَ مِنْ شَهْرِ مُحَرَّمِ سَنَةِ أَرْبَعٍ وَثَلَاثِينَ وَسَبْعِمِائَةٍ.

Cette inscription, qui sera classée ailleurs, provient évidemment d'Égypte. Suivant elle, une mosquée a été bâtie et terminée le samedi 28 muharram 734 (9 octobre 1333) par l'émir Ihusâm ad-dîn Lâdjîn ibn 'Abdallâh, amir *âkhûr* d'un personnage appelé *al-maqâm ach-charîf an-nâşiri*. Le titre *maqâm*, comme on verra plus loin, s'appliquait alors au sultan, et le relatif *nâşiri*, dépendant de ce titre, montre qu'il portait le surnom Malik Nâşir; il s'agit donc du sultan Muḥammad, qui régnait en 734. Peut-être ce Lâdjîn, alors amir *âkhûr*, est-il celui qui figure avec le même titre sous le sultan Isma'îl. Est-ce aussi celui du n° 154? — Sur l'amir *âkhûr*, voir p. 90 et RAVAISSE, Essai, II, p. 92, n. 4.

Le prophète... a dit : (Celui qui donnera à boire à) tout foie altéré sera récompensé. Et comme on lui demandait quel était l'acte le plus méritoire, il répondit : Donner de l'eau à boire. — Cette fontaine bénie et pieuse a été élevée par... Chaikhû, le serviteur de Malik Nâsir, et terminée en dhu l-qa'dah 755 (novembre-décembre 1354).

L. 1-2 : Les deux traditions renfermées dans ce texte sont rapportées sous diverses formes par les auteurs arabes¹.

L. 3 : On sait comment le mot *sabil*, *chemin*, a pris le sens de *fontaine* : A l'origine, *sabil allâh*, *le chemin d'Allâh*, est à peu près synonyme de *djihâd*, *la guerre sainte*. Quand des mœurs plus douces ont remplacé, dans le chemin d'Allâh, la guerre sainte par les œuvres de charité, le mot *sabil* évolue aussi et désigne les œuvres pies et charitables. Or pour l'Oriental, la première aumône est celle de l'eau; les traditions qu'on vient de lire en font foi. C'est ainsi que ce mot désigne une fontaine publique, au moyen âge et de nos jours encore. Son histoire résume l'évolution de l'esprit musulman².

L. 4 : *Al-malik* pour *al-malaki* est un curieux vulgarisme, ou simplement une faute du graveur, comme l'alif qui précède ce mot.

A la base de la coupole court un bandeau en beau naskhî mamlouk; grands caractères, taillés dans le roc. C'est un verset rappelant la destination de ce monument : C. LXXVI, 5-9. Au-dessus du bandeau, des rinceaux et deux cartouches sculptés dans la pierre. L'un renferme le nom du sultan, suivant la formule des cartouches à inscription³. L'autre présente les armoiries figurées ci-contre, sans doute celles de l'émir Chaikhû⁴. Ces cartouches sont parmi les plus anciens que le Caire ait conservés.



1. Pour la première, voir dans LANE, *Dictionary*, s. v. حَرَّانَ, desséché, deux variantes avec les féminins حَرَّى et حَارَّة. L'original portant ici حَرَا, je suppose que c'est le féminin حَرَّاء. Pour la seconde tradition, voir LOTH, *Das Classenbuch des Ibn Sa'd*, p. 74, l. 8 et suiv.; cf. GOLDZIEHER, *Muhammedanische Studien*, II, p. 391, n. 2.

2. GOLDZIEHER, *loc. cit.*

3. عَزَّ لِمَوْلَانَا السُّلْطَانِ الْمَلِكِ النَّاصِرِ; voir plus haut, p. 45.

4. Au cours de cet ouvrage je reproduirai, à titre documentaire, les armoiries que j'ai relevées çà et là sur les monuments du Caire et de la Syrie. L'étude comparée de ces figures, dont il reste encore un grand nombre, compléterait les curieux travaux de ROGERS BEY et de YAQOUB ARTIN PACHA sur le blason musulman.

MOSQUÉE DE L'ÉMIR CHAIKHÛ. 750 H.

Dans la grande artère méridionale, côté nord, dans le tronçon appelé Souq as-Samak sur le plan français ; près du carrefour de Şalibah¹. Plan français, I, T-7, n° 229 (dans l'explication, ce numéro a été placé dans la II^e section) ; plan de GRAND BEY, n° 147. Cet édifice a été classé après la fontaine, pour le rapprocher du couvent dans l'enquête ouverte à la page 238.

156

TEXTE DE FONDATION. 750 H. — Bandeau au sommet de la baie du portail d'entrée, sous les alvéoles du couronnement. Naskhi mamlouk ; grands caractères badigeonnés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 39.

بسمه (الآخر) C. IX, 18 — وكان الفراغ من ذلك الجامع في شهر رمضان
المعظم سنة خمسين وسبعمئة.

La date soulève une petite difficulté. Suivant Maqrîzi, la mosquée fut bâtie en 756² ; mais le n° 156 donne clairement la date 750 (1319-50), et plusieurs faits parlent en sa faveur. Si l'auteur arabe avait raison, le lapicide aurait sauté le chiffre *six*, car il n'y a pas de lacune sur la pierre ; les oublis de ce genre sont rares en épigraphie. D'ailleurs, le texte même de Maqrîzi semble lui donner tort. D'après lui, le fondateur ayant établi dans cette mosquée une communauté de soufis, il la transféra plus tard dans le couvent qu'il leur éleva vis-à-vis de la mosquée³. C'est dire que celle-ci fut bâtie avant celui-là. Or, on va voir que les travaux du couvent commencèrent dès le premier mois de l'année 756 ; ainsi la mosquée doit être antérieure à cette date. L'erreur de Maqrîzi s'explique d'autant mieux que les deux édifices, situés vis-à-vis l'un de l'autre, offrent à l'extérieur un aspect identique et qu'ils ont été souvent confondus⁴.

1. Sur ce nom, voir p. 79, n. 2 ; sur l'artère méridionale, p. 156, n. 5.

2. Maqrîzi, II, p. 313, l. 30 ; cité par 'Alî PACHA, V, p. 34, l. 29.

3. Maqrîzi, II, p. 313, l. 32 ; cité par 'Alî PACHA, V, p. 34, l. 30.

4. Voir la discussion qui suit le chapitre du couvent. L'erreur de Maqrîzi ne peut provenir d'une faute de copie, car elle est reproduite par Ibn Iyâs, I, p. 203. M. MEHREN, *loc. cit.*, a écrit en chiffres 756, sans doute d'après Maqrîzi, car la date 750 est en toutes lettres. La date 755 donnée dans la *Description*, t. XVIII, 2^e partie, pp. 305 et 313, ne concorde ni avec Maqrîzi, ni avec l'inscription.

157

INSCRIPTION DE LA DIKKAH. 961 H. — A l'intérieur, sur la *dikka* ou estrade à l'entrée du sanctuaire. Une ligne en *naskhi* cursif et grossier ; petits caractères badigeonnés. Les mots entre crochets, empruntés au manuscrit de M. MEHREN, ont disparu¹. Inédite.

بِسْمِ اللَّهِ — أنشأ هذه الدكة المباركة شيخ شعبان محمد ابن سعيد غفر الله لهم والمسلمين [وكان الفراغ من ذلك (?) في شهر صفر سنة إحدى وستين وتسعمائة.

La date de cette estrade, consacrée à la mosquée par le *chaikh* Châ'bân, correspond à janvier 1554.

COUVENT DE L'ÉMIR CHAIKHÛ (CHAIKHÛNIYYAH)². 756 H.

Vis-à-vis de la mosquée précédente, même rue, côté sud. Plan français, II, U-7, n° 121 ; plan de GRAND BEY, n° 152.

158

TEXTE DE FONDATION. 756 H. — Grande plaque de marbre dans la baie du portail d'entrée, au-dessus de la porte ; dimensions 210 × 70. Six lignes en *naskhi* mamlouk ; caractères petits, courts et trapus, à très faible relief ; beaucoup de points, quelques signes et voyelles. Un court fragment de ce

1. Ma copie à partir de *wa-kāna* concorde avec celle de M. MEHREN sauf une légère variante : au lieu de *ذلك*, mon carnet porte (?) هذا السل ; le mot douteux, fort mal écrit, est peut-être *sabil*.

2. Le relatif *chaiḫhūniyyah* figure soit tout seul, soit avec les mots *madrasah* ou *khānaqāh* ; Maqrizi, II, p. 314, l. 28 ; *Sultans Mamlouks*, I b, p. 223 ; *Zubdah*, pp. 29 et 31 ; WÜSTENFELD, *Der Imām el-Schāfi'i*, p. 11. La *madrasah* était annexée au couvent, non à la mosquée ; Maqrizi, II, p. 421. Tous les relatifs placés en sous-titre à partir du 2^e fascicule de ce volume sont empruntés soit aux auteurs, soit à la langue vulgaire.

texte a été publié par M. MEHREN, II, p. 39, un autre par 'Alî PACHA, V, p. 36, l. 8; voir pl. IV, n° 3¹.

(1) بِسْمِهِ (ذِكْرِ اللَّهِ — C. XXIV, 36 et 37) أمر بإنشاء هذا المكان
 (2) المبارك والموطن الذي ساهم العمل فيه النية وشارك العبد الفقير إلى ربه جلّ وعلا
 وتبارك المعترف من بحر نواله المعترف من إفضاله بكلّ لطفٍ تدارك الأمير شيخو (3) العمري
 الناصري عمره الله ببقائه ونصره وضاعف أسباب ثوابه وأجره وعوضه بقصور الجنان بعد
 امتداد عمره وتقبل أعماله الصالحة في سرّ القول وجهره وجعله (4) خالصاً لوجهه الكريم
 جائزاً به على السراط المستقيم يوم معاد (5) وحشره تقرب به إلى الله احتساباً وإيماناً وابتغى به
 فوزاً عند ربه وغفراناً. وأوى به كلّ أشعث أغبر لو أقسم (5) على الله لأبره فأولاه إحساناً
 وجمع به قومًا كفاهم هم (?) المؤونة فكفاه الله شرّ يوم الفزع الأكبر ولقاه أماناً. يواصلون
 العمل بالعلم ويقطعون الليل تسييحاً وقرأناً (sic) (6) ترأهم زكعاً سجداً يبتغون فضلاً
 من الله ورضواناً. وكان ابتداء الشروع فيه في شهر ربيع الأول سنة ست وخمسين وسبعماية
 والفرغ منه ومما حواه في شهر شوال من السنة المذكورة.

A ordonné la construction de cet édifice béni et de cette demeure, œuvre dont l'exécution a rivalisé avec l'intention et s'est associée à elle, le serviteur avide de son maître divin, puisant à la mer de sa générosité et reconnaissant pour toute faveur qu'il a reçue de sa grâce, l'émir Chaikhû al-'Umari an-Nâsiri. Qu'Allah fasse prospérer cette demeure en accordant longue vie et victoire à celui qui l'a bâtie; qu'il lui multiplie les occasions d'obtenir sa récompense et son salaire². Qu'il lui donne, en échange de cette bonne œuvre, les jardins du paradis après une longue existence; qu'il prenne plaisir à ses pieuses actions, secrètes ou publiques. Qu'il en fasse une œuvre pie, accomplie pour l'amour d'Allah³, et qu'il l'aide à traverser heureusement, grâce à elle, la route droite au jour de sa résurrection. Puisse-t-il, par cette

1. L'estampage a été fixé à grand'peine, après plusieurs heures de travail, sur la faible saillie des caractères; arraché encore humide par le vent, il a souffert en plusieurs endroits. On excusera le mauvais français de la traduction.

2. C'est-à-dire : qu'il lui donne de nombreuses occasions d'accomplir de parcelles œuvres, qui seront pour lui des sources de récompense.

3. Sur les expressions *li-wadjh allâh, fi sabil allâh*, voir p. 230.

œuvre, se rapprocher d'Allah, espérant obtenir une récompense et croyant en lui! Puisse-t-elle lui valoir le bonheur éternel auprès de son maître et le pardon de ses péchés!

Que ce refuge soit ouvert à tout pauvre pèlerin qui tiendra les serments qu'il a faits au nom d'Allah, en sorte qu'Allah l'en récompense! Puisse-t-il y rassembler des hommes auxquels il fournira les moyens d'existence, en sorte qu'Allah daigne lui épargner le malheur au jour du grand effroi (du jugement dernier) et lui accorder le pardon. Ils joignent l'action à la science et passent la nuit à prier et à réciter le Coran. « Tu les vois agenouillés en prière, désirant ardemment une grâce et une faveur d'Allah (*Coran*, XLVIII, 29, fragment). »

Cet édifice a été commencé en rabi' 1^{er} 756 (mars-avril 1355) et terminé, avec ses dépendances, en chawwâl de la même année (octobre-novembre 1355).

L. 1-2: Les termes *makân* et *mauḥin* n'indiquent pas la destination de l'édifice; on va voir qu'il s'agit d'un couvent de soufis. — Les mots suivants font allusion à une importante tradition musulmane¹ et expriment une vieille idée sémitique². — Il y a jeu de mots entre *mugtarif* et *mu'tarif*. Ce dernier, il est vrai, est écrit *المعترف* sur l'original, comme le premier, mais il faut lire *المعترف*. — Le nom de l'émir est souvent écrit *شيوخون*; la variante *شيوخو* semble plus correcte, ou du moins plus ancienne, puisqu'elle figure ici.

L. 3: Le relatif *al-'umari* se rapporte au premier propriétaire de Chaikhû, un marchand du nom d'Omar, qui l'amena en Égypte et le vendit à Malik Nâsir Muḥammad³. Ainsi s'explique le second relatif *an-nâsiri*. On pourrait le rapporter à Malik Nâsir Ḥasan, qui régnait en 756, lors de la construction du couvent; mais suivant une règle constante, les relatifs désignant le sultan régnant sont précédés du mot *al-malaki*⁴. Or, ce mot fait défaut ici, et il est plus naturel de rapporter le relatif au défunt sultan Muḥammad.

Pourquoi l'émir Chaikhû, qui jouissait alors d'une brillante situation politique, s'est-il contenté de ces modestes épithètes? C'est que l'inscription, destinée à l'entrée d'un couvent, est rédigée tout entière dans le style mys-

1. *إِنَّ الْأَعْمَالَ بِالنِّيَّةِ وَكُلَّ أَمْرٍ مَا نَوَى*, « les actions seront jugées sur l'intention, et tout homme selon ce qu'il s'est proposé. » Voir à ce sujet GOLDZIEHER, *op. cit.*, t. II, pp. 178-179.

2. Le dualisme de la science et de l'action, de la théorie et de la pratique, ou sous une forme un peu différente, de la foi et des œuvres, se retrouve dans le Nouveau Testament (épître de Jacques, II, v. 14-18) et dans la littérature rabbinique (Pirḥe Âbhôth, I, 17, III, 12, IV, 6). Ces idées ont passé dans l'Islam et jouent un rôle important à l'époque de la renaissance sunnite, où l'on retrouve si souvent en épigraphie les titres *al-'âlim*, *al-'âmil*; voir plus bas, p. 235, et *Z. D. P.* V., t. XVI, p. 98. Sur les emprunts faits à l'Évangile par la tradition musulmane, voir GOLDZIEHER, *op. cit.*, t. II, pp. 382 et suiv.

3. Voir la biographie de l'émir dans Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 186 r°. Cf. Suyûṭî, *Ḥusn al-muḥâdarah*, II, p. 191; Ibn Iyâs, I, *passim*.

4. Voir p. 76 et *passim*.

tique des soufis, où les titres officiels du fondateur auraient juré comme une fausse note¹. Nous savons par les chroniqueurs que Chaikhû fit bâtir son couvent dans un de ces accès de ferveur religieuse qui formaient un trait saillant de son caractère bizarre, fait d'un mélange de cruauté et de mysticisme. Trait fréquent dans le sunnisme mongol, où l'ardeur religieuse du néophyte masque à peine les passions sauvages de la steppe².

La phrase qui suit prête à plusieurs sens ; j'ai lu *'ammarahu*, en rapportant le suffixe à *mauṭin*. Cette leçon est appuyée par plusieurs locutions courantes³. Il y a jeu de mots entre *al-'umari*, *'ammarahu* et *'amrihi*, entre *an-nāṣiri* et *naṣrihi*.

L. 4 : Sur le sens donné à *ihtisāb*, voir Dozy, *Supplément*. — Les mots *kullu ach'atha agbara lau aqsama 'ala llāhi la'abarrahu* font allusion à une tradition connue⁴; ils montrent que le couvent renfermait un hospice pour les pèlerins de la Mecque.

L. 5 : On peut lire *kafāhum hamm al-mā'ūnah* et traduire : « auxquels il épargnera le souci de l'existence. » Toutefois le mot *hamm* désigne plutôt un souci moral que matériel et le sens de la phrase peut fort bien s'en passer. Je crois que le groupe *hm* n'est qu'une répétition du suffixe précédent et qu'il faut lire simplement *kafāhum al-mā'ūnah*, « il pourvoira à leur subsistance ». Il y a alors jeu d'idées entre les deux sens de *kafā*⁵. — Sur *'amal* et *'ilm*, voir plus haut, p. 234, n. 2.

1. Sur ces titres, voir Maqrīzī, II, p. 313; Abu l-mahāsīn, *loc. cit.*; Suyūṭī, *loc. cit.*

2. Voir WEIL, IV, p. 501, et le jugement porté sur l'émir par Ibn Iyās, I, p. 205.

3. *'Ammara allāh baitak*, et plus familièrement *baitak al-'āmīr*.

4. Voir, par exemple, Ibn al-Aṭhīr, *Nihāyah*, II, p. 223, dern. ligne. Les mots *ach'ath* et *agbar* signifient littéralement *couvert de poussière, poudreux*, et font allusion aux pèlerins de la Mecque; voir Ya'qūbī, éd. HOUTSMA, t. I, p. 280, l. 4; *Kitāb al-Aḡānī*, XVI, p. 64, l. 4 d'en bas; Azraqī, éd. WÜSTENFELD, pp. 16-17. Je dois ces citations à M. GOLDZIEHER, qui a bien voulu me donner, pour l'explication de ce texte, l'appui de sa haute compétence philologique.

5. *Pourvoir qq. de qch. et épargner qch. à qq.*; voir LANE, *Dictionary*, p. 3002. C'est une preuve de plus que le groupe *hm* ne doit pas être lu *hamm*, *souci*; *kafā* signifierait deux fois *épargner* et il n'y aurait plus jeu d'idées. En parlant des soufis logés dans les couvents, Ibn Djubair, pieux écrivain sunnite, se sert de termes identiques : *qad kafāhum allāhu mu'ana ad-dunyā*; éd. WRIGHT, p. 286, l. 15.

Les erreurs par répétition sont fréquentes dans les manuscrits; voir, par exemple, CLERMONT-GANNEAU, *Recueil*, t. I, pp. 219 et suiv. En dépit des obstacles indiqués plus haut, p. 186, n. 4, on voit qu'elles se glissent jusque dans les inscriptions. Ainsi dans le n° 18, le premier mot de la 4^e ligne, que j'ai lu *mann*, paraît être une répétition du *min* précédent; voir DE GOEJE, dans *Museum*, 2^e année, p. 390. La langue arabe est si riche que ces erreurs, au lieu de sauter aux yeux, prêtent souvent à l'équivoque.

L. 6 : Les deux dates de cette inscription montrent avec quelle rapidité les travaux furent poussés. Elles confirment et précisent les auteurs arabes, qui s'accordent à faire dater le couvent de 756¹. On remarquera l'expression *wa-mâ ḥawāhu*, qui désigne sans doute les dépendances du couvent, c'est-à-dire les bâtiments destinés au logement des moines et aux divers services de l'établissement.

Ce texte est le plus important document de style soufi que l'épigraphie ait fourni jusqu'ici. Il trahit dans la forme, pleine de jeux de mots et d'allitérations, le maniérisme qui régnait à cette époque de décadence littéraire ; il offre dans les idées, à travers leur exaltation, plusieurs points de contact avec l'esprit de l'Évangile.

159

Dans le mausolée à l'angle nord-est de l'édifice, à côté du sanctuaire. Grand bandeau circulaire en stuc à la base de la coupole ; *naskhi* mamlouk, grands caractères. Plusieurs fragments du texte ont disparu. Après C. XLIV, 51-56, il y a une lacune, puis les mots suivants. Inédite².

..... العبد الفقير إلى الله تع شينخو السيفي الملكي الناصري.

Chaikhu s'appelait bien Saif ad-din, mais le relatif *as-saifi* devrait être devant le nom propre³. Le second relatif se rapporte au sultan régnant, Malik Nâsir Ḥasan⁴.

160

ÉPITAPHE DU CHAIKH AKMAL AD-DÎN MUHAMMAD. 780-1095 H. — Ce

1. Maqrîzi, II, p. 421, l. 7; cité par 'Alî PACHA, VI, p. 51, l. 2. Maqrîzi ajoute que les travaux préalables de démolition commencèrent en muḥarram 756; *loc. cit.*, l. 8, et *Sulûk*, Paris, 1727, f° 23 v°, avec une longue description de l'édifice et de son inauguration. Suyûṭî, *loc. cit.*, place le début des travaux en muḥarram 756 et la fin en 757, ajoutant que le fondateur mourut un an après l'achèvement, en *dhû l-ḥijjah* 758. Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 182 v°, place la fin de la construction en 756; cf. Ibn Iyâs, I, p. 203. Un auteur arabe cité par la *Description*, t. XVIII, 2^e partie, p. 305, donne aussi l'année 756, d'où je conclus qu'un peu plus loin, p. 313, le chiffre 757 n'est qu'une faute d'impression.

2. Ce fragment a été copié au début de mes recherches; je n'en puis garantir l'exactitude. Toutefois je l'ai trouvé depuis, sans variante, dans le manuscrit de M. MEHREN, auquel j'emprunte la citation du Coran. 'Alî PACHA, V, p. 36, l. 19, indique ce texte sans le donner.

3. Voir pp. 76, 185 et *passim*.

4. Voir pp. 76, 78 et *passim*.

mausolée renferme un tombeau anépigraphique qu'on attribue au fondateur. A côté s'en trouve un autre, qui portait l'inscription suivante, publiée par M. MEHREN, II, p. 39, et par 'Alî PACHA, V, p. 36, l. 17¹.

بسمه..... هذا قبر سيدنا ومولانا الشيخ أكمل الدين محمد بن محمود بن أحمد شيخ
الحديث وشارح الهداية تغمده الله بالرحمة والرضوان في شهر صفر سنة ثمانين وسبعمائة
من الهجرة النبوية جدده الفقير بلال أغا دار السعادة الناظر سنة ١٠٩٥.

Suivant ce texte, le tombeau du *chaikh* fut restauré en 1095 (1684) par Bilâl Agâ. La première date, *şafar* 780 (juin 1378), est peut-être celle de la mort du titulaire et de la première épitaphe². On a vu qu'à cette époque, les titres *sayyidnâ* et *maulânâ* étaient portés par de simples *chaikhs*³.

Le *chaikh* Akmal ad-dîn Muḥammad fut nommé supérieur du couvent par le fondateur, qui lui confia la chaire de droit hanafite et l'administration des waqfs affectés au service de la communauté⁴.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Sur le bandeau des piédroits du portail, au-dessous du n° 158 : C. LI, 15, etc. — Le sommet de la façade sur la rue est orné d'un long bandeau caché sous un crépi de plâtre. — Dans le corridor qui donne accès à la grande cour, sur un panneau de bois : C. LXXVI, 5-9. — Sur la grille de bois qui sépare le tombeau du sanctuaire : C. X, 63. — Sous la coupole du tombeau, le passage déjà cité : C. XLIV, 51-56.

MOSQUÉE ET COUVENT. — Ces deux édifices, bâtis exactement vis-à-vis l'un de l'autre, offrent à l'extérieur un aspect identique : deux longues et hautes façades, deux portails semblables, surmontés par deux minarets jumeaux. A la suite des vicissitudes politiques qui ont provoqué la ruine de la plupart des fondations religieuses du Caire, le souvenir de leur destination semble

1. Ces deux éditions offrent de légères variantes; je reproduis la seconde, qui semble plus correcte. Aujourd'hui, l'inscription a disparu; on l'a remplacée par quelques mots tracés à l'encre sur une petite plaque de marbre, en caractères cursifs. Ce texte, qui rappelle celui du n° 160, contient plusieurs fautes et ne présente pas d'intérêt.

2. Suivant Suyûṭi, *loc. cit.*, le *chaikh* mourut en ramadân 786.

3. Voir le n° 17, p. 38. Je reviendrai ailleurs en détail sur ces titres.

4. Maqrîzi, II, p. 421, l. 12; Abu I-maḥâsin, Paris, 1783, f° 182 v°; Suyûṭi, *loc. cit.*; Ibn Iyâs, I, p. 203. La copie à l'encre signalée plus haut renferme le mot *al-hanafî*, qui ne figure pas dans le n° 160.

s'être effacé dans la tradition populaire ; on les désigne tous deux sous le nom de mosquée¹. De là quelque confusion dans les auteurs modernes : Des deux édifices, lequel est la mosquée, lequel est le couvent de Maqrîzi ?

La *Description* parle d'une *double mosquée*, à droite et à gauche de la rue ; puis elle place la mosquée proprement dite à droite ou au sud, et le couvent à gauche ou au nord². Pareillement, M. MEHREN décrit sous le nom de *mosquée* l'édifice du sud, le plus grand des deux, et appelle *couvent* l'édifice du nord³. Au contraire, ce dernier est la mosquée de Maqrîzi et son couvent est le grand édifice sud. Vu la proximité des deux bâtiments, la description que Maqrîzi donne de leur emplacement ne fournit pas la solution du problème ; mais voici des motifs plus concluants.

Le plan de l'édifice nord est celui des mosquées proprement dites ; il est petit, mais parfaitement caractérisé⁴.

Le plan de l'édifice sud se rapproche aussi de celui des mosquées, mais les portiques sud et ouest sont remplacés par de grands logements qui n'existent jamais dans les simples mosquées. En outre, le portique nord renferme un *liwân* ouvert sur la cour par un grand arc brisé. Ce motif d'architecture appartient en propre à la madrasah, mais il est plus naturel de le trouver dans un couvent que dans une mosquée. En effet, le couvent n'a pas de plan spécial dans l'architecture cairote, tandis que celui des mosquées proprement dites ne comporte pas de *liwâns* à arc⁵.

Le n° 156, dans l'édifice nord, renferme le mot *djâmi*⁶. Le n° 158, dans l'édifice sud, parle d'un *makân* et d'un *mauḥin* ; ces expressions conviennent à un couvent habité par des derviches, non à une simple mosquée. Le style mystique de cette inscription montre que l'édifice était destiné à des soufis.

Enfin les inscriptions coraniques de l'édifice sud font clairement allusion à la destination du couvent, notamment le passage C. LXXVI, 5-9. où il est question de l'entretien gratuit des pauvres.

1. Cette confusion était déjà consacrée au siècle dernier, puisque l'explication du plan français appelle *djâmi*⁶ les deux édifices.

2. *Description*, t. XVIII, 2^e partie, p. 312 ; en outre, les dates sont contradictoires ; voir plus haut, pp. 231, n. 4 et 236, n. 1.

3. MEHREN, II, pp. 38 et suiv. BAEDEKER appelle mosquée de Chaikhû l'édifice nord, qui porte sur son plan le n° 63. 'ALI PACHA parle de deux mosquées, qu'il décrit sous les noms de *djâmi*⁶ *bahri* et *djâmi*⁶ *gibli* ; mais il cite Maqrîzi sans aucune remarque. Le Comité ne paraît pas avoir abordé la question.

4. Sur ce plan, voir *Notes*, I, p. 20. et plus bas, la madrasah de Ḥasan, à l'année 764 H.

5. Sur le plan des madrasahs, voir *Notes*, I, p. 21.

A ces arguments fournis par l'archéologie, on peut en ajouter d'autres tirés de Maqrîzi lui-même.

J'ai dit que les données topographiques de Maqrîzi ne permettent pas de trancher la question ; toutefois l'emplacement qu'il assigne à la mosquée semble s'appliquer mieux au côté nord de la rue¹.

L'auteur dit que le terrain choisi pour le couvent faisait partie des fiefs (*qaṭā'i'*) d'Alḥmad ibn Ṭulûn ; or l'édifice sud est plus près que l'autre du vieux quartier d'Al-Qaṭā'i'².

L'auteur dit que le couvent couvrait plus d'un feddân ; il a donc été frappé de ses dimensions³. Or l'édifice sud est beaucoup plus grand que l'autre. D'ailleurs ses dépendances répondent fort bien aux annexes du couvent décrites par Maqrîzi⁴.

L'auteur dit que Chaikhû fut enterré dans le couvent⁵ ; or, on a vu que le tombeau du fondateur est dans l'édifice sud. Ce mausolée renferme en outre la tombe d'Akmal ad-dîn, le premier supérieur du couvent ; il fut sans doute enterré là, et non dans la mosquée.

Enfin l'auteur affirme que la mosquée fut construite *avant* le couvent. Ainsi c'est par erreur qu'il assigne à celle-là la date 756, puisque celui-ci, de l'avis même de Maqrîzi, fut commencé dès le premier mois de 756. Il faut donc reculer la date de la mosquée. Or, l'édifice sud porte la date 756, et l'édifice nord est daté de 750⁶.

En résumé, l'émir bâtit au nord de la rue, en 750 ou peut-être en 755, une mosquée dans laquelle il installa une communauté de vingt soufis. Puis, désirant en augmenter le nombre⁷, il fit élever en 756, au sud de la rue, un édifice plus vaste aménagé en couvent.

1. Maqrîzi, II, pp. 313 et 421 ; cité par 'Alî Pachâ, V, p. 34.

2. Maqrîzi, II, p. 421, l. 7.

3. Maqrîzi, II, p. 421, l. 8 ; *Sulûk*, Paris, 1727, f° 23 v°.

4. Maqrîzi, II, p. 421, l. 9 ; *Sulûk*, *loc. cit.* Suivant 'Alî Pachâ, V, p. 36, l. 20, une partie de ces dépendances est occupée encore par des derviches.

5. Maqrîzi, II, p. 314, l. 27 ; Abu I-maḥâsin, Paris, 1783, f° 180 r°.

6. Sur la date des deux édifices, voir pp. 231 et 236. Sans donner aucune date, Ishâqî, p. 135, nomme la mosquée avant le couvent. Dans le texte de Charqâwî (*ibid.*, p. 132), ce passage est reproduit à faux. Ibn Iyâs, *loc. cit.*, nomme d'abord le couvent.

7. Maqrîzi, II, p. 313, l. 32, le dit expressément.

MADRASAH ET TOMBEAU DE L'ÉMIR ŞARGITMICH¹

(ŞARGITMICHİYYAH). 757 H.

Dans la grande artère méridionale, côté sud; au nord et au-dessous de la mosquée d'Aḥmad ibn Ṭūlūn (p. 27). Plan français, II, U-9, n° 212²; plan de GRAND BEY, n° 218. Voir *Comité*, fasc. VI, *passim*.

161

Bandeau des piédroits du portail, à droite et à gauche. Beau naskhi mamlouk, rehaussé de rinceaux; grands caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 38, et par 'Alī PACHA, V, p. 38, l. 24.

أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة المقرّ الأشرف العالی المولوی العالی العادلی الفاضلی السیفی
صرغتمش رأس نوبة الملكي الناصری [مرئی (?) العا] ماء مقوی الضعفاء بانی المدارس والمساجد
ربیع الآخر سنة سبع وستین وخمسائة.

162

Dans le sanctuaire, sur deux plaques de marbre de chaque côté de la chaire. Publiée par 'Alī PACHA, V, p. 38, l. 28³.

مما عمل برسم المقرّ العالی السیفی الملكي الناصری صرغتمش أسبع الله ظلّاله.

1. J'ai dit ailleurs, p. 77, n. 4, qu'il est difficile de transcrire et surtout de vocaliser certains noms mongols, soit parce que leur origine est obscure, soit parce qu'ils ont été altérés dans les pays de langue arabe. Ce nom paraît être le participe passé de صارغیتمق; je vocalise donc *a-i-i*, tout en avouant ma complète ignorance du ture oriental. Sur les noms propres d'origine mongole, voir un curieux essai dans HOUTSMA, *Ein türkisch-arabisches Glossar*, pp. 25 et suiv. J'ai suivi ce guide autant que possible, sauf en un point. On sait que le ture marque certaines voyelles brèves par les lettres dites d'allongement en arabe. Dans la transcription des noms propres, j'ai mis une longue partout où la voyelle est représentée dans le texte par une lettre d'allongement. La prononciation turque étant encore mal fixée et celle adoptée par les Arabes restant inconnue, cette méthode purement graphique permettra de rétablir exactement l'orthographe arabe de ces noms.

2. L'explication du plan porte Gâma' Qaouâm ed-Dyn. C'est le nom d'un professeur de droit que le fondateur avait attaché à sa madrasah; Maqrizi, II, p. 404, l. 2; Suyûti, *op. cit.*, II, p. 192.

3. Le manuscrit de M. MEHREN en donne un texte un peu plus complet que je reproduis ici, l'inscription m'ayant échappé. L'auteur a écrit صیرغتمش; si cette leçon est exacte, il faut vocaliser *i* la pre-

N° 161 : Sur *maqarr*, voir pp. 183-185 ; suivant la règle, le dernier relatif dépendant de ce titre cache le surnom en *ad-din*. — La fonction du *ra's naubah* a été expliquée par QUATREMÈRE¹. Suivant la règle, le relatif qui suit ce titre désigne le sultan régnant, Malik Nâsir Ḥasan ; il était remonté sur le trône en 755².

Les titres *murabbi al-'ulamâ'*, *muqarrabi ad-du'afâ'*, *bâni al-madâris* trahissent les mœurs et les idées religieuses de l'époque. Ils font allusion aux vertus capitales du sunnisme adouci des Mamlouks : l'amour des sciences musulmanes, la charité, le souci des fondations pieuses³. Le premier de ces titres, aujourd'hui mutilé, rappelle encore le renom personnel que l'émir fondateur s'était acquis dans les études religieuses⁴.

Maqrîzi fixe le début des travaux à ramadân 756 et la fin à djumâdâ I^{er} 757. Cette dernière date se rapproche beaucoup de celle du n° 161⁵.

L'émir Saif ad-din Şargitmich, mamlouk du sultan Muḥammad, prit une part active aux luttes qui souillèrent le règne de ses successeurs. Il fut un des principaux agents de la réélection du sultan Ḥasan en 755 et crut pouvoir dès lors mener le royaume à sa guise. Pour se débarrasser d'un ami si gênant, le sultan le fit jeter en prison à Alexandrie ; il y mourut assassiné en 759. Ses

mière syllabe de ce nom. M. SCHEFER possède une superbe lampe en verre émaillé, ornée de cartouches ; la panse porte les mots suivants, après un verset du Coran :

المقرّ الكريم العالی المولوی المائکی الخدومی السیفی صرغتمش رأس نوبة الملکی الناصری .

Cette lampe, qui provient sans doute de la madrasah du Caire, sera classée dans le recueil consacré aux collections d'Europe.

1. *Sultans Mamlouks*, II a, pp. 13 et suiv. ; cf. *Divân*, f^{os} 124-126, 230-231 ; *Zubdah*, p. 114. Il résulte de la note de QUATREMÈRE que ce titre était porté par le chef des mamlouks du sultan. Or, on lit dans WEIL, IV, p. 502, que Şargitmich fut nommé *oberster Emir* en 758, à la mort de l'émir Chaikhû. Si c'est *ra's naubah* que WEIL traduit ainsi, le n° 161 prouve que Şargitmich portait ce titre dès 757. Maqrîzi, II, pp. 403, l. 3 d'en bas et 404, l. 32, l'appelle *ra's naubat an-nuḥab*, sans donner la date de son brevet.

2. Voir plus haut, p. 185, l'analyse de la succession normale des titres.

3. Voir à ce sujet, pp. 106-108.

4. Voir Maqrîzi, II, p. 405, l. 7. Le fragment entre crochets a disparu ; je restitue le *murabbi* de 'ALÎ PAČHA, qui me paraît plus probable que le *markaz* de M. MEHREN.

5. Maqrîzi, II, p. 403, ll. 2 et 3 d'en bas ; cf. *Sulûk*, Paris, 1727, f^o 26 r^o ; Suyûṭi, *op. cit.*, II, p. 192 ; Ishâqi, p. 135. 'ALÎ PAČHA, V, p. 38, reproduit ces dates en citant Maqrîzi ; mais dans sa copie du n° 161, il donne l'année 759 et la répète un peu plus loin, VI, p. 9.

restes furent transportés au mausolée qu'il avait fait bâtir dans sa madrasah, où l'on voit encore le beau tombeau qui les renferme¹.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Sur les quatre côtés du tombeau du fondateur ; naskhi mamlouk, grands et beaux caractères, sculptés dans le marbre : C. II, 256. Sur le couvercle du tombeau : C. LI, 15².

COUVENT DU CHAIKH NIZÂM AD-DÏN ISHÂQ (NIZÂMIYYAH). 757 H.

Sous la citadelle, dans un angle de la muraille légère qui la relie au Bâb al-Atâbak. Plan français, VIII, Q-R-3, n° 12³; plan de GRAND BEY, n° 140.

163

Bandeau des piédroits du portail, percé dans la façade nord-ouest et masqué par un mur en pierres sèches. Naskhi mamlouk ; caractères moyens, points diacritiques. Inédite.

(A droite) بسمه أمر بإنشاء هذه الخاتمة المسمى (sic) بالنظامية العبد الفقير إلى الله تع
الجناب الكريم العالی المولوی نظام المآك و(أ) لدبن إسحق القرشي (A gauche) الإصفهانی نفع
الله تع ببركته شيخ الشيوخ بالديار المصرية والبلاد الشامية وسائر الماكة الإسلامية
[60 centimètres martelés] من ولد الظهر والبطن سنة سبع وخمسين وسبعمائة.

A ordonné la construction de ce couvent appelé Nizâmiyyah. Son Excellence. Nizâm al-mulk wad-dîn Ishâq al-Qurachi, originaire d'İsfahân. grand chaikh d'Égypte, de Syrie et de tout le royaume. En 757 (1356).

1. Maqrizi, II, pp. 404-405; *Sulûk*, Paris, 1727, f° 30 v°; WEIL, IV, *passim*. En 757, Şargitmich bâtit aussi une madrasah à 'Ammân, en Syrie; *Sulûk*, Paris, 1727, f° 26 v°, l. 7. Si cet édifice existe encore, il serait curieux de le comparer avec le Qaşr de 'Ammân, le modèle des madrasahs cairotés; voir sur ce point la madrasah de İġasan, à l'année 764 H.

2. Cette citation est empruntée à M. MEUREN, II, 38; mais le manuscrit de l'auteur donne C. LXXVII, 41-43. Je n'ai pas contrôlé ce détail.

3. L'explication porte Gâma' el-Loudâmy; ce mot bizarre semble une altération de *niẓâmi*, avec permutation de *n* en *l* et de *z* en *d*.

Côté droit : On a déjà vu le titre *djanâb*¹; voici ce qu'en dit un auteur du IX^e siècle de l'hégire : « *Al-djanâb*.... fait au pluriel *adjnibah* et *djanâbat*.... Suivant l'ouvrage intitulé '*Urf at-Ta'rif*'², ce titre s'emploie avec les adjectifs *ach-charif*, *al-karim* et *al-'ali*. On le confère aux moyens fonctionnaires d'ordre militaire (*arbâb as-suyûf*) et aux grands fonctionnaires d'ordre religieux ou administratif (*arbâb al-wazâ'if ad-diniyyah wa-d-diwâniyyah*)³.

1. Voir n° 117, p. 175.

2. Sur cet ouvrage, voir p. 184, n. 1.

3. *Dîwân*, ms. cité, f° 160 r° : والجناب على جنابات ويجمع على أجنبية وقال في عرف التعريف ويقال فيه الجناب الشريف والجناب الكريم والجناب العالي وهو مختص بدؤى الرتبة الوسطى من أرباب السيوف وأعيان أرباب الوظائف الدينية والديوانية.

Arbâb as-suyûf désigne une série de fonctionnaires importants qui portaient l'épée, ayant suivi la carrière militaire. *Arbâb al-wazâ'if* signifie proprement les *titulaires des charges* ou les *ayants droit aux salaires* attachés à ces charges. Ce terme désigne deux espèces de salariés : 1° des employés aux nombreuses fondations privées; 2° certains fonctionnaires de l'État.

1° Les ouvrages de topographie l'emploient souvent en parlant des divers services attachés aux mosquées, aux madrasahs, aux tombeaux, aux couvents, aux hôpitaux, etc. Ainsi Maqrîzî, II, p. 309, l. 35 (pour un djâmi'); *ibid.*, p. 382, l. 37 (pour une madrasah). Ce terme comprenait, semble-t-il, les étudiants de la madrasah, car ils touchaient un fixe en espèces ou en nature; *ibid.*, l. 26.

Ce mot figure aussi dans les inscriptions. On l'a déjà vu dans le n° 92 (p. 137), où il désigne certains employés du Mûristân. Un curieux texte de la mosquée de l'émir Tainâl (*vulgo* Tainân), à Tripoli, stipule qu'on donnera aux pauvres de la ville le solde des rentes (*rai'*; sur ce mot, voir p. 130) du waqf de la mosquée, après qu'on aura payé les employés (*arbâb al-w.*) et acquitté les autres dépenses prévues. Ce texte inédit paraîtra plus tard.

2° Les recueils d'administration donnent d'amples détails sur les fonctionnaires appelés *arbâb al-wazâ'if*. A l'époque fatimite, ils se divisaient en deux grandes classes : les *arbâb as-suyûf* (porte-épées) et les *arbâb al-aqlâm* (porte-plumes), ou représentants des autorités militaire et civile. Dans la première classe figuraient les principaux dignitaires de l'État, de l'armée et de la couronne. La deuxième classe comprenait, entre autres subdivisions, les *arbâb al-w. ad-diniyyah* (offices religieux, judiciaires, de police, etc.) et les *arbâb al-w. ad-diwâniyyah* (administrateurs, employés des bureaux de la chancellerie, etc.); Qalqachandî, éd. WÜSTENFELD, pp. 181-190.

Cette division subsista dans ses lignes générales sous les Mamlouks. On la retrouve, avec des changements de détail, dans le cours du VIII^e et du IX^e siècle de l'hégire. Ainsi *Khalil Zâhiri* (pp. 114-116, 131-135) énumère une série de fonctions publiques qu'il appelle *wazâ'if* et qu'il divise en plusieurs classes. Les premières comprennent les charges confiées à des officiers porteurs de grades militaires (chef de mille, amir tablkhânâh, chef de vingt, de dix, etc.); ces fonctionnaires sont les *arbâb as-suyûf* du *Dîwân*. *Khalil* n'emploie pas ce terme, mais le fait ressort de plusieurs passages parallèles (*Ta'rif*, pp. 73-74, comparé à *Zubdah*, pp. 112-113, à Ibn Iyâs, I, p. 171, l. 15, etc.). Puis *Khalil* énumère les charges qu'il appelle *al-w. ad-diniyyah* et *al-w. ad-diwâniyyah* et dont les titulaires figurent dans le passage cité du *Dîwân*. Elles conservent le même caractère que sous les Fatimites. Seulement les termes *arbâb as-suyûf* et *arbâb al-aqlâm*, qu'on trouve encore dans le *Ta'rif* (pp. 73-75) et dans le *Dîwân* (*loc. cit.*), ne figurent pas dans *Khalil*.

La réunion des mots *mulk* et *din* dans le surnom du fondateur semble indiquer qu'il unissait un pouvoir temporel à son rang ecclésiastique. Peut-être *al-mulk* est-il un souvenir de son pays d'origine, la Perse, où les surnoms composés avec ce mot étaient usités dès le IV^e siècle de l'hégire¹.

Côté gauche : Sur le titre *chaikh ach-chuyûkh*, voir le paragraphe suivant. Comme on l'a vu, *al-mamlakah al-islâmiyyah* désigne officiellement le royaume des Mamlouks². — Les mots *min walad aẓ-ẓahr wal-baṭn* forment la fin d'une phrase dont le début a été martelé, sans doute pour effacer quelque prescription juridique relative à la destination de l'édifice et

Le dualisme des pouvoirs militaire et civil se reflète de bonne heure dans les titres. Pour l'époque fatimite, voir un exemple dans WUSTENFELD, *Fatimidenchahifen*, p. 200. Pour celle des Mamlouks, le *ṣāhib as-saif ṭ al-qalam* des inscriptions, voir les n^{os} 54 et 56, et d'autres textes de la dynastie circassienne. Ce dualisme engendre de constantes rivalités entre les deux pouvoirs, qui cherchaient à empiéter l'un sur l'autre; ainsi, *Sultans Mamlouks*, II a, p. 119; II b, p. 263, etc.

Pourquoi le titre *djanâb* était-il réservé aux *arbâb as-suyûf* de rang moyen et aux deux autres ordres d'*arbâb* de rang supérieur? Le *Dirwân* lui-même nous l'explique un peu plus loin, f^o 169 r^o et suiv., en énumérant en détail les titres d'honneur portés par ces trois ordres de fonctionnaires. On y voit que les *arbâb as-suyûf* de rang supérieur, c'est-à-dire les plus grands dignitaires du royaume, portaient le titre élevé de *maqarr*, tandis que les fonctionnaires inférieurs des trois ordres portaient des titres inférieurs à *djanâb*, tels que *madjlis*, etc. Voilà pourquoi le titre *maqarr* est de beaucoup le plus fréquent dans les inscriptions, car les émirs constructeurs jouissaient presque tous d'un rang supérieur.

Je ne puis m'étendre davantage sur un sujet qui demanderait une longue étude. Après les recueils, notamment le *Dirwân*, où ces termes figurent à chaque page, on trouvera dans les chroniques de nombreux passages relatifs aux *arbâb al-wāẓā'if*; ainsi, *Sultans Mamlouks*, I b, p. 232; Maqrîzi, II, p. 321, l. 22; Ibn Iyâs, III, pp. 2-4, etc. Maqrîzi, I, p. 440, l. 21, donne la curieuse variante *arbâb al-manâṣib ad-dîwâniyyah waḍ-dîniyyah*, où *manâṣib* paraît synonyme de *wāẓā'if*.

Dans ces formules et d'autres pareilles (*arbâb ad-daulah*, Ibn Baṭûṭah, t. I, p. 93, etc.), *rabb* est synonyme de *ṣāhib*: Dozy, *Supplément*, s. v. *rabb*. De fait, on trouve parfois *aṣṣhâb* au lieu de *arbâb*; ainsi, *Zubdah*, p. 116. C'est peut-être dans ce sens qu'il faut interpréter un passage d'Ibn Baṭûṭah, t. III, p. 433, où *al-arbâb* désigne le personnel supérieur attaché à un tombeau royal: professeurs, lecteurs du Coran, étudiants, moines, chambellans, mouezzins, seribes, greffiers, etc. Ce personnel était payé sur le produit des waqfs affectés au tombeau. Il semble donc qu'ici ce mot soit synonyme de *arbâb al-wāẓā'if*, c'est-à-dire non « les seigneurs », mais « les employés supérieurs », par opposition aux valets, cuisiniers, coureurs et porteurs, que l'auteur appelle *al-ḥāchīyah*.

1. Les surnoms composés avec *mulk* et *din*, réservés d'abord aux souverains et aux grands fonctionnaires, subirent la dégradation commune à tous les titres; *Dirwân*, f^o 158 v^o. Ceux en *ad-dîn* sont portés dès lors par les hommes de loi et de religion. Le premier exemple certain est celui du célèbre juriste Abû Ishâq Isfarâ'îni, surnommé Rukn ad-dîn, mort en 418 H.; cette coutume se généralise vers la fin du VI^e siècle; WUSTENFELD, *Der Imâm el-Schâfi'i*, p. 5; Z. D. P. V., t. XVI, p. 104.

2. Voir pp. 216 et 226, nn. 2 et 3. Aux sources citées, ajouter un passage d'Abu l-mahâsin, Paris, 1783, f^o 168 r^o, suivant lequel l'émir Chaikhû était *atâbak al-'asâkir* et *mudabbir al-mamâlik al-islâmiyyah bid-diyâr al-miṣriyyah*; il est évident que le terme *islâmiyyah* désigne le royaume des Mamlouks.

à la descendance du fondateur. — La date est écrite au-dessous de ces mots, en très petits caractères. Elle comble une lacune dans les auteurs qui parlent de la Nizâmiyyah.

Originaire d'Ispahan, le chaikh Nizâm ad-dîn Ishâq vint se fixer en Égypte et fut nommé supérieur du couvent de Siryâqûs, au nord du Caire, bâti par le sultan Muḥammad en 725 H. Ce détail explique son titre de chaikh ach-chuyûkh. Nous savons en effet que ce titre, réservé d'abord au supérieur du couvent de Saladin¹, fut conféré par Muḥammad à celui du couvent de Siryâqûs et à ses successeurs². Ishâq employa sa grande fortune à bâtir la Nizâmiyyah, qui comprenait une madrasah et une khânaqâh. Il mourut au Caire en 783 et fut enterré dans cet édifice³.

INSCRIPTION CORANIQUE. — Bandeau au-dessus de la porte : C. XXIV, 36.

1. La khânaqâh Sa'îd as-su'adâ'; voir p. 163.

2. Maqrîzi, II, p. 422, l. 23, dans la description de la khânaqâh de Siryâqûs. Ce détail est confirmé par le *Dirâ'n*, f° 131 v° : مشيخة الخوانق الأولى مشيخة الخانقاه الناصرية بسرياقوس استجدها الناصر محمد بن قلاوون ويعبر عن متوليها بشيخ الشيوخ وكان ذلك يطبق على شيخ الخانقاه الصلاحية سعيد السعداء. Ce couvent est souvent mentionné : Abu l-fidâ', *Géographie*, trad. REINAUD, t. I, p. xxv; *Ta'rif*, p. 189; Ibn Iyâs, I, p. 175; Ishâqî, p. 134. Ibn Baḥûṭâh, t. I, p. 84, l'appelle *zâwiyah*; ce mot signifie couvent dans le Maghreb, tandis qu'en Égypte il désigne une petite mosquée ou un oratoire.

3. Au premier étage est une salle avec un tombeau de bois que les indigènes attribuent à un certain Muḥammad an-Nizâmi. Je n'ai rien trouvé dans le *Khiṭât*, ni sur l'édifice, ni sur son fondateur, mais voici quelques passages qui suppléent à ce silence; je les dois à l'obligeance de M. CASANOVA.

Sulûk, Paris, 1727, f° 133 r° : ومات شيخ الشيوخ نظام الدين إسحق بن عاصم بن الإصفهاني شيخ خانقاه سرياقوس في ليلة الأحد ثالث عشر ربيع الآخر ودفن بمدركته فوق الشرف بجوار دار الضيافة على طارف Ailleurs, le même ouvrage parle de la madrasah de Nizâm ad-dîn Ishâq al-Iṣfahânî, située en emplacement répond à celui de notre édifice.

توفي شيخ الشيوخ نظام الدين إسحق بن الشيخ مجد الدين عاصم بن الإصفهاني الحنفي في ليلة الأحد ثالث عشر ربيع الآخر وكان قدم إلى القاهرة وتولى مشيخة خانقاه سرياقوس وقد كثر ماله ومما يدل على اتساع ماله عمارته الخانقاه بالقرب من قلعة الجبل تجاه باب الوزير على بعد من شرف الجبل وهي في غاية الحسن .

وفي ربيع الأول توفي الشيخ نظام الدين إسحق بن عاصم الإصفهاني الحنفي : Ibn Iyâs, année 783 : وهو صاحب الخانقاه النظامية التي تحت القلعة ولما مات تولى بعده ولده جلال الدين مشيخة خانقاه الخ. On remarquera qu'Ibn Iyâs donne rabi' I^{er} au lieu de rabi' II. Ce passage se trouve en abrégé dans l'édition de Boulaq, I, p. 256.

MADRASAH DE NÂŞIR AD-DÏN MUĤAMMAD (BADÏRIYYAH). 758 H.

Dans la grande artère orientale; tronçon du Bazar au cuivre, côté est. Au fond de la courte impasse qui sépare les deux madrasahs jumelles du sultan Malik Şâliĥ Ayyûb (p. 102). Plan français, VII, 1-5, n° 227; plan de GRAND BEY, n° 39. Ce petit édifice en ruine, signalé par M. MEHREN, a disparu ou m'a échappé. Il renfermait un modeste sanctuaire au premier étage; à gauche du miĥrâb s'ouvrait une chambre funéraire¹. La tradition le rattachait à la Şâliĥiyyah; de là le nom de « Zâouyet el-Sâleh » que lui donne l'explication du plan français.

164

Sur le mur du tombeau adjacent au sanctuaire. Texte emprunté au manuscrit de M. MEHREN. Inédite.

..... وذلك فى شهر سنة ثمانية وخمسين وسبعمائة.

La date 758 (1357), jointe au nom de Badr ad-din Muĥammad al-'Adjami, que les habitants du quartier donnent au personnage enterré dans le tombeau, a porté M. MEHREN à identifier ce petit édifice avec la madrasah Badiriyyah, bâtie par Nâşir ad-din Muĥammad ibn Muĥammad ibn Badir al-'Abbâsi, en cette même année 758, dans les environs immédiats de la Şâliĥiyyah². Le rapprochement des noms de Badir et Badr ad-din a peu de valeur, mais la double coïncidence de la date et de l'emplacement donne un grand poids à cette conjecture.

Le miĥrâb du sanctuaire renfermait quelques invocations sans intérêt.

MADRASAH DE LA PRINCESSE TATAR (ĤIDJÂZIYYAH). 761 H.

Dans une ruelle du quartier Djamâliyyah, au nord de la place sur laquelle s'élève le vieux tribunal ou Bait al-Qâđi. Plan français, VII, 11-5, n° 261; plan de GRAND BEY, n° 36. Voir *Comité*, fasc. II, p. 3, et *passim*.

1. MEHREN, II, p. 9.

2. Maqrizi, II, p. 392 en haut. M. RAVAISSE, *Essai*, II, p. 93, n. 1, écrit Budair; lire 'Abbâsi et 758 au lieu de 'Abbâri et 738.

165

Au-dessus de la porte d'entrée dans la façade nord, plaque de marbre à bords découpés; dimensions 87×53. Cinq lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, larges et trapus, bien conservés. Inédite¹; voir planche V, n° 1.

(1) بسملة أمر بإثشاء هذ(ه) المدرسة المباركة من فضل الله وجزيل نعمته (2) طلباً لرضوانه الأدر (sic) المصونة تتر خاتون الحجازية كريمة المقام الشريف الملكي (3) الناصري ناصر الدنيا والدين حسن ابن السلطان الشهيد المرحوم الملك الناصر محمد بن قلاون (4) الصالحى تعمدهم الله برحمته وكان الفراغ من ذلك فى سابع شهر رمضان سنة إحدى وستين (5) وسبعائة للهجرة النبوية عليه أفضل الصلاة والسلام والرحمة.

A ordonné la construction de cette madrasah... la princesse Tatar Khâtûn al-Ĥidjâziyah, sœur de Sa Majesté al-Malik an-Nâsir Nâsir ad-dunyâ wad-din Ḥasan... Elle a été terminée le 30 ramadân 761 (14 août 1360)... etc.

L. 2 : Le mot *dâr*, qui désignait à l'origine le diwân ou chancellerie du califat, devint plus tard un titre honorifique des princesses royales du rang de *khâtûn* ou de *khawend*². Le texte porte distinctement الأدر. On a vu que ce pluriel figure dans le titre *zimâm al-âdur*; mais il s'applique ici à une seule personne. Le texte étant gravé avec soin, on ne peut guère songer à une erreur du lapicide; c'est peut-être un pluriel honorifique. L'épithète *al-mašûnah* est fréquente dans les titres féminins.

Le mot *karimah*, qui signifie *femme* ou *filles*, a ici le sens de *sœur*; en effet, Tatar était la fille du sultan Muḥammad, c'est-à-dire la sœur du sultan Ḥasan³. Ce sens ne figure pas dans les dictionnaires, mais il est confirmé par une inscription contemporaine⁴.

1. 'Alî Paçha, VI, p. 24, l. 5 d'en bas, donne le texte d'une petite inscription qu'il place sur la porte de la madrasah; il diffère en tout point du n° 165.

2. Voir les sources citées p. 186, n. 5. Suivant le *Dîwân*, f° 160 v°, ce titre n'est porté que par des reines ou des filles, mères ou sœurs de reines; on va voir que Tatar était la sœur du sultan Ḥasan.

3. Maqrîzî, II, p. 382, l. 30; cité par 'Alî Paçha, VI, p. 24, dern. ligne.

4. Celle de la princesse Zahrah, dans la madrasah du sultan Cha'bân, à l'année 770 H. Le mot *karim* signifiant *noble*, le féminin peut s'appliquer à diverses relations de parenté: *femme*, *filles* ou *sœur (noble)*.

On a déjà vu le titre *maqām*¹; il est temps de l'expliquer.

« *Al-maqām* est un titre réservé aux rois (c'est-à-dire aux personnages portant un titre en *malik*); il fait au pluriel *maqāmāt* et s'emploie, suivant l'ouvrage intitulé '*Urf at-Ta'rif*', avec les adjectifs *achraf*, *charif* et '*ali*'. »

Suivant le même auteur, l'emploi de *maqām* remonte à l'époque où le titre *maqarr*, réservé d'abord aux rois, fut accordé aux grands émirs du royaume, c'est-à-dire vers la fin du VII^e siècle de l'hégire³. Tous ces détails sont confirmés par l'épigraphie du Caire, où *maqām* apparaît dès le premier tiers du VIII^e siècle⁴ et n'est conféré qu'à des sultans ou à des princes de sang royal⁵.

Al-malaki an-nāširi est ici un relatif de titre. J'ai nommé ainsi les relatifs formés sur un titre ou un surnom, dépendant d'un titre d'honneur et désignant le titulaire lui-même⁶. En revanche, les relatifs d'appartenance, formés aussi

On lit dans le *Dīwān*, au chapitre des titres féminins, ms. cité, f^o 175 r^o: وعلى ما ذكره في ألقاب أخت الناصر حسن عنه وهي الجهة الشريفة العالية الكريمة المحجبة المصونة الكبرى الخاتون جلال النساء في العالمين جميلة المحجبات جليلة المصونات كريمة الملوك والسلاطين. Ainsi ces titres sont ceux d'une sœur du sultan Ḥasan. Le mot عنه ne donnant aucun sens, je suppose qu'il faut lire تتر et que cette phrase se rapporte à Tatar al-Hidjāziyyah; cette hypothèse semble confirmée par le contexte, où *karimah* figure à deux reprises, comme substantif et comme adjectif.

1. Voir plus haut, pp. 44 (n^o 21), 185, n. 2 et 228, n. 3 à la fin.

2. *Dīwān*, f^o 159 v^o: المقام وهو من الألقاب الخاصة بالملوك. ويجمع على مقامات قال في عرف التعريف يقال فيه المقام الأشرف والمقام الشريف والمقام العالى. Ce titre s'emploie peu avec l'épithète *achraf*, réservée d'ordinaire au titre *maqarr*; voir p. 185, n. 2.

3. Voir pp. 183 et suiv.

4. Le plus ancien exemple que j'en puisse donner est celui de l'inscription publiée plus haut, p. 228, n. 3 à la fin, au nom de l'émir Lādjin, datée de 734 H., où ce titre désigne le sultan Muḥammad. Dès lors, il figure souvent dans les textes souverains.

5. Tel est le sens de la phrase du *Dīwān*: *maqām* est un titre réservé aux rois. En effet, *mulūk* est ici synonyme de « personnages portant un titre en *malik*. » Or, on sait que les titres en *malik* étaient portés non seulement par les sultans eux-mêmes, mais par les héritiers du trône et par d'autres princes du sang royal, ainsi que par les petits souverains qui reconnaissaient la suzeraineté des Mamlouks; voir à ce sujet p. 83, n. 1, et *Dīwān*, f^o 166 v^o-167 r^o, énumérant les diverses classes de rois. Il faut donc s'attendre à voir le titre *maqām* conféré soit à des princes à demi indépendants, soit à des héritiers présomptifs et d'autres princes du sang royal; cette conclusion est directement confirmée par les sources. Pour le VIII^e siècle de l'hégire, voir *Ta'rif*, pp. 17-18 et 87 (*maqām* conféré aux héritiers); pour le IX^e siècle, voir *Dīwān*, loc. cit. (héritiers, princes vassaux et souverains étrangers). Enfin pour le cas d'un prince royal non héritier, mais portant un titre en *malik*, voir l'inscription de la princesse Zahrah dans la madrasah du sultan Cha'bān, à l'année 770 H.

6. Par exemple: *al-maqarr as-saifi*, où *saifi* est formé sur *Saif ad-din*, dépend de *maqarr* et désigne le titulaire; voir p. 76.

sur un titre ou un surnom, dépendent d'un nom propre ou d'un titre de fonction et désignent le maître du titulaire¹. Or, les relatifs en *malaki* qu'on a vus jusqu'ici étaient tous d'appartenance; ils désignaient le maître du titulaire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un titre de fonction². Ici au contraire, *al-malaki an-nâsirî* dépend de *maqâm* et désigne le titulaire lui-même : « Sa Majesté le sultan Malik Nâsir Ḥasan³. »

L. 3 : Ḥasan était sur le trône en 761; de là la forme royale du surnom *nâsir ad-dunyâ wad-dîn*⁴.

L. 4 : La date confirme et complète le récit de Maqrîzi, qui donne la même année 761, sans indiquer le mois⁵.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Dans le mausolée de la princesse adjacent à la madrasah, bandeau de bois au sommet des murs de base de la coupole; naskhi mamlouk, grands caractères. Le tombeau de marbre qu'elle abrite est en ruine et n'offre plus que des débris d'inscriptions coraniques.

MADRASAH DE L'ÉMIR MITHQÂL (SÂBIQIYYAH). 763 H.

Dans le quartier Djamâliyyah, un peu à l'ouest de la Ḥidjâziyyah (p. 246). Cet édifice donne sur une petite place, au fond de l'impasse à l'entrée de laquelle est le palais de Bachtâk (p. 182).

1. Par exemple : *Qalâwûn aš-šâliḥî, Baktimur al-djûkandâr al-manšûrî*, où *šâliḥî* et *manšûrî* désignent Malik Šâliḥ et Malik Manšûr, les maîtres de Qalâwûn et de Baktimur; voir p. 76.

2. Par exemple : *Qûšûn (as-sâqî) al-malaki an-nâsirî*, avec ou sans le titre de fonction *sâqî*, dans les nos 119 et 120; cf. nos 125-127, etc.

3. C'est comme s'il y avait *al-maqâm al-Malik an-Nâsir*. Voir un cas analogue dans l'inscription donnée p. 228, n. 3, à la fin. Cf. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 43 : *al-maqâm al-ʿâli al-muzaʿfari ach-chaṣsi*, et de nombreux exemples dans les traités, les diplômes, les recueils d'administration. Ainsi *al-maqâm ach-charîf al-ʿâli as-sultânî al-malaki al-fulânî*; *Diwân*, f° 166 et suiv. Je reviendrai ailleurs sur ces diverses formations.

4. Voir pp. 37, 82, et *passim*. Les auteurs donnent parfois à Ḥasan un autre surnom en *ad-dîn*, par exemple Saif ad-dîn (WEIL, IV, p. 476), ou Badr ad-dîn (Maqrîzi, II, p. 11). Mais on sait qu'un même personnage pouvait porter plusieurs surnoms de cette forme; voir p. 88, n. 2. D'ailleurs, la forme en *nâsir* figure sur les monnaies du sultan, ce qui lui donne un caractère officiel; ST. LANE-POOLE, *Catalogue of oriental coins in the British Museum*, t. IV; *The mohammedan Dynasties*, p. 81; PIETRASZEWSKI, *Numi Mohammedani*, p. 26. M. CASANOVA me confirme ce détail pour les monnaies de Paris. On verra plus loin que le sultan Chaʿbân est dans le même cas.

5. Maqrîzi, II, p. 383, l. 6; cité par ʿALÎ PACHA, VI, p. 25, l. 6.

Plan français, VII, 11-5, n° 283; marqué sans numéro sur le plan de GRAND BEY. Il occupe, avec beaucoup d'autres, l'emplacement du grand palais fatimite; voir RAVASSE, *Essai*, I, p. 473, pl. 3-6¹. Il a été restauré récemment; voir *Comité*, fasc. V, pp. 30, 34 et 51, et *passim*.

166

Dans la baie du portail, au-dessus de la porte, petit bandeau sculpté dans les pierres du parement. Une ligne en naskhī mamlouk; grands caractères. Inédite.

أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة العبد الفقير إلى الله سابق الدين مقدم المماليك غفر
الله له .

L'inscription ne donne que le surnom du fondateur. Sâbiq ad-dîn Mithqâl al-Anûki était chef des eunuques du palais royal. Tel est le sens du titre *muqaddam al-mamâlik*, chef des mamlouks². La date de l'édifice n'est donnée ni par l'inscription, ni par Maqrîzi. Mithqâl fut nommé chef des eunuques en safar 763, sous le sultan Muḥammad. Il conserva cette charge sous le sultan Cha'bân, jusqu'en 776, date de sa mort, avec une courte interruption en 768³. La date 763 (1361-62) est donnée par un auteur moderne qui n'en indique pas la source⁴.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Bandeau des piédroits du portail : C. IX, 18. Le grand bandeau du sommet de la façade est coranique; son extrémité, qui renferme peut-être la date, est masquée par une maison.

1. C'est le « collège Sâbiq » des plans de M. RAVASSE. L'explication du plan français porte « Gâma' cheykh el-Aslâm ». Le grand qâḍi du Caire, ou *châikh al-islâm*, résidait alors dans le voisinage; RAVASSE, *pag. cit.*, n. 1. J'ai relevé ces deux noms populaires: *Zâwiyat al-wilwât* et *Zâwiyat Agâ 'abd as-sitt al-hidjâziyyah*, « petite mosquée de l'hirondelle, ou de l'Agâ, serviteur de la princesse al-Hidjâziyyah. » On va voir que Mithqâl était chef des eunuques du harem royal. Ainsi la tradition a conservé le souvenir de sa charge, puisque dans la langue moderne, *agâ* désigne un eunuque.

2. « Les eunuques (*ṭawâchî*) sont nombreux et se divisent en plusieurs classes; le plus élevé porte le titre *muqaddam al-mamâlik as-sultâniyyah*; » *Zubdah*, p. 122. Cf. *Diwân*, f° 127 r°: مقدم المالك وهو أعظم الخدم ترفع إليه الحكومات في الممالك السلطانية. Cf. *Sultans Mamlouks*, II a, p. 143.

3. Maqrîzi, II, pp. 393-394; cité par 'ALÎ PACHA, IV, p. 111. L'auteur l'appelle *m. al-m. as-s. al-achrafîyyah*, « chef des eunuques du sultan Malik Aehraf Cha'bân ». Cf. Abu l-mahâsin, Paris, 1783, f° 212 r°.

4. 'ALÎ PACHA, VI, p. 7, l. 4 d'en bas. L'auteur l'a peut-être empruntée aux archives du ministère des waqfs au Caire, où l'on conserve encore les minutes ou les copies de certains actes de fondation.

MADRASAH ET TOMBEAU DU SULTAN ḤASAN¹. 757-764 H.

Sous la citadelle, au bout du grand boulevard de Mehemet Ali. Plan français, I, S-6, n° 1; plan de GRAND BEY, n° 133. Voir *Comité*, fasc. V, pp. 6 et 17, et surtout X, p. 110, avec un rapport détaillé sur l'histoire et l'état actuel de l'édifice. Son plan a été souvent reproduit; voir *Description, État moderne, Atlas*, t. I, pl. 33; COSTE, *Architecture arabe*, pl. XXI; FRANZ PACHA, *Die Baukunst des Islam*, p. 107; STANLEY LANE-POOLE, *The art of the Saracens in Egypt*, p. 62; ADAMY, *Architektonik des muhamedanischen Styls*, p. 45; GAYET, *L'Art arabe*, p. 123; ISAMBERT, p. 317; BAEDEKER (éd. 1885), p. 280.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR. 764 H.

167

MADRASAH. — Sur les battants de la porte au bout du corridor, à l'entrée de la grande cour. Une ligne en naskhi mamlouk, répétée six fois sur des panneaux de menuiserie; petits caractères. Inédite.

عزّ لمولانا السلطان الملك الناصر حسن عزّ نصره.

Cette phrase est reproduite dans les revêtements des portes ménagées au fond du liwân qibli ou sanctuaire, sur des bandeaux et sur des bou- tons de bronze. C'est la formule habituelle des cartouches à inscription².

168

MADRASAH. — Dans la grande cour, au-dessus des quatre portes qui s'ouvrent dans les angles, à droite et à gauche des deux liwâns latéraux³.

1. Cet édifice n'est pas désigné, comme la plupart des monuments du Caire, par un relatif formé sur un des noms du fondateur; voir p. 161, n. 1. Du moins je n'en ai relevé ni dans les auteurs ni dans la tradition populaire. C'est toujours la mosquée ou la madrasah du sultan Ḥasan.

2. Voir p. 45. On retrouve la même formule sur la porte d'entrée de la mosquée du sultan Malik Mu'ayyad Chaikh. Cette belle porte de bronze eisélé décorait le portail de la madrasah de Ḥasan. Fermée par le sultan Barqûq pour des motifs politiques, elle fut achetée par Chaikh en 810 H. et transportée à la mosquée qu'il faisait bâtir à côté du Bâb Zuwailah; Maqrîzi, II, p. 317, l. 1. Voir plus loin la mosquée de Malik Mu'ayyad, à l'année 823 H.

3. Dans le plan des madrasahs, comportant une cour centrale entourée de quatre liwâns ou salles en forme de croix, j'appelle *liwâns principaux* celui qui renferme la qiblah (*liwân qibli*, cf. p. 95, n. 2) et celui qui lui fait face, et *liwâns latéraux* les deux autres. Les deux premiers sont presque toujours plus grands et leur section longitudinale détermine l'axe principal de l'édifice; de là ces deux termes.

Quatre bandeaux de marbre portant quatre inscriptions identiques. Deux lignes en beau naskhi mamlouk, caractères moyens. Publiée par M. MEHREN, II, p. 32; voir planche XXIX, n° 1.

(1) بسمه أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة مولانا السلطان الشهيد المرحوم الملك
الناصر حسن (2) ابن مولانا السلطان الشهيد المرحوم الملك الناصر محمد بن قلاوون وذلك في
شهور سنة أربع وستين وسبعائة.

Le texte signifie littéralement : « A ordonné la fondation de cette madrasah le défunt sultan Ḥasan *et cela* en 764. » Mais l'expression *wa-dhâlika, et cela*, ne peut faire allusion à l'ordre du sultan, puisqu'il mourut en 762, deux ans auparavant. Elle indique que l'inscription a été gravée ou que l'édifice a été achevé en 764. Ainsi la date d'une inscription commençant par les mots *amara, ancha'a*, etc., ne désigne pas toujours l'époque où l'œuvre a été décrétée, mais parfois l'année où le texte a été gravé ou celle de l'achèvement des travaux. Ce détail a son importance, parce qu'un grand nombre d'inscriptions sont rédigées dans des termes analogues.

Maqrîzi classe la madrasah de Ḥasan avec les grandes mosquées (*djâmi'*). C'est sans doute parce que les madrasahs importantes avaient un culte du vendredi (*djum'ah*) à l'instar des grandes mosquées¹. Cette apparente contradiction dans l'emploi des termes techniques n'est pas rare. J'ai déjà montré, à propos de deux inscriptions un peu plus anciennes, comment le terme *masdjid*, le seul nom primitif de la mosquée, avait été remplacé peu à peu, soit par *madrasah*, soit par *djâmi'*². Ce dernier mot l'emporte à son tour et se substitue, dans la langue vulgaire, aux termes *madrasah*, *khânaqâh*, etc. C'est que les institutions désignées par ces termes ont perdu de nos jours leur caractère primitif. Dépouillées des revenus qui les faisaient vivre, elles sont devenues pour la plupart de simples mosquées.

1. Maqrîzi, II, p. 316, ll. 3-4. Du reste l'auteur ajoute qu'on l'appelait « madrasah du sultan Ḥasan », et il lui donne ce nom ailleurs, ainsi que d'autres auteurs; *Sulûk*, Paris, 1727, f° 35 v°; *Zubdah*, p. 31; Abu l-maḥâsin, Paris, 1783, f° 185 v°; Ibn Iyâs, I, p. 203; Ishâqi, p. 135; Charqâwi, en marge d'Ishâqi, p. 132, etc. On trouvera plus loin des cas semblables; voir les madrasahs des émirs Al-Djây (771 H.) et 'Abd al-Bâsiṭ (823 H.).

2. Voir pp. 172 et suiv., à propos des n°s 115 et 116.

Voici une preuve autrement curieuse du caractère de l'institution créée par Hasan. Le texte du n° 168 se répète sans variante sur les quatre portes, mais à la suite de la date, on lit sur chacune les mots suivants :

Porte de l'angle nord-est	مدرسة الشافعية
Porte de l'angle sud-est	مدرسة الحنفية
Porte de l'angle sud-ouest	مدرسة الحنابلة
Porte de l'angle nord-ouest ¹	مدرسة المالكية

Or, ces portes donnent accès dans les quatre angles de l'édifice ; chacun d'eux comporte une petite cour entourée de livâns et de dépendances, reproduisant en miniature le plan de la cour centrale. Ainsi l'édifice était une quadruple madrasah, affectée à l'enseignement des quatre rites principaux de la sunnah, ceux des imâms Châfi'i, Abû Ḥanîfah, Ibn Ḥanbal et Mâlik, et chaque rite était cantonné dans un des angles de la cour. Ce curieux détail confirme un passage de Maqrîzi sur « les quatre madrasahs qui entourent la cour centrale de l'édifice² ».

Pour montrer l'importance de cette disposition, il faut résumer l'histoire de la madrasah et indiquer l'origine probable du plan que ces édifices affectent au Caire et en Syrie. Aussi bien, dès le VII^e siècle de l'hégire, en Syrie comme au Caire, la madrasah est devenue la forme principale de l'édifice religieux ; nous la retrouverons presque à chaque pas³.

1. La planche XXIX reproduit cette dernière porte. Ces quatre noms sont échappés à M. MEHREN.

2. المدارس الأربع التي بدور قاعة الجامع ; Maqrîzi, II, p. 316, l. 14. *Qâ'ah*, salle élevée, hall, désigne ici la cour centrale. Cette disposition se retrouve dans un grand nombre de madrasahs du Caire, à la Šâliḥiyyah, à la Zâhiriyyah, etc. ; voir Maqrîzi, II, pp. 374, l. 11 et 379, l. 2 ; cf. plus bas, p. 265.

Dans la Zâhiriyyah, les quatre écoles sunnites occupaient les livâns eux-mêmes. Je pense que dans la plupart des madrasahs, l'enseignement se donnait dans les livâns et que les angles, trop exigus pour recevoir un nombreux auditoire, étaient réservés aux logements et aux dépendances. Les dimensions de la madrasah de Ḥasan sont si considérables qu'on a pu réserver dans les angles quatre cours, ayant chacune un petit livân qui servait probablement d'auditoire. Je reviendrai sur ce point en traitant de l'archéologie du Caire. La coexistence de quatre écoles sunnites dans la madrasah de Ḥasan est confirmée par le curieux acte de waqf de la fondation ; voir 'ALÎ PACHA, IV, pp. 83 et suiv. Cf. Ibn Iyâs, I, p. 204 ; *Comité*, fasc. X, p. 110. — Sur la quadruple madrasah, voir p. 265.

3. Ceci n'est qu'un aperçu provisoire. Travaillant depuis plusieurs années à cette étude, j'ai l'intention de la développer dans un mémoire plus étendu. Je renonce à citer ici en détail les sources nombreuses, mais encore incomplètes, auxquelles j'ai puisé. Voici les principales :

ORIGINE DE LA MADRASAH. — L'histoire de la madrasah se rattache étroitement au mouvement religieux provoqué dans l'Islam par les invasions mongoles et par les Croisades¹.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'Islam depuis ses origines jusqu'à la fin du moyen âge, on y distingue trois phases principales, trois influences successives : l'arabe, représentée par les califes omayyades, la persane, celles des Abbassides et des Fatimites, enfin la kurdo-mongole, ou celle des dynasties qui partagèrent l'héritage des califes du Caire et de Bagdad.

De ces trois époques, la plus brillante fut sans contredit la seconde. Elle marque l'apogée de la civilisation musulmane, non dans les faits de guerre, mais dans l'administration intérieure, l'aisance et la sécurité publiques, le commerce, l'industrie, les lettres, les sciences et les arts. Toutes les grandes cités de l'Orient brillent alors d'un éclat d'autant plus vif que l'Europe est plongée dans une demi-barbarie. A Bagdad, centre de ce mouvement, les califes donnent eux-mêmes l'exemple en protégeant les écrivains, les artistes, les savants et les philosophes. Après Manşûr, son petit-fils Ma'mûn, esprit universel, amasse des livres, fonde des écoles, bâtit des observatoires, fait calculer des tables astronomiques, mesurer un méridien terrestre et traduire les auteurs grecs et orientaux. Au Caire, les Fatimites rivalisent avec Bagdad. Au nombre des trésors fabuleux amassés dans leurs palais, était une bibliothèque restée célèbre dans les annales arabes².

Cette culture éclectique, largement ouverte à toutes les idées, est le fruit des races diverses qui forment le monde musulman. Un de ses traits les plus saillants, c'est le rôle qu'y jouent les peuples conquis, surtout les Persans et

Parmi les anciennes, Ibn Khallikân, Ibn al-Athîr, Bundâri, Baihaqî, Mirkhond, le *Siyâset Nâmeh*, Abu l-fidâ', Maqrîzi, en général tous les historiens des Seldjoukides, des Atâbeks, des Ayoubites et des Mamlouks; plusieurs géographes; les dictionnaires biographiques (*tabaqât*) des théologiens, juristes et professeurs; les topographies de Bagdad, d'Alep, de Damas, de Jérusalem et du Caire, avec la description des madrasahs. Les ouvrages spéciaux cités par WÜSTENFELD (*Die Academien der Araber*, p. v) semblent avoir disparu; je n'ai pas consulté le ms. de Berlin, PETERMANN, n° 476.

Parmi les modernes, WÜSTENFELD, *op. cit.*, et *Der Imâm el-Schâfi'i*; GOLDZIEHER, *Muhammedanische Studien*; HANEBERG, *Schul- und Lehrwesen der Muhamedaner*; FELL, *Ursprung und Entwickelung des höheren Unterrichtswesens bei den Muhammedanern*; DOZY, *Histoire de l'Islamisme*; les travaux de SCHMÖLDERS, HAARBRÜCKER (trad. de Chahrastâni), HOUTSMA, SPITTA, MEHREN, SCHREINER, etc., sur la secte d'Ach'ari.

1. Voir plus haut, p. 99; et *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 95.

2. KREMER, *Culturgeschichte*; SÉDILLOT, *Histoire des Arabes*; DOR, *L'Instruction publique en Égypte*; WÜSTENFELD, *Fatimidenchalfen*; WEIL, *Chalfen*, etc.

les Grecs¹. Elle remonte, par tous les détours de l'histoire, à la Grèce classique et au vicil Orient. Elle fait revivre, en plein Islam, le génie du paganisme et rappelle par bien des traits la renaissance italienne. Elle crée enfin une littérature aussi riche que variée, dont il ne reste plus que de maigres débris.

Au point de vue des hautes études, cette époque s'incarne dans une institution très répandue, la *dâr al-'ilm* ou *dâr al-ḥikmah*, école de la science, sorte d'académie universelle où l'on enseigne, à côté des sciences musulmanes proprement dites, les disciplines héritées de l'antiquité, c'est-à-dire les mathématiques, l'astronomie et la géodésie, les sciences physiques et naturelles, la médecine, la grammaire, la poésie et les arts, enfin les diverses branches de la philosophie.

Ces sciences, les Arabes les appellent *'ulûm al-awâ'il*, sciences des anciens, marquant ainsi leur origine étrangère et préislamique. Les principales villes de l'Orient avaient une ou plusieurs académies de ce genre, entretenues par les califes ou par de hauts personnages, où de nombreux élèves venaient entendre les professeurs en renom et travailler dans de riches bibliothèques².

A côté de l'enseignement libéral de ces académies, naît et grandit celui des sciences musulmanes, c'est-à-dire l'étude et l'exégèse du Coran, de la tradition, du rituel et du droit canon. Comme toutes les théologies, ces sciences forment un corps de doctrines achevé, un vaste recueil de préceptes religieux, moraux, juridiques et sociaux qui proviennent de la *sunnah*, c'est-à-dire de la coutume en matière religieuse, rituelle et légale³. Par leur nature et par leur objet, les sciences sunnites diffèrent essentiellement des sciences des anciens.

MADRASAHS PRIVÉES. — L'instruction orale est à la base des sciences sunnites. Les théologiens juristes qui les enseignent, fondent des cours qu'ils entretiennent dans leur propre maison ou donnent des leçons dans les mosquées, sur l'appel des fondateurs. Ces cours portent des noms divers. On

1. GOLDZIER, *op. cit.*, *passim*.

2. Voir plus haut, p. 99. On trouve de ces institutions à Bagdad, au Caire, à Jérusalem, à Tripoli, ailleurs encore. Sur les écoles de la science et les sciences des anciens, voir Ibn Khallikân, trad. de SLANE, introduction et *passim*; Maqrîzi, chapitre des madrasahs; QUATREMÈRE, *Mémoires sur l'Égypte*, t. II, p. 384, 474 et suiv.; RAVASSE, *Essai*, II, p. 95; KREMER, *op. cit.*, t. II, pp. 438 et suiv.; LOTH, *Al-Kindî als Astrolog*, dans *Morgenländische Forschungen*, p. 264; FELL, *op. cit.*, etc.

3. Sur le sens exact de ce mot, voir GOLDZIER, *op. cit.*, II, pp. 11 et suiv.

rencontre déjà celui de madrasah, mais à l'origine il désigne un lieu d'étude en général. Peu à peu cependant, la madrasah prend une forme plus nette; c'est alors un édifice ou un simple local aménagé pour les cours, bâti souvent par le professeur lui-même, près d'une mosquée ou près de sa demeure.

Dès le IV^e siècle de l'hégire, la madrasah ainsi constituée se répand dans l'empire des califes. Chose curieuse, elle semble être née au milieu des populations chiïtes de la Perse orientale, où brille, dès le II^e siècle, un foyer très prospère d'études sunnites rattachées au rite de Châfi'i¹. On trouve de ces madrasahs primitives à Nichapour, à Merw, à Bokhara, à Âmul, à Tûs et à Tâbarân, à Bagdad et dans d'autres villes de la Perse et de la Mésopotamie. Mais ces établissements souvent modestes ont un caractère privé. Tandis que les cours officiels se tiennent en général à la mosquée, les madrasahs primitives sont l'œuvre des professeurs eux-mêmes et l'enseignement qu'ils y donnent est indépendant et personnel. C'est au milieu du V^e siècle que la madrasah, abandonnant ce rôle modeste, deviendra une institution d'État à tendances politiques, fondée et dirigée par les gouvernements. Cette évolution est liée à des phénomènes plus généraux : la décadence du califat, la réaction orthodoxe et l'avènement des dynasties mongoles.

LA RÉFORME RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — En esquissant ailleurs les causes qui semblent avoir provoqué la décadence du califat, j'ai montré que les souverains qui se taillaient des royaumes dans l'empire des califes avaient souvent, dans l'origine, combattu ces derniers en s'appuyant sur les sectes hétérodoxes. Tel fut, par exemple, le chiïsme des Bouyides². Mais le calife, perdant peu à peu sa puissance temporelle, ne fut bientôt plus que le chef spirituel des orthodoxes. Dès lors, les nouveaux souverains n'en ont plus rien à craindre. Cessant de le combattre, ils deviennent, par politique, ses plus fermes sou-

1. WÜSTENFELD, *op. cit.*, p. vii (fasc. II), expliquant l'origine de la communauté chafîite du Khorassan. Détail curieux : les six auteurs des *ṣaḥîḥ* et des *sunan* sont nés dans ces pays et quatre d'entre eux, Bukhârî, Abû Dâwûd, Tirmidhî et Nasâ'î, étaient chafîites. Tabari l'était aussi avant de fonder son rite. Nichapour est le centre de ce mouvement, qui se répand à l'est jusqu'à Hérat et Samarcande, puis à l'ouest au IV^e siècle. C'est en 338 H. que fut nommé à Bagdad le premier grand juge chafîite.

2. WILKEN, *Mirchond's Geschichte der Sultane aus dem Stamme Bujeh*, p. 5, etc. Ce phénomène est dû sans doute à l'antagonisme des races persane et arabe plutôt qu'à des combinaisons politiques. Si je mentionne en passant le chiïsme des Bouyides, ce n'est pas pour en chercher la cause profonde, mais simplement pour suggérer que ce fut peut-être un des motifs qui entraînèrent leurs rivaux dans le mouvement de réaction orthodoxe.

tiens, ses représentants auprès des peuples musulmans. En échange de leur protection, ils demandent au calife la sanction nécessaire à leur trône, par l'octroi de chartes, de diplômes et de titres officiels. Ainsi, par la force des choses, les nouveaux souverains seront orthodoxes. Ils proclameront dans leurs chaires le nom du calife et lui prêteront main forte contre ses ennemis, surtout contre les Alides¹.

Mais contre ceux-ci, la force brutale ne suffit pas. Avec une armée, on étouffe la révolte; on ne tue pas l'idée qui est le germe de la révolte. En Orient, l'idée religieuse tend toujours à se réaliser dans ce monde. Elle inspire non seulement les croyances et les mœurs, mais la vie sociale entière et tous les novateurs religieux entrent en conflit avec l'autorité constituée². De là ces continuelles émeutes, à Bagdad comme jadis en Judée, où l'idée religieuse n'était qu'une forme des questions sociales et politiques. Ainsi, toute révolution politique doit s'accompagner d'une réforme religieuse. Ici, cette réforme sera l'acharisme.

L'histoire religieuse du IV^e siècle offre le spectacle d'une double réaction : contre l'hérésie chiïte et contre la libre philosophie des Moutazilites. Ce mouvement dogmatique, provoqué par Ach'ari et son école, envahit au V^e siècle la société et les mœurs. De purement théorique, il devient pratique et militant, en restaurant la vieille sunnah.

Celle-ci s'était formée lentement dans les premiers siècles, puis déposée dans les recueils de droit et de tradition. Délaisée par la brillante école des sciences classiques, la sunnah s'était réfugiée dans les mosquées et dans les madrasahs privées, où les juristes théologiens en entretenaient le feu sacré. L'acharisme n'était pas un rite (*madhhab*), mais une confession (*i'tiqād*), une sorte de philosophie religieuse superposée aux pratiques rituelles. Tout en faisant une part à l'examen, il tranchait nettement avec toutes les hérésies. Il pouvait donc inspirer les rites orthodoxes; de fait, il fut bientôt enseigné dans les écoles d'Abû Hanifah, de Châfi'i et de Mâlik. Dès lors, les princes mongols protègent l'acharisme. Ils se font sunnites zélés, par conviction sincère ou par politique, et marchent dans la voie d'Allâh, à la façon de Mahomet et des premiers califes.

Aussi bien, des affinités de milieu, d'éducation première, rapprochaient les

1. Voir *Z. D. P. V.*, t. XVI, pp. 90 et suiv.

2. RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*, *passim*.

nomades asiatique des nomades arabes. A quelques siècles de distance, ces deux races fortes et jeunes entrent dans des conditions analogues sur la scène de l'histoire, apportant au milieu d'une civilisation raffinée, des aptitudes pareilles, un tempérament semblable, un commun fonds primitif d'idées sociales et morales. Une circonstance fortuite rend cette analogie plus frappante : la guerre sainte (*djihād*), prêchée jadis par Mahomet et ses successeurs, renaît maintenant dans la lutte contre les ennemis du calife de Bagdad.

Tel est le caractère des premiers Mongols, dès avant la réaction du IV^e siècle. La biographie d'Aḥmad ibn Ṭūlūn est pleine de traits sunnites. Après lui, Maḥmūd de Gaznah sera sunnite par esprit religieux et par vues politiques, en adversaire des Bouyides chiïtes. Comme le calife Qāhir, il persécute tous les hérétiques, Moutazilites, Alides, Ismaïliens et Carmates; son frère Naṣr fonde une des premières madrasahs d'État.

Plus tard enfin, les premiers Seldjoukides, Ṭogril-bek et Dāwūd, inaugurent leurs conquêtes dans le Khorassan, un foyer de sunnisme. Par la faiblesse même du calife, ils deviennent dès l'origine ses plus sûrs alliés contre les Bouyides, les Alides, les Fatimites, puis contre les Assassins. Leur alliance se cimente par des ambassades, des traités, des mariages réciproques, et ces parvenus de la steppe entrent dans la famille presque sainte des Abbassides¹.

A cette politique audacieuse, il faut une sanction religieuse et juridique. C'est alors que les *faqīhs*, c'est-à-dire les juristes théologiens sunnites, notamment les chafiïtes, deviennent les plus zélés soutiens des nouveaux souverains. Juges, avocats, officiers de police, administrateurs, ministres, ambassadeurs, secrétaires, conseillers intimes ou politiques, précepteurs de leurs enfants, éducateurs de leurs peuples, il n'est pas de fonction publique ou privée qu'ils ne remplissent auprès d'eux². De simples professeurs (*mu-darris*), les voilà diplomates influents, et leur pouvoir moral s'exerce sur les souverains eux-mêmes³. Ils inspirent leur gouvernement et forment par-

1. Étudier à ce point de vue l'histoire des premiers Seldjoukides, notamment dans Ibn al-Aṭhīr. L'exception de Rīdḡān ibn Tutuch, le prince chiïte d'Alcp, a des causes historiques qu'il serait trop long d'expliquer ici.

2. Parmi toutes ces fonctions, je ne relève ici que les nombreuses missions politiques, souvent fort délicates, confiées à des juristes, au nombre desquels figurent les noms les plus célèbres. Ils portent aussi aux souverains et aux grands les titres que leur confèrent les califes; KREMER, *Geschichte der herrschenden Ideen des Islams*, p. 418, n. 1. Ce détail n'est pas sans intérêt pour l'étude des inscriptions.

3. Voir dans Ibn al-Aṭhīr, *Hist. or. des Crois.*, t. II b, p. 303, un exemple de ce prestige auprès de Nūr ad-dīn. La littérature de l'époque est pleine de traits semblables. En parcourant WÜSTENFELD,

fois, de père en fils, de véritables dynasties de conseillers politiques¹. On les consulte sur toute chose ; non seulement sur des problèmes de droit abstrait, mais sur les questions les plus brûlantes : sur la légitimité du califat fatimite, sur le serment dû aux Abbassides². On les écoute, on les craint ; ils osent menacer le calife lui-même, élevant la voix comme les prophètes d'Israël³.

C'est que les faqîhs ne sont pas seulement des maîtres d'école et des ministres, mais des guides spirituels. A leur pouvoir professionnel et politique, ils unissent le prestige qui s'attache à tous les clergés, celui qu'ils exercent sur la foule⁴. Par cette veine, ils plongent au fond de l'âme populaire, et le peuple, qui les a vénérés pendant leur vie, les canonise après leur mort⁵. Ces hommes

op. cit., on assiste à la popularité croissante des juristes. Ceux qui se renferment dans la vie privée se font de plus en plus rares. Ainsi, il est dit de Baihaqi et de quelques autres qu'ils vivaient dans la retraite, contents de peu, à la *vicille mode, dans la simplicité des ancêtres*. L'exemple le plus frappant de la popularité des juristes au VI^e siècle est celui du célèbre Chîrâzi ; *op. cit.*, pp. 296 et suiv. Sur leurs qualités morales, *ibid.*, *passim* ; KREMER, *op. cit.*, pp. 177 et suiv.

1. Par exemple, la famille des Chahrûzûri ; WÜSTENFELD, *op. cit.*, pp. 315 et suiv. ; Ibn Khallikân, trad. DE SLANE, t. II, pp. 646 et suiv.

2. DE SACY, *Exposé de la religion des Druzes*, t. I, p. CCLIII et FOURNEL, *Les Berbers*, t. II, p. 41, citant Abu I-fidâ' ; WÜSTENFELD, *Fatimidenchalifen*, p. 197 ; Ibn al-Athîr, éd. TORNBORG, IX, p. 406. Autres exemples de consultations politiques : *Siyâset Nâme*, trad. SCHEFER, p. 199 ; Ibn Khallikân, trad. DE SLANE, t. II, p. 657, etc. Au II^e siècle, l'imân Mâlik lui-même est battu par un parent du calife pour une opinion politique ; Ibn Khallikân, trad. DE SLANE, t. II, p. 547. Au V^e siècle, les souverains étaient plus respectueux envers les juristes.

3. Lettre insolente d'Isfarâ'îni au calife Qâdir ; WÜSTENFELD, *op. cit.*, p. 218. Ses paroles, sans doute exagérées, n'en sont pas moins caractéristiques. Elles trahissent la faiblesse morale du calife, le caractère d'inviolabilité que le juriste attribue à la charge « qu'il tient d'Allah » et le rôle important joué par le Khorassan dans l'évolution politique et religieuse de son temps. Voir aussi Abu I-fidâ', *Hist. or. des Crois.*, t. I, p. 120 ; Maqrîzi, II, p. 407, l. 19 ; GOLDZIHNER, dans *Z. D. M. G.*, t. XL1, p. 62, etc. On compte sur eux pour empêcher les troubles religieux ; WÜSTENFELD, *op. cit.*, p. 312. Ils remplissent un peu le rôle de la presse moderne, avec plus d'honnêteté.

4. Je me contenterai de citer ici une source à coup sûr impartiale, celle du Frère Félix Faber. Il visita le Caire en 1483 et nous a laissé la plus curieuse description de l'Orient sortie de la plume des pèlerins. A cette époque de décadence où l'Égypte était déjà mûre pour la conquête ottomane, le judicieux observateur saisit et rend en peu de mots la triple autorité spirituelle, juridique et pédagogique du mudarris : « Sunt autem inter eos triplices sacerdotes. Aliqui praesunt gymnasiis, et legunt in scholis jura et leges eorum, et quia doctiores sunt, ad regendum populum ordinantur, et vocantur Muderis. » *Evagatorium*, éd. HASSLER, t. III, p. 84.

5. Exemples de deuils publics à la mort de juristes révéérés : FELL, *op. cit.*, p. 20 ; WÜSTENFELD, *op. cit.*, pp. 300, 325, etc. ; Ibn al-Athîr, X, p. 85. Les tombeaux des théologiens deviennent des lieux de pèlerinage, comme ceux des prophètes ; ils sont l'objet de la vénération populaire. Aujourd'hui encore au Caire, au milieu de la population la plus douce et la moins fanatique, les tombeaux des imâms Châfî'i et Laïth ibn Sa'd sont fermés aux chrétiens avec un soin jaloux. Sur le culte des saints, voir GOLDZIHNER, *op. cit.*, t. II, pp. 277 et suiv.

tiennent en leurs mains les consciences et l'exercice de la loi. Avec ces deux leviers puissants, ils dirigent l'opinion publique. Dans une société qui n'a pas de code absolu, leur avis fait loi et cette loi s'étend jusqu'au trône. Grâce au rôle universel des faqih, le sunnisme se répand dans toutes les couches de la société. Il fait naître un esprit nouveau, fatal à la liberté de conscience, à tous les germes d'indépendance, mais fort utile aux souverains d'hier¹.

Pour le fixer dans les masses, pour l'inculquer aux générations nouvelles, il faut un instrument pratique, une institution durable au-dessus des hasards d'une vie humaine. Ce rôle sera rempli par la madrasah. C'est alors que l'école de théologie sort du domaine privé pour devenir une institution politique sous le contrôle officiel de l'État.

MADRASAHS POLITIQUES. — Cette création fut l'œuvre de Nizâm al-Mulk, le vizir des sultans seldjoukides Alp Arslân et Malik Châh. Les antécédents de Nizâm, son berceau, son éducation première, puis sa carrière publique, tout explique le rôle qu'il va jouer ici. Son père était employé à Tûs, un des centres du foyer sunnite du Khorassan, la patrie même de Gazzâli. Il se voue de bonne heure aux études religieuses et son frère 'Abdallâh devient un juriste distingué. Monté sur la scène politique, il embrasse naturellement le parti de la réforme². Vers le milieu du V^e siècle, Nizâm fonde à Nichapour une madrasah pour le célèbre juriste Djuwaini. Quelques années après, il en crée une à Bagdad pour le fameux Chirâzi, alors à l'apogée de sa popularité, puis d'autres à Bassora, à Ispahan, à Balkh, à Hérat, à Mossoul, ailleurs encore. Ses successeurs imitent son exemple et la madrasah se répand dans tout l'empire des Seldjoukides³.

1. Ainsi le cas du philosophe Suhrawardi, condamné à mort par Saladin pour ses opinions philosophiques; *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 96, n. 2.

2. Les idées et le rôle historique de Nizâm ressortent avec une singulière netteté de l'ouvrage qu'il rédigea pour son maître Malik Châh, le *Siyâset Nâme*, publié récemment par M. SCHEFER. Ce testament politique du grand ministre est une des sources les plus curieuses pour l'histoire de la réaction sunnite.

3. « Les madrasahs de Nizâm, dit Ibn al-Athîr, sont célèbres dans le monde. *Pas une ville qui n'ait la sienne*, jusqu'à Djazîrat ibn 'Umar, ville perdue dans un coin de la terre... » *Hist. or. des Crois.*, t. II b, p. 19. Sur les madrasahs de Nizâm, voir surtout Ibn Khallikân, trad. DE SLANE, introduction, pp. xxvii et suiv., et les sources citées par ce savant orientaliste. Il me semble qu'il n'a pas saisi exactement la portée de la création de Nizâm, faute d'avoir vu le lien qui la rattache au mouvement acharité et à la politique des nouveaux souverains. Je crois que le propre de Nizâm est d'avoir fondé des écoles d'État, de véritables séminaires, sorte de pépinières officielles pour toutes les charges publiques.

Ce que Nizâm a fait pour la Perse et la Chaldée, les grands feudataires seldjoukides, les Atâbeks de Mossoul et de Damas, Nûr ad-dîn et Saladin le font pour la Mésopotamie, la Syrie et l'Égypte. Issus de races semblables, entrés sur la scène de l'histoire à la suite des Seldjoukides et dans des circonstances analogues, ces princes kurdes ou mongols gravitent dans la même orbite politique ; ils deviennent les champions de la réaction sunnite¹. Avec les Atâbeks, la madrasah s'avance à l'ouest et s'implante à Mossoul, à Arbèle,

Ce caractère, confirmé par une phrase de M. HOUTSMA, préface de Bundâri, p. VIII, ressort d'une foule de traits. Les professeurs sont choisis par les fondateurs eux-mêmes, qui fixent tous les détails de l'organisation. Ce n'est plus la madrasah libre et privée que le professeur dirige à son gré. Celle-ci devient de plus en plus rare depuis le V^e siècle, tandis que les cours de mosquée continuent à fleurir à côté des madrasahs ; HANEBERG, *op. cit.*, p. 10 et suiv. Pour enseigner dans une madrasah, il faut dès lors un diplôme officiel, tandis que le cours de mosquée reste plus libre ; FELL, *op. cit.*, p. 24. En outre, le fondateur paie et loge les professeurs, souvent les élèves eux-mêmes ; il se réserve ainsi le droit de les diriger comme il l'entend. Un autre trait qui décèle dans la madrasah l'œuvre personnelle du souverain, c'est qu'il lui associe son propre tombeau. Ainsi, presque tous les sultans du Caire sont enterrés dans une madrasah, rarement dans une mosquée proprement dite. En rapprochant ces détails et d'autres encore de l'évolution politique et religieuse qui bat son plein à l'époque de Nizâm, le rôle historique de la madrasah apparaît sous son vrai jour.

D'après Subki, le propre de Nizâm serait d'avoir introduit des salaires fixes pour les étudiants ; DE SLANE, *op. cit.*, p. XXVIII ; FELL, *op. cit.*, p. 16. On trouve des salaires fixes pour les professeurs dès l'époque d'Aḥmad ibn Ṭûlûn ; WÜSTENFELD, *op. cit.*, p. 76. L'assertion de Subki confirme le caractère de tendance des écoles de Nizâm. Je reprendrai toutes ces questions dans le mémoire annoncé ; j'y étudierai notamment un côté encore peu connu de la madrasah : son organisation intérieure.

Encore un trait qui montre le rôle politique des madrasahs de Nizâm : c'est leur rapport étroit avec le mouvement acharite. Ce fait est attesté par de nombreuses sources. Un célèbre docteur acharite, attaqué à Bagdad par les Hanbalites, trouve protection auprès de Nizâm ; *op. cit.*, p. 286 ; Ibn al-Aṭhîr, X, pp. 71 et 73. Voir aussi GOLDZIEHER, *Z. D. M. G.*, t. XLI, p. 63.

Les Seldjoukides étant surtout chafîtes, comme les Atâbeks de Mossoul seront hanafites, la plupart des madrasahs de Nizâm étaient réservées au rite de Châfi'i. A noter, comme un trait curieux du rôle de Nizâm, la tentative qu'il fait pour transporter du Caire à Bagdad le corps de l'imâm Châfi'i. Badr al-Djamâli, ministre d'un Fatimite, consent à lui livrer ce palladium, mais un miracle empêche l'opération. Cette légende curieuse est née sans doute après la réaction sunnite en Égypte.

1. Les dynasties mongoles issues de fiefs seldjoukides suivent la politique de Bagdad. Kûkbûri, prince d'Arbèle, est un des principaux acteurs dans la marche du sunnisme à l'Ouest. Son caractère attachant offre toutes les qualités du sunnisme mongol. J'y reviendrai en commentant les inscriptions qu'il a laissées à Damas. On sait comment les Atâbeks de Mossoul furent entraînés dans le mouvement sunnite. Après la prise de Jérusalem par les Croisés, l'opinion publique force le sultan seldjoukide Muḥammad à envoyer une armée en Syrie. Il la confie à Maudûd, puis à Aqsunqur Bursuki, princes de Mossoul et zélés sunnites, tous deux assassinés par les Bâtiniens, ennemis de l'orthodoxie. Zengui succède au fils d'Aqsunqur. Dès lors, la politique des Atâbeks est orientée ; elle se dessine de plus en plus nettement, à mesure que le déclin de la puissance seldjoukide déplace vers la Syrie le centre de gravité de l'Islam. Le sunnisme pénètre alors dans les petits États de la Syrie, satellites des Atâbeks de Mossoul.

à Sindjar, à Nisibe, à Édesse. Une circonstance fortuite vient seconder leurs efforts. Par la Syrie, ils entrent en lutte avec les deux principaux ennemis de l'Église musulmane : les Fatimites et les Croisés.

Quand les Croisés pénètrent en Syrie, ce pays est partagé entre le chiïsme des Fatimites et le sunnisme des princes mongols. Avec l'aide inconsciente des Croisés, ceux-ci ont bientôt renversé le trône affaibli des Fatimites. Dès lors, leurs efforts se tournent contre les Chrétiens eux-mêmes. La croisade a semé l'épouvante chez les musulmans. Par une vieille habitude, leurs regards se sont tournés vers Bagdad. Mais le calife et le sultan seldjoukide lui-même sont impuissants à les défendre et leur espoir déçu se reporte sur les nouveaux dynastes.

Durant cette longue lutte, le prestige religieux du califat de Bagdad passe peu à peu sur la tête des princes de Syrie, désormais seuls défenseurs de l'Église. Cette évolution, qui commence avec Zengui et Nûr ad-din et se continue par Saladin, s'achève un siècle plus tard sous Baibars, par l'invasion des Tartares et la translation du califat au Caire. Par la prise de Saint-Jean-d'Acre, Khalil la consacre définitivement¹. Ainsi, phénomène profond, c'est grâce aux Croisades que les sultans d'Égypte et de Syrie donnent un nouveau prestige aux institutions musulmanes².

Nûr ad-din bâtit des madrasahs à Alep, à Hamah, à Homs, à Damas, à Baalbek, à Manbidj, à Raqqah, à Mossoul, à Édesse, dans toutes les villes de son royaume. Saladin poursuit son œuvre en Syrie, notamment à Damas. Trait caractéristique : Jérusalem à peine conquise, il convertit en madrasah l'église Sainte-Anne ; elle avait servi d'académie des sciences sous les Fati-

1. On peut la suivre dans une foule d'indices ; j'en donnerai la mesure par deux faits. Avant les Croisades, le calife refuse encore au puissant Malik Châh la faveur du baise-main ; KREMER, *op. cit.*, p. 422, n. 2 ; Ibn al-Athîr, X, p. 103. Comparer à ce trait l'attitude humiliante du calife installé au Caire par Baibars. — Dans la grande mosquée de Damas, les inscriptions au nom de Tutuch et de Malik Châh font mention du calife abbasside, tandis que celles de Nûr ad-din, de Saladin et des Mamlouks n'en parlent jamais, sauf de très rares exceptions. Le prestige religieux des Ayoubites et des Mamlouks éclate à toutes les pages des chroniques de l'époque. Voir l'enthousiasme provoqué dans l'Islam par la chute de Jérusalem, puis de Saint-Jean-d'Acre.

2. Par une coïncidence curieuse, la réaction sunnite introduisait la madrasah en Syrie au moment où les Croisés y pénétraient d'autre part. La première madrasah de Damas fut fondée en 491 H. ; Ibn Chaddâd, *Barq ach-cha'm*, ms. cité, f° 43 r° ; SAUVAIRE, *Description de Damas*, tir. à part, p. 209. La première madrasah d'Alep fut fondée en 516 H. par Sulaimân, lieutenant de son oncle Îlgâzi, prince ortokide de Mardin et l'un des principaux adversaires des Francs dans la Syrie du nord ; Ibn Chaddâd, *Al-a'lâq al-khâṭirah*, ms. cité, f° 31 v° ; Ibn Khallikân, trad. DE SLANE, t. I, p. 225.

mites, puis d'abbaye aux Croisés. Par cet acte, Saladin marquait la double orientation de sa politique : lutte contre les Chrétiens et contre les hérétiques au sein de l'Islam¹.

Enfin la madrasah pénètre à sa suite en Égypte, entraînant sous les débris du trône fatimite les institutions créées par ces califes². Dès lors, l'académie des sciences a vécu. Les Ayoubites, puis les Mamlouks, héritiers de leur politique, couvrent de madrasahs l'Égypte et la Syrie³.

En résumé, depuis Saladin, la réaction sunnite triomphe en Orient. Elle inaugure une ère de grandeur militaire et de fanatisme religieux. Elle consacre le triomphe de l'Islam, rajeuni par les races mongoles, sur les Chrétiens et les hérétiques. Acheté au prix d'une haute culture intellectuelle, ce triomphe cache le germe d'une longue décadence. La madrasah se répand partout, de Samarcande au Soudan⁴.

C'est une mosquée et une école de théologie. On y fait le culte et la prière; on y enseigne les sciences religieuses suivant les doctrines d'Ach'ari; on y suit des cours de controverse et d'édification⁵.

C'est une école de droit, et là réside sa véritable portée historique. Car la madrasah répand les doctrines approuvées par l'Église et par l'État, au point qu'elle sert parfois de cour de justice. Elle prépare à toutes les fonctions publiques, religieuses et judiciaires, et forme de nouveaux maîtres. Elle ouvre enfin les hautes carrières politiques. Il n'existe alors que deux routes à la fortune : l'armée, qui peut conduire au trône, et le droit, qui mène jusqu'aux marches du trône.

Ce droit, qui l'enseigne à la madrasah? Ces mêmes juristes, naguère simples

1. Ainsi les destinées de ce monument historique, acquis à la France et restauré par M. MAUSS, marquent les étapes successives de la culture médiévale en Syrie.

2. Dès l'année 546, une madrasah fut fondée à Alexandrie pour le juriste chafite Silafi, par le vizir du calife fatimite Zâfir; Ibn K̄hallikân, trad. DE SLANE, t. I, p. 87. Mais ce fut sans doute un cas isolé; de l'aveu de tous les historiens, Saladin fut le vrai fondateur de la madrasah égyptienne.

3. On a parfois confondu l'académie (*dâr al-'ilm*) avec la madrasah, faute de définir exactement ces termes. Ainsi DOR BEY, dans un ouvrage excellent, dit que les Croisades portèrent un coup fatal aux madrasahs; *Instruction publique en Égypte*, p. 135. C'est aux écoles de science qu'il eût fallu dire; la madrasah, au contraire, bénéficie des Croisades par le triomphe du sunnisme.

4. Sur les madrasahs du Fayyoun, de la Haute-Égypte et du Yemen, voir Ibn K̄hallikân, trad. DE SLANE, t. I, p. 656; t. II, pp. 368 et 391; Ibn Baṭūṭah, t. I, pp. 104-108; FELL, *op. cit.*, p. 17, n. 3, etc.

5. Tel est le sens des mots *munâzarah* et *wā'iz*; Ibn K̄hallikân, trad. DE SLANE, t. II, p. 630, éd. du Caire 1299, I, p. 590.

professeurs, aujourd'hui piliers de l'Église et de l'État. Ils enseignent à leurs élèves, futurs qâdis ou grands vizirs, ce qu'ils apprennent aux enfants royaux, futurs souverains. Leur doctrine se répand dans l'Islam entier et Abû Ishâq Chirâzi pourra dire, après son voyage triomphal à travers la Perse, de Bagdad à Nichapour, porteur d'une mission politique du calife au sultan Malik Châh : « Je n'ai passé dans aucune ville, dans aucune bourgade, sans y trouver quelqu'un de mes élèves exerçant les fonctions de qâdi, d'écrivain ou de prédicateur¹. »

La réaction sunnite a répandu quelques institutions analogues à la madrasah, notamment la *dâr al-ḥadīth*, école de la tradition. Formée lentement dans les premiers siècles, la tradition envahit peu à peu les sciences musulmanes. Elle devient comme une méthode universelle; pour l'acquérir auprès des grands maîtres, les étudiants font le tour des pays musulmans. Les théologiens acharites s'en servaient largement dans leur enseignement. Les professeurs des madrasahs étaient non seulement docteurs en droit, mais docteurs en tradition. Malgré tout, la tradition reste une étude théorique. Si l'école de la tradition se répand avec la madrasah, elle n'acquiert pas la même importance, parce qu'elle ne prépare pas, comme celle-ci, à toutes les carrières publiques².

MADRASAHS MIXTES. — Le corps de préceptes religieux, dogmatiques, rituels, juridiques, sociaux et moraux qui guide le musulman de son berceau jusqu'à sa tombe, a pris forme dans quatre rites principaux, fondés par les imâms Mâlik, Abû Ḥanîfah, Châfi'i et Aḥmad ibn Ḥanbal. Si la réaction du V^e siècle s'est faite surtout au nom de Châfi'i, c'est que son rite était le plus répandu dans la région où elle a pris naissance. Les madrasahs de Niẓâm étaient destinées pour la plupart aux chafiïtes. Toutefois, aucune hostilité ne régnait entre les différents rites. Les souverains mongols, personnellement chafiïtes ou hanafites, créent des madrasahs pour les autres rites suivis dans leurs États, car il leur faut pourvoir à toutes les charges publiques. Ils installent souvent

1. WÜSTENFELD, *op. cit.*, p. 300.

2. Sur le *ṭalab al-ḥadīth* et les voyages d'étudiants, et sur les caractères distinctifs du droit et de la tradition, voir la profonde étude de M. GOLDZIEHER, *op. cit.*, t. II, pp. 175 et 203 et suiv. Il y a entre la madrasah et l'école de la tradition à peu près la même différence qu'entre les recueils de droit (*kutub as-sunan fi l-fiqh*), manuels pratiques comme le *Muwatta'*, et les recueils de traditions (*ṣaḥīḥ*). La première école de la tradition en Égypte fut la Kâmilīyyah; voir plus haut, p. 98.

deux rites ensemble dans un même édifice; c'est la double madrasah. Ainsi font les Seldjoukides et les Atâbeks, puis les sultans d'Égypte. Bien plus, un même toit abrite parfois les quatre rites. Telle était la madrasah Mustanşiriyyah de Bagdad¹. La quadruple madrasah pénètre en Égypte avec Malik Şâlih Ayyûb et s'y fixe désormais. Ainsi le sultan Ḥasan, en installant les quatre rites dans les quatre angles de son édifice, suivait un usage ancien et fort répandu. Ce détail nous amène au plan des madrasahs cairotés.

PLAN DES MADRASAHS. — Nous savons par Mirkhond et d'autres auteurs que la Niẓâmiyyah de Bagdad était un superbe édifice. Si l'on songe que Niẓâm al-Mulk a rétabli les finances de l'empire seldjoukide et qu'il l'a couvert de somptueuses constructions, mosquées, palais, hôpitaux et caravansérails, on admettra que ses madrasahs se distinguaient des précédentes par un aménagement plus vaste, peut-être par un plan nouveau. Mais nous n'avons aucune indication précise sur ce plan. Les monuments arabes de la Chaldée ont disparu pour la plupart. La Mustanşiriyyah de Bagdad, bâtie en 631 de l'hégire, et dont les ruines ont été vues par NIEBUHR au siècle dernier, n'a pas été relevée en détail par les explorateurs. On en trouve un curieux dessin dans un manuscrit illustré, mais ce document ne permet pas d'en restituer le plan². Il n'est plus possible aujourd'hui de rattacher à l'architecture de la madrasah seldjoukide celle de la madrasah égyptienne.

A travers une foule de modifications secondaires, celle-ci offre un plan uniforme : une cour centrale et carrée, flanquée de quatre salles ou livâns, formant les branches d'une croix. Cette figure est inscrite dans un carré dont les angles sont occupés par les dépendances : salles de cours, bibliothèques, logements pour les professeurs, les étudiants et le personnel de service. La plus ancienne madrasah du Caire dont il reste quelque vestige, la Kâmiyyah, était bâtie sur ce plan. C'est celui de la Şâlihiyyah, la première madrasah quadruple du Caire, celui des quadruples Zâhiriyyah et Nâşiriyyah³.

Puisque la madrasah est entrée en Égypte par la Syrie, c'est ici qu'il faut chercher l'origine du plan carré. On trouve encore en Syrie quelques madrasahs antérieures à toutes celles du Caire, mais elles sont ruinées ou désaffec-

1. WÜSTENFELD, *Academien der Araber*, pp. IV et 20.

2. Le célèbre Ḥariri de la collection de M. SCHEFER; cf. NIEBUHR, *Voyage en Arabie*, t. II, p. 241.

3. Voir pp. 98, 102, 118 et 152. Maqrizi, II, pp. 374, l. 12, 379, l. 2, et 382, l. 19. La quadruple Mañşûriyyah du sultan Qalâwûn est bâtie sur un plan différent; Maqrizi, II, p. 380, l. 2. et plus haut, p. 125.

tées. Plusieurs ont été transformées en maisons; il est fort difficile d'y pénétrer, car la vie privée se dérobe encore plus en Syrie qu'en Égypte. Celles que j'ai pu visiter présentent un plan analogue à celui des madrasahs cairotés; d'autres ont perdu toute trace de leur aménagement primitif.

En réservant pour des recherches ultérieures la question du plan des premières madrasahs syriennes, je crois qu'on peut fixer les points suivants :

1° L'installation de la quadruple madrasah dans un plan carré, symétrique et divisible en quatre parties égales, ne saurait être purement fortuite.

2° Ce plan se distingue, par ses origines et son rôle dans l'architecture arabe, du plan des mosquées proprement dites. Celui-ci comporte une grande cour carrée, entourée de portiques peu élevés, sur colonnes ou piliers, à toiture plate. Il paraît être une combinaison de l'atrium de la basilique chrétienne avec la salle persane à colonnes, telle que M. DIEULAFOY l'a restaurée dans les édifices de Suse et de Persépolis, telle qu'on la retrouve dans les palais des chahs de Perse.

3° L'origine du plan des madrasahs doit être cherchée en Syrie, peut-être au delà, en Mésopotamie ou en Chaldée, c'est-à-dire dans l'empire des Seldjoukides. A priori, il doit se composer aussi d'éléments syriens et persans, mais différents de ceux qui ont formé le plan des mosquées, puisque la madrasah a une origine entièrement distincte.

Or il existe dans l'est de la Syrie, c'est-à-dire du côté de la Chaldée, un édifice qui répond à toutes ces conditions. Il offre le plan des madrasahs syro-égyptiennes, mais simplifié; en un mot, un véritable plan type. C'est le Qaşr de la citadelle de 'Ammân¹. Étudiez-en la structure générale, vous y trouverez

1. Ce curieux édifice a été décrit par plusieurs voyageurs cités dans RITTER, *Erdkunde*, XV, pp. 1151 et suiv. Il a été étudié souvent depuis: voir NORTHEY, dans *Pal. Expl. Fund. Quarterly*, 1872, p. 67; CONDER, *Heth and Moab*, frontispice et p. 162; *Syrian Stone Lore*, p. 352; *Survey of Eastern Palestine*, t. I, pp. 60 et suiv., avec un plan; *Twenty one years work in Palestine*, p. 179, avec dessins; DIEULAFOY, *L'art antique de la Perse*, t. V, pp. 90-104, avec un plan et de curieux dessins de M. MAUSS. Voir aussi les photographies nos 320, 381 et 393 de la collection du *Pal. Expl. Fund et Notes*, I, p. 22. Sur le palais de Machittâ, voir TRISTRAM, *The Land of Moab*, chap. XI et pp. 367 et suiv. (dessins); les ouvrages cités de RITTER, CONDER, DIEULAFOY (dessins); MERRIL, dans *P. E. F., Quarterly*, 1891, p. 75; BLISS, *ibid.*, 1895, pp. 229 et suiv. (dessins); BRÜNNOW, dans *Z. D. P. V.*, 1895, *M. u. N.*, pp. 81 et suiv., citant plusieurs autres relations de voyage que je ne connais pas.

On a vu dans le Qaşr et dans le palais de Machittâ des édifices élevés par Chosroës au cours de son expédition syrienne. A supposer qu'il ait pris part lui-même à cette campagne, comment le roi perse aurait-il eu le loisir de bâtir dans un pays qu'il traversait en devastateur, non en colonisateur? J'ai déjà dit, *Notes*, I, p. 22, n. 1, que l'origine persane de ces deux monuments ne me paraissait pas prouvée. A

les éléments suivants : une cour carrée à ciel ouvert, limitée par quatre façades dont chacune reproduit en petit celle du Tâdji Kesrâ de Ctésiphon. Voilà pour l'élément persan¹.

Quant à l'élément gréco-syrien, il est dans la disposition cruciforme des quatre façades. Que l'on songe à toutes les églises byzantines bâties sur un plan symétrique, carré ou octogone, à Constantinople, en Asie Mineure, en Syrie même, à la *Sakhrah* de Jérusalem, aux églises d'Ezra et de Bosra, surtout à celle de Saint-Siméon le Stylite près d'Alep, où les architectes ont procédé comme ceux de 'Ammân en plaçant en croix, autour d'une cour centrale et symétrique, quatre basiliques à peu près égales².

L'influence syrienne se trahit aussi dans les détails de la construction et de l'ornement :

Dans la coupe des pierres, notamment des voussoirs des grands arcs³;

Dans la courbe de ces arcs, outrepassés à leur base. Ce profil, qui devien-

la même époque, M. MERRIL. *loc. cit.*, élevait des doutes sur cette hypothèse. Depuis la récente visite de M. BLISS, on sait que les inscriptions de Machittâ, où M. TRISTRAM a vu du pehlewî, ne sont que des *graffiti* arabes et des signes de Bédouins. Ainsi tombe le principal argument en faveur de l'origine persane. Suggérée par M. FERGUSSON à l'appui de sa théorie, l'hypothèse du pehlewî n'inspirait à priori qu'une faible confiance.

Ces deux édifices offrant d'incontestables éléments persans, on peut expliquer leur présence par une autre supposition. Je pense qu'ils sont l'œuvre des rois de Gassân. On sait que ces souverains arabes, établis pendant les premiers siècles de notre ère dans la Syrie transjordanne, défendaient la frontière orientale de l'empire byzantin contre les incursions des Perses et des rois arabes de Hîrah, leurs rivaux, qui protégeaient en Chaldée la frontière occidentale du royaume perse. Ces nomades, en se fixant, avaient sans doute adopté la civilisation byzantine et leurs constructions, restées légendaires dans la tradition arabe, devaient s'inspirer d'éléments empruntés à la Syrie et à la Perse. Ainsi s'expliquerait le caractère mixte de l'architecture du Qaşr. Sans vouloir discuter ici ce curieux problème, je constate avec plaisir que cette opinion est partagée par M. BRÜNNOW, qui a visité récemment 'Ammân et Machittâ. Il vient de l'exposer dans un curieux mémoire, en l'appuyant de dessins et de photographies; *loc. cit.*, et 1896, pp. 1 et suiv. Sur les édifices gassanides, voir WETZSTEIN, *Reisebericht über Haurân*, pp. 116-132.

1. Cette analogie se retrouve jusque dans les arcatures sur colonnettes qui décorent les façades; elles semblent empruntées à celle du Tâdj, comme M. DIEULAFOY l'a remarqué. Au Tâdj, ce motif a une valeur constructive, parce qu'il renforce une immense façade en briques sujette à gauchir sous la poussée de l'édifice. Dans le Qaşr, au contraire, il ne joue aucun rôle dans l'économie du bâtiment, puisque les quatre façades, de dimensions restreintes et construites en grandes pierres de taille, s'appuient les unes contre les autres. La taille des pierres montre clairement que les colonnettes sont un simple décor. Donc, l'architecte du Qaşr n'a pas inventé ce motif. Il l'a transcrit d'après quelque édifice en brique de la Chaldée, peut-être sur le Tâdj lui-même.

2. Voir DE VOGÜÉ, *Syrie Centrale, Architecture civile et religieuse*, *passim*.

3. Voir DIEULAFOY, *loc. cit.*, et les photographies du *Fund*.

dra caractéristique de l'art arabe, existe déjà dans l'architecture chrétienne de la Syrie, par exemple à la grande basilique de Ruwaihâ, ville ruinée dans la Syrie septentrionale¹.

Dans la brisure légère de ces arcs, remplaçant la forme ellipsoïdale des arcs persans, et dans la clef de voûte, taillée dans un voussoir médian²;

Enfin dans le style du décor, qui rappelle l'ornementation des monuments chrétiens de la Syrie et certains motifs trouvés en Arabie³.

Quoi qu'il en soit de son origine, le Qaşr est le prototype des madrasahs égyptiennes. Est-il aussi leur ancêtre, par une filiation réelle et historique? C'est fort possible. Si l'on songe que Saladin en a bâti plusieurs en Syrie avant de les introduire au Caire; qu'il apportait dans la vallée du Nil, avec la réforme religieuse, politique et militaire, de nouveaux principes de construction, d'architecture et de décoration trahissant leur origine syrienne, on admettra que les premières madrasahs cairotés ont été l'œuvre d'architectes syriens imbus de principes syro-persans, comme les ingénieurs militaires de Saladin étaient nourris de méthodes syro-françaises.

Ainsi l'on remonterait, par une filiation directe, de la madrasah de Ḥasan à l'arc de Ctésiphon. Est-ce coïncidence fortuite ou souvenir d'une parenté réelle? Les auteurs arabes, en décrivant les grands berceaux de la madrasah, les comparent à l'arc du Tâdji Kesrâ; ils prétendent même que ce dernier servit de modèle à l'architecte de Ḥasan⁴.

1. Dans l'arc qui surmonte le linteau de la porte d'entrée. Dans DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. 69, cet arc est dessiné en plein cintre ordinaire, mais la forme en fer à cheval, que j'ai observée moi-même en 1895, est appuyée par une photographie de ma collection.

2. DIEULAFOY, *loc. cit.*

3. Voir DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. 24; EUTING, *Nabatäische Inschriften*, p. 12 (sculpture de Teimâ); BRÜNNOW, *loc. cit.*

4. Maqrîzi, II, p. 316, l. 12; Ibn Iyâs, I, p. 204 en haut; *Zubdah*, p. 31, avec une curieuse tradition. Je ne puis aborder ici tous les problèmes soulevés par ce bel édifice. Le plus important est celui de la construction des grands berceaux. J'ai déjà dit (*Notes*, I, p. 22) que le système par tranches, signalé par MM. CHOISY et DIEULAFOY dans les berceaux en briques byzantins et persans, se retrouve dans plusieurs madrasahs cairotés. Ce procédé, qui permettait l'économie des cintres provisoires, a-t-il été employé à la madrasah de Ḥasan? L'intrados des berceaux est enduit d'une couche de plâtre qui empêche d'en étudier la structure. En tout cas, les auteurs arabes attestent l'emploi de cintres en bois considérables pour la construction du grand berceau; Maqrîzi, II, p. 316, l. 9; Ibn Iyâs, I, p. 204. Je signale enfin les très curieux bas-reliefs qui décorent une colonnette à droite du grand portail. Ils représentent des églises de style byzantin et gothique. S'il faut y voir, comme je le pense, la signature de l'architecte, ce dernier ne pouvait être qu'un chrétien.

Si j'ai dépassé les limites d'un simple commentaire, c'est que le n° 168 fournit la seule preuve tangible du rapport étroit qui lie la quadruple madrasah au plan carré. Cette preuve a d'autant plus de valeur que les madrasahs syro-égyptiennes ont perdu depuis longtemps leur installation primitive, par suite de la déplorable gestion de leur fortune privée. On ne retrouve aujourd'hui, dans les locaux répartis autour de la cour centrale, presque aucune trace de l'enseignement qui fit jadis leur renommée. La madrasah, on l'a vu, renfermait une mosquée et une école. Celle-ci a disparu; celle-là seule a survécu. Voilà pourquoi les archéologues ont confondu la madrasah avec la mosquée proprement dite et n'ont pas distingué leurs plans essentiellement différents¹.

169

TOMBEAU. — A l'extérieur du mausolée, au sommet des colonnes d'angle de la façade est, sur la place Rumailah. Une ligne circulaire en coufique décoratif; caractères moyens. Inédite.

اللهم آدم النصر والتأييد بإبقاء الملك الناصر حسن.

170

TOMBEAU. — A l'intérieur, au sommet des quatre murs, grand bandeau de bois sculpté. Beau naskhi mamlouk, très grands caractères. Publiée par M. MEHREN, II, p. 31.

المباركة في شهور سنة أربع وستين وسبع مائة وصلى الله على محمد. بسمه (Côtés est, nord et ouest) وكان الفراغ من هذه القبة (Côté sud) C. II, 256

المباركة في شهور سنة أربع وستين وسبع مائة وصلى الله على محمد.

Ce bandeau est interrompu au milieu de chaque côté par quatre grands cartouches à inscription, renfermant la formule ordinaire.

1. FRANZ PACHA, *Die Baukunst des Islam*, pp. 107-109, a bien distingué ces deux plans, mais sans les attribuer à deux institutions différentes. Les idées que j'ai émises à ce sujet dans le *Journal Asiatique* ont été adoptées par M. HERZ BEY dans son catalogue du Musée arabe du Caire.

171

ÉPITAPHE DU SULTAN. 786 H. — Le sarcophage, au centre du tombeau, est entouré d'une grille de bois et couvert de draperies. Sur sa face sud, stèle de marbre barlongue, terminée en demi-cercle; dimensions 33×85. Sept lignes en naskhi mamlouk; petits caractères élégants, bien conservés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 31; voir pl. V, n° 4.

(1) بسملة (2) كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ (3) أمر بإنشاء هذا الضريح المبارك (4) برسم تربة
السلطان السعيد الشهيد (5) الملك الناصر حسن وذريته تعمدهم (6) الله برحمته أجمعين في
العشر الأول من شهر (7) ذي القعدة الحرام سنة ست وثمانين وسبعمائة.

En rapprochant ces textes des récits des auteurs, on peut suivre pas à pas la naissance de ce magnifique édifice. Les travaux, commencés en 757, furent poussés trois ans sans relâche². Le plan primitif comportait quatre minarets; on en avait déjà bâti trois, quand l'un d'eux s'écroula, le 6 rabi' II 762, tuant dans sa chute environ trois cents personnes. Cet accident sembla le présage de la fin du règne du sultan. En effet, ajoute Maqrizi, Hasan mourut trente-trois jours après, avant d'avoir achevé les revêtements de marbre; ils furent terminés par un eunuque de la cour³. Toutefois le sultan, pressé sans doute de prendre possession de l'édifice, l'avait fait inaugurer solennellement avant sa mort⁴.

Les inscriptions confirment ces dates successives. Le n° 168, au-dessus de l'entrée des quatre madrasahs, est de l'année 764 (1362-63). Ainsi les pare-

1. C. II, 26.

2. Maqrizi, II, p. 316, l. 5. Ibn Iyâs, I, p. 203, dern. l., donne la même année pour la fondation; Suyûti, II, p. 192, donne 758; enfin l'anonyme Hasan, cité dans *Sultans Mamlouks*, I b, p. 178, donne pour la construction en général la date moyenne 759. L'acte de waqf de la madrasah, conservé aux archives du Caire, est daté de radjab 760; 'ALĪ PACHA, IV, p. 83, l. 28, donne en entier cet important document. Sur les waqfs, cf. Maqrizi, *loc. cit.*, l. 30; *Zubdah*, p. 31.

3. Maqrizi, II, p. 316, ll. 14 et suiv. Le 33^e jour depuis l'accident tombe sur le 10 djumâdâ I^{re}. En effet, Hasan fut arrêté le 8 (WEIL, IV, p. 504) ou le 9 (Maqrizi, II, p. 317, l. 34) et sans doute assassiné de suite. En traitant de l'archéologie du Caire, j'étudierai la curieuse description de Maqrizi, de Khalil Zâhiri et d'Ibn Iyâs. Le *Sulûk* consacre à la madrasah de Hasan une phrase sans intérêt; Paris, 1727, f° 35 v°; cf. Abu I-mahâsin, Paris, 1783, f° 185 v°; Qalqachandi, trad. WÜSTENFELD, p. 139, qui donne pour la mort du sultan le 10 djumâdâ II, au lieu du 10 djumâdâ I^{re}.

4. Ibn Iyâs, I, p. 204; Ishâqi, p. 135.

ments des murs de la cour n'ont été terminés qu'après la mort du sultan, comme le dit Maqrîzi. Il est vrai que les textes réunis sous le n° 167 et gravés sur les portes ont été rédigés avant sa mort. Ils avaient sans doute été préparés d'avance; à la mort du sultan, on les conserva pour ne pas modifier la décoration des panneaux de bronze et de menuiserie. Le n° 169, sculpté sur les colonnes de la façade extérieure du tombeau, a été rédigé avant la mort du sultan, car il renferme un souhait de longue vie. Ainsi les murs extérieurs du tombeau, comme ceux de la madrasah, étaient achevés en 762. En revanche le n° 170, sculpté sur un bandeau de bois à l'intérieur du mausolée, prouve que sa décoration ne fut achevée qu'en 764, comme celle de la madrasah¹.

Enfin le n° 171 est de l'année 786; le sarcophage a donc été placé sous le sultan 'Alî, petit-neveu de Ḥasan. Ce texte est rédigé sous une forme impersonnelle et vague, comme si l'on ignorait alors le lieu précis où reposait le corps du fondateur, secrètement assassiné par un de ses mamlouks. « Ce sarcophage, dit l'építaphe, a été fait pour le tombeau du sultan Ḥasan et de ses descendants, dans la première décade de dhu l-qa'dah 786 (décembre 1384). »

Ainsi l'édifice fut fondé en 757. Pendant trois ans, on travailla au gros œuvre, aux murs, aux gigantesques berceaux. De 760 à 762, on acheva les parties hautes et trois minarets, puis on prépara les lambris et les boiseries. Après la mort du sultan, on termina les parements et l'on mit la dernière main au tombeau. Ce travail prit environ deux ans, puisque les inscriptions qui s'y rapportent sont de l'année 764. Enfin; vingt-deux ans plus tard, une main pieuse couronna cette œuvre grandiose par l'építaphe du défunt.

172

INSCRIPTION DE ḤASAN AGÂ. 1082 H. — Dans le grand liwân de la madrasah, à droite et à gauche du mihrâb, deux petites plaques de marbre. Sur chacune, deux lignes en naskhî ottoman. Les caractères, petits et cursifs, avec quelques points, paraissent incrustés dans la pierre, sans relief; ils se distinguent vaguement par leur couleur. Inédite.

(1) (A droite) تجدد هذا المكان المبارك (2) حسن أغا خزیندار (?) (A gauche) (3) الوزير

إبرهیم باشا (4) بيد الفقير محمد سنة ١٠٨٢.

1. Le mot *qubbah*, *coupole*, désigne dans ce texte, comme d'habitude, le mausolée tout entier.

L. 1 : *Tadjaddada* est sans doute une faute pour *djaddada*.

L. 2 : Le dernier mot est écrit *حرمدار* ; je pense que c'est le titre *khazindār*, *trésorier*, avec une orthographe vulgaire. Ce titre est expliqué par les recueils d'administration¹.

L. 4 : *Bi-yad*, *par la main de*, forme vulgaire pour *'alā yad*.

Ainsi l'édifice fut réparé en 1082 ou 1083 par Ḥasan Agā, le trésorier du vizir Ibrahīm Pacha. Ce petit texte est fort intéressant, parce qu'il permet de fixer la date de la coupole actuelle du tombeau. Avec son profil lourd et écrasé, ses raccords maladroits, cette coupole trahit une basse origine. Elle est indigne de l'époque la plus brillante de l'art arabe. Évidemment, ce n'est pas celle dont Maqrīzi disait qu'elle n'avait de pareille ni en Égypte, ni en Syrie, ni en 'Irāq, ni au Maghreb, ni au Yemen². Il suffit, pour s'en convaincre, de la comparer aux dômes élégants de la ville des tombeaux.

Dans son rapport détaillé, le Comité affirme, sans citer de source, que la coupole s'écroula en 1660 et qu'elle fut rebâtie par le gouverneur Ibrahīm Pacha ; mais il ne fixe pas la date de la réparation³. Le n° 172, qui porte le nom d'Ibrahīm Pacha et la date 1082 (1671-72), ne ferait-il pas allusion à la restauration de la coupole ? Car il est placé au fond du sanctuaire de la *madrasah*, sur le mur qui forme aussi l'un des côtés du tombeau.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — A l'extérieur, bandeau dans la baie du portail, sous les stalactites du couronnement ; *naskhi* mamlouk, très grands caractères.

1. Voici ce qu'en dit le *Dīwān*. f° 127 r° : *الخزنده دار فجزفت الألف والهاء للخفة : والمعنى مُنْسِك الخزانة وتَمَّ من كتبها الخازندار وهو غير مستقيم وهو ينقسم على ثلاثة أنواع* « *Khazindār* est pour *khizānah-dār*, avec élision de l'*alif* et du *hā*. Ce titre désigne celui qui garde le Trésor. On l'écrit parfois *khāzindār*, mais cette forme n'est pas correcte. Cette charge comprend trois classes. » Suit l'explication de ces classes. Cf. *Zubdah*, p. 114, etc.

2. Maqrīzi, II, p. 316, l. 12.

3. Comité, fase. X, p. 114 ; cette indication provient de PRISSE D'AVENNES, *L'Art arabe*, p. 110, qui la donne sans citer de source, selon son habitude ; lacune d'autant plus regrettable que l'ouvrage fourmille d'erreurs. Toutefois, la date 1660 concorde avec un curieux passage de THÉVENOT, qui visita le Caire en 1657, c'est-à-dire trois ans auparavant ; il vit encore la première coupole, mais en fort mauvais état. « Ce fut dans cette mosquée (celle de Ḥasan) que s'enfuit Thomambey, dernier roi des Mamelucs, abandonnant le château à sultan Selim, qui fit tirer plusieurs coups de canon contre cette mosquée ; et les trous s'en voient encore, principalement dans le dôme, qui en est tout percé. » THÉVENOT, *Voyages au Levant*, Amsterdam, 1727, t. II, p. 444. On sait que ce haut édifice a servi de tout temps de forteresse ; voir Maqrīzi, *loc. cit.*, et Comité, *loc. cit.*

tères : C. XXIV, 36 et 37, jusqu'au mot الزَّكَاةَ. — Fragments en coufique décoratif sur les parois latérales de la baie du portail.

A l'intérieur, long bandeau en naskhi mamlouk, sous les stalactites de la petite coupole qui recouvre le vestibule. — Dans la cour, bandeau de bois sur le petit dôme du bassin aux ablutions; naskhi mamlouk, grands caractères : C. II, 256. — Bandeau des piédroits des six portes de la cour, à droite et à gauche des livâns nord, sud et ouest; naskhi mamlouk, caractères moyens : C. IX, 21-22; XV, 46, etc.; voir pl. XXIX, n° 1. — Grand bandeau de stuc sur le mur est de la cour et sur les trois murs du livân qibli, à la hauteur de la naissance du berceau. Superbe coufique décoratif; grands caractères, rehaussés de rinceaux d'un style admirable : Invocation (أعوذ بالله من الشيطان الرجيم) et C. XLVIII, 1-6; voir pl. XXX, n° 3¹. — Bandeau de marbre dans la niche du mihrâb et autour de son archivoltte; naskhi mamlouk, grands caractères : C. II, 139, etc. — Inscription coranique sur une plaque de marbre au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes en naskhi mamlouk, caractères moyens.

TOMBEAU DE L'ÉMIR TANKIZBUGÂ (TANKIZIYYAH)². 764 H.

Dans le désert, au pied du mont Muqaţţam; au nord-est de la citadelle, au sud-est des tombeaux dits des califes. Hors des plans. Voir *Comité*, fasc. V, p. 10.

173

Sur la face ouest, bandeau des piédroits de la porte d'entrée, à droite et à gauche. Naskhi mamlouk; caractères moyens. Publiée par M. MEHREN, I, p. 64.

بِسْمِ اللَّهِ أمر بإنشاء هذه التربة المباركة العبد الفقير إلى الله تع تكذبنا أمير مجلس الأحكام تغمده الله برحمته بتاريخ ربيع الأول سنة أربع وستين وسبعمائة .

A ordonné la fondation de ce tombeau. Tankizbugâ, amir madjlis al-aḥkâm. en rabi^e 1^{er} 764.

1. La figure reproduit ces mots du verset 5 : عَنْهُمْ سَيِّئَاتِهِمْ وَكَانَ ذَلِكَ عِنْدَ اللَّهِ فَوْزًا عَظِيمًا

C'est une des plus belles inscriptions en coufique décoratif au Caire; voir PRISSE, *L'Art arabe*, p. 110.

2. J'ai visité cet édifice très rapidement au début de mes recherches; il faudrait en contrôler les inscriptions.

174

A l'intérieur du mausolée, grand bandeau au sommet des murs de base de la coupole. Naskhi mamlouk, grands caractères. Publiée par M. MEHREN, I, p. 65.

بسمه C. II, 256-257 et 285 — وكان الفراغ من هذه القبة المباركة في أول شهر ربيع الأول سنة أربع وستين وسبعمئة .

Cette coupole a été terminée au commencement de rabi' I^{er} 764 (décembre 1362).

N° 173 : Le fondateur, un mamlouk du sultan Ḥasan, ne joue qu'un rôle effacé dans l'histoire¹. — L'officier appelé *amir madjlis* était un des grands dignitaires de la cour; il exerçait une autorité sur les médecins, les oculistes, les chirurgiens et les employés des pompes funèbres².

L'émir Tankizbugâ mourut en 760; son tombeau ne fut donc terminé que quatre ans après sa mort³. Voilà pourquoi le titre de fonction n'est pas suivi, comme d'habitude, du nom du sultan régnant. Ainsi, la date du n° 173 se rapporte à l'achèvement de l'édifice, non à l'ordre du fondateur; on a vu que ce cas est fréquent en épigraphie⁴.

1. WEIL, IV, p. 489 (et non 589, faute d'impression dans le registre du t. V). Au Caire et en Syrie, *تذكّر* se prononce *Dengiz* ou *Dingiz*, à peu près comme le turc *دکز*; les muettes se transforment en sonores sous l'influence de la nasale. Sur la transcription des noms mongols, voir p. 240, n. 1.

2. *Dîwân*, f° 124 v° : *العهد فيه للعهد : أمير مجلس والأفصح التعريف فيقال أمير المجلس ويكون الألف واللام فيه للعهد : وهو ثالث منزلة من الأمير الكبير ويضاف مع الأتابكية ويتحدث على الأطباء والكخالين والجراحية والمجيزين*. Ce dernier mot n'est pas ponctué; je lis *mudjannizân*, de *djannaza*, *mettre en bière*. Ce passage a échappé à QUATREMÈRE dans la note qu'il consacre à l'amir madjlis, *Sultans Mamlouks*, II a, p. 97, n. 117. On voit que cet officier occupait le troisième rang, à partir de l'amir kabir. Ce détail est confirmé par la *Zubdah*, p. 114; elle énumère, parmi les grandes charges confiées à des chefs de mille, l'amir kabir, puis l'amir silâh, puis l'amir madjlis. ❦

3. Ibn Iyâs, I, p. 207: « En 760 mourut l'émir Tankizbugâ al-Mârdîni, un des émirs chefs (de mille); il était parent du sultan Ḥasan. Après sa mort, celui-ci donna le fief qu'il avait possédé à l'émir Yalbugâ... et le nomma *amir madjlis*. » Il semble ressortir de ce passage que le défunt avait été amir madjlis; c'est donc bien le même Tankizbugâ.

4. Voir le n° 168, p. 252. C'est par erreur qu'un rapport du *Comité*, fasc. V, p. 10, assigne à cet édifice la date rabi' I^{er} 964.

TOMBEAU DE L'ÉMIR ṬAIBUGĀ (ṬAULIYYAH). VERS 768 H.

Dans le désert à l'est du Caire; au sud du tombeau de Qāyṭbāy, sur le chemin qui mène au tombeau précédent. Hors des plans.

175

INSCRIPTION DU FONDATEUR (sans date précise). — Dans le mur de clôture extérieur, bandeau des piédroits du portail, à droite et à gauche. Naskhi mamlouk, caractères moyens. Publiée par M. MEHREN, I, p. 62¹.

بسمه أمر بإنشاء هذه التربة المباركة المقرّ الأشرف العالی المولوی الأمیری الکبیری
المحترمی المخدومی المجاهدی المرابطی المثاغری المویدی عمدة الملوك إختيار السلاطين العالی
طیغنا أمير سلاح² الملکی الأشرفی عزّ نصره .

A ordonné la fondation de ce tombeau. Son Excellence. 'Alā' ad-dīn Ṭaibugā³, amir silāḥ du sultan Al-Malik al-Achraf (Cha'bān), etc.

Ce texte fournit un bon exemple de la succession normale des titres, noms et surnoms officiels d'un haut personnage⁴. Comme on l'a vu souvent, les relatifs qu'il renferme sont formés sur des titres honorifiques, parfois sur des titres de fonction du titulaire lui-même⁵. Le dernier relatif, séparé de la série

1. N'ayant fait qu'une visite rapide à ce tombeau, j'ai oublié la position exacte des deux inscriptions suivantes et je l'indique à peu près, d'après M. MEHREN; il serait bon de les contrôler.

2. M. MEHREN lit ici أمير السلاح, avec l'article. Mon exemplaire de son livre, collationné sur l'original, ne porte pas de correction à ce mot. Si je supprime après coup l'article, c'est qu'il ne figure pas dans la forme habituelle du titre; ce détail est à contrôler sur l'original.

3. WEIL écrit *Tenboga*, parce que les manuscrits portent souvent طنبغا. Le premier élément de ce nom composé est sans doute طای, *poulain*; voir HOUTSMA, *Ein türkisch-arabisches Glossar*, pp. 28 et 33.

4. Sur la succession normale des titres, voir pp. 76, 185 et *passim*.

5. Ces titres sont ici *maulānā*, *amīr kabīr*, *muḥṭaram*, *maḥdūm*, *mudjāhid*, *murābiḥ*, *muḥāgīr* et *mu'ayyad*. Ils figurent souvent, avec beaucoup d'autres, soit sous cette forme, soit sous la forme de relatif, dans les inscriptions et dans les recueils, notamment le *Tā'rif* et le *Dīwān*, qui en donnent de longues listes. Je ne m'y arrête pas ici, me réservant d'y revenir en détail vers la fin de ce volume, à l'occasion des séries de relatifs qui remplissent les inscriptions des derniers Mamlouks.

Je classe *amīr kabīr* parmi les titres d'honneur, parce qu'à l'origine ce titre n'était pas attaché à une fonction spéciale, mais porté par le plus ancien des grands émirs ou par plusieurs ensemble. En 755, l'émir Chaikhū le prit en qualité d'atābak al-ʿasākīr, et dès lors le titre *amīr kabīr* fut porté par

par d'autres titres d'honneur, est formé sur le surnom en *ad-dîn* du fondateur, en vertu d'une règle constante¹. Enfin le nom propre est suivi du titre de fonction et du surnom du sultan régnant.

L'amir silâh, un des plus grands dignitaires du royaume, était préposé à l'arsenal royal (*silâh khânâh*) et aux émirs chargés du service des armes (*silâhdâr*)². Le déterminatif *al-malaki al-achrafi* se rapporte à Malik Achraf Cha'bân.

L'inscription n'est pas datée, mais l'histoire permet de combler cette lacune. 'Alâ' ad-din Ṭaibugâ, surnommé aṭ-Ṭawil, le Long, fut amir silâh sous le règne de ce sultan, jusqu'en ṣafar 768 (octobre 1366). A cette date, il fut nommé nâ'ib de Hamah et mourut en 769, en qualité de nâ'ib d'Alep³. L'inscription aurait donc été rédigée entre 764, année de l'avènement de Cha'bân, et 768, date du brevet de Ṭaibugâ au gouvernement de Hamah. Il fut enterré à Alep et le tombeau qu'il s'était fait bâtir au Caire est sans doute resté vide⁴.

l'atâbak ; Abu l-mahâsin, cité par QUATREMÈRE, *Sultans Mamlouks*, I a, p. 3 ; *Zubdah*, p. 112 ; Ibn Iyâs, I, p. 202. Il est vrai que Ṭaibugâ porte ici ce titre en qualité d'amir silâh, vers 768 ; mais l'amir silâh était le plus grand dignitaire après l'atâbak al-'asâkir ; voir la note suivante. Dans le long chapitre consacré aux fonctionnaires de l'Égypte, f^os 122 v^o et suiv., le *Dirwân* donne sur l'amir kabir un passage important que je n'ai pas copié. Sur l'atâbak al-'asâkir, voir plus loin, p. 290.

1. Voir pp. 76, 185 et *passim*.

2. *Dirwân*, f^o 124 v^o : أمير سلاح من أكابر الأمراء وله التحدث على السلاح دارية والسلاح خاناه الخ. Cf. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 159, avec les sources citées par QUATREMÈRE, notamment Maqrizi, II, p. 122. Au IX^e siècle, l'amir silâh tenait le premier rang, parmi les chefs de mille, après l'amir kabir (c'est-à-dire après l'atâbak, puisqu'à cette époque, ces deux titres étaient équivalents ; voir la note précédente) ; *Zubdah*, p. 114 ; *Sultans Mamlouks*, *loc. cit.* Sur les silâhdârs, voir aussi *Dirwân*, f^o 129 r^o ; Léon l'Africain, *op. cit.*, p. 360 ; cf. plus haut, p. 195, n. 1.

3. Dans le récit d'événements qui eurent lieu en djumâdâ II 767, le *Sulûk* mentionne « l'émir Ṭaibugâ aṭ-Ṭawil, amir silâh » ; Paris, 1727, f^o 49 v^o ; cf. f^os 50 r^o, 53 r^o (nommé nâ'ib de Hamah), 58 v^o (emprisonné à Alexandrie), 62 r^o (libéré et nommé nâ'ib d'Alep), 64 v^o (mort à Alep le 9 dhu l-qa'dah 769), etc. Voir aussi Abu l-mahâsin, Paris, 1783, f^o 206 v^o (obituaire de l'an 769) et *passim* ; Ibn Iyâs, I, p. 215 et suiv., *passim* ; WEIL, IV, *passim*. Il importe de ne pas le confondre avec son contemporain 'Alâ' ad-dîn Ṭaibugâ al-'Alâ'i, ustâdâr de l'atâbak Yalbugâ, dont l'histoire est mêlée à la sienne.

4. Abu l-mahâsin, Paris, 1783, f^o 206 v^o (obituaire de l'an 769) : وتوفى الأمير علاء الدين طيبغا بن عبد الله الناصري المعروف بالطويل نائب حلب بها في يوم السبت وقت الظهر سلمة شوال ودفن خارج باب المقام. « L'émir 'Alâ' ad-dîn Ṭaibugâ ibn 'Abdallâh an-Nâṣiri, appelé le Long, mourut à Alep, où il était gouverneur, le samedi 29 chawwâl 769 (17 juin 1368), à midi ; il fut enterré en dehors du Bâb al-Maqâm. » Suit une biographie de l'émir ; la date de sa mort diffère un peu de celle que donne le *Sulûk*, passage cité plus haut.

Le sobriquet du fondateur a survécu dans le nom populaire de l'édifice: *ṭauliyyah*, pour *ṭawliyyah*, est le relatif féminin de *ṭawil*, long¹.

176

TOMBEAU D'ABU L-KHAIR MUḤAMMAD. 853 H. — Sur la porte d'un tombeau à coupole dans le même enclos. Publiée par M. MEHREN, I, p. 63.

بسمه C. XV, 45-47 — أنشأ هذه التربة المباركة العبد الفقير إلى الله تع راجي
رحمة ربه ورضوانه ومغفرته وكرمه أبو الخير محمد الصوفي الشافعي وكيل مولانا المقام
الشريف عز نصره بتاريخ عام ثلاث وخمسين وثمان مائة.

A élevé ce tombeau. Abu l-khair Muḥammad, le soufi, le chafîte, l'intendant (du Trésor) de Sa Majesté. en 853 (1449-50).

Abu l-khair Muḥammad, une créature du sultan Djaqmaq, était intendant du Trésor. Accusé de malversations par la voix publique, il se vit en butte à de violentes persécutions. Le sultan, cédant à l'opinion, le fit arrêter en cette même année 853; la coïncidence des dates est curieuse. Exilé à Tarse, il parvint à rentrer au Caire; mais le sultan le fit enfermer dans le château de Şu-baibah, en Syrie. Il est donc probable que son tombeau est un cénotaphe, comme celui de Ṭaibugâ².

Le titre *wakil* est une abréviation de *wakil bait al-mâl*, intendant du Trésor³. — Le titre *maqâm* se rapporte au sultan Djaqmaq, qui régnait en 853⁴.

Le Bâb al-Maqâm, dans la face sud de l'enceinte d'Alep, fut commencé par Malik Zâhir Gâzî et achevé par son fils Muḥammad; Ibn Chaddâd, Al-a'laq, ms. cité, f° 10 r°; Ibn Chihnah, Ad-durr, ms. cité, f° 11 ou 12. Ces deux ouvrages sont pleins des détails les plus curieux sur la topographie, l'archéologie et l'épigraphie d'Alep. Cette porte existe encore aujourd'hui dans la partie la plus méridionale de l'enceinte d'Alep; voir le plan de ROUSSEAU, dans le *Recueil de Voyages et de Mémoires publiés par la Société de Géographie de Paris*, t. II, pl. VI.

1. Ce nom a été relevé par M. MEHREN; je ne l'ai pas contrôlé. Le savant orientaliste, qui a lu sur l'inscription أبو العلاء الطنبغا, au lieu de العلاء طينغا, attribue l'édifice à « Abu-l-Olâ Altunboga, surnommé at-Thawîl ». Parmi les Alḥunbugâ, je n'en trouve aucun qui ait porté ce sobriquet; d'ailleurs le nom de Ṭaibugâ est écrit distinctement.

2. WEIL, V, pp. 241-244, citant Abu l-maḥâsin.

3. Ibn Iyâs, II, p. 31, dern. l., l'appelle ainsi, et sans doute aussi Abu l-maḥâsin, là où WEIL traduit *Oberaufseher des Staatsschatzes*. Comme la plupart des employés aux finances, le wakil bait al-mâl était un homme de robe, non un homme d'épée; voir Maqrîzi, II, p. 378, l. 4 d'en bas; Ibn Baṭûṭah, t. I, pp. 93 et 139. Sur le *bait al-mâl* et le *nâzir bait al-mâl*, voir *Zubdah*, p. 97 et les recueils, *passim*.

4. Sur ce titre, voir plus haut, p. 248. — Le même enclos renferme plusieurs autres tombeaux en

MADRASAH ET TOMBEAU DU SULTAN MALIK ACHRAF
CHA'BÂN (UMM AS-SULTÂN). 770 H.

Dans la rue de la Citadelle, côté ouest, entre les mosquées des sultans Alṭunbugâ (p. 190) et Aqsunqur (p. 200). Plan français, VIII, P-5, n° 167; plan de GRAND BEY, n° 125. Cet édifice est appelé vulgairement Umm as-sultân ou *Khawand Barakah*, parce que le sultan le consacra à sa mère, la princesse Barakah. Voir *Comité*, fasc. I, p. 24 (2^e éd., p. 64); II, p. 7 et *passim*¹. Le plan de l'édifice est reproduit dans FRANZ PACHA, *Die Baukunst des Islam*, p. 124.

INSCRIPTIONS DU FONDATEUR. 770 H.

177

Bandeau des piédroits de la baie du portail. Naskhi mamlouk, grands caractères; le fragment entre crochets est couvert de plâtre. Signalée par M. MEHREN, II, p. 25, mais inédite.

بِسْمِهِ (A droite) *Coran* (A gauche) أمر بإنشاء [هذه المدرسة المباركة لوالدته] مولانا
السلطان الملك الأشرف شعبان بن المرحوم حسين سلطان الإسلام والمسلمين قاتل الكفرة
والمشركين محيي العدل في العالمين مظهر الحق بالبراهين حامى حوزة الدين عز نصره .

A ordonné la fondation de cette madrasah bénie, consacrée à sa mère, notre maître le sultan Al-Malik al-Achraf Cha'bân, fils du défunt Ḥusain, etc.

178

Grand bandeau dans la baie du portail, sous les stalactites du couronnement, contournant les archivoltes de trois niches décoratives. Beau naskhi mamlouk; grands caractères; points nombreux, quelques signes et voyelles. Signalée par M. MEHREN, II, p. 25, mais inédite.

ruine; M. MEHREN, I, pp. 63-64, en a publié deux épitaphes. La première, au nom d'un certain Sidi Faradj, est datée de 814 H.; la deuxième, sur un tombeau de femme, est d'une lecture douteuse. Soit qu'elles m'aient échappé, soit qu'elles aient disparu, ces deux inscriptions ne figurent pas dans mes notes; il m'a paru inutile de les reproduire.

1. A la page 8 du fasc. II, lire 771 au lieu de 711.

بسمه C. IX, 18 — أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة لوالدته مولانا السلطان المالك
 الملك الأشرف شعبان بن المرحوم حسين سلطان الإسلام والمسلمين قاتل الكفرة والمشركين
 محيي العدل في العالمين مُظهِرِ الحَقِّ بالبراهين حامى حوزة الدين سيّد الملوك والسلاطين قسيم
 أمير المؤمنين قاهر الخوارج والتمردّين كنز الغزاة والمجاهدين مُنْصِفِ المظلومين من الظالمين
 ذخر الأراامل والمحترجين صاحب الديار المصريّة والبلاد الشاميّة والحصون الإسماعيليّة والثغور
 السكندريّة والقلاع الساحليّة والأقطار الحجازيّة والأعمال الفراتيّة ناصر الملة المحمديّة أعزّ
 الله أنصاره وذلك في شهور سنة سبعين وسبعمائة للهجرة المحمديّة وصلى الله على سيّدنا
 محمد وآله .

A ordonné la fondation de cette madrasah bénie, consacrée à sa mère, notre maître le sultan Al-Malik al-Achraf Cha'bân, fils du défunt Iḥusain, le sultan de l'Islam et des musulmans, le tueur des infidèles et des idolâtres, le vivificateur de la justice dans les mondes, le révélateur du droit par les preuves, le défenseur du territoire de la religion, le maître des rois et des sultans, l'associé du prince des croyants, le vainqueur des révoltés et des rebelles, le trésor des guerriers et des combattants, le justificateur des opprimés contre les oppresseurs, l'espoir des orphelins et des indigents, le maître des pays égyptiens, des contrées syriennes, des châteaux ismaïliens, des places frontières alexandrines, des forteresses du Sâhil, des territoires du Ḥidjâz et des districts de l'Euphrate, le défenseur de la doctrine de Mahomet. . . dans les mois de l'année 770 (1368-69), etc.

Cette longue série de titres se retrouve, avec de nombreuses variantes, dans plusieurs inscriptions des sultans Mamlouks¹. Ils appartiennent tous au cycle sunnite et jettent une vive lumière sur les idées politiques et religieuses de l'époque. J'ai déjà relevé les plus intéressants : *sulṭân al-islâm wal-muslimîn*, qui fixe les prétentions de l'État égyptien sur l'Église musulmane²; *qasîm amîr al-mu'minîn*, qui marque le partage du pouvoir entre le calife et le sultan³; *munṣif al-maẓlûmîn min aẓ-ẓâlimîn*, qui fait allusion à une vieille

1. Voir les n^{os} 82 et 95 et plus loin, à l'année 834, le couvent-tombeau du sultan Barsbây, etc. Sur les titres du sultan au VIII^e siècle, voir *Ta'rif*, p. 23 et *passim*; pour le IX^e siècle, *Diwân*, chap. des titres, f^{os} 157 et suiv., *passim*; *Zubdah*, p. 67, etc.

2. Voir pp. 216 et 244, et les recueils, *passim*.

3. Voir pp. 119, 122, 127, 144; *Z. D. P. V.*, t. XVI, p. 103, n. 4.

institution musulmane¹. Les autres illustrent les principales qualités ambitionnées par les Mamlouks : lutte contre tous les adversaires de l'Islam (*qātil al-kafarah wal-muchrikîn, qâhir² al-l^hawâridj wal-mutamarridîn*); culte de la justice (*muḥyi al-'adl fil-'âlamîn, muḥhir al-ḥaqq bil-barâhin*); suprématie du royaume sur les autres états musulmans (*sayyid al-mulûk was-salâṭîn*); grandeur militaire (*kanz al-guzât wal-mudjâhidîn*)³; charité (*dhukhr al-arâmil wal-muhtâdjîn*); défense de la religion (*ḥâmi ḥauzat ad-dîn, nâsir al-millah al-muḥammadiyyah*).

Mais remarquez surtout la liste des pays soumis au sultan; elle a une véritable portée historique :

Ad-diyâr al-miṣriyyah et *al-bilâd ach-cha'miyyah* sont les noms officiels de l'Égypte et de la Syrie⁴. Les châteaux ismaéliens (*al-ḥuṣûn al-ismâ'iliyyah*) sont ceux des Assassins en Syrie, repris un à un par Baibars. Les forteresses du Sâhil (*al-qilâ' as-sâhiliyyah*) sont les places de la côte syrienne, enlevées aux Francs par Saladin et les premiers Mamlouks. Ces deux titres, qui rappellent les victoires des prédécesseurs de Cha'bân, l'arrière-petit-fils de Qalâwûn, résument toute la politique sunnite des souverains égyptiens, adversaires des hérétiques et des Croisés⁵.

Les régions du Hîdjâz (*al-aqlâr al-ḥidjâziyyah*) comprennent le territoire des deux villes saintes, que les Mamlouks, en vertu de leurs prétentions panislamiques, ont toujours cherché et réussi souvent à faire rentrer dans l'orbite égyptienne⁶. Par la revendication des provinces de l'Euphrate (*al-â'mâl al-furâtiyyah*), ils affirment leurs droits sur le vieil empire abbasside et consacrent la déchéance politique du califat, qu'ils ont recueilli au Caire en lui laissant à peine une autorité spirituelle.

La formule *ath-thugûr as-sikandariyyah*, les places alexandrines, désigne

1. Voir p. 143. Aux sources citées dans la note 1, ajouter Maqrizi, II, p. 207; *Ta'rif*, p. 91. L'institution dont j'ai parlé existait déjà sous les Omayyades; Mas'ûdi, t. V, p. 74.

2. Ce mot est à moitié effacé. Au lieu de قاهر, on pourrait lire قام, qui figure parfois dans ce titre et donne un sens identique; toutefois, qâhir est plus fréquent que qâmi².

3. J'ai montré que les titres gâzi, mudjâhid, etc., fort en vogue à l'époque des Croisades, se rattachent au Coran et aux conquêtes de Mahomet et des premiers califes; *Z. D. P. V.*, t. XVI, pp. 101-102.

4. Voir p. 214, n. 2, et les recueils et les chroniques, *passim*.

5. Sur les châteaux des Assassins, voir les sources citées dans *J. As.*, IX^e série, t. VI, p. 511. Sur le Sâhil, voir p. 219, n. 3. Sur la politique sunnite des souverains mongols, pp. 256 et suiv.

6. Voir *Sultans Mamlouks*, *passim*.

peut-être toutes les places frontières de la côte égyptienne, réunies sous le nom de la plus importante. La valeur maritime et stratégique d'Alexandrie lui faisait une place à part dans l'administration du royaume¹. Mais cette formule tire un intérêt particulier d'un événement presque contemporain. Trois ans auparavant, en muḥarram 767 (octobre 1365), une flotte de vaisseaux chypriotes, rhodiens, français, vénitiens et italiens, commandée par Pierre de Lusignan, roi de Chypre, jetait l'ancre devant Alexandrie. Profitant de l'absence du commandant de la place, les alliés l'enlevèrent et la mirent à sac. Quelques jours plus tard, l'armée égyptienne les délogeait et les forçait à prendre la mer². A la suite de cette aventure, le gouvernement d'Alexandrie, confié jusqu'alors à un simple amir ṭabl-khânâh, c'est-à-dire à un commandant de quarante mamlouks, fut donné à un amir chef de cent mamlouks et de mille fantassins³.

Cet événement explique pourquoi Alexandrie figure parmi les grandes pro-

1. Tel était le cas dès la première moitié du VIII^e siècle, avant la transformation administrative que l'on va voir ; *Ta'rif*, p. 175.

2. *Sulûk*, Paris, 1727, f^o 46 r^o et suiv. ; *Nudjâm*, Paris, 1783, f^o 193 r^o et suiv. ; Ibn Iyâs, I, p. 214 ; WEIL, IV, pp. 511 et suiv. ; G. de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, éd. DE MAS-LATRIE ; Machéras, *Chronique de Chypre*, trad. MILLER, pp. 93 et suiv. ; DE MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre*, t. II, pp. 273 et suiv. ; *L'île de Chypre*, pp. 278 et suiv. ; HERZSOHN, *Der Ueberfall Alexandriens durch Peter I, etc.*, avec une liste détaillée des sources chrétiennes et arabes, à laquelle je renvoie ici, ne citant que celles que j'ai eues entre les mains.

3. Voici trois passages à l'appui :

Dîwân, f^o 126 v^o, cité par QUATREMÈRE, *Sultans Mamlouks*, II b, p. 96, et plus haut, p. 214, n. 5 : نَائِبِ ثَعْرٍ إِسْكَندَرِيَّةٍ وَقَدْ اسْتَجَدَّ فِي عَامِ ٧٦٧ حِينَ طَارَقَتْهَا الْفَرَنْجُ وَكَانَ قَبْلَ طُلُجَانَاهُ وَلَمْ يَكُنْ كَافِلًا إِذْ لَمْ تَكُنْ مَمْلُوكَةً. ورسم السلطان بعمارة ما تقدم من الإسكندرية وإصلاح أسوارها وخلع على الشريف *Nudjâm*, loc. cit. : بكتمر بنياصة الإسكندرية وأعطاه أمة مائة وتقدمة ألف وبكتمر هذا هو أول نائب ولي نيابة الإسكندرية من النواب وما كانت أولاً إلا ولاية فمن يومئذ عظم قدر مؤننها وصار نائبها يسمى ملك الأمراء. « Après avoir rebâti Alexandrie et réparé ses murailles, le sultan conféra au noble Baktimur le gouvernement de la ville et lui donna l'émirat de cent (mamlouks) et le commandement de mille (fantassins). Ce fut le premier nâ'ib d'Alexandrie ; auparavant, la ville était confiée à un simple wâlî. Dès lors, on y mit de vastes réserves et son nâ'ib eut le titre de malik al-umarâ' (cf. p. 226, n. 3). »

ثم إن السلطان خلع على الأمير بكتمر الشريف أحد مقدمي الألو فوجعه : Ibn Iyâs, I, p. 215, l. 11 : نَائِبِ ثَعْرٍ إِسْكَندَرِيَّةٍ وَهُوَ أَوَّلُ مَنْ تَوَلَّى نِيَابَةَ ثَعْرٍ إِسْكَندَرِيَّةٍ مِنَ الْأَمْرَاءِ الْمُقَدِّمِينَ وَكَانَ قَبْلَ ذَلِكَ يَتَوَلَّاهَا جَمَاعَةٌ مِنَ الْكَشَافِ وَمِنْ أَوْلَادِ النَّاسِ فَظَهَرَتْ مِنْ يَوْمئِذٍ حَرَمَةُ ثَعْرٍ إِسْكَندَرِيَّةٍ وَزَالَ عَنْهَا أَوْلَانُكَ الْوَبَابِ الْأَصَاغِرِ. « Puis le sultan conféra la robe à Baktimur le noble, l'un des chefs de mille, et le nomma nâ'ib de la place d'Alexandrie. Ce fut le premier nâ'ib d'Alexandrie choisi parmi les chefs de mille, car

vinces du royaume. Les titres analogues dans les inscriptions antérieures au n° 178 n'en font pas mention, tandis qu'on la retrouve dans quelques textes plus récents¹.

Ces titres politiques ont une certaine valeur, parce qu'ils étaient conférés officiellement au sultan par le calife. S'ils ne consacrent pas toujours une autorité de fait, ils marquent du moins la limite des prétentions de la cour du Caire et jalonnent les étapes de la longue décadence du califat².

179

Sur la façade, à gauche du portail, au-dessus de la fenêtre grillée du sabil; sur une planchette entourée d'une jolie claire-voie de bois découpé. Deux lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, à moitié effacés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 25; voir pl. XXIX, n° 2.

(1) أمر بإنشاء هذا السبيل المبارك لوالدته مولانا السلطان (2) الملك الأشرف شعبان بن حسين عز نصره في شهر سنة سبعين وسبعماية .

180

A l'intérieur, dans le corridor entre le portail et la grande cour. Bandeau des piédroits d'une porte percée dans le mur de gauche et donnant accès dans le sabil. Naskhi mamlouk, caractères moyens. Inédite.

(A droite) أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة لوالدته سيدنا (A gauche) السلطان الملك الأشرف شعبان بن حسين عز الله أنصاره .

181

Bandeau au-dessus de la même porte. Une ligne; mêmes caractères. Inédite.

auparavant, elle avait été gouvernée par de simples kâchifs, etc. » Voir aussi WEIL, IV, p. 513, etc. Sur les grades de l'armée, *Divân*, f° 122 et suiv. : *Zubdah*, pp. 113 et suiv., et les chroniques, *passim*; *Sultans Mamlouks*, I a, pp. 2 et suiv., 173, etc.; SCHEFER, *Devise*, dans *Arch. Or. Lat.*, t. II, p. 91.

1. Voir le n° 54, p. 91, et une inscription du couvent du sultan Barsbây, à l'année 834 H.

2. Voir pp. 83, 119, 127, 144, 257 et 258, n. 2. Aux sources citées, ajouter *Siyâset Nâmeh*, trad. SCHEFER, p. 193.

أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة لوالدته سيّدنا ومولانا ومالك رفقنا السلطان المالك الملك الأشرف شعبان بن حسين أعزّ الله أنصاره بمحمّد وآله . . .

182

Plaque de marbre octogone encastrée dans le mur de droite du corridor, vis-à-vis des précédentes, à environ deux mètres du sol. Cinq lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, épais et serrés, très bien conservés. Publiée par M. MEHREN, II, p. 25, et en partie par 'ALİ PAÇHA, IV, p. 60, l. 2 d'en bas; voir pl. XXVIII, n° 4.

(1) الحمد لله أمر بإنشاء هذه (2) المدرسة المباركة مولانا السلطان الملك الأشرف (3) أعزّ الله أنصاره لوالدته تقبّل الله منهما فمن أبطل شيئاً منها (4) أو من أوقافها كان رسول الله صلّى الله عليه وسلّم خصمه يوم القيامة فَمَنْ بَدَّلَهُ (5) بَعْدَ مَا سَمِعَهُ فَإِنَّمَا إِثْمُهُ عَلَى الَّذِينَ يُبَدِّلُونَهُ إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ.

Gloire à Allâh! A ordonné la fondation de cette madrasah bénie notre maître le sultan Al-Malik al-Achraf... pour sa mère... Celui qui touchera à cette institution ou aux waqfs qui y sont attachés, le Prophète se lèvera contre lui au jour de la résurrection. « Car celui qui changera ces dispositions après en avoir pris connaissance, commet un crime qui retombera sur ceux qui l'imiteront. » (C. II, 177).

Les auteurs ne donnent presque aucun détail sur les waqfs de la madrasah¹. Le verset cité, tiré d'une loi sur les successions, termine souvent les textes relatifs à des prescriptions juridiques ou administratives².

183

Panneaux de bois sur les quatre portes aux angles de la grande cour. La même inscription se répète sur chaque panneau. Deux (?) lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens. Inédite.

أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة لوالدته مولانا وسيّدنا السلطان الملك الأشرف شعبان بن حسين عزّ نصره .

1. Voir *Sulûk*, Paris, 1727, f° 76 v°, cité plus loin, p. 285, n. 7.

2. Voir pp. 135, 138 et un grand nombre d'inscriptions syriennes.

Il ressort de toutes ces inscriptions que la madrasah fut bâtie par le sultan Cha'bân en 770 (1368-69), et qu'il la consacra à sa mère, la princesse Barakah. Suivant Maqrizi, ce fut la princesse elle-même qui fit construire l'édifice en 771. Les textes qu'on vient de lire redressent ces deux légères erreurs¹.

184

ÉPITAPHE DE LA PRINCESSE ZAHRAH. 771 H. — Dans l'enceinte de la madrasah s'élèvent deux petits tombeaux à coupole. Le premier donne sur la rue, à côté du sabîl; il abrite un sarcophage en marbre. Plaque de marbre sur la face sud-ouest; dimensions 56 × 32. Quatre lignes en naskhi mamlouk; petits caractères élégants; quelques points, pas de voyelles. Inédite; voir pl. V, n° 2².

(1) بِسْمِله هذا ضريح رَيْحانة الجَنَّةِ السِّتِّ المرحومة الدُّرَّة المكنونة (2) سِتِّ السِّتَّاتِ
زَيْن الخواتين السِّتِّ زَهْرَةَ ابنة المَقام المرحوم الأَمجد سَيِّدى حَسِين وولد المَقام (3) الشَّهيد
المرحوم المَلِك الناصر كَرِيمة سَيِّدنا ومولانا المَقام الشَّريف المَلِك المَلِك الأَشرف (4) ناصر
الدنيا والدين شعبان بن حَسِين تَوَفَّت يوم الاثنيَ ثامن عشر جمادى الآخر سنة أحد
(و)سبعين وسبعمائة .

. Ci git la princesse . . . Zahrah, fille de feu Sa Majesté . . . Husain, fils de feu Sa Majesté Al-Malik an-Nâsir (Muḥammad), sœur de Sa Majesté . . . le sultan Cha'bân ibn Husain. Elle mourut le lundi 18 djumâdâ II (?) 771 (17 janvier 1370).

L. 1-2 : On remarquera les titres donnés à la défunte, notamment *sitt as-sittât*, avec un pluriel vulgaire³. — Son père, le défunt prince Husain, était le frère aîné du sultan Hasan. Plusieurs fois sur le point d'être porté au

1. Maqrizi, II, pp. 399-400; cité par 'Alî PACHA, IV, p. 61, l. 2; cf. VI, p. 3. Tous les auteurs attribuent l'édifice à la mère du sultan et la tradition populaire lui donne le nom de cette princesse; voir les sources citées plus loin, à propos du n° 184. — Il ne faut pas confondre cet édifice avec la madrasah Achrafîyyah, bâtie par Cha'bân sur la place Rumailah et détruite en 814 H. par le sultan Faradj; voir Qalqachandî, p. 81; Ishâqî, p. 135, dern. l.; 'Alî PACHA, VI, p. 3, citant *Nuzhat an-Nâsirîn*.

2. L'estampage est incomplet en bas, où l'on ne voit que la zone supérieure de la dernière ligne. Le pied de la plaque est caché dans le dallage du tombeau.

3. Sur les titres féminins, voir les sources citées p. 194, n. 2. Le *Diwân*, f° 175 r°, donne les titres de la princesse Barakah.

trône, il fut toujours écarté par l'ambition des grands émirs¹. Husain est appelé ici *al-maḡām al-marḥûm*, comme le défunt sultan Muḡammad. On a vu que le titre *maḡām* était réservé alors à ceux qui portaient un titre en *malik*, c'est-à-dire aux sultans, aux héritiers, à certains princes du sang ou petits souverains vassaux des Mamlouks². De fait, Husain portait le surnom de Malik Amdjad³; il le prit peut-être lors de la tentative qu'il fit pour s'emparer du trône en 764⁴. On le retrouve ici dans l'épithète *al-amdjad*: détail curieux, elle figure sans le titre *al-malik*.

L. 3 : Ici comme dans le n° 165, *karimah* ne peut signifier que *sœur*; ce sens paraît donc bien établi.

L. 4 : *Nāṣir ad-dunyā waḍ-ḍin* est la forme souveraine du surnom *nāṣir ad-din*. Les auteurs donnent parfois à Cha'bân celui de Zain ad-din; on a vu qu'un même personnage peut porter plusieurs surnoms en *ad-din*⁵. — La princesse Zahrah mourut l'année même où la madrasah fut achevée; je n'ai trouvé sur elle aucun détail dans les auteurs⁶.

Le second mausolée, au sud-ouest du premier, prend jour sur une rue latérale; il renferme un tombeau anépigraphé. Le seul texte funéraire de la madrasah est celui de la princesse Zahrah; ce fait est d'autant plus curieux que les auteurs ignorent jusqu'à son nom. D'après leur récit unanime, la madrasah renferme le tombeau de la princesse Barakah, qu'ils regardent comme la vraie fondatrice. Elle mourut en 774 et le sultan lui-même y fut enterré en 778⁷. Ces détails, tirés des chroniques, paraissent confirmés par la tradition

1. WEIL, IV, pp. 475-511, *passim*.

2. Voir p. 248, n. 5; cf. p. 83, n. 1.

3. WEIL, IV, p. 511, n. 1.

4. WEIL, IV, p. 508. Sur les titres en *malik* portés par des prétendants, voir p. 83, n. 1.

5. Voir pp. 88, 249, n. 4, etc. Le surnom Zain ad-din figure dans Maqrizi, II, p. 240, l. 28; cf. WEIL, IV, p. 510. Le surnom Nāṣir ad-din est officiel, car on le retrouve sur les monnaies du sultan; voir STANLEY LANE-POOLE, *Catalogue of the oriental coins in the British Museum*, t. IV; *The mohammadan Dynasties*, p. 81; PIETRASZEWSKI, *Numi mohammedani*, p. 32. M. CASANOVA me confirme ce détail pour les monnaies de Paris.

6. Ma copie portait 701; mais Cha'bân était mort à cette époque et l'inscription le désigne comme sultan régnant. Sur ma demande, M. 'Alî EFFENDI BAHDJAT m'écrivit que l'original porte سبعين et non تسعين; il faut donc lire 771. Je crois avoir lu, dans la date du mois, الآخر et non الأول. Le 18 ne tombe pas sur un lundi; peut-être est-ce le lundi 28 djumâdâ II?

7. Maqrizi, II, p. 400, ll. 3, 9 et 11. Ce texte est confirmé par les passages suivants:

Pour la princesse Barakah : *Sulûk*, Paris, 1727, f° 76 v° (obituaire de l'an 774) : وماتت خوند بركة

populaire ; elle attribue le premier tombeau à la princesse Barakah, malgré le texte positif du n° 184, et le tombeau anépigraphique au sultan Cha'bân¹.

أم السلطان في يوم الثلاثاء آخر ذى القعدة وهي التي بَنَت المدرسة المعروفة بمدرسة أم السلطان بخط التبانة قريباً من قلعة الجبل وبنت الربع المعروف بربع أم السلطان وقيسارية الجلود التي تحت الربع المذكور بخط الرُّكن الحَاقِّ وكانا في جملة أوقاف مدرستها هذه حتى أخذهما الأمير جمال الدين يوسف الأستادار فيما أخذ من الأوقاف والأملاك وهما الآن وقف على مدرسته التي أنشأها بخط رحبة باب العبد *Khawand Barakah*, mère du sultan, mourut le mardi 30 dhu l-qa'dah. Ce fut elle qui bâtit la madrasah appelée Umm as-sulṭân, dans la rue des Pailleurs près de la citadelle, ainsi que l'immeuble appelé Umm as-sulṭân et la halle aux cuirs, au rez-de-chaussée dudit immeuble, sis dans la rue du Coin parfumé. Ces deux propriétés, qui faisaient partie des waqfs de sa madrasah, furent saisies, avec d'autres, par l'émir Djamâl ad-dîn Yûsuf l'ustâdâr. Aujourd'hui, elles forment un waqf de la madrasah que cet émir a élevée dans la rue de la place de la Porte de la Fête. » Sur ces rues, voir RAVASSE, *Essai*, *passim*, citant les passages de Maqrîzi. Sur la madrasah de l'émir Djamâl ad-dîn, Maqrîzi, II, pp. 401 et suiv.; cf. I, p. 434, etc.; RAVASSE, *Essai*, II, p. 43; voir plus loin, à l'année 811 H.

وتوفت خوند بركة خاتون والدة السلطان الملك : *Nudjûm*, Paris, 1783, f° 210 v° (obituaire de 774) : الأشرف هذا وزوجة الأمير الجاي اليوسفي في ذى القعدة ودفنت بمدرستها التي أنشأها بخط التبانة. « *Khawand Barakah Khâtûn*, mère dudit sultan Malik Achraf et femme de l'émir Al-djây al-Yûsufi, mourut en dhu l-qa'dah et fut enterrée dans la madrasah qu'elle avait fondée dans la rue des Pailleurs. » Sur l'émir Al-djây, voir le chapitre suivant.

وفي هذه السنة كانت وفاة خوند بركة أم السلطان الملك الأشرف : Ibn Iyâs, I, p. 227 (année 774) : « En cette année mourut *Khawand Barakah*, mère du sultan... Cha'bân... C'est elle qui fonda la madrasah qui est dans la rue des Pailleurs, et c'est là qu'elle fut enterrée. »

Quant au sultan, assassiné quatre ans après, son corps fut jeté dans un puits, puis enterré près du tombeau de Sayyidah Nafisah, enfin transporté par un serviteur à la madrasah de sa mère.

وحمله إلى تربة أمه خوند بركة من التبانة ودفنه بالقبة التي بها : *Sulûk*, ms. cité, f° 98 r° . Abu l-mahâsin donne le même récit de la mort du sultan, avec plus de détails ; *Nudjûm*, ms. cité, f° 201 v° : « Ils l'enterrèrent dans le tombeau de sa mère la princesse Barakah, dans la madrasah qu'elle avait bâtie dans la rue des Pailleurs ; il fut placé sous la même coupole. »

وأتى به إلى مدرسة والدته التي في التبانة . . . ثم دفنه في القبة التي تجاه : Ibn Iyâs, I, p. 234, l. 18 : « Le serviteur transporta le corps du sultan à la madrasah de sa mère, dans la rue des Pailleurs, puis il l'enterra sous la coupole, vis-à-vis de la madrasah. » Le terme *vis-à-vis* peut s'appliquer à l'un et à l'autre tombeau.

Dans tous ces passages et partout ailleurs, *qubbah* désigne le bâtiment consacré au tombeau, qu'il soit isolé ou annexé, comme ici, à un autre édifice. C'est toujours, avec des variantes de détails, une salle carrée surmontée d'une coupole sur tambour. Aucun terme français ne rendant exactement cette disposition, je traduis *qubbah* simplement par *coupole*, ce mot désignant le bâtiment entier. *Turbah*, *mausolée*, a un sens général ; une *turbah* peut renfermer plusieurs *qubbahs*. Les mots *qabr* et *darîh* désignent le tombeau même.

1. Chaikh Ḥasan, le mouezzin de la madrasah, appelait le premier *qabr umm as-sulṭân* et le second *qabr as-sulṭân*.

185

INSCRIPTION DE L'ÉMIR 'ALĪ (sans date). — Dans le sanctuaire; sur la planchette encadrée au-dessus de la porte de la chaire. Deux lignes en naskhi mamlouk; petits caractères, d'un style avancé. Un grossier vernis les recouvre et rend la lecture difficile. Publiée en partie par M. MEHREN, II, p. 26.

(I) بسمه C. XXXIII, 56 (2) أنشأ هذا المنبر الشريف صاحب المقام المنيف
مولانا الأمير عليّ أحد الأمراء الخاصكية (?) في شهر رمضان

A fondé cette noble chaire... notre maître l'émir 'Alī, un des émirs *khâṣṣki*, en *ramaḍân*...

L. 2 : Le titre honorifique *ṣāhib al-maqām al-munif*, qui semble une paraphrase du simple *maqām*, n'est guère usité dans les inscriptions. — L'émir 'Alī était un simple *khâṣṣki*; tel est sans doute le sens de mot indistinct. On appelait ainsi les pages du sultan, ses familiers qui l'entouraient aux heures de loisir et remplissaient divers offices de cour².

L'inscription s'arrête après le mot *ramaḍân* et ne donne pas l'année. Le style avancé des caractères et les titres élevés donnés à un simple page trahissent une époque plus récente que celle de la *madrāsah*, peut-être la fin du IX^e ou le début du X^e siècle de l'hégire. En tout cas, il est difficile, faute d'une date certaine, d'identifier le fondateur. S'agirait-il de l'émir 'Alī, le fils de Cha'bân, qui devint sultan en 778, à la mort de son père? Cette hypothèse expliquerait à la rigueur les titres de l'inscription, mais elle ne s'accorde guère avec le style des caractères. D'ailleurs 'Alī, qui monta sur le trône avant l'âge de huit ans, avait reçu le grade de chef de mille quatre ans auparavant³; or, ce grade étant supérieur à celui du *khâṣṣki*, il est inadmissible que la chaire ait été fondée par un enfant âgé de moins de trois ans.

1. Ce mot est fort indistinct sur l'original; *munif* fournit la rime exigée par *charif*.

2. *Khâṣṣki*, formé de l'arabe *khâṣṣ*, privé, et du relatif persan, fait au pluriel *khâṣṣkiyyah*. Ces pages entouraient le sultan à ses heures perdues et l'accompagnaient partout; ils remplissaient divers offices dans les cérémonies de la cour, au château, aux écuries, etc., et touchaient des gages élevés. Leur nombre, limité d'abord à vingt-quatre, puis à quarante sous le sultan Muḥammad ibn Qalāwūn, s'éleva jusqu'à mille sous le sultan Barsbāy. Voir *Dīwān*, f° 123 v°; *Zubdah*, p. 115. Cf. *Sultans Mamlouks*, I a, p. 11, n. 11; I b, p. 158, n. 3; Qalqachandi, trad. WÜSTENFELD, p. 180; Léon l'Africain, *op. cit.*, p. 361, etc.

3. Ibn Iyās, I, p. 227, l. 4 d'en bas.

INSCRIPTIONS CORANIQUES. — Sur la façade extérieure, autour du couronnement en stalactites de la baie du portail, le parement des pierres est sculpté de superbes rinceaux entremêlés de grandes lettres en coufique décoratif. Ces inscriptions, fort effacées, sont sans doute coraniques.

Grand bandeau au sommet de la façade, grands caractères. — Dans la cour, bandeau à mi-hauteur, suivant les murs de la cour et des livâns, au niveau de la naissance des arcs; caché sous un épais badigeon. — Bandeau du sommet des murs de la cour, très grands caractères : C. III, 187-194. — Textes coraniques dans le mihrâb et autour des deux coupoles, à l'extérieur et à l'intérieur; caractères moyens. Toutes ces inscriptions, en naskhi mam-louk, sont sculptées dans la pierre; le minaret n'en porte aucune.

ÉDIFICE ANNEXÉ A LA MADRASAH (SANS DATE PRÉCISE).

A droite de la madrasah du sultan Cha'bân et appuyé contre elle, est un bâtiment délabré qui présente l'aspect d'une école, avec une sorte de loggia au premier étage.

186

Sous la loggia, à environ trois mètres du sol, grand bandeau courant d'un bout à l'autre de la façade et divisé en deux moitiés par un grand cartouche. Les pierres sont effritées et couvertes d'une épaisse couche de plâtre. Naskhi mam-louk, grands caractères; voici le seul fragment lisible. Inédite.

[Plusieurs mots] الأعمم السلطان الملك الأشرف شعبان بن المقرّاء [CARFOUCHE EFFACÉ] لشريف (?)

الجمالی [2 ou 3 mots] سلطان الإسلام والمسلمين (?) [Plusieurs mots...]

Ce fragment mutilé est au nom du sultan Cha'bân. J'ai cru lire *al-maqarr ach-charif*; mais ces deux termes sont rarement associés, en Égypte du moins. Comme ce titre désigne le père du sultan, c'est-à-dire le prince Husain, que le n° 184 appelle *maqâm*, il faut peut-être lire *al-maqâm ach-charif*, ou encore *al-maqarr al-achraf*¹. On voit qu'il portait le surnom Djamâl ad-dîn.

Quelle qu'ait été sa destination, cet édifice est sans doute contemporain de la madrasah.

¹. Sur les titres *maqarr*, *maqâm* et les adjectifs qui les suivent, voir pp. 185, 248 et *passim*.

MADRASAH DE L'ÉMIR AL-DJÂY. 774 H.

Dans le Sûq as-Silâh ou Bazar aux armes, côté est; au nord de la mosquée du sultan Ḥasan. Plan français, VIII, R-6, n° 146; plan de GRAND BEY, n° 131. Voir *Comité*, fasc. VII, p. 68. Cet édifice est appelé vulgairement Djâmi' as-Sâ'is, Mosquée du coureur; ce nom figure déjà dans l'explication du plan français. Celui du fondateur se prononce au Caire *alga-lyüsfi*, estropié en « El-Haliusfi » dans le registre du plan de GRAND BEY¹.

187

Bandeau des piédroits de la baie du portail. Beau naskhi mamlouk; caractères moyens. Publiée par M. MEHREN, II, p. 33.

(A droite) بسمه C. IX, 18¹ — صدق الله العظيم (A gauche) أمر بإنشاء هذا الجامع والمدرسة المباركة المقرّ الأشرف العالى المولوى الأميرى السيفى الجاى أتاك العساكر المنصورة الملكى الأشرفى (أ) عزّ الله نصره بتاريخ شهر رجب سنة أربع وسبعين وسبعمئة .

A ordonné la fondation de cette mosquée et de cette madrasah bénie Son Altesse notre maître l'émir Saif ad-din Al-djây, général des armées victorieuses du sultan Al-Malik al-Achraf (Cha'bân). en radjab 774 (janvier 1373).

188

Grande plaque encadrée dans le fond de la baie, au-dessus de la porte. Deux lignes en naskhi mamlouk; mêmes caractères, avec un beau cartouche de l'émir au milieu. Inédite.

(I) بسمه أمر بإنشاء هذا الجامع والمدرسة المباركة المقرّ الأشرف الجاى أ (2) تابك العساكر المنصورة الملكى الأشرفى غفر الله له ولجميع المسلمين بتاريخ شهر رجب سنة أربع وسبعين وسبعمئة .

Suivant ces deux textes, qui diffèrent par de légères variantes, l'édifice

1. C'est à dire الجاى اليوسفى, avec le *djim* explosif égyptien, que je désigne ici par *g*. Ignorant l'origine du nom du fondateur, je transcris graphiquement *al-djây*, comme *qäyt-bây*, etc.

était à la fois un djâmi' et une madrasah. Maqrîzi ne parle que de celle-ci, mais il ajoute qu'on y célébrait le culte du vendredi¹. C'était donc, comme la mosquée de Ḥasan, une madrasah doublée d'un djâmi' et bâtie sur le plan habituel des madrasahs².

La série normale des titres, sur laquelle il est inutile de revenir ici, se termine par le nom de fonction du fondateur. Le titre *atâbak* remonte à la dynastie des Seldjoukides et joue un rôle important dans l'histoire des principautés de la Mésopotamie et de la Syrie à l'époque des Croisades. Il passa en Égypte avec Saladin. Au temps des Mamlouks, il désigne, sous la forme *atâbak al-'asâkir al-manṣûrah*, le chef des armées du sultan, l'un des premiers dignitaires du royaume³. Le relatif *al-malaki al-achrafi* se rapporte naturellement au sultan Cha'bân, qui régnait en 774.

Maqrîzi place la construction en 768. Le témoignage des deux inscriptions est trop péremptoire pour ne pas l'emporter sur celui de l'auteur⁴. D'ailleurs,

1. Maqrîzi, II, p. 399, l. 17; cité par 'Alî PACHA, IV, p. 72, l. 3; *Nudjûm*, Paris, 1783, f° 199 r°.

2. Voir p. 252, où j'ai indiqué plusieurs cas analogues.

3. Voir *Hist. or. des Crois.*, t. I, p. 757; Mirkhond, *Geschichte der Seldjuken*, trad. VULLERS, p. 73, n. 29; *Sultans Mamlouks*, I a, p. 2, n. 5. Au rapport d'Abu l-maḥâsin, cité par QUATREMÈRE dans cette note, l'émir Chaikhû al-'Umari fut le premier atâbak qui prit le titre d'amîr kabîr. Jusqu'alors, ce titre était porté par le plus ancien émir et même par plusieurs à la fois. Il semble résulter de ce passage qu'il fut réservé dès lors à l'atâbak seul. On a déjà vu, p. 275, n. 5, qu'il est encore donné, après cette époque, à un amîr silâḥ. Cependant l'assertion d'Abu l-maḥâsin est confirmée, du moins pour le IX^e siècle, par un passage de Kḥalîl cité par QUATREMÈRE, *loc. cit.*: « L'atâbak al-'asâkir al-manṣûrah, c'est-à-dire l'amîr kabîr... »; *Zubdah*, p. 112; cf. Ibn Iyâs, I, p. 202, l. 20. Il faut peut-être restituer, dans le n° 187, *al-kabîri* après *al-amîri*, d'autant qu'Al-djây est appelé *al-amîr al-kabîr* dans Maqrîzi, II, p. 399, l. 16, cité par 'Alî PACHA, IV, p. 72, l. 2.

En parlant de l'atâbak au f° 124 r°, le *Dîwân*, à peu près contemporain de la *Zubdah*, ne fait pas mention du titre d'amîr kabîr : *الأتابكى (sic) وأصله بالتركية اطا بك أى أب أمير وهو غالباً لا يكون إلا مع عدم النائب الكافل قال المؤيد صاحب حماة وأول من نُقب بذلك وزير ملكشاه بن البرسلان (sic)* « Le mot *atâbak* signifie en turc *père émir*. Il désigne une fonction qui n'existe en général que lorsqu'il n'y a pas de vice-roi. Abu l-fidâ' prétend que le premier qui porta ce titre fut (Nizâm al-mulk), le vizir de Malik Châh... quand celui-ci lui confia le gouvernement de l'empire, en 455. » Ici comme dans la *Zubdah*, l'atâbak figure immédiatement après le vice-roi dans la liste des fonctionnaires égyptiens. Les chroniques et les recueils l'appellent souvent *atâbak al-'asâkir*, en supprimant la dernière épithète. C'est ainsi qu'Al-djây est nommé dans Maqrîzi, II, p. 399, l. 22, cité par 'Alî PACHA, IV, p. 72, l. 8.

4. Maqrîzi, II, p. 399, l. 16; cité par 'Alî PACHA, IV, p. 72, l. 2; cf. VI, p. 5, l. 6 d'en bas. Il ne peut être question d'une faute dans l'édition de Boulaq; les trois manuscrits les plus anciens de la Bibliothèque Nationale donnent l'année 768.

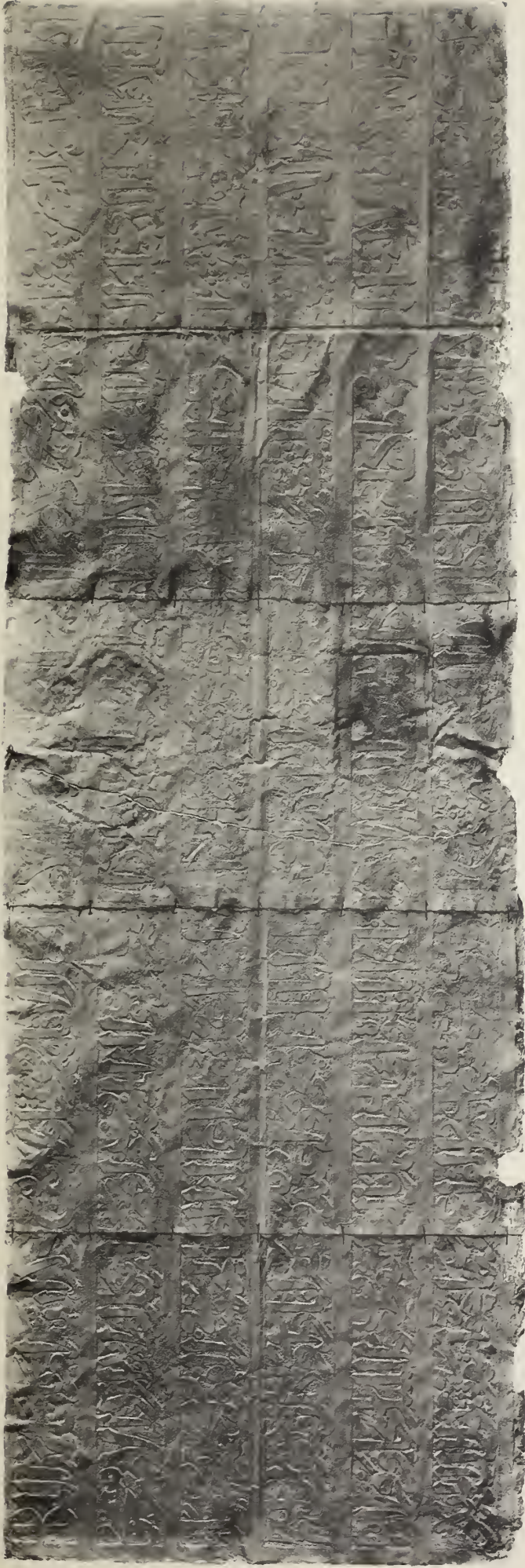
Al-djây ne parvint qu'en 774 à la haute situation politique qui lui permit sans doute d'élever ce bel édifice, grâce à la fortune que lui acquirent son brevet d'atâbak et son mariage avec la mère du sultan. L'inscription commémore peut-être la fin des travaux¹; mais il n'est guère probable qu'ils aient duré six ans. La date de Maqrîzi est d'autant plus inexplicable qu'en 768, le fondateur jouait un rôle beaucoup plus modeste et qu'il fut alors emprisonné jusqu'à l'année suivante.

L'émir Saif ad-dîn Al-djây ibn 'Abdallah al-Yûsufi, après avoir parcouru, comme tous les grands fonctionnaires, la filière des grades inférieurs, fut successivement hâdjib al-ḥudjdjâb, amir djandâr et amir silâḥ. Marié à la princesse Barakah, puis nommé atâbak en 774, il fut pendant quelques mois le chef du gouvernement. Mais à la mort de la princesse, il se brouilla avec son maître pour la succession des biens qu'elle laissait. Obligé de fuir, il se noya dans le Nil en le traversant à cheval. Le 9 muḥarram 775, son corps fut ramené par des plongeurs et déposé dans sa madrasah². L'édifice renferme un tombeau à coupole, mais je n'y ai pas trouvé d'inscription³.

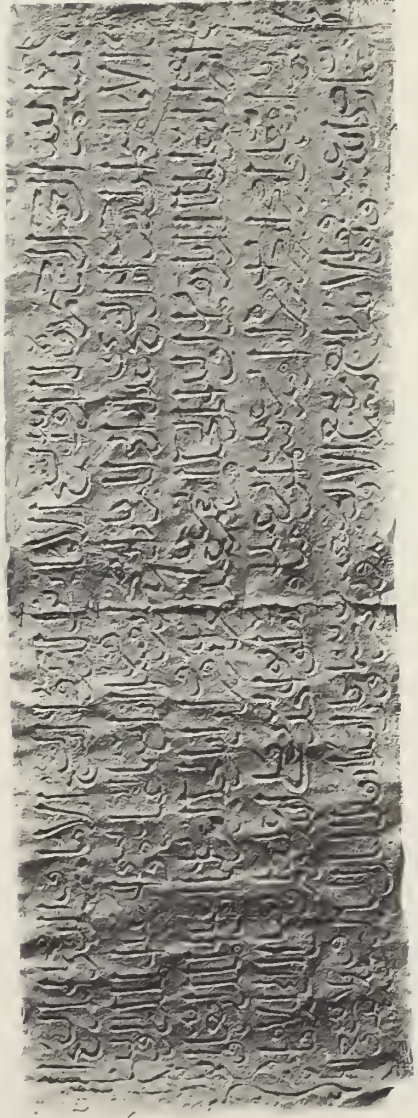
1. Malgré la formule initiale *amara bi-inchâ'*; voir à ce sujet pp. 252 et 274.

2. Maqrîzi, II, p. 399; *Sulûk*, Paris, 1727, f^o 77 v^o, 82 v^o et *passim*; *Nudjûm*, 1783, f^o 199 r^o, 211 r^o et *passim*; Ibn Iyâs, I, pp. 227-228 et *passim*; WEIL, IV, pp. 521-522, etc. Maqrîzi, *pag. cit.*, l. 5 d'en bas, donne pour la date de l'enterrement le vendredi 9 muḥarram; Ibn Iyâs, I, p. 228, l. 22, donne le vendredi 10. La première date est celle qui correspond au calendrier religieux.

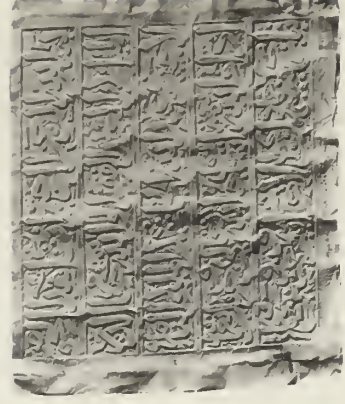
3. En terminant ici le deuxième fascicule, je me fais un plaisir de remercier une fois de plus les correspondants qui m'ont aidé de leurs conseils et tout spécialement M. GOLDZIEHER. Il a bien voulu revoir un grand nombre d'épreuves et la liste est longue des remarques et des corrections que je dois à son inépuisable obligeance (mars 1896).



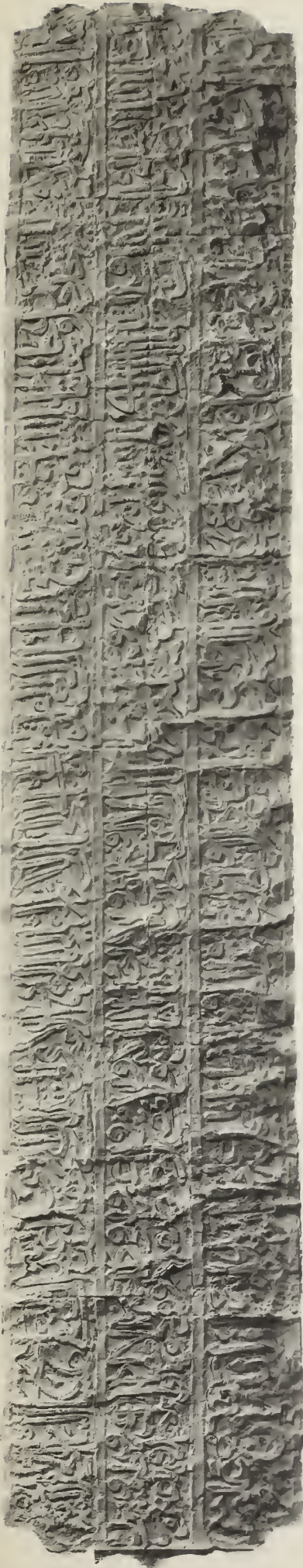
N° 3 (158). — 756



N° 1 (98). — 756 (697)

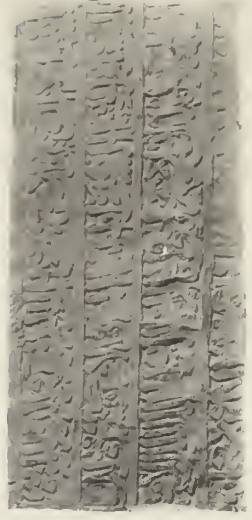
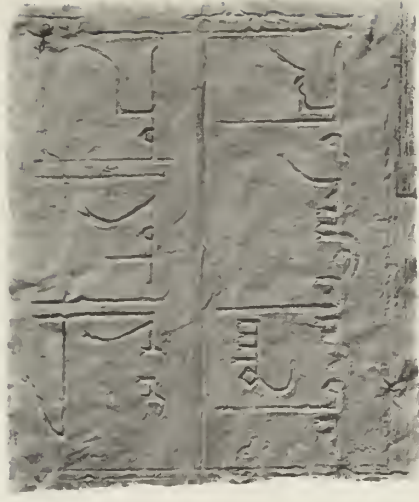


N° 2 (154). — 752



N° 5 (189). — VERS 780 (?)

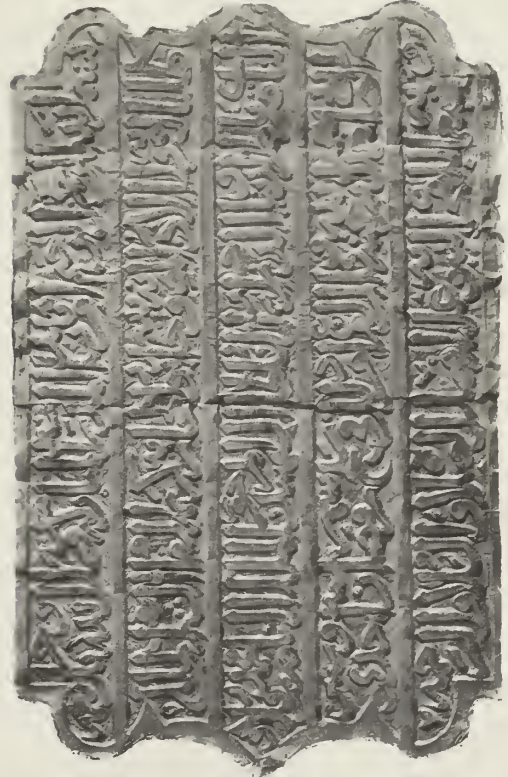
N° 3 (122). — 785 (730)



N° 2 (184). — 771 (770)



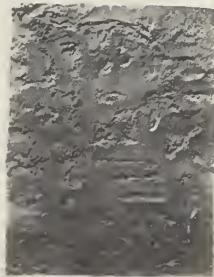
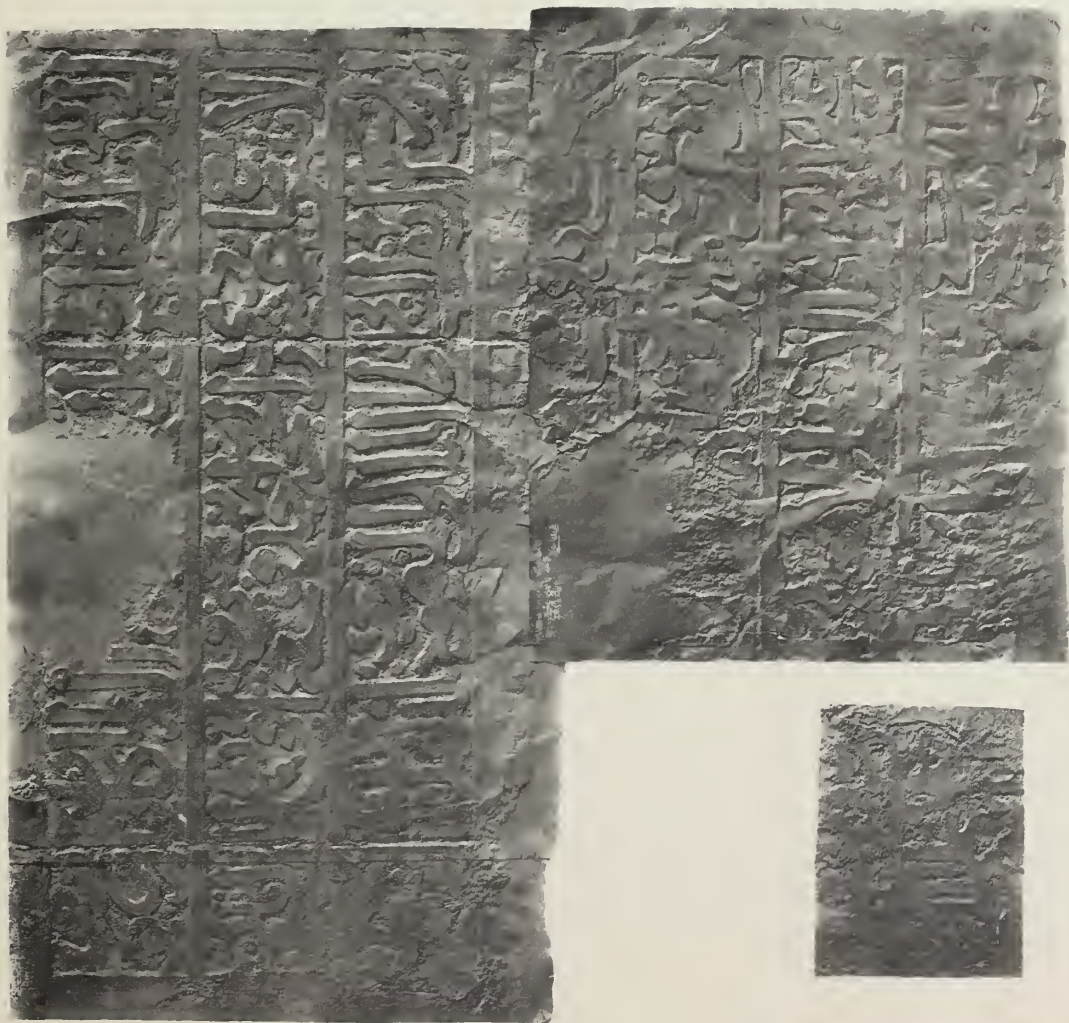
N° 4 (171). — 786 (764)



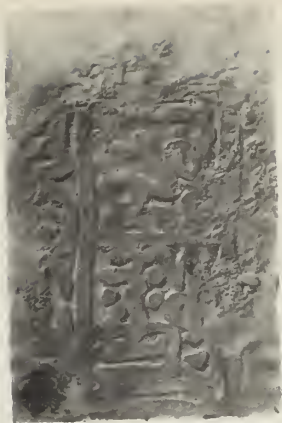
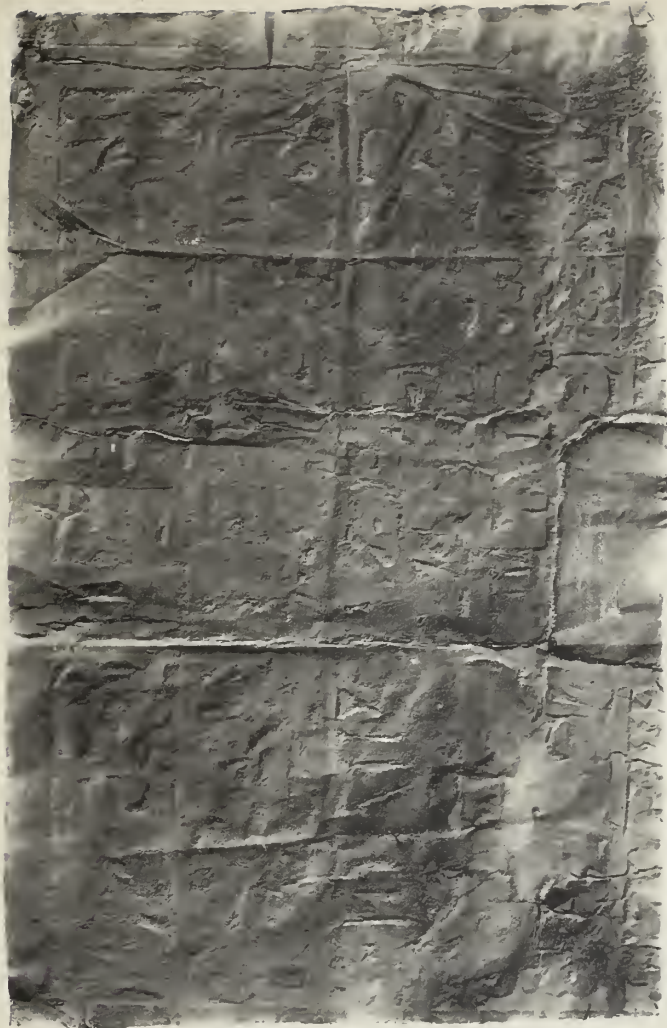
N° 1 (165). — 761

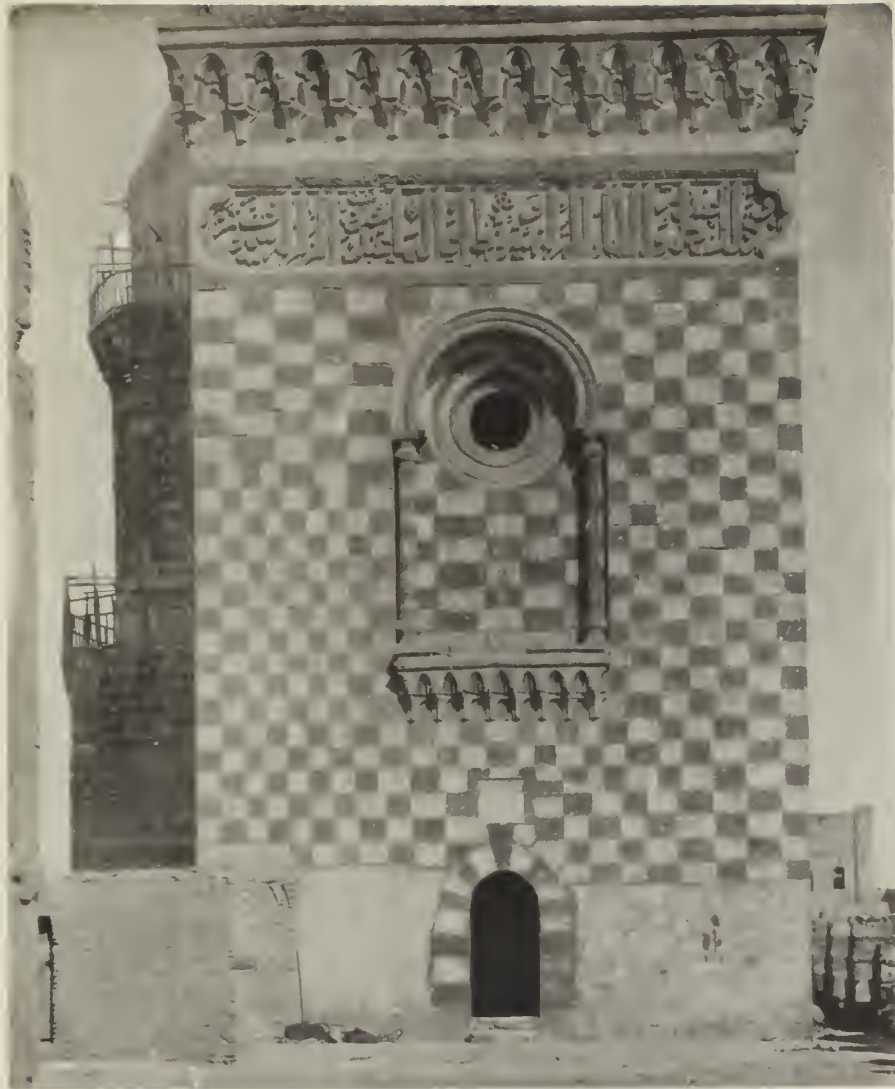
N° 92. — 791 (684)

B



A

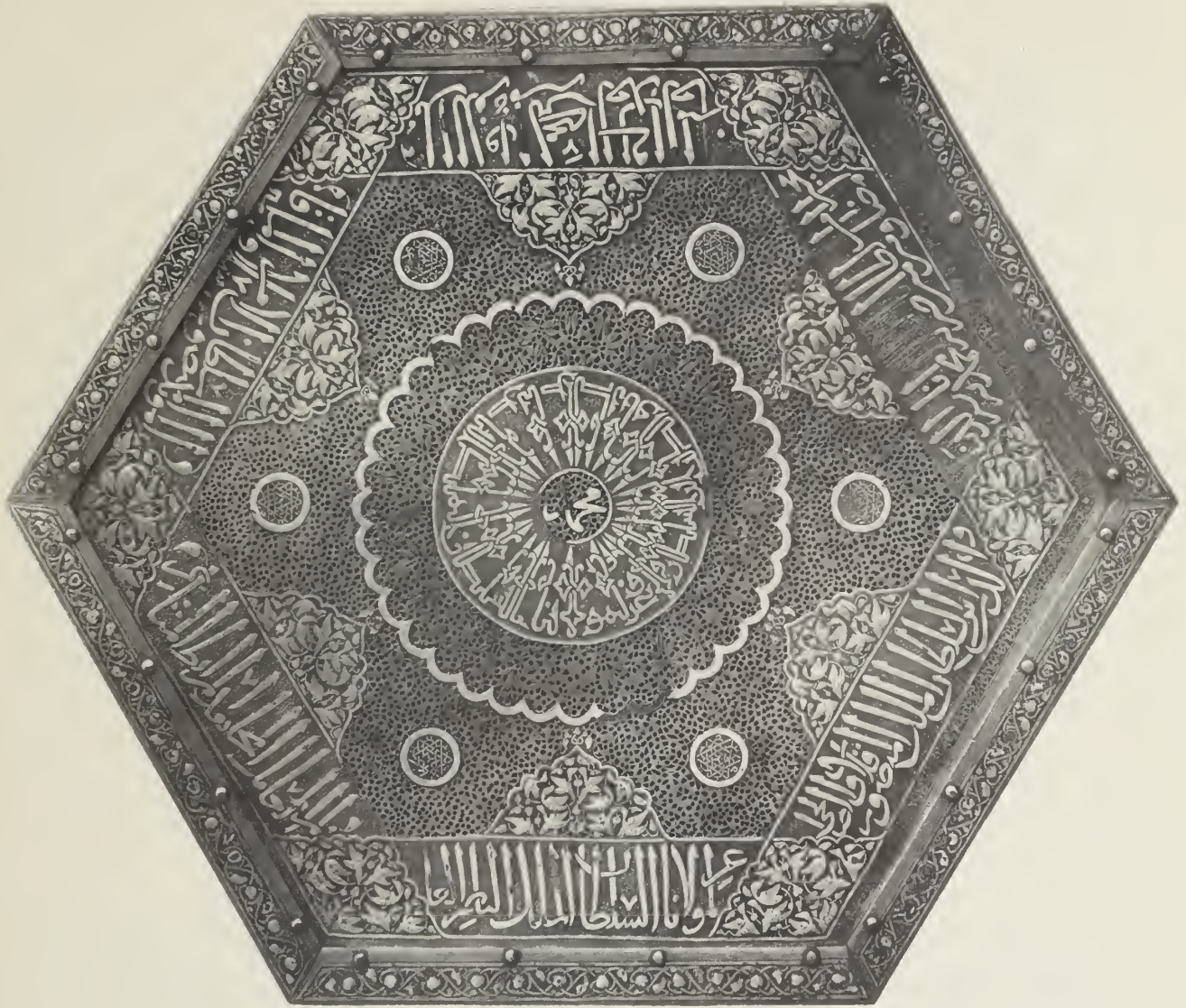




N° 1 (90). — 703 (684)



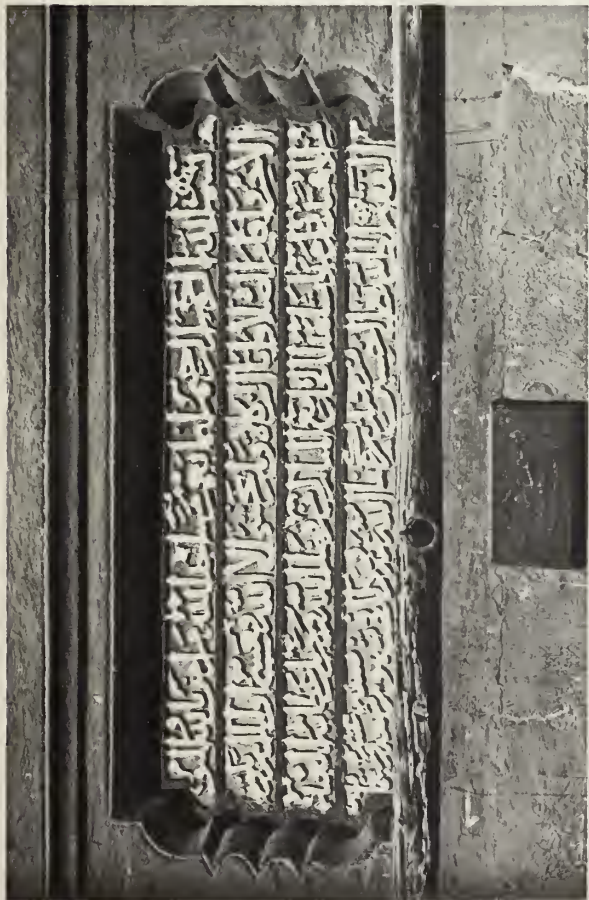
N° 2 (p. 160). — 703



N° 1 (MUSÉE, SALLE 2). — DÉBUT DU VIII^e S.



N° 2 (p. 207). — 748



N° 1 (114). — 719



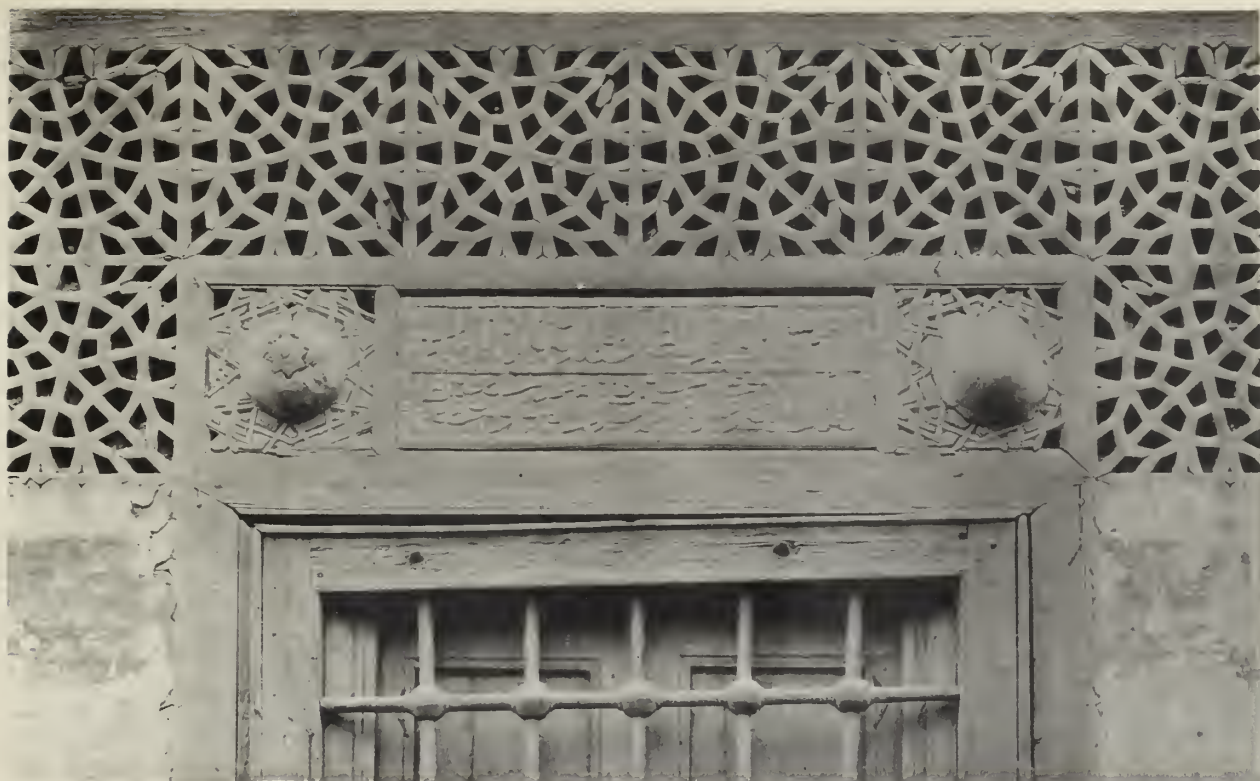
N° 4 (182). — 770



N° 3 (124). — VERS 740



N° 2 (119). — 730



N° 2 (179). — 770



N° 1 (168). — (764)



N° 3 (p. 273). — 764

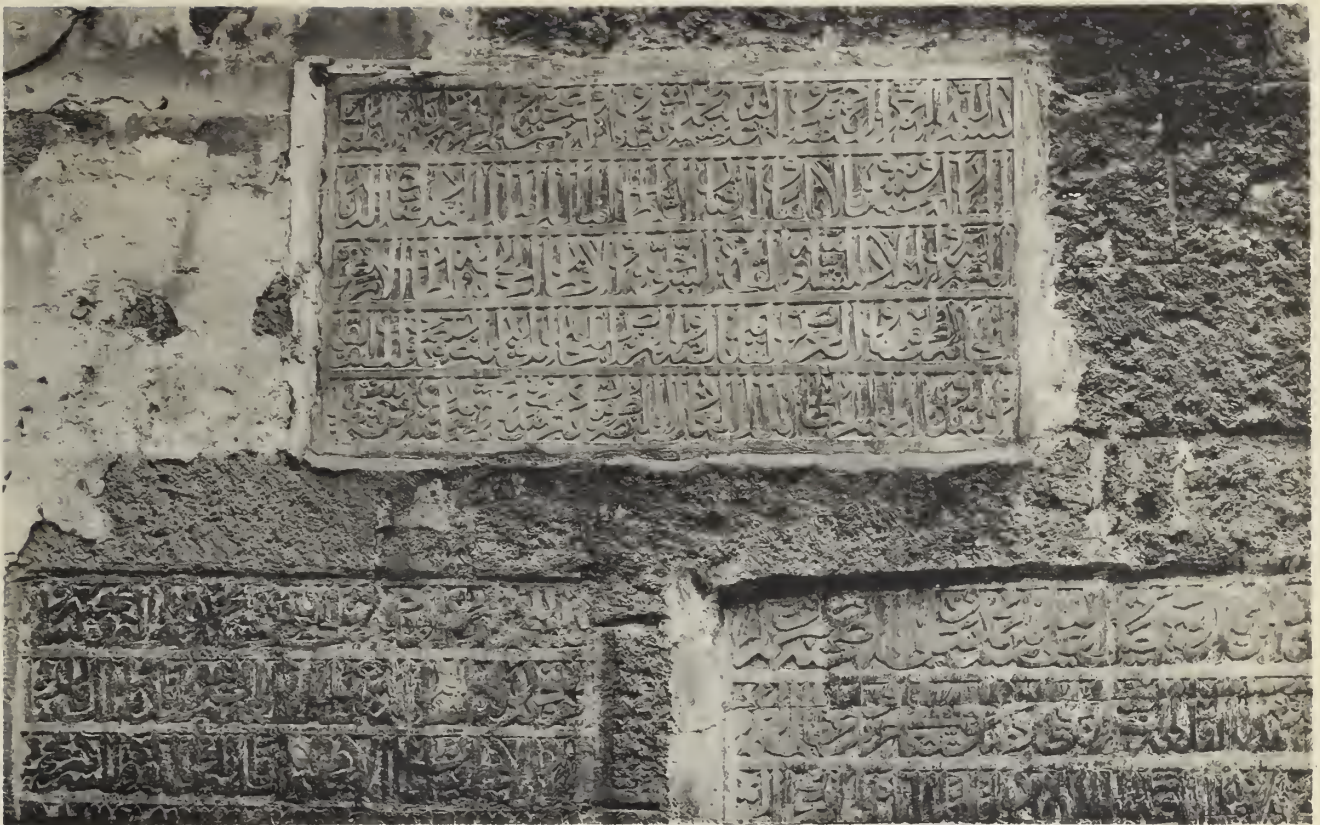


N° 1 (p. 100). — 622



N° 2 (p. 139). — 684

N° 3 (56). — 906 (579)



N° 1 (54). — 851 (579)

N° 2 (55). — FIN DU IX^e S. (579)

WELLS BINDERY, INC.

SEP 1980

WALTHAM, MA 02154

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00729 8348

